HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MR. FLEURY PRÊTRE, ABBÉ DU LOC-DIEU, ...

Claude Fleury




32
6 I
2

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mʳ. FLEURY prêtre, abbé du Loc-Dieu, sous-précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc d'Anjou.

TOME SECOND

Contenant le troisiéme siecle.



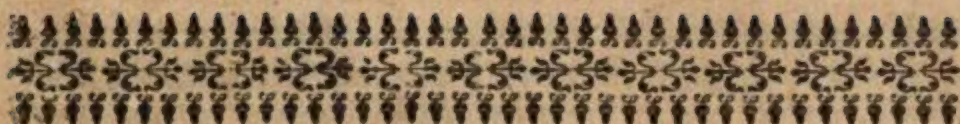


A PARIS,

Chez PIERRE AUBOUYN, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc d'Anjou, PIERRE EMERY, ET CHARLES CLOUSIER. Quay des Augustins, à l'Ecu de France, & à la Croix d'or.

M. DC. XCII.

Avec Privilege du Roy, & Approbation des Docteurs.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CINQUIE'ME.

LIVRE SIXIE'ME.

LIVRE SEPTIE'ME.

Dans ce septiéme livre & dans le huitiéme, il y a faute d'impression aux nombres de plusieurs articles; c'est pour les corriger, que dans ce sommaire on a joint les nombres des pages à ces articles.

LIVRE HUITIE'ME.

LIVRE NEUVIÉME.

ſainte Theodore. x. *Dioclétien renonce à l'empire.* xi. *Tyrannie de Maximien Galerius.* xii. *Martyre de S. Apphien, &c.* xiii. *Concile de Cirthe.* xiv. *Concile d'Elvire.* xv. *Suite du meſme concile.* xvi. *Hiſtoire de Boniface & d'Aglaé.* xvii. *Martyre de S. Boniface.* xviii. *Ses reliques.* xix. *S. Antoine ſort du chaſteau.* xx. *Perſecution en Cappadoce. S. Theodore.* xxi. *Epître canonique de S. Pierre d'Alexandrie.* xxii. *De ceux qui ſe livroient eux-meſmes.* xxiii. *Mort de Conſtantius Chlorus. Conſtantin empereur.* xxiv. *Martyre de S. Agapius. Sainte Domnine, &c.* xxv. *Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur.* xxvi. *Martyrs de Paleſtine.* xxvii. *Mœurs de Maximin & de Maxence.* xxviii. *Martyrs de Paleſtine. S. Pamphile, &c.* xxix. *Autres martyrs, S. Quirin, S. Serenus, &c.* xxx. *Derniers martyrs de Paleſtine.* xxxi. *Mort de Maximien Herculius.* xxxii. *Maladie de Galerius.* xxxiii. *Edit en faveur des chrétiens.* xxxiv. *Commencement du ſchiſme des Donatiſtes.* xxxv. *Mort de Galerius. Perſecution de Maximin.* xxxvi. *S. Apollonius & S. Philemon.* xxxvii. *Autres martyrs d'Alexandrie.* xxxviii. *S. Lucien d'Antioche.* xxxix. *Autres martyrs.* xl. *Famine & peſte.* xli. *Tyrannie de Maximin.* xlii. *Guerre de Maxence contre Conſtantin.* xliii. *Croix miraculeuſe.* xliv. *Victoire de Conſtantin.* xlv. *Mort de Diocletien.* xlvi. *Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des chrétiens,* xlvii. *Guerre de Maximin.* xlviii. *Victoire de Licinius, & fin de la perſecution.* xlix. *Mort de Maximin Daïa.*

Approbation des Docteurs.

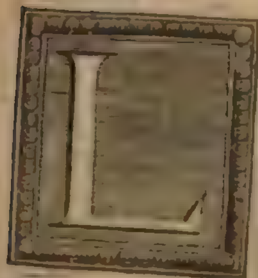
RIEN n'eſt plus glorieux à l'égliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes : ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foy & des mœurs ; & les fideles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUIÉME.



L'EMPEREUR Sevére ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le party de Niger, revenoit victorieux la dixiéme année de son regne 202. de J. C. Passant de Syrie en Egypte par la Palestine, il voulut punir les Juifs, qui s'étoient encore revoltez, & leur défendit de faire des prosélytes, ne leur permettant de circoncire que leurs enfans : ce qu'Antonin le pieux avoit déja ordonné sous peine capitale. Sevére défendit aussi de faire

I. Persécution de Sevére. *Herod. lib. 3. Ann. 202. Spart. p. 70. D. Lib. 11. ff. ad leg. Corn. de sic.*

des Chrétiens ; & donna lieu à la persécution generale, qui commença cette année en Egypte : d'où elle s'étendit aux autres provinces. Plusieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le temps de l'Antechrist aprochoit : comme témoignoit Judas auteur ecclésiastique de ce temps-là, qui fit un commentaire sur les 70. semaines de Daniel ; où il aportoit l'ordre des temps, jusqu'à cette dixiéme année de Sevére.

Eus. VI. hist. c. 1.
Eus. in Chron. VI. & hist. c. 2.
Hier. de script. in Origen.
Eus. VI. hist. c. 6.

II. Martyre de S. Leonide.
Eus. VI. c. 1. 2.

Letus étoit alors gouverneur d'Egypte, & Demetrius, successeur de Julien, étoit evéque d'Alexandrie. Il y eut un tres-grand nombre de martyrs en cette ville, parce que l'on y envoyoit les Chrétiens de toute l'Egypte ; & mesme de la Thebaïde. Entre eux fut Leonide pere d'Origene. Il avoit elevé avec grand soin ce fils, qui étoit alors dans sa 17[e] année. Outre les arts liberaux & les belles lettres, il l'avoit instruit des saintes écritures ; dont il luy faisoit tous les jours aprendre & reciter quelques sentences, avant les études profanes. Origene s'y appliquoit tellement, qu'il ne se contentoit pas du sens litteral & facile : mais il vouloit toûjours y trouver des sens cachez jusqu'à fatiguer son pere, par ses questions. Leonide avec un visage sevére reprimoit sa curiosité, & l'avertissoit de ne pas excéder la portée de son âge : mais en son cœur il étoit ravy de ce beau naturel, & rendoit à Dieu de grandes actions de graces, de luy avoir donné un tel fils. Souvent pendant qu'Origene dormoit, son pere s'aprochoit du lict, & luy découvrant l'estomac, le baisoit avec respect : comme un

temple de l'eſprit de Dieu. La perſécution étant ouverte, Origene fut touché d'un ſi grand déſir du martyre, qu'il ſe ſeroit préſenté luy-même, ſi ſa mere ne l'euſt retenu par ſes prieres & par ſa tendreſſe. Mais quand il ſeut que ſon pere étoit en priſon, il redoubla ſes efforts: & ſa mere fut réduite à luy cacher tous ſes habits, pour le contraindre à demeurer dans la maiſon. Ne pouvant faire autre choſe, il écrivit à ſon pere une lettre tres-forte, pour l'encourager au martyre, où il luy diſoit ces mots: Tenez ferme, & ne vous mettez point en peine de nous. Car il avoit ſix petits freres plus jeunes que luy. Leonide eut la teſte tranchée: & comme ſes biens furent confiſqués, il laiſſa ſa veuve chargée de ces ſept enfans dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs Scillitains.

En Afrique la perſécution fut violente: & nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant, puiſque les actes des martyrs Scillitains ſont dattés du Conſulat de Claude ſous le proconſul Saturnin, ce qui ſe rencontre la huitiéme année de Sevére 200. de J. C. Ce Saturnin fut le premier de ce temps-là qui employa le glaive en Afrique contre les Chrétiens. On luy en preſenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Sperat, Narzal, Cittin & trois femmes Donate, Seconde & Veſtine. Etant devant le proconſul, il leur dit à tous: Vous pouvés eſperer le pardon des empereurs nos maîtres, ſi vous revenés au bon ſens en obſervant les cérémonies de nos dieux. Sperat dit: Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injuſtice. Nous

Tertull. ad Scap.

Acta Martyr. ſincera. p. 77.

ne nous souvenons pas d'avoir injurié persone : au contraire étant maltraittés, nous avons toûjours rendu graces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui nous persécutoient injustement : en quoi nous obéïssons à nôtre empereur, qui nous a prescrit cette regle de vie. Le proconsul Saturnin dit: Nous avons aussi une religion qui est simple. Nous jurons par le génie des empereurs & nous faisons des vœux pour leur santé. Vous devés en faire autant. Sperat répondit : Si vous voulés m'écouter tranquillement, je vous diray le mystere de la simplicité chrétiene. Le proconsul Saturnin dit : T'écouteray-je dire du mal de nos cérémonies ? Jurés plûtôt tous par le génie des empereurs nos maîtres pour jouir des plaisirs de cette vie. Sperat dit : Je ne conois point le génie de l'empereur de ce monde, mais je sers au Dieu céleste qu'aucun homme n'a veu ni ne peut voir. Je n'ay jamais fait aucun crime punissable par les loix publiques. Si j'achete quelque chose, j'en paye les droits aux receveurs. Je reconois pour empereur de toutes les nations mon Dieu & mon Seigneur. Je n'ay fait de plainte contre persone : on ne doit point en faire contre moi. Le proconsul se tourna vers les compagnons de Sperat & leur dit : Ne suivés pas la folie de ce furieux, mais plûtôt craignés nôtre prince & obéïssés à ses commandemens. Cittin répondit : Nous n'avons persone à craindre que le Seigneur nôtre Dieu qui est au ciel. Le proconsul dit : Qu'on les mene en prison, & qu'on les mette aux ceps jusques à demain.

Le jour suivant le proconsul assis sur son tri-

bunal se les fit présenter, & dit aux femmes : Honorés nôtre prince & sacrifiés aux dieux. Alors Donate dit : Nous rendons honeur à César comme à César, mais nous offrons à nôtre Dieu l'honeur & la priere. Vestine dit : Je suis aussi Chrétiene. Seconde dit : Et moy aussi je croy en mon Dieu & je veux estre en luy : pour vos dieux nous ne les servons ni ne les adorons. Le proconsul commanda de les séparer : puis ayant apelé les hommes il dit à Sperat : Persévére-tu à estre Chrétien ? Sperat dit : Ouy je persévére. Ecoutés tous ; Je suis Chrétien. Tous ceux qui avoient été arrestés avec luy l'oüirent & dirent : Nous sommes aussi Chrétiens. Le proconsul dit : Vous ne voulés ni déliberer ni recevoir grace ? Sperat répondit : En un combat légitime il n'y a point de grace, faites ce que vous voudrés. Nous mourons avec joye pour J. C. Le proconsul dit : Quels sont les livres que vous lisés & que vous adorés. Sperat répondit : Les quatre évangiles de N. S. J. C. les épîtres de l'apôtre saint Paul & toute l'écriture inspirée de Dieu. Le proconsul dit : Je vous donne trois jours de temps pour revenir à vous. Sperat dit : Je suis Chrétien & tous ceux qui sont avec moy ; & nous ne quittons point la foy de N. S. J. C. faites ce qu'il vous plaira.

Le proconsul voyant leur fermeté rendit contre eux sa sentence par la main du greffier, en ces termes: Sperat, Narzal, Cittin, Veturius, Felix, Acyllin, Letantius, Januaria, Genereuse, Vestine, Donate & Seconde, s'étant avoüés Chrétiens, & ayant refusé de rendre honeur & respect à l'empereur, j'ordo-

ne qu'ils ayent la teſte tranchée. Cette ſentence ayant été leuë, Sperat & tous ceux qui étoient avec luy dirent : Nous rendons graces à Dieu, qui nous fait l'honeur aujourd'huy de nous recevoir martyrs dans le ciel, pour la confeſſion de ſon nom. Ayant dit cela, ils furent menés au lieu du ſuplice : où ils ſe mirent à genoux tous enſemble ; & ayant encore rendu graces à J. C. ils eurent tous la teſte tranchée. On les nomma les Martyrs Scillitains & ils furent fameux en Afrique. Ce proconſul Vigellius Saturnin qui le premier en cette perſécution avoit employé le glaive contre les Chrétiens, perdit la veuë quelque temps aprés au raport de Tertullien.

Martyrol. 17. Jul.

Tertull. ad Scap. c. 3.

IV. Apologie de Tertullien.

Il étoit alors à Carthage, & ce fut vers le commencement de cette perſécution qu'il publia une apologie pour les Chrétiens la plus ample & la plus fameuſe de toutes. Il ne s'y nomme point, & adreſſe la parole à ceux qui tenoient les premieres places dans l'empire : c'eſt à dire comme il s'explique enſuite aux gouverneurs des provinces.

Il inſiſte d'abord ſur l'injuſtice de condamner les Chrétiens ſur leur nom ſans vouloir conoître ce
c. 2. qu'ils étoient. S'il eſt certain, dit-il, que nous ſommes criminels, pourquoi ne nous traittés-vous pas comme les autres ? Ils ſe défendent & par leur bouche & par le miniſtere des avocats : & il n'eſt permis de condamner perſone ſans l'entendre. Les Chrétiens ſont les ſeuls qui n'ont aucune liberté de ſe juſtifier. On attend ſeulement d'eux qu'ils confeſſent leur nom, pour ſatisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confeſſé le nom d'homicide ou

de sacrilége, vous ne vous en contenteriés pas pour le condamner. Vous examineriés la qualité du fait, le lieu, la maniere, le temps, les complices. Il faudroit vérifier de même les crimes que l'on nous impose: de combien d'enfans chacun auroit goûté, combien d'incestes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Là-dessus il raporte la réponse de Trajan à Pline, *Sup. lib. III. n. 3.* & en releve l'absurdité: de défendre que l'on recherche les Chrétiens comme les jugeant innocens; & d'ordoner toutefois de les punir quand on les trouve: comme si c'étoit un crime d'estre découverts. Puis il continuë: Aussi vous procédés contre nous d'une façon toute singuliere; vous mettés les autres à la question, pour leur faire confesser leur crime: nous, pour nous le faire nier. Un homme crie: Je suis Chrétien. Il dit ce qu'il est. Vous estes assis pour tirer la vérité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliés forcer au mensonge. Ce renversement vous doit faire entrer en soupçon, qu'il n'y ait quelque force secrette qui vous fasse agir contre les loix & contre les regles de la procédure. Chés les tyrans, on employoit les tourmens pour suplices: chés vous ils ne doivent servir qu'à découvrir la vérité. *L. 11 ff. de quaest.* Si la confession les prévient ils sont inutiles: il n'y a qu'à prononcer. Vous croyés qu'un Chrétien est chargé de toutes sortes de crimes, ennemi des dieux, des empereurs, des loix, des bonnes mœurs, de la nature, & vous les forcés de nier pour l'absoudre: c'est prévariquer contre les loix.

La haine de nôtre nom, ajoûte-t-il, est si aveu- *c. 3.*

gle en la plûpart, qu'ils mêlent ce reproche en disant du bien de quelqu'un. Un tel est un honête homme : c'est dommage qu'il est Chrétien. Je m'étone qu'un tel qui est un homme sage, s'est tout d'un coup fait Chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils conoissent, par un mal qu'ils ne conoissent point. D'autres loüent en voulant noter de ce nom, ceux qu'ils méprisoient auparavant. Cette femme si folâtre, si réjouïe : ce jeune homme si enjoüé, si amoureux ; ils se sont faits Chrétiens. Quelques-uns satisfont à cette haine aux dépens de leurs propres interests. Un mari chasse sa femme qui est devenuë sage, & dont il n'est plus jaloux. Un pere desavoüe son fils, qui lui est maintenant soumis, & dont il soufroit auparavant. Un maître éloigne de ses yeux un esclave qu'il épargnoit & qui est devenu fidele. Quiconque se corrige en devenant Chrétien déplaît. La haine de nôtre nom l'emporte sur tout le bien qui en revient.

c. 4. Il combat ensuite les loix, que l'on opposoit aux Chrétiens : en montrant que les loix humaines ne sont pas infaillibles, & que l'on abrogeoit tous les jours à Rome des loix qui avoient long-temps subsisté.
c. 5. Pour venir, dit-il, à l'origine de ces loix, il y avoit un ancien decret, qui défendoit de consacrer aucun dieu sans l'aprobation du senat. Tibére donc ayant receu de Palestine des avis qui lui marquoient la vérité de la divinité de J. C. les porta au senat, y ajoûtant son sufrage pour le faire recevoir. Le senat rejetta la proposition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura dans son opi-

nion,

nion, & menaça de grosses peines les accusateurs des Chrétiens. Consultés vos mémoires, vous y trouverés que Neron le premier a employé le fer contre cette secte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honeur d'avoir un tel auteur de nôtre condamnation. Domitien avoit aussi entrepris de nous persécuter, mais il cessa bientôt & rapella ceux qu'il avoit relegués. Tels ont été nos persécuteurs : ceux que vous condamnés vous-mêmes. De tant d'autres princes instruits du droit divin & humain : montrés-en un, qui ait poursuivi les Chrétiens.

Au contraire nous en montrons un qui les a protegés : si on veut chercher les lettres de Marc-Aurele ce sage empereur ; où il rend témoignage de la pluye que les soldats Chrétiens obtinrent par leurs prieres pour apaiser la soif de son armée en Germanie. Quelles sont donc ces loix qui ne sont executées contre nous que par des princes injustes, infames, brutaux, insensés ? que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les Chrétiens : que ni Adrien, quelque apliqué qu'il fust à rechercher tout ce qui étoit curieux : ni Vespasien, quoiqu'il eust détruit les Juifs : ni Pius, ni Verus n'ont jamais autorisées ? Il ajoute que les loix touchant la religion n'étoient pas mieux observées à Rome que les autres, & que l'on y avoit enfin receu les cérémonies étrangeres de Serapis & de Bacchus, aprés les avoir rejettées. c. 6.

Il vient aux calomnies des enfans tués, des repas de chair humaine & des incestes. Aprés avoir c. 7.

montré que non ſeulement il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne ſont pas même vrai-ſemblables: il ajoûte qu'elles pouvoient eſtre fondées ſur ce que
c. 9. les payens faiſoient eux-mêmes. En Afrique, dit-il, on immoloit publiquement des enfans à Saturne juſques au proconſulat de Tibére, qui fit crucifier les ſacrificateurs ſur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de nôtre païs, qui ſervirent le proconſul en cette occaſion, en rendent témoignage. Mais on ne laiſſe pas de faire encore en cachette ces ſacrifices impies. Les parens mêmes ofroient ces pauvres enfans; & les flattoient de peur qu'ils ne pleuraſſent quand on les immoloit. Chés les Gaulois on égorge en l'honeur de Mercure des hommes faits. A Rome même il y a un certain Jupiter, que l'on arroſe de ſang humain, aux jeux qui ſe font en ſon honeur. Pour montrer combien les Chrétiens étoient éloignés de manger du ſang des enfans, il dit: Nous ne mangeons pas même le ſang des animaux; & c'eſt pourquoi nous nous abſtenons de beſtes ſuffoquées ou mortes d'elles-mêmes; de peur de nous ſoüiller du ſang, qui ſeroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employés les boudins pleins de ſang entre les épreuves dont vous uſés pour conoître les vrais Chrétiens.
Sup. lib. I. n. 32. lib. IV. n. 52. En effet, ils gardoient la défenſe de manger du ſang, portée par le concile des apoſtres: & elle a eſté encore obſervée long-temps depuis.

V. Réfutation de l'idolatrie. c. 10.

Aprés avoir refuté les calomnies ſans fondement, il vient aux accuſations manifeſtes. Il y en avoit deux capitales contre les Chrétiens: de ſacrilege, & de

lese-majesté : parce qu'ils n'adoroient point les dieux, & ne faisoient point de sacrifices pour les empereurs. Nous cessons, dit-il, d'adorer vos dieux depuis que nous conoissons qu'ils ne le sont point. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous apelons, dit-il, de vous à vôtre conscience : condamnés-nous, si vous pouvés nier, que tous vos dieux ayent été des hommes. Ensuite il le prouve en commençant par Saturne & par Jupiter, & ajoute : Et c. 11.
parce que n'osant pas nier qu'ils ayent été hommes, vous vous estes avisés d'assurer qu'ils ont été faits dieux aprés leur mort : examinons-en les causes. Premierement, il faut que vous accordiés qu'il y a quelque Dieu superieur proprietaire de la divinité, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas : & un autre ne pouvoit la leur donner, s'il ne la possedoit en propre. S'ils avoient pû se faire dieux eux-mesmes, ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc s'il y a quelqu'un qui puisse faire des dieux, je reviens aux causes qu'il peut avoir eües d'en faire ; & je n'en voi point d'autres, que les services & les secours dont ce grand Dieu peut avoir eu besoin dans l'exercice de ses fonctions. Mais il est indigne de lui d'avoir eu besoin d'un autre, & sur tout d'un mort : & je ne voy pas quel service il en auroit pû attendre. Que le monde soit éternel selon Pythagore, ou qu'il ait été fait selon Platon ; il est parfait, & n'a jamais attendu ni Saturne ni sa race. Il faut être bien simple pour douter, que dés le commen-

cement il y ait eu de la lumiere, des aſtres, de la plüie, des tonerres; & que Jupiter n'ait craint lui-meſme la foudre, que vous lui mettés en main: que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Ceres & Minerve: même avant le premier homme. Si Bacchus eſt dieu pour avoir montré la vigne: on a fait tort à Lucullus, de ne l'avoir pas fait dieu, pour avoir aporté les ceriſes de Pont en Italie.

Mais vous cherchés une autre cauſe, & vous répondés, que la divinité a eſté donnée pour récompenſer le mérite. Je croi que vous acorderés que ce Dieu qui fait les autres, eſt tres-juſte. Voyons donc s'ils ont merité d'être élevés au ciel, ou plûtôt d'être abiſmés au fonds de l'enfer. Car on y place les enfans dénaturés, les inceſtes, les adulteres, les raviſſeurs: les corrupteurs d'enfans, ceux qui ſont cruels, qui tuent, qui dérobent, qui trompent: en un mot tous ceux qui reſſemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient eſté bons & vertueux, combien y a-t-il eu d'hommes plus excellens, que vous laiſſés entre les morts: un Socrate: un Ariſtide, un Themiſtocle, un Alexandre? Lequel de vos dieux eſt plus ſage que Caton, plus juſte & plus brave que
c. 12. Scipion, plus éloquent que Cicéron? Ainſi quant à vos dieux, je ne voi que des noms d'anciens morts, & je n'entends dire que des fables: quant aux idoles, je ne trouve autre choſe que de la matiere, la même dont on fait la vaiſſelle & les meubles ordinaires. Peut-on dire que nous ofenſions ceux que nous ſa-
c. 13. 14. 15. vons certainement n'eſtre point? Mais dites vous, nous les tenons pour des dieux. Comment donc n'ê-

tes-vous pas impies & sacrileges de les mépriser comme vous faites ? Il parcourt plusieurs indignités, que les payens mêmes commettoient contre leurs dieux, principalement dans les spectacles ; où souvent on les tournoit en ridicule, & on les faisoit servir de sujet à des farces. Puis il continue :

Qu'adorent donc ceux qui n'adorent pas tout cela ? c. 16.
C'est icy qu'il faut vous expliquer nos mysteres, aprés avoir refuté les fausses opinions. Car quelques-uns de vous ont imaginé que nostre Dieu étoit une teste d'âne. Corneille-Tacite vous a donné ce soupçon. D'autres pensent que nous adorons la croix. D'autres, par une opinion plus humaine & plus vraisemblable, croyent que le soleil est nôtre Dieu. C'est qu'ils savent que nous prions tournés vers l'orient, & que nous donnons à la joye le jour du soleil : mais la raison de cette pratique étoit differente. Par ces mots il marque la solemnité du dimanche. Il continue : On a fait paroître nôtre Dieu depuis peu dans cette ville sous une forme nouvelle. Quelque miserable, de ceux qui se loüent pour combatre contre les bestes, a exposé un tableau avec cette inscription : Le dieu des chrestiens : race d'asne. Il avoit des oreilles d'asne, un pied rond, un livre à la main, un manteau à la romaine. Nous avons ri & du nom & de la figure. Venons maintenant à expliquer nôtre religion, aprés avoir écarté toutes ces impostures.

VI. Doctrine Chrétiene.

Ce que nous adorons est un seul Dieu, qui par sa parole, sa raison & sa puissance, a tiré du néant tout ce monde, avec ce qui le compose, les c. 17.
élemens, les corps, les esprits ; pour estre l'or-

nement de sa grandeur. Voulés-vous le conoître par ses ouvrages ? voulés-vous le témoignage de l'ame : qui malgré la mauvaise éducation, les passions, la servitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle se réveille, le nomme par ce seul nom de Dieu. Grand Dieu ! Bon Dieu ! Ce qui plaira à Dieu : Dieu le void ! Je le recommande à Dieu. Dieu me le rendra : témoignage de l'ame naturellement chrétiene : & en disant cela, elle ne regarde
c. 18. pas le capitole, mais le ciel. Pour nous doner une conoissance plus parfaite de luy & de ses volontés, il nous a donné le secours de l'écriture. Car dés le commencement il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur justice & leur sainteté, de le conoître & de le faire conoître aux autres: les ayant remplis de son esprit, pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme de terre, qui a reglé le cours du monde & donné des préceptes pour luy plaire, que vous ignorés ou abandonnés : qui à la fin de ce monde jugera ceux qui le servent, pour les récompenser de la vie éternelle ; & à condamner les impies au feu éternel, aprés avoir resuscité tous les morts. Nous nous sommes moqués autrefois de cette doctrine : nous avons été des vôtres : les hommes ne naissent pas Chrétiens : ils le devienent.

Il marque ensuite comme les écrits qui contienent les discours & les miracles des prophetes, furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe. Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliotheque de Ptolomée avec l'original hébraïque prés le temple de Serapis.
c. 19. Il prouve l'autorité de ces livres par l'antiquité de

Moïse, plus ancien que les histoires des payens, que leurs villes & leurs nations, que leurs dieux & leurs religions. La preuve, dit-il, n'en est pas si difficile qu'elle est immense ; & aprés avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer ; il ajoûte : C'est déja une partie de la preuve, que d'en avoir indiqué les sources. Une autre c. 20.
preuve de l'autorité des livres sacrés est l'accomplissement des propheties. Et afin que l'on ne dît pas que les Chrétiens se servoient de l'antiquité des Juifs pour couvrir leur nouveauté : il montre que c'est une même religion, & explique la divinité de J. C. en ces termes.

Les Juifs étoient seuls agréables à Dieu à cause de c. 21.
la foy & de la vertu de leurs peres. Delà venoit la grandeur de leur nation, leur royaume florissant, leur bonheur : tel que Dieu même les avertissoit de conserver ses bonnes graces. Enflés du mérite de leurs ancestres, ils se sont écartés des regles, & sont tombés dans l'impieté & dans toutes sortes de crimes. Quand ils ne l'avoüeroient pas, l'état où ils sont aujourd'hui réduits le prouveroit. Dispersés, vagabons, bannis de leur terre, ils errent dans le monde sans avoir ni homme ni Dieu pour roi. Il ne leur est pas permis de mettre le pied dans leur païs, même comme étrangers. La sainte parole qui les menaçoit de ces malheurs leur inculquoit en même temps, que vers la fin des siecles, Dieu se choisiroit de toute nation, de tout peuple & de tout lieu des adorateurs plus fideles : à qui il feroit passer sa grace, & plus abondante à cause de la grandeur de

celuy qui les instruiroit. Il étoit prédit que l'auteur de cette grace, le maître qui enseigneroit cette doctrine au genre humain & qui viendroit l'éclairer & le conduire, seroit le Fils de Dieu : non pas engendré de sorte qu'il rougisse du nom de Fils, ou qu'il ait en sa naissance rien de semblable aux amours de vôtre Jupiter. J'expliqueray sa nature & par là on entendra sa generation.

Nous avons d'éja dit que Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison & sa puissance. Vos sages mêmes conviennent que *Logos*, c'est à dire la parole & la raison, semble estre l'ouvrier de l'univers. Nous disons encore que la propre substance du verbe, de la raison & de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, est l'esprit. Que Dieu l'a proferé, & en le proferant l'a engendré : c'est pourquoi il est nommé Fils de Dieu, & Dieu à cause de l'unité de substance: car Dieu est esprit. Quand le soleil pousse un rayon, la substance n'est pas separée, mais étendue. Ainsi le verbe est esprit d'un esprit & Dieu de Dieu, comme une lumiere allumée d'une autre lumiere. Ainsi ce qui procede de Dieu est Dieu & fils de Dieu, & les deux sont un. Un esprit procede de l'esprit, & un Dieu de Dieu : autre en proprieté, non en nombre ; en ordre, non en nature : il est sorti de son principe sans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toûjours été prédit, est descendu dans une certaine Vierge, a été fait chair dans son sein, est né homme uni à Dieu : cette chair soutenue de l'esprit se nourrit, croît, parle, enseigne, opere, & c'est le Christ. Recevés tousjours cette fable sembla-

ble

ble aux vôtres, en attendant que je montre comment on prouve qu'il est le Christ.

Il marque ensuite comment les Juifs l'ont persécuté : & parlant de sa mort, il dit : Toutefois étant crucifié il rendit l'esprit en parlant & prévint le ministére du bourreau. Au même moment le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne savoient pas que cela même avoit été prédit de J. C. le prirent pour une éclipse : n'ayant pû y trouver leur compte, ils le nierent : mais ce prodige est raporté dans vos archives. Il marque la resurrection & l'ascension, puis il ajoûte : Pilate déja Chrétien en sa conscience donna avis à Tibére, qui regnoit alors, de tout ce qui concernoit J. C. les empereurs même y auroient cru, s'ils n'étoient pas necessaires au monde, ou s'ils pouvoient estre empereurs & Chrétiens. Nous avons fait voir la datte de nôtre secte & de nôtre nom, avec son auteur. Que persone desormais n'en parle ni n'en juge autrement, puisqu'il n'est permis à qui que ce soit de mentir touchant sa religion. Nous disons & nous le disons hautement, & dans les tourmens ; nous servons Dieu par J. C. tenez-le si vous voulés pour un homme ; c'est par luy & en luy que Dieu veut estre conu & servi. Les Juifs ont apris à servir Dieu par Moïse, qui étoit un homme : chés les Grecs Orphée, Musée, Melampus, Trophonius, ont établi des cérémonies : vous-mêmes, Numa, qui n'étoit qu'un homme, vous a chargés de superstitions tres-penibles. Trouvés bon que J. C. ait enseigné aussi la divinité qui lui est propre, non comme Numa, pour humaniser des hommes encore fa-

rouches, en les étonnant par la multitude des divinités, qu'il leur proposoit à servir : mais pour ouvrir les yeux à des hommes déja polis, & trompés par leur propre politesse ; afin de leur faire conoître la verité.

VII. Aveu des demons. c. 22.

Aprés avoir établi la vraye religion, il vient à l'origine des fausses, & explique la nature des demons, leur occupation à tenter les hommes, leurs oracles trompeurs, leurs miracles aparens, & comme ils se font adorer sous les noms des faux dieux ; puis il ajoûte : Jusques ici ce ne sont que des paroles : voici la preuve par la chose même. Que l'on amene ici devant vos tribunaux quelqu'un qui soit reconu pour possedé du demon. Que le premier venu d'entre les Chrétiens commande à cet esprit de parler ; il avoüera également qu'il est veritablement un demon, & qu'ailleurs il se dit faussement un dieu. De même que l'on amene quelqu'un de ceux que l'on croit estre agités par quelque dieu : qui ouvrant la bouche sur les autels reçoivent la divinité avec la fumée ; qui parlent avec effort & comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confessent qu'ils sont des demons, n'osant pas mentir à un Chrétien ; répandés sur le champ le sang de ce Chrétien temeraire.

c. 23.

Qu'y a-t'il de plus manifeste ? si ailleurs ils sont véritablement dieux, pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont demons ? est-ce par complaisance pour nous ? si en un lieu ils sont demons, pourquoi répondent-ils qu'ailleurs ils se font passer pour dieux ?

c. 24. Cette confession par laquelle ils déclarent qu'ils

ne ſont pas dieux, & qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un ſeul, à qui nous ſommes devoüés, ſuffit pour nous juſtifier, de l'accuſation d'offenſer la religion: s'il eſt certain qu'ils ne ſont pas dieux, il eſt certain que ce n'eſt pas une religion. Le reproche retombe ſur vous, qui adorés le menſonge: qui non ſeulement mépriſés, mais combattés la vraye religion du vrai Dieu, & vous rendés ainſi coupables de vraye irreligion. Car quand il ſeroit conſtant qu'ils ſeroient dieux, ne convenés-vous pas ſuivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus elevé & plus puiſſant, comme prince du monde: quel crime commet celui qui ne veut plaire qu'au ſouverain, & qui n'apelle Dieu que le premier? Prenés garde que ce ne ſoit encore une autre eſpece d'irreligion, d'oſter la liberté de religion & le choix de la divinité: puiſque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ſes dieux. Il n'y a que nous, à qui on ne permet point de religion particuliere: chés vous on a droit de tout adorer hors le vrai Dieu.

Il refute enſuite l'erreur des payens, qui attribuoient aux faux dieux la grandeur de l'empire Romain: comme la recompenſe des honeurs qu'ils y recevoient. Il montre, que ni les dieux étrangers n'ont eu interêt d'agrandir les Romains leurs ennemis; ni les dieux des Romains, qui n'en ont receu de grands honeurs, que depuis leur grande puiſſance. Du temps de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni ſtatuës ni temples: la religion étoit frugale, les ceremonies pauvres; on ne voyoit point de Ca- c. 24.

pitole elevé jusques au ciel; mais des autels de gazon, des vaisseaux de terre, une legére fumée: le dieu ne paroissoit nulle part. L'art des Grecs & des Toscans n'avoit pas encore rempli la ville de statuës.

VIII. Soumission des Chrétiens aux empereurs. c. 28. 29.

Il vient au crime de lése-majesté humaine, bien plus auguste chés les payens que la divine. Car ils se parjureroient plustost aprés avoir juré par tous les dieux, que par le seul genie de l'empereur. Nous ne prions point, dit-il, pour lui des dieux qui ne sont point; des morts, des statuës qui sont en sa puissance: mais nous invoquons pour la santé des empereurs le Dieu eternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. c. 30. Levant les yeux au ciel, étendant les mains, la teste nuë, nous prions pour tous les empereurs: & nous demandons pour eux une longue vie, un regne tranquile, la seureté dans leur maison, la valeur dans les troupes, la fidelité dans le senat, la probité dans le peuple, le repos par tout le monde: & tout ce que peut desirer un homme & un empereur. Je ne puis le demander qu'à celui que je sai qui peut l'accorder: à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraison qui vient d'un corps chaste, d'une ame innocente, & du S. Esprit. Non quelques grains d'encens, quelque peu de gomme, quelques gouttes de vin, ou du sang d'un chetif animal; & ce qui est pire, une conscience infecte.

c. 31. c. 32.

Il raporte le commandement de Dieu de prier pour les princes & pour les puissances, & il ajoûte: Nous avons encore une autre necessité de prier pour les empereurs & pour tout l'empire; c'est que nous

ſavons que la fin du monde, avec les miſeres horribles dont elle nous menace, eſt retardée par le cours de l'empire Romain. Nous jurons, non par le genie de Ceſar, mais par ſa ſanté, plus auguſte que tous les genies : ne ſavés-vous pas que les genies ſont des demons ? Je ne nommerai point non plus l'empereur dieu, parceque je ne ſai pas mentir, & que je le reſpecte trop pour me moquer de lui. Je le nommerai bien Seigneur ; mais ce ſera quand on ne me contraindra point de dire ſeigneur pour dire Dieu. Je n'ai qu'un Seigneur, Dieu tout-puiſſant & eternel, qui eſt auſſi le ſien.

c. 33.

c. 34.

c. 35.

Voilà donc pourquoi les Chrétiens ſont des ennemis publics : parcequ'ils ne rendent pas aux empereurs des honeurs vains & faux, parceque faiſant profeſſion de la vraye religion, ils celebrent les jours de réjoüiſſance publique, plutôt par les ſentiments de leur cœur, que par la débauche. On fait bien de l'honeur aux princes, de dreſſer en public des foyers & des tables : manger dans les ruës, faire de toute la ville un cabaret, meſler le vin avec la boüe, courir en troupes, pour commettre des inſolences. Ne peut-on exprimer la joye publique, que par une honte publique ? Nous ſommes bien coupables, d'aquiter nos vœux pour les empereurs avec chaſteté, ſobriété & modeſtie : de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, & n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infames ? Il montre enſuite que ceux qui paroiſſoient les plus empreſſés, à rendre aux empereurs ces vains honeurs : étoient ſouvent les moins

fideles de leurs ſujets & les plus prompts à la revolte : puis pour montrer la fidelité des Chrétiens, il ajoûte :

c. 37. Combien de cruautés exercés-vous contre les Chrétiens ſoit par vôtre inclination, ſoit pour obeïr aux loix ? combien de fois arrive-t-il que le peuple ſans attendre vos ordres, nous jette des pierres ; ou met le feu à nos maiſons ? Dans la fureur des bacchanales ils n'épargnent pas même les Chrétiens morts, ils les tirent de leurs ſepulcres & les mettent en pieces. Qu'avés-vous remarqué que nous ayons jamais fait, pour nous vanger de tant d'injuſtices : & de cette animoſité, à nous pourſuivre juſques à la mort ? Une ſeule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous ſatisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal : & ſi nous voulions nous declarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de force & de troupes ? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque nation que ce ſoit, eſt-elle plus nombreuſe que toutes les nations du monde ? Nous ne ſommes que d'hier & nous rempliſſons tout, vos villes, vos iſles, vos chateaux, vos bourgades, vos camps, vos tribus, le palais, le ſenat, la place : nous ne vous laiſſons que vos temples.

Ne ſerions-nous pas bien propres à la guerre, même à forces inégales, nous qui nous faiſons tuer ſi volontiers ; s'il n'étoit de nos maximes de ſoufrir la mort plutôt, que de la donner ? Nous pourrions vous combattre ſans prendre les armes, ſans nous revolter, ſeulement en nous ſeparant. Car ſi un tel

nombre d'hommes vous avoit quitté, pour se retirer en quelque coin du monde; la perte de tant de sujets, auroit decrié vôtre gouvernement, leur abandon vous auroit punis: vous auriés été epouvantés de vôtre solitude & du silence des afaires : le monde auroit semblé mort : vous auriés cherché à qui commander; il vous seroit demeuré plus d'ennemis que de sujets. Maintenant la multitude des Chrétiens fait que vous avés moins d'ennemis. Et qui vous delivreroit de ces ennemis cachés, qui vous ruinent l'esprit & la santé; je veux dire des demons, que nous chassons de vous sans récompense: ce seul moyen, de les laisser dans leur possession, suffisoit pour nous vanger.

IX. Union des Chrétiens. Il montre ensuite que l'on ne devoit point craindre l'union des Chrétiens, comme une faction dangereuse : parce que n'ayant point d'ambition, ils ne c. 38. se méloient point des affaires publiques: & que cherchant d'autres plaisirs, ils s'éloignoient des spectacles où les factions regnoient: puis il ajoûte: Main- c. 39. tenant je veux vous montrer à quoy s'occupe la faction des Chrétiens. Nous faisons corps, parce que nous nous connoissons pour avoir la même religion, la même morale, la même esperance. Nous nous assemblons pour prier Dieu, comme par une sainte conjuration, & pour lire les écritures divines: là se font les exhortations & les corrections: on y juge avec grand poids, comme en la presence de Dieu; on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, si quelqu'un a peché jusques à estre privé de la communication des prieres, des assemblées & de tout nô-

tre saint commerce. Ceux qui président sont les vieillards les plus éprouvés. Ils arrivent à cet honeur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite: car l'argent n'a point de lieu dans les choses de Dieu: & si nous avons une espece de tresor, ce n'est pas qu'il en coûte pour acheter la religion. Chacun aporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut & s'il peut: on n'y contraint personne, la contribution est volontaire. C'est comme un depost de pieté, qui ne s'employe pas en festins inutiles: mais à nourrir & enterrer les pauvres, à entretenir les enfans orfelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui sont relegués dans des isles, ou prisoniers pour la cause de Dieu. Cette charité déplaist à quelques-uns. Voyés, disent-ils, comme ils s'aiment: comme ils sont prests à mourir l'un pour l'autre: ils rendent même odieux les noms de freres, que nous nous donnons: parce que chez eux tous les noms de parentés ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous sommes unis d'esprit & de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens: tout est commun entre nous hors les femmes: il ne faut donc point s'étoner si une telle amitié produit des repas communs.

Je sai que nos petits soupés sont décriés, non seulement comme criminels, mais comme excessifs: tandis que l'on ne dit mot des festins de tant de societés payennes. Nôtre soupé montre sa cause par son nom d'Agape, qui signifie en grec charité, nous donnons ce soulagement aux pauvres: on n'y soufre

ni

ni baſſeſſe, ni immodeſtie. On ne ſe met à table qu'aprés avoir fait la priere à Dieu : on mange autant que l'on a faim : on boit autant qu'il eſt utile, ſans nuire à la pureté : on ſe raſſaſie, comme devant prier Dieu même la nuit; on s'entretient comme ſachant que Dieu nous écoute. Aprés que l'on a lavé les mains, & que les lampes ſont allumées, chacun eſt invité à chanter les loüanges de Dieu qu'il tire des ſaintes écritures, ou qu'il compoſe lui-même. On void par là comment il a bu : le repas finit auſſi par la priere : enſuite on ſe ſépare; non pour commettre des inſolences, mais avec pudeur & modeſtie. Telles ſont les aſſemblées des Chrétiens, nous ſommes tels aſſemblés que ſéparés, n'ofenſant perſone, n'affligeant perſone.

Il faudroit plûtôt donner le nom de factieux à ceux qui conſpirent contre les Chrétiens, ſous ce vain pretexte, qu'ils ſont cauſe de tous les malheurs publics. Si le Tibre inonde, ſi le Nil n'inonde pas, ſi la pluye manque, ſi la terre tremble, s'il vient une famine, ou une perte, auſſi-tôt on crie : Les Chrétiens au lion. Je vous prie : combien y a-t-il eu de ſemblables malheurs dans le monde avant le regne de Tibere & la venuë de J. C ? Ce ſont les effets de la colere de Dieu, juſtement irrité contre les hommes ingrats & criminels. Cependant quand la ſechereſſe fait craindre la ſterilité, vous ſacrifiés à Jupiter, en fréquentant les bains, les cabarets & les autres lieux de débauche : Nous autres nous cherchons à toucher le ciel, par la continence & la frugalité, par les jeûnes, le ſac & la cendre : & quand nous c. 40.

c. 41. avons obtenu misericorde, on honore Jupiter; mais ces malheurs ne nous touchent point. Nous n'avons autre interêt en ce monde que d'en sortir promptement.

c. 42. On nous fait un autre reproche : on dit que nous sommes inutiles au commerce de la vie. Comment le peut-on dire ? puisque nous vivons avec vous, usant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles. Nous allons à vos places, à vos marchés, à vos foires, à vos bains, à vos boutiques, à vos hotelleries. Nous navigeons avec vous : nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faisons les mêmes mestiers, nous travaillons à vôtre usage. Si je ne frequente pas vos cérémonies, je ne laisse pas de vivre ce jour-là, & de dépenser pour le bain, pour la table. Je ne me courone point de fleurs, mais je ne laisse pas d'en acheter : que vous importe comment je m'en serve ? Je ne vas point aux spectacles : mais si j'ay envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à sa place. Il est vrai que nous n'achetons point d'encens pour sacrifier, mais nous en employons plus pour les sepultures.

Mais, dirés-vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'est que nous ne pouvons suffire aux hommes & aux dieux qui demandent : que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, si on examine avec quelle fidelité nous payons les tributs : & combien ils diminuent, par vos fraudes & vos fausses declarations, on trouvera que ce seul article récompense tous les autres. Je vous dirai ceux
c. 43.

qui peuvent ſe plaindre, qu'il n'y a rien à gagner avec les Chrétiens. Premierement ceux qui trafiquent de femmes débauchées : puis les aſſaſſins, les empoiſoneurs, les magiciens, les aruſpices, les devins, les aſtrologues. On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant perſone ne conſidere cette perte ſi grande & ſi effective pour l'état, de faire périr tant d'innocens. J'en prens à témoins vos regiſtres, vous qui jugés les criminels, y en a-t-il un ſeul qui ſoit Chrétien ? Ce ſont des vôtres qui rempliſſent les priſons, qui travaillent aux mines, qui ſont expoſés aux beſtes : il n'y a point là de Chrétiens, où il n'y eſt qu'à ce titre : s'il y eſt à un autre titre, il n'eſt plus Chrétien. L'innocence eſt pour nous une néceſſité : nous la connoiſſons parfaitement, l'ayant apriſe de Dieu, qui eſt un maître parfait : & nous la gardons fidelement, comme ordonnée par ce juge, que l'on ne peut mépriſer.

c. 44.

c. 45.

X. Vraye Philoſophie. c. 46.

Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des Chrétiens, diſoient qu'elle n'avoit rien de divin : & que c'étoit une eſpece de philoſophie. Tertullien fait donc voir la difference des philoſophes & des Chrétiens : premierement pour la ſcience, en ce que chés les Chrétiens le moindre artiſan conoît Dieu & le fait conoître aux autres : au lieu que Platon diſoit, qu'il eſt difficile de trouver l'auteur de l'univers, & encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Enſuite pour les mœurs, il fait voir par les exemples des philoſophes les plus fameux, l'avantage des Chrétiens ſur eux, en toutes les vertus : la chaſteté,

c. 47. la modeſtie, l'humilité, la patience, la fidelité, la ſimplicité, la douceur. Toute la ſageſſe eſt venuë des prophetes & des ſaintes écritures, que les philoſophes ont corrompuës, comme ont fait depuis les heretiques ſortis d'entr'eux : & ce que les poëtes & les philoſophes avoient emprunté des dogmes de la vraye religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer ; ne ſervoit qu'à en diminuer la créance.

c. 49. Ces dogmes ne ſont traittés de préjugés que chés nous, chés les philoſophes & les poëtes c'eſt une ſcience rare : ce ſont d'habiles gens, nous des idiots : on les honore, on ſe moque de nous : & qui pis eſt, on nous punit. Quand nos opinions ſeroient fauſſes & impertinentes, du moins elles ſont utiles, puiſqu'elles nous rendent meilleurs : & dés là elles ne ſont plus impertinentes. Mais quand elles le ſeroient, du moins elles ne nuiſent à perſone : s'il falloit les punir, ce ſeroit par la moquerie : non par le fer, le feu, les croix & les beſtes. Ce n'eſt pas ſeulement la populace qui ſe réjoüit de cette injuſtice : quelques-uns de vous s'en ſervent pour flatter le peuple, & en tirent de la gloire : comme ſi cette puiſſance que vous avés ſur nous, ne dépendoit pas de nous : aſſurément je ſuis Chrétien,
c. 50. parce que je veux l'eſtre. Dequoi donc vous plaignés-vous, dira-t-on, puiſque vous voulés ſoufrir ? Nous aimons les ſoufrances comme on aime la guerre : on ne s'y engage pas volontiers, à cauſe des alarmes & des perils : mais on combat de toute ſa force, & on ſe réjouït de la victoire. Vous avés

beau nous reprocher les fagots de ſarment & les pieux où l'on nous attache, ce ſont les ornemens de nôtre triomphe.

Vous nous traittés de deſeſperés, à cauſe du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scevola, Regulus, Empedocle, Anaxarque & tant d'autres, parce qu'ils ſont morts pour leur patrie, pour l'empire, pour l'amitié: il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentés-nous tant qu'il vous plaira, vôtre injuſtice eſt la preuve de nôtre innocence. Dernierement condamnant une Chrétiene à eſtre expoſée dans un lieu infame, vous avés reconu que nous craignons l'impureté plus que tous les tourmens & que la mort même. Et toutefois vôtre cruauté la plus rafinée ne gagne rien : nous multiplions à meſure que vous nous moiſſonés : le ſang des Chrétiens eſt une ſemence feconde. Pluſieurs de vos philoſophes ont écrit des exhortations à ſoufrir les tourmens & la mort : mais les actions des Chrétiens font plus d'effet que leurs diſcours. Cette obſtination même que vous nous reprochés eſt une inſtruction : en la voyant on eſt ébranlé, on veut en pénetrer la cauſe, on s'aproche : on deſire de ſoufrir pour ſe reconcilier à Dieu, pour racheter par ſon ſang le pardon de tous ſes pechés. Delà vient que nous vous rendons graces de vos jugemens : car lorſque vous nous condamnés, Dieu nous abſout; tant ſa conduite eſt contraire à celle des hommes. Ainſi finit l'apologetique de Tertullien : mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

A Carthage même on prit quatre jeunes catecu- XI. Martyre de

sainte Perpetuë & de sainte Félicité.
Acta martyr. Selecta. p. 86.
Tertull. de an. c. 55.
Aug. Serm. 280. & seqq. de his martyr. & in Ps. 47.

ménes Revocat & Felicité esclaves du même maître, Saturnin & Secondulus : & avec eux Vivia Perpetua noble & bien élevée. Elle avoit son pere & sa mere & deux freres, dont l'un étoit aussi catecumene. Elle etoit mariée & avoit un fils à la mamelle, qu'elle nourrissoit de son lait : son âge étoit d'environ vingt-deux ans : Felicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui se livra volontairement, pour n'estre point séparé de ses freres. On les garda quelques jours, avant que de les mettre en prison. Perpetuë écrivit elle-même l'histoire de son martyre, en ces termes : Comme nous étions encore avec les persecuteurs, mon pere vouloit me faire tomber, par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit ; je lui dis. Mon pere voyés vous ce vase qui est par terre ! Oüi, dit-il ; j'ajoûtay : Peut-on lui donner un autre nom que le sien ? Non, répondit-il : Je ne puis non plus me dire autre que je ne suis, c'est à dire Chrétiene. Mon pere touché de ce mot, se jetta sur moy, pour m'arracher les yeux ; Mais il ne fit que me maltraitter, & s'en alla vaincu, avec les inventions du demon. Ayant été quelques jours sans voir mon pere j'en rendis graces au Seigneur, & son absence me soulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fûmes baptisez ; & je fus inspirée de ne demander, au sortir de l'eau, que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours aprés on nous mit en prison; j'en fus effrayée : car je n'avois jamais veu de telles tenebres. La rude journée ! un grand chaud à cause de la foule ; les soldats nous poussoient : Enfin je

ſechois d'inquietude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius & Pompone, qui nous aſſiſtoient, obtinrent pour de l'argent, que nous puiſſions ſortir : & paſſer quelques heures en un lieu plus commode dans la priſon, pour nous rafraîchir. Nous ſortîmes ; chacun penſoit à ſoy : je donnois à teter à mon enfant, qui mouroit de faim : je le recommandois ſoigneuſement à ma mere, je fortifiois mon frere. Je ſechois de douleur de voir celle que je leur cauſois, & je paſſay pluſieurs jours dans de telles inquietudes. M'étant accoûtumée à garder mon enfant dans la priſon ; je me trouvay auſſi-tôt fortifiée : & la priſon me devint un palais : enſorte que j'aimois mieux y eſtre qu'ailleurs. Alors mon frere me dit : Ma ſœur, je ſay que vous avez grand crédit auprés de Dieu : demandés-lui qu'il vous faſſe connoître par quelque viſion, ſi ceci finira par le martyre. Comme je ſavois que je m'entretenois avec le Seigneur, qui m'avoit fait tant de faveurs : je répondis hardiment à mon frere, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demanday, & voici ce qui me fut montré.

XII. Premiere viſion de ſainte Perpetuë.

Je vis une échelle d'or merveilleuſement haute, qui s'élevoit de la terre juſques au ciel : mais ſi étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une perſone à la fois. Au deux côtés étoient attachés toutes ſortes de ferremens, des épées, des lances, des crocs, des coûteaux : en ſorte que qui euſt monté négligemment ou ſans regarder en haut, auroit été déchiré, & auroit laiſſé ſa chair à ces ferremens. Au bas de l'échelle étoit couché un dragon d'une grandeur

énorme, qui guettoit ceux qui vouloient monter; & pour les en détourner, leur faisoit peur. Le premier qui monta fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fûmes arrêtez, & se livra depuis volontairement à cause de nous. Lorsqu'il fut arrivé au haut de l'échelle, il se retourna vers moi, & me dit: Perpetuë je vous attends: mais prenés garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis: Au nom de N. S. J. C. il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement sa tête de dessous l'échelle, comme s'il eust eu peur de moi; & ayant marché sur le premier échelon, je marchay sur sa tête. Je montay & je vis un jardin d'un espace immense, & au milieu un grand homme assis, habillé en pasteur avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ses brebis. environné de plusieurs milliers de persones vétuës de blanc. Il leva la tête, me regarda, & me dit: Vous estes la bienvenuë, ma fille: puis il m'apela, & me donna comme un morceau de fromage, de ce lait qu'il tiroit: Je le reçus en joignant les mains, & le mangeay: & tous ceux qui l'environnoient répondirent: Amen. je m'éveillay à ce bruit: maschant quelque chose de doux. Aussi-tôt je racontay cette vision à mon frere, nous conûmes que nous devions soufrir: & nous commençâmes à n'avoir plus aucune esperance dans le siecle. Perpetuë & son frere crûrent, que cette bouchée prétieuse signifioit l'eucharistie, que l'on avoit coûtume de donner aux martyrs, pour les préparer au combat. Elle continuë ainsi son récit:

Peu de jours aprés le bruit se répandit que nous devions estre interrogés: mon pere vint aussi de la ville

ville à la priſon, accablé de triſteſſe : & me diſoit : Ma fille, ayez pitié de mes cheveux blancs : ayez pitié de vôtre pere : ſi je ſuis digne que vous m'appelliés vôtre pere : ſi je vous ay moi-même élevée juſques à cet âge : ſi je vous ay preferée à tous vos freres, ne me rendés pas l'oprobre des hommes. Regardés vôtre mere & vôtre tante : regardés vôtre fils, qui ne pourra vivre aprés vous : quittés cette fierté, de peur de nous perdre tous : car aucun de nous n'oſera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon pere me parloit ainſi par tendreſſe : me baiſant les mains & ſe jettant à mes pieds, pleurant, & ne me nommant plus ſa fille, mais ſa dame. Je le plaignois, voyant que de toute nôtre famille il ſeroit le ſeul, qui ne ſe réjoüiroit point de mon martyre. Je lui dis pour le conſoler : Sur l'échafaut, il arrivera ce qui plaira à Dieu : car ſachés que nous ne ſommes point en nôtre puiſſance : mais en la ſiene. Il ſe retira contriſté.

Le lendemain comme nous diſnions, on vint tout d'un coup nous enlever pour eſtre interrogés, & nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit auſſi-tôt dans les quartiers voiſins, & il s'amaſſa un peuple infini. Nous montâmes ſur l'échafaut : les autres furent interrogés & confeſſerent : on vint auſſi à moi, & mon pere parut à l'inſtant avec mon fils, & il me tira de ma place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien éxerçoit alors le droit de glaive, c'eſt à dire la puiſſance de vie & de mort, à la place du proconſul Minucius Timinien, qui étoit mort. Il me dit : Epar-

XIII. Premier interrogatoire des martyrs.

gnés la vieilleſſe de vôtre pere : épargnés l'enfance de vôtre fils : ſacrifiés pour la proſperité des empereurs. Je n'en feray rien, répondis-je. Eſtes-vous Chrétiene, me dit-il ? Et je lui répondis : Je ſuis Chrétiene. Comme mon pere s'éforçoit de me tirer de deſſus l'échafaut ; Hilarien commanda qu'on l'en chaſsât ; & il receut un coup de baguette. Je le ſentis, comme ſi j'euſſe été frapée moi-même, tant je fus affligée, de voir mon pere maltraitté en ſa vieilleſſe. Alors Hilarien prononça nôtre ſentence, & nous condamna tous à eſtre expoſés aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la priſon. Comme mon enfant avoit accoûtumé de me tetter, & de demeurer avec moi dans la priſon, j'envoyai auſſi-tôt le diacre Pompone pour le demander à mon pere : mais il ne le voulut pas donner ; & Dieu permit que l'enfant ne demanda plus à tetter ; & que mon lait ne m'incommoda plus.

Quelques jours aprés comme nous prions tous, tout d'un coup au milieu de la priere, il m'échapa de nommer Dinocrate : & je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'eſprit. Le ſouvenir de ſon malheur m'affligea : & je conus à l'inſtant que j'étois digne de prier pour lui ; & que je le devois. Je commençay donc à le faire avec ferveur en gemiſſant devant Dieu : & la nuit même j'eus cette viſion.

XIV. Seconde viſion de ſainte Perpetuë. Dinocrate.

Je voy Dinocrate ſortir d'un lieu ténebreux, où il y avoit pluſieurs autres perſonnes : il étoit dans une grande ardeur & une grande ſoif : le viſage craſſeux, le teint pâle, avec l'ulcére qu'il avoit quand

il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frere ſelon la chair : à ſept ans il mourut malheureuſement d'un cancer au viſage, faiſant horreur à tout le monde : c'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande diſtance entre lui & moi : en ſorte qu'il étoit impoſſible de nous approcher. Prés de lui étoit un baſſin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille de l'enfant : il s'étendoit pour boire, & quoi qu'il y euſt de l'eau il ne pouvoit y atteindre : ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillay, & je conus que mon frere étoit dans la peine ; mais j'eus confiance que je le pourrois ſoulager. Je commençay à prier pour lui, demandant à Dieu jour & nuit avec larmes, qu'il me l'accordât. Je continuay juſques à ce que nous fûmes transferez à la priſon du camp : étant deſtinés au ſpectacle qu'on devoit donner à la feſte du Céſar Geta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette viſion. Je vis le même lieu que j'avois veû, & Dinocrate le corps net, bien vetû, ſe rafraîchiſſant : & au lieu de ſa playe, une cicatrice. Le bord du baſſin, que j'avois veû étoit abaiſſé juſques au nombril de l'enfant, il en tiroit de l'eau ſans ceſſe, & ſur ce rebord étoit une phiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'aprocha, & commença à en boire ſans qu'elle diminuaſt : & lorſqu'il fut raſſaſié, il quitta l'eau avec joye, pour aller joüer, comme font les enfans. Je m'éveillay, & conus qu'il avoit été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant avoit eſté baptiſé & avoit peché depuis ſon baptême. La Sainte continue ainſi : Le concierge de la priſon qui

Aug. de an. lib. 1. c. 10 & lib. III. c. 9. to. 10.

étoit un officier nommé Pudens, nous estimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine : ainsi il laissoit entrer plusieurs persones, pour nous voir & nous consoler les uns les autres. Comme le jour du spectacle aprochoit, mon pere vint me trouver accablé de tristesse. Il commença à s'arracher la barbe, se jetter à terre & se coucher sur le visage, maudire ses années & dire des choses capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de sa malheureuse vieillesse.

XV. Troisiéme vision de sainte Perpetue.

La veille de nôtre combat j'eus cette vision. Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la prison, & frapoit bien fort : je sortis & luy ouvris, il étoit vétu d'une robbe blanche semée de petits ronds : il me dit : Perpetuë, nous vous attendons, venez. Il me prit par la main & nous commençâmes à marcher par des lieux rudes en tournoyant. Enfin nous arivâmes à l'amphitheatre à grand peine & tout hors d'haleine : il me conduisit au milieu de l'arene & me dit : Ne craignez point, je suis icy avec vous & je prends part à vos travaux. Il se retira & j'apperceus un grand peuple tout étonné ; comme je savois que j'étois destinée aux bestes, je m'étonnois de ce qu'on ne les lâchoit point contre moy. Alors il parut un Egyptien ford laid, qui vint me combattre accompagné de quelques autres : Je vis aussi de jeunes hommes bien-faits, qui s'aprochérent pour me secourir : je me trouvai changée en athlete, avec une vigueur mâle, ils me froterent d'huile pour le combat : & je vis de l'autre costé l'Egyptien se rouler dans la poussiere.

Aug. de anima lib. IV, c. 18. n. 10.

Il parut un homme merveilleuſement grand, enſorte qu'il étoit plus haut que l'amphiteatre, veſtu d'une tunique ſans ceinture avec deux bandes de pourpre pardevant, & ſemée de petits ronds d'or & d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, & un rameau verd, où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire ſilence, il dit: Si l'Egyptien ſurmonte la femme, il la tuëra avec le glaive, ſi elle le ſurmonte elle aura ce rameau: & il ſe retira. Nous nous aprochâmes, & nous commençâmes à donner des coups de poing: il vouloit me prendre par les pieds, & je luy en donnois des coups dans le viſage. Je fus élevée en l'air & commençay à le battre ainſi, le foulant aux pieds: mais comme je vis que cela duroit trop; je joignis mes deux mains, paſſant les doits les uns dans les autres, & le prenant par la teſte, je le fis tomber ſur le viſage & luy marchay ſur la teſte: le peuple ſe mit à crier, & mes compagnons à chanter. Je m'aprochai du maître, qui me donna le rameau avec un baiſer, en diſant: La paix ſoit avec vous ma fille. Je commençay à marcher avec gloire vers la porte Sana-Vivaria de l'amphiteatre: je m'éveillay, & je compris que je ne combattrois pas contre les beſtes, mais contre le demon, & me tins aſſeurée de la victoire. C'eſt ce que j'ay fait juſques à la veille du ſpectacle: quelque autre écrira s'il veut ce qui s'y paſſera. Ainſi finit la relation de ſainte Perpetuë.

Satur eut auſſi une viſion, qu'il écrivit en ces termes: XVI Viſion de Satur.
Nous avions ſouffert; nous ſortîmes de nos corps, & nous commençâmes à eſtre portés vers l'orient

par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point: nous allions, non pas à la renverse regardant en haut, mais comme montant une douce coline. Nous vîmes d'abord une lumiere immense : & je dis à Perpetuë, car elle étoit à côté de moi : Voici ce que le Seigneur nous promettoit. Les quatre anges nous portant toûjours, nous nous trouvâmes dans un grand espace, comme un jardin, où il y avoit des rosiers & toutes sortes de fleurs : les arbres étoient hauts comme des ciprés, dont les feüilles tomboient incessamment. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatans que les autres : quand ils nous virent, ils nous firent honeur, & dirent avec admiration aux autres anges : Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient, nous mirent à bas tout étonnés.

Nous fîmes à pied un stade de chemin par une allée large, & trouvâmes Jocondus, Saturnin & Artaxius qui avoient été brûlés vifs dans la même persecution : & Quintus qui étoit mort martyr dans la prison. Nous leur demandions où étoient les autres : mais les anges nous dirent : Venés auparavant, & entrés pour saluer le Seigneur. Nous nous aprochâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme bâties de lumiere : devant la porte étoient debout quatre anges, qui en entrant nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes & vîmes une lumiere immense, & entendîmes une voix réünie de plusieurs qui disoient sans cesse : Agios, Agios, Agios; c'est à dire en grec, saint. Nous vîmes au

milieu comme un homme aſſis; il avoit les cheveux blancs comme la nége: & le viſage d'un jeune homme : nous ne vîmes point ſes pieds : à ſa droite & à ſa gauche étoient vingt-quatre vieillards , & derriere eux pluſieurs autres. Etant entrés nous demeurâmes debout devant le trône ſaiſis d'admiration: quatre anges nous ſoûleverent : nous baiſâmes celui qui étoit aſſis , & il nous paſſa les mains ſur le viſage. Les autres vieillards nous dirent : Arrêtons: nous nous arrétâmes & nous donâmes le baiſer de paix ; & les vieillards nous dirent : Allés vous réjoüir. Je dis à Perpetuë : Vous avez ce que vous deſirés. Elle me dit : Dieu ſoit loüé : j'ay plus de joye ici, que je n'en ay jamais eu dans la chair.

En ſortant nous trouvâmes devant la porte à main droite l'evêque Optat , & à main gauche le prêtre & docteur Aſpaſe , ſéparés & triſtes. Ils ſe jetterent à nos pieds, & nous dirent : Accordés-nous : vous eſtes partis & nous avés laiſſés en cet état. Nous leur dîmes. N'eſtes-vous pas nôtre pere & vous un prêtre : eſt-ce à vous à vous jetter à nos pieds. Nous nous jettâmes ſur eux & les embraſſâmes. Perpetuë commença à s'entretenir avec eux, & nous les tirâmes à part dans le jardin ſous un roſier. Comme nous leur parlions les anges leur dirent : Laiſſés-les ſe rafraîchir : ſi vous avés quelque ſujet de diviſion, pardonnés vous l'un à l'autre. Ils les éloignérent & dirent à Optat : corrigés vôtre peuple : ils vont à vôtre aſſemblée, comme s'ils retournoient du cirque , & s'ils diſputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là nous reco-

nûmes plusieurs de nos freres ; & des martyrs aussi : nous étions tous nourris d'une odeur inéfable qui nous rassasioit. Là-dessus je m'éveillay plein de joye. Telle fut la vision de Satur.

XVII. Accouchement de sainte Felicité.

l. 3. ff. de pœn.

Secondule mourut dans la prison : Felicité étoit grosse de huit mois , & voyant le jour du spectacle si proche, elle étoit fort affligée , craignant que son martyre ne fust differé : parce qu'il n'étoit pas permis d'executer les femmes grosses avant leur terme. Elle craignoit de répandre ensuite son sang innocent avec quelques scelerats. Les compagnons de son martyre étoient sensiblement affligés de leur côté , de la laisser seule dans le chemin de leur commune esperance : ils se joignirent donc tous ensemble à prier & à gémir pour elle trois jours avant le spectacle. Aussi-tôt aprés leur priere , les douleurs la prirent ; & comme l'accouchement est naturellement plus difficile dans le huitiéme mois , son travail fut rude & elle se plaignoit. Un des guichetiers lui dit: Tu te plains , que feras-tu quand tu seras exposée aux bêtes ? Felicité répondit : C'est moi qui soufre maintenant ce que je soufre : mais là il y en aura un autre en moi , qui soufrira pour moi , parce que je soufriray pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une femme Chrétiene éleva comme son enfant.

Le tribun traitoit les martyrs plus durement, parce que, sur l'avis de quelques gens de legere créance , il craignoit qu'ils ne se tirassent de la prison, par des enchantemens de magie. Perpetuë lui dit ensuite : Pourquoi ne nous donnés vous pas du soulagement, puisque nous sommes les condamnés du

du tres-noble César, destinés à combattre à sa feste? N'est-il pas de vôtre honeur que nous y paroissions bien nourris? Le tribun en frissonna & en rougit; & commanda que l'on les traittât plus humainement, en sorte que les freres & les autres eussent la liberté d'entrer dans la prison & de se rafraîchir avec eux: le concierge de la prison étoit déja converti. Le jour de devant le combat: on leur donna, suivant la coûtume, le dernier repas, que l'on appelloit le souper libre, & qui se faisoit en public; mais les martyrs le convertirent en une agape modeste, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu, relevant le bonheur de leurs soufrances & se moquant de la curiosité de ceux qui y accouroient: Satur leur disoit: Le jour de demain ne vous suffit pas pour voir à vôtre aise ceux que vous haïssés; aujourd'hui amis, demain ennemis. Mais remarqués bien nos visages; afin de nous reconoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, & plusieurs se convertirent.

Tertull. apolog. c. 42.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les Martyrs sortirent de la prison pour l'amphiteâtre comme pour le ciel, guais, d'un visage agréable, plûtôt émus de joye que de crainte. Perpetuë suivoit d'un visage & d'un pas tranquille, comme une persone cherie de J. C. baissant les yeux pour en dérober aux spectateurs la vivacité. Felicité étoit ravie de se bien porter de sa couche pour combattre les bêtes. Etant arrivés à la porte, on voulut les obliger, suivant la coûtume, à prendre les habits dont on ornoit

ceux qui paroiſſoient à ce ſpectacle : c'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne : pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtreſſes de Cerés. Les martyrs refuſerent ces cérémonies idolâtres, & dirent : Nous ne ſommes venus ici volontairement que pour conſerver nôtre liberté : nous avons ſacrifié nôtre vie pour ne rien faire de ſemblable, nous en ſommes convenus avec vous. Le tribun permit qu'ils entraſſent ſimplement comme ils étoient.

Perpetuë chantoit comme déja victorieuſe : Revocat, Saturnin & Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivés à la veuë d'Hilarien, ils lui diſoient par ſigne de la main & de la teſte : Tu nous juges, & Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, & demanda qu'ils fuſſent foüettés, ſelon la coûtume, en paſſant devant les Veneurs. Ainſi nommoit-on ceux qui étoient armés pour combattre les bêtes. Ils ſe mettoient de rang avec des foüets à la main ; & donnoient chacun leur coup aux beſtiaires, ou condamnés, que l'on faiſoit paſſer nuds devant eux. Les martyrs ſe réjoüirent de participer à la paſſion du Sauveur.

Dieu leur accorda la mort que chacun avoit ſouhaitée ; car lors qu'ils s'entretenoient enſemble du martyre qu'ils deſiroient, Saturnin avoit témoigné qu'il eut voulu eſtre expoſé à toutes ſortes de beſtes pour ſoufrir davantage. Ainſi dans le ſpectacle, lui & Revocat, aprés avoir été attaqués par un leopard, furent auſſi ſecoüés par un ours ſur l'écha-

faut. Satur ne craignoit rien tant que l'ours, & esperoit qu'un leopard le tuëroit d'un seul coup de dent. Il fut d'abord exposé à un sanglier : mais le veneur qui avoit lâché la bête, en reçut un coup, dont il mourut quelques jours aprés le spectacle. Satur fut seulement traîné. On l'attacha sur le pont proche d'un ours : mais l'ours ne sortit point de sa loge, parce que le soldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompuës. Ainsi Satur étant sain & entier fut rapellé pour la seconde fois.

Perpetuë & Felicité furent depoüillées, & mises dans des filets, pour estre exposées à une vache furieuse. Le peuple en eut horreur : voyant l'une si delicate & l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégoutantes : on les retira & on les couvrit d'habits flotants. Perpetuë fut secouée la premiere, & tomba sur le dos : elle se mit à son séant ; & voyant son habit déchiré par le costé, elle le retira, pour se couvrir la cuisse. On la reprit, & elle renoüa ses cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle se leva & voyant Felicité toute froissée luy donna la main & la releva : elles allerent ainsi vers la porte Sanevivaria, où Perpetüe fut receüe par un catecumene, nommé Rustique qui la suivoit. Alors elle s'éveilla comme dun profond sommeil, & commenca à regarder autour d'elle, en disant : Je ne say quand on nous exposera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit passé : elle ne le crut, que lorsqu'elle vit sur son corps & sur son habit des marques de ce qu'elle avoit soufert, & qu'elle reconut le catecumene. Elle fit appeller son

frere; & s'adressant à lui & à Rustique, elle leur dit: Demeurés fermes dans la foy : aimés-vous tous les uns les autres : & ne soyés point scandalisés de nos soufrances.

Satur à une autre porte, exhortoit le soldat Pudens, & lui disoit : Me voici, enfin comme je l'ay promis & prédit, aucune bête ne m'a encore touché : croyés donc de tout vôtre cœur : je m'en vay-là, & je finiray par une seule morsure d'un leopard. Aussi-tôt à la fin du spectacle il fut présenté à un leopard, qui d'un seul coup de dent le couvrit de sang. Le peuple s'écria : Il est bien lavé. Satur dit alors au soldat Pudens : Allés, souvenés-vous de ma foy, & que ceci vous fortifie plûtôt que de vous troubler : donnés-moy l'anneau que vous avés au doigt. L'ayant trempé dans sa playe, il le lui rendit plein de sang pour le garder ; & tomba mort au lieu où on avoit accoûtumé d'égorger ceux que les bêtes n'avoient pas achevés : On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainsi Satur mourut le premier, suivant la vision de Perpetuë.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu de l'amphiteatre, pour avoir le plaisir de leur voir donner le coup de la mort. Les martyrs se leverent & s'y en allerent d'eux-mêmes, aprés s'estre donné le baiser de paix. Les autres reçurent le dernier coup sans parler & sans branler. Perpetuë tomba entre les mains d'un gladiateur mal à droit, qui la piqua entre les os & la fit crier : car ces executions des bestiaires demi-morts étoient l'aprentissage des nouveaux gladiateurs, pour les accoûtumer

ſans péril au ſang, & on les nommoit Confeſſeurs. Perpetuë conduiſit elle-même à ſa gorge la main tremblante du ſien, & finit ainſi ſon martyre.

XIX. Martyre de S. Irenée, &c.

S. Irenée evêque de Lion, ſoufrit le martyre en cette même perſécution de Sevére : & avec lui une multitude innombrable de ſon peuple. Il fut enterré par le prêtre Zacharie dans la cave de l'egliſe de S. Jean. Il avoit laiſſé grand nombre d'écrits : mais il ne nous reſte que les cinq livres contre les héréſies. Entre les martyrs des Gaules on comte auſſi dans le Vivarés Andeole ſousdiacre envoyé par S. Polycarpe avec d'autres, pour prêcher l'évangile. A Comane en Phamphylie on marque l'evêque Zotique qui avoit travaillé contre les Montaniſtes.

Ado martyr. 28. Junii. Greg Turon. 1. hiſt. c. 29. Id. de glor. martyr. c 50. Euſ. v. hiſt. c. 20 Hiero de ſcrip.

Mart. Adon. & Uſuard. 1. Maij

Euſ v hiſt. c. 16. Martyr. 21. Jul.

A Alexandrie pluſieurs s'enfuirent à cauſe de la perſécution, même ceux qui étoient chargés de l'école chrétiene : & le principal d'entre eux, qui étoit le prêtre Clement, rend ainſi raiſon de cette conduite dans ſes Stromates compoſées en ce même temps. Lorſque le Seigneur nous dit : Quand on vous pourſuivra en cette ville, fuyés en l'autre : il ne nous conſeille pas de fuïr la perſécution comme un mal, ni de craindre la mort : mais il veut nous empêcher d'eſtre cauſe ni participans du peché de ceux qui nous perſécutent. Celui qui ne lui obeït pas, eſt téméraire : car ſi celui qui tuë un homme de Dieu peche contre Dieu : celui qui s'expoſe en ne fuyant pas la perſécution, ſe rend auſſi coupable. C'eſt pour cela qu'il nous eſt commandé de ne nous attacher à aucune des choſes de la vie ; mais de don-

Clem. 4. Stro. p. 504. B.

Matth. x. 23.

ner nôtre tunique à celui qui prend nôtre manteau: non ſeulement pour nous affranchir de nos paſſions, mais de peur qu'en redemandant nôtre bien, nous n'aigriſſions nos adverſaires & n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les Marcionites qui ne permettoient point de fuïr: Il y en a, dit-il, qui ne ſont des nôtres que de nom, & qui s'empreſſent de ſe livrer, deſirant la mort en haine du Createur. Nous diſons qu'ils ne ſont point martyrs, quoi qu'ils ſoufrent le ſuplice publiquement: parce qu'ils ne gardent point le caractere du vrai martyre, ne conoiſſant pas le vrai Dieu. C'eſt en vain qu'ils ſe livrent à la mort: comme les Gymnoſophiſtes des Indes ſe jettent dans le feu. Clement s'étant ainſi retiré d'Alexandrie, alla juſqu'en Cappadoce: & prit ſoin de l'égliſe d'un evêque nommé Alexandre, priſonier pour la foi. Par ſes inſtructions il affermit & accrut cette égliſe: & l'evêque Alexandre le reconoiſſoit pour ſon pere & pour ſon maître.

4 Strom. p. 481. C.

Euſeb. VI. hiſt c. 8. 11. 14.

XX. Commencemens d'Origene. Ibid c. 2.

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vuide: on chargea de l'inſtruction des catecumenes Origene, tout jeune qu'il étoit. Aprés le martyre de ſon pere Leonide, il étoit tombé avec ſa mere & ſes petits freres, dans une extréme pauvreté. Une dame chrétiene tres-riche le retira dans ſa maiſon: mais elle nouriſſoit auſſi un hérétique nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour ſon fils. Il tenoit des conférences, où aſſiſtoit une grande multitude d'hérétiques, & même de catholiques, attirés par ſon éloquence. Origene ſe tint ferme à la regle

de l'églife : & ne communiqua jamais avec lui dans la priere : enfin il fe retira de la maifon de cette femme, & pour fubfifter par lui-même, il fe mit à enfeigner la grammaire. En cet état il fut chargé de l'inftruction des catecumenes, l'an de J. C. 203. n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la profeffion de la grammaire : & vendit ce qu'il avoit de livres des fciences profanes, à une perfone qui lui fourniffoit pour fa nourriture quatre oboles, c'eft à dire fix fols par jour : ce qui lui fuffit pendant plufieurs années : car fa vie étoit tres-dure. Il dormoit fur la terre nuë : veilloit beaucoup, & employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'écriture-fainte, qu'il aprit toute par cœur : fes jeûnes étoient fréquens. Pendant plufieurs années il ne but point de vin, & mangea fi peu, qu'il penfa fe ruiner l'eftomac : pendant plufieurs années il marcha, même l'hyver, les pieds entierement nuds ; & fe contenta d'un feul habit. Il refufoit ce que fes amis lui vouloient donner : avec cette aufterité & ce zele ardent, fes difcours étoient accompagnés d'une douceur, qui attiroit tout le monde. Auffi eut-il un tres-grand nombre de difciples : non feulement des gens du commun, mais des favans & des philofophes : il y avoit des gentils, qui venoient l'écouter. Le premier de fes difciples fut Plutarque : le fecond Heraclas fon frere ; depuis evêque d'Alexandrie. Plutarque foufrit le martyre en cette même perfécution : comme plufieurs autres difciples d'Origene.

Ibid. c. 3.

An. 203.

Greg. Thaum. ad Orig.

XXI. Traité de

L'an 204. de J. C. douziéme de l'empereur Sevére,

Tertullien des ſpectacles. An 104 Cenſor. 2 de die nat c. 17. Zoſim. lib. 2. Tertull de ſpect c. 2. c. 3.

il celebra les jeux que l'on appelloit à Rome ſeculaires, ce furent les huitiémes & les derniers. On croit que ces jeux donnerent occaſion aux livres de Tertullien des ſpectacles & de l'idolâtrie. Dans le premier il dit que la crainte de renoncer aux plaiſirs détournoit plus de gens du Chriſtianiſme que la crainte de la mort. Il avoüe qu'il n'y a point dans les ſaintes écritures de defenſe formelle des ſpectacles : mais il ſoutient que c'eſtoit une partie de l'i-
c. 4. dolâtrie & des pompes du demon : auſquels les
c. 5. 6. 7. Chrétiens renoncent dans leur baptême. Il montre l'origine de chaque eſpece de jeux, & comme ils étoient tous fondés ſur l'idolâtrie : & parlant de ceux du Cirque en particulier, il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, & peut-eſtre qu'il n'y avoit
c. 8. jamais été. Quoique le Cirque fût rempli d'idoles & de marques de ſuperſtition, il demeure d'açord, que hors les temps des ſpectacles, les Chrétiens pouvoient y entrer ſans ſcrupule : puiſqu'il entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raiſon innocente d'y aller. Au reſte ajoute-t-il, les rues, la place, les bains, les hoſtelleries,
c. 10. nos propres maiſons ne ſont point ſans idoles. Du Cirque il paſſe au théatre, conſacré particulierement
c. 11. à Venus & à Bacchus : puis aux combats d'athletes
c. 12. conſacrés chacun à leur divinité : & enfin aux gladiateurs, dont l'origine étoit les pompes funebres. Ces derniers ſpectacles étoient de l'amphitheatre.

Outre la principale raiſon, qui eſt l'idolâtrie, il
c. 15. montre les autres perils des ſpectacles. Dieu, dit-il, a commandé de conſerver par la tranquilité la douceur

ceur & la paix le ſaint Eſprit tendre & delicat de ſa nature ; & ne le pas inquiéter, par la bile, la colere & la douleur. Comment donc peut-il s'acorder avec les ſpectacles, qui ne ſont point ſans agitation d'eſprit ? Il n'y a point de plaiſir ſans la paſſion, qui lui donne du gouſt : la paſſion entraîne l'émulation, la colere, la fureur, & toutes ces ſuites ne convienent point à nôtre diſcipline. Si quelqu'un vient aux ſpectacles, ſans paſſion & y demeure ſans en eſtre touché, il n'y a point de plaiſir : & il eſt coupable au moins de l'inutilité, qui ne nous convient point. Un autre motif eſt l'impudicité du théâtre, où l'on produiſoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit avec le plus de ſoin. Il reléve l'abſurdité de rechercher avec empreſſement dans les ſpectacles, ce qui dans tout le reſte de la vie doneroit de la honte ou de l'horreur. c. 17.

On ne doit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire, or le théatre ne repreſente que des actions criminelles : de fureur dans la tragedie, de débauche dans la comedie. On ne doit point eſtre cruel, ni par conſequent ſe plaire à voir tuer des hommes, dans l'amphitheatre : quand ce ne ſeroit que des criminels : il eſt abſurde d'eſtimer un art, quand on mépriſe ceux qui l'exercent ; juſques à les noter d'infamie. Il parle contre les maſques, & n'oublie pas la malediction portée par la loi, contre les hommes qui prenent des habits de femmes : parce que c'étoit des hommes, qui joüoient ſous le maſque les perſonages des femmes. Il marque le peril de ces aſſemblées, où les hommes & les femmes ne vont que pour voir

c. 21. c. 18. c. 19. c. 22. c. 23. Deut. XXII.

c. 25. & estre veus, & avec une parure extraordinaire : la difficulté d'y mediter l'écriture-sainte, & les preceptes de J. C. Il raporte un exemple, dont il prend
c. 26. Dieu à témoin, d'une femme, qui ayant esté au theatre en revint possedée du demon. Comme dans l'éxorcisme on reprochoit à l'esprit immonde d'avoir osé attaquer une fidele : il répondit hardiment : J'ay eu raison, je l'ay trouvée chés moi. Une autre ayant assisté à une tragedie, la nuit suivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, & elle ne vécut pas plus de cinq jours.

c. 29. Pour montrer quels doivent estre les plaisirs d'un Chrétien, il dit : Quel plaisir plus grand que le mépris du monde, la vraye liberté, la pureté de conscience ; se contenter de peu, ne point craindre la mort ? Vous foulés aux pieds les dieux des gentils, vous chassés les demons, vous guérissés les maladies, vous demandés des révélations, vous vivés à Dieu : voilà les plaisirs, voilà les spectacles des Chrétiens.

XXII. Traitté de l'idolâtrie. *De idol. c. 13.* c. 2. Aprés le traitté des spectacles Tertullien en écrivit un de l'idolâtrie, où il traitte divers cas de conscience. La pluspart croyoient que l'on ne comettoit l'idolâtrie, qu'en brulant de l'encens, en immolant des victimes, ou se faisant initier aux mysteres,
c. 3. ou aux sacerdoces prophanes. Il n'importe de quelle matiere soit l'idole, de plâtre, de couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'est-à dire de broderie : ni
c. 4. quelle en soit la figure, d'homme ou de beste. Dieu ne defend pas seulement d'adorer des idoles, mais d'en faire : donc il n'est pas permis à des Chrétiens de fabriquer ce que les payens adorent, même sous

pretexte de gagner leur vie, s'ils ne savent point d'autres métiers. On pourroit croire que Tertullien condamneroit icy toutes sortes d'images sans distinction, s'il ne s'en expliquoit ailleurs : & s'il ne témoignoit que sur les calices dont on se servoit dans les églises on peignoit l'image du bon pasteur. A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui sert à leur culte : comme de leur bâtir des temples ou des autels, ou de les orner. *Lib. 11. in Marcion. c. 22. De Pudic. c. 10. c. 8.*

Le Chrétien doit employer son art à des ouvrages innocens ; se rabaissant s'il est necessaire, pour devenir, par exemple, de sculpteur simple menuisier. En general, il doit prendre garde, qu'il ne sorte de ses mains aucun ouvrage, qu'il sache estre destiné aux idoles. L'astrologie judiciaire est absolument défenduë aux Chrétiens : comme toute autre sorte de magie. Ils ne doivent pas même tenir escole ni professer les lettres humaines. Tertullien fonde cette défense sur deux raisons : que ces professions engageoient alors à plusieurs superstitions, & qu'il falloit expliquer les noms, les genealogies & toutes les fables des faux dieux, ce qui estoit comme le catechisme de l'idolâtrie. Il permet toutefois aux Chrétiens d'estudier à ces mêmes escoles : par la nécessité d'aprendre les lettres, utiles pour toute la vie : & parce que le fidelle estant instruit de la religion, saura distinguer le vray & l'utile dans les lectures prophanes. *c. 2. c. 10.*

Le Chrétien qui trafique, doit estre exempt d'avarice & du desir de s'enrichir. En particulier il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques: autrement comment osera-t-il passer devant un *c. 11.*

temple, soufler & cracher contre les autels fumants?
c. 12. la crainte de la pauvreté n'est pas une excuse pour
c. 13. un Chrétien qui a de la foi. Les Chrétiens ne doivent prendre aucune part aux festes & aux réjoüissances
Jo. XVI. 20. publiques des payens : puisqu'il leur a esté dit : Le
c. 14. monde se rejoüira & vous serés dans l'affliction. La plusspart croyoient estre excusables de faire à l'exterieur comme les payens, de peur d'attirer des reproches au nom Chrétien. Les reproches à éviter sont ceux qui viennent des fraudes, des injustices, des crimes : pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit cesser d'estre Chrétiens. C'est par la modestie, la patience & les autres vertus de la societé, qu'il faut plaire à tout le monde.

Que s'il n'est pas permis de prendre part aux festes des payens : le crime est bien plus grand de les celebrer entre les Chrétiens. Cependant il y en avoit, qui faisoient entre eux les saturnales, qui joüoient & donnoient des festins aux mois de Decembre & de Janvier : & s'envoyoient des présens: ce qui étoit autant de superstitions payenes : & comme desslors ces présens portoient le nom d'Estrênes :
Conc. Autissiod. ce nom a été long-temps rejetté par les Chrétiens.
an. 578. c. 1. Tertullien blâme entre autres ceux, qui mettoient
c. 1. des lampes & des courones de laurier à leurs portes, en plein jour, aux réjoüissances publiques : & regarde cette pratique comme un culte des petites divinités, que les payens plaçoient aux portes : puis il ajoûte : Je say qu'un de nos freres fut rudement châtié en une vision, la même nuit que ses esclaves avoient couronné sa porte, sur une joye publi-

que, annoncée ſubitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait ni commandé : car il étoit ſorti, & l'avoit trouvé fait à ſon retour.

Quant aux aſſemblées de famille, innocentes par elles-mêmes ; comme pour des fiançailles, ou des noces, pour donner le nom à un enfant, ou la Toge virile à un jeune homme, c'eſt à dire le manteau romain, qui marquoit ſon entrée dans le monde : je croy, dit-il, qu'il n'y a point de peril, quoi qu'il s'y faſſe des ſacrifices : puiſque nous n'y prenons point de part, & nous en ſommes ſimples ſpectateurs & à regret. Mais ſi je ſuis appellé à un ſacerdoce ou à un ſacrifice ; je n'irai point : je n'y participerai, ni de mon conſeil, ni de mon argent, ni de mon miniſtere. Si quelqu'un donne le vin pour la libation, ou ſert au ſacrifice d'une parole : il ſera réputé miniſtre de l'idolâtrie : c'eſt aux eſclaves & aux afranchis fidelles à voir ſur ces regles, quels ſervices ils peuvent rendre à leurs maîtres, ou aux magiſtrats, lorſqu'ils ſacrifient. Tertullien condamne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux Chrétiens : non ſeulement à cauſe des actes d'idolâtrie, qui en étoient preſque inſéparables, mais à cauſe de la néceſſité de faire mourir les criminels. En quoi ſans doute il eſt exceſſif : auſſi bien qu'en ce qu'il condamne la profeſſion des armes : puiſque lui-même dit ailleurs, que les Chrétiens ſervoient dans les armées avec les payens.

c. 16. c. 17. c. 18. c. 19. Apolog. c. 37. 42.

Quant aux paroles, quoi que la loi défende de nommer les faux dieux, il n'eſt pas défendu de prononcer leurs noms : ce qui eſt quelquefois néceſ-

Ido. c. 20.

ſaire : mais de les nommer comme dieux ; encore plus de jurer par eux ; ne fuſt-ce que par habitu-
c. 21. de, comme les Romains juroient Hercule. Il n'eſt
c. 22. pas même permis de ſe taire étant conjuré par un idole, de peur d'approuver tacitement le ſer-
c. 23. ment : ni de recevoir une benediction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en faiſant l'aumône à des payens. Un Chrétien empruntant de l'argent d'un payen, avoit ſigné une obligation, qui conte-
c. 24 noit un ſerment par les faux dieux. Tertullien le condamne, comme ayant dû ſavoir ce qu'il ſignoit. Il conclut que les Chrétiens ne peuvent uſer de trop de précaution, au milieu de tant de périls de l'idolâtrie.

XXIII. Livres de Tertullien aux martyrs. Des ornemens des femmes.

Ce fut vers le même temps qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, & les deux des ornemens des femmes. Le premier eſt adreſſé aux martyrs priſoniers : pour leur donner une conſolation ſpirituelle : comme l'égliſe leur donnoit la nourriture corporelle : tant en général, de ſon tréſor, que par la devotion particuliere des fidelles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de paſſion ou de diviſion entre eux : & à conſerver la paix, qu'ils donnoient ſouvent aux autres. Car c'étoit la coûtume que ceux qui pour leurs pechés étoient chaſſés de l'égliſe, cherchoient les recommandations des martyrs, pour eſtre réconciliés. Il leur marque
c. 2. en ces termes les avantages de la priſon : Vous ne voyés point des dieux étrangers, vous ne rencontrés point leurs images : vous n'êtes point mêlés aux ſolemnités des payens ; ni frapés de l'odeur impure de leurs ſacrifices ; ni des cris de leurs ſpectacles,

pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté : vos yeux ne tombent point ſur les lieux publics de débauche.

Dans le ſecond livre des ornemens des femmes, il dit, qu'une femme chrétiene ne peut en conſcien- c. 2.
ce deſirer de plaire, par la beauté, qu'elle ſait eſtre naturellement propre à exciter les mauvais deſirs. Qu'elle doit, non ſeulement rejetter la parure affectée, mais cacher & obſcurcir la beauté naturelle, en la négligeant, pour ſe mettre à couvert de l'injuſtice & de la violence des hommes. Que ſi une perſone chrétiene doit ſe glorifier en ſa chair, c'eſt c. 3.
quand elle eſt déchirée pour J. C. non quand elle attire les yeux & les ſoupirs des jeunes gens. Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux, & les autres ornemens ſemblables : qui ſemblent faire in- c. 5. 6. 7. 8.
jure à l'œuvre de Dieu : & qu'il blâme encore plus dans les hommes. Que ſi vôtre richeſſe, dit-il, vô- c. 9.
tre naiſſance ou vôtre dignité, vous oblige à marcher avec quelque pompe ; moderés ce mal, enſorte que vous ne lâchiés pas la bride à la licence, ſous prétexte de néceſſité. Ne voyés-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, & qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaiſir ſi violent & aſſurément permis ? N'y en a-t-il pas qui ſe défendent les créatures de Dieu, s'abſtenant du vin & des animaux, pour humilier leurs ames ? Et enſuite : Quel ſujet aurés-vous de ſortir ſi parées ? vous n'al- c. 11.
lés ni au temple, ni aux ſpectacles, & ne conoiſſés point les feſtes des Gentils : car c'eſt pour ces aſſemblées, pour voir & eſtre veuës, que l'on pa-

roît pompeusement en public : vous n'avés des raisons de sortir que tres-sérieuses ; visiter un des freres malades ; assister au sacrifice, ou à la parole de Dieu. Il les exhorte enfin par la considé-
c. 13. ration de la persécution présente, à secoüer les délices. Je ne say, dit-il, si les mains acoûtumées à des bracelets, pourront soufrir les menottes. Si une jambe ornée de bandelettes s'acommodera des entraves : je crains qu'une teste si chargée de filets de perles & d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainsi parloit Tertullien aux femmes chrétienes.

XXIV. Penitence de Natalius.

Script. antiq. ap. Eus. v. hist. c. 28.

Sup. liv. IV. c. 31.

Vers ce temps étoit à Rome un nommé Natalius, qui aprés avoir été confesseur, s'étoit laissé séduire par Asclepiodote & par Theodote le changeur : tous deux disciples de Theodote le courroyeur que le pape Victor avoit excommunié. Ces deux l'avoient persuadé de se laisser ordonner evêque de leur secte ; moyennant une pension de 150. deniers d'argent, c'est à dire 60. livres de nôtre monoye, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu ayant pitié de ce martyr de J. C. lui envoya plusieurs visions, pour l'avertir de quitter ces hérétiques : & comme il étoit retenu par l'interest & par la vanité de se voir à la premiere place ; enfin il fut foüetté par un ange, pendant toute une nuit. Le lendemain il se revétit d'un cilice, se couvrit de cendre, & répandant beaucoup de larmes alla se jetter aux pieds du pape Zephyrin, & se prosterner non seulement devant le clergé ; mais devant les laïques. Toute l'église en fut touchée : toutefois quoi qu'il employât d'instantes prieres & montrât les marques des coups qu'il avoit reçus :

reçus : il eut bien de la peine à estre admis à la communion de l'église. Le pape Zephyrin combattit toutes les hérésies de ce temps-là : entre autres celles de Marcion, de Praxeas, de Sabellius & de Valentin. Elles furent aussi combattuës par Tertullien, & ce fut la quinziéme année de Sevére, 207. de J. C. qu'il composa ses livres contre Marcion. *Optat. milev. lib. 1.* *An. 207.*

XXV. Cheute de Tertullien.

Mais dessors il étoit tombé lui-même dans l'hérésie des Montanistes. Il étoit prêtre & demeura dans l'église jusqu'au milieu de son âge : c'est à dire jusques à quarante ans ou plus ; car il arriva à une extrême vieillesse : mais l'envie que les clercs de l'église Romaine conceurent contre lui, & les affronts qu'ils lui firent, le porterent à se joindre aux Montanistes ; alleguant pour cause de sa séparation, qu'il avoit reconnut le Paraclet. On croit qu'il fut séduit par Proclus le plus éloquent de tous les Montanistes ; qui étoit alors à Rome sous le pontificat de Zephyrin. Le génie de Tertullien dur, sevére & violent, s'accommodoit de la rigueur de cette secte : qui relevoit excessivement la continence, défendoit d'éviter le martyre, ordonnoit plus de jeûnes, de veilles & de prieres que l'église catholique : & la chaleur de son imagination le rendoit crédule & lui faisoit ajoûter foi trop aisément aux prétenduës révelations de Montan & de ses disciples : jusques à lui faire croire que l'ame étoit un corps de figure humaine, solide & palpable, mais transparent, parce qu'une de leurs sœurs l'avoit ainsi veuë en vision. Dessors il ne nomma plus les Catholiques que Psychiques, suivant le stile des hérétiques du temps. *Hier. de script.* *Tertull. adv. Prax. c. 1.* *Tertull. de an. c. 9.*

XXVI. Traité contre Marcion.

lib. 1. c. 30. lib. III. c. 24. v 16. lib. iv. c. 22.

Ce fut depuis sa cheute qu'il composa l'ouvrage contre Marcion ; comme il paroît quand il dit : Que le Paraclet a donné des bornes au mariage & en a prescrit l'unité : quand il nomme les nouvelles propheties : & quand parlant de certaines révelations, il dit : Surquoi il y a question entre nous & les Psychiques : nous & eux, montre clairement diversité de communion. Cet ouvrage ne laisse pas d'estre excellent, & digne qu'on le regarde comme un des trésors de l'ancienne theologie. Tertullien avoit d'abord composé sur ce sujet un petit écrit à la haste : il en fit un second, qui lui fut derobé par un apostat : & pour le reparer, celui-cy, qui fut le troisiéme : composé la quinziéme année de Sevére, 207. de J.C.

lib. 1. c. 1. c 15. An. 207.

Il establit premierement l'unité de Dieu, montrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un estre souverainement grand : & que l'on mettroit aussitôt plusieurs principes que deux. Qu'en Dieu tout est essentiel & éternel ; rien de contingent : tout raisonnable, tout parfait. Marcion abusoit principalement des effets de la justice du createur, pour le calomnier & le faire auteur du mal, suivant ce passage d'Isaïe : C'est moi qui forme la paix & qui crée le mal. Tertullien montre combien il est absurde & temeraire aux hommes de dire : Dieu ne devoit pas faire ainsi ; mais plustost ainsi. Ensuite il montre la bonté du createur, dans tous ses ouvrages, & particulierement dans la creation de l'homme. D'ailleurs il prouve que la justice est necessaire pour reprimer le mal : c'est-à dire, ce qui est fait contre la

lib. 1. c. 3. 5. c. 22. c. 23. 24. Isai. XLV. 7. lib. II c. 1. lib. 1. c. 26. 27.

defenſe & la volonté de Dieu. Inutilement defendroit-il de parole, ce qu'il ne puniroit point, quand il eſt fait : c'eſt donner toute licence aux pecheurs, que de leur propoſer un Dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point eſtre craint : ſi l'injuſtice eſt mauvaiſe, il faut que la juſtice ſoit bonne ; & par conſequent toutes ſes ſuites : la ſeverité, la colere, la jalouſie : c'eſt-à dire les volontés, que nous exprimons ainſi, ſans imaginer en Dieu des paſſions humaines. Car c'eſtoit ſur ce fondement que les philoſophes & les heretiques leurs ſectateurs, faiſoient leur dieu inſenſible : de peur de lui attribuer des paſſions, & de le rendre changeant, alterable & par conſequent corruptible & mortel. Ces raiſonnemens ne faiſoient point de peur aux Chrétiens, qui croyent un Dieu mort, & toutefois vivant éternellement. On void icy combien alors étoit conſtante la divinité en J. C. & l'unité de perſone. Tertullien ajoûte que la reſſemblance des noms ne doit pas nous tromper : & parce que l'écriture donne de la colere & de la jalouſie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce ſoient des ſentimens pareils aux nôtres, non plus, que quand elle lui donne des yeux, des mains & des pieds. La bonté de Dieu eſt avant la ſeverité que le peché a attirée : le crime eſt le premier mal, dont la peine n'eſt qu'une ſuite : elle eſt donc mal d'une autre ſorte : mal pour celui qui la ſoufre, entant qu'elle l'afflige, bien entant qu'elle le corrige ; & bien abſolument, pour celui qui l'ordonne juſtement.

lib. II. c. 2. 12. 13. 16.

ibid. c. 13. 14 16.

Pour montrer l'origine du mal, Tertullien eſta-

lib. II. c. 5.

blit le libre arbitre de l'homme : c'est par là qu'il
c. 9. est principalement l'image de Dieu : mais comme l'image est toujours au dessous de l'original, l'homme est défectueux essentiellement.
c. 8. Dieu l'avoit mis en estat de vie ; il s'est mis lui même en estat de mort. Il en est de même de l'ange : Dieu l'a fait ange & c'est lui qui s'est fait demon.
c. 10. Ainsi s'évanoüit l'objection, que l'on tiroit du peché de l'homme,
c. 5. pour accuser le createur d'ignorance, s'il ne l'avoit pas preveu : ou de malice, de ne l'avoir pas empêché, l'ayant préveu. Dieu est ferme dans ses desseins:
c. 7. il conserve son ouvrage tel qu'il l'a fait : il a créé l'homme libre : le pouvoir de pecher est une suite de la liberté créée : il la laisse avec toutes ses suites, les crimes, les supplices, qui retournent à sa gloire.

Lib. III. c. 3. Quant à l'incarnation & la mission du Messie, il dit que ce n'estoit pas assés, qu'il fit des miracles, s'il n'eust esté promis par les propheties, qui l'avoient précedé : parce que nous sommes avertis que les faux prophetes feront aussi des miracles. Il rend raison pourquoi les propheties comptent souvent le fu-
c. 5. tur pour le present : c'est que Dieu tient pour fait
c. 8. ce qu'il a une fois resolu. Pour montrer que J. C. étoit homme réellement, non seulement en apparence : il dit que s'il avoit pû tromper les hommes, quant à son humanité ; il auroit pû encore plus aisement les tromper quant à la divinité : & paroistre Dieu
Lib. IV. c. 8. sans l'estre. Il avoit un vray corps, puisqu'il touchoit
42. 43. & étoit touché : puisqu'il est dit qu'il touchoit les malades pour les guérir: qu'il receut l'onction de la pe-

cheresse qui répandit le parfum sur ses pieds : enfin puisqu'il mourut & rendit l'esprit : qu'il apparut aprés sa resurrection, & se fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair & des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne seroit ni mort ni résuscité, & toute nôtre foi seroit vaine.

Les Marcionites, disoient que la chair étoit indigne de J. C. & relevoient avec exageration tout ce qu'il y a de sale & de honteux dans la naissance des hommes. Mais Tertullien nomme tout cela les saints & venerables ouvrages de la nature : & dit que la mort & la croix seroient plus indignes d'un Dieu, que la naissance & l'enfance : mais que rien n'est si indigne de lui que le mensonge, pour paroître ce qu'il n'est pas. Au reste, il étoit prédit, qu'il seroit chargé d'oprobre & de confusion, jusques à paroître un ver plûtost qu'un homme : & il falloit qu'il y eût de la honte à le confesser : afin que l'homme, qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois & la pierre, satisfit à Dieu pour l'impudence de l'idolatrie, par la sainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que J. C. étoit fils de David : parce que la distinction des familles & des tribus subsistoit encore alors chez les Juifs : & que la naissance de J. C. étoit marquée dans le cens, fait sous Auguste, & gardé dans les archives Romaines. Il s'est nommé fils de l'homme, en montrant qu'il pouvoit remettre les pechez : pour prouver qu'il étoit Dieu & homme tout ensemble : & c'est ce fils de l'homme marqué dans Daniel, à qui a esté donnée la puissance de juger. Au reste, en parlant du royaume de J. C.

lib. v. c. 19.
lib. III. c. 10 11.
lib. IV. c. 21.
lib. IV. c. 7. 19. 36.
c. 10.
Luc v. 24.
Dan. VII. 13.
lib. III. c. 24.

lib. IV. c. 1. Tertullien montre clairement qu'il étoit Millenaire: ce qui n'est pas merveilleux, puisqu'il avoit même donné dans les visions des Montanistes.

XXVII. Défense de l'anciene loi.

Le principal artifice des Marcionites, pour calomnier le createur, étoit d'opposer l'ancien testament au nouveau : en relevant tout ce qui paroît bas ou dur dans la loi & dans les prophetes. Tertullien montre que ce ne sont pas divers auteurs : mais le même, qui a tenu une conduite differente, selon les differens états du genre humain. Que Dieu a promis *lib. III. 1. 24. IV. c. 14. 15.* d'abord aux hommes des recompenses moindres, comme des preuves & des gages des plus grandes qu'il leur reservoit. Que les richesses ne sont point indignes de Dieu, mais bonnes en elles-mêmes : & ainsi tous les autres biens sensibles, promis & donnez dans l'ancien testament : les biens terrestres aussi bien que les celestes, appartiennent au createur du *lib. II. 20.* ciel & de la terre. Il résout les objections particulieres, que l'on tiroit du vol que les Israëlites semblent *c. 21.* blent avoir fait aux Egyptiens : des preceptes qui semblent contradictoires : comme de ne point faire d'images, & de faire le serpent d'airain & les *c. 22.* cherubins de l'arche : à quoi il répond que les images n'étoient défenduës que quand on les adoroit. *lib. II. c. 18. lib. V. c. 14.* La loi du talion n'étoit pas proposée pour venger effectivement l'injure : mais pour la réprimer par la crainte.

Les heretiques se moquoient de ce qui paroît *ibid. c. 5.* bas dans l'anciene loi : les sacrifices sanglans, les purifications, la circoncision, le choix des viandes. Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la sa-

gesse humaine, en attendant que le secret de ces preceptes fût revelé par J. C. cependant ils avoient leur utilité. Si la loi, dit-il, retranche quelques viandes, & declare* immondes des animaux, qui avoient esté benis auparavant : comprenez le dessein d'exercer la temperance, & de reprimer cette gourmandise, qui regrettoit les concombres & les melons d'Egypte, en mangeant le pain des anges : reconoissez que l'on prévient en même temps le luxe & l'impureté, compagnes de l'intemperance. C'est encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le pretexte de la subsistance necessaire : enfin c'est pour preparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoûtumant à peu de viandes & peu recherchées. Les ceremonies des sacrifices servoient à retenir ce peuple enclin à l'idolatrie, & à l'attacher à la vraye religion ; par des observances de même genre, que celles dont les gentils exerçoient leurs superstitions: même dans le commerce de la vie ordinaire au dedans & au dehors Dieu a tout déterminé jusques à la purification de la vaisselle : afin que rencontrant par tout ces instructions de sa loi, ils ne pussent être un moment sans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi plûtost favorable que pesante, il a envoyé ses prophetes : qui enseignoient ces maximes dignes de lui : Otez la malice de vôtre ame: aprenez à bien faire, cherchez la justice & le reste; qui fait voir l'essentiel de la religion, dans les vertus & les bonnes œuvres. Il s'étend sur ce point si important : & montre que la loi a enseigné la charité & le pardon des injures : reservant à Dieu la ven-

lib. 11. c. 18.

c. 19.

Isa. 1. 16.

geance, sans quoi la patience seroit une foiblesse:
lib. IV. c. 16. puisqu'il est necessaire que les méchans soient reprimez. Il dit que J. C. n'a pas défendu le divorce en
ibid. c. 34. cas d'adultere : mais seulement de se remarier, aprés
lib. V. c. 7. une telle separation. Enfin il donne cette belle regle
ibid. init. touchant la foi : que la premiere verité qu'il faut croire est, que l'on ne doit rien croire legerement.

XXVII. Prescriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion Tertullien renvoye à son traité des Prescriptions, en des termes qui semblent le promettre, comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié : ce qui toutefois est difficile à croire : qu'il ait donné des armes si fortes pour combattre l'erreur depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoi qu'il en soit, & en quelque temps que ce livre des Prescriptions ait esté composé, c'est un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *Prescription* est tiré des jurisconsultes : & signifie en latin, ce qu'en termes d'affaires nous appellons fins de non-recevoir : par lesquelles on se décharge d'une poursuite, sans entrer dans le fonds de la question. Il répond d'abord au scandale que prenoient quelques-uns de la multitude des heresies:
c. 1. & dit qu'il ne s'en faut non plus étoner, que de la fiévre & des autres maladies : il y auroit plus à se scandaliser si elles n'arrivoient point, aprés avoir esté si distinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émeuve non plus de la cheute des persones les plus considerables dans l'eglise : quand un evêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même tomberoient dans l'erreur. Eprouvons

vons-nous, dit-il, la foi par les persones, ou les persones par la foi ? Il semble avoir prévenu le scandale qu'il a lui-même donné.

Il définit l'heresie par le choix, suivant l'etymologie du nom. L'heretique est celui qui par son choix invente ou embrasse une doctrine : pour nous, il ne nous est permis, ni d'inventer, ni de choisir, ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix : mais ont fidellement consigné aux nations la doctrine, qu'ils avoient receuë de J. C. Il dit que la philosophie humaine a fourni la matiere des heresies. Valentin avoit esté Platonicien, Marcion Stoïcien : les heretiques cherchoient comme les philosophes l'origine du mal, l'origine de l'homme & de Dieu même. Il blâme Aristote qui leur a preparé la dialectique, l'art des disputes, plus propre à ruïner qu'à établir la verité : & il soûtient que c'est cette philosophie trompeuse, dont Saint Paul avertissoit les Colossiens de se garder. Qu'a de commun Athenes, avec Jerusalem, l'academie & l'eglise ? qu'est-ce qu'un christianisme Stoïcien, Platonicien, dialecticien ? Nous n'avons point besoin de curiosité aprés JESUS-CHRIST, ni de recherche aprés l'evangile : quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au delà. Les heretiques insistoient sur cette parole : Cherchés & vous trouverés. Il répond qu'elle s'adressoit à ceux qui doutoient encore, s'ils devoient suivre la doctrine de J. C. ce qu'il faut chercher,

c. 6. *c. 7.* *Coloss. II. 8.* *c. 8.* *Matth. VII. 7.*

eſt ce que J. C. a enſeigné : quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui eſt une fois Chrétien n'a donc plus rien à chercher : car on ne cherche que ce
c. 11. que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu.
c. 12. S'il y a quelque choſe à chercher, cherchons chés nous : c'eſt à dire dans l'egliſe : pour reſoudre les queſtions que nous pouvons former, ſans violer la regle de la foi.

XXIX. Preuve de la vraye foi par l'origine & la ſucceſſion des égliſes. c. 15.

Venant plus particulierement à ſon deſſein, il ſoûtient que les heretiques ne ſont point recevables à diſputer ſur l'écriture : il faut voir auparavant à qui appartient la poſſeſſion de l'écriture, pour n'y pas admettre celui qui n'y a aucun droit. Les heretiques ne reçoivent pas quelques-unes de nos écritures, ou ils ne les reçoivent pas entieres ; ou ils les expliquent autrement : ainſi on ne gagne rien dans la diſpute, & les auditeurs foibles peuvent
c. 19. en être ébranlez. Il en faut venir à ſavoir, qui ſont ceux à qui apartient la foi ? de qui, par qui, quand & à qui eſt venuë la doctrine qui
c. 20. fait les Chrétiens. Quoi qu'il en ſoit de J. C. & de ſa doctrine, il eſt certain qu'il l'a enſeignée à douze hommes, qu'il a envoyez par tout le monde aprés ſa reſurrection : qu'ils ont fondé des égliſes : premierement en Judée, enſuite chez les autres nations, dans certaines villes : d'où les autres ont pris la ſemence de la doctrine, & la prennent tous les jours, à meſure que les égliſes ſe forment. C'eſt
c. 32. pourquoi on les compte auſſi pour égliſes apoſtoliques, comme filles des premieres, & tenant la même doctrine ; & toutes enſemble ne font qu'une

même église, par la communication de la paix fondée sur l'unité de doctrine.

Donc on ne doit recevoir que ce que les apôtres ont enseigné, & on ne le doit prouver que par les églises, que les apôtres ont fondées, & qu'ils ont eux-mêmes instruites : & de vive voix & en suite par leurs lettres. C'est aux heretiques à montrer les origines de leurs églises, l'ordre & la succession de leurs evêques : en sorte qu'elle remonte à un apôtre, ou à quelqu'un de ces hommes apostoliques, qui ont vécu avec les apôtres jusques à la fin. Ainsi l'église de Smyrne raporte que Polycarpe y fut établi par Jean : ainsi l'église Romaine montre Clement ordonné par Pierre Et ensuite : Parcourez les églises apostoliques, où l'on void encore à leurs places les mêmes chaires des apôtres : où l'on lit encore leurs lettres originales. Estes vous prés de l'Achaïe ? vous avez Corinthe : en Macedoine vous avez Philippes & Thessalonique : si vous pouvez passer en Asie, vous avez Ephese : si vous êtes prés de l'Italie, vous avez Rome ; dont nous, c'est à dire les Africains, prenons aussi l'autorité. Qu'elle est heureuse cette église! où les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur sang : où Pierre a soufert comme le Sauveur, où Paul a été couronné comme Jean Baptiste : où l'apôtre Jean, aprés avoir été plongé dans l'huile, sans en soufrir de mal, a été relegué dans une isle.

c. 21. c. 32. c. 36. v. IV. in Marc. c. 5.

Les heretiques de ce temps-là soûtenoient, que les apôtres n'avoient pas tout sceu ; ni enseigné tout ce qu'ils sçavoient. C'est pourquoi Tertullien s'appli- c. 21.

que à montrer qu'ils n'ont rien ignoré, de la doc-
c. 25. trine du salut, ni rien caché à leurs disciples : que
cette doctrine n'a point été alterée par les églises,
dans la suite des temps, puisqu'elle est encore par
c. 27. tout uniforme. Si l'on s'est trompé, dit-il, l'erreur
a donc regné par tout, jusques à ce que les hereti-
c. 29. ques fussent venus délivrer la verité. Cependant on
préchoit mal, on croyoit mal : tant de milliers de
milliers ont esté mal baptisez : tant d'œuvres de foi
mal administrées : tant de miracles mal operez :
tant de sacerdoces & de ministeres mal exercez : tant
de martyrs enfin mal couronnez. En toutes choses
c. 30. la verité est devant l'image. Il marque le temps de
chaque heretique en particulier & conclut : que ce
c. 31. qui a été enseigné le premier est vrai & divin : ce
c. 35. qui a été ajoûté depuis est faux & étranger. Il veut
que les heretiques prouvent leur mission comme les
c. 30. apôtres, par des miracles. Ayant une fois établi
c. 37. c. 38. qu'ils sont heretiques, on a montré qu'ils n'ont au-
cun droit à nos écritures : on doit présumer qu'ils
les ont corrompuës, pour les ajuster à leur doctrine
nouvelle : ceux qui les ont dés le commencement
c. 40. n'ont eu aucun interest de les corrompre. Il mar-
que que dans les superstitions payenes il y avoit des
imitations de plusieurs ceremonies de la vraye reli-
gion des Juifs & des Chrétiens : ainsi les heresies
sont de mauvaises copies du christianisme.

XXX. Mœurs des heretiques. c. 41.

Pour le faire mieux voir, il montre la difference
de leurs mœurs. Combien la morale des heretiques
est méprisable, terrestre, humaine ; sans gravité,
sans autorité, sans discipline. Premierement, dit-

il, on ne ſçait qui eſt catecumene, ou qui eſt fidele : ils entrent également, ils écoutent, ils prient ſans diſtinction : ils admettent les payens même, & traitent d'affectation nôtre attachement à la diſcipline : ils donnent la paix à tout le monde indifferemment. Ils ne ſe mettent point en peine de la diverſité des ſentimens, pourveu que l'on s'accorde à combattre la verité. Tous ſont enflez, & promettent la ſcience : les catecumenes ſont parfaits, avant que d'être inſtruits. Quelle eſt l'inſolence de leurs femmes ! elles oſent bien enſeigner, diſputer, exorciſer, promettre des gueriſons : peut-eſtre même baptiſer. Leurs ordinations ſe font au hazard, legerement, inégalement : tantôt ils élevent des neophytes : tantôt des gens engagez au ſiecle : tantôt de nos apoſtats, pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un evêque, demain un autre : celui qui eſt aujourd'hui diacre, ſera demain lecteur : aujourd'hui prêtre, demain laïque : car ils donnent même aux laïques les fonctions ſacerdotales. Ils ſe font une affaire, non de convertir les payens, mais de pervertir les nôtres : il ne ſont humbles, flateurs & ſoûmis que pour cela.

Au reſte, ils ne portent point de reſpect même à leurs prélats : & c'eſt par cette raiſon, qu'il n'y a guere de ſchiſmes chez les heretiques : parce qu'ils n'y paroiſſent pas. Ils varient entr'eux, s'écartant de leurs propres regles : chacun tourne à ſa fantaiſie la doctrine qu'il a apriſe : comme celui qui l'a enſeignée, l'avoit compoſée à ſa fantaiſie. Les Valentiniens & les Marcionites ont autant de droit

d'innover à leur gré dans la foi, que Valentin & Marcion : si l'on y regarde, on trouvera que toutes les heresies s'écartent en plusieurs points des sentimens de leurs auteurs. La pluspart n'ont pas même d'églises : & sont errans & vagabons sans mere, c. 43. sans demeure fixe, sans foi. Les heretiques sont encore notez par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes. Par leurs mœurs on peut juger de leur foi: ils disent qu'il ne faut point craindre Dieu : aussi se donnent-ils toute liberté. C'est ainsi que Tertullien nous décrit les heretiques.

XXXI. Tertullien contre Praxeas.

c. 1. 30. Un autre ouvrage excellent composé certainement depuis sa cheute, est celui qu'il écrivit contre Praxeas : pour défendre la foi de la Trinité, sur laquelle les Montanistes convenoient avec l'église catholique. Il employe expressément le nom de Trinité, & marque que les heretiques affectoient de relever le nom de Monarchie, pour imposer aux simples, & faire croire qu'ils ne défendoient que l'unic. 3. té de Dieu. Pour prouver la distinction du Pere & c. 5. du Fils, il examine tout ce qui est dit du Fils. Dieu, dit-il, étoit seul avant la creation du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui. Mais en lui étoit sa sagesse, sa raison & sa parole interieure: qui se produisit ensuite au dehors, & devint sa parole exterieure. Il aime mieux ne la nommer parole qu'aprés cette production, suivant le stile des anciens theologiens : toutefois il reconnoît que l'usage étoit deja, de la nommer parole, dés le commencement qu'elle étoit en Dieu, & admet ces expres-

ſions comme indifferentes. Et ceci ſert à expliquer ce qu'il dit ailleurs : que le Fils n'a pas toûjours été: parce qu'il nomme generation cette prolation exterieure du verbe, par laquelle Dieu dit : Que la lumiere ſoit ; ſans préjudice de l'eternité du verbe interieur, qui eſt la ſageſſe. *Cont. Hermog. c. 3. 45.* *Cont. Prax c. 7.*

C'eſt, dit-il, cette parole que je dis être une perſone, & à qui j'attribuë le nom de Fils ; & le reconoiſſant pour Fils, je ſoûtiens qu'il eſt le ſecond aprés le Pere : il a toûjours été dans le Pere, & a été produit de lui ſans en être ſeparé. Il en a été produit comme la plante de ſa racine, le fleuve de ſa ſource, le rayon du Soleil. Je declare donc que je les nomme deux, Dieu & ſon Verbe ; le Pere & ſon Fils : & le troiſiéme aprés Dieu & ſon Fils, qui eſt l'Eſprit. Souvenez-vous toûjours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & l'Eſprit ſont inſéparables l'un de l'autre. Quand je dis que le Pere eſt autre que le Fils & que le S. Eſprit, je le dis par neceſſité : non pour marquer diverſité, mais ordre: non diviſion, mais diſtinction : il eſt autre en perſone, non en ſubſtance. Le Pere eſt toute la ſubſtance, le Fils en eſt un écoulement : auſſi, dit-il : Le pere eſt plus grand que moi. *c. 8.* *Jo. XIV. 28.* *c. 12.*

Autre eſt celui qui engendre, & celui qui eſt engendré : autre celui qui envoye, & celui qui eſt envoyé : autre celui qui fait, & celui par qui il fait. Le Seigneur même a uſé du mot d'autre en la perſone du Paraclet, en diſant : Je prierai mon Pere, & il vous envoyera un autre conſolateur. Il inſiſte ſur la nature des relations. Dieu conſerve ce qu'il a *Jo. XIV. 16.*

c. 10 institué : pour être pere il faut avoir un fils, & pour être fils il faut avoir un pere : autre chose est d'avoir un pere, autre chose de l'être : & il est impossible étant seul, ni d'avoir un fils ni de l'être. Cependant c'estoit la pretention de Praxeas, que Dieu étoit lui-même son fils. Dieu devoit donc dire, dit
Ps. 2. ps. 109. Tertullien : Je suis mon fils : je me suis engendré
Prov. VIII. 22. avant l'aurore : je me suis produit au commencement de mes voyes : or il dit tout le contraire. Que craignoit-il ? sinon de mentir & de nous tromper : comme il auroit fait, si n'estant qu'une même persone il se parloit à lui-même, & de lui-même. Et ensuite :

c. 13. Jamais le nom de deux Dieux & de deux Seigneurs ne sortira de nôtre bouche : non que le Pere
c. 19. ne soit Dieu, & le Fils Dieu & le S. Esprit Dieu. Mais parce que le Fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le Pere, donc pour ne pas scandaliser les gentils, j'imiteray l'apôtre, & si je dois nommer ensemble le Pere & le Fils, j'appellerai le Pere Dieu, & le Fils N. S. J. C. mais quand je nommerai J. C.
c. 18. seul, je pourrai le nommer Dieu. Quand l'écriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est contre les payens, qui admettent la multitude des faux dieux ; ou contre les heretiques, qui font aussi des idoles, par leurs discours : c'est à dire ceux qui mettoient plusieurs principes, comme Marcion & les semblables. Il ré-
Jo. X. 30. pond aux passages dont abusoit Praxeas. Le Pere & moi nous sommes un. Il ne dit pas : Je suis, mais nous sommes : & ne dit pas *unus* au masculin, mais
c. 22.
c. 25. *unum* au neutre : une même chose, non une même persone

persone. Pour montrer l'unité de substance, non la singularité de persone; il dit: Je suis dans le Pere & non pas: je suis le Pere. Tertullien releve la ceremonie mysterieuse, qui s'observoit alors au baptême: où l'on plongeoit, non une seule fois, mais trois; pour chaque nom des persones divines. c. 14. c. 26.

Les heretiques pressez par la distinction du Pere & du Fils si évidente dans l'écriture: se reduisoient à dire que le Fils étoit la chair, l'homme, Jesus: le Pere l'esprit, le Dieu, le Christ: ainsi il n'y avoit qu'une persone divine. Mais pour défendre l'unité de Dieu ils détruisoient l'incarnation. Car ce qui est né de la Vierge est le fils de Dieu, Emmanuel, Dieu avec nous: donc ce n'est pas la chair seule; car la chair n'est pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer: toutefois le verbe s'est fait chair, donc il n'a pas été changé en chair, mais s'en est revétu, pour se rendre sensible & palpable. Autrement si J. C. étoit mélé de la chair & de l'esprit, ce seroit une troisiéme substance, qui ne seroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu, ni homme. Or en J. C. il y a deux substances non confuses, mais jointes en une persone, le Dieu & l'homme: chaque substance a conservé ses proprietez, l'esprit faisoit des miracles, la chair soufroit. Il paroît encore que le Christ n'est pas le Pere; en ce qu'il est dit expressément que le Christ est mort: & il paroît que ce n'est pas le Pere qui a soufert; puisque le Fils se plaint à la croix que son Dieu l'a abandonné: si c'estoit le Pere, à quel Dieu s'adresseroit-il? C'est ainsi que Tertullien refutoit Praxeas, par la doctrine constante de l'église. c. 27. c. 28. 1. Cor. XV. 3. Matth. XXVII. 46.

aprés quoi il y a sujet de s'étonner, que dans les siecles suivans on ait encore tant disputé, sur les mysteres de la trinité & de l'incarnation.

XXXII. Tertulien contre Hermogene & de l'ame.

Il y a quelques autres traitez de doctrine écrits par Tertullien vers ce même temps : savoir contre Hermogene, de l'ame, de la chair de J. C. de la resurrection de la chair. Hermogene vivoit encore
Adv. Her. c. 2. & enseignoit que la matiere étoit éternelle. Son principe étoit ; que Dieu étant bon, n'avoit pû de son choix rien faire qui ne fût bon : cependant il y a des maux dans le monde : donc disoit-il y a quelque necessité, à laquelle Dieu a été assujetti, & c'est
c. 4. 7. 11. le défaut de la matiere. Tertullien répond : que faire la matiere éternelle, c'est la faire égale à Dieu, & en un mot mettre un autre Dieu : parce qu'il ne sera plus le seul estre souverain. Il ne sera point non plus tout-puissant, puisqu'il ne sera point maître de
c. 9. la matiere : car si elle est mauvaise & éternelle, le
c. 11. 10. mal sera immuable & necessaire : ou si elle est capable de changement, elle n'est plus éternelle : & alors Dieu sera toûjours auteur du mal selon Hermogene : puisqu'il l'aura fait, ou soufert, par sa volonté.
c. 35. 36. En ce traité Tertullien explique nettement qu'il ap-
De carne Chr. c. 11. pelle corps toute substance : & qu'il ne compte pour choses incorporelles, que les modes de la substance comme l'action, la passion & le mouvement. Ce qui fait entendre pourquoi il a dit que Dieu même
c. 16. étoit corporel : au reste, il ne l'a pas cru materiel, puisque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a creé la matiere.

c. 21. Le traité de l'ame est fait depuis celui-ci, & de-

puis le traité contre Marcion, constamment par Tertullien Montaniste. Il soûtient que l'ame n'est point materielle, & toutefois qu'elle est corps: comptant que ce qui n'est point corps n'est point, & pretend refuter Platon & les autres, qui la tenoient incorporelle: mais il reconoît ailleurs, que cette opinion *c. 5. 6. 24.* qu'il combat est la plus receuë, puisqu'il la traite de vulgaire. Il donne même à l'ame les trois di- *De carne Chr. c. 11.* mensions: & en allegue serieusement pour preuve *De resurr. c. 17.* la vision d'une pretenduë sainte des Montanistes. *c. 9.* Il assure, suivant l'autorité de l'écriture, que l'ame n'est point éternelle, mais créée du soufle de Dieu: *c. 22. 37.* qu'elle est incorruptible & immortelle: mais il com- *c. 21.* bat la métempsycose. Il soûtient le libre arbitre & *c. 41. v. in Marcion. c. 17.* la corruption de la nature, dont le serpent est l'auteur, & qui est comme une autre nature: toute *c. 40.* ame est immonde en Adam, jusqu'à ce qu'elle soit reconuë par J. C. Dieu seul est sans peché, & le seul homme sans peché est J. C. parce qu'il est Dieu.

Il dit que le demon obsede les hommes dés *c. 18.* leur naissance, invité par les superstitions payenes. Pendant la grossesse on entouroit le ventre de la *c. 39.* femme de bandages preparez devant les idoles: on avoit imaginé une deesse Alemone, pour nourrir l'enfant: une None & une Decime, pour le faire naître à terme: une Partula, pour regler l'acouchement. Dans le travail on invoquoit Lucine & Diane: durant toute la semaine on dressoit une table à Junon: *c. 37.* le dernier jour on appelloit des gens, pour écrire le moment fatal de la naissance: on consacroit à la

deesse Statine les premiers pas, que l'enfant faisoit sur la terre. Ensuite on voüoit toute sa tête, ou quelqu'un de ses cheveux : on les rasoit, ou on les destinoit à un sacrifice, pour la famille particu-
1. Cor. VII. 14. liere, ou pour le public. Il explique par là ces paroles de S. Paul : que les enfans des fidelles sont saints, & non pas immondes, comme ceux des payens : parce qu'ils sont exempts de ces ceremonies impures. Peut-être étoit-ce une des raisons des exorcismes, qui precedent le baptême.

c. 45. Parlant du sommeil, il dit, qu'en cét état il n'y a
c. 52. ni merite ni peché. Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du peché ; & le prouve par la loi conditionelle, qui menaçoit l'homme de mort,
c. 51. en cas qu'il pechât. Il marque expressément dans une histoire qu'il rapporte, que les prêtres prioient
c. 55. aux sepultures. Il croyoit que toutes les ames étoient dans les enfers, c'est à dire au milieu de la terre, jusqu'au jour du jugement ; & que celles des
De resurr. c. 43 saints y étoient soulagées. Il ne met dans le paradis, que celles des martyrs, & se fonde sur l'apocalypse & sur la vision de sainte Perpetuë : mais il marque assez, que d'autres y mettoient tous les saints.

XXXIII. De la chair de J. C. De la resurrection.

Le traité de la chair de J. C. combat divers heretiques qui disoient que J. C. n'avoit eu un corps qu'en apparence : ou un corps celeste : ou un corps
c. 25. animal, c'est à dire l'ame renduë sensible. Il prou-
c. 13. ve que J. C. a eu une chair humaine & née de la Vierge. Premierement, il montre par l'écriture que
Matth. XXVI. 38. J. C. avoit une ame & une chair : puisqu'il dit :
Jo. VI. 52. Mon ame est triste jusqu'à la mort : & ailleurs : Le

pain que je donnerai eſt ma chair, pour la vie du monde. Il dit que J. C. eſt Dieu, fils de Dieu & fils de l'homme compoſé d'ame & de chair. Il *c. 14.*
prouve ſa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophetes : L'ange qui me parloit dit ainſi, ou, le Seigneur dit : mais de ſon autorité : Et moi je vous dis. Expliquant ce que dit *c. 16.*
S. Paul, que J. C. a eu la reſſemblance de la chair de peché : ce n'eſt pas, dit-il, que ce fût une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre : elle étoit la nôtre, ſans être pechereſſe : parce que la faiſant ſiene, il l'a faite exempte de peché. Il a deû naître d'une Vierge & d'une maniere *c. 17.*
nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle: s'il avoit eu un pere & une mere comme homme, il ſeroit tout entier fils de l'homme ; donc un ſim- *c. 18*
ple homme : fils de l'homme par la chair, fils de *IV. in Marc. c. 10.*
Dieu par l'eſprit ; mais non fils de Dieu, en tant qu'homme : étant né de Marie, il doit avoir tiré *c. 22.*
d'elle ſa chair : d'autant plus, que par elle il eſt du *c. 23.*
ſang de David & d'Abraham. Tertullien marque *c. 24.*
& condamne les differentes manieres dont les heretiques diviſoient J. C.

Le traité de la réſurrection eſt contre les Valen- *c. 2.*
tiniens & les autres, qui nioient la réſurrection de la chair ; n'admettant que celle de l'ame, c'eſt à dire la converſion des mœurs ; & tournant en allégories tout ce que l'écriture dit de la reſurrection des corps. Ils le faiſoient en haine de la chair & du createur ; & commençoient d'ordinaire par cette queſtion, pour ſéduire les ſimples : rendant la ré-

ſurrection incroyable, & venant enſuite à rendre
c. 2. odieuſe & la chair & ſon auteur. Tertullien marque expreſſement qu'il a écrit ce traité aprés ceux de la
c. 11. chair de J. C. de l'ame & contre Marcion : & il y cite Priſca ou Priſcilla propheteſſe de Montan.

c. 5. Il releve la dignité de la chair, par les avantages de la création : par ſon union avec l'ame, qui eſt telle, que l'on ne ſait ſi c'eſt la chair qui porte l'ame,
c. 7. ou l'ame qui porte la chair. Il la releve encore par
c. 8. les ſacremens, en diſant : On lave la chair, pour purifier l'ame : on oint la chair, pour conſacrer l'ame: on fait ſur la chair le ſigne de la croix, pour fortifier l'ame : on met la chair à l'ombre par l'impoſition des mains, afin que l'ame ſoit éclairée par l'eſprit : la chair mange le corps & le ſang de J. C. afin que l'ame ſoit engraiſſée de Dieu même. Nous voyons ici les trois ſacremens, que l'on conferoit d'ordinaire en même temps : le baptême, la confirmation & l'euchariſtie. Il ajoûte la gloire qui revient à la chair par le martyre ; & conclut : Quoy donc cette chair que Dieu a formée de ſes mains & animée de ſon ſoufle, qu'il a établie pour commander à tous ſes ouvrages, qu'il a revêtuë de ſes ſacremens ; dont il aime la pureté, dont il aprouve la mortification, dont il priſe les ſoufrances : cette chair ne reſſuſcitera pas, elle qui eſt à Dieu par tant de titres ?

c. 14. 15. 16. 55. Pour cauſe de la réſurrection il aporte la juſtice de Dieu : afin que la chair qui a eu part aux bonnes & aux mauvaiſes actions, ait part à la récompenſe : parce qu'elle n'eſt pas ſeulement un inſtru-

ment, mais une partie de l'homme : or J. C. est venu sauver l'homme entier. Comme les hérétiques éludoient les passages les plus formels de l'écriture, par des allégories : il montre qu'il faut souvent prendre à la lettre des prédictions des prophétes & les paroles de J. C. Il rejette expressément l'opinion de ceux qui vouloient, que la mort eternelle ne fust autre chose, que l'aneantissement de la chair & de l'ame même : inutilement seroit-il parlé du feu éternel, s'il ne brûloit éternellement : & inutilement la chair, qui n'étoit plus résusciteroit-elle, pour retourner dans son neant. Il répond aux objections propres aux hérétiques, & à celles qui leur étoient communes avec les payens ; & conclut, que toute chair résuscitera; c'est à dire tous les corps humains : que ce sera la même chair, & qu'elle sera entiere : car la perte de quelque membre est une partie de la mort, qui doit estre entierement détruite.

c. 34. 47.
c. 20.
c. 33.
c. 35. 54.
c. 63.
c. 57.

XXXIV. Martyrs d'Egypte, Plutarque, Potamiene, &c.
Eus. VI. hist. c. 4.

La persécution étoit toûjours violente en Egypte sous le prefet Aquila: & plusieurs disciples d'Origene y soufrirent le martyre. Le premier fut Plutarque, qu'Origene assista à la mort ; & pensa estre tué par les amis de Plutarque, qui le regardoient comme la cause de sa perte. Le second fut Serenus, qui fut brûlé ; le troisiéme Heraclide, encore catecumene : le quatriéme Heron nouveau baptisé : ces deux furent décolés avec la hache. Le cinquiéme fut un autre Serenus, qui aprés plusieurs tourmens eut aussi la teste tranchée : la sixiéme fut une fille nommée Heraïs, qui fut brûlée, n'étant encore que catecumene : le septiéme un nommé Basilide, qui avoit conduit au

ſuplice la ſainte martyre Potamiene ; ces ſept martyrs étoient diſciples d'Origene.

Eus ib c 5. Pallad hiſt. Lauſ. c 3.

Potamiene étoit une eſclave de rare beauté. Son maître ayant voulu abuſer d'elle, & n'ayant pû la perſuader ; la livra au prefet Aquila : l'accuſant d'eſtre Chrétiene, & de parler contre le gouvernement & contre les empereurs, à cauſe de la perſécution. Il promit au prefet une grande ſomme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal, ſi elle conſentoit à ſon deſir : mais de la faire mourir, ſi elle perſiſtoit en ſa dureté, afin qu'elle ne ſe moquât pas de lui. Le prefet n'ayant pû la perſuader, lui fit ſoufrir pluſieurs tourmens : enfin il fit mettre ſur le feu une grande chaudiere pleine de poix : & quand elle fut boüillante, il dit : Va, obeïs à ton maître, ſinon ſache que je te ferai jetter là dedans. Elle répondit : A Dieu ne plaiſe qu'il y ait un juge aſſés injuſte pour me condamner à conſentir à une paſſion deshoneſte. Il la menaça enſuite de l'expoſer à eſtre violée par des gladiateurs : & ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fût dépoüillée & jettée dans la chaudiere. Potamiene dit : Je vous conjure par la vie de l'empereur de ne me point faire paroître nuë, commandés plûtôt, que l'on me deſcende peu à peu dans la chaudiere avec mes habits ; & vous conoîtrés quelle patience m'a donné J. C. que vous ne conoiſſés pas. Le prefet le lui accorda : & aprés lui avoir prononcé ſa ſentence, la mit entre les mains de Baſilide, qui étoit un de ſes gardes, pour la mener au ſuplice. Ce ſoldat la traita avec beaucoup de douceur & d'honeſteté. Il repouſſoit la populace, qui le

le long du chemin s'empressoit pour insulter à Potamiene & lui dire des paroles insolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, & lui promit, que si-tôt qu'elle seroit sortie de cette vie, elle demanderoit grace pour lui à son Seigneur; & qu'il sentiroit bien-tôt les effets de sa reconoissance. Aprés qu'elle eut ainsi parlé, on lui mit les pieds dans la poix boüillante, & on l'y enfonça peu à peu, jusques au sommet de la teste: ainsi elle acomplit son martyre. Sa mere Marcelle fut brûlée en même temps.

Peu aprés les soldats compagnons de Basilide, voulant l'obliger à jurer, apparemment par quelqu'un de leurs faux dieux: il dit qu'il ne lui étoit point permis de jurer; parce qu'il étoit Chrétien, & qu''il le déclaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu'il railloit; mais voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menerent au prefet, qui ayant oüi la même confession, le fit mettre en prison. Les Chrétiens vinrent le visiter & lui demanderent la cause d'un changement si subit; il répondit: Potamiene m'a aparu la nuit, trois jours aprés son martyre, & m'a mis une couronne sur la teste, en disant: qu'elle avoit demandé grace au Seigneur pour moy & l'avoit obtenuë: & que dans peu il me recevroit à sa gloire. Les freres lui donnerent ensuite le sceau du Seigneur, c'est à dire le baptême, & le lendemain il fut décolé avec la hache. Sainte Potamiene aparut en songe à plusieurs autres, qui se convertirent à la foi.

Origene témoigne dans ses écrits, qu'il avoit veu plusieurs exemples semblables, de gens qui avoient *Contra Cels. l. 1 p. 35.*

été attirés à la religion chrétiene, comme malgré eux, & qui s'étoient trouvés tout d'un coup changés; aprés des visions qu'ils avoient euës, soit en dormant, soit en veillant; jusques à soufrir volontiers la mort, pour cette doctrine, qu'ils detestoient auparavant.

XXXV. Zele d'Origene.

Lui-même dans cette persécution signala son zele & son affection pour les martyrs. Il les visitoit dans les prisons & les acompagnoit, pour les encourager pendant que le juge les interrogeoit, & même lors qu'on les menoit au suplice: leur parlant hardiment & leur donnant le baiser de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils: qui entouroient les martyrs en foule, & qui l'auroient lapidé, s'il ne leur eust échapé, comme par miracle. Irrités du grand nombre de ceux qu'il convertissoit par ses instructions, ils lui dresserent plusieurs fois des embûches; jusqu'à préparer des soldats, pour l'assassiner secrettement dans sa maison: ce qui l'obligeoit à changer souvent de logis; en sorte qu'Alexandrie sembloit n'estre pas assés grande pour le cacher. Souvent il fut pris & traîné par la ville: il fut plusieurs fois apliqué à la question. Un jour les infidelles le raserent comme les prêtres des idoles: & le mirent sur les degrés du temple de Serapis, lui donnant des branches de palmes, pour les distribuer à ceux qui montoient. Origene les prit & dit à haute voix: Venés, recevés ces palmes, non comme celles de vôtre idole, mais comme celles de J. C. Tel étoit le zele d'Origene; mais il l'emporta trop loin.

Epiph. hæres. 64 n. 1.

Comme il étoit jeune, & obligé par sa fonction de catechiste à converser continuellement, non seule-

ment avec des hommes, mais avec des femmes; il voulut se mettre en seureté contre les tentations, & même contre les mauvais discours. Ayant plus de zele que d'expérience, il prit trop à la lettre cette parole de l'évangile: Il y a des eunuques, qui se sont rendus tels pour le royaume des cieux; & il en vint à l'éxecution réelle. Il tint cette action fort secrette, & la cacha même à la pluspart de ses amis: mais elle vint à la conoissance de Demetrius son evêque: qui fut extrémement surpris de la hardiesse de ce jeune homme, & toutefois estima sa ferveur & la simplicité de sa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage & à s'attacher à sa fonction de plus en plus. Origene lui-même condamna depuis cette explication si grossiere de l'évangile, & la réfuta amplement: donnant un sens allégorique à tout ce que J. C. dit en cet endroit des trois sortes d'eunuques.

Eus. VI. hist. c. 8.
Hier. epist. 65. c. 3.
Matth. XIX. 12.
in Matth. 10. 15. init.

XXXVI. Il semble que ce fut sous cette persécution que les Chrétiens commencerent à se mettre à couvert pour de l'argent: payant une espece de tribut, non seulement aux magistrats, mais encore aux delateurs & aux soldats, établis pour les chercher. Les églises entieres rachetoient ainsi leur repos: & les evêques approuvoient cette conduite: puisque c'étoit soufrir une perte de biens, & la préferer au péril de l'ame. Mais les Montanistes la blâmoient, aussi bien que la fuite de la persécution: contre laquelle Tertullien fit un traité exprés, adressé à un nommé Fabius catholique, qui l'avoit consulté sur ce sujet. Il y marque l'utilité de la persécution. Alors, dit-il, la foi est plus soigneuse, comme en temps de guerre: la discipline

Tertullien. De la fuite. Scorpiaque. Contre les Juifs.
Tertull. de fuga.
Petr. Alex. c. 12.

est plus exacte, pour les jeûnes, les stations, les
c. 5. prieres: pour l'humilité, la charité mutuelle, la pu-
Martyr. R. 1. Aug. reté, la sobrieté. Il parle d'un saint martyr nommé Rutilius, qui aprés avoir fui plusieurs fois la persécution de place en place, aprés avoir racheté le péril par de l'argent, croyant s'estre mis en seureté, fut pris inopinément & présenté au gouverneur: & aprés plusieurs tourmens, finit par le feu. Il marque que jusques alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au tresor de l'empereur, on ne s'étoit point encore avisé d'imposer aux Chrétiens un tribut particulier, pour leur faire acheter la liberté de leur religion: quoique leur grande multitude pust aporter par là un grand revenu: mais c'étoit l'effet de la haine des payens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

On peut raporter à ce même temps le Scorpiaque de Tertullien: au moins paroît-il écrit aprés l'ouvra-
Scorp. c. 5. ge contre Marcion, puisqu'il y renvoye. Il le nomme ainsi, comme contrepoison contre les scorpions: c'est à dire, contre les heretiques, qui détournoient du martyre: c'étoient les Valentiniens & les autres Gnostiques. Ils prenoient leur temps de tenter les catholiques dans le fort des persecutions: comme les scorpions dans la plus grande ardeur de l'été: & cette comparaison étoit bien sensible en Afrique. Les fideles, qui se laissoient ébranler à leurs discours, tomboient dans l'héresie, ou retournoient au siecle,
c. 2. 5. 9. c'est à dire à l'idolatrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la necessité du martyre, par les preceptes divins de l'ancien & du nouveau testament: & compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux ope-

rations de chirurgie ; cruelles, mais salutaires. Il refute la réverie des Valentiniens, qui vouloient que la confession commandée par J. C. ne se dût pas faire sur la terre & en cette vie : mais aprés que les ames seroient sorties des corps, devant les hommes, & les puissances, qu'ils imaginoient dans les divers étages du ciel. En cét endroit il dit clairement, que l'entrée du ciel nous est ouverte par la vertu de J. C. & que les chrétiens y sont admis sans examen ni retardement : que J. C. en a laissé ici bas les clefs à S. Pierre, & par lui à l'église : & que chacun les porte avec lui, par la confession de la foi. Il marque que les payens crioient souvent dans le cirque : Jusqu'à quand soufrira-t-on cette troisiéme espece : en parlant des Chrétiens : ils se comptoient eux-mêmes, c'est à dire les Romains, pour la premiere espece, & les Juifs pour la seconde. c. 10. lib. 1. ad Nation. c. 8.

Adv. Jud. c. 1. Ce fut encore vers ce même temps & dans les derniers années de l'empereur Sévere, que Tertullien écrivit contre les Juifs : à l'occasion d'une dispute entre un Chrétien & un Juif proselyte, qui avoit duré tout un jour, en presence de plusieurs persones de l'une & de l'autre religion. Il prouve que les sacrifices de la loi devoient être abolis : parce que d'un côté elle défend, de sacrifier en un autre lieu qu'à Jerusalem, & que d'ailleurs le prophete Malachie promet un sacrifice qui s'ofrira par tout le monde. Parlant de l'étenduë de l'evangile, il nomme les nations suivantes. Diverses especes de Getules & de Maures : l'Espagne entiere : diverses nations des Gaules : les quartiers de la grande Bretagne inaccessibles aux c. 5. Malach. I. 11. c. 7.

Romains, soûmis à J. C. des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes : & plusieurs nations cachées : plusieurs provinces & plusieurs isles inconnuës aux Romains. En tous ces lieux regne le nom du Christ qui est déja venu.

XXXVII
Mort de Sévere. Caracalla empereur.
Ep. t. Dion. p. 341.

L'empereur Sévére faisoit la guerre aux barbares (dans la grande Bretagne.) Comme il étoit en marche avec son armée, Antonin son fils aîné, qui marchoit auprés de lui, retint un peu son cheval ; & sans dire mot tira son épée, pour le fraper par derriere, & le tuer. Ceux qui suivoient firent un cri, qui empêcha Antonin d'achever son coup : l'empereur son pere se contenta de lui en faire des reproches : mais il en conceut une telle affliction, qu'il mourut peu de temps aprés plûtôt de chagrin que de maladie. Il avoit vêcu soixante-cinq ans, & en avoit regné dix-sept & huit mois : il mourut à Eborac ou Yorc, le quatre de Février l'an de J. C. 211. Ses deux fils Antonin & Geta, qu'il avoit associez à l'empire, lui succederent.

An. 211.

Mais ils ne pouvoient se soufrir l'un l'autre ; & pendant le voyage qu'ils faisoient, pour revenir à Rome, chacun essaya plusieurs fois de faire perir son frere. Enfin Antonin n'ayant pû faire empoisonner Geta, le fit tuer à coups d'épée : & il expira dans le sein de sa mere, qui fut couverte de son sang. Antonin fit aussi tuer tous les soldats & les autres, qui avoient témoigné quelque inclination pour Geta, mesmes leurs femmes & leurs enfans, jusqu'à vingt mille ames : ensuite il fit mourir un grand nombre de Sénateurs, particulierement ceux

qui avoient été en faveur auprés de ſon pere. Enfin dans les jeux du cirque le peuple Romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit : il le prit à injure, & fit venir des troupes, qui firent main-baſſe ſur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne perſecuta point les Chrétiens. Il ſe nommoit Baſſien avant que ſon pere l'eut aſſocié à l'empire : depuis on lui donna le ſurnom de Caracalla, à cauſe d'une eſpece de grand manteau, dont il fit largeſſe au peuple : & il eſt plus connu par ce nom.

XXXVIII. S. Alexandre evêque de Jeruſalem. *Euſ. VI. hiſt. c. 11. Id. Chr. an. 212.*

Vers le commencement de ſon regne, Serapion evêque d'Antioche étant mort, Aſclépiade lui ſucceda, & gouverna l'égliſe ſept ans : il avoit été confeſſeur pendant la perſecution. Alexandre evêque en Cappadoce, qui étoit encore en priſon pour la foi, écrivit à cette occaſion une lettre, qui commençoit ainſi : Alexandre ſerviteur du Seigneur & priſonier de J. C. à la ſainte égliſe d'Antioche, ſalut en N. S. Quand j'ai apris qu'Aſclépiade, que la grandeur de ſa foi rend tres-propre au miniſtere, a receu par la divine providence le gouvernement de vôtre égliſe ; le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la priſon, & les a rendus legers. Il envoya cette lettre par le prêtre Clement d'Alexandrie, homme, dit-il, éprouvé & conſommé dans la vertu, & que la providence de Dieu a amené en ce païs pour affermir l'égliſe de J. C.

Euſ. VI. c. 10.

Alexandre étant ſorti de priſon eut une revelation en ſonge, qui lui ordonna d'aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux. Il y trouva Narciſſe, qui avoit

repris le gouvernement de ſon égliſe. Car ayant diſparu pluſieurs années, il revint du temps de Gordius, que l'on avoit mis à ſa place ; & parut comme reſuſcité des morts. Le reſpect que l'on avoit pour ſa vertu, principalement à cauſe de ſa patience contre la calomnie ; fit que tous les freres le prierent de reprendre la conduite de ſon troupeau : mais il étoit ſi âgé, qu'il ne pouvoit preſque plus agir. Les plus vertueux d'entre les freres eurent une revelation la nuit : une voix tres-diſtincte leur ordonna de ſortir hors des portes de la ville, & de prendre pour evêque celui que Dieu leur envoyeroit. Ils trouverent Alexandre, & quoi qu'il fût déja evêque d'une autre égliſe ; le témoignage de la volonté de Dieu, & la confeſſion illuſtre qu'il avoit faite pendant la perſecution, furent cauſe qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les evêques des égliſes voiſines. Ainſi Alexandre demeura evêque de Jeruſalem avec Narciſſe : & c'eſt le premier exemple d'un evêque transferé d'un ſiege à un autre, & donné pour coadjuteur à un evêque vivant : quoi qu'à vrai dire, Alexandre étoit plûtôt le ſucceſſeur de Narciſſe, qui n'avoit plus que l'honneur de l'epiſcopat. Il en faiſoit mention dans une lettre écrite aux Antinoïtes, en ces termes : Narciſſe vous ſaluë, lui qui a tenu ici avant moi la place d'evêque, & qui ayant déja plus de cent ſeize ans, eſt maintenant uni avec moi par les prieres. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes ſentimens.

XXXIX. Auteurs eccleſiaſtiques.

A Rome, dans ce même temps du pape Zephyrin & de l'empereur Caracalla, il y eut une diſpute celebre

celebre entre Gaius catholique & Proclus Montaniste : où Gaius qui étoit tres-éloquent le convainquit de défendre sans raison la nouvelle prophetie. Il avoit écrit la relation de cette dispute, où il disoit entr'autres choses : Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car si vous voulés aller au Vatican, ou sur le chemin d'Ostie, vous trouverés les trophées de ceux qui ont établi cette église par leurs discours & par leurs vertus.

Gaius Minucius Felix. Hier. de Script. in Gajo. Euf. VI. hist. 20.

Euf. II. hist. 25.

C'est à peu prés le temps, que Minucius Felix avocat fameux vivoit à Rome, & écrivoit un excellent dialogue, pour la défense de la religion chrétiene, contre les calomnies des payens. Il y fait parler avec lui deux de ses amis, Octavius Januarius déja Chrétien, & Cecilius Natalis encore payen. Octave étoit de tout temps ami de Felix : il avoit été le confident de ses amours, & le compagnon des égaremens de sa jeunesse : & quand ils quitterent l'idolatrie, pour se convertir à la foi chrétiene, Octave fut le premier. Aprés quelque temps d'absence, une afaire & le desir de voir son ami Felix, lui fit quitter sa maison, sa femme & ses enfans encore petits, pour venir à Rome : où Felix, qui ne l'attendoit point, le receut avec une joye extréme. Au bout d'un jour ou deux ils allerent à Ostie, où Felix devoit passer les vacations de l'automne, & Cecilius fut de la partie. Un matin comme ils se promenoient tous trois sur le bord de la mer, Cecilius ayant remarqué une idole de Serapis, porta la main à sa bouche & la baisa : c'estoit une maniere d'adoration. Alors Octave dit à Felix : Mon frere, il

Hier. de Script.

n'eſt pas digne de vous de laiſſer dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuerent leur promenade, s'entretenant de diſcours indifferents : & revenant ſur leurs pas, ils trouverent des enfans qui ſe joüoient à faire couler des caillous plats ſur la ſuperficie de la mer. Les deux autres prirent plaiſir à ce ſpectacle innocent ; mais Cecilius parut réveur & chagrin. Felix lui en demanda le ſujet, & il avoüa qu'il étoit piqué du diſcours d'Octave, & propoſa d'examiner à fonds la queſtion.

XL. Plaintes des payens contre la religion Chrétiene.

Ils s'aſſirent, mettant Felix au milieu, comme leur juge : & Cecilius commença par relever l'incertitude des conoiſſances humaines & la témerité de ceux, qui aiment mieux embraſſer au hazard une opinion, que de ſe donner la patience d'examiner la verité. C'eſt pourquoi, dit-il, on ne peut voir ſans indignation & ſans douleur, que des ignorans, qui n'ont ni teinture des lettres, ni conoiſſance des arts les plus communs : oſent decider de la nature ſouveraine, dont tant de ſectes de philoſophes depuis tant de ſiecles diſputent encore, & avec raiſon : puiſque bien loin de conoître les choſes divines, nous ne conoiſſons pas mêmes ce qui eſt dans le ciel, au deſſus de nous, ni dans le fonds de la terre : & nous ſerions bien-heureux, de nous conoître nous-mêmes. Enſuite il apporte les raiſons, qui faiſoient douter les philoſophes, ſi le monde avoit un auteur, & s'il étoit gouverné par une providence : & conclut, que dans cette incertitude ; le meilleur eſtoit de ſuivre les ancienes traditions, tou-

chant la religion ; & ſans vouloir juger des dieux, en croire leurs peres & leurs anceſtres ; qui étoient plus prés de l'origine du monde. Il s'étend ſur la grandeur de l'empire Romain, qu'il pretend être la recompenſe de leur pieté envers tous les dieux, même étrangers.

Ainſi, dit-il, puiſque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoi que le culte en ſoit different, & l'origine incertaine : je ne puis ſoufrir qu'il y ait des gens ſi préſompteux & ſi enflés de leur ſageſſe impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion ſi anciene, ſi utile, ſi ſalutaire. N'eſt-il pas déplorable de voir cette faction abandonnée & deſeſperée s'élever contre les dieux, former une conjuration profane, en ramaſſant la lie du peuple le plus bas & le plus ignorant & des femmes foibles & credules ? ſe joindre par des aſſemblées nocturnes, des jeûnes ſolemnels & des repas inhumains : nation obſcure & ennemie de la lumiere, muette en public, parleuſe en ſecret. Ils regardent les temples comme des buchers funeſtes, ils crachent contre les dieux, ils ſe moquent des ſacrifices : ils ont pitié des honeurs du ſacerdoce: & mépriſent la pourpre, étant eux-même à demi nuds. Leur folie va juſques à ne compter pour rien les tourmens preſents, parce qu'ils en craignent de futurs & d'incertains : & de peur de mourir aprés leur mort, ils n'apprehendent point de mourir.

Comme le mal eſt fecond, la corruption des

mœurs croiſſant toûjours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils ſe reconoiſſent à certaines marques ſecretes, ils s'aiment preſque avant que de ſe conoître : ils s'appellent tous freres & ſœurs, couvrant ſous ces beaux noms les infamies & les crimes dont ils ſe font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choſes honteuſes, ſi ces bruits n'étoient ſoutenus d'un grand fonds de verité. J'aprens qu'ils adorent la tête d'un âne, par je ne ſai quelle impertinente opinion. Il ajoûte une autre calomnie infame & abſurde ; dont on ne peut deviner d'autre fondement, ſinon que l'on voyoit les Chrétiens, ſe mettre à genoux devant l'evêque aſſis : ſoit pour recevoir l'impoſition des mains, à la confirmation & à la penitence, ſoit en diverſes autres occaſions ; comme nous le pratiquons encore. Cecilius continuë : On dit auſſi qu'ils adorent un homme, qui a été puni du dernier ſupplice, pour ſes crimes, & le bois funeſte de la croix : ces autels convienent à des ſcelerats, & ils adorent ce qu'ils meritent. Il raporte enſuite ces fables odieuſes, de l'enfant couvert de farine, que l'on donoit à manger: du chien qui éteignoit la lumiere, des inceſtes & des abominations, que l'on attribuoit aux aſſemblées des Chrétiens.

Sup. lib. III. *n.* 21.

Il allegue comme une grande preuve de ces faits l'obſcurité de la religion. Car, dit-il, quoi que ce ſoit qu'ils adorent, pourquoi s'éforcent-ils tant de le cacher ? les choſes honeſtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le ſecret. Pourquoi

n'ont-ils, ni temples, ni autels, ni images conuës ? pourquoi n'osent-ils parler ouvertement, ni s'assembler librement ; si ce n'est que ce qu'ils adorent si secretement soit punissable ou honteux ? Mais enfin qui est ce Dieu, d'où vient-il, où est-il ? ce Dieu unique, solitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne conoît : il n'y a que les Juifs, peuple miserable qui ait aussi adoré un seul Dieu : encore avoient-ils des temples, des autels, des victimes, des ceremonies. Mais ce Dieu a si peu de puissance, qu'il est captif des Romains avec son peuple. Pour les Chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point? que ce Dieu qu'ils ne peuvent, ni montrer, ni voir, s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des pensées les plus secretes: c'est à dire qu'il se promene & se trouve par tout, qu'il est incommode, inquiet, curieux, jusques à l'impudence ; puisqu'il est en tous lieux, & present à toutes les actions : occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit suffire à tous. Que dirons-nous de ce qu'ils menacent du feu le monde entier, comme si l'ordre de la nature pouvoit être renversé? & non contents de cette opinion extravagante, il y joignent des contes de vieilles ; en disant qu'ils rénaîtront aprés être morts & reduits en cendre : delà vient sans doute l'horreur qu'ils ont des buchers, où nous brûlons les corps. C'est sur ce fondement qu'ils se promettent une vie heureuse & éternelle aprés la mort, & menacent les autres d'une peine éternelle. Et toutefois vous attribués à Dieu tout ce que nous faisons, comme les autres l'attribuent au des-

Tertull. de testim. an. c. 2.

t n : & vous dites que ce n'eſt pas ceux qui le veulent qui embraſſent vôtre ſecte, mais ceux qui ſont choiſis : ainſi vous faites un juge injuſte, qui punit dans les hommes le hazard & non pas la volonté. Cecilius attaque ici manifeſtement le dogme de la grace. Il attaque enſuite celui de la reſurrection & continuë : Vous devriés au moins juger par l'experience du preſent, combien vos eſperances vous trompent : vous êtes pauvres, pour la plus grande & la meilleure partie, comme vous dites vous mêmes : vous ſouffrés le froid, la faim, le travail : & vôtre Dieu l'endure : il ne veut ou ne peut vous ſecourir ; tant il eſt foible ou injuſte. Sans parler des maladies & des autres miſeres communes : on vous menace, on vous fait ſoufrir les tourmens, la croix, le feu: où eſt ce Dieu ? il peut vous ſecourir aprés la reſurrection, & ne le peut pendant la vie.

Ne voyés-vous pas les Romains, ſans vôtre Dieu, regner, joüir de l'empire de tout le monde, & vous commander à vous-mêmes ? tandis que pleins de crainte & d'inquietude, vous vous abſtenés des plaiſirs honeſtes. Vous ne prenés part, ni aux ſpectacles, ni aux pompes, ni aux feſtins publics : vous deteſtés les combats ſacrés & les viandes offertes ſur les autels: tant vous craignés les dieux, que vous dites, qui ne ſont point. Vous ne vous couronés point de fleurs, ni ne vous parfumés point le corps ; vous êtes pâles & tremblans : vous ne reſuſciterés point, & ne vivez pas en attendant. Donc s'il vous reſte un peu de bon ſens ou de modeſtie, ceſſés de chercher les ſecrets du ciel & la deſtinée du monde : c'eſt aſſés

de regarder à ſes pieds ; principalement pour des gens ignorans, groſſiers, ruſtiques : ceux qui ne ſont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, ſont bien moins capables de diſcourir des choſes divines. Ou ſi vous voulés philoſopher : imités Socrate, qui diſoit, que ce qui eſt au deſſus de nous ne nous regarde point : la ſouveraine ſageſſe eſt d'avoüer ſon ignorance. Pour moi j'eſtime qu'il faut laiſſer les choſes douteuſes comme elles ſont, & ne pas juger temairement, tandis que l'on void tant de grands hommes dans le doute : de peur d'introduire une ſuperſtition ridicule, ou de détruire toute religion. Ainſi parla Cecilius.

Octavius répondit : Que tous les hommes ſans diſtinction d'âge, de ſexe, de condition ſont nés capables de raiſon : & que les philoſophes, mêmes avant que leur reputation fût établie, étoient mépriſés des grands & des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres & ignorans. Moins le diſcours eſt étudié, plus il eſt clair, que c'eſt la verité ſeule qui perſuade. Il eſt raiſonable que l'homme ſe conoiſſe lui-même : mais il ne le peut, ſans conoître le reſte du monde, tant les parties en ſont liées, & ſans conoître Dieu qui en eſt l'auteur : il faut conoître cette grande ſocieté, pour ſe bien conduire dans la ſocieté civile. Il vient enſuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, & qui le gouverne par ſa providence. Nous ne pouvons, dit-il, ni le voir, ni le comprendre : parce qu'il eſt au deſſus de nos ſens & de nos conoiſſances, immenſe, infini, connu de lui ſeul tel qu'il eſt. Il ne faut point non

XLI. Réponſes des Chrétiens.

plus chercher ſon nom : ſon nom eſt Dieu. On a beſoin de nous pour diſtinguer chaque particulier dans une multitude : le nom de Dieu ſuffit pour celui qui eſt ſeul Dieu. Il n'eſt autre choſe qu'eſprit & raiſon : les philoſophes même l'ont enſeigné ainſi pour la pluſpart.

Il refute enſuite amplement les fables & les autres abſurdités de l'idolatrie. En parlant des hommes que l'on faiſoit dieux, aprés leur mort, comme alors tous les empereurs Romains; il dit : On leur donne ce nom malgré eux : ils ſouhaittent de demeurer hommes, & craignent de devenir dieux, quelques vieux qu'ils ſoient. Il demande quand les idoles commencent à eſtre des dieux ? on le fond, on le fabrique, on le repare : il n'eſt pas encore dieu. On le dreſſe, on l'affermit avec du plomb : il ne l'eſt pas encore : on l'orne, on le conſacre, on le prie : le voilà dieu, quand il a plu à un homme de le dédier. Il répond au reſte comme Tertullien à l'objection de la grandeur Romaine & aux calomnies des inceſtes & des repas de chair humaine : & rapporte aux demons l'idolatrie & la haine contre les Chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne ſouhaitons les croix : mais c'eſt comme il a dit auparavant, que l'on ſe trompe fort, ſi l'on croit que nous tenions pour dieu, un homme terreſtre ou criminel. Octavius ou plûtôt Minucius, qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun myſtere : ainſi il n'explique ni l'incarnation, ni la croix de J. C. il ſe contente d'éloigner les idées baſſes des payens, qui croyoient, que nous adorions un homme ordinaire,

V. Perron. Confer. 6. paſſ. & Refut. p. 227. &c.

naire, & la figure de la croix en elle-même, comme instrument de suplice. Au reste cette objection ne leur fust pas venuë dans l'esprit s'ils n'avoient veu les Chrétiens ou dans les églises, ou dans leurs maisons, rendre quelque respect à la figure de la croix. Et si les Chrétiens n'avoient eu aucune sorte d'images, Cecilius n'auroit pas dit, qu'ils n'en ont point de conuës: mais absolument, qu'ils n'en ont point.

Id. Tertull. apolog c. 16.

Contre le reproche que les Chrétiens n'avoient ni statuës, ni temples, ni autels, ni sacrifices: il se contente de dire, que l'homme est la vraye image de Dieu, le monde son temple, la vie pure & les bonnes œuvres, le véritable sacrifice. C'est à peu prés ainsi qu'Origene répondoit, peu de temps aprés; & avant lui Clement Alexandrin son maître. Ce n'est pas qu'il ne fust notoire, que les Chrétiens s'assembloient en certains lieux, pour l'exercice de leur religion: mais ces lieux ressembloient plûtôt à des écoles, qu'à des temples, tels que ceux des payens; qui n'estoient jamais sans idoles de relief, ni sans autels propres à y brûler des victimes. Il dit qu'il n'y a autre destinée que la providence de Dieu: & promet un traité du destin que nous n'avons plus. Sur ce que l'on reprochoit aux Chrétiens leur pauvreté, il dit: C'est nôtre gloire: comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois peut-on estre pauvre, quand on n'a besoin de rien, quand on ne desire point le bien d'autrui? Si nous croyions les richesses utiles, nous les demanderions à Dieu: celui à qui tout apartient pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux

Orig. in Cels. lib 7. p. 389. Clem. 7. strom. V. Mœurs Chr. n. 28.

Hier. script. de Min.

les mépriser que les garder : nous lui demandons plûtôt l'innocence & la patience. C'est ce qu'il y a de plus singulier dans le dialogue de Minucius Felix : dont la conclusion est la conversion de Cecilius.

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

Vers ce même temps au commencement de Caracalla, ou peut-estre sur la fin de Sevére, Tertullien adressa un écrit à Scapula proconsul d'Afrique, pour l'exhorter à faire cesser la persécution : qui par conséquent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord, que ces avis, que les Chrétiens donnent aux persécuteurs, ne sont pas pour l'interest des Chrétiens : qui se réjoüissent plus d'estre condamnés, que d'estre absous : mais pour l'interest des persécuteurs eux-mêmes. Il dit expressement : A Dieu ne plaise, que nous soyons indignés des maux que nous desirons soufrir : ni que nous nous procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des signes évidens de cette vengeance divine, plusieurs évenemens extraordinaires arrivés depuis la persécution.

c. 2.

Sous le gouverneur Hilarien le peuple cria : que l'on ôtât aux Chrétiens les aires, où ils faisoient leurs sepultures : & les aires, où ils battoient leurs bleds, furent inutiles ; car ils n'eurent point de moisson. Il y eut des pluyes & des tonerres extraordinaires : des feux parurent la nuit sur les murailles de Cartage : à Utique le soleil s'éclipsa contre les regles de l'astronomie. Claude Herminien gouverneur de Cappadoce, indigné de la conversion de sa femme, traitta cruellement les Chrétiens : il fut seul attaqué de peste dans son palais, & plein de vers, bien qu'-

encore tout vivant; il disoit : Il ne faut pas qu'on le sache, de peur que les Chrétiens ne s'en réjoüissent. Ensuite reconoissant sa faute, d'avoir contraint quelques-uns par les tourmens à apostasier, il mourut presque Chrétien. Cecilius Capella, quand Sévere prit Byzance sur le parti de Niger, s'écria : Réjoüissés-vous Chrétiens : parce que Severe leur étoit alors favorable. Il aporte ensuite les exemples de plusieurs c. 4.
gouverneurs, qui avoient traité les Chrétiens plus humainement. Cincius Sévere à Thysdre en Afrique leur suggeroit lui-même les réponses, qu'ils devoient faire, pour être renvoyés. Vespronius Candide renvoya un Chrétien, sous pretexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le poursuivoient, sans favoriser le tumulte. Asper en voyant un qui cedoit à de legers tourmens, ne le contraignit point de sacrifier : aprés avoir declaré à son conseil, qu'il étoit faché que cette afaire lui fût venuë. Pudens, comme on lui eut envoyé un Chrétien, ayant compris par le titre de l'accusation, qu'elle étoit calomnieuse : la déchira & renvoya à l'accusé, disant, qu'il ne l'interrogeroit point sans accusateur legitime, suivant l'ordre de l'empereur.

Tous ces gouverneurs étoient en Afrique ; car Tertullien ajoûte : Tout cela vous peut être attesté par vos officiers & par vos conseillers, qui ont eux-mêmes obligation aux Chrétiens. Le secretaire de l'un d'eux fut délivré d'un demon, qui l'alloit precipiter : un parent d'un autre, un petit garçon d'un autre : & combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler des gens du commun, ont esté délivrés.

des demons, ou gueris de leurs maladies? Il marque en ces termes que la persecution duroit toûjours: Encore à present ce nom est persecuté par le commandant de la legion, & par le gouverneur de la Mauritanie, mais jusques au glaive seulement: comme il a esté ordonné du commencement. C'est à dire, que ces officiers se contentoient de faire mourir les Chrétiens: sans les tourmenter. Il finit en representant leur grand nombre, & de persones considerables, sur tout à Carthage.

XLIII. Occupations d'Origene. Eus. VI. hist. c. 14.

Origene continuoit toûjours d'enseigner à Alexandrie: mais le desir de voir l'église de Rome si anciene, le porta à y faire un voyage, vers ce même temps, sous le pontificat de Zephyrin. Son séjour n'y fut pas long; & il retourna bien-tost à Alexandrie, reprendre ses occupations ordinaires, sous l'evêque Demetrius, qui l'exhortoit & le supplioit presque de s'apliquer à servir l'église. Origene vit qu'il ne pouvoit suffire, à l'étude profonde de la theologie, à l'explication de l'écriture: & en même temps à l'instruction de ceux, qui venoient à lui, & qui ne le laissoient pas respirer; se succedant les uns les autres depuis le matin jusques au soir. Il partagea donc cette multitude: & choisit entre ses amis Heraclas pour le soulager. C'étoit un homme appliqué à la theologie: & d'ailleurs tres-savant dans les humanités, & raisonablement instruit de la philosophie. Il le chargea de donner les premieres instructions à ceux qui commençoient, se reservant les plus avancés.

c. 15. (margin note beside "que de s'apliquer")

c. 16. La passion qu'il avoit d'entendre l'écriture sainte

lui fit aprendre la langue hebraïque, quoi que cette étude ne convint guere à son âge & à sa nation : car il avoit déja environ trente ans, & les Alexandrins, ni les autres Grecs n'aprenoient pas volontiers les langues étrangeres. Il acheta donc les exemplaires hebraïques, dont les Juifs se servoient : & rechercha les versions greques, qui en avoient esté faites, outre celle des Septante : c'est à dire la version d'Aquila, de Theodotion & de Symmaque. Cette derniere venoit d'estre faite du temps de l'empereur Sévere : l'auteur s'étoit plus attaché à rendre le sens que les paroles : & aprés avoir fait une premiere version, il en fit une seconde. Il avoit été Chrétien, & passa à la secte des Ebionites, pour laquelle il écrivit contre l'evangile de S. Matthieu : quelques-uns le font auteur de certains héretiques demi Juifs, que l'on nommoit Symmaquiens.

Hier. de script. V. Huet. Orig. lib. II. c. 2. lib. II. c. 2.

Hier. in Jerem XXXII. 30.

Eus. VI. hist. c. 17.

Præf. in epist ad Gal. ap. Ambros.

Ce fut alors qu'Origene convertit à la foi catholique Ambroise, homme considerable à Alexandrie, pour ses richesses & pour son esprit, mais engagé dans les erreurs des Valentiniens : étant convaincu & éclairé il se rendit, & fut depuis un des plus grands amis d'Origene. Il y eut plusieurs autres savans hommes, que la reputation d'Origene attira pour l'écouter, & non seulement des héretiques, mais des payens & des philosophes ; car il ne se contentoit pas d'enseigner la doctrine chrétiene, il y joignoit la philosophie & les lettres humaines. Ceux en qui il trouvoit le plus beau naturel, il les introduisoit à la philosophie, leur enseignant la geometrie, l'arithmetique & les autres sciences préliminai-

Eus. VI. c. 18.

res : puis il leur montroit les ſectes des philoſophes & leurs differentes opinions, expliquoit leurs écrits, & y faiſoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanités, ceux qui avoient l'eſprit plus commun : aſſurant qu'elles n'étoient pas peu utiles, pour l'intelligence & la preuve des ſaintes écritures. Telles étoient ſes raiſons, pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines & de la philoſophie. Sa reputation étoit ſi grande, même chés les payens : que ſouvent leurs philoſophes le conſultoient, lui dédioient des livres, ou faiſoient mention de lui dans leurs écrits.

Euſ. VI. hiſt. c. 19. Il étoit ainſi occupé à Alexandrie, lors qu'il vint un ſoldat apportant des lettres du gouverneur d'Arabie à l'evêque Demetrius & au prefet d'Egypte : afin de lui envoyer en diligence Origene, pour l'entretenir de ſcience. Ils envoyerent Origene, il alla en Arabie ; & ayant terminé en peu de temps l'affaire qui l'y avoit appellé, il revint à Alexandrie. Peu de temps aprés une guerre civile aſſés violente, qui s'y alluma, l'obligea d'en ſortir ; & ne ſe trouvant pas en ſeureté dans l'Egypte, il paſſa en Paleſtine, & s'arreſta à Ceſarée : où il ſe mit à enſeigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Paleſtine, qu'il trouva une verſion de l'écriture ſans nom d'auteur : car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jericho, dans un vaiſſeau de terre, ſous l'empereur Antonin fils de Sévere. Quoi qu'Origene ne fût pas encore prêtre, les evêques du païs l'inviterent, non ſeulement à parler, mais à expliquer les écritures dans l'aſſemblée publique de l'egliſe. Démétrius

evêque d'Alexandrie s'en plaignit : mais Alexandre de Jerusalem & Theoctiste de Cesarée lui répondirent en ces termes : Ce que vous ajoûtez dans vos lettres, qu'il est inoüi, que les laïques parlent devant les evêques & expliquent les écritures : il nous semble qu'en cela vous vous êtes manifestement trompé. Car lors que l'on trouve des hommes capables d'aider les freres, dans la parole de Dieu, les evêques les prient de l'expliquer au peuple : comme à Larande, l'evêque Neon a fait parler Evelpis ; à Icone, l'evêque Celse a employé Paulin : à Synnade, l'evêque Attique a employé Theodore. C'étoient tous de saints personages : & il est à croire que le même se pratique en d'autres lieux, quoi que nous n'en ayons pas de conoissance. Ainsi parloit Alexandre evêque de Jerusalem. Démétrius écrivit à Origene, & lui envoya même des diacres de son église, pour le presser de revenir à Alexandrie : il revint & reprit ses études & ses occupations ordinaires.

XLIV. Mort de Caracalla. Macrin empereur. *Huet. 11. Origen. c. 2.* *An. 215.* *Herod. lib. 4.*

La guerre qui avoit chassé Origene d'Alexandrie étoit aparemment le desordre, qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquiéme année de son regne 215. de J. C. Le peuple de cette grande ville railleur & insolent s'étoit moqué de lui ; principalement sur la mort de son frere : & il avoit résolu de s'en vanger. Mais il dissimuloit & feignoit d'aimer cette ville, à cause d'Alexandre le grand son fondateur ; qu'il se piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande solemnité : ensuite il fit assembler toute la jeunesse, comme pour une reveuë : mais tandis

qu'il les amusoit de paroles, il les fit environer par ses troupes : puis il se retira : & à un certain signal, on les tua tous, avec leurs parens & les autres, qui s'y trouverent engagez. En même temps l'armée se saisit des ruës & des toits des maisons : chaque citoyen eut ordre de demeurer chés lui, & chaque soldat ordre d'égorger son hoste. Avec les Alexandrins perirent plusieurs étrangers, même de la suite de l'empereur : parce que, dans une si grande ville, on ne pouvoit les discerner entre ceux que l'on tuoit jour & nuit. On jettoit les corps dans des fosses profondes, pour en dérober la conoissance, & l'empereur n'osa publier le nombre des morts : mais il écrivit au sénat, qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puisque tous l'avoient merité. Ainsi fut traitée Alexandrie, qui avoit fait soufrir tant de martyrs durant la persecution de Sévere.

Herod. lib. 4.

L'empereur Caracalla étoit extrémement curieux & soupçoneux : & sachant qu'il étoit haï, il consultoit tous les oracles, faisoit venir de tous costés des magiciens, des astrologues, des aruspices & des imposteurs de toutes sortes : il rendit de grands honeurs à la memoire d'Apollonius de Tyane, & lui fit dresser un monument. Comme il étoit en Mesopotamie, faisant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit soin de ses affaires à Rome : de chercher les meilleurs magiciens, & même de consulter les esprits des morts, pour savoir quelle devoit être sa fin, & si quelqu'un conspiroit contre lui. Maternien lui écrivit, qu'il se gardât de Macrin ; l'un des deux prefets du prétoire, qui en effet

effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui resolut de le prévenir. Il se servit pour l'execution d'un centurion nommé Martial, mécontent aussi de son chef. Un jour donc l'empereur partit de Carres en Mesopotamie, pour aller à un temple de la lune, & y sacrifier, ayant seulement une petite escorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arresta pour quelque necessité naturelle. Martial feignant d'être appellé, s'aprocha de lui par derriere, le frappa dans la jointure des cuisses, & le tua sur le champ. Ainsi mourut Antonin Caracalla, aprés avoir vêcu vingt-neuf ans, & en avoir regné six & deux mois : il fut tué le huitiéme d'Avril, l'an de J. C. 217. Il y eut deux jours d'interregne : & l'onziéme du même mois on reconut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il declara aussitôt Cesar son fils Diadumenien, qu'il nomma Antonin, & lui donna même ensuite le titre d'empereur : mais ils ne regnerent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Cesarée en Mauritanie, & se nommoit Opilius Macrinus.

Epit. Dion. p. 358.

An. 217.

XLV. Traités de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.

Le pape Zephyrin mourut cette même année 217. aprés avoir tenu le S. siege prés de vingt ans; & Caliste lui succeda, qui le tint cinq ans. A Antioche, l'evêque Asclepiade mourut, & Phileus lui succeda. C'est le temps du traité de Tertullien de la Monogamie; car il dit qu'il y avoit environ 160. ans depuis les apôtres, particulierement depuis les epîtres de S. Paul aux Corinthiens, que l'on raporte ordinairement à l'an 57. Ce livre est écrit ouvertement

c. 3.

contre la doctrine de l'église catholique, qui aprouvoit les secondes noces, suivant l'autorité de S. Paul, & condamnoit comme hérésie la doctrine de Mon-
c. 4. tan, qui les rejettoit : prétendant que le Paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres.

Tertullien écrivit ensuite le traité des jeûnes ; pour soûtenir les nouvelles loix, que les Montanistes vou-
c. 2. loient imposer en cette matiere. Les Catholiques ne reconoissoient pour jeûnes d'obligation dans la loi nouvelle, que ceux qui précedoient la pâque, en me-
Const. Apost. v. c. 18. moire de la passion de J. C. & que l'on a nommés
Matth. ix. 15. depuis le Carême. C'est ainsi que l'église entendoit
Marc. ii. 20 cette parole de J. C. qu'elle jeûneroit quand son époux lui seroit ôté. Ce jeûne de la pâque duroit jusques à l'heure de vespres, c'est à dire jusques au
c. 13. soir. Il y avoit d'autres jeûnes, qui n'étoient que de devotion : savoir toutes les semaines la quatriéme & la sixiéme ferie, c'est à dire le mercredi & le vendredi : ce jeûne s'apelloit la station : il y avoit les jeûnes commandés par les evêques, pour les besoins des églises : & ceux que chacun s'imposoit, par sa devotion particuliere. Ces jeûnes de devotion ne duroient que jusques à None. Quelques-uns qui ajoûtoient au jeûne la Xerophagie ; c'est à dire l'usage des viandes seches : s'abstenant non seulement de la chair & du vin, mais des fruits vineux & succulens : & quelques-uns se réduisoient au pain & à l'eau : mais ces austerités étoient de devotion. Tels étoient les jeûnes des Catholiques, selon Tertullien même : que l'on ne soupçonera pas de les avoir flattés, en

ce traitté. Origene presque dans le même temps en parle à peu prés de même. *Orig. hom. 10. in Levitic.*

Les Montanistes ajoutoient plusieurs autres jeûnes, qu'ils regardoient comme d'obligation : prétendant que le Paraclet les avoit ordonnés, & tous leurs jeûnes étoient jusques au soir & avec xerophagie : à laquelle ils joignoient l'abstinence du bain : grande austerité en païs chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence & l'utilité du jeûne : mais il ne prouve point cette prétenduë obligation, au delà de la pratique universelle de l'église. Il marque la xerophragie comme recommandée en temps de persécution, pour se préparer au combat : les prieres solemnelles à tierce, à sexte & à none : la raison de jeûner jusqu'à none, pour honorer la mort de J. C. & à vespres pour sa sépulture. Il marque les jours que les Chrétiens distinguoient des autres : savoir la feste de pâque & celle de la pentecoste, avec les cinquante jours entre les deux, que l'on passoit en toute sorte de joye. Les stations de la quatriéme & de la sixiéme ferie, le jeûne de la parasceve, c'est à dire du grand vendredy : auquel les Catholiques joignoient quelquefois le samedy. Il dit qu'en Grece on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les églises assemblées, pour traiter en commun les affaires les plus importantes ; & que ces assemblées commençoient par des stations & des jeûnes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux evêques par honeur. *c. 1.* *c. 9.* *c. 10.* *c. 13.* *c. 17.*

XLVI. De la pudicité.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'église qui recevoit à penitence ceux

Contr. Apost. II. c. 18. qui aprés le baptême étoient tombés dans la fornication, ou même dans l'adultere. Le pape avoit fait un decret sur ce sujet, dont il se moque en ces termes : J'aprens que l'on a proposé un édit & même peremptoire : le souverain pontife, c'est à dire l'evêque des evêques, dit : Je remets les pechés d'adultere & de fornication, à ceux qui auront accompli leur penitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, & c'est par ironie que Tertullien les leur donne : mais cette raillerie eust été sans fondement, si le pape n'eust été en effet regardé par tous les Catholiques, comme le chef de la religion &
c. 13. le pasteur des evêques mêmes. Il lui donne ensuite les titres de pape & d'apostolique, que les Catho-
c. 21. liques lui donnoient. Les Montanistes prétendoient qu'il y avoit des pechés irremissibles, savoir l'idolâtrie, l'homicide, & l'adultere : c'est à dire que Dieu seul pouvoit remettre : mais pour lesquels l'église n'accordoit point de pardon. Ils ne laissoient pas de mettre en penitence ceux qui y étoient tombés : mais ils réservoient à Dieu de les absoudre. Ils comptoient pour pechés remissibles les pechés journa-
c. 19. liers, au rang desquels Tertullien met : se fâcher injustement, fraper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par nécessité. Il suppose en plusieurs endroits que les Catholiques n'admettoient point à penitence les idolâtres, & les homicides : ce qui toutefois ne s'accorde pas avec les autres monumens de ce même siecle. Il est constant que trente ans aprés, S. Cyprien & toute l'eglise catholique d'Afrique, accordoit la penitence & l'abso-

lution à ceux qui aprés leur baptême étoient tombés dans l'idolâtrie. Mais Tertullien remarque fort bien, que l'églíse Catholique n'imposoit point de penitence pour les pechés commis avant le baptême, dans l'ignorance. c. 10.

En se proposant les objections des Catholiques, il dit : Vous pourrés commencer par les paraboles, où l'on void la brebis perduë que le Seigneur cherche & raporte sur ses épaules. Montrés jusques aux peintures de vos calices : y pourra-t-on distinguer si cette brebis signifie le pecheur chrétien ou le payen? Et ensuite : Vous aurés le sufrage du pasteur, que vous peignés sur vos calices. Les Chrétiens avoient donc dés-lors des images dans les églises & sur les vases sacrés : & Tertullien tout envenimé qu'il étoit contre les Catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il marque les ceremonies de la penitence en ces termes : Et vous, introduisant dans l'église un adultere penitent, pour adoucir les freres en sa faveur, vous le ferés prosterner au milieu de la place, devant les veuves & les prêtres avec le cilice & la cendre, défiguré à faire horreur : les prenant tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Vous cependant bon pasteur & pape benit, vous préchés sur son malheur, avec tout l'artifice possible, pour exciter la compassion, & vous chercherés vos chevres dans la parabole de la brebis. Il reconoît que l'église a le pouvoir de remettre les pechés, & que les Catholiques le fondoient sur la promesse faite à S. Pierre. Il reconoît aussi que l'église acordoit le pardon des penitens aux prieres des mar-

c. 17. c. 10. c. 13. c. 21. c. 22.

c. 14. tyrs. Il parle ainsi des mariages clandestins : Chés nous les conjonctions cachées, c'est à dire qui n'ont pas esté auparavant declarées dans l'église, courent hazard d'être traitées comme l'adultere & la fornication : de peur qu'elles n'évitent l'acusation sous le pretexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer, à ce qu'il prétendoit qu'il faut voiler les vierges : c'est à dire que depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'église, que couver-
c. 17. tes d'un grand voile jusques à la ceinture. Il y marque quelles étoient les vierges nommées veuves :
c. 9. celles que l'evêque mettoit au même rang, & leur attribuoit comme aux veuves une pension de l'église.

XLVII. Mort de Macrin. Heliogabale empereur. *Herod. lib. v.*

L'empereur Macrin au lieu d'aller à Rome, où il étoit desiré, demeura à Antioche : où il se rendit méprisable aux troupes, par une gravité affectée, & un luxe excessif : car il étoit plûtôt homme de ville qu'homme de guerre, & toutefois il exerça sur les soldats de grandes cruautez, sous pretexte de discipline. L'imperatrice Julie, femme de Sévere, & mere de Caracalla, avoit laissé une sœur nommée Mesa, qui s'étoit retirée au lieu de sa naissance à Emese en Phenicie : elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohemia étoit mere de Bassien, âgé de quatorze ans ; & Mamea d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Mesa avoit procuré à Bassien le sacerdoce d'un temple de reputation, qui étoit à Emese, dedié au soleil, sous le nom Syrien d'Elagabal, c'est à dire le dieu des Montagnes : & dont l'idole

Lamprid. il He iog. & ibi Salmas.

n'étoit qu'un gros caillou noir formé en cône, que l'on disoit être tombé du ciel. Bassien étoit parfaitement beau, & attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, sur la tête une courone d'or chargée de pierreries : dansant avec une grace merveilleuse, au son des flutes & des autres instrumens, qui accompagnoient les sacrifices. Son ayeule Mesa répandit le bruit, qu'il étoit fils de Caracalla, quoi qu'il passât pour avoir un autre pere: les troupes déja dégoutées de Macrin le prirent en affection : ils le receurent dans un camp, qu'ils avoient prés d'Emese, & le declarerent empereur. Les autres armées, aprés quelque resistance, abandonnerent Macrin : qui s'enfuit & fut tué avec son fils, l'an de J. C. 218. le troisiéme de Juin, n'ayant regné que quatorze mois. Le nouvel empereur vint *An. 218.* à Rome l'année suivante, & y apporta son dieu, dont le nom lui demeura. Il se nommoit auparavant Lupus Avitus Varius Bassien : & depuis qu'il fut reconu pour fils d'Antonin Caracalla, on y ajoûta les noms d'Aurelius Antonin: mais il est plus distingué par le nom d'Elagabal ou Heliogabale, suivant la prononciation greque. Il aporta donc ce *Lamprid.* dieu à Rome, & lui fit bâtir un temple au mont Palatin : où il voulut transferer l'idole de Cybele, *Epit. Dion. p. 367.* le feu de Vesta, le Palladium, & tout ce que les Romains avoient de plus sacré : car il vouloit que l'on n'adorât que son dieu, qu'il preferoit à Jupiter même. Pour lui donner une épouse digne de lui, il fit aporter de Carthage la deesse nommée Celeste,

& la plaça au même lieu : disant qu'il vouloit y transferer aussi la religion des Juifs, des Samaritains & des Chrétiens même. Il se fit circoncire, & s'abstenoit de la chair de porc : souvent il paroissoit en public vêtu à la Syriene en son habit de sacrificateur : ce qui lui attira le surnom d'Assyrien, avec le mépris & la haine des Romains.

XLVIII. Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.

Toute sa vie n'étoit que superstition & débauche. A l'âge de quatorze ans il étoit déja le plus corrompu de tous les hommes : & ne respiroit que les plaisirs les plus infames, les profusions les plus excessives, & tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté ; & fit mourir plusieurs persones considerables, qui n'avoient pas assés de complaisance pour ses folies. Enfin il entreprit contre la vie de son cousin Alexien, qu'il avoit adopté & fait Cesar, & que dés lors on nomma Alexandre : il devint odieux à Heliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raisonable, & n'imitoit point ses emportemens. Heliogabale s'étant donc rendu insuportable à tout le monde, fut tué avec sa mere : on traîna leurs corps par les ruës de Rome, puis on les jetta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, & en avoit regné trois & neuf mois : il perit l'an de J. C. 222. le sixiéme de Mars. Le même jour Alexandre fut reconu empereur dans le senat, avec de grandes acclamations : du consentement des soldats & du peuple.

Il n'étoit encore que dans sa seiziéme année, mais ses inclinations étoient bonnes, & il avoit été bien élevé par les soins de sa mere Mamée. Elle lui avoit

même

même inspiré des sentimens favorables pour les Chrétiens : & il les laissa en paix pendant tout son regne. Il avoit un premier cabinet ou oratoire domestique, où tous les matins il rendoit des honeurs divins aux princes, qui avoient été mis entre les dieux, & aux ames, qu'il estimoit les plus saintes : entre lesquelles il mettoit Apollonius de Tyane, J. C. Abraham & Orphée. C'est ce que raporte Lampride historien payen, écrivant à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain ; & il ajoûte : Il voulut faire un temple à Christ, & le recevoir entre les dieux ; & l'on dit qu'Adrien en avoit eu la pensée : car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, que l'on apelle aujourd'hui d'Adrien, parce qu'ils n'ont point de divinités. On dit qu'il les avoit préparés pour cela : mais il en fut empesché par ceux qui consultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde seroit Chrétien s'il executoit son dessein, & que l'on abandonneroit les autres temples. Ce sont les paroles de Lampride.

Lamprid. p. 123. E.

Id. p. 129. C.

Il dit encore que les Chrétiens ayant occupé un lieu qui avoit été public, & que des cabaretiers disoient leur appartenir ; Alexandre répondit, qu'il valoit mieux, que Dieu y fut servi de quelque maniere que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il disoit souvent à haute voix cette sentence, qu'il avoit aprise des Juifs ou des Chrétiens : Ne fais pas à autrui, ce que tu ne veux pas que l'on te fasse. Il la faisoit dire par un crieur, quand il châtioit quelqu'un : & l'aimoit tellement, qu'il la fit écrire dans le palais & dans les bâtimens publics. Quand il vouloit faire des gouver-

Id. p. 131. C.

Id. p. 130. B.

neurs de provinces ou d'autres officiers, il proposoit leurs noms en public : avertissant le peuple, que si quelqu'un avoit à les accuser de quelque crime, il le prouvât clairement, sous peine de la vie. Il est honteux, disoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens & la vie des hommes : ce que font les Chrétiens & les Juifs, en publiant les noms de ceux, qui doivent estre ordonnés pour le sacerdoce. En effet, Origene, qui écrivoit alors, témoigne avec quel soin les Chrétiens choisissoient ceux, qui étoient apellés au gouvernement des ames : & soûtient que les magistrats politiques ne leur étoient aucunement comparables. Quelques-uns nommoient l'empereur Alexandre par raillerie Archisynagogue : peut-estre par ce qu'il étoit Syrien de naissance & favorisoit les Juifs.

Contr. Cels. lib. VIII inf.
Ibid. lib III.
Lampr. p. 123. D.

XLIX. Jurisconsultes ennemis des Chrétiens.

Quoiqu'il ait aussi été favorable aux Chrétiens, on ne laisse pas de compter plusieurs martyrs de son temps : entre autres le pape Caliste, qui mourut la premiere année de son regne 122. de J. C. & Urbain lui succeda. Mais on peut croire, que c'étoit les magistrats, qui à l'insceu de l'empereur persécutoient les Chrétiens : particulierement les jurisconsultes, leurs grands ennemis. Car Alexandre voulant réparer les desordres des regnes passés, mit dans ses conseils & dans les plus grandes charges Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modestin & plusieurs autres jurisconsultes celebres, dont nous voyons encore les decisions dans le Digeste. Or ces jurisconsultes, attachés aux ancienes loix Romaines, regardoient la religion

Calend. Bucb. Ann. 12.
Lamp Alex. init.
Lactant. v. inst. c. 11. 12.

chrétiene comme une nouveauté étrangere, & une ſource de diviſion & de trouble. Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconſul, dans le ſeptiéme livre duquel il avoit recüeilli toutes les ordonnances des princes, qui marquoient les peines, que l'on devoit impoſer aux Chrétiens. Ce même Ulpien fut prefet de Rome ; & il étoit de la charge du prefet, de rechercher les malfaicteurs & empêcher les ſéditions. Par le conſeil de ces ſages, l'empereur Alexandre fit pluſieurs beaux reglemens : entr'autres, il défendit de porter à ſon treſor le tribut, que payoient les lieux infames, & l'employa aux réparations des theâtres & des autres ouvrages publics. Mais d'ailleurs il favoriſa les aſtrologues, & leur permit d'enſeigner publiquement : lui-même étoit fort ſavant dans la vaine ſcience des aruſpices : & poſſedoit celles des augures mieux que les Gaſcons, les Eſpagnols & les Pannoniens. *Lampr p. 121. E.*

La cinquiéme année de ſon regne 226. de J. C. Artaxerxe Perſan, ayant vaincu Artaban roi des Parthes, éteignit cette puiſſance, & rétablit celle des Perſes. Il fit enſuite la guerre aux Romains : en ſorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, & ſéjourna à Antioche l'an 229. Sa mere Mamée ne le quittoit point : elle avoit de la religion & de la curioſité : ſi bien qu'ayant oüi parler d'Origene, elle lui envoya une eſcorte & le fit venir. Il demeura du temps auprés d'elle, & lui montra par ſes diſcours la gloire du Seigneur, & la puiſſance de ſa doctrine : puis il retourna à ſes occupations ordinaires. Il commença alors à écrire

L. Travaux d'Origene

Pagi an. 226. n. 3.

Ann. 226.

Ann. 229.

Euſeb. VI. c. 21.

Euſ VI. hiſt. c. 23.

des commentaires ſur l'écriture, y étant principalement excité par Ambroiſe, qui étoit tres-riche, & lui donoit tous les ſecours neceſſaires.

Plus de ſept notaires étoient toûjours preſts à écrire ce qu'il dictoit, & ſe ſoulageoient en ſe ſuccedant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre les notes au net : & même des filles exercées à bien écrire, travailloient à tranſcrire ſes ouvrages. Les anciens appelloient notaires, ceux qui ſçavoient l'art d'écrire en notes abregées, dont chacune valoit un mot : & qui écrivoient ſi viſte, qu'ils n'avoient point de peine à ſuivre la parole, dans les diſcours les plus animés. C'eſt ainſi que l'on redigeoit les dépoſitions des témoins, les procedures judiciaires, les déliberations du ſenat, & tous les autres actes publics : en ſorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient eſté prononcées : juſqu'aux exclamations & aux interruptions. On nommoit libraires ou antiquaires, ceux qui tranſcrivoient au net & en beaux caracteres, ou du moins liſibles, ce qui avoit eſté écrit en notes. Ambroiſe fourniſſoit abondamment toutes les choſes neceſſaires à toutes ces perſones, qui travailloient pour Origene. Il avoit lui-même beaucoup d'eſprit, & de ſavoir, comme témoignoient ſes lettres à Origene : & Origene reconoiſſoit, qu'il lui aidoit à compoſer & à corriger ſes ouvrages. Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faiſoit ſes efforts pour ſe mettre au deſſus de l'homme, & pour être ſpirituel : toutefois il étoit marié à une femme nommée Marcelle, dont il avoit des en-

Orig. epiſt. de ſuſ. in fine. Id. pref. in Joan. p. 3. A. G. L.

Hier. ſcript. Ambr.

ſans : il fut diacre & confeſſeur de J. C. Origene étant donc aidé de la ſorte, commença ſes commentaires ſur l'écriture, à Alexandrie, environ l'an 229. Premierement il compoſa les cinq premiers tomes ſur S. Jean : puis les huit premiers des douze ſur la Geneſe : il expliqua les vingt-cinq premiers pſeaumes & les lamentations de Jeremie : il compoſa les livres des principes & les ſtromates.

Huet Orig. l. c. 2. 11. 9.

An. 229.

Euſeb VI. hiſt c. 24.

Nous voyons d'autres écrivains eccleſiaſtiques ſous Zebin ou Sebennus evêque d'Antioche, qui ſucceda à Philetus, la ſeptiéme année de l'empereur Alexandre 229. de J. C. On en marque trois entre les autres : Geminus ou Geminien prêtre, dont nous n'avons plus les écrits : deux evêques, Berylle de Boſre en Arabie & Hippolyte, on ne ſait de quelle égliſe. Alexandre evêque de Jeruſalem eut ſoin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulierement leurs lettres, dans la bibliotheque qu'il dreſſa pour ſon égliſe : & Euſebe les y voyoit encore cent ans aprés. Ce fut cét Hippolyte qui inventa un nouveau calcul, pour trouver le jour de la pâque ; par le moyen d'un cycle de ſeize ans, que nous avons encore. Il y marque les caracteres de la premiere année du regne d'Alexandre : en diſant que le quatorziéme de la lune fut le treiziéme d'Avril un ſamedy, ce qui ne convient qu'à l'an de J. C. 222. Il fit pluſieurs commentaires ſur divers livres de l'écriture ; & pluſieurs traités, entr'autres un de l'Antecriſt, & une homelie à la loüange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la preſence d'Origene.

LI.
Autres écrivains eccleſiaſtiques.
S. Hipolyte.

Hier. de ſcrip.

Euſeb. IV hiſt. c. 20.

Id. VI. c. 22.

Hier. ſcript.

v. Pagi an. 222.

De tout cela il ne reſte que quelques fragmens,

Phot. Cod. 121. Bibl. Patr. to. 2. init.

particulierement du livre des heresies, finissant à celle de Noëtus, qui vivoit en ce même temps. Nous avons bien un traité de l'Antechrist ou du jugement, sous le nom de S. Hippolyte : mais on ne croit pas qu'il soit de lui. Il fut martyr : & on croit qu'il mourut à Porto en Italie ; ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit evêque. Cette ville étoit le port de Rome à l'embouchure du Tibre : mais elle ne subsiste plus : on en void seulement quelques ruïnes, & de l'église de S. Hippolyte, avec le puits, où l'on dit qu'il fut jetté, & qui est maintenant comblé. En 1551. on trouva prés l'église de S. Laurent hors de Rome une statuë de marbre, assise dans une chaire, avec des inscriptions, qui font croire qu'elle est de S. Hippolyte, car elles contienent un catalogue de ses ouvrages & deux cycles de huit années, l'un pour les quatorziémes lunes, l'autre pour les dimanches : & c'est le plus ancien canon pascal que nous ayons. Cette statuë est dans la bibliotheque Vaticane. Le pape Urbain mourut l'an 230. aprés avoir tenu le S. siege environ huit ans, & Pontien lui succeda.

Baron. an. 270. n. 15. Mabill. Iter. Italic. 22. Fevr. 1686.

Gruter p. 140. 141.

Lib. Pontif. v. Pagi. an. 231. n. 2.

LII. Noëtus hérétique.

Epiph. hær. 57. n. 1 Theodor. heret. fab. lib. III. c. 3.

L'heretique Noëtus étoit d'Asie, né à Smyrne. Il soûtenoit, comme Praxeas en occident, qu'il n'y avoit point de distinction entre les persones divines, que le Pere avoit souffert, & étoit le même que le Fils : qu'il étoit visible & passible quand il vouloit. Les prêtres de l'église d'Ephese, où il étoit, le firent venir devant eux ; & l'interrogerent, s'il étoit vrai qu'il soûtint cette erreur, que persone n'avoit encore avancée, & d'abord il la nia : mais ensuite, ayant attiré dix hommes à son parti, il devint plus hardi, & enseigna publi-

quement ſon hereſie. Les mêmes prêtres le firent encore venir, avec ceux qu'il avoit ſéduits : il leur dit: Quel mal ay-je fait ? je ne glorifie qu'un ſeul Dieu : je n'en conois qu'un ſeul, & nul autre, qui ait été engendré, qui ait ſoufert, qui ſoit mort. A quoi les prêtres répondoient : Nous honorons auſſi un ſeul Dieu & un ſeul Chriſt : mais comme nous le conoiſſons : un Chriſt Fils de Dieu, qui a ſoufert, qui eſt mort, qui eſt réſuſcité, qui eſt allé au ciel, qui eſt à la droite du Pere, qui viendra juger les vivans & les morts : c'eſt ce que nous avons apris des écritures divines, & ce que nous ſavons. Comme Noëtus demeuroit opiniâtre, il fut chaſſé de l'égliſe, avec ſes diſciples : il étoit ſi inſenſé, qu'il ſe nommoit Moïſe, & ſon frere Aaron.

LIII. Ordination d'Origene & ſa condamnation.

Cependant Origene fut obligé d'aller à Athenes pour ſecourir les égliſes d'Achaïe, travaillées de plusieurs hereſies. Il partit d'Egypte avec une lettre eccleſiaſtique de ſon evêque, & paſſa en Paleſtine. Il s'arrêta à Ceſarée, ou Teoctiſte evêque du lieu, & Alexandre evêque de Jeruſalem lui impoſerent les mains, & l'ordonerent prêtre, à l'âge de quarante-cinq ans : car c'étoit environ l'an 230. Demetrius evêque d'Alexandrie le trouva fort mauvais : ſoit par jalouſie du merite d'Origene, ſoit par zele de la diſcipline eccleſiaſtique. Il publia alors la faute qu'Origene avoit commiſe, ſe faiſant eunuque, qui juſques-là avoit eſté tenuë ſecrete. Car cette mutilation étoit défenduë par les loix de l'égliſe, & rendoit irregulier : celui qui ſe la faiſoit étoit regardé comme homicide de ſoi-même, & ennemi de l'ouvrage de Dieu.

Hier. de ſcrip. O 12.

An. 230.

Can. apoſt 22.

Hier. script. in Alex. Alexandre de Jerusalem se défendoit, en disant qu'il n'avoit ordoné Origene, que sur le témoignage avantageux, que Demetrius lui-même en avoit donné, par ses lettres : toutefois cette ordination excita des troubles qui durerent long-temps dans l'église. Origene fit son voyage en Grece, & revint à Alexandrie : où il continua les écrits, qu'il avoit commencés.

Sup. n. 43. L'evêque Demetrius avoit déja témoigné de l'aigreur contre lui, en se plaignant qu'à son premier voyage de Palestine, les evêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïque. Son ordination l'irrita beaucoup plus : outre l'irregularité qui s'y trouvoit, il releva plusieurs erreurs, qui paroissoient dans les ouvrages d'Origene : & assembla un concile d'evêques & *Phot. cod. 118. in Pamph.* de prêtres, où il lui fut fait défense d'enseigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origene se retira à Cesarée en Palestine, laissant à Heraclas la conduite de son école, pour l'instruction des fidelles: c'étoit la dixiéme année de l'empereur Alexandre, *Eus. VI. hist. c. 26.* *An. 231.* 231. de J.C. Demetrius passa plus avant ensuite, & dans un autre concile de quelques evêques d'Egypte, il prononça contre Origene une sentence de déposition, qu'il leur fit souscrire : enfin il en vint jusques à l'excommunication ; & écrivit de tous costés pour le faire rejetter de la communion de tous les evêques. *Sup. lin. IV. n. 30.* Demetrius mourut peu de temps aprés, la même année 231. aprés avoir tenu le siege d'Alexandrie quarante-trois ans, & Heraclas lui succeda.

LIV. Erreurs d'Origene.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origene, se trouvoient principalement dans son traité *Peri-archôn*, c'est à dire, des principes : qui étoit comme une introduction

duction à la theologie. Nous ne l'avons que de la version de Rufin, qui l'a corrigé autant qu'il a pû, & declare, qu'il en a osté tout ce qui paroissoit contraire à la doctrine de l'église, principalement touchant la Trinité : toutefois nous y lisons encore des opinions hardies & singulieres ; qui n'étant point tirées de la tradition de l'église, ont esté universellement rejettées, nonobstant la grande autorité d'Origene. Dans ce traité des principes il entreprend de renverser par les fondemens les heresies de Valentin, de Marcion & des autres semblables : qui, pour trouver la cause du mal, avoient inventé deux principes ; & vouloient qu'il y eût des esprits & des hommes de deux natures differentes : les uns essentiellement bons, les autres essentiellement mauvais. Origene établit au contraire, qu'il n'y a que Dieu, qui soit de sa nature bon & immuable : que toute creature est sujete au changement, & capable de bien ou de mal : que la cause du mal est l'imperfection de la creature raisonable, qui usant mal de sa liberté, déchoit de la perfection de son origine, par sa pure faute.

Ruf praef in lib. I. & III.

Lib. I. c. 3. c. 5. 6.

Il établit donc pour fondement le libre arbitre, qu'il prouve solidement, & par la raison & par l'écriture : répondant à tous les passages, dont les heretiques abusoient pour le combattre. Mais il en pousse trop les consequences : car il pretend que l'inégalité des creatures n'est que l'effet de leur merite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'esprits égaux, qui la pluspart ont failli, & selon les degrés de leurs fautes ont esté attachés à divers corps, créés exprés pour les punir : en sorte que de purs es-

Lib. III. c. 1.

Lib. II. c. I. 8.

Lib. I c. 8.

11. c. 8. prits ils sont devenus ames, ou d'anges, ou d'astres,
11. c. 2. ou d'hommes. Car il tient les anges composés d'ames
1. c. 7. & de corps tres-subtils, & appliqués suivant leur merite à differents ministeres. Il tient aussi que les astres sont animés : & ne sont que de belles prisons, pour des esprits moins coupables, que ceux qui habitent ce
11. c. 6. bas monde. Celui de tous les esprits qui dés le commencement s'est attaché à Dieu, par une charité plus parfaite, a merité de lui être uni d'une maniere plus excellente, pour n'en être jamais separé :& c'est l'ame de J. C. Tous les autres esprits sont sujets à changer
lib. 11. c. 3. de bien en mal, & de mal en bien. La felicité des bien-heureux ne les rend pas impeccables, de peur qu'ils ne se l'attribuent à eux-mêmes, plûtôt qu'à Dieu : & d'ailleurs le demon même cessera un jour
lib. 1. c. 6. d'être ennemi de Dieu : sa mauvaise volonté étant détruite, afin que Dieu soit tout en tous. Mais cela
lib. 11. c. 1. c. 3. c. 5. n'arrivera qu'aprés une longue suite de siecles : car aprés ce monde il y en aura un autre & plusieurs autres : comme il y en a eu plusieurs devant : même il n'y a jamais eu de temps sans monde, & n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne soit oisif.

11. c. 11. Plat. Gorg. Edit. serr. p. 478. Origene avoit puisé ces opinions dans la philosophie de Platon, qu'il savoit parfaitement. Il en avoit pris entr'autres ce principe specieux : que les peines sont toutes medicinales, & n'ont pour but que la correction de celui qui les soufre : ce qui lui paroissoit plus propre à accorder la justice de Dieu avec
lib. IV. c. 2. sa bonté, que des peines éternelles. Il n'avance rien toutefois qu'il n'appuye de quelque passage de l'écriture : mais souvent dans un sens détourné. Il distin-

gue tres-bien les trois ſens de l'écriture : le litteral ou grammatical, le figuré ou allegorique ; & l'anagogique ou myſtique : il montre les erreurs des Juifs & des heretiques, qui ont pris trop à la lettre des expreſſions figurées ; & de ceux qui ont voulu trouver des myſteres par tout. Mais il ſe trompe ſouvent dans l'application de ces regles : il donne trop au ſens myſtique, & neglige trop le litteral. Voila les principales erreurs d'Origene : tellement renfermées dans ſon traité des principes, qu'elles en ſont le corps & le principal deſſein.

Il eſt vray qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant & les ſoumettant au jugement du lecteur. Il expoſe d'abord la foi de l'égliſe catholique & ce qu'elle enſeigne univerſellement : il traite le reſte comme des queſtions problematiques, ſur leſquelles il propoſe ſes penſées avec une grande modeſtie. C'eſt ainſi qu'il peut être excuſé ſur les opinions qui ſont conſtamment de lui : car il y en avoit d'autres qu'il déſavoüoit abſolument, ſe plaignant que les heretiques avoient falſifié ſes ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ſes lettres : Un certain hereſiarque, aprés que nous eûmes diſputé en preſence de pluſieurs perſones ; prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajoûta, en ôta y changea ce qu'il voulut : faiſant paroître ſous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même & m'inſultant. Nos freres de Paleſtine en furent indignez, & m'envoyerent un homme à Athenes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni leû ni reveu : & je l'avois tellement negligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyay toutefois :

LV. Defenſe d'Origene.

Ap. Ruff Apolog. pro Orig.

& je prends Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falsifié cét écrit; comme je lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit comme pour me satisfaire; qu'il avoit voulu orner & corriger nôtre dispute. Voyez quelle correction. C'est ainsi que Marcion ou Appelles son successeur, ont corrigé les évangiles & S. Paul. Il ajoûtoit : A Ephese un certain heretique m'ayant veu, & n'ayant voulu, je ne sai pourquoi, ni conferer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma presence : écrivit ensuite une conference telle qu'il lui plût, sous son nom & sous le mien, & l'envoya à ses disciples à Rome, comme je l'ay apris; & je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, en faisant courir sa prétenduë conference : mais quand j'y fus, je le convainquis en presence de plusieurs témoins : & comme il persistoit dans son impudence; je demandai que l'on representât l'écrit, afin que mon crime fût connû par les freres, qui conoissoient mon stile & ma doctrine : il n'osa montrer le livre, & sa fausseté fut convaincuë. Ainsi parloit Origene. Mais enfin ses ouvrages demeurerent infectés de plusieurs erreurs : tant de celles qu'il avoit proposées en doutant, que de celles que les heretiques y avoient malicieusement inserées : & ces erreurs trouverent plusieurs sectateurs à cause de la grande reputation de la doctrine & de la vertu de l'auteur : & causerent dans les siecles suivans de grands troubles dans l'église.

LVI Disciples d'Origene.

Origene s'étant retiré en Palestine passa quelque temps à Jerusalem, où il visita les saints lieux : mais

son principal séjour fut à Cesarée, prés de l'evêque Theoctiste : qui aussi bien qu'Alexandre de Jerusalem lui donna toûjours à lui seul la charge d'expliquer l'écriture sainte, & d'enseigner la doctrine de l'église. Il eut alors un grand nombre de disciples, qui des païs les plus éloignés venoient en Judée exprés pour l'entendre. Firmilien evêque de Cesarée en Cappadoce, étoit celebre dés lors : il avoit une telle affection pour Origene, qu'il le pria quelquefois de venir chés lui, pour l'utilité des églises : & quelquefois il vint le trouver en Judée, & passa quelque temps avec lui, pour s'instruire de plus en plus des choses divines.

Eus. VI. 26. 27.

ibid. c. 30.

Eus. VI. 27.

Mais de tous les disciples qu'eut Origene pendant ce séjour en Palestine, le plus illustre fut Theodore depuis nommé Gregoire, & surnommé Thaumaturge, c'est à dire faiseur de miracles. Il étoit de Neocesarée dans le Pont, né de parens nobles & riches; mais d'un pere payen : il le perdit à quatorze ans ; & dés lors il commença à avoir quelque conoissance de la vraye religion. Sa mere lui fit étudier la retorique, & il y réüssit tellement, que l'on jugeoit qu'il seroit un des grands orateurs de son temps : il eut aussi un maître pour la langue latine: necessaire à ceux qui pouvoient aspirer aux charges. Ce maître qui savoit le droit Romain l'excita à l'étudier ; & lui en donna les commencemens : pour s'y perfectioner on lui conseilla d'aller à Beryte en Phenicie, où étoit alors une escole celebre des loix Romaines : & il se proposa de passer jusques à Rome.

ibid. c. 30.

Greg. Nyss. vita Thaum.

Greg Thaum. in Orig. p. 55.

Cependant le gouverneur de Paleſtine avoit emmené avec lui le beaufrere de Theodore mary de ſa ſœur, pour ſe ſervir de ſes conſeils : comme il étoit ordinaire aux magiſtrats Romains, d'avoir auprés d'eux des juriſconſultes, qui les ſoulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cét homme ne pouvant vivre long-temps ſeparé de ſa femme, obtint du gouverneur des lettres, pour la faire venir aux dépens du public. Il vint donc un officier à Neoceſarée, avec les ordres neceſſaires pour lui faire faire ce voyage & à pluſieurs perſones de ſa ſuite. Le public fourniſſoit les voitures, & en chaque ville il y avoit des perſones chargées de loger & de défrayer ceux qui voyageoient ainſi. Comme il n'étoit pas de la bienſéance que cette femme fiſt ſeule un ſi grand voyage: on perſuada à ſon frere Theodore de la ſuivre, puiſqu'auſſi bien Ceſarée, où ils alloient, n'étoit pas loin au delà de Beryte, où il devoit aller pour ſes études. Un ſecond frere nommé Athenodore fut auſſi de ce voyage, au moins eſt-il certain qu'ils ſe trouverent tous deux enſemble à Ceſarée.

LVII. Methode d'Origene. *Greg. Thaum. ibid.*

Y étant arrivés ils s'attacherent à écouter Origene, qui les y retint plus qu'ils ne penſoient. Il commença par les loüanges de la philoſophie, c'eſt à dire de la vraye ſageſſe : montrant que pour vivre véritablement, de la vie qui convient à des perſones raiſonables : il faut s'appliquer premierement à ſe conoître ſoi-même : puis conoître les vrais biens qu'il faut chercher, & les vrais maux qu'il faut fuïr. il blâmoit l'ignorance, & l'aveuglement de ceux qui vivent comme des beſtes ſans ſonger même à

s'instruire : & faisoit voir, que sans cette philosophie on ne peut avoir de vraye pieté envers Dieu. Il continuoit ces discours pendant plusieurs jours, avec une grace & une adresse merveilleuse. Il ne disputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le raisonement : mais il leur témoignoit une bonté & une affection singuliere ; comme ne cherchant qu'à les sauver & leur communiquer les vrais biens. Ces discours avoient une telle force, qu'il étoit impossible de lui resister, & il se rendoit maître des esprits : & toutefois le commun des hommes ne le conoissoit point, & n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainsi les deux freres demeurerent comme charmés & unis à lui de l'amitié la plus intime : oubliant l'étude des loix, leur patrie & leurs parens, pour s'attacher uniquement à lui & à la philosophie.

Origene ne se contentoit pas de leur donner des *p. 61.* instructions superficielles : il creusoit & pénétroit leurs sentimens, il les interrogeoit & écoutoit leurs réponses : il les reprenoit & les terrassoit quelquefois, par des questions socratiques qui les surprenoient. Enfin ayant découvert en eux un beau naturel, il n'omit rien pour le cultiver, pour dompter ces esprits encore fiers, pour les rendre traitables & soumis à la raison. Les ayant ainsi préparés & excités à s'instruire par une enchaînement de discours engageans, dont ils ne pouvoient se défendre : il commença à leur donner les instructions solides de la vraye philosophie. Premierement de la logique, en les accoûtumant à ne recevoir ni rejetter au hasard les preuves ; mais à les examiner soigneusement, sans s'arrester à l'appa-

rence ni aux paroles, dont l'éclat ébloüit, ou dont la ſimplicité dégoûte : & ne pas rejetter ce qui ſemble paradoxe, & ſouvent ſe trouve le plus véritable: en un mot, à juger de tout ſainement & ſans prévention. Enſuite il les appliquoit à la phyſique; c'eſt à dire à la conſideration de la puiſſance & de la ſageſſe infinie de l'auteur du monde, ſi propre à nous humilier.

Il leur enſeignoit encore les mathematiques, principalement la géometrie & l'aſtronomie : & enfin la morale: qu'il ne faiſoit pas conſiſter en vains diſcours, en définitions & en diviſions ſteriles : mais il l'enſeignoit par la pratique, leur faiſant remarquer en eux-mêmes les mouvemens des paſſions: afin que l'ame ſe voyant comme dans un miroir, pût arracher juſques à la racine des vices & fortifier la raiſon, qui produit toutes les vertus. Aux diſcours il joignoit les exemples étant lui-même un modele de vertu.

p. 69. Aprés les autres études il les amena à la theologie: diſant que la conoiſſance la plus néceſſaire eſt celle de la premiere cauſe. Il leur faiſoit lire tout ce qu'en avoient écrit les anciens, ſoit poëtes, ſoit philoſophes; grecs ou barbares : excepté ceux qui enſeignoient expreſſement l'athéïſme, en niant qu'il y euſt ni Dieu, ni providence. Il leur faiſoit tout lire, afin que conoiſſant le fort & le foible de toutes les opinions, ils peuſſent ſe garantir des préjugés: mais il les conduiſoit dans cette étude: les tenant comme par la main, pour les empêcher de broncher & pour leur montrer ce que chaque ſecte avoit d'utile : car il les conoiſſoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher

s'attacher à aucun philoſophe, quelque réputation qu'il euſt: mais à Dieu ſeul & à ſes prophetes. 72. D.
Enſuite il leur expliquoit les ſaintes écritures: dont il étoit le plus ſavant interprete de ſon temps. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire Thaumaturge raconte lui-même la maniere dont Origene l'avoit inſtruit: par où l'on peut juger en général de ſa conduite, à l'égard de ſes autres diſciples. Pendant ce ſéjour de Céſarée, il continua ſes commentaires ſur l'écriture; & travailla ſur Iſaïe & ſur Ezéchiel. *Euſ. VI. c. 32.*



LIVRE SIXIE'ME.

I. Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Persecution.
Herod. lib. VI.
Lamprid. p 135.
Capitol. in Max.

DE's le temps que l'empereur Alexandre étoit en orient, faisant la guerre contre les Perses, il aprit que les Germains avoient passé le Rhein & le Danube: & pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les reprimer, puis il marcha lui-même contre eux & vint à Mayence avec sa mere Mamée, qui ne le quittoit point. Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Thrace, plûtost barbare que Romain : car son pere étoit Goth, sa mere de la nation des Alains. Il étoit haut de plus de huit pieds, & si fort, qu'il remuoit lui seul un chariot chargé: que d'un coup de poing il cassoit les dents à un cheval, & d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut pastre, puis simple cavelier: & de degré en degré, il parvint jusques au commandement des armées & au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inspection de toutes les nouvelles troupes: l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, & de les dresser à la guerre, dont il savoit parfaitement tout le détail.

Les soldats étoient ennuyés du gouvernement d'Alexandre, ou plûtost de sa mere : dont il dépendoit toûjours, & dont la principale passion étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur & d'ailleurs trop d'exactitude pour la discipline : c'est pourquoi ils lui donnerent le nom de Sevére. Ils se revolterent donc, & reconurent pour empereur Ma-

ximin: qui fit tuer Alexandre avec ſa mere dans ſa tente, où il s'étoit retiré. Il avoit regné treize ans & neuf jours, & en avoit vécu vingt-neuf: il fut tué le quatorziéme de Mars l'an 235. de J. C. Maximin étoit feroce & cruel. Ayant découvert une conſpiration formée contre lui, il fit mourir ſans forme de procés plus de quatre mille perſones, entre autres les amis & les ſerviteurs d'Alexandre: & comme il y en avoit pluſieurs de Chrétiens, ce fut une occaſion de perſécuter l'égliſe.

An. 235.
Capit. p. 142.
Herod. lib. VII.

Les tremblemens de terre, qui arriverent dans le même temps, y contribuerent: car les payens, même les plus ſenſés, ne manquerent pas d'en accuſer les Chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamités publiques. Dans la Cappadoce & dans le Pont, pluſieurs édifices furent ruinés, & des villes entieres abiſmées. Serenien qui en étoit alors gouverneur, étoit un des juriſconſultes cheris d'Alexandre: cruel ennemi des Chrétiens. Les fidelles, qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Sevére, c'eſt à dire depuis vingt-quatre ans, furent ſurpris de cette perſécution: & ils paſſoient d'un lieu à un autre pour s'en garantir; car elle n'étoit pas univerſelle, mais ſeulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir, que ceux qui enſeignoient & qui gouvernoient les égliſes: mais on ne void point que la perſécution ait ceſſé pendant ſon regne, qui fut de trois ans: & on remarque, qu'il y eut des égliſes brûlées: ce qui montre que les Chrétiens avoient deſlors des lieux publics pour faire leurs aſſemblées.

Euſ. VI. c. 28.
Firmil. ap. Cypr. epiſt. 75.

II.
Livre de

Maximin aſſocia à l'empire ſon fils Maxime, &

Tertullien de la courone.

il est à croire qu'il fit à son avenement des liberalités aux soldats. Nous pouvons raporter à cette occasion le livre de Tertullien de la courone du soldat, écrit depuis sa cheute, & aprés une longue paix dans l'église ; & rien n'empêche qu'il ait vêcu encore plusieurs années depuis. Voici donc comme il raporte le fait, qui lui donna sujet d'écrire. Les soldats s'aprochoient couronés de laurier, suivant la coûtume, pour recevoir la distribution. Il y en eut un qui se présenta la teste nuë, tenant sa courone à la main. Les autres le montroient de loin & s'en moquoient, les plus proches frémissoient de colere : il étoit déja passé, quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es-tu pas comme les autres? Il ne m'est pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raison. Parce, dit-il, que je suis Chrétien. On prit les avis, & il fut renvoyé aux prefets du camp : là il fut dégradé, & quitta son manteau, sa chaussure & son épée, & fut mis en prison. Plusieurs le blâmerent, comme s'étant exposé temerairement, & ayant mis en danger la longue paix de l'église, soûtenant d'ailleurs que cette courone étoit un ornement indifferent. Tertullien pretend au contraire, que c'étoit une marque d'idolatrie : & entreprend la défense du soldat. On demandoit, en quel endroit de l'écriture ces courones étoient défenduës : mais Tertullien soûtient que la tradition suffit : & rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques, fondées sur la seule tradition. Voici ses paroles.

c. 3. Pour commencer par le baptême : avant que

d'entrer dans l'eau, là même, & encore quelque temps auparavant, dans l'églíse & sous la main du prelat: nous protestons que nous renonçons au demon, à ses pompes, & à ses anges. Ensuite nous sommes plongez trois fois, répondant quelque chose au delà, de ce que le Seigneur a déterminé dans l'évangile. Estant levez des fonts, nous goûtons du lait & du miel; & depuis ce jour nous nous abstenous du bain ordinaire, pendant toute la semaine. Le sacrement de l'eucharistie, que le Seigneur a ordonné à tous & dans le temps du repas: nous le prenons même aux assemblées d'avant le jour; & ne le recevons que de la main de ceux qui y president. Nous faisons tous les ans des oblations pour les deffunts, & pour les festes des martyrs. Nous ne croyons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux: nous joüissons du même privilege, depuis le jour de pâques jusques à la pentecoste. Nous soufrons avec peine, que l'on fasse tomber à terre quelque chose de nôtre pain ou de nôtre coupe.

A toutes nos demarches, nos mouvements, nos entrées & nos sorties: en nous chaussant, nous baignant, nous mettant à table, ou au lit, prenant un siege, allumant une lampe: à quelque action que ce soit, nous marquons nôtre front du signe de la croix. Si vous demandés une loi tirée des écritures, pour ces pratiques & pour les autres semblables, vous n'en trouverés point: on vous dira que la tradition les a autorisées, la coûtume les a confirmées, la foi les observe. Origene raporte en même temps *Orig. homil. 5. in Numer.*

ces mêmes pratiques : disant que tous les observent, quoi que tous n'en sachent pas la raison.

III. Fin de Tertullien. On pourroit raporter ici le traité de la fuite dans la persecution, & quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne savons point le temps, non plus que de sa mort. Nous savons seulement, qu'il se separa même des Montanistes, & qu'il fit des assemblées particulieres. Il resta de ses sectateurs nommés Tertullianistes ; & ils durerent à Carthage encore deux cens ans, jusques au temps de S. Augustin : alors ils se réünirent à l'église catholique. Tertullien semble avoir rejetté le baptême des heretiques. Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lors qu'il étoit catholique : dans celui de la pudicité, il dit : Chés nous l'heretique, comme égal au payen, ou même encore pire ; est purgé par le baptême de verité, avant que d'être admis. Quoi qu'il en soit de Tertullien : il est certain qu'il y eut un evêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'anciene coûtume, receuë par la tradition des apôtres, de reconoître pour valable le baptême des heretiques : & introduisit l'usage de les rebaptiser ; ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux : ce qu'il fit toutefois aprés avoir pris l'avis des autres evêques d'Afrique & de Numidie. On ne sait pas le temps d'Agrippin : mais il ne peut avoir vêcu plus tard, puisqu'il a été avant Donat, predecesseur de S. Cyprien.

Aug. de haeres. c. 86.

De bapt. c. 14

Sup. liv. IV. n. 47.

De pudic. c. 19.

Aug. de bapt. cont. Donat. lib. II. c. 7. & 9.

Cypr. Epist. 71. ad Quint.

Comme ceux qui enseignoient dans les églises étoient condamnés à mort, par l'édit de la persecution ; Origene fut obligé de se retirer. On a même écrit, qu'il étoit le principal objet de ce sanglant é-

Huet 1. Orig. c. 3.

Oros. lib. VII. c. 19.

dit, comme le docteur le plus renommé dans l'église. Il est vrai-semblable qu'il se retira à Cesarée de Cappadoce, chés l'evêque Firmilien son ami : qu'ils se cacherent ensemble, pour éviter la persecution, & que leur retraite fut chés une femme riche & pieuse nommée Juliene, chez laquelle il est certain qu'Origene passa deux ans. Elle avoit quantité de livres, qui lui étoient venus par succession de Symmaque le traducteur de l'écriture. Ainsi Origene y eut la commodité de conferer les divers exemplaires des differentes versions : & peut-être y commença-t'il ses Hexaples, qu'il acheva depuis à Tyr. *Pallad. Lauf. c. 51.*

IV. Fausse prophetesse.

Les églises de Cappadoce furent alors troublées par une femme, qui étant hors d'elle se prétendit prophetesse, & inspirée du S. Esprit. Elle trompa long-temps les fidelles, faisant paroître des prodiges, & promettant entr'autres de faire trembler la terre : parce que le demon prévoyoit le tremblement. Il la faisoit marcher à pieds nuds sur la nége au fort de l'hyver, sans en sentir d'incommodité. Elle disoit qu'elle se hâtoit d'aller en Judée & à Jerusalem, prétendant en être venuë : elle s'estoit aquis une telle autorité sur ses sectateurs, qu'ils la suivoient par tout, & lui obeïssoient en tout. Elle eut souvent la hardiesse de contrefaire la consecration de l'eucharistie, par l'invocation terrible : & d'offrir à Dieu le sacrifice, avec la priere ordinaire : de baptiser plusieurs persones, employant les termes de l'interrogation legitime ; en sorte qu'elle sembloit ne s'éloigner en rien de la regle de l'église. Elle trompa un prêtre nommé Rustique & un diacre, jus- *Firmil. epist. 75. ap. Cypr.*

qu'à en venir à la derniere corruption : ce qui fut découvert peu de temps aprés. Car un des exorcistes, homme d'une vertu conuë, excité par plusieurs des freres, s'éleva contre l'esprit qui agitoit cette femme ; & lui resista si fortement qu'il montra que c'étoit un esprit malin, & non pas saint, comme on croyoit auparavant. Le demon toutefois avoit pris ses précautions; en predisant au peuple, qu'il viendroit un adversaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origene au Martyre. *Eus. vi. c. 28.* *Orig martyr. p. 207.*

Ce fut dans cette persecution, & apparemment de sa retraite, qu'Origene écrivit l'exhortation au martyre, à son ami Ambroise : qui avoit esté pris, avec un prêtre de Cesarée en Palestine nommé Protoctete & quelques autres. Origene nomme Germanie le lieu où ils devoient soufrir le martyre; & l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom: mais il n'est pas impossible, que l'empereur Maximin ne les eust fait amener dans la grande Germanie, c'est à dire dans l'Allemagne, où il étoit alors.

p. 171. Origene dit en ce traité, que pour emplir la mesure de la confession, il faut pendant tout le temps de l'examen & de la tentation ne donner aucune prise sur nous au demon, qui veut nous infecter de
p. 172. mauvaises pensées de renonciation ou de doute : ne dire aucune parole qui s'éloigne de la confession : soufrir tout de la part de nos adversaires : les insultes, les moqueries, les risées, le mépris, la compassion qu'ils témoignent de l'erreur & de la folie qu'ils nous attribuent. De plus n'être point emportés par l'affection naturelle pour des enfans, pour une femme & pour les autres persones cheres : par l'atta-

chement

chement aux biens, ou à la vie : mais être détachés de tout & entierement à Dieu. Et ailleurs : Il ne faut pas ſeulement combattre pour ne pas nier : mais pour n'avoir pas de honte, dés le commencement que l'on eſt traité indignement par les infidelles: principalement aprés avoir eſté honoré & receu en pluſieurs villes. Ce qui s'adreſſe à Ambroiſe qui avoit eu de grandes charges. Il marque ailleurs qu'outre ſa femme & ſes enfans, il avoit des freres
& des ſœurs. Il dit encore : Comme les martyrs qui 177.
ont ſouffert des tourmens, ont montré plus de vertu que ceux, qui n'en ont point ſouffert : ainſi nous autres pauvres devons vous ceder la premiere place, à vous, qui par la charité avés foulé aux pieds la gloire, vos grands biens & la tendreſſe pour vos enfans.
Il les fait ſouvenir des promeſſes qu'ils ont faites à p. 178.
ceux qui les inſtruiſoient pour le baptême ; & leur montre, que la liberté qu'ils avoient alors de choiſir le vrai Dieu eſt devenuë une neceſſité, par l'engagement. Il raporte fort au long l'exemple d'Eleazar & 183.
des ſept freres, dont le martyre eſt décrit dans le
livre des Macabées : & il le raporte comme tiré de 2. *Macc.* VI.
l'écriture. 188.

Quelques-uns regardoient les ſacrifices comme 210.
une choſe indifferente : & diſoient que les noms étant d'inſtitution, il n'importoit de dire : J'honore le ſoleil ou Apollon, ou Diane pour la lune ; ou Ceres pour l'eſprit de la terre : ſuivant la doctrine des ſages d'entre les payens. Mais Origene pretend, que ces noms avoient quelque force particuliere, pour attirer les demons :& ſoûtient qu'il n'eſt permis de donner

212. au vrai Dieu que les noms employés par Moïse, par les prophetes & par J. C. même : savoir, Sabaoth, Adonaï,
218. Saddaï, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Origene conclut ainsi ce traité : Je souhaite que ces avis vous soient utiles : mais si l'état où vous étes, & la conoissance plus abondante des mysteres de Dieu, vous les fait regarder comme pueriles & méprisables : j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous arriviés à la courone par mon ministere ; mais que vous y arriviés, de quelque maniere que ce soit : & Dieu veüille que ce qu'il y a de plus divin & de plus excellent vous y conduise : je veux dire le verbe & la sagesse de Dieu.

VI. S. Fabien pape. *Lib. pontif. An. 235.*

Le pape Pontien fut sans doute des premiers qui sentirent la persécution : aussi fut-il relegué en Sardaigne cette année 235. premiere de Maximin, sous le Consulat de Sevére & de Quintien. Il eut pour compagnon de son exil un prêtre nommé Hippolyte. Le saint pape renonça au pontificat dans cette isle, le vingt-huitiéme de Septembre, aprés avoir tenu le S. siege cinq ans & trois mois : & mourut le dix-neufiéme de Novembre. A sa place, mais seulement aprés sa mort, savoir le vingt-uniéme de Novembre, on élut Anteros, qui ne dura guére qu'un *V. Pagi hic. An. 236.* mois : car il mourut l'année suivante 236. le troisiéme de Janvier. Huit jours aprés & l'onziéme de Jan- *Eus. v. hist. c. 29.* vier Fabien fut éleu, d'une maniere merveilleuse. Il avoit quitté la campagne, pour venir à Rome avec quelques autres, aprés la mort d'Anteros. Comme les freres étoient assemblés dans l'église, pour l'élection d'un evêque : on proposoit plusieurs persones

considérables, mais persone ne pensoit à Fabien, quoiqu'il fût présent: quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut vint s'arrester sur sa teste. Le peuple s'écria tout d'une voix qu'il étoit digne de l'épiscopat: on l'enleva aussi-tost, & on le mit dans le siege, qu'il remplit pendant quatorze ans.

VII. Les deux Gordiens empereurs, puis Puppien & Balbin, puis Gordien le jeune. *Herod. lib. 7. Capitol. p. 163.*

Cependant l'empereur Maximin se rendoit odieux de plus en plus, par ses cruautés & son avarice. L'Afrique commença à se déclarer contre lui. Quelques mécontens forcerent le proconsul Gordien d'accepter l'empire; & ce fut à Carthage qu'il en prit les marques. C'étoit un vieillard de quatre-vingt ans, qui avoit passé sa vie dans les grands emplois: il associa à l'empire son fils, nommé Gordien comme lui: son élection fut aprouvée à Rome par le peuple & par le senat, qui avoit toûjours haï Maximin. Mais Capellien, gouverveur de Numidie, ancien ennemi de Gordien, & irrité de ce qu'il vouloit le destituer: marcha contre lui avec de bonnes troupes, au nom de Maximin: & défit aisément la multitude mal aguerrie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat: le pere voyant les affaires desesperées s'étrangla de sa ceinture: ainsi finirent les deux Gordiens, aprés avoir regné seulement trois mois, depuis Avril jusques en Juin de l'année 237.

Pagi. an. 236. n. 17. 8. An. 237.

Le senat ayant apris leur défaite, & n'attendant plus de Maximin que les dernieres cruautés: élut pour empereurs deux autres persones considérables par leur âge & leur dignité: Claude Maxime Puppien, auparavant prefet de Rome, & Celius Balbin, qui avoit été deux fois Consul. Le peuple n'étoit

pas content de cette élection, à laquelle il n'avoit point eu de part : & pour l'appaiser il falut donner le titre de César au jeune Gordien, âgé seulement de douze ans, petit fils du vieux Gordien : ce fut le neufiéme de Juillet de la même année 237.

Cependant Maximin sur la nouvelle de l'election du vieux Gordien, avoit marché vers l'Italie; & ayant passé les Alpes, il fut arresté par la résistance d'Aquilée, qui lui ferma les portes, & se trouva obligé à l'assieger. Le siege tirant en longueur, les soldats fatigués de la guerre & irrités de sa cruauté, le tuërent dans sa tente en plein midi avec son fils, & envoyerent leurs testes à Rome : où l'on fit des réjoüissances extraordinaires de se voir délivré de ce tyran. Ce fut environ le printemps de l'an 238. & Maximin périt aprés avoir regné plus de trois ans. Puppien & Balbin commençoient à regner librement : mais ils n'étoient pas bien unis ; & les soldats ne pouvoient se résoudre à obeïr à des empereurs choisis par le senat. Ils s'éleverent donc ouvertement contre eux aux jeux Capitolins, les traisnerent honteusement par la ville, & les tuerent, aprés leur avoir fait soufrir mille indignités. C'étoit au mois de May de la même année 238. ainsi Puppien & Balbin ne regnerent pas une année entiere. Les soldats conserverent le jeune Gordien, qui fut reconu de tout le monde pour empereur, quoi qu'il n'eust qu'environ treize ans. C'est ce qui paroît de plus certain pour les dates de ce regne, qui ne sont pas sans difficulté.

Pagi. hoc. an. An 238.

Euf. Chr. an. 238.

VIII. Lettre d'O-

On peut raporter à ce temps la lettre d'Origene

à Africain, écrite de Nicomedie, apparemment à ſon retour de Cappadoce : car la perſécution ceſſa avec la puiſſance de Maximin. Jules Africain, un des plus ſavans d'entre les Chrétiens, étoit de Nicopoli en Paleſtine. C'étoit l'ancienne Emmaus, dont les Romains, aprés la ruine de Jeruſalem, avoient fait une ville au lieu d'une ſimple bourgade : & lui avoient donné ce nom, en memoire de leurs victoires ſur les Juifs. Elle avoit été brûlée depuis, & Africain lui-même fut député vers l'empereur Heliogabale, pour la faire rétablir & il l'obtint. Africain étoit plus âgé qu'Origene, puiſqu'il le nomme ſon fils : & toutefois il ne laiſſa pas d'aller exprés à Alexandrie pour voir Heraclas diſciple d'Origene, du temps qu'Heraclas conduiſoit l'école chrétiene de cette grande ville, avant que d'en être evêque. Cet Africain donc écrivit à Origene une lettre, où il lui propoſe les raiſons, par leſquelles il étoit perſuadé, que l'hiſtoire de Suſanne, qui eſt à la fin du livre de Daniel, eſt ſupoſée. Sa principale raiſon étoit, que ni cette hiſtoire, ni celle de Bel & du dragon, ne ſont point dans les exemplaires des Juifs.

rigene à Africain.

Euſ. Chr. an. 221.

Id. hiſt. VI. c. 31.

Origene lui répondit, s'excuſant ſur le peu de ſéjour qu'il faiſoit à Nicomedie, qui ne lui permettoit pas de traitter à fonds cette queſtion. Il dit d'abord qu'il ne s'agit pas ſeulement de ces parties de l'hiſtoire de Daniel, mais de pluſieurs autres dans Daniel même, & dans pluſieurs livres de l'écriture, particulierement dans Eſther : qui ſe trouvent dans les exemplaires grecs de toutes les égliſes de J. C. & ne ſe trouvent point chés les Hebreux. Ces dif-

Epiſt. Orig. p. 222. 246.

p. 223.

ferences étoient alors encore plus grandes, avant les travaux d'Origene, & avant la version latine de S. Jerôme. Prenés donc garde, dit-il à Africain, que sans y penser, en suprimant ces passages, nous n'imposions une loi aux freres, de rejetter les livres sacrés receus par toutes les églises : & de flater les Juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui sont purs, & qui n'ont rien de suposé. La providence de Dieu n'a-t-elle pas donné à toutes les églises de J. C. le moyen de s'édifier par les écritures saintes ? Ce n'est pas que je refuse d'examiner les écritures des Juifs, & de les conferer avec les nôtres. Je l'ay fait, si je l'ose dire, autant que persone : discutant toutes les éditions & leurs differences ; examinant en même temps, autant qu'il est possible, la version des Septante: de peur qu'il ne semble que je veüille imposer à toutes les églises qui sont sous le ciel, & donner pretexte de calomnier les exemplaires communs & celebres. Nous nous exerçons aussi à ne pas ignorer les écritures des Juifs : afin qu'en disputant avec eux, nous puissions leur citer les passages, selon leurs exemplaires : & qu'ils n'ayent plus de pretexte pour mépriser les fidelles gentils d'origine, & se moquent d'eux, comme ignorant la verité qui est dans leurs écritures. Il marque ailleurs qu'il y avoit des fidelles, qui ne convenoient pas de l'autorité du texte hebreu.

Lib. 1. cont. Cels. p. 17.

Il ajoûte, que l'histoire de Susanne & des vieillards qui l'avoient calomniée, n'étoit pas inconuë aux Juifs : & il montre par le nouveau testament, qu'ils avoient conoissance de plusieurs autres faits, qui ne sont point écrits dans les livres de l'ancien.

Ad Afric. p. 229 231.

D'où il conclut, qu'il est probable que les Juifs en avoient retranché quelques parties : pour faire perdre la memoire des faits, qui leur étoient les plus honteux ; comme d'avoir fait mourir les prophetes : & que la difference de nos exemplaires & des leurs, vient de ce que les nôtres ont été pris sur des originaux plus entiers. Il marque que le livre de Tobie, p. 142.
ni celui de Judith n'étoient point en usage chés les Juifs ; & qu'ils ne les avoient point en hebreu, même entre les livres apocryphes ; mais que les églises s'en servoient.

Il dit comme témoin oculaire, que les Juifs, quoi que sujets & tributaires des Romains, avoient un 143.
chef ou ethnarque, dont le pouvoir étoit tres-grand par la permission de l'empereur : & qu'à son insceu ils condamnoient quelquefois à mort. Il rapporte p. 140.
en cette lettre quelques étymologies ; qui ont donné sujet à ceux qui entendent l'hebreu, de dire qu'il n'y étoit pas fort savant. Il conclut ainsi : Celui-là vous saluë qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toûjours assisté, & y a corrigé ce qu'il a voulu. C'est mon seigneur & mon frere le pieux Ambroise. Sa tres-fidelle compagne Marcelle vous saluë aussi, avec leurs enfans & Anicet. Salués nôtre digne pape Apollinaire, & ceux qui nous aiment. Le nom de pape marque un evêque : mais on ne sait de quel siege l'étoit cét Apollinaire. Il paroît ici qu'Ambroise étoit sorti de prison.

Origene s'explique encore ailleurs touchant les livres apocryphes. Il ne veut pas que l'on les rejette *in Matth. XXIII. hom. 26.*
tous ; mais que l'on s'en serve avec discernement :

puiſque les apôtres & J. C. même ſemblent s'en être ſervis, en raportant pluſieurs faits, qui ne ſont point dans les livres canoniques. Il diſtingue les livres canoniques ou ſecrets des Juifs & ceux des Chrétiens: & fait mention de pluſieurs : d'un écrit pretendu de Salomon touchant les exorciſmes, d'un d'Elie, d'un d'Iſaïe, d'un de Jeremie, de la priere de Joſeph, dont il raporte un grand paſſage : du livre d'Enoch, d'une addition à Eſther, touchant l'ange Anahel : & dequelques-uns du nouveau teſtament, entr'autres du livre du paſteur, qu'il cite comme inſpiré de Dieu.

in Matth. tract. 35.
in Jo. to. 5. to. 8.
Rom. XII. lib. 9.
Rom. XVI. lib. 10.

IX. Oeuvres d'Africain.

Euſ. 1. hiſt. c. 7.

Outre la lettre à Origene, Africain en avoit écrite une à un nommé Ariſtide, pour accorder les deux genealogies de J. C. ſelon S. Matthieu, & ſelon S. Luc. Il y raportoit ce qu'il avoit apris de la tradition de ceux qui reſtoient en Paleſtine de la famille de N. S. appellés en grec par cette raiſon Deſpoſynes. Savoir que Jacob & Heli étoient freres uterins, qu'Heli étant mort ſans enfans, Jacob épouſa ſa veuve, & fut pere de S. Joſeph ſelon la nature, & d'Heli ſelon la loi. Ils ajoûtoient que le vieil Herode, pour couvrir la baſſeſſe de ſon origine, avoit fait brûler tous les memoires que les Juifs conſervoient encore, pour conoître leurs genealogies ; & pour diſtinguer les Iſraëlites d'origine, d'avec les proſelytes, & ceux qui étoient mêlés de l'un & de l'autre : & qu'ils appelloient Giores.

Euſ. VI. hiſt. c. 31.
Phot. bibl. cod. 34.

Africain avoit encore compoſé un grand ouvrage de chronologie, pour ſervir à la controverſe contre les payens : en leur montrant l'antiquité de la vraye religion, & la nouveauté de leurs hiſtoires & de

de leurs fables. Cét ouvrage divisé en cinq livres contenoit la suite de l'histoire universelle, depuis la creation du monde, jusqu'à la naissance de J. C. puis il parcouroit le reste jusques au regne de Macrin : & comptoit en tout 5723. ans, finissant au Consulat de Gratus & de Seleucus, qui est l'an 221. de J. C. & le quatriéme d'Heliogabale. Nous n'avons plus cét ouvrage, que dans la Chronique d'Eusebe.

Scalig. in Eus. p. 212.
Pagi. an 220. n. 2.

X. Commencemens de S. Gregoire Thaumaturge.
Eus. VI. 32.

Origene passa en Grece, & demeura quelque temps à Athenes, où il acheva les commentaires sur Ezechiel, & commença ceux sur le cantique, dont il fit là cinq tomes : puis il revint à Cesarée de Palestine, où il fit les cinq autres. Firmilien de Cappadoce l'y vint trouver, & on peut croire que Theodore ou Gregoire de Pont y revint aussi, aprés avoir été à Alexandrie : où peut-estre s'étoit-il retiré pendant la persecution. Ce qui est certain, est que Theodore, avant que d'être baptisé, alla à Alexandrie : où la jeunesse se rendoit de toutes parts, pour étudier la philosophie & la medecine. Là quelques jeunes étudians, jaloux de sa sagesse & de la pureté de ses mœurs, lui susciterent une miserable, qui avoit été chassée avec infamie d'un lieu de débauche. Comme il s'entretenoit gravement suivant sa coûtume avec des savans, & traitoit quelque question de philosophie ; cette femme s'aprocha d'une maniere affectée & insolente : témoignant par ses discours & par ses gestes une grande familiarité avec lui. Enfin elle se plaignit, qu'il ne lui avoit pas payé son salaire : ajoûtant impudemment la cause de sa pretention. Ceux qui conoissoient la vertu de Theo-

Greg. Nyss. vita Thaum. p. 972. c.

dore étoient indignés. Lui ſans s'émouvoir, dit doûcement à un de ſes amis : Je vous prie donnés lui de l'argent, afin qu'elle ne nous interrompe pas davantage. Celui-ci demanda à la femme ce qu'elle pretendoit, & le lui donna. Mais à peine eut-elle l'argent dans ſa main : que ſaiſie d'un eſprit malin, elle ſe mit à hurler, d'une voix qui n'étoit pas humaine, & tomba ſur le viſage au milieu de l'aſſemblée : ayant les cheveux épars, qu'elle arrachoit de ſes mains, les yeux renverſés, la bouche écumante. Le demon l'euſt étouffée, ſi Theodore n'eût prié Dieu pour elle.

Eſtant donc revenu trouver Origene en Paleſtine, & lui ayant été recommandé par Firmilien ſon compatriote, il acheva de s'inſtruire ; & aprés avoir
Euſ. VI. hiſt. 30. été cinq ans ſon diſciple, ayant receu le baptême, il s'en retourna en ſon païs, avec ſon frere Athenodore, qui fut depuis evêque & martyr. Mais avant que de partir Theodore voulut témoigner à Origene ſa reconoiſſance, par un diſcours qu'il prononça en ſa préſence & devant uue grande aſſemblée : où il lui donne les plus grandes loüanges, qu'on puiſſe donner à un homme, juſques à le traiter d'inſpiré de Dieu,
Greg. Nyſſ. p. 975. & de divin. Nous avons encore ce diſcours. A ſon retour toute ſa nation jettoit les yeux ſur lui, croyant qu'il devoit briller dans les aſſemblées, & montrer les fruits de ſes longues études : mais il ſe retira de toute ſocieté, & même de la ville, demeurant à la
p. 984. B. campagne en ſolitude : & quitta tous ſes biens, ne ſe reſervant ni terre, ni maiſon, ni aucune des choſes neceſſaires à la vie.

On raporte à ces premiers temps aprés ſon retour la lettre qu'Origene lui écrivit, touchant l'uſage des ſciences humaines, qui ſemble plûtoſt écrite avant ſon entiere converſion. Origene dit, que ſon beau naturel le rend capable de devenir un grand juriſconſulte entre les Romains, ou un grand philoſophe entre les Grecs: mais il l'exhorte à l'employer tout entier à la pratique du Chriſtianiſme. Vous devés, dit-il, prendre des ſciences prophanes ce qui peut ſervir à l'intelligence des ſaintes écritures: en ſorte que comme les philoſophes diſent, que la geometrie, la muſique, la grammaire, la rhétorique, l'aſtronomie, ſont des diſpoſitions à la philoſophie: nous diſions de même de la philoſophie, à l'égard du Chriſtianiſme. Il l'exhorte à s'apliquer principalement à l'écriture ſainte, à la lire avec grande attention, pour n'en parler ni n'en juger legerement: mais avec une foi inébranlable, & avec la priere, qu'il dit eſtre abſolument neceſſaire pour l'entendre. *Philoc. c. 13.*

XI. Hexaples d'Origene. *Euſ. VI. 16.* *Epiph. de menſ. n. 19.*

Cependant Origene travailloit à un grand ouvrage qu'il avoit commencé à Alexandrie, continué en Cappadoce & dans ſes autres voyages, & qu'il acheva à Tyr vingt-huit ans aprés qu'il l'eut commencé. C'étoit des editions de l'écriture ſainte à pluſieurs colomnes, pour conferer enſemble les différentes verſions. Il en fit trois: que l'on nomma en grec Hexaples, Octaples, ou Tetraples, ſelon le nombre des colomnes. Les hexaples en avoient ſix; dont la premiere contenoit le texte hebreu, en lettres hebraïques: la ſeconde le même texte en lettres gre-

ques, en faveur de ceux qui entendoient l'hebreu, ſans le ſavoir lire : la troiſiéme colomne contenoit la verſion d'Aquila : la quatriéme celle de Symmaque : la cinquiéme les Septante : la ſixiéme Theodotion. Origene avoit ainſi placé les Septante, afin qu'ils fuſſent au milieu des verſions greques ; & qu'il fût plus facile de les y comparer : car la verſion des Septante étoit la plus autentique, ſur laquelle les autres devoient eſtre corrigées. Les octaples contenoient de plus deux verſions greques, qui depuis peu avoient été trouvées dans des vaiſſeaux de terre : on les nomma la cinquiéme & la ſixiéme, parce que l'on n'en ſavoit point les auteurs. Origene avoit trouvé la cinquiéme à Jericho, vers la fin du regne de Caracalla : & la ſixiéme à Nicopoli en Epire, prés d'Actium, ſous l'empire d'Alexandre. Les octaples avoient donc huit colomnes : à la premiere le texte hebreu, en lettres hebraïques : à la ſeconde le même texte, en lettres greques : à la troiſiéme Aquila : à la quatriéme Symmaque : à la cinquiéme les Septante : à la ſixiéme Theodotion : à la ſeptiéme la cinquiéme verſion : à la huitiéme colomne la ſixiéme verſion : ainſi les Septante étoient juſtement au milieu. Chacune des verſions étoit diſtinguée au haut des colomnes, par la premiere lettre du nom de l'auteur : alpha pour Aquila, ſigma pour Symmaque, theta pour Theodotion : les Septante & les deux verſions ſans nom, par les lettres greques qui marquent les nombres.

Sup. liv v n 47. Epiph. de menſ n 18. Euſ vi. hiſt. c 16.

Comme ces exemplaires à pluſieurs colomnes étoient chers, Origene fit les tetraples, où il les ré-

duisit aux quatre les plus necessaires : à la premiere colomne étoit Aquila, à la seconde Symmaque, à la troisiéme les Septante, à la quatriéme Theodotion. Il fit encore un autre travail, afin que la seule édition des Septante pût tenir lieu de toutes. Cette edition étoit le corps de l'ouvrage : il y avoit ajoûté ce que l'hebreu contenoit de plus, tiré de la version de Theodotion, & marqué par des asterisques, c'est à dire, de petites étoiles : mais ce que les Septante avoient de plus que l'hebreu, étoit marqué par des obelisques, c'est à dire de petites broches ; comme pour le retrancher. Dans la suite du temps les copistes negligerent les asterisques & les obelisques ; d'où vient, que nous n'avons plus l'édition des Septante dans sa pureté.

Orig to. 15. in Matth. p. 381. G. L.

Hier. præf in pentat. epist. 104.

Hier. epist 89. ad August c. 6.

Origene par ces travaux ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la version des Septante, que les apôtres même avoient citée, & dont l'église s'estoit toûjours servie. Car elle étoit en usage par tout où l'on parloit grec : & sur elle avoient esté faites les versions latines, qui avoient cours en occident. Il prétendoit seulement corriger l'édition des Septante ; & en éclaircir les difficultés. Nous avons veu ses sentimens sur cette matiere dans la lettre à Africain. Il s'en explique encore en plusieurs endroits de ses commentaires & de ses homelies sur l'écriture. Il veut qu'on l'explique suivant l'édition receuë dans l'église, sans omettre les differences du texte original : il dit en avoir trouvé plusieurs entre les exemplaires des Septante, soit par la negligence des écri-

Hom. 11. in Jerem.

Comm. in Matth. to. 15. p. 381. D. G. L.

vains, ou autrement : & les avoir corrigées par le ſecours des autres éditions. Sur le nouveau teſtament il avouë qu'il ne donne que des conjectures. Il ſe plaint, que les exemplaires grecs ſont remplis de fautes, particulierement dans les noms propres : & dit les avoir corrigés par le texte hebreu, & par l'inſpection des lieux.

in Jo. to. 8. p. 304.
in Luc. hom. 31.

XII. Converſion de Berylle heretique.

Euſ. VI. c. 33. v. Valeſ. not.
Orig. in Tit. III. ap. Pamph. apol.

Berylle evêque de Boſre en Arabie voulut introduire dans l'égliſe une doctrine étrangere à la foi. Il diſoit que nôtre Seigneur n'avoit point ſubſiſté par une difference perſonnelle, avant que de paroître entre les hommes : & qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du Pere, qui habitoit en lui : ainſi il aneantiſſoit la perſone divine du Verbe éternel. Pluſieurs evêques diſputerent contre Berylle, pour le tirer de cette erreur, & ne pouvant le reduire ; ils appellerent Origene, qui lui parla d'abord en particulier pour le ſonder : mais le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public ; & le preſſa par de ſi fortes raiſons, qu'il le convainquit, & le ramena à la ſaine doctrine, qu'il avoit tenuë auparavant. On voyoit encore du temps d'Euſebe, cent ans aprés, les decrets du concile aſſemblé ſur ce ſujet ; avec les conferences qu'Origene avoit euës avec Berylle, en preſence de l'égliſe qu'il gouvernoit.

XIII. Epiſcopat de S. Gregoire Thaumaturge.

Greg. Nyſſ. in vita Thaumat. p. 976. B

Gregoire de Neoceſarée dans le Pont y étant retourné en fut bien-tôt ordonné evêque. Phedime evêque d'Amaſée, qui avoit le don de prophetie, deſiroit de l'attacher au ſervice de l'égliſe : mais Gregoire ſe cachoit & paſſoit d'une ſolitude à l'autre.

Phedime voyant qu'il ne le pouvoit joindre, poussé de l'esprit de Dieu, résolut de l'élire, quoi qu'absent de trois journées de chemin: & le destina à cette ville de Neocesarée, où il y avoit une infinité d'idolâtres, & seulement dix-sept Chrétiens. Gregoire aquiesça, p. 977. A. & aprés que son ordination eut été celebrée avec les solemnités accoûtumées, il pria Phedime de lui donner quelque temps, pour conoître plus exactement les mysteres, & demanda à Dieu de lui en accorder la conoissance.

Aprés avoir passé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de plusieurs, qui y mêloient des raisonnemens humains: il vit paroître un vieillard venerable par son visage & par son habit. Il se leva de son lit tout étonné, & lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Le vieillard d'une voix grave le rasseura, & lui dit que Dieu l'avoit envoyé, pour lui découvrir la verité de la foi. Puis étendant la main, il lui montra de l'autre côté une persone qui paroissoit en forme de femme, mais au dessus de la condition humaine. Gregoire épouvanté baissoit les yeux, & ne pouvoit supporter l'éclat de cette vision: car quoi que la nuit fût obscure, ces deux persones étoient accompagnées d'une grande lumiere. Cependant il entendoit que la femme nommant Jean l'evangeliste, l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le mystere de la vraye religion, & que S. Jean répondoit qu'il étoit prest à le faire, puisque la mere du Seigneur l'avoit agreable. Aprés qu'il lui eut expliqué cette doctrine, la vision s'évanoüit; & Gregoire écrivit aussi-tôt ce

qu'il venoit d'apprendre, en ces termes.

Il n'y a qu'un Dieu, Pere du verbe vivant, de la sagesse subsistante, de la puissance & du caractere éternel : parfait, Pere d'un Fils parfait, Pere d'un Fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur : seul d'un seul : Dieu de Dieu : caractere & image de la divinité : verbe efficace : sagesse qui comprend l'assemblage de toutes choses : & puissance qui a fait toutes les creatures : vrai Fils d'un vrai Pere : Fils invisible d'un Pere invisible : Fils incorruptible d'un Pere incorruptible : Fils immortel d'un Pere immortel : Fils éternel d'un Pere éternel. Et il n'y a qu'un seul S. Esprit, qui tient son être de Dieu : & qui par le Fils a paru aux hommes : image du Fils, parfaite comme lui : vie cause des vivans : source sainte : sainteté qui donne la sainteté : par qui est manifesté Dieu le Pere, qui est sur tout & en toutes choses : & Dieu le Fils, qui est par toutes les choses. Trinité parfaite, sans division ny changement, en sa gloire, en son éternité & en son regne. Telle fut l'exposition de la foi revelée à S. Gregoire Thaumaturge. Il l'écrivit sur le champ ; l'enseigna toûjours dans son église ; & la laissa à ses successeurs écrite de sa main. On la voyoit encore du temps de S. Gregoire de Nysse.

XIV. Miracles de S. Gregoire Thaumaturge
Vita Thaum. p. 580. B.

Gregoire sortit alors de sa retraite pour retourner à Neocesarée. Estant surpris de la nuit & d'une pluye violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le païs, à cause des oracles. Il invoqua d'abord le nom de J. C. & fit plusieurs signes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des sacrifices profanes. Ensuite

ſuite il paſſa la nuit à chanter les loüanges de Dieu, ſuivant ſa coûtume. Le matin aprés qu'il fut parti, le ſacrificateur des idoles vint pour faire ſes ceremonies ordinaires. Les demons lui aparurent, & lui dirent, qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cauſe de celui qui y avoit paſſé la nuit. Il fit ſon poſſible par des ſacrifices & des purifications de toutes ſortes, pour les obliger à revenir : mais en vain.

Alors tranſporté de colere il chercha Gregoire, & le menaça de le maltraiter & de le faire punir par les magiſtrats : pour avoir eu la hardieſſe étant Chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Gregoire l'écouta ſans s'émouvoir, & lui dit : Avec l'aide de Dieu je puis chaſſer les demons d'où il me plaira, & les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le ſacrificateur. Alors Gregoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, & y écrivit ces paroles. Gregoire à ſatan : Entre. Le ſacrificateur emporta ce billet, le mit ſur ſon autel & offrit ſes ſacrifices ordinaires : & il vit dans le temple, ce qu'il avoit accoûtumé d'y voir auparavant. Il retourna ſur ſes pas, & ayant atteint Gregoire, avant qu'il fût arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître, quel étoit ce Dieu, à qui les autres dieux obeïſſoient. Gregoire lui expliqua la doctrine chrétiene : mais il fut choqué de l'incarnation du Verbe, jugeant indigne de Dieu, de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne ſont, dit Gregoire, ni les paroles, ni les raiſonemens humains qui perſuadent cette verité : mais les merveilles de la puiſſance de Dieu. Et bien, dit le ſacrificateur,

lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandés à cette pierre de changer de place, & d'aller en un tel endroit, qu'il lui marqua. Gregoire commanda à la pierre : elle obeït, comme ſi elle eût été animée : & le payen ne délibera plus. Il abandonna ſa femme, ſes enfans, ſa maiſon, ſon bien, ſon ſacerdoce, pour ſuivre Gregoire & devenir ſon diſciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant precedé, le peuple ſortit de la ville en foule, pour le voir. Mais ils furent bien ſurpris quand il paſſa au milieu d'eux, ſans regarder perſone, non plus que s'il eût marché dans un deſert. Comme il avoit tout quitté lors qu'il ſe retira, il n'avoit plus de maiſon dans la ville, & les fidelles qui le ſuivoient, étoient en peine où ſe loger. Quoi donc, leur dit-il, ne ſommes-nous pas à couvert ſous la protection de Dieu ? vous trouvez-vous trop à l'étroit ſous le ciel : & faut-il à des Chrétiens une autre demeure, que celle que Dieu a donnée à tous les hommes ? ſongez à bâtir chacun vôtre maiſon ſpirituelle, & ne vous affligés que de ce que nous ne trouverons point de tels édifices preparés : les maiſons de pierre ne ſervent guere qu'à couvrir les crimes des méchans. Alors un des plus riches de la ville nommé Muſone le pria de venir loger en ſa maiſon ; & il le préfera à pluſieurs autres, qui lui faiſoient la même offre, parce qu'il étoit Chrétien. Avant la fin du jour un grand nombre crut à la parole de Dieu : & le lendemain dés le matin on vit à la porte de l'evêque des femmes, des enfans, des vieillards & toutes ſortes de malades. Gregoire

les guériſſoit tous : & ſoûtenant ainſi ſa predication par ſes miracles, il gagna en peu de temps une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une égliſe, chacun y contribua de ſon argent ou de ſa peine : elle fut placée dans le lieu le plus éminent de la ville : & on regarda comme un miracle, qu'elle réſiſta à pluſieurs tremblemens de terre, qui ruïnerent preſque cette ville, & qu'elle fut épargnée dans la perſecution de Dioclétien.

Gregoire étoit le conſeil de ſon peuple, dans toutes leurs affaires, & l'arbitre de tous leurs differends. Deux freres en partageant la ſucceſſion de leur pere ſe diſputoient un étang ; le ſaint evêque ne pût les accorder, & ils aſſembloient de part & d'autre des gens armés. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla ſur le bord de l'étang ; & aprés avoir paſſé la nuit en priere, il commanda à l'eau de ſe retirer, & elle ſe retira, ſans qu'il en reſtât une goute : les freres vinrent le matin, & ne trouverent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans aprés les marques de cét étang deſſeché.

On voyoit auſſi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hyver, & reſerré par des montagnes ſe débordoit enſuite, ravageant le bas païs. Le peuple vint à grandes troupes prier le S. evêque d'y remedier ; il alla ſur le lieu, & s'appuyant ſur un bâton, il les entretenoit par le chemin de l'eſperance de l'autre vie. Lors qu'ils furent arrivés à l'endroit, où la riviere avoit acoûtumé de rompre ſa digue : il leur repreſenta que c'eſt de Dieu ſeul qu'il faut attendre des miracles ; puis invoquant J. C. à haute

voix, il enfonça son bâton, au lieu où la digue étoit rompuë, & pria Dieu d'arrêter desormais ces eaux. Il s'en retourna : le bâton prit racine & devint un arbre, qui servit toûjours de digue à cette riviere. Quand elle venoit à s'enfler, si-tôt que l'eau approchoit du pied de l'arbre, elle s'arrêtoit ; & demeuroit resserrée au milieu de son canal, jusques à ce que les torrens fussent écoulés. Voila quelques-uns des miracles innombrables, qui donnerent à Gregoire le surnom de Thaumaturge ; car ce nom signifie en grec faiseur de miracles.

XV. S. Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi non seulement dans sa ville de Neocesarée, mais dans le voisinage, & donna des evêques à plusieurs villes. Celle de Comane lui envoya des députés, pour le prier d'établir leur église, en leur donnant un evêque. Il y alla, & passa chés eux quelques jours : échaufant leur zele pour la religion par ses discours & par ses actions. Le temps étant venu de leur choisir un pasteur ; les magistrats & les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualitez éclatantes qu'ils voyoient en Gregoire même. Pour lui qui ne consideroit que la vertu, aprés qu'ils en eurent presenté plusieurs ; il leur dit, qu'ils ne devoient pas dédaigner de chercher même entre ceux dont l'exterieur étoit le plus méprisable. Un de ceux qui présidoient à l'élection voulut tourner ce discours en raillerie, & dit : Si vous voulez laisser ce que nous avons de meilleur, & prendre un evêque dans les artisans & le bas peuple : je vous conseille de choisir Alexandre le charbonnier, nous y consentirons tous.

Gregoire répondit : Et qui eſt-il cét Alexandre ? Un de la compagnie le preſenta en riant. Il étoit à demi nud, le reſte couvert de haillons ſalles & déchirés: on conoiſſoit aiſément ſon métier à la noirceur de ſon viſage, de ſes mains & de tout ce qui étoit découvert : tout le monde ſe mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'aſſemblée.

Alexandre n'étoit point étoné, ne regardoit perſone, & paroiſſoit content de ſon état: ce qui fit juger à Gregoire, qu'il y avoit en cét homme quelque choſe d'extraordinaire. Il le tira à part, & lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoüa, que ce n'étoit point la neceſſité qui l'avoit reduit en cét état, mais le deſir de ſe cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, diſoit-il, cette pouſſiere de charbon qui me défigure, comme un maſque qui m'empéche d'être conu. Je ſuis jeune comme vous voyez, & en un autre état je paroîtrois aſſez bien fait : ce ſont des occaſions de tentation, à qui ſe propoſe la continence. Ce métier ſert encore à me faire gagner de quoi ſubſiſter innocemment. Gregoire l'ayant examiné ſoigneuſement, le laiſſa entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur preſcrivant ce qu'il falloit faire, & retourna dans l'aſſemblée. Il y parla des devoirs d'un evêque: & les entretint juſqu'à ce que ceux à qui il en avoit donné charge ramenerent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, & l'avoient revêtu des habits de Gregoire ; en ſorte qu'il parut un autre homme, & attira les yeux de tout le monde. Ne vous étonnés pas, dit Gregoire, ſi vous vous étiés trompés en jugeant ſelon les ſens : le demon

même vouloit rendre inutile ce vaſe d'élection, le tenant caché. Enſuite il conſacra Alexandre ſolemnellement avec les ceremonies accoûtumées : & le pria de parler devant l'aſſemblée : il s'en acquitta ſi bien, qu'il juſtifia pleinement le jugement de ſaint Gregoire. Son diſcours étoit ſolide & plein de ſens, mais peu orné : un jeune Athenien qui ſe trouva preſent s'en mocqua, parce qu'il n'avoit pas l'élegance attique, mais il en fut repris en une viſion. Alexandre gouverna dignement l'égliſe de Comane juſques à la perſecution de Decius, où il ſoufrit le martyre par le feu.

XVI. Mort de Gordien. Philippe empereur. *Euſ. VI. c.29. Capitol Gord. 3. p 161.*

Babylas gouvernoit alors l'égliſe d'Antioche, ayant ſuccedé à Zebin. De ſon temps cette grande ville fut priſe par Sapor roi de Perſe, ſucceſſeur d'Artaxerxe : & l'empereur Gordien marcha contre lui. Mais auparavant il épouſa la fille de Miſithée homme tres-habile, qu'il fit prefet du prétoire : & ſe gouvernant par ſes ſages conſeils, il ſe retira de la ſujetion de ſa mere, dont les eunuques vendoient tous les emplois; & rétablit les affaires de l'état. Il reprit ſur les Perſes Antioche, Carres & Niſibe, & les eût pouſſé encore plus loin, ſi Miſithée ne fuſt mort. On croit qu'il fut empoiſonné par Philippe, qui fut aprés lui préfet du prétoire.

C'étoit un Arabe de baſſe naiſſance, mais habile, qui loin de ſoutenir le jeune empereur Gordien, qui l'avoit élevé à ce deſſein : ne chercha qu'à le ruiner. Il fit enſorte que les troupes manquerent de vivres, & fomenta leurs murmures en diſant, que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire : il corrom-

pit même les chefs, en ſorte que l'on demandoit publiquement que Philippe fuſt declaré empereur. Il falut en convenir ; & qu'il regneroit avec Gordien, comme pour eſtre ſon tuteur. Mais comme il uſoit inſolemment de l'autorité, Gordien monta ſur le tribunal pour s'en plaindre, eſperant le faire dépoſer. Il haſta par là ſa perte : il demanda que leur pouvoir fût égal, & ne l'obtint pas : enſuite il demanda d'eſtre au moins Céſar : puis d'eſtre prefet du prétoire, & tout cela lui fut refuſé. Enfin il ſe réduiſit à demander le titre de Duc, c'étoit alors celui d'un gouverneur de province, & qu'on le laiſſaſt vivre. Philippe y avoit preſque conſenti : mais faiſant reflexion combien Gordien étoit aimé du peuple & du ſenat, il voulut profiter de la mauvaiſe humeur des ſoldats & le fit tuer. Gordien avoit regné ſix ans entiers, & n'en avoit vécu que dix-neuf : c'étoit l'an de J. C. 244. *22. Capit. 19. Herod.* *An. 244.*

Marc-Jule-Philippe étant declaré empereur, fit reconoître Céſar ſon fils de même nom que lui. On dit que cet empereur étoit Chrétien, & que la veille de pâque, comme il voulut entrer dans l'égliſe & participer aux prieres du peuple : l'evêque ne lui permit pas d'entrer, qu'il ne ſe fût confeſſé & mis au rang des penitens : à cauſe des crimes qu'il avoit commis. Il obeït de bon cœur à l'evêque, & témoigna en cette occaſion une pieté ſincere : & c'eſt à S. Babylas que l'on attribuë cette grande action. En effet Philippe devoit paſſer à Antioche, pour revenir à Rome aprés la guerre des Perſes : & ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire, méritoit aſſés d'être *Euſ. VI. c. 34.* *Chryſoſt. cont. Gent. de S. Bab. p. 660.*

Lamprid. in Alex. p. 121. E. expié par la penitence. Estant venu à Rome il abolit une infamie publique, que l'empereur Alexandre n'avoit pû ôter : & ôta les poëtes du nombre des *l. poëta 3. C. de profes. lib. X.* professeurs des arts liberaux, qui avoient des privileges : mais il assista aux jeux profanes, qui furent celebrés la milliéme année de la fondation de Rome, la quatriéme de son regne 247. de J. C. Ces jeux fu- *An. 247.* rent tres-magnifiques & durerent trois jours & trois *Eus. Chr.* nuits. Il n'est pas merveilleux que Philippe prît part à ces ceremonies payenes, étant exclus de l'église pour de plus grands crimes, dont il n'avoit pas fait penitence : car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'eust accomplie.

XVII. Travaux d'Origene. *Pagi. 246. 3. Eus. VI. c. 36.*

La même année 247. mais quelques mois devant, la troisiéme du regne de Philippe durant encore, mourut Heraclas evêque d'Alexandrie, aprés en avoir tenu le siege seize ans. Son successeur fut Denis, disciple & ami d'Origene, qui gouverna dix-sept ans. Origene, toûjours en Palestine, continuoit ses travaux; & ce fut alors qu'il commença à permettre, que l'on écrivît ses homelies, ayant déja plus de soixante ans. Il parloit sur le champ : car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler : & des notaires, par cet art que j'ay marqué, redigeoient ses discours, pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homelie* signifie un discours familier, comme le mot latin de sermon : & l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'église, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes : mais des entretiens, comme d'un maître à ses disciples, ou d'un pere à ses enfans.

enfans. On recueillit plus de mille ſermons d'Origene. Il écrivit une lettre à l'empereur Philippe, & une autre à ſa femme Severa, qui furent long temps conſervées; auſſi bien qu'un grand nombre d'autres; en ſorte qu'Euſebe en avoit recueilli plus de cent. Il écrivit au pape Fabien & à pluſieurs autres evêques, touchant la droiture de ſa foi: pour ſe juſtifier des erreurs, qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce temps qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires ſur S. Matthieu, & un plus grand nombre ſur les petits prophetes. Peut-eſtre eſt-il le premier qui ait expliqué toute l'écriture ſainte: car nous avons déja veu pluſieurs auteurs qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origene étoient de trois ſortes: des ſcholies ou notes abregées, ſur les endroits difficiles: des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'eſſor à ſon genie: & des homelies au peuple, où il ſe reduiſoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ſes auditeurs. Il nous reſte une grande partie des commentaires & des ſermons d'Origene; mais la pluſpart ne ſont que des traductions fort libres, faites par Rufin, par S. Jerôme & par d'autres anciens auteurs inconnus. On y void par tout une grande doctrine & une grande pieté: & on y peut remarquer les faits ſuivans.

Vinc Lirin. c. 23.

Hier. præfat. hom. in Ezech.

Ruf. præfat in Num.

On préchoit tous les dimanches & les vendredis, que les Chrétiens nommoient encore paraſceve, comme les Juifs; mot qui ſignifie en grec preparation: parce que ce jour ils preparoient tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſabat. Les Chrétiens s'aſſembloient

in Exod hom. 7.
in Iſai. hom 5.

h. 10. in Genes. donc ces deux jours. Mais Origene se plaint de plusieurs qui ne venoient à l'église qu'aux jours solemnels : & y venoient moins pour s'instruire, que pour se relâcher. Quelques-uns, dit-il, s'en vont sitôt qu'ils ont oüi la lecture : sans conferer ensemble, sans interroger les prêtres : d'autres n'attendent pas seulement que la lecture soit finie : d'autres ne savent pas même si on fait une lecture : mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'église : & plusieurs pensent à toute autre chose. Il se plaint que les Chrétiens étoient trop attachés à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procés. Qu'ils ne faisoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines ; où l'on ne plaint point la dépense pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit souvent les jeunes gens à lire l'écriture ; mais inutilement.

hom. 12. in Exod.

hom. 13. in Ezech.

XVIII. Maximes sur l'etude de l'écriture sainte.

Voici les regles qu'il donne touchant la maniere de l'entendre. Il veut que ceux qui enseignent dans l'église, ne disent rien d'eux-mémes ; mais qu'ils prouvent tout par l'écriture, & fait valoir sur ce sujet l'exemple de S. Paul : qui la cite si souvent, bien qu'il fût lui-même inspiré de Dieu. Origene blâme ceux, qui expliquent l'écriture suivant leur propre sens, au lieu de suivre celui du S. Esprit : & luimême il cite souvent ceux qui l'ont expliquée avant lui ; quoi qu'il ne les nomme pas. Il ne veut pas que l'on se fie aux heretiques, quand ils citent l'écriture. Mais d'ailleurs il veut qu'on la respecte, jusques à y laisser les solecismes, sans rien corriger. Nous de-

in Rom. III. lib. 3.

hom. 2. in Ezech.

homil. 11. in Jerem.

Philocal. c. 8. c. 10. 12.

vons, dit-il, nous imputer à nous-même ce qui nous choque, & ne pas laiſſer de la lire, quoi que nous y trouvions de l'obſcurité : car étant la parole du Createur, il n'eſt pas merveilleux, que nous ne l'entendions pas : non plus que nous ne comprenons pas ſes ouvrages. Pour bien entendre un paſſage, il faut aſſembler tous ceux où il eſt parlé de la même choſe, ou auſquels le même mot ſe trouve employé: d'abord il faut chercher le ſens ſimple & litteral, puis le ſpirituel. Origene traite d'ordinaire ce premier ſens de mépriſable, quoi que ſouvent meilleur, que celui qu'il raporte enſuite. Il fait ſon apologie en ſe plaignant des ignorans, qui expliquoient tout à la lettre, & condamnoient ceux qui cherchoient des allegories. Toutefois il avoüe, que les paraboles n'ont pour l'ordinaire qu'un point principal, où conſiſte la reſſemblance ; & qu'il ne faut pas pretendre appliquer chaque partie, ni ſubtiliſer ſur chaque mot.

c. 2.

in Joſ. hom 13.

in Matth trait. 12.

in Matth hom. 25.

Perſone, dit-il, ne doit oüir la parole de Dieu qu'il ne ſoit ſanctifié de corps & d'eſprit : car il doit entrer peu aprés au feſtin nuptial : il doit manger la chair de l'agneau & boire la coupe de ſalut. On void par-là, que la prédication étoit ordinairement ſuivie de la celebration de l'euchariſtie. Il dit encore ailleurs : Vous qui avés acoûtumé d'aſſiſter aux myſteres, vous ſavés avec quelle précaution & quel reſpect vous recevés le corps du Seigneur : de peur qu'il n'en tombe la moindre partie. Car vous vous croyriés coupables, & avec raiſon, ſi par vôtre negligence il s'en perdoit quelque choſe. Que ſi vous uſés & avec juſtice d'une telle précaution, pour conſerver

in Exod. hom. 11.

Ibid hom. 13.

ſon corps : penſés-vous que ce ſoit un moindre crime de mépriſer ſa parole ? & encore : Quand vous participés au feſtin incorruptible : quand vous mangés & beuvés le corps & le ſang du Seigneur: alors le Seigneur entre ſous vôtre toit. Vous donc, vous humiliant, imités ce centenier, & dites : Seigneur je ne ſuis pas digne, que vous entriés ſous mon toit. On void ici l'origine de cette formule, dont nous uſons encore en recevant l'euchariſtie. Il marque la coûtume de ſe donner le baiſer de paix : & dit que ce baiſer eſt appellé ſaint, parce qu'il eſt chaſte & ſincere, étant le ſigne d'une veritable charité.

in divers hom. 5. edit. 1619 p. 285. E.

in Rom. XVI. lib. 10.

XIX. Devoirs des evêques & des prêtres.

Touchant les ordinations & les devoirs des miniſtres de l'égliſe, il dit : Que les prelats ne doivent pas déſigner par teſtament leurs ſucceſſeurs, ni choiſir leurs parens pour remplir leur place : mais laiſſer ce choix à Dieu. Qu'en l'ordination de l'evêque, outre le choix de Dieu, la preſence du peuple eſt requiſe: afin que tous ſoient aſſurés, que l'on élit pour le ſacerdoce, celui qui eſt le plus excellent entre tout le peuple, le plus docte, le plus ſaint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple eſt donc preſent, afin que perſone ne puiſſe y revenir, & qu'il ne reſte aucun ſcrupule. Il dit, que ſelon les merites du peuple Dieu lui donne de bons paſteurs, ou de mauvais; qui le laiſſent languir dans la faim & la ſoif ſpirituelle. Que celui qui eſt appellé à l'épiſcopat, eſt appellé, non pas au commandement, mais au ſervice de toute l'égliſe : & qu'il doit rendre ce ſervice avec tant de modeſtie & d'humilité, qu'il ſoit utile à celui qui le

in Num. hom 22.

in Levit. hom 6.

in Judic homil. 4.

in Matth XX. 25.

rend, & à celui qui le reçoit : car le gouvernement des Chrétiens doit être entierement éloigné de celui des infidelles plein de dureté, d'insolence & de vanité.

Il ajoûte : Voila ce que la parole de Dieu nous enseigne : & nous, ou n'entendant pas, ou méprisant les instructions de Jesus, nous surpassons quelquefois le faste des mauvais princes payens. Nous voudrions presque avoir des gardes comme les rois : nous nous rendons terribles & de difficile accés, principalement aux pauvres : nous traitons ceux qui nous parlent & qui nous prient de quelque chose, comme feroient les tyrans & les gouverneurs les plus cruels. On void en plusieurs églises, principalement des grandes villes, ceux qui conduisent le peuple de Dieu, ne garder plus aucune égalité, quelquefois même avec les meilleurs disciples de Jesus : & user de menaces dures, tantost sous pretexte de quelque peché, tantost par mépris de leur pauvreté.

Ce n'est pas qu'il faille s'humilier mal à propos: & qu'il ne soit quelquefois necessaire de reprendre publiquement les pecheurs, pour intimider les autres, & user de la puissance pour les livrer à Satan. Mais il le faut faire rarement, & ne pas regarder le pecheur comme un ennemi. Dieu veut que les crimes soient punis : mais par les juges seculiers, non par les evêques : c'est à dire, qu'il ne leur convient pas d'user de peines corporelles. Il continuë : Que le chef d'une église n'imite donc pas les princes infidelles ; mais qu'il imite autant qu'il est possible J. C. Rom. XII. lib. 9.

qui étoit de si facile accés, qui parloit à des femmes, qui imposoit les mains à des enfans : qui lavoit les pieds à ses apôtres. Et ailleurs : Un evêque péche contre Dieu, si au lieu de servir ses freres comme étant serviteur du même maître, il les traite en maître. Il se plaint des evêques & des prêtres, qui étant eux-mêmes imparfaits, méprisoient & calomnioient de simples fidelles meilleurs qu'eux, & même des confesseurs : & de ceux, qui imposoient aux fidelles des pratiques de continence, qu'ils n'observoient pas eux-mêmes.

Tract. 31. p.

in Matth tract. 15 tract. 24.

Tr. 24.

Il se plaint qu'il se trouvoit des gens dans l'église qui faisoient plusieurs choses, premierement pour devenir diacres, quoi qu'ils en fussent tres-indignes, ensuite pour arriver à la prêtrise ou à l'épiscopat : ne cherchant en ces dignités que le profit & l'honeur des premieres places. Mais il reconoît ailleurs que l'on rejettoit les ambitieux, pour n'appeller aux charges ecclesiastiques que les plus dignes, & malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple, sont, dit-il, ceux qui confient les églises à des evêques ou à des prêtres avares tyranniques sans discipline & sans religion. Les changeurs dont J. C. renverse les tables, sont les diacres, qui ne sont pas fidelles dans le maniment des deniers de l'église, mais en détournent toûjours quelque chose, pour s'enrichir du bien des pauvres ; & n'employent pas même avec justice ce qu'ils employent. Tous ceux-là sont chassés de l'église, dans la persecution · comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la persecution de Decius ; car Origene ne commença ses com-

Contr Cels. lib. 8. in fi.

In Matth. Tr. 15.

mentaires sur S. Matthieu, dont ceci est tiré, que sous Gordien ou Philippe, & ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit, que le demon attaque toûjours plus violemment les clercs, pour faire tomber le peuple. Que les scandales viennent principalement des mauvais pasteurs, qui enseignent bien & font mal: qui ne se mettent point en peine du salut des oüailles, ne cherchant que la vaine gloire & le profit temporel.

Il dit, qu'il est bien difficile d'être tout ensemble des dispensateurs fidelles & prudents des revenus de l'église. Fidelles pour ne pas manger le bien des veuves & des pauvres: & sous pretexte que celui qui prêche doit vivre de l'évangile, ne pas chercher plus que la simple nourriture & le vêtement necessaire: & ne pas garder pour nous, plus que nous ne donnons aux freres, qui ont faim & soif, qui sont nuds & dans le besoin. Prudents, pour donner à chacun selon qu'il le merite: car il ne faut pas traiter de même, ceux qui ont vêcu durement dés l'enfance, & ceux qui ont été élevés dans l'abondance & dans les délices. On doit donner different secours aux hommes & aux femmes, aux vieux ou aux jeunes: à ceux qui ne peuvent travailler, & à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfans: s'il y a de la negligence, ou si leur travail ne peut leur suffire. La dispensation spirituelle n'est pas moins difficile: pour ne pas répandre la doctrine au hazard & sans choix à toutes sortes de persones, cherchant plûtôt à faire paroître nôtre capacité, qu'à les édifier par des discours de morale: ou ne voulant pas nous don-

Tr. 15. in Mat.
Tr. 31.

ner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en ſont capables : ou craignant le mépris des gens d'eſprit & des ſavans, ſi l'on s'arrête à des explications ſimples. Il veut que celui qui gouverne l'égliſe ſoit tout occupé des ſoins du ſpirituel, & point du tout du temporel : il dit, que les prêtres qui ont un partage ſur la terre, & qui s'apliquent à la cultiver, ſont plûtôt des prêtres de Pharaon que du Seigneur : car J. C. nous commande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce precepte ou l'expliquer au peuple ? nous qui non ſeulement ne renonçons pas à ce que nous poſſedons: mais qui voulons acquerir ce que nous n'avions point, avant que de venir à ſon ſervice.

Rom. XII. lib. 9. hom. 16. in Geneſ. hom. 11. in Numer.

Origene eſtimoit neceſſaire d'obſerver à la lettre la loi des prémices, comme pluſieurs autres, qui n'ont point été abolies par l'évangile : au contraire J. C. l'a confirmée, en diſant que celui qui ſert à l'autel doit vivre de l'autel : & il eſt indigne que celui qui entre dans l'égliſe, ne donne pas aux prêtres & aux miniſtres, qu'il voit à l'autel, occupés à la parole de Dieu & au ſervice de l'égliſe : qu'il ne leur faſſe aucune part des fruits de la terre, que Dieu lui donne, faiſant lever ſon ſoleil & tomber ſes pluïes. Ce qu'il dit des prémices, il le dit auſſi des decimes: & ce qu'il dit des fruits, il le dit auſſi du bétail. Et ailleurs : La loi de Dieu eſt confiée aux prêtres & aux levites; afin qu'ils s'en occupent uniquement ſans autre ſoin. Mais afin qu'ils le puiſſent faire, ils ont beſoin du ſecours des laïques : autrement, s'ils ſont obligés de s'occuper des beſoins du corps, vous en ſoufrirés

hom. 17. in Joſue.

ſoufrirés vous-mêmes : la lumiere de la ſcience s'obſcurcira, ſi vous ne fourniſſés de l'huile à la lampe, & un aveugle conduira un autre aveugle. Que ſi recevant de vous abondamment les choſes neceſſaires, ils negligent de s'appliquer à l'inſtruction : ils rendront compte à Dieu de vos ames. S. Cyprien incontinent aprés marquoit auſſi cette obligation. *Cypr. de unit. ep. 66. al. 1.*

Origene décrit ainſi les différens ordres de l'égliſe. J. C. en eſt le chef : les evêques les yeux, les diacres & les autres miniſtres les mains, le peuple les pieds : on void ici d'autres miniſtres outre les diacres ; c'eſt à dire des lecteurs, des portiers & d'autres officiers ſemblables, comme dans l'égliſe latine. Il nomme ailleurs l'evêque, le prêtre, le diacre, ou autre dignité eccleſiaſtique. Ailleurs il marque ainſi les divers ordres de l'égliſe : les clercs & les laïques, les diacres, les prêtres, les evêques ; les veuves & les vierges. Il marque le celibat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aſpirent qu'à la fécondité ſpirituelle. Parlant de l'étenduë de la religion chrétiene, il dit que la grand Bretagne & la Mauritanie s'accordent en la religion d'un ſeul Dieu. Mais il marque les nations ſuivantes à qui l'évangile n'avoit point encore été prêché : quelques Ethiopiens, principalement ceux qui ſont au delà du fleuve ; apparemment c'eſt le Nil : les Seres, qui habitoient quelque partie des Indes delà le Gange : pluſieurs des Bretons & des Germains vers l'Ocean, des Daces, des Sarmates & des Scythes. Il dit ailleurs que la providence avoit réüni la pluſpart des nations ſous un ſeul empire, du temps d'Auguſte ; pour faciliter la prédication de

in Matth. tr. 5. *hom. 11. in Jerem.* *Rom. xi. lib. 8.* *Levit. hom 6.* *in Ezech hom.* *in Matth tr. 28.* *in Cels. lib. 2. p. 79.*

Jos. hom. 3. l'évangile, par la paix & la liberté du commerce. Il dit qu'il n'y a point de salut hors de l'église, figurée par la maison de Raab.

XX. Regles sur le baptême & la penitence. *Jos. hom. 4.* Toi qui commences, dit-il, à desirer de sortir des tenebres de l'idolâtrie, pour t'instruire de la loi de Dieu : tu commence à quitter l'Egypte. Quand tu es mis au nombre des catecumenes, & que tu commences à obéïr aux loix de l'église : tu as passé la mer rouge, & tu es dans le desert. Si tu viens à la fontaine mystique du baptême, & qu'en presence de l'ordre sacerdotal & levitique tu sois initié à ces mysteres venerables, que savent ceux à qui il est permis de les conoître : tu passes le Jourdain pour entrer dans la terre promise, sous la conduite de JESUS. *in Luc. hom. 21.* Je vous conjure, leur dit-il, de ne venir au baptême qu'avec une grande circonspection: montrés auparavant des fruits dignes de penitence : passés quelque temps dans une bonne vie, vous préservant de toutes les ordures & de tous les vices; & alors vous recevrés la remission des pechés. Il veut que l'on use d'indulgence *in Rom. XIV. lib. 10.* pour les choses indifferentes. Si un Juif ou un de ceux que l'on appelle Severiens ou Tatiens, veut croire en J. C. ne le pressés pas de manger toutes sortes de viandes; comme s'il ne pouvoit estre sauvé sans prendre celles qu'il a en aversion. Il dit que souvent on tentoit les catecumenes & même les fideles, de retourner à l'idolâtrie, en leur disant : Une telle idole a guéri d'une telle maladie, ou a deviné telle chose.

Quant à la forme du baptême, il dit : selon l'usage de l'église, nous sommes tous baptisés par l'eau visible & le chrême visible. Et un peu aprés : Il n'y

a point de baptême legitime, qu'au nom de la Trinité. Et ensuite : Du temps des apôtres on ne donnoit pas seulement, comme aujourd'hui, la formule des mysteres à ceux que l'on baptisoit, mais on leur en expliquoit la vertu & la raison : que l'on est enseveli avec J. C. & que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il aporte le baptême des enfans, pour preuve du peché originel. Car, dit-il, puisque le baptême est donné en remission des pechés : pourquoi le donne-t-on même aux enfans, suivant l'usage de l'église ? Il marque les renonciations que l'on faisoit au baptême en ces termes : Que chacun des fidelles se souvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il est venu aux eaux du baptême, quand il a receu le signe du salut : qu'il a déclaré au demon, de ne point prendre part à ses œuvres ni à ses pompes, ni à ses plaisirs, ni à rien de ce qui se fait pour son service. Il ne doit donc plus gouter d'aucune science diabolique : ni d'astrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la pieté. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'astrologie judiciaire ; & dit qu'ils sont dans la terre des Chaldéens, c'est à dire exposés aux plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de sang est plus excellent, dit-il, que le baptême d'eau : aprés celui-ci, il y en a tres-peu d'assés heureux, pour se conserver sans tache jusques à la fin de la vie : qui est baptisé dans son sang ne peut plus pecher.

in Levit. hom. 8.

in Jerem. hom. 3. in fi.

in Judic. hom. 7.

Il marque les differens états des Chrétiens, les uns attachés uniquement au service de Dieu, dégagés des affaires temporelles, & combattant pour les foibles

Num hom. 25.

par les prieres, les jeûnes, la justice, la pieté, la douceur, la chasteté & toutes les vertus; en sorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoit les ascetes, dont peu de temps aprés vinrent les moines. Mais il y en avoit, qui bien qu'ils eussent la foi, ne prenoient aucun soin de corriger leurs mœurs. Ils venoient à l'église, ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la devotion pour les serviteurs de Dieu: donnoient pour l'ornement de l'autel, ou de l'Eglise, la servoient volontiers: mais sans quitter leur ancienne vie: demeurant engagés dans les ordures & les vices. *hom. 21. in Jos.* Aussi l'église ne peut estre entierement pure sur la terre: & la zizanie y est mêlée avec le froment. L'on doit chasser de l'église ceux dont les pechés sont manifestes, non *Tract. 35 in Matth.* ceux dont ils sont douteux ou cachés: ces pecheurs manifestes sont exclus même de la priere commune: *Jerem. hom. 9* & souvent on leur refuse la communion, quoi qu'ils la demandent: de peur qu'ils ne nuisent à plusieurs autres, par leur exemple. Il dit qu'il est plus dangereux de s'égarer dans la doctrine, que dans les mœurs: que toutes les vertus paroissent être dans les heretiques: mais qu'elles y sont fausses, & le martyre même, & que les heretiques dont les mœurs *in epist. ad Rom. lib. 1. in fi.* sont bonnes; sont les plus pernicieux. Il refute nommément les Anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain, prenant trop grossierement quelques passages de l'écriture. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires & les sermons d'Origene: où parlant aux Chrêtiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'éton-

ner s'il releve avec ſoin tous leurs défauts.

Il fut appellé à un concile de pluſieurs evêques, qui ſe tenoit en Arabie vers ce même temps, ſur la fin du regne de Philippe. C'étoit contre des heretiques, qui diſoient que les ames mouroient en même temps que les corps, & ſeroient reſuſcitées en même temps. Origene leur parla ſi fortement, qu'il les ramena à croire la ſaine doctrine. Il combattit auſſi d'autres heretiques, qui venoient alors de paroître; ſavoir les Helceſaïtes. Ils rejettoient quelques parties de l'écriture, & ſe ſervoient de quelques paſſages, tant de l'ancien que du nouveau teſtament : mais ils rejettoient entierement S. Paul. Ils avoient un livre, qu'ils diſoient être tombé du ciel : & que celui qui y croyoit, recevoit la remiſſion de ſes pechez, diverſe de celle de J. C. Ils ſoûtenoient, que de renier la foi étoit une choſe indifferente, & que quoi que la bouche prononçât en cas de neceſſité, il ſuffiſoit de bien croire dans le cœur. C'eſtoit plûtôt une erreur renouvellée que nouvelle : car elle a grand raport avec celle d'Elxaï du temps de Trajan.

XXI. Condamnation de quelques heretiques. *Euſ. VI. hiſt. c. 37.* *Euſ. VI. 38.* *Epiph. hær. 53. Sampſ. init. Sup. l. III. n. 2.*

Vers le même temps, ou un peu devant, il y eut auſſi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix evêques, dans la colonie de Lambeſe, où Privat heretique fut condamné; & il fut notté en termes tres-ſéveres, par les lettres du pape Fabien & de Donat evêque de Carthage. A Donat ſucceda Cyprien, homme d'un grand eſprit, cultivé par la philoſophie & les belles lettres: il excelloit principalement dans l'éloquence, & l'avoit long-temps enſeignée publiquement. Il étoit né payen, & ne ſe convertit à la foi, qu'aprés avoir meure-

XXII. Commencemens de S. Cyprien. *Cypr. epiſt. 59. ad Cornel.*

Cypr. ad Donat. init.

ment déliberé. Il me sembloit tres-difficile, dit-il, de renaître pour mener une vie nouvelle, & de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, disois-je, dépoüiller tout d'un coup des habitudes enracinées & endurcies: qui viennent, ou de la nature même de la matiere, ou d'un long usage entretenu jusques à la vieillesse? Comment apprendre la frugalité, quand on est acoûtumé à une table abondante & délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étofes, brillant d'or & de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple & vulgaire? Quand on est acoûtumé aux faisceaux, aux honeurs & à une grande foule d'amis & de cliens: on ne peut se resoudre à la vie privée, on compte pour un supplice d'être seul. Je me parlois ainsi souvent à moi-même; & désesperant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée; & que mon cœur purifié eut receu la lumiere d'enhaut & l'esprit celeste: je fus étoné que mes doutes s'évanoüirent, tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvai facile ce qui m'avoit paru impossible: ensorte que l'on pouvoit reconoître, que ce qui étoit né selon la chair, & vivoit sujet au crime, venoit de terre; & que ce que le S. Esprit animoit, venoit de Dieu. Vous le savés assurément, & vous reconoissés avec moi, ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui est la vie des vertus. Ainsi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Lact. lib v. inst c. 1. in fi.

Les payens furent extrémement choqués de sa conversion: il y en eut qui le nommerent par mépris Coprien, par une froide allusion de son nom au

mot grec qui ſignifie du fumier : & ils lui reprochoient, qu'ayant un bel eſprit & propre à de grandes choſes, il s'étoit abaiſſé à croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre nommé Cecilius qui le convertit : Cyprien le regarda depuis comme ſon pere, & prit ſon nom avec celui de Thaſcius qu'il portoit déja, enſorte qu'on le nommoit Thaſcius Cecilius Cyprianus. Le prêtre Cecilien le regardoit auſſi comme ſon meilleur ami : & en mourant il lui recommanda ſa femme & ſes enfans.

Pont. vita Cypr.
Hier. ſcrip. in Cypr.

Cyprien incontinent aprés ſa converſion diſtribua aux pauvres les richeſſes qu'il avoit aquiſes pendant long-temps, & qui étoient grandes : pour cét effet il vendit ſes terres, & même des jardins qu'il avoit prés de Carthage. Il embraſſa la continence parfaite : il prit un habit de philoſophe ; & tout ſon exterieur étoit grave & modeſte, quoi que ſans affectation. Il liſoit l'écriture pour la reduire en pratique, & diſoit que quand Dieu loüe quelqu'un, il faut chercher en quoi il lui a été agreable, & l'imiter en cela. Entre les auteurs eccleſiaſtiques il eſtimoit particulierement Tertullien : il ne paſſa jamais de jour ſans en lire : & quand il le demandoit à un jeune homme qui écrivoit ſous lui, il diſoit : Donnés moi le maître. Dans ces premiers temps de ſa converſion il écrivit à Donat ſon ami qui avoit été baptiſé avec lui, une grande lettre ſur le mépris du monde & la grace de Dieu : & l'on peut raporter au même temps le traité de la vanité des idoles, qu'il compoſa apparemment pour ſe confirmer dans ſa foi.

Pont.
Cypr. ad Donat.
Hier ſcrip. in Tertull.

La vertu de Cyprien fit qu'étant encore neo-

Pont.

phyte, il fut élevé à la prêtrise, par une dispense de la regle marquée par S. Paul. Peu de temps aprés Donat evêque de Carthage étant mort, tout le peuple fidelle s'empressa à le demander. Il se retira humblement, cedant aux plus anciens cét honeur, dont il se jugeoit indigne : mais un grand nombre des freres assiegeoit sa maison, & en observoit toutes les issuës: les autres l'attendoient avec inquietude, & eurent une grande joye, quand ils le virent venir. Il fut donc éleu evêque de Carthage, par l'ordre de Dieu, par le jugement des evêques, tout d'une voix, & avec le consentement du peuple: l'an de J. C. 248. Il y eut seulement quelque opposition, de la part de cinq prêtres, suivis de peu d'autres persones. Cyprien leur pardonna, avec une bonté qui fut admirée de tout le monde : & les traita comme ses meilleurs amis. Dans son épiscopat il montra beaucoup de pieté, de charité, de justice & de vigueur. Une telle sainteté éclatoit sur son visage, que l'on ne pouvoit le regarder sans respect : sa gravité étoit mêlée de gayeté : ce n'étoit ni une severité triste, ni une complaisance excessive : on ne savoit ce qu'on lui devoit le plus, de l'amour ou de la veneration. Son exterieur étoit moderé comme son visage : on n'y voyoit ni faste seculier, ni pauvreté affectée. Il avoit un tres-grand soin des pauvres. Tel fut Cyprien dés le commencement de son épiscopat : & dés lors il prit la resolution, de ne rien faire sans le conseil de son clergé, & la participation de son peuple. On croit que ce fut en ces premiers temps qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges : & l'on pourroit y raporter les lettres

Cypr. epist. 55. ad Corn.
Cypr. ep. 49. ad pleb.
An. 248.
Pont.
Cypr. ep. 6. 12. 28.

lettres à Pompone, & à l'église de Furnes, dont nous parlerons ensuite. Car on n'en sait pas le temps. *ep. 4. inf n. 25. ep. 1. inf. n. 21.*

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline &c. *Eus. VI. 6.*

L'église étoit alors en paix par tout l'empire sous le regne de Philippe Chrétien, ou du moins favorable aux Chrétiens : toutefois à Alexandrie, il y eut cette même année 248. une persecution particuliere. Celui qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, sembloit deviner la persecution generale, qui suivit un an aprés. Le peuple infidelle excité par cét homme, dont on ne sait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion, que de tuer des Chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Metras ou Metran ; à qui ils voulurent faire dire des paroles impies : & n'ayant pû l'y obliger, ils le fraperent à coups de bâton par tout le corps, lui piquerent le visage & les yeux avec des roseaux pointus, & l'ayant tiré au faux-bourg le lapiderent.

Ensuite ils menerent une femme nommée Cointa ou Quinta, à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer : & comme elle le refusa avec horreur, ils la lierent par les pieds, la trainerent par toute la ville sur le pavé tres-rude ; la froisserent contre de grandes pierres, & enfin la menerent au même lieu que le premier, où ils la lapiderent. Aprés cela ils se jetterent tout à la fois dans les maisons des fidelles : chacun menoit en diligence celui que le voisinage lui faisoit conoître : ils pilloient & enlevoient tout : détournant les meubles précieux, & jettant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que de bois, pour le brûler dans les ruës. On croyoit voir une ville prise par des ennemis. Les fidelles se

cachoient & se retiroient, soufrant avec joye la perte de leurs biens : à peine y en eut-il un qui reniât sa foi.

Les payens prirent entre les autres Apollonia ou Apolline, vierge d'un grand âge & d'une vertu admirable. Ils lui donnerent tant de coups sur les machoires, qu'ils lui firent tomber toutes les dents: & ayant allumé un grand feu dans les fauxbourgs, ils la menacerent de l'y brûler vive, si elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de temps: & quand ils l'eurent lâchée, elle sauta vigoureusemeut dans le bucher, où elle fut consumée. Un nommé Serapion fut pris dans sa maison; & tourmenté si cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures; puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ni grande ni petite ruë, où les Chrétiens pussent passer de jour ni de nuit. Par tout les infidelles crioient sans cesse, que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies, seroit aussi-tôt traîné & brûlé. Ces maux durerent long-temps: mais enfin la guerre civile qui survint, tourna la fureur des payens contre eux-mêmes, & donna un peu de temps aux Chrétiens pour respirer. Il est à croire que cette persécution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puisque l'église honore la mémoire de S. Metran le trente-uniéme de Janvier, de sainte Cointa le huitiéme de Février, & de sainte Apolline le neufiéme.

XXIV. Mort de Philippe. Decius empereur. Persécution.

Le regne de Philippe fut troublé par plusieurs revoltes dans les Provinces, entre autres en Pannonie: où il envoya Decius, homme capable & de grande

experience : mais les ſoldats, qu'il vouloit corriger, aimerent mieux ſe procurer l'impunité, en ſe donnant un maître capable de commander ; & déclarerent empereur Decius lui-même. Il s'avança vers l'Italie à la teſte de ſes troupes ; & aprés qu'il eut gagné une bataille, Philippe fut tué par ſes ſoldats à Verone & ſon fils à Rome. Ils avoient regné cinq ans & quelques mois. On les mit au nombre des dieux : ce qui montre que leur Chriſtianiſme n'avoit pas été fort conu. Ils furent tués vers le mois de Juillet de l'an de J. C. 249. L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore ſon nom.

Zoſim. lib. 1.
Eutrop. lib. 9.
Pagi. hic.
Euſ. Chr. an. 249.

Decius étoit de Budale dans la baſſe Pannonie : ſon nom entier étoit Cneius-Meſſius-Quintus-Trajanus-Decius. Il avoit un fils Decius Etruſcus, qu'il fit Céſar. Se piquant de reformer les deſordres introduits ſous le regne de Philippe ; il fit une cruelle perſécution aux Chrétiens. Un des ſaints de l'égliſe de Cartage en fut averti long-temps devant, au raport de S. Cyprien par cette viſion. Il vit un pere de famille aſſis, ayant à ſa droite un jeune homme, qui paroiſſoit plein de douleur & d'indignation. Il étoit aſſis avec un viſage triſte, appuyant la jouë ſur ſa main : un autre étoit debout à la gauche tenant un filet, qu'il ménaçoit de jetter ; pour prendre le peuple, qui paroiſſoit aux environs. Celui qui eut cette viſion fut étonné : & il lui fut dit : que le jeune homme aſſis à la droite étoit affligé, de ce que l'on n'obſervoit point ſes commandemens : & que celui qui étoit à gauche étoit ravi, d'avoir occaſion d'obtenir du pere de famille la permiſſion de faire

Euſ. VI. hiſt. 39.
Cypr. epiſt. 11.

Cypr. de lapſ. du mal. En effet, S. Cyprien attribuoit la cauſe de cette perſecution au relâchement des Chrétiens, qui venoit de la longue paix.

Chacun, dit-il, s'apliquoit à augmenter ſon bien, avec une avidité inſatiable : ne ſe ſouvenant plus de ce que les fideles avoient fait ſous les apôtres, ni de ce qu'ils devoient toûjours faire. Les evêques n'étoient point dévoüés à la religion, la fidelité des miniſtres n'étoit pas entiere : la miſericorde ne paroiſſoit point dans les œuvres, ni la diſcipline dans les mœurs. Les femmes ſe fardoient, les hommes ſe teignoient la barbe, les ſourcis, les cheveux : comme pour corriger l'ouvrage de Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les ſimples : on proſtituoit les membres de J. C. aux infideles, en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, & même on ſe parjuroit : on ſe diſoit des injures : on étoit diviſé par des haines opiniâtres, on mépriſoit inſolemment les prelats. Pluſieurs evêques, au lieu d'exhorter les autres, & de leur montrer l'exemple, negligeant les afaires de Dieu ſe chargeoient d'affaires temporelles : quittoient leur chaire, abandonnoient leur peuple, & ſe promenoient dans d'autres V. Conc Elib. c. provinces, pour frequenter les foires & s'enrichir par le trafic. Ils ne ſecouroient point les freres, qui mouroient de faim : ils vouloient avoir de l'argent en abondance, uſurper des terres par des mauvais artifices, tirer de grands profits par des uſures. Ainſi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit : Nous nous appliquons à gagner, & à augmenter nôtre patrimoine. Nous ſommes pleins d'orgueil, de jalouſies, de di-

visions : nous negligeons la simplicité & la foi : nous avons renoncé au monde de parole, & non d'effet: nous nous plaisons à nous-mêmes, & nous déplaisons à tout le monde.

Décius donc au commencement de son regne étant venu à Rome, publia un édit sanglant contre les Chrétiens, & l'envoya à tous les gouverneurs des provinces. La persecution commença avec un effort terrible. Tous les magistrats n'étoient occupés qu'à chercher les Chrétiens & les punir. Aux menaces ils joignoient un appareil épouvantable de toutes sortes de suplices : des épées, des feux, des bestes cruelles, des fosses, des chaires de fer ardentes : des chevalets, pour étendre les corps & les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachés : d'autres poursuivoient les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les supplices étoient longs, pour ôter l'esperance de la mort & tourmenter sans fin, jusques à ce que le courage manquât.

XXV. Cruauté de cette persecution.

Greg. Nyss. vita Thaum. p. 1000 B.

Cypr. ep. 11.

Voici deux exemples du rafinement de la cruauté. Un martyr ayant soufert les chevalets & les lames ardentes, le juge le fit froter de miel par tout le corps, puis exposer à un soleil tres-ardent, couché à la renverse, les mains liées derriere le dos : pour être piqué par les mouches. Un autre, qui étoit jeune & dans la vigueur de l'âge, fut mené par son ordre dans un jardin delicieux, entre les lis & les roses, prés d'un ruisseau qui couloit avec un doux murmure, & d'arbres que le vent agitoit legerement. Là on l'é-

Hier. in vita Pauli init.

tendit ſur un lit de plume, où on l'attacha avec des liens de ſoye, & on le laiſſa ſeul. Puis on fit venir une courtiſane tres-belle, qui commença à l'embraſſer & le ſoliciter, avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne ſachant plus comment reſiſter aux attaques de la volupté; ſe coupa la langue avec les dents, & la cracha au viſage de cette infame. L'horreur de la perſecution fut telle, que l'on croyoit voir l'accompliſſement de cette parole terrible de J. C. que les élus mêmes, s'il étoit poſſible, ſeroient induits en erreur.

XXVI. Cheute de pluſieurs Chrétiens. Euſ. VI. c. 41.

A Alexandrie l'épouvante fut generale. Pluſieurs des plus conſiderables ſe preſenterent d'abord : les officiers étoient conduits à l'idolâtrie par les fonctions de leurs charges. D'autres traiſnés par leurs voiſins, & appellés par leur nom, s'aprochoient des ſacrifices profanes : les uns pâles & tremblans, comme s'ils devoient être eux-mêmes ſacrifiés aux idoles : en ſorte que le peuple, qui les environoit en foule, ſe moquoit d'eux. Car on voyoit qu'ils avoient peur de tout : de ſacrifier & de mourir. D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, aſſurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été Chrétiens : & verifiant la ſentence du Sauveur : qu'il eſt difficile qu'un riche ſe ſauve : leur mauvais exemple en entraînoit pluſieurs. D'autres s'enfuyoient : quelques-uns étoient pris & alloient juſques aux fers & à la priſon : mais quelques-uns aprés y avoir demeuré pluſieurs jours, renonçoient avant que d'aprocher du tribunal : quelques-uns ſuccomboient aux tourmens, aprés les avoir ſouferts pendant quelques temps.

Le même arriva à Carthage. Plusieurs sans attendre d'être interrogés ni d'être pris, coururent d'eux-mêmes à la place publique: comme s'ils n'eussent attendu que l'occasion pour se declarer. Il y en eut un si grand nombre, qui vouloient tout à la fois renoncer au christianisme · que les magistrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard: mais ils prioient que l'on ne differât point. Plusieurs pervertissoient les autres: Quelques-uns aportoient leurs enfans, & les presentoient de leurs propres mains, pour leur faire perdre la grace du baptême. C'étoit les riches qui étoient les plus foibles; & que leurs biens retenoient, en les empêchant de fuïr. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tomberent dans toute l'église. Les degrés de chutes étoient differents: les uns avoient sacrifié aux idoles, ou mangé des viandes immolées: les autres avoient offert de l'encens: d'autres avoient seulement declaré aux magistrats, qu'ils renonçoient au christianisme; & avoient pris d'eux des libelles ou billets de seureté pour n'être point recherchés, & s'épargner la honte d'une declaration publique. On les appelloit libellatiques; & ils étoient censés avoir idolâtré comme les autres. *Cypr. de laps.*

XXVII. Martyre de S. Fabien, de S. Alexandre & de S Babylas. *Eus. VI. c. 39.* *An. 250.*

Un des premiers qui soufrit le martyre en cette persecution fut le pape saint Fabien: qui mourut glorieusement le vingtiéme de Janvier, sous le consulat de Decius & de Gratus, c'est à dire l'an 250. de J. C. aprés avoir tenu le S. siege treize ans entiers; & c'est depuis ce temps, que les années des

papes commencent à être plus certaines. Pour élire un evêque à la place de S. Fabien, on attendit que la rigueur de la persecution fût appaisée : car dans ce commencement une partie du clergé de Rome & des evêques voisins étoient prisoniers, ou dispersés & cachés. Ainsi le S. siege vaqua prés d'un an & demi : & cependant le clergé prit soin du gouvernement de l'église. Peu aprés le martyre de S. Fabien, Moïse & Maxime prêtres & Nicostrate diacre furent mis en prison ; & avec eux Urbain Sidonius & Celerinus, tous à Rome.

Eus. VI. c. 39. S. Alexandre evêque de Jerusalem venerable par ses cheveux blancs & par son extrême vieillesse, fut presenté à Cesarée devant le tribunal du gouverneur de Palestine, & confessa le nom de J. C. glorieusement pour la seconde fois ; car il l'avoit déja confessé dans la persecution de Sévere, environ quarante ans auparavant, étant dés lors evêque. Il fut mis en prison, où il demeura long-temps ; & mourut dans les fers, vers la fin de l'année suivante 251. Il laissa à Jerusalem une bibliotheque considerable de livres ecclesiastiques recueillis par ses soins : son successeur fut Mazabanes.

Eus. ibid. Martyr. 24. Jann. S. Babylas evêque d'Antioche, aprés avoir confessé, fut aussi mis en prison & chargé de chaînes : il y mourut, & voulut être enterré avec ses fers. Avec lui moururent trois jeunes enfans qu'il instruisoit. Eus. VI. hist. c. 39. Son successeur fut Fabius, ou Fabien. Origene sentit aussi l'effort de la persecution, comme étant le plus fameux docteur des Chrétiens. Il fut mis en prison & chargé de chaînes ; ayant au col un carcan de fer & des

des entraves aux pieds jusques au quatriéme trou, qui écartoit les jambes excessivement. On lui fit soufrir plusieurs autres tourmens, & on le menaça souvent du feu: mais on ne le fit pas mourir, dans l'esperance d'en attirer plusieurs par sa cheute. Il demeura ferme, & écrivit pendant ce temps plusieurs lettres, pour consoler & pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de S. Denis d'Alexandrie.

Eus. VI. c. 40. & VII. c. 11.

A Alexandrie la persecution ayant été publiée, Sabin prefet d'Egypte envoya à l'heure même un soldat chercher l'evêque Denis, qui demeura cependant quatre jours dans sa maison, attendant l'arrivée du soldat. Mais celui-ci le cherchoit par tout ailleurs: dans les chemins, sur la riviere, à la campagne: ne pouvant trouver la maison, comme s'il eût été aveuglé, & ne croyant point que l'evêque pût y être. Au bout des quatre jours S. Denis quitta sa maison par ordre de Dieu, & avec peine: en sortant il fut accompagné de ses serviteurs & de plusieurs des freres, entre lesquels étoient Cajus, Fauste, Pierre & Paul. Au soleil couchant il tomba avec sa suite entre les mains des persecuteurs: c'est à dire d'un centurion avec des magistrats de la ville, des soldats & des ministres de justice. Ils le menerent à Taposiris petite ville d'Egypte dans la Mareôte.

Le prêtre Timothée, qui ne s'étoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris. Mais étant allé à la maison de l'evêque: il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garnison, & que l'evêque étoit pris. Alors tout troublé, il se mit à fuïr en diligence. Un païsan le rencontra, & lui demanda ce qui le pressoit. L'ayant apris, il entra dans une maison, où

ſe faiſoit une nôce, dont il étoit prié ; & raconta aux conviés ce qu'il venoit d'apprendre. Ceux-ci ſe leverent de table tous enſemble, comme de concert : coururent au lieu où S. Denis étoit avec ſa ſuite, y entrerent en criant, & les preſſerent de ſortir. Les ſoldats qui gardoient les martyrs s'enfuirent auſſitôt : les païſans les trouverent couchés ſur de petits lits ſans garniture. S. Denis les prit d'abord pour des voleurs, & demeura ſur ſon lit comme il étoit, nud en chemiſe : leur preſentant le reſte de ſes habits, qui étoient auprés de lui. Ils lui dirent de ſe lever & de ſortir au plus viſte. Alors comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier & à leur dire : Retirés-vous, je vous ſupplie & nous laiſſés ; ou ſi vous voulés me faire plaiſir, prévenés ceux qui m'emmenent, & coupés moi la tête. Tandis qu'il crioit ainſi, ils le firent lever de force. Il ſe jetta par terre à la renverſe : mais ils le prirent par les pieds & par les mains, & le traînerent dehors. Cajus, Fauſte, Pierre & Paul le ſuivoient : qui le porterent à bras hors de la ville : le firent monter à poil ſur un âne, & l'emmenerent. C'eſt ainſi que S. Denis d'Alexandrie fut tiré malgré lui d'entre les mains des perſecuteurs. Il ſe retira depuis dans un lieu deſert, à trois journées de Paretoine, dans la Marmarique ; & s'y enferma avec deux des ſiens ſeulement, Pierre & Cajus. Il racontoit lui-même dans ſes lettres toutes ces particularités.

XXIX. Retraite de S. Cyprien & de S. Gregoi-

Dés le commencement de la perſecution, le peuple infidelle de Carthage cria pluſieurs fois dans le cirque & dans l'amphitheâtre : Cyprien au lion. Ces

cris l'obligerent à se retirer ; & d'ailleurs il en avoit receu ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas tant pour sa seureté particuliere, que pour le repos public de son église : de peur qu'en se montrant avec trop de confiance, il n'excitast davantage la sedition, qui avoit commencé. Cependant il fut proscrit, & ses biens confisqués : les affiches portoient : Si quelqu'un tient ou possede des biens de Cecilius Cyprien evêque des Chrétiens. Pendant son absence il ne cessa point d'assister son troupeau, de ses prieres, de sa conduite & de ses instructions.

re Thaumaturge.

Cypr. ep. 20. ad Cler. Rom & 59. ad Corn.

ep. 10.

ep. 66. ad Pup.

S. Gregoire evêque de Neocesarée dans le Pont, surnommé le grand ou le Thaumaturge, conseilla à son peuple, de se garantir par la fuite, du peril de la persecution : ce qui lui réüssit si bien, que personne des siens ne tomba. Lui-même montra l'exemple, & se retira sur une colline deserte : accompagné de ce prêtre d'idoles, qu'il avoit converti, & que depuis il avoit fait diacre. Les persecuteurs les suivirent en grand nombre ; & ayant apris le lieu où ils étoient cachés : les uns gardoient le passage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Gregoire dit à son diacre de se mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu : il commença lui-même à prier, se tenant debout les mains étenduës, & regardant le ciel fixement. Les payens ayant couru par toute la montagne, & visité toutes les roches & toutes les cavées ; revinrent dans le vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres assés proches l'un de l'autre. Quand ils se furent retirés, celui qui leur avoit servi de guide

Greg. Nyss. vita Thaum. p. 1001. C.

y alla, & trouva l'evêque & ſon diacre, immobiles en oraiſon, au même lieu où les autres diſoient avoir veu ces arbres. Il ſe jetta aux pieds de Gregoire, ſe convertit & devint compagnon de ſa fuite.

Cependant les payens deſeſperant de le prendre, tournerent leur rage contre ſon troupeau; & les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville, & enempliſſoient les priſons. Gregoire les ſecouroit de ſes prieres. Un jour ceux qui étoient avec lui virent qu'en priant il ſe troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un ſpectacle odieux, & ſe bouchoit les oreilles. Il fut quelque temps immobile, puis il revint à lui, & ſe mit à *Pſ. 125.* loüer Dieu, en diſant: Beni ſoit Dieu, qui nous a délivrez d'entre leurs dents. Ceux qui étoient preſens le prierent de leur faire part de ſa viſion. Il leur dit qu'il avoit veu un grand combat, où un jeune homme avoit terraſſé le demon. Ils le prierent de s'expliquer, & il dit: qu'à la même heure un jeune homme noble nommé Troadius avoit été preſenté au gouverneur par les licteurs, & aprés pluſieurs tourmens avoit emporté la couronne du martyre. Son diacre s'en informa, & trouva qu'il étoit ainſi. Dans cette même perſecution Alexandre le charbonnier evêque de Comane ſoufrit le martyre par le feu.

XXX. Martyre de S. Pionius. *Euſ. IV. hiſt. c. 15. Act. ſinc. p. 123.*

A Smyrne dans l'Aſie mineure, l'evêque Eudemon tomba dans l'apoſtaſie, & par ſa cheute entraîna pluſieurs des fidelles: mais le prêtre Pionius demeura ferme. La veille de la feſte de S. Polycarpe, comme il jeûnoit avec Sabine & Aſclepiade, il vit

en ſonge qu'il ſeroit pris le lendemain. La viſion é-toit ſi claire qu'il connut qu'elle étoit certaine : c'eſt pourquoi il ſe mit une chaîne au cou, & en fit faire autant à Sabine & à Aſclepiade : afin que les perſe-cuteurs viſſent, qu'ils vouloient bien être pris. Le ſamedi vingt-troiſiéme de Fevrier l'an 250. & le ſecond jour du mois Xantique qui étoit le ſixiéme mois des Aſiatiques ils furent arrêtés. Comme ils avoient fait la priere ſolemnelle, & pris le pain ſancti-fié & de l'eau, Polemon garde du temple des idoles vint, accompagné de ceux que les magiſtrats lui avoient donnés, pour chercher les Chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit : Savés-vous qu'il y a un com-mandement de l'empereur, qui vous ordonne de fai-re des ſacrifices ? Pionius répondit : Nous connoiſ-ſons des commandemens : mais ce ſont ceux, qui nous ordonnent d'adorer Dieu. Venés à la place, dit Polemon, pour voir la verité de ce que j'ai dit. Sa-bine & Aſclepiade dirent à haute voix : Nous obeïſ-ſons au vrai Dieu. Comme on les menoit, le peu-ple voyant les chaînes qu'ils portoient, fut frappé de cette nouveauté, & accourut en foule, en ſorte que la preſſe étoit tres-grande. Quand ils furent ve-nus à la place, elle fut bien-tôt remplie d'une mul-titude immenſe, qui couvroient juſques aux toits des temples. Il y avoit auſſi des troupes innom-brables, de femmes : parce qu'il étoit jour de ſa-bat, qui faiſoit ceſſer le travail des femmes Juives. Il y avoit des perſones de tout âge qui s'empreſſoient pour voir : les plus petits montoient ſur des bornes ou ſur des cofres.

Comme les martyrs étoient au milieu du peuple, Polemon dit : Il vaut mieux Pionius que vous obeïssiés comme les autres, pour éviter les supplices. Alors Pionius étendant la main & montrant un visage gay & animé, commença à parler ainsi : Citoyens de Smyrne, qui vous réjouïssés de la beauté de vos murailles & de vôtre ville, & qui vous glorifiés du poëte Homere : & les Juifs s'il y en a parmi vous, écoutés-moy parler en peu de mots. Nous avons

Sup. liv. 1. n. 49.

déja veu que Smyrne passoit pour la plus belle ville

Pausan. lib. 7. p. 404.

du monde : & on la comptoit pour la premiere de celles qui se disputoient l'honeur, d'estre la patrie d'Homere. S. Pionius continuë : J'aprends que vous vous moqués de ceux, qui se présentent d'eux-mêmes pour sacrifier, ou qui ne le refusent pas, quand on les y contraint : au lieu que vous devriés écouter Homere vôtre maître, qui dit : qu'il n'est pas permis

Hom. Odyss. XXII. v. 412.

de se réjouïr de la mort des hommes. Et vous Juifs, vous devriés bien obeïr à Moïse qui vous dit : Si tu

Deut. XXII. 4.

vois la beste de ton ennemi tombée sous sa charge,

Prov. XXIV. 17.

ne passe pas sans la relever. Et Salomon dit : Si ton ennemi est tombé, ne te réjouïs pas de son malheur. Pour moy j'aime mieux mourir & soufrir toutes sortes de tourmens : que de contrevenir à ce que j'ai apris, ou à ce que j'ay enseigné. D'où viennent donc ces éclats de rire & ces railleries cruelles des Juifs, non seulement contre ceux qui ont sacrifié, mais contre nous ? Ils nous insultent & disent que nous avons eu un grand temps de licence. Quand nous serions leurs ennemis, nous sommes toûjours des hommes. Car enfin quel tort leur avons nous fait ? quel

ſupplice leur avons nous fait ſoufrir ? qui avons-nous bleſſé de paroles ? qui avous-nous perſecuté par une haine injuſte ? qui avons-nous contraint d'adorer les idoles ? Penſent-ils n'être pas plus coupables, que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber ? Enſuite il reprocha aux Juifs les idolatries & les ingratitudes de leurs peres, en rapportant les hiſtoires de l'écriture ; & menaça les gentils du jugement dernier.

Il parla long-temps, & fut écouté avec une grande attention. Enfin comme il diſoit : Nous n'adorons point vos dieux, ni vos images d'or : on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, & on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit leur diſoit avec Polemon : Croyez-nous Pionius vôtre probité & vôtre ſageſſe fait que nous vous jugeons digne de vivre : il eſt bon de reſpirer & de voir la lumiere. Et moi auſſi, dit Pionius, je dis qu'il eſt bon de vivre & de voir la lumiere : mais je le dis de celle, que nous deſirons. Nous ne quittons point par mépris ces preſens de Dieu : mais ce que nous leur préferons eſt beaucoup meilleur. Ce qu'il diſoit à cauſe des Marcionites. Au reſte, dit-il, je vous louë de l'affection que vous me témoignés, mais j'y ſoupçone de l'artifice : la haine declarée eſt moins nuiſible, que des careſſes trompeuſes.

Alors un certain Alexandre homme malin lui dit: Ecoute moi auſſi. Pionius répondit : Ecoute-moi toi-même : car je ſai tout ce que tu ſais : & tu ne ſais pas ce que je ſai. Alexandre lui dit en ſe moquant: Que veulent dire ces chaînes ? Pionius répondit : De

peur qu'en nous voyant passer par la ville, on ne croye que nous allons sacrifier, & afin que vous ne nous meniés pas aux temples comme les autres : & pour vous montrer, qu'il n'est pas besoin de nous interroger, puisque nous allons de nous même à la prison. Le peuple continuoit de le prier ; & comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit & leur parloit des choses futures, Alexandre dit : Qu'est-il besoin de tant de discours, puisque vous ne sauriés vivre, ni vous empêcher de perir ?

Le peuple vouloit aller dans le theatre, pour entendre plus commodément les paroles du martyr. Mais quelques-uns s'aprocherent de Polemon, & lui dirent, que s'il donnoit au martyr occasion de parler, il en viendroit du tumulte & de la confusion. Polemon dit donc à Pionius : Si tu ne veux pas sacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'est pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il est donc impossible, dit Polemon, de te le persuader ? Et Pionius dit : Pleust à Dieu que je pusse vous persuader de devenir Chrétiens. Quelques-uns dirent tout haut en s'en mocquant : Gardes-toy bien de le faire, de peur que nous ne soyons brûlés vifs. C'est bien pis, dit Pionius, d'être brûlés aprés la mort. Pendant cette contestation ils virent que Sabine rioit ; & lui dirent : d'une voix menaçante : Tu-ris ? Elle dit : Je ris si Dieu le veut, car nous sommes Chrétiens. Tu soufriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas : car on jette dans des lieux infames celles qui ne veulent pas sacrifier. Le Dieu saint y pourvoira : dit elle.

Polemon

Polemon dit encore à Pionius : Obeïs-nous ? Pionius répondit : Si vous avés ordre de persuader, ou de punir : vous devés punir, puisque vous ne pouvés persuader. Polemon piqué de la sécheresse de ce discours, dit : Sacrifie. Il répondit : Je n'en ferai rien. Pourquoi non ? Parce, dit-il, que je suis Chrétien. Quel Dieu adore-tu, dit Polemon ? Pionius répondit : Le Dieu tout-puissant qui a fait le ciel & la terre, tout ce que le ciel & la terre contiennent, & nous tous, & nous donne abondamment toutes choses : que nous connoissons par son verbe J. C. Sacrifie au moins à l'empereur, dit Polemon. Pionius dit : Je ne sacrifie point à un homme.

Ensuite Polemon l'interrogea juridiquement, faisant écrire toutes ses réponses, par un notaire qui les gravoit sur de la cire, & lui demanda : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Chrétien. De quelle église, dit Polemon ? Pionius répondit : De la catholique. Il laissa Pionius, & s'adressa à Sabine, & lui demanda son nom. Or elle avoit changé de nom, par le conseil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de sa maîtresse payenne : qui sous l'empereur Gordien voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée & releguée dans les montagnes, où les freres l'avoient nourrie secrettement. Elle répondit donc, qu'elle s'appelloit Theodote & Chrétiene. Polemon lui dit : Si tu-es Chrétiene, de quelle église es-tu ? De l'église catholique, dit-elle. Quel Dieu adores-tu, dit-il ? Elle répondit : Dieu tout-puissant qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent, que nous connoissons par J. C. son

XXXI. Premier interrogatoire.

verbe. Ensuite il interrogea Asclepiade qui n'étoit pas loin, & lui demanda son nom. Il répondit : Chrétien. De quelle église ? Asclepiade dit : De la catholique. Polemon lui demanda : Quel Dieu adore-tu ? J. C. dit Asclepiade ? Quoi donc est-ce un autre ? dit Polemon. Non, dit Asclepiade : c'est le même qu'ils viennent de confesser.

Aprés cela on les mena en prison. La foule du peuple qui les suivoit remplissoit toute la place: quelques-uns disoient de Pionius : Voyés cét homme, qui étoit toûjours pâle & défait, comme il est devenu rouge tout d'un coup. Comme Sabine le tenoit par son habit pour se soûtenir dans la foule: quelqu'un dit : Il semble que tu craigne d'être privée de son lait. Un autre s'écria : S'ils ne veulent pas sacrifier qu'ils soient punis. Polemon lui répondit : Nous n'avons pas ce pouvoir : nous n'avons ny faisseaux ny haches. Un autre disoit en se moquant d'Asclepiade : ce petit homme s'en va sacrifier. Tu-ments, dit Pionius, il n'en fera rien. Un autre disoit tout haut : Celui-ci & celui-là sacrifieront. Pionius dit : Chacun à sa volonté : je m'appelle Pionius : il ne m'importe qui ce soit qui sacrifie, qu'on dise le nom de celui qui l'aura fait. Entre ceux qui parloient de côté & d'autre, il y en eut un qui dit à Pionius: Toi qui es si savant, pourquoi cours-tu à la mort avec tant d'obstination ? Ce que vous croyés être ma perte, dit Pionius, m'oblige à tenir plus ferme. Vous savés quelle mortalité & quelle famine vous avés soufferte sans les autres maux. Mais, dit un autre : Tu-as aussi souffert la faim avec nous. Oüi,

dit Pionius, mais avec l'esperance que j'avois en Dieu. La foule étoit si grande, qu'à peine les gardes purent entrer dans la prison pour y mettre les martyrs.

Ils y trouverent un prêtre de l'église catholique, nommé Lemnus, une femme du bourg de Carma, nommée Macedonia, & un nommé Eutychien, de l'herefie des Phrygiens ou Montanistes. On les mit tous ensemble : & les gardes s'apperceurent, que Pionius par une resolution prise avec les siens, ne recevoit point ce que les fidelles lui offroient. Car il disoit : Quelque besoin que j'aye eû, je n'ai jamais été à charge à persone : qui peut m'obliger à prendre maintenant ? Les gardes, qui avoient accoûtumé de recevoir des presens, de ceux qui venoient voir les Chrétiens, irrités de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien ; les jetterent dans la partie interieure de la prison, pour les tourmenter par les tenebres & la puanteur. Ils acquiescerent en loüant Dieu : & donnerent aux gardes, ce qu'on avoit accoûtumé de donner. Le geolier en fut étonné, & les voulut remettre à la premiere place : mais ils demeurerent, disant : Dieu soit loüé, nous nous en trouvons bien : nous sommes en liberté de mediter & de prier jour & nuit.

Plusieurs payens les visitoient dans la prison, & s'efforçoient de persuader Pionius ; mais ils admiroient ses réponses. Ceux qui avoient sacrifié par force y entroient aussi, & excitoient de grands pleurs : principalement ceux dont la vie avoit été sans reproche. Pionius disoit en les voyant : Je sou-

ſre un nouveau ſuplice : il me ſemble que l'on me met en pieces, quand je voi les perles de l'égliſe foulées aux pieds des pourceaux, & les étoiles du
Apoc. XII. 4. ciel tirées à terre par la queuë du dragon : mais, dit-il, ce ſont nos pechés qui en ſont cauſe. Et comme il ſavoit, que les Juifs invitoient quelques-uns de ces Chrétiens tombés, à venir à leurs ſynagogues : il parla fortement contre les Juifs, & dit entr'autres choſes. Ils prétendent que J. C. eſt mort par force comme un autre homme. Dites un peu, quel eſt l'homme mort par force dont les diſciples ayent chaſſé les demons pendant tant d'années ? Quel eſt l'homme mort par force, pour qui ſes diſciples & tant d'autres ayent ſouffert volontairement les ſupplices ? Aprés avoir long-temps parlé, il leur commanda de ſortir de la priſon.

XXXII. On le mene au temple.

Alors Polemon & Théophile maître de la cavalerie ſurvinrent avec des gardes & une grande foule, & dirent d'une voix terrible : Voila Eudemon vôtre evêque qui a ſacrifié. Obeïſſés auſſi. Lepide & Eudemon vous interrogeront dans le temple. Pionius répondit : Ceux qui ſont en priſon doivent attendre la venuë du proconſul. Pourquoi voulés-vous faire ſa charge ? Aprés ce refus, ils ſe retirerent : mais ils revinrent avec une plus grande troupe, & le chef de la cavalerie leur dit artificieuſement: Le proconſul nous a envoyés, nous que vous voyés ici, avec ordre de vous amener à Epheſe. Pionius dit : Que celui qui eſt chargé de l'ordre vienne, & nous ſortons ſans délai. Le chef de la cavalerie dit : Si tu refuſes d'obeïr à l'ordre, tu ſentiras mon pouvoir;

& lui mit une corde au cou, le pressant si fort, qu'il pensa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menerent à la place avec Sabine & les autres. Ils crioient tous à haute voix, qu'ils étoient Chrétiens, & se couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles : mais six officiers enleverent Pionius, qui resistoit si fort, qu'ils eurent peine à le pousser dedans, lui donnant des coups de pieds dans les côtés, sans qu'il s'en émeût : au contraire il se rendoit plus pesant. Ils appellerent donc du secours, & le portant avec grande joye le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eudemon y étoit encore debout, aprés avoir sacrifié.

Lepide, qui étoit un juge, dit d'une voix sévere: Pourquoi ne sacrifiés vous pas vous autres ? Parce, dit Pionius, que nous sommes Chrétiens. Lepide ajoûta : Quel Dieu adorés-vous ? Pionius répondit : Celui qui a fait le ciel & la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Lepide dit : Parles-tu de celui qui a été crucifié ? Celuy, dit Pionius, que Dieu le Pere a envoyé pour le salut du monde. Les juges disoient entr'eux, mais en sorte que Pionius pouvoit l'entendre : Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons : & Pionius répondit : Rougissés adorateurs des dieux, ayés quelque égard à la justice, obeïssés à vos loix : elles ne vous ordonnent pas de faire violence à ceux qui resistent, mais de les faire mourir.

Alors un nommé Rufin, qui passoit pour éloquent, dit : Cesse, Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit : Est-ce là ton éloquence : est-

ce là ce que t'ont apris tes livres ? Socrate n'a-t'il pas été ainſi traité par les Atheniens ? On ne void plus que des hommes imparfaits, pareſſeux, lâches & poltrons. A ton avis donc Socrate, Ariſtide, Anaxarque & leurs ſemblables, cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la ſageſſe & à la vertu ? Rufin l'ayant oüy parler ainſi ſe teut. Un autre qui étoit conſtitué en dignité, lui dit avec Lepide: Ne crie pas ſi haut Pionius. Il répondit: Ne nous faites point de violence; mais allumés un feu, & nous y entrerons volontiers. Un nommé Terence cria dans la foule: Sçachés que c'eſt celui-ci qui ſoutient les autres par ſon diſcours & par ſon autorité, & qui les empêche de ſacrifier. Alors on mit ſur la teſte de Pionius des couronnes, qu'il rompit, & les pieces demeurerent devant l'autel. Un ſacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles des victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius: mais il n'oſa les preſenter à pas un d'eux, & ſe contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écriérent encore: Nous ſommes Chrétiens: & les payens ne ſçachant que leur faire, les remenerent en priſon.

Le peuple ſe moquoit d'eux & leur donnoit des ſouflets. Il y en eut un qui dit à Sabine: Ne pouvois-tu mourir en ton païs? Elle répondit: Quel eſt mon païs? je ſuis ſœur de Pionius. Terence, qui avoit ſoin des combats des beſtes, dit à Aſclepiade: Je te demanderay comme condamné, pour ſervir dans les combats des gladiateurs. Aſclepiade répondit: Tu ne m'épouventeras pas pour cela. Ils arriverent

ainſi à la priſon. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup ſur la teſte, & le bleſſa : Pionius le ſoufrit patiemment ; mais le garde eut auſſi-toſt la main & le côté ſi enflés & ſi enflammés, qu'à peine pouvoit-il reſpirer. Eſtant entrés, ils loüoient Dieu de la force qu'il leur avoit donnée, particulierement contre le perfide Eudemon.

Peu de jours aprés le proconſul Quintilien revint à Smyrne, ſelon la coûtume ; & étant aſſis ſur ſon tribunal, il fit amener Pionius, & lui demanda ſon nom. Il répondit : Pionius. Le proconſul dit : Sacrifie. Il répondit : Non. Le proconſul dit : De quelle ſecte es-tu ? Pionius répondit : De la catholique. De quelle catholique, dit le proconſul ? Pionius répondit : De l'égliſe catholique. Le proconſul dit : Tu étois leur docteur ? Je les inſtruiſois, dit-il. Tu leur enſeignois la folie ? Non la pieté. Quelle pieté ? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre & la mer. Sacrifie donc, dit le proconſul. J'ay apris, répondit Pionius, à adorer le Dieu vivant : Le proconſul dit : Nous adorons tous les dieux & le ciel & ceux qui y ſont : pourquoi regarde-tu l'air ? ſacrifie. Il répondit : Ce n'eſt pas l'air que je regarde : mais Dieu qui a fait l'air. Le proconſul dit : Qui l'a fait ? Pionius répondit : Il n'eſt pas à propos de le dire. Le proconſul dit : Il faut que tu diſe que c'eſt Jupiter, qui eſt dans le ciel : avec qui ſont les dieux & toutes les déeſſes. Sacrifie-lui donc à ce roy du ciel & de tous les dieux. Comme Pionius ſe teut, le proconſul le fit prendre, pour luy donner la queſtion ; & lors que l'on eut commencé à le tourmenter, le proconſul dit:

XXXIII. Second & troiſiéme interrogatoire.

Sacrifie. Il répondit : Point du tout. Le proconsul dit: Plusieurs ont sacrifié & ont évité les tourmens. Il répondit : Je ne sacrifie point. Le proconsul dit: Sacrifie. Pionius dit , Non. Le proconsul : Point du tout ? Pionius dit : Non. Le proconsul : Quelle présomption & quelle persuasion te fait courir à la mort ? fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit : Je ne suis point présomptueux : mais je crains le Dieu éternel. Le proconsul : Que dis-tu ? Sacrifie. Pionius : Vous avés oüy que je crains le Dieu vivant. Le proconsul : Sacrifie aux dieux. Pionius : Je ne puis.

XXXIV. Condamnation & execution.

Le proconsul le voyant ainsi ferme, délibera long-temps avec son conseil : puis s'adressant encore à Pionius , il lui dit : Persiste-tu dans ta résolution. Ne veux-tu pas te repentir tost ou tard ? Il répondit, Non. Le proconsul lui dit encore : Tu as la liberté de consulter & de déliberer plus long-temps. Il répondit , Non. Le proconsul : Puisque tu cours à la mort, tu seras brûlé vif. Ensuite il fit lire la sentence écrite en latin sur une tablette en ces termes : Pionius sacrilege s'étant avoüé Chrétien , nous avons jugé qu'il doit estre brûlé vif : pour vanger les dieux & donner de la crainte aux hommes. Pionius se rendit gayement & d'un pas ferme au lieu du combat. Y étant arrivé , il n'attendit pas que l'officier le lui dist, & se dépoüilla lui-même. Alors pensant à la pureté de son corps , il fut rempli d'une grande joye: leva les yeux au ciel & rendit graces à Dieu , qui l'avoit ainsi conservé. Il s'étendit sur le bois , & se livra à un soldat, pour estre cloüé.

[1] Aprés qu'il fut attaché , l'executeur lui dit : Reviens

viens à toy & change d'avis, & on ostera les clouds. Il répondit : Je les ay bien sentis : & aprés être demeuré quelque temps pensif, il dit : Je me presse, Seigneur, pour me relever plûtost : marquant la resurrection. On l'éleva donc attaché au bois, & ensuite un nommé Metrodore, de la secte des Marcionites. Ils étoient tous deux tournés vers l'orient, Pionius à droit, Metrodore à gauche. On entassa tout autour une grande quantité de bois ; & comme Pionius fermoit les yeux, le peuple creut qu'il étoit mort. Mais il prioit en secret ; & ayant fini sa priere il ouvrit les yeux, regarda le feu d'un visage gay, dit Amen, & expira comme par un leger soupir, en disant : Seigneur, recevés mon ame. Aprés que le feu fut éteint, les fidelles qui étoient présens trouverent son corps entier & comme en pleine santé : les oreilles molles, les cheveux tenant à la teste, la barbe belle, tout le visage éclatant. Les Chrétiens étoient confirmés dans la foi, les infidelles se retiroient épouvantés & agités des reproches de leur conscience. Ceci se passa sous le proconsul Jule Proculus Quintilien ; sous le troisiéme consulat de l'empereur Decius & le second de Gratus : selon les Romains, le quatriéme des Ides, c'est à dire le douziéme de Mars : selon l'usage d'Asie, le douziéme du sixiéme mois Macedonien nommé Xanthique ; à dix heures : suivant nôtre maniere de compter, l'an de J. C. 250. le cinquiéme jour de Mars, à quatre heures aprés midy. On ne sait pas comment finirent les autres martyrs compagnons de S. Pionius.

XXXV. Lettres de S.

Cependant S. Cyprien de sa retraite écrivoit sou-

Cyprien. Epist. 5.

vent à ſon clergé, qui étoit demeuré à Carthage, & dans une de ſes lettres, il leur dit: Puiſque l'état des lieux ne me permet pas d'eſtre préſent: je vous prie de vous acquitter en conſcience de vôtre devoir & du mien, en ſorte que rien ne manque à l'ordre ni à l'exactitude de la diſcipline. Quant à la dépenſe qu'il faudra faire, ſoit pour les confeſſeurs qui ſont en priſon, ſoit pour les pauvres qui perſeverent dans la foi: je vous prie que rien ne leur manque: puiſque toute la ſomme, qui a été amaſſée, n'a été diſtribuée entre les mains des clercs; qu'afin que plus de perſones euſſent de quoi pourvoir aux beſoins de chacun. Que ſi les freres, par l'ardeur de leur charité, s'empreſſent à viſiter les bons confeſſeurs: je croi qu'ils doivent uſer de précaution, & n'y pas aller à grandes troupes: de peur d'exciter l'indignation, & nous faire refuſer l'entrée: en ſorte que nous perdions tout, par l'avidité de trop avoir. Prenés y garde: & même que les prêtres, qui offrent le ſacrifice dans les priſons des confeſſeurs, y aillent tour à tour avec un diacre: parce que le changement de perſones les rendra moins odieuſes. Nous devons en tout être doux & humbles, comme il convient à des ſerviteurs de Dieu: nous accommoder au temps, & procurer le repos du peuple: ſalués tous nos freres. Le diacre Victor & ceux qui ſont avec moi vous ſalüent. On void dans cette lettre l'affection des Chrétiens pour le ſaint ſacrifice de l'euchariſtie: puiſque les prêtres alloient le celebrer juſques dans les priſons, plûtôt que de priver les confeſſeurs de cette conſolation. On void auſſi qu'en cas de beſoin

on le celebroit avec peu de solemnité : mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le servir.

On peut raporter au même temps une lettre écrite à Sergius, à Rogatien & aux autres confesseurs prisoniers : où il leur dit de même qu'il souhaitteroit de joüir de leur presence si l'état des lieux le permettoit. Car, continuë t'il, que me pourroit-il arriver de plus agreable, que d'embrasser ces mains pures, qui ont genereusement rejetté un culte impie: de baiser ces bouches, qui ont confessé hautement le nom de J. C. Ensuite il les exhorte à la perseverance, par l'esperance des biens éternels : puis il ajoûte : Heureuses aussi les femmes, qui sont avec vous; & qui, s'élevant au dessus de la foiblesse de leur sexe, ont donné aux autres femmes un si bel exemple: & afin que rien ne manquât à vôtre gloire, Dieu vous a associé même des enfans. Et ensuite : Suivés en tout le chemin, que le prêtre Rogatien ce glorieux vieillard vous montre par son courage : lui qui avec nôtre frere Felicissime, toûjours paisible & moderé, a soûtenu les efforts du peuple furieux, & est entré le premier dans la prison, comme pour vous y marquer les logis de la part de Dieu. *Epist. 6.*

Dans une autre lettre écrite aux prêtres & aux diacres, il témoigne le desir qu'il a de les revoir, si ce n'étoit la crainte d'aigrir les gentils : & dit, qu'il retournera, quand ils lui écriront que les choses seront adoucies, ou quand le Seigneur lui fera conoître par revelation. Cependant il leur recommande, d'avoir soin des veuves, des malades & de tous les pauvres, particulierement des étrangers. Donnés, *Ep. 7. Pam. 36.*

leur dit-il, ce que j'ai laiſſé de mon fonds chés le prêtre Rogatien : & de peur que ce fonds ne ſoit déja conſumé, je lui ai envoyé une autre ſomme par l'acolythe Narique. Ce fonds que S. Cyprien marque, comme lui étant propre : pouvoit être pris de la penſion, que l'égliſe lui faiſoit pour ſon entretien, comme evêque. Car quant à ſes biens de patrimoine, il les avoit diſtribués, dés le commencement de ſa converſion.

XXXVI. Lettre du clergé de Rome *Apud. Cypr. ep. 8. Pamel. 2.*

Le clergé de Rome, qui gouvernoit l'égliſe durant la vacance du S. ſiege, ayant apris la retraite de S. Cyprien : lui écrivit & à ſon clergé, par Clementius ſoudiacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La lettre à S. Cyprien eſt perduë : mais il paroît qu'elle lui aprit le martyre du pape S. Fabien: celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainſi : Nous avons apris que le bienheureux pape Cyprien s'eſt retiré : ce qu'il aura fait par de bonnes raiſons, étant un perſonage conſiderable comme il eſt. Le nom de pape ſe donnoit alors à tous les evêques. Ils les exhortent enſuite à être fermes dans la foi, & à ſoûtenir le peuple : & nous vous en montrons l'exemple, diſent-ils, comme vous le pourrés aprendre, de ceux qui vont d'ici vers vous : nous en avons même ramené de ceux que l'on faiſoit monter, pour les contraindre. Ils entendent ceux, que l'on menoit au Capitole, pour ſacrifier aux faux dieux. Ils ajoûtent. Cette égliſe eſt ferme dans la foi : quoi que quelques-uns ſoient tombés, ſoit par reſpect humain, à cauſe de leur dignité, ſoit par crainte ſe voyant pris. Nous les

avons ſeparés de nous, mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne devienent pires : vous devés faire le même, & relever le courage à ceux qui ſont tombés ; afin que s'ils ſont repris, ils puiſſent confeſſer le nom de J. C. & reparer ainſi leur faute. Si étant malades ils ſe repentent & deſirent la communion : il faut les ſecourir. Soit des veuves ou des affligés, qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui ſoient en priſon, ou chaſſés de leurs maiſons : quelqu'un doit avoir ſoin de les ſervir. Les Catecumenes qui tombent malades, ne doivent point être trompés dans leur attente, & on doit les aſſiſter. C'eſt à dire les baptiſer. Et ce qui eſt encore plus important c'eſt la ſepulture des martyrs & des autres fidelles, dont ceux qui ont la charge ſeront reſponſables. Cét article eſt marqué comme important, & par le reſpect des reliques des martyrs, & par le danger de décourager les fidelles, ſi les morts demeuroient ſans ſepulture. Le clergé de Rome ajoûte : les freres qui ſont dans les fers vous ſaluent, & les prêtres & toute l'égliſe : ſachés que Baſſien eſt arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avés du zele pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrés, même par un exprés.

S. Cyprien répondit par une lettre adreſſée aux prêtres & aux diacres de Rome, qui commence ainſi : Nous n'avions encore apris, mes chers freres, que par des bruits incertains la mort du S. homme mon collegue, lorſque j'ay receu la lettre, que vous m'avés adreſſée, par le ſoudiacre Clementius : par laquelle j'ay été pleinement inſtruit de ſa fin glorieu- Ep 9. p. ...m. 45

se, & je me suis extrémement réjoüi, qu'il ait si dignement couronné une administration si pure. Et ensuite : J'ay leu aussi une lettre, qui ne marque ni par qui elle est écrite, ni à qui elle s'adresse. Et parce que l'écriture, la substance de la lettre & le papier même m'ont fait douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque chose : je vous l'ay renvoyée en original : afin que vous reconoissiés, si c'est la même, dont vous avés chargé le soudiacre Clementius. Car il seroit tres-fâcheux qu'une lettre ecclesiastique eut été falsifiée. Afin donc que nous puissions le savoir, voyés si c'est vôtre écriture & vôtre souscription, & nous aprenés au vray ce qui en est. Ces paroles de S. Cyprien font voir, qu'il y avoit dessors quelque forme particuliere pour les lettres que les églises s'écrivoient : par laquelle on pouvoit en reconoître la vérité ; & assurer ce commerce, où le secret étoit si nécessaire, sur tout en temps de persécution. Peut-estre étoit-ce la crainte de ce péril, qui avoit empêché le clergé de Rome, de mettre à sa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui qui écrivoit & de celui à qui il écrivoit.

XXXVII. Confession de S. Acace. *Acta sinc. p. 139. An. 250.*

Les derniers jours du mois de Mars de la même année 250. Achatius ou Acace evêque en orient, on ne sait pas bien de quelle église, fut amené devant le consulaire Marcien, qui lui dit : Vous devés aimer nos princes, vous qui vivés sous les loix Romaines. Acace répondit : Et qui aime plus l'empereur que les Chrétiens ? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive long-temps, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son

regne soit paisible : ensuite pour les soldats & pour tout le monde. Marcien dit : Je loüe tout cela : mais afin que l'empereur conoisse mieux vôtre soumission, faites-lui un sacrifice avec nous. Acace dit : Je prie le grand & le vray Dieu pour l'empereur : mais il ne doit point exiger de sacrifice, & nous ne lui en devons point. Qui pourroit sacrifier à un homme ? Marcien dit : Répondés : à quel Dieu faites-vous vos prieres ; afin que nous lui fassions aussi des sacrifices ? Acace dit : Je souhaite que vous le conoissiés utilement. Marcien dit : Dites-moy son nom. Acace dit: Le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Marcien dit : Sont-ce des noms de dieux ? Non, répondit Acace ; mais celui qui leur a parlé est le vray Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit : Qui est-il ? Acace dit le Tres-haut, Adonaï, assis sur les Chérubins & les Séraphins. Marcien dit : Qu'est-ce qu'un Séraphin ? Acace répondit, un ministre du Dieu tres-haut, qui aproche de son trône. On void ici la pratique de ce que disoit Origene, peu de temps auparavant: qu'il n'est pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'écriture ne lui donne.

Orig. de martyr. p. 212 sup. n. 54.

Marcien dit : Quelle vaine philosophie vous abuse ? laissés les choses invisibles : & reconoissés plûtôt pour vrais dieux, ceux que vous voyés : Acace dit: Qui sont les dieux à qui vous m'ordonnés de sacrifier ? Marcien dit : Apollon nôtre conservateur, qui nous garantit de la famine & de la peste, qui conserve & gouverne tout le monde. Acace répondit : Quoi ce malheureux, qui brûlant d'amour pour une fille, couroit éperdu, ne sachant pas qu'il

perdoit cette proye ſi chere? Il eſt donc clair qu'il n'étoit pas devin : & il n'étoit pas Dieu non plus, puiſqu'une fille le trompa. C'eſt la fable de Daphné qu'Acace releve ici : delà il paſſe à celle d'Hyacinthe, & à quelques autres, puis il conclut : Quand il iroit de la vie, dois-je adorer ceux que je ne dois pas imiter, & dont vous puniriés vous mêmes les imitateurs ? Marcien dit : C'eſt la coûtume des Chrétiens, d'inventer pluſieurs calomnies contre nos dieux. C'eſt pourquoi je vous ordonne de venir avec moi ſacrifier à Jupiter & à Junon : afin que nous faſſions agreablement le feſtin ſolemnel, & que nous rendions aux dieux ce qui leur eſt deub. Acace répondit : Comment ſacrifierai-je à celui dont le ſepulcre eſt conſtamment en Crete ? eſt-il reſuſcité ?

Marcien dit : ou ſacrifie ou meurs. Acace répondit : Ainſi font les voleurs de Dalmatie : quand ils ont pris un paſſant dans un chemin étroit, ils ne lui font point d'autre compoſition, que de laiſſer l'argent ou la vie. Il n'eſt point là queſtion de ce qui eſt raiſonnable : mais qui eſt le plus fort. Or je ne crains rien : les loix publiques puniſſent les adulteres, les infames, les voleurs, les empoiſoneurs, les homicides : ſi je ſuis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me condamne tout le premier. Mais c'eſt vous qui n'avés point d'excuſe ; car il eſt écrit, que chacun ſera jugé comme il jugera. Marcien dit : Je n'ai pas ordre de juger, mais de contraindre : c'eſt pourquoi ſi tu n'obeïs, ſois aſſuré de la peine. Acace répondit : J'ai ordre auſſi de ne jamais nier mon Dieu: ſi vous obeïſſés à un homme foible, qui ſortira bien

Matth. VII. Luc. VI.

tôt

tôt du monde, & sera mangé des vers : combien dois-je plus obeïr au Dieu tout-puissant, qui est éternel, & qui a dit : Qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Pere, qui est au ciel. *Matth. x. 33.*

Marcien dit : Tu viens de confesser l'erreur de cette doctrine, que j'avois toûjours desiré d'apprendre. Tu dis donc que Dieu a un Fils ? Acace répondit : Oüi: Marcien dit : Qui est le Fils de Dieu ? Acace répondit : Le verbe de verité & de grace. Marcien dit : Est-ce-là son nom ? Acace répondit : Vous ne m'aviés pas demandé son nom. Marcien dit : Dis-le. Acace répondit : Il s'appelle J. C. Marcien dit : De quelle femme Dieu l'a-t'il eu ? Acace répondit : Dieu n'a pas engendré son Fils à la maniere des hommes. Il a formé de sa main le premier homme, & aprés avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'ame & l'esprit. Ainsi le Fils de Dieu, la parole de verité, est sorti de son cœur : c'est pourquoi il est écrit : *Ps. 44.* Mon cœur a produit une bonne parole. Marcien dit: Dieu est donc corporel ? Acace dit : Lui seul se conoît : nous ne conoissons point sa forme invisible ; mais nous honorons sa vertu & sa puissance. Marcien dit : S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur : car il ne peut y avoir de sentiment sans les membres. Acace répondit : La sagesse ne vient pas de nos membres : c'est Dieu qui la donne : que sert le corps pour le sentiment ?

Marcien dit : Regarde les Cataphryges, gens d'une ancienne religion :ils ont quitté ce qu'ils étoient, pour sacrifier aux dieux avec nous. Obeïs de même, rassem-

ble tous les Chrétiens de la loi catholique, & ſuis avec eux la religion de l'empereur : fais venir tout le peuple qui dépend de toi. Acace répondit : Ce n'eſt pas moi qui les gouverne, c'eſt l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent ſi je leur conſeille des choſes juſtes : ſi je leur en propoſe de mauvaiſes, qu'ils me mépriſent. Marcien dit : Donne moi tous leurs noms. Acace répondit : Leurs noms ſont écrits au ciel, dans le livre de Dieu. Marcien dit : Où ſont les magiciens tes compagnons & les docteurs de cette erreur artificieuſe ? Apparemment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit : Nous ſommes tres-coupables devant Dieu, mais nous déteſtons l'art magique. Marcien dit : Vôtre magie eſt cette nouvelle religion, que vous nous amenés. Acace répondit : Nous détruiſons les dieux, que vous craignés, aprés les avoir faits vous-mêmes. Marcien dit : Donne les noms, ſi tu veux éviter la peine. Acace dit : Je ſuis devant le tribunal, & vous demandés mon nom ? Eſperés-vous en pouvoir vaincre pluſieurs, vous que je confons moi ſeul ! Si vous eſtes curieux de noms, on m'appelle Acace, mon nom propre eſt Agathange & ceux-ci : Piſon evêque de Troye, & Menandre prêtre : faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit : Tu ſeras mis en priſon, afin que l'empereur voye le procés, & ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cét interrogatoire fut fait le quatriéme des calandes d'Avril ; c'eſt à dire le vingt-neufiéme de Mars ; & l'empereur Decius en ayant leû le procés verbal, ne fit que rire de cette diſpute : Il donna à Marcien le gouvernement de la Pamphylie : mais

il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

Vers le commencement d'Avril le proconſul d'Afrique étant venu à Carthage: la perſécution devint plus rigoureuſe, qu'elle n'avoit été ſous les magiſtrats de la ville, qui l'avoient commencée: & qui s'étoient contentés d'empriſonner & de bannir. Alors on employa les tourmens, les foüets, les bâtons, les chevalets, les ongles de fer, les flambeaux: on recommençoit ſi ſouvent les tourmens, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs playes. Le ſeiziéme de ce mois Mappalicus fut tourmenté devant le proconſul, & lui dit entre autres choſes: Vous verrés demain le combat. En effet, le lendemain il ſoufrit le martyre, avec quelques autres. Incontinent aprés S. Cyprien écrivit aux martyrs & aux confeſſeurs qui étoient en priſon, aprés avoir ſoufert les tourmens, ou deſtinés à les ſouffrir. Il leur donne de grandes loüanges, & releve avec toute ſon éloquence la cruauté de la perſécution & la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la perſéverance: mais il ajoûte, que ſi avant le jour de leur combat Dieu donne la paix à ſon égliſe, ils ne doivent pas s'afliger d'eſtre privés de la gloire exterieure du martyre: puiſque Dieu de qui ils attendent la couronne conoiſt leur diſpoſition. On void ici que ces ſaints avoient beſoin de conſolation, quand ils ne ſoufroient ni la mort ni les tourmens pour J. C.

XXXVIII. Redoublement de la perſecution en Afrique. *Ann Cypr. an. 250. n. 9.*

R. 17. April.

Martyrol.

Epiſt. 10. Pam. 9.

Il écrivit auſſi aux prêtres & aux diacres une lettre, où il les excite à prier & à s'humilier, pour apaiſer la colere de Dieu. La voix, dit-il, ne ſuffit pas:

Epiſt. 11. Pam. 8.

il faut y joindre les jeûnes, les larmes & toutes sortes de soumissions : car il faut avoüer, que nos pechés ont attiré cette tempeste. Nous sommes frapés comme nous méritons : & que ne méritons nous point ? puisque les confesseurs même, qui devoient montrer aux autres l'exemple n'observent pas la discipline. Ainsi tandis que quelques-uns s'élevent insolemment, par la fausse gloire qu'ils se donnent de leur confession : les tourmens sont venus, & des tourmens sans fin, qui nous envient la consolation & de la mort & la courone : & ne cessent point qu'ils n'ayent lassé la patience. Prions donc du fond du cœur : frapons & on nous ouvrira, pourveu que nôtre priere soit unanime. Car vous devés savoir, & c'est ce qui m'a pressé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une vision, dans laquelle il a été dit : Demandés & vous obtiendrés. Ensuite il a été commandé au peuple qui étoit présent, de prier pour certaines persones marquées : mais dans leurs prieres les voix ont été discordantes & les volontés divisées. Ce qui a fort dépleu à celui qui avoit dit : Demandés & vous obtiendrés. Et ensuite : Sachés mes chers freres qu'il nous a déja été reproché autrefois en vision, que nous sommes endormis dans nos prieres. Il les excite à la vigilance
Luc. VI. 12. par l'exemple des apôtres & de J. C. même qui passoit les nuits en priere : & il ajoûte : Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainsi le moindre de ses serviteurs chargé de pechés & indigne de l'honeur qu'il lui fait : Dites lui, qu'il soit assuré que la paix viendra : ce qui la retarde un peu, c'est qu'il en

reste quelques-uns à éprouver. Dieu daigne bien aussi nous avertir d'estre sobres dans le boire & dans le manger : de peur que les cœurs déja élevés par la grace celeste, ne s'affoiblissent ; & que l'esprit accablé de viandes, ne soit moins vigilant pour la priere. Je n'ay pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le savoir. Ne cachés pas non plus cette lettre : mais faites la lire aux freres.

Dans une autre lettre aux prêtres & aux diacres, il dit : On doit avoir un soin particulier des corps de tous ceux qui meurent en prison, quoi qu'ils n'ayent pas été tourmentés. Il faut les compter entre les bienheureux martyrs : puisqu'ils ont soufert, autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont été prests de soufrir. Marqués le jour de leur mort : afin que nous puissions celebrer leur memoire avec celle des martyrs. Il est vray que nôtre frere Tertullus, suivant son zele ordinaire, m'écrit les jours ausquels nos freres prisoniers passent à l'immortalité, & nous celebrons ici pour leur mémoire des sacrifices, que nous offrirons bien-tôt avec vous, s'il plaist à Dieu. Ne manqués pas aussi, comme je vous l'ay souvent écrit, d'avoir soin des pauvres : j'entends de ceux qui sont demeurés fermes dans la foi, & n'ont succombé ni à la pauvreté, ni à la persécution.

Epist. 12. Pam. 37.

XXXIX. Lettres de Celerin & de Lucien.

Entre les confesseurs prisoniers à Carthage étoit un nommé Lucien, qui vers ce temps-là receut de Rome une lettre d'un de ses anciens amis nommé Celerin, qui avoit confessé en présence de l'empereur au commencement de la persécution, & depuis étoit sorti de prison. Aprés des témoignages d'une

Ap. Cypr. ep. 21.

tendre & sainte amitié, Celerin lui marquoit son extrême douleur, pour la mort spirituelle de quelques sœurs qui avoient sacrifié aux idoles. C'est pourquoi, ajoûtoit-il, j'ay passé dans les larmes la joye de la pâque, pleurant jour & nuit, couvert d'un cilice & de cendre : jusqu'à ce que N. S. J. C. par sa grace & par vôtre intercession, ou par celle que demanderés à nos freres qui seront couronés, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me souviens de vôtre charité, & je ne doute point, que vous ne soyés touché de la faute de nos sœurs Numerie & Candide, que vous conoissés. Si vous intercedés pour elles auprés de J. C. vous qui estes ses martyrs : je croy qu'il leur pardonnera, en consideration de la penitence qu'elles ont faite, & des assistances qu'elles ont renduës à nos freres : qui étant bannis, sont venus ici de chés-vous, & vous en rendront témoignage. Je vous prie donc de parler à vos confreres de nos sœurs Numerie & Candide; & de conjurer ceux qui seront couronnés les premiers, de leur remettre leur peché. Car pour Etecuse elle n'a fait que donner de l'argent, pour se racheter de sacrifier : elle n'est montée que jusques à Tria-fata : c'étoit un lieu dans la grande place de Rome, elle est descenduë aussi-tôt, & je sai fort bien, qu'elle n'a point sacrifié. Leur cause ayant été examinée, ceux qui nous gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainsi, jusques à ce qu'il y ait un evêque. C'estoit le clergé de Rome, qui gouvernoit pendant la vacance du S. siege. Celerin continuë: Je vous supplie donc de raporter ceci à tous vos freres les confesseurs, ainsi J. C. veüille vous donner la

couronne que vous avés meritée, non ſeulement par la confeſſion, mais par tout le cours de vôtre vie, qui a été un exemple de vertu. Car vous devés ſavoir, que je ne ſuis pas ſeul, qui demande cela pour elles: mais Statius, Severien & tous les confeſſeurs, qui ſont venus ici de chés vous. Elles ont été les recevoir au port, les ont amenés dans la ville : les ont aſſiſtés juſques au nombre de ſoixante-cinq, & continüent juſques à preſent à les aſſiſter en toutes choſes ; car ils logent tous chés elles. Macaire vous ſaluë avec ſes ſœurs Cornelie & Emerite, qui ſe réjoüiſſent de vôtre glorieuſe confeſſion, & tous les autres freres : & Saturnin, qui a auſſi confeſſé courageuſement ſous les ongles de fer : il vous prie inſtamment de la même choſe. Vos freres Calphurnius & Marie, & tous les Saints freres vous ſalüent.

Lucien répondant à cette lettre de Celerin témoignoit d'abord une grande confuſion, de ce que Celerin n'oſoit l'appeller ſon frere : moi, dit-il, qui n'ai confeſſé le nom de Dieu, que devant de petites gens & en tremblant ; au lieu que vous avés épouvanté ce grand ſerpent precurſeur de l'Antecriſt. C'eſt à dire l'empereur Decius, devant qui Celerin avoit confeſſé : au lieu que Lucien n'avoit confeſſé que devant les magiſtrats municipaux de Carthage. Lucien venant au ſujet de la lettre ajoûte : Vous avés deub ſavoir ce qui s'eſt paſſé ici. Le bien-heureux *Ap. Cypr. ep. 12.* martyr Paul étant encore au monde m'appella, & me dit : Lucien, je vous dis devant J. C. aprés qu'il m'aura appellé, ſi quelqu'un vous demande la paix, donnés-lui en mon nom ; & tous tant que nous ſom-

mes que Dieu a daigné appeller en cette perſecution, nous avons tout d'un accord donné à tous des lettres de paix. Sachés donc, mon frere, que j'ai reſolu d'executer ce que Paul a ordonné ; & que nous l'avons tous conclu, depuis que nous ſommes en cette affliction : lors qu'on a ordonné, ſuivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim & de ſoif, & que l'on nous a enfermés en deux cachots, où la chaleur étoit inſuportable : maintenant on nous a rendu le jour. C'eſt pourquoi, mon cher frere, je vous prie de ſalüer Numeria & Candida, qui auront la paix, ſuivant l'ordre de Paul & des autres martyrs ; dont voici les noms, Baſſus, qui eſt mort dans la carriere : Mappalicus, à la queſtion : Fortunion dans la priſon : Paul aprés la queſtion : Fortune Victorin, Victor, Herenée, Credula, Herene, Donat, Firmus, Ventus, Fructus, Julie, Martial & Ariſton : qui par la volonté de Dieu ſont morts de faim dans la priſon. Vous aprendrés bien-tôt que nous les aurons ſuivis : car nous ſommes enfermés pour la ſeconde fois, il y a huit jours aujourd'hui que je vous écris ; & avant ces huit jours, cinq jours durant, on ne nous a donné qu'un peu de pain & de l'eau par meſure. C'eſt pourquoi je demande, que quand le Seigneur aura donné la paix à l'égliſe : ſuivant l'ordre de Paul & nôtre concluſion, elles ayent la paix, aprés avoir expliqué la cauſe devant l'evêque, & avoir fait la penitence : & non ſeulement elles, mais celles à qui vous ſavés que s'applique nôtre intention.

Lucien ſe recommande enſuite aux mêmes perſones, dont Celerin lui avoit fait les complimens, & ajoûte

ajoûte Sabine, Spesine & les sœurs Januaria, Dativa & Donata : & encore : Nous salüons Satur & les siens, avec Bassien & tout le clergé : Uranius, Alexius, Quintien, Colonica & tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms, parce que j'estois déja las : ils doivent me le pardonner. Je souhaite une bonne santé à Alexius, à Getulicus, aux argentiers & sœurs : mes sœurs Januaria & Sophie vous salüent, & je vous les recommande. Telle estoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la prison: & comme il avoit plus de zele que de science & de discretion, il se mit à donner indifferemment aux apostats des billets de reconciliation, écrits de sa main au nom des confesseurs, se faisant comme chef de faction. Il en écrivit plusieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurelius, qui ne savoit pas écrire : plusieurs au nom du martyr Paul, dont il parloit dans sa lettre ; même aprés la mort de Paul.

S. Cyprien ne sceut ce desordre que depuis : mais cependant comme il aprit que quelques confesseurs se relâchoient, & ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fidelles : il en écrivit au prêtre Rogatien & aux autres confesseurs, les exhortant à les corriger. Quelle honte, dit-il, pour vôtre nom, que l'on en voye un parmi vous yvre & immodeste : un autre, qui revient en son païs, aprés avoir esté banni : ensorte que si on le reprend il perisse, non comme Chrétien, mais comme coupable? J'aprens que quelques-uns s'enflent & s'élevent : & ce qui est execrable, que quelques-uns profanent les temples de Dieu, santifiés de nouveau par la confes- Ep. 13. p. 7.

ſion en couchant indifferemment dans le même lieu où couchent des femmes : quand leur conſcience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le ſeul ſcandale en eſt un grand. Il ne doit y avoir non plus entre vous, ni diſputes, ni jalouſies, ni querelles, ni paroles injurieuſes. Avançons de plus en plus dans la voye du Seigneur : afin que quand par ſa miſericorde il nous aura donné la paix, qu'il nous promet, nos freres & les payens mêmes nous trouvent entierement changés. Quoi que j'aye écrit à nôtre clergé depuis peu, lors que vous étiés encore en priſon, & même depuis, que l'on vous fournit ce dont vous pourriés avoir beſoin, pour la nourriture ou pour le vêtement : je n'ai pas laiſſé de vous envoyer, ſur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépenſe, deux cens cinquante ſeſterces, outre les deux cens cinquante que je vous avois envoyés auparavant. Victor, qui de lecteur a eſté fait diacre, & qui eſt avec moi, vous en a auſſi envoyé quatre cens vingt-cinq. Le ſeſterce valoit environ deux ſous de nôtre monoye : ainſi les 250. font vingt-cinq livres ; & les 425. quarante-deux livres dix ſols. Ces confeſſeurs hors de priſon, & les autres revenus de leur exil, ſemblent montrer que la perſecution s'adouciſſoit à Carthage : mais elle continuoit ailleurs.

addit. Rigalt.

XL. Martyre de S. Maxime. *Acta. ſinc. p. 144.*

En Aſie vers ce même temps, c'eſt à dire le quatorziéme de May un marchand nommé Maxime fut preſenté au proconſul Optimus : qui aprés lui avoir demandé ſon nom, lui demanda auſſi ſa condition. Il répondit : Je ſuis né libre, mais je ſuis eſclave de J.C. Le proconſul dit : Quelle eſt ta profeſſion ? Maxime répondit :

Je suis un homme du peuple, qui vis de mon trafic. Es-tu Chrétien, dit le proconsul. Maxime dit : Quoique pecheur, je suis Chrétien. Le proconsul dit : Ne sais-tu pas les ordres des empereurs, qui viennent d'arriver ? Quels ordres, dit Maxime ? Le proconsul dit : Que tous les Chrétiens quittent leur superstition, reconoissant le vray prince, à qui tout est soumis & adorent ses dieux. Maxime répondit : Je sçay l'ordonnance injuste du prince de ce monde, & c'est pourquoi je me suis montré en public. Le proconsul dit : Sacrifie donc aux dieux. Maxime répondit : Je ne sacrifie qu'à Dieu seul, à qui je me réjoüis d'avoir sacrifié dés ma jeunesse. Le proconsul dit : Sacrifie si tu veux te sauver, sinon je te feray périr par divers tourmens. Maxime répondit. C'est ce que j'ay toûjours desiré : c'est pour cela que je me suis montré, pour estre délivré de cette miserable vie & arriver à l'éternelle. Alors le proconsul le fit battre à coups de bâton ; & lui disoit cependant : Sacrifie, Maxime, pour estre délivré de ces tourmens. Maxime répondit : Ce ne sont pas des tourmens, ce que l'on soufre pour le nom de N. S. J. C. ce sont des onctions salutaires : mais si je m'éloigne de ses préceptes, les vrais tourmens m'attendent, qui sont éternels. Le proconsul le fit pendre au chevalet ; & comme on le tourmentoit, il lui dit : Reconois maintenant ta folie, miserable, & sacrifie pour sauver ta vie. Je la sauveray, dit Maxime, si je ne sacrifie point, & je la perds si je sacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grace de J. C.

demeure en moy. Alors le proconſul prononça contre lui cette ſentence : J'ordonne que Maxime, qui n'a pas pas voulu obeïr aux loix & ſacrifier à la grande Diane, ſoit lapidé, pour donner de la terreur aux autres Chrétiens. Auſſi-toſt il fut enlevé par les executeurs & mené hors les murailles de la ville, où ils le lapiderent.

Martyr. 30. Apr.

XLI. Martyre de S. Pierre, &c. à Lampſaque. *Acta ſinc. p. 147.*

Sous le méme proconſul Optimus & le ſeiziéme de May, on prit à Lampſaque prés l'Helleſpont un jeune homme nommé Pierre, bien fait de corps & d'eſprit. Aprés qu'il eut dit ſon nom & confeſſé qu'il étoit Chrétien, le proconſul luy dit : Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes : ſacrifie donc à la grande déeſſe Venus. Pierre répondit : Je m'étonne que vous me vouliés perſuader, de ſacrifier à une femme impudique & infame, qui a fait des actions, dont le ſeul recit ſeroit honteux. Je dois bien plûtoſt offrir au vray Dieu & à J. C. le ſacrifice de la priere & de la loüange. Le proconſul oyant cela, le fit étendre par des roües, avec des pieces de bois tout autour & des liens de fer, qui lui ſerroient tout le corps: enſorte que ſes os furent briſés en petites pieces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit conſtant : & riant & regardant le ciel, il dit : Je vous rends graces, mon Seigneur J. C. qui me donnés la patience pour vaincre ce cruel tyran. Le proconſul voyant ſa perſévérance lui fit couper la tête.

Dans le même temps comme le proconſul alloit à Troade, ville voiſine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir ſur les ruïnes de l'anciene Troye : on lui preſenta trois autres Chrétiens, André, Paul & Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, & de

quelle religion : & Nicomaque répondit impatiemment & à haute voix : Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit à André & à Paul : Vous autres que dites vous ? Ils répondirent : Nous ſommes Chrétiens. Le proconſul dit à Nicomaque : ſacrifie aux dieux comme il eſt ordonné. Nicomaque répondit : Un Chrétien, comme vous ſavés, ne doit pas ſacrifier aux demons. Le proconſul le fit pendre & tourmenter : comme il étoit preſt à rendre l'eſprit par la violence des tourmens, il s'écria à haute voix : Je n'ai jamais été Chrétien, je ſacrifie aux dieux. Le proconſul le fit auſſi-tôt deſcendre. Mais au moment qu'il eut ſacrifié, il fut ſaiſi du demon : & ſe battant contre terre & ſe coupant la langue de ſes dents, il rendit l'eſprit.

Dans la foule des ſpectateurs une fille nommée Deniſe, âgée de ſeize ans, s'écria : Miſerable pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle, pour un moment de relâche. Le proconſul ayant oüi ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, & lui demanda ſi elle étoit Chrétiene. Oüi, répondit-elle, je la ſuis: c'eſt pourquoi je plains ce malheureux de n'avoir pas ſouffert encore un peu, pour arriver au repos éternel. Le proconſul dit : Il a trouvé le repos, lors qu'il a ſatisfait aux dieux & aux princes en ſacrifiant: & de peur qu'il ne ſoufrît des reproches, à cauſe de vôtre vaine religion, la grande déeſſe Venus a bien voulu le prendre. Sacrifie auſſi toi, de peur qu'aprés t'avoir fait traiter honteuſement, je ne te faſſe brûler vive. Deniſe répondit : Mon Dieu eſt plus grand que vous. C'eſt pourquoi je ne crains point vos menaces ; il peut me donner la force de ſoufrir tout ce

que vous me pourrés faire. Alors le proconſul la livra à deux jeunes hommes, pour la corrompre : & fit mettre en priſon André & Paul. Ces jeunes gens prirent Deniſe & la menerent à leur logis : mais aprés s'eſtre efforcés juſques à minuit de lui faire violence, il leur fut impoſſible. Vers la minuit il leur apparut un jeune homme éclatant d'une lumiere, qui éclaira toute la maiſon : ils furent ſaiſis de peur, & ſe jetterent aux pieds de la Sainte. Elle les releva, en diſant: Ne craignés point, c'eſt mon defenſeur & mon gardien. Ils la prioient d'interceder pour eux, de peur qu'il ne leur arrivât du mal.

Le jour étant venu, tout le peuple vint au proconſul, en criant & demandant, qu'on leur livrât André & Paul. Deux ſacrificateurs de Diane, Oneſicrate & Macedon étoient les plus ardens, à exciter la ſedition. Le proconſul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit : Sacrifiés à la grande Diane. André & Paul répondirent : Nous ne conoiſſons, ni Diane, ni les autres demons, que vous adorés ; & n'avons jamais adoré que Dieu ſeul. A ces mots, le peuple prioit le proconſul de les leur abandonner, pour les faire mourir. Le proconſul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la conſtance des martyrs, les fit foüetter, puis les livra au peuple pour les lapider : ils les prirent, & leur ayant lié les pieds, les traînerent hors la ville.

Comme on les lapidoit, Deniſe en oüit le bruit. Elle ſe mit à crier & à pleurer, & s'échapant de ſes gardes, elle courut au lieu où ils étoient, & ſe jetta ſur eux, en diſant : Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous ſur la terre. On

rapporta au proconsul, comment Denise avoit été conservée par un jeune homme lumineux : & comment elle s'étoit échapée, pour se jetter sur les corps d'André & de Paul. Le proconsul commanda de la separer & de la mener en un autre lieu, pour être décollée, ce qui fut executé.

On trouve plusieurs autres martyrs en Asie sous cette persécution. A Nicomedie Quadrat, qui aprés avoir esté tourmenté plusieurs fois eut la teste tranchée. à Nicée Tryphon & Respicius : en Lycie l'illustre martyr S. Christophle : à Cesarée en Capadoce S. Mercure, officier considerable dans les troupes : à Melitine en Armenie S. Polyeucte. C'est aussi à ce temps de Decius, que l'on raporte les sept dormans : c'est à dire sept freres, qui fuyant la persécution sortirent d'Ephese, & se retirerent dans une caverne où ils furent enfermés, & ainsi s'endormirent au Seigneur. D'où vient que quand on trouva leurs corps long-temps aprés, on les apella les sept dormans.

Martyr. R. 7. Maj
10. Nov.
25. Jul.
2. Nov.
13. Febr.
Martyr. R. 27. Jul. & ibi Baron.

XLII.
S. Cyprien suspend la reconciliation des apostats.
Epist. 14. P. 6.

S. Cyprien étoit toûjours dans sa retraite : & quoi qu'il semblast nécessaire d'en sortir, pour remedier avec le conseil de son clergé aux desordres, particulierement de ceux qui étoient tombés : il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché ; & cela par le conseil de Tertullus, à qui il les renvoye pour aprendre le détail de ses raisons. Il les exhorte d'avoir soin des pauvres, qui étoient demeurés fermes : particulierement des confesseurs, qui étoient sortis de prison. Sur tout il recommande qu'on les instruise de la discipline, & qu'on les exhorte à estre

humbles, modeſtes & paiſibles. Car j'aprens, dit-il, avec douleur, que quelques-uns ſe promenent inſolemment, s'occupent de choſes vaines & ſement des diviſions. Qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de J. C. même aprés l'avoir confeſſé : que les diacres & les prêtres ne peuvent plus les gouverner : & que ce peu de mauvais confeſſeurs ſemblent, par leur conduite dereglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoûte à la fin : Quant à ce que m'ont écrit nos freres les prêtres Donat & Fortunat, Novat & Gordius, je n'ay pû y répondre ſeul : parce que dés le commencement de mon epiſcopat j'ay réſolu de ne rien faire de mon chef, ſans vôtre avis & le conſentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait la grace de retourner avec vous, nous traiterons enſemble des choſes faites ou à faire : comme le reſpect que nous nous devons reciproquement nous y oblige. Telle étoit la déference des Ss. evêques pour leur clergé, & même pour tout le peuple fidelle.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à S. Cyprien & dont il differe la réſolution : étoit peut-être le rétabliſſement de ceux qui étoient tombés. Ils étoient en grand nombre en cette égliſe : c'étoit la plus grande partie du peuple & une partie même du clergé. S. Cyprien aprit, qu'ils ſollicitoient les martyrs & les confeſſeurs, pour obtenir des lettres de recommandation : en ſorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers, contre la regle. Car c'étoit un uſage receu dans l'égliſe, que les pecheurs avoient recours aux martyrs & aux confeſſeurs, & qu'à leur

Ep. 14. Ep. 20. Tertull. de pudic. c. 12.

leur recommandation on abrégeoit ou on adouciſſoit leur penitence, & leur réconciliation à l'égliſe étoit plus facile. On appelloit à proprement parler martyrs, ceux qui avoient ſouffert des tourmens; & confeſſeurs, ceux qui avoient ſeulement confeſſé la foi publiquement : mais dans l'uſage on confondoit quelquefois ces noms. S. Cyprien ayant donc apris ce deſordre, écrivit trois lettres: la premiere aux martyrs & aux confeſſeurs ; la ſeconde aux prêtres & aux diacres ; la troiſiéme aux laïques, qui étoient demeurés fermes : & marqua que chacune devoit être leuë à ceux à qui s'adreſſoient les deux autres. La lettre aux martyrs & aux confeſſeurs portoit:

Le devoir de nôtre charge nous oblige à vous avertir : que vous, qui avés gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devés auſſi être les plus zelés à garder ſa loi & ſa diſcipline. J'avois cru, que les prêtres & les diacres qui ſont preſens vous inſtruiroient pleinement des regles de l'évangile, comme il a toûjours été pratiqué ſous nos predeceſſeurs : que les diacres alloient à la priſon, & regloient les deſirs des martyrs. Mais j'ai ſenti une grande douleur d'apprendre, qu'au lieu que vous m'avés écrit avec précaution avec reſpect, d'examiner vos demandes, & d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui ſont tombés, quand la perſecution ſera finie : il y a des prêtres, qui avant qu'ils ayent achevé leur penitence offrent pour eux, & leur donnent l'euchariſtie. On peut le pardonner aux coupables. Qui eſt le mort qui ne chercheroit pas la vie avec empreſſement ? Mais c'eſt à ceux qui préſident à garder la regle, & n'ê-

tre pas bouchers au lieu de pasteurs ; car c'est les tromper que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'aprens nos chers freres que quelques-uns vous pressent avec impudence, & abusent de vôtre bonté : je vous prie aussi instamment que je puis, de vous souvenir de l'évangile, & de considerer ce que les martyrs vos predecesseurs ont autrefois accordé: afin de peser exactement les demandes de ceux-ci: vous qui étes les amis du Seigneur, & qui jugerez un jour avec lui. Examinés la vie & le merite de chacun, & la qualité des pechés : de peur que si vous permettiés, ou si nous faisions quelque chose avec precipitation, nôtre église n'en rougît devant les payens mêmes. Moderés les demandes que l'on vous fait : reconoissant & reprimant ceux, qui abusent de vos graces pour s'en faire des amis, ou même en trafiquer indignement. Ces mots semblent signifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets des martyrs. S. Cyprien continuë: Vous devez aussi prendre garde, de marquer nommément ceux à qui vous desirés que l'on donne la paix. Car j'aprens qu'il y a des billets, en ces termes : Qu'un tel avec les siens soit receu à la communion : ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuse ne nous charge de haine. Car ce mot avec les siens s'étend loin ; & on peu nous en presenter vingt & trente, ou plus, qui se diront parens, alliés, affranchis & domestiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet, ceux que vous voyés, que vous conoissés, & dont vous savés

que la penitence est proche de la satisfaction.

La lettre aux prêtres & aux diacres portoit : J'ai eu long-temps patience, mais je ne puis plus me taire, sans exposer le peuple & nous-mêmes à l'indignation de Dieu : puisque quelques-uns des prêtres ne songeant, ni au jugement futur, ni à l'evêque qui les gouverne maintenant : veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'est pratiqué sous nos predecesseurs. Je souftrirois l'injure que reçoit l'episcopat : mais il n'y a plus lieu de dissimuler, puisque quelques-uns de vous trompent nos freres ; & pour s'attirer des applaudissemens, en rétablissant contre l'ordre ceux qui sont tombés, leur nuisent davantage. Ils savent eux-mêmes que leur crime est le plus grand de tous : cependant au lieu que dans les moindres pechés les coupables font penitence pendant un temps reglé, viennent à l'exomologese selon l'ordre de la discipline ; & reçoivent le droit de communier par l'imposition des mains de l'evêque & du clergé: ceux-ci sont admis à la communion, quoi que la persecution dure encore : on offre leur nom, & sans penitence, ni exomologese, ni imposition des mains: on leur donne l'eucharistie. S. Cyprien semble ici prendre le mot d'Exomologese, non pour toute la penitence, comme Tertullien : mais pour une partie, c'est à dire, suivant la signification du mot grec, pour une confession, qui se pouvoit faire aprés avoir achevé la penitence, avant que de recevoir l'imposition des mains : mais on ne sait si cette confession étoit secrette ou publique. Il continuë ainsi : Ceux qui ne savent pas si bien les écritures, n'en seront pas cou-

pables : mais ceux-là le ſeront, qui préſident & n'en avertiſſent pas les freres. De plus, ils rendent odieux les bien-heureux martyrs, & les commettent avec l'evêque. Car au lieu que les martyrs m'ont écrit & m'ont prié, de remettre l'examen des apoſtats & leur reconciliation, aprés la paix de l'égliſe & mon retour : ceux-ci communiquent dés à preſent & offrent avec eux, & leur donnent l'euchariſtie. Au lieu que ſi les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque choſe de plus, que la loi de Dieu ne permet : ce ſeroit aux prêtres & aux diacres de les avertir comme l'on a toûjours fait par le paſſé. Auſſi Dieu ne ceſſe point de nous reprendre jour & nuit. Car outre les viſions nocturnes, le jour même, les enfans innocens, qui ſont avec nous, ſont remplis du S. Eſprit. Ils voyent en extaſe de leurs yeux, & entendent & diſent les choſes, dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous aprendrés tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous, qui ſont imprudens & enflés, doivent ſavoir : que s'ils continuent, j'uſerai de la correction que le Seigneur commande : je leur défendrai cependant d'offrir, & les obligerai à plaider leur cauſe devant nous, devant les confeſſeurs, & même devant tout le peuple : quand nous aurons recommencé de nous aſſembler. Cette défenſe aux prêtres d'offrir pour un temps, ſemble être la peine canonique, que l'on a depuis nommée ſuſpenſe.

Dans la lettre au peuple fidele, il témoigne une extrême compaſſion pour ceux qui étoient tombés, & leur fait eſperer leur rétabliſſement, pourveu qu'ils ne precipitent rien. Il blâme encore les prêtres, qui

ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, & leur donner l'eucharistie : au lieu d'observer l'ordre de la penitence, de l'exomologese & de l'imposition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, & à leur inspirer la patience, & ajoûte : Qu'ils écoutent nôtre conseil, qu'ils attendent nôtre retour ; afin qu'alors, en l'assemblée de plusieurs evêques, & en la presence des confesseurs, nous puissions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

XLIII. S. Cyprien use d'indulgence pour les malades. *Epist.* 18.

S. Cyprien crut quelque temps aprés devoir un peu se relâcher, à cause de la saison ; & écrivit ainsi aux prêtres & aux diacres : Comme je voy qu'il n'est pas encore possible d'aller à vous, & que nous entrons déja dans l'été, qui aporte de grandes & fréquentes maladies : je croy qu'il faut pourvoir à nos freres : afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils sont prevenus de mal & se trouvent en péril; puissent, sans attendre nôtre présence, faire la confession de leur peché devant tout prêtre présent, ou s'il ne se trouve point de prêtre & que la mort presse, devant un diacre ; & qu'ayant receu l'imposition de la main pour la penitence, ils aillent au Seigneur avec la paix, que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas que ceci doive s'entendre de l'absolution sacramentelle ; mais seulement de quelque cérémonie, qu'un diacre peust accomplir, par commission de l'evêque. S. Cyprien continuë: Soûtenés aussi le reste de ceux qui sont tombés ; & les consolés, afin qu'ils ne perdent pas la foy, & ne desesperent pas de la misericorde du Seigneur. Que

Epist 19.

vôtre vigilance s'étende aussi sur les catécumenes; si se trouvant prest de mourir & en péril ils implorent la grace de Dieu, elle ne doit pas leur estre refusée. Mais comme quelques-uns, qui n'avoient point de billets des martyrs, pressoient indiscretement : il confirma le même ordre, & ajoûta : Comme cette afaire ne regarde ni un petit nombre de persones, ni une église ou une province seule, mais le monde entier; qu'ils attendent la paix publique de l'église: afin que dans une assemblée de plusieurs evêques, & en présence du peuple qui n'est point tombé, nous puissions tout regler d'un commun avis. Il ne seroit pas raisonable de faire entrer dans l'église quelques-uns des apostats; tandis qu'il y a des confesseurs exilés qui n'ont pû encore revenir, étant dépoüillés de tous leurs biens. Ceux qui sont si pressés, ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent : & même plus. On combat tous les jours: si leur repentir est sincere & si leur zele est si ardent, qu'ils ne puissent souffrir de delay; ils peuvent recevoir la courone du martyre.

Cette conduite de S. Cyprien fut soûtenuë par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, & des confesseurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apostats, suivant la rigueur de l'évangile: & S. Cyprien de son côté écrivit aux prêtres & aux diacres de Rome: pour leur rendre compte de sa retraite, dont on ne leur avoit pas fait un raport assés fidelle. Il leur envoyoit aussi les lettres qu'il avoit écrites pendant sa retraite, au nombre de treize, pour leur aprendre tout ce qui s'étoit passé, &

comme il s'étoit conformé à leurs conseils, touchant les apostats malades, pour conserver l'unité dans la discipline.

Lucien continuoit toûjours à presser avec son zele indiscret la réconciliation des apostats, en vertu des billets des confesseurs. Mais ayant veu les lettres, par lesquelles S. Cyprien ordonoit de les differer : il vint à cét excés de témerité, d'écrire au nom de tous les confesseurs la lettre qui suit : Tous les confesseurs au pape Cyprien, salut. Sachés que nous avons donné la paix à tous ceux, dont vous serés informé comme ils se sont conduits depuis leur peché, & nous desirons que vous le fassiés savoir aux autres evêques. Nous souhaitons que vous ayés la paix avec les saints martyrs. En présence d'un exorciste & d'un lecteur : écrit par Lucien. S. Cyprien ayant receu ce billet ; & voyant qu'il échaufoit des esprits turbulens, qu'il avoit dés auparavant de la peine à gouverner, & les poussoit à vouloir extorquer la paix de l'église : voyant cela, il écrivit à ses prêtres & à ses diacres, de s'en tenir à ce qu'il leur avoit écrit au sujet des apostats: parce, dit-il, que c'est une afaire qui nous regarde tous & que nous devons juger en commun. C'est pourquoi je n'ose me l'attribuer seul ni porter un préjugé. J'ay envoyé copie des lettres, que je vous ay écrites, à plusieurs de mes collegues: qui m'ont répondu, qu'ils étoient du même avis, & qu'il falloit nous y tenir : jusques à ce que nous puissions nous assembler & examiner les cas particuliers. Et afin que vous sachiés, ce que m'a écrit Caldonius mon collegue & ce que je lui ay répondu : j'ay joint à cette let-

XLIV. Indiscretion de Lucien.

Ap. Cypr. epist. 23.

Epist. 20

tre la copie de la ſiene & de ma réponſe, & je vous prie de lire le tout à nos freres, afin qu'il ſe diſpoſent de plus en plus à la penitence.

Ap. Cypr. ep. 24. La lettre de Caldonius étoit adreſſée à S. Cyprien & aux prêtres de Carthage & portoit : La néceſſité du temps, fait que nous ne devons pas legerement donner la paix : mais ceux, qui aprés avoir ſacrifié, ont été tentés de nouveau & ſe ſont bannis volontairement : me paroiſſent avoir effacé leur peché, ayant abandonné leurs terres & leurs maiſons, pour faire penitence, & ſuivre J. C. Ainſi Felix, mon proche voiſin, que je conois particulierement, & qui étoit prêtre ſous Decius, & Victoire ſa femme & Lucius ſe ſont bannis & leurs biens ſont confiſqués. Une femme nommée Bone a été traînée par ſon mary, pour ſacrifier : d'autres lui tenoient les mains, & ſacrifioient : elle diſoit : Ce n'eſt pas moy qui le fais, c'eſt vous. Quoique ſa conſcience fût nette, elle s'eſt auſſi bannie. Ils demandent tous la paix, diſant : Nous avons recouvré la foi que nous avions perduë, faiſant penitence, & confeſſant publiquement J. C. Quoique je croye qu'il la leur faille donner, je les ay renvoyés à vôtre conſeil, de peur de paroître m'attribuer quelque choſe. Ecrivés moy donc ce que
ep. 25. vous avés réſolu en commun. S. Cyprien répondit à Caldonius, aprouvant entierement ſa conduite ; & pour lui faire conoître, comme il s'étoit conduit luimême, il lui envoya cinq lettres, qu'il avoit écrites ſur ce ſujet. Je les ay déja envoyées, ajoûte-t'il, à pluſieurs de nos collegues, elles leur ont plû ; & ils ont répondu, qu'ils étoient du même avis. Je vous prie

prie de le faire ſavoir à ceux de nos collegues, que vous pourrés ; afin que nous ayons tous une même conduite & un même eſprit, ſuivant les preceptes du Seigneur.

S. Cyprien écrivit encore au clergé de Rome, pour lui rendre compte de tout ceci ; c'eſt à dire de l'indiſcretion de Lucien & de ſon billet : Ces termes, dit-il : Dont vous ſerés informé comment ils ſe ſont conduits depuis leur peché, nous rendent plus odieux : quand nous aurons examiné les cauſes particulieres, il ſemblera que nous ayons refuſé à pluſieurs, ce que tous ſe vantent d'avoir receu des martyrs & des confeſſeurs. Enfin la ſedition a déja commencé : car en pluſieurs villes de nôtre province le peuple s'eſt élevé contre les prelats, criant que les martyrs & les confeſſeurs avoient une fois donné la paix à tous ; & ſe la ſont fait donner ſur le champ, intimidant les prelats, qui n'ont pas eu aſſés de courage & de foi pour leur reſiſter. En même temps, il écrivit aux prêtres Moïſe & Maxime, & aux autres confeſſeurs, qui étoient encore en priſon à Rome, pour les congratuler de leur genereuſe confeſſion, & encore plus de leur fermeté à maintenir la diſcipline. Il donna avis à ſon clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome. Et parce, dit-il, qu'il falloit l'envoyer par des clercs : que pluſieurs des nôtres ſont abſens, & que le peu qui ſont avec vous ſuffiſent à peine pour le ſervice ordinaire, il a été neceſſaire d'en ordonner de nouveaux. Sachés donc, que j'ai fait lecteur Satur, & ſoudiacre Optat confeſſeur, que nous avions déja diſpoſés à la clericatu-

Ep. 27.

Ep. 28. Pam. 25.

Epiſt. 29.

re d'un commun avis ; quand nous fiſmes lire deux fois Satur le jour de pâques : & quand nous établîmes Optat entre les lecteurs, pour inſtruire les catecumenes ; dans l'examen que nous faiſions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles : pour voir s'ils avoient toutes les qualités requiſes, à ceux que l'on diſpoſoit au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en vôtre abſence : mais la neceſſité m'a fait avancer, ce que nous avions déja reſolu d'un commun accord. Telle étoit l'exactitude de la diſcipline, au fort de la perſecution : & l'on void avec quel ſoin les evêques examinoient & preparoient ceux, qu'ils deſtinoient même aux moindres ordres.

XLV. Decret du clergé de Rome, touchant les apoſtats.

Le clergé de Rome ayant receu la lettre, que S. Cyprien avoit envoyée par Satur & par Optat : lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entierement ſa conduite, blâmant l'indiſcretion des apoſtats, & encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il eſt neceſſaire, dans les temps les plus facheux, de ſe tenir ferme à la diſcipline de l'égliſe, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête; puis ils ajoûtent : Et ce n'eſt pas une reſolution formée depuis peu chés-nous : nous trouvons que cette ſeverité, cette foi, cette diſcipline eſt ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de nôtre foi par tout le monde, ſi dés lors elle n'eût jetté de fortes racines : & ce ſeroit un grand crime de dégenerer d'une telle gloire. Et enſuite : Dieu garde l'égliſe Romaine de perdre ſa vigueur par une facilité profane : & de relâcher les nerfs de la ſeverité, en renverſant la majeſté de la

Rom. 1. 8.

ſoi. Quand on void nos freres non ſeulement renverſés, mais tombant encore tous les jours; leur accorder le remede prématuré d'une reconciliation qui ne leur ſervira de rien, c'eſt par une fauſſe miſericorde ajoûter de nouvelles playes à celles de l'apoſtaſie; en ôtant à ces malheureux le remede même de la penitence: ce n'eſt pas guerir, mais ſi nous voulons dire le vrai, c'eſt tuer. Et enſuite:

Nous avons une neceſſité plus preſſante de differer: nous, qui depuis la mort de Fabien de glorieuſe memoire, par la difficulté du temps, n'avons pû encore avoir d'evêque: pour regler tout ceci & pour examiner avec autorité & conſeil ceux qui ſont tombés. En cette grande affaire nous ſommes de vôtre avis: qu'il faut attendre la paix de l'égliſe, & enſuite examiner la cauſe des apoſtats: en conſultant avec les evêques, les prêtres, les diacres, les confeſſeurs & les laïques qui ſont demeurés fermes. Car il nous ſemble que ce ſeroit nous charger d'une grande haine, ſi un ſeul prononçoit ſur un crime commis par tant de perſonnes: un decret ne peut être ferme, ſans avoir le conſentement de pluſieurs. Regardés le monde entier ravagé & plein des reſtes de ceux qui ſont tombés: un mal ſi étendu demande de grands conſeils & de grands remedes: & comme ceux qui ſont tombés, ſont tombés par aveuglement & faute de précaution: ceux qui veulent reparer ce mal, doivent y employer toute la ſageſſe des meilleurs conſeils; de peur que ce qui ne ſeroit pas fait comme il faut, ne ſoit jugé de tous comme nul. Ils ajoûtent: Cherchant à garder ce temperamment, nous avons con-

ſulté long-temps & en grand nombre, avec quelques evêques de nôtre voiſinage & avec ceux que la perſecution a chaſſés ici, des autres provinces éloignées; & nous avons crû qu'il ne falloit rien innover, avant l'établiſſement d'un evêque, mais tenir en ſuſpens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui ſe trouvent en peril de mort: qu'aprés avoir fait penitence, & témoigné ſouvent la deteſtation de leurs pechés, s'ils donnent des ſignes d'un vrai repentir, par leurs larmes & leurs gemiſſemens: quand il n'y aura plus humainement d'eſperance qu'ils puiſſent vivre, qu'en ce cas, on les ſecoure avec grande précaution. Dieu ſait ce qu'il en fait, & comment il regle ſon jugement; c'eſt à nous à prendre bien garde, que les méchans ne loüent nôtre exceſſive facilité; & que les vrais penitens ne nous accuſent de dureté &
Cypr. ep. 55. de cruauté. Ce decret du clergé de Rome fut écrit & recité par Novatien premierement & ſouſcrit par les autres prêtres, entr'autres par le confeſſeur Moïſe. Enſuite les lettres en furent envoyées par tout le monde pour venir à la conoiſſance de toutes les égliſes: & à celle qui étoit pour Carthage, on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre, S. Cyprien receut auſſi celle des prêtres Moïſe & Maxime, des diacres, Nicoſtrate & Rufin & des autres confeſſeurs, qui étoient priſonniers à Rome: & qui répondoient à la ſienne, avec de grandes actions de graces. Il en fit part à ſon clergé: & leur en envoyant des copies, il leur dit: Ayés ſoin autant qu'il eſt poſſible, que nos lettres & leurs réponſes ſoient conuës de nos freres, Même ſi quelqu'un

des evêques étrangers mes collegues, ou des prêtres, ou des diacres se trouvent presens, ou surviennent, instruisés-les de tout ceci ; & permettés-leur s'ils veulent d'en prendre des copies, pour emporter chés eux : quoi que j'aye ordonné à nôtre frere le lecteur Satur, de les laisser copier à tous ceux qui le desireront : afin que tous agissent de concert, pour regler ainsi les églises en attendant.

Cependant les apostats pressant toûjours leur rétablissement, écrivirent à S. Cyprien comme au nom de toute l'église : prétendant que la paix leur étoit deuë, & que le martyr Paul l'avoit donnée à tous. S. Cyprien leur répondit : Le Seigneur a fondé l'église sur les evêques, en disant à Pierre : Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtiray mon église. L'église consiste dans l'evêque, le clergé & tout le peuple fidele. Car encore que ces paroles de J. C. établissent principalement la primauté de S. Pierre & de son siege : les autres evêques s'en sont servis à cause de l'unité de l'episcopat. Il dit ailleurs : Encore qu'une multitude rebelle se sépare, l'église ne se retire pas de J. C. & ceux-là sont l'église, le peuple uni à l'evêque : l'evêque est dans l'église, & l'église dans l'évêque. L'eglise Catholique est une, & les evêques joints ensemble sont les liens de son union. A Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'apelle l'église: il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. S'ils sont l'église que reste-t-il, sinon que nous les prions de vouloir bien nous recevoir ? Quelques-uns, qui avant leur cheute s'étoient signalés dans l'église par leurs bonnes œuvres, m'ont é-

XLVI. Fermeté de S. Cyprien.

Ep. 35.

Ep. 33. p. 27.

V liv. VII. n. 1 Epist 66 p. 69. ad Pup.

Matth. XXII. 32.

crit depuis peu avec humilité & modestie : disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contre-temps. Vous donc qui venés de m'écrire, marqués vos noms, afin que je sache à qui je dois répondre.

Ep. 34. p. 28. Il aprouva aussi la conduite de son clergé, qui de l'avis des evêques qui s'étoient trouvés à Carthage, avoient résolu de ne point communiquer avec Gaius prêtre de Didde & avec son diacre : parce qu'ils avoient communiqué avec les apostats & présenté leurs offrandes : même aprés en avoir été repris deux fois par les evêques, ils avoient persisté. S. Cyprien ordonna à son clergé d'en user de même, à l'égard des prêtres & des diacres étrangers, qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient aussi consulté touchant Philumene & Fortunat soudiacres & Favorin acolythe, qui étoient revenus aprés s'estre retirés. Il ordonne, qu'ils s'abstiennent seulement de recevoir la distribution, qui leur étoit deuë par mois comme clercs : sans être privés de leurs fonctions. Mais au reste, il declare, qu'il ne peut juger seul cette affaire, & qu'elle doit être examinée avec ses collegues, c'est à dire avec les prêtres, & avec tout le peuple.

Ep. 35. 29. Tels étoient alors les jugemens ecclesiastiques. Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, & leur envoya les copies de ces lettres ; même de celle, où il parle si avantageusement de l'episcopat. En même temps il les avertissoit, de se donner de garde de Privat evêque heretique de Lambese. Ce fut le soudiacre Fortunat qui fut chargé de ces lettres.

Pendant cette premiere année de la persecution, il y eut plusieurs martyrs à Alexandrie, qui souffrirent constamment les tourmens & la mort. Le premier nommé Julien, vieux & si gouteux, qu'il ne pouvoit ni marcher, ni se soustenir, fut presenté avec deux hommes qui le portoient : dont l'un renonça aussitôt : l'autre nommé Chronion surnommé Eunus, confessa comme Julien. On les mit sur des chameaux, & on les foüettoit, ainsi élevés, les promenant par toute la ville, l'une des plus grandes du monde : enfin ils furent brûlés dans un grand feu: le peuple étant en foule tout au tour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du supplice : un soldat nommé Besa les accompagnoit, & resistoit à ceux qui leur insultoient. Le peuple se mit à crier contre lui : on le mena devant le juge, & enfin il fut décolé. Un Africain nommé Macar, n'ayant pû être porté à renier la foi, fut brûlé vif. Ensuite Epimaque & Alexandre, aprés avoir été long-temps en prison & souffert les ongles de fer, les foüets & mille tourmens, furent brûlés. Il y eut aussi quatre femmes : la premiere fut Ammonarium vierge, que le juge tourmenta tres-long-temps & tres-opiniâtrement, parce qu'elle s'étoit vantée de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit : elle tint parole, & fut menée au supplice. La seconde fut Mercuria, venerable pour sa vieillesse ; la troisiéme Denise, mere de plusieurs enfans ; la quatriéme une autre Ammonarium. Le prefet craignant de les tourmenter encore inutilement, & de demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la tête.

XLVII. Martyrs d'Alexandrie.

Euf. VI. hist. c. 41.

Martyr. 12. Dec.

Martyr. 14. Dec. On presenta encore Heron, Ater & Isidore Egyptiens : & un enfant de quinze ans nommé Dioscore. Le juge commença par ce jeune homme, & aprés avoir inutilement tenté de le vaincre par les flatteries & par les tourmens ; étoné de son courage & de la sagesse de ses réponses, il le laissa : disant qu'à cause de son âge, il vouloit lui donner quelques jours pour se reconoître. Les trois autres furent cruellement tourmentés : & enfin brûlés. Dioscore étant Martyr. 19. Nov. en liberté, se retira auprés de l'evêque S. Denis. Un autre Egyptien nommé Nemesion étoit accusé d'être logé avec des voleurs. S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme Chrétien, & amené chargé de chaînes au gouverneur : qui le fit tourmenter & foüetter au double Martyr. 20. Dec. des voleurs, & brûler entre eux. Quatre soldats nommés Ammon, Zenon, Ptolomée & Ingenes ou Ingenuus, s'approcherent tout d'un coup, avec un nommé Theophile, & se presenterent devant le tribunal. Un Chrétien étoit à la question, & penchoit déja à renoncer : ceux-ci commencerent à grincer les dents, étendre les mains, lui faire des signes du visage & de tout le corps. Tout le peuple jetta les yeux sur eux : mais avant que persone leur touchât, ils accoururent à l'échafaut, disant qu'ils étoient Chrétiens. Le prefet & ses conseillers en furent épouvantés : & les martyrs au sortir du tribunal marcherent avec joye au supplice. Plusieurs dans les autres villes & dans les bourgs furent mis en pieces par Eus. VI. 42. les gentils. Un nommé Ischyrion faisoit les affaires Martyr. 22. Dec. d'un magistrat : son maître lui commanda de sacrifier:

fier : ſur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, & le mal traita ; & comme il ſouffroit tout, enfin il prit un grand pieu, dont il lui perça les entrailles, & le fit mourir.

XLVIII. S. Paul premier ermite.

Di n.ap. Euſ. VI. 42.

La terreur de cette perſécution fit fuïr un grand nombre de Chrétiens dans les deſerts voiſins de l'Egypte : ou dans les montagnes : où pluſieurs errans moururent de faim, de ſoif, de froid & de maladies, & furent tués par les beſtes ou par les voleurs. Pluſieurs ayant gagné le mont Arabique furent pris par les Sarazins : quelque-uns furent rachetés à grande peine pour de grandes ſommes d'argent, les autres demeurerent eſclaves. Cheremon evêque de Nilopolis, fort âgé, ayant fuï avec ſa femme vers cette montagne ; on ne pût ſavoir ce qu'ils étoient devenus : les Chrétiens le chercherent pluſieurs fois, & ne pûrent ſeulement trouver leurs corps.

Hier vita Pauli.

Dans la baſſe Thébaïde, il y avoit un jeune homme nommé Paul, que ſon pere & ſa mere avoient laiſſé à l'âge de quinze ans héritier d'un grand patrimoine. Il étoit bien inſtruit des lettres Grecques & Egyptiennes : d'un eſprit doux & plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une ſœur mariée & demeuroit avec elle. La perſécution le fit retirer à l'écart dans une maiſon de campagne : mais le mari de ſa ſœur le voulut déclarer pour avoir ſon bien. Ce que Paul ayant apris, il ſe retira aux montagnes deſertes ; & attendant la fin de la perſécution, il s'affectionna à la ſolitude : où il s'étoit engagé par néceſſité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de temps en temps,

& recommençoit ſouvent. Enfin il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne fermée d'une pierre : il l'ouvrit par curioſité, & trouva dedans comme un grand ſalon ouvert pardeſſus & ombragé d'une vieille palme qui y étendoit ſes branches. Une fontaine tres-claire en ſortoit & faiſoit un petit ruiſſeau, qui aprés avoir un peu coulé dehors rentroit auſſi-toſt dans la terre. Paul choiſit ce lieu pour ſa retraite, & y demeura quatre-vingt-dix ans : car il en avoit vingt-trois, & vécut juſques à cent treize.

XLIX. Evêques des Gaules. S. Saturnin, S. Denis, &c. *Act. ſinc. p.* 110. *An* 250.

Ce fut cette même année 250. de J. C. ſous le conſulat de Décius & de Gratus que S. Saturnin, premier evêque de Toulouſe, commença à s'y établir : & dans le même temps pluſieurs autres evêques fonderent des égliſes en diverſes villes conſidérables des Gaules. Savoir Gratien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbone, Denis à Paris, Stremoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. S. Denis de Paris & S. Saturnin de Toulouſe furent martyrs : mais aparemment dans quelqu'une des perſécutions ſuivantes ; autrement ils n'auroient pas eu le temps de former des diſciples & de fonder ces celebres égliſes, qui ont toûjours ſubſiſté depuis. Toutefois une autre tradition porte, que Paul premier evêque de Narbonne & Trophime d'Arles, étoient diſciples de l'apôtre S. Paul : & il eſt certain d'ailleurs, que du temps de Décius, l'evêque d'Arles ſe nommoit Marcien & favoriſoit l'antipape Novatien.

Greg. Turon. 1. *hiſt. Franc.* c. 30.

Sup. liv. II. *n.* 7.

Cypr. ep 68.

L. Ordinations d'Aurélius de

Le clergé de Rome fit réponſe à la lettre que S. Cyprien leur avoit envoyée par le ſoudiacre Fortu-

nat : aprouvant en tout ſa conduite. Sur l'article de Privat de Lambeſe, ils diſoient : Vous avés ſuivi vôtre coûtume en nous donnant avis de ce qui nous touche. Car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'égliſe, dont les membres ſont diſtribués par toutes les provinces. Peu de temps aprés le confeſſeur Celerin vint de Rome à Carthage, alla trouver S. Cyprien dans ſa retraite, & l'entretint des ſentimens de reſpect & d'affection que Moyſe & les autres confeſſeurs de Rome avoient pour lui. Ce qui porta S. Cyprien à leur écrire encore, pour les congratuler de leurs longues ſoufrances : car il y avoit environ un an qu'ils étoient en priſon.

Celerin & de Numidique.

Ep. 36 *Pam.* 30.

Ep. 37. *Pam.* 16.

Quelques evêques étant venus trouver S. Cyprien dans ſa retraite, il fit avec eux des ordinations aparemment pendant le mois de Decembre; ſavoir de deux lecteurs, Aurélius & Celerin, & d'un prêtre nommé Numidique. Aurélius avoit deux fois confeſſé la foi; premierement devant les magiſtrats de Carthage, qui l'avoient banni : enſuite dans la place publique, où il avoit ſoufert des tourmens en la préſence du proconſul. Ses mœurs étoient tres-pures avec une humilité & une modeſtie ſinguliere. Il méritoit un rang plus élevé : mais comme il étoit encore fort jeune, S. Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur : qu'il exerça pour la premiere fois le dimanche en liſant publiquement l'évangile, comme pour annoncer la paix renduë à l'égliſe. Ce qui montre que la perſécution avoit ceſſé en Afrique. Celerin étoit le fameux confeſſeur venu depuis peu de Rome. Il avoit confeſſé le premier dans cette perſécu-

Ep. 38. *Pam.* 33.

tion, soufert de longs tourmens, & dix-neuf jours de prison, étant aux fers avec la faim & la soif: il portoit sur son corps plusieurs cicatrices. Son ayeule Celerine & ses oncles Laurent & Ignace avoient soufert le martyre, & on ofroit le sacrifice en leur mémoire. Celerin n'étoit pas moins vertueux ni moins humble qu'Aurélius : il fut ordonné lecteur avec lui, mais il ne pût se résoudre à accepter cet honeur, qu'aprés y avoir été contraint par une vision celeste. L'un & l'autre fut dés lors destiné pour être élevé à la prêtrise dans un âge plus meur : & on leur assigna dés lors pour leur subsistance la même distribution par mois que les prêtres recevoient. On void par là, qu'alors les simples lecteurs lisoient même l'évangile, au moins dans l'église d'Afrique.

Epist. 40. Pam. 35. Numidique étoit un homme plus âgé, qui par ses exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidés & brûlés. Il avoit veu avec une sainte joye, sa femme, qu'il cherissoit, brûlée avec les autres. Lui-même demi brûlé & accablé de pierres, avoit été laissé pour mort : sa fille cherchant son corps, lui trouva encore de la vie, le retira & le fit revenir en santé. S. Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'église de Carthage, pour reparer la cheute de quelques prêtres; esperant avec le temps l'élever à un plus haut rang. Il donna avis à son clergé & à son peuple de ces trois ordinations : parce qu'il avoit toûjours accoûtumé de les consulter auparavant dans ces occasions, & d'examiner en commun les mœurs & le merite des ordinans : mais Dieu avoit rendu à ceux-ci des témoignages surnaturels.

Ep. 38. Pam. 33.

Cependant il se forma un schisme dans l'église de Carthage. Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur de nouveautés, & suspect aux evêques pour la foi : présomptueux, avare, flatteur, seditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépoüillé des pupilles & des veuves, & détourné les deniers de l'église. Il avoit laissé mourir de faim son pere dans un village, sans même prendre soin de l'enterrer. Il avoit fait avorter sa femme, lui donnant un coup de pied comme elle étoit grosse : ce qui pouvoit être arrivé avant qu'il fût prêtre. Les freres pressoient pour le faire punir de tant de crimes : il devoit être déposé & même excommunié : le jour de son jugement étoit proche, quand la persecution commença & le mit en seureté ; empêchant les evêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement il se separa, & excita les autres à se separer de l'evêque. Il fit ordonner pour son diacre Felicissime, qui dés le commencement s'étoit opposé à l'élection de S. Cyprien : & cette ordination se fit sans la permission & à l'insceu de S. Cyprien.

II. Schisme de Felicissime. Ep. 52. p. 49.

Felicissime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes & des rapines : des Chrétiens dignes de foi l'accusoient d'adultere, & offroient de le prouver. Il s'étoit appliqué à attirer à lui les confesseurs qui vouloient relâcher la discipline, & même à flatter les apostats, qui demandoient avec importunité leur reconciliation. Ainsi il forma un parti, à la tête duquel il se mit avec cinq prêtres : & commença à eriger un autel à part, & à tenir des assemblées sur une mon-

Ep. 43. p. 40.

tagne ; d'où vint à ce ſchiſme le nom des Montagnars.

Epiſt. 41 p. 38. S. Cyprien avoit envoyé deux evêques Caldonius & Herculanus, avec deux prêtres Rogatien & Numidicus, pour examiner en ſon abſence les beſoins des freres, & fournir ce qui ſeroit neceſſaire à ceux qui vouloient exercer leurs métiers. En même temps ils devoient examiner l'âge, la condition & le merite de chacun : afin que S. Cyprien pût les conoître tous parfaitement, & élever aux charges eccleſiaſtiques ceux que leur humilité & leur douceur en rendroit dignes. Feliciſſime s'oppoſa à cét examen, menaça ceux qui s'y étoient preſentés les premiers, les intimidant avec violence : & declara que ceux qui obeïroient à Cyprien ne communiqueroient point avec lui dans la montagne. S. Cyprien l'ayant apris prononça contre lui la même condamnation, & le declara excommunié. Il excommunia auſſi Augendus, qui s'étoit joint aux ſchiſmatiques, & menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux deux evêques & aux deux prêtres, qu'il avoit fait ſes vicaires, & les chargea de lire ſa lettre aux freres qui étoient avec eux ; de l'envoyer au clergé à Carthage, & de marquer les noms

Ap. Cypr. ep. 42. p. 39. des ſchiſmatiques. Ils le firent, & declarerent excommuniés Feliciſſime & Augendus, Repoſtus & Sophronius exilés: Irene, Paule coûturiere, Sophrone, Soliaſſe & Budinaire. Deux de ceux-là, ſavoir Repoſtus & Sophrone avoient été bannis pour la foi.

Epiſt. 43 p. 40. S. Cyprien écrivit auſſi à ſon peuple, de ſe donner de garde de cette ſéduction des ſchiſmatiques, com-

me d'une persecution plus dangereuse que celle des payens. Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, & un Christ & une église & une chaire fondée sur Pierre, par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un sacerdoce nouveau, hors un seul autel & un seul sacerdoce: qui assemble ailleurs, disperse. Il conclut, en disant; Quiconque passera au parti de Felicissime & de ses adherans, sache qu'il ne pourra plus revenir à l'église, ni communiquer avec les evêques & avec le peuple de J. C. Dans cette lettre il marque que la faction des schismatiques l'empéchoit de sortir de sa retraite, & le privoit de la joye de celebrer la pâque avec son peuple : mais qu'il esperoit incontinent aprés se trouver à Carthage avec les evêques ses collegues. La pâque étoit le vingt-troisiéme de Mars: cette seconde année de la persecution 251. de J. C. sous le consulat des deux Decius, le pere & le fils. *Annal. Cypr.* *An. 251.*

Le prêtre Novat avoit déja passé la mer, & étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y separa de l'église un prêtre nommé Novatien, ami du prêtre & confesseur Moïse: mais dés lors ce saint confesseur se separa de sa communion, & mourut peu de temps aprés dans la prison, où il étoit depuis prés d'un an. Novat s'étant joint à Novatien changea de maximes: & au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apostats à extorquer l'indulgence: il se plaignit à Rome, qu'on les recevoit à la penitence trop facilement.

LII. Election du pape S. Corneille.

Aprés que le S. siege eut vaqué seize mois, Corneille fut éleu pape, vers le mois de Juin de cette an-

Cypr. ad Anton ep. 55. Pam. 52.

née 251. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie & d'une fermeté singuliere : il avoit passé par tous les degrés des offices ecclésiastiques : il n'avoit ni demandé, comme plusieurs autres, ni desiré l'episcopat ; au contraire, il fallut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut éleu par seize evêques, qui se trouverent à Rome, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne : presque tous les clercs rendirent témoignage de son mérite, & le peuple qui étoit présent consentit à son ordination. Les evêques écrivirent des lettres à toutes les églises & à Carthage en particulier, pour leur en faire part ; & elle fut aprouvée d'un commun consentement par tous les evêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'exposoit visiblement au martyre : car l'empereur Décius faisoit les menaces les plus terribles contre les evêques ; & eut soufert plus patiemment un competiteur dans l'empire, qu'un pape à Rome.

LIII. Schisme de Novatien.

Pacian. ad Sympron ep. 2. 3. Ep Corn. ap. Eus. VI. hist. c. 43.

Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection : & voici quel il étoit. Il avoit été philosophe Stoïcien & en réputation pour son éloquence. Le demon l'avoit possedé ; ce qui lui avoit donné occasion d'embrasser la foi. Ayant été délivré par le secours des exorcistes, il étoit demeuré cathecumene : jusques à ce qu'étant tombé dangereusement malade, en sorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptisé dans son lit par infusion. Estant guery il ne receut point le sceau du Seigneur de la main de l'evêque, c'est à dire la confirmation : ni le reste de ce que l'on faisoit aprés le baptême, selon

ſelon la regle de l'égliſe. Il fut toutefois enſuite ordonné prêtre, nonobſtant l'opoſition de tout le clergé & de pluſieurs laïques, fondée ſur ce qu'il n'étoit pas permis d'ordonner ceux qui avoient été baptiſés dans le lit: mais l'evêque qui l'aimoit, pria inſtamment qu'on lui permît d'impoſer les mains ſeulement à celui-ci. La perſécution étant venuë, Novatien ſe tint enfermé dans ſa maiſon; & comme les diacres le prioient de ſortir, pour venir aſſiſter les freres qui avoient beſoin de ſecours: il ſe ſépara d'eux en colere & s'en alla, diſant qu'il ne vouloit plus eſtre prêtre, parce qu'il étoit amoureux d'une autre philoſophie. Enſuite, il fit le ſevére & ſe plaignit qu'à Rome on recevoit les apoſtats à la pénitence avec trop de facilité. Pluſieurs du clergé de Rome encore priſoniers pour la foi, ſe laiſſerent ſéduire à cette aparence de zele pour la diſcipline; entre autres, Maxime, Nicoſtrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Celerin: il n'y eut que le prêtre Moïſe qui demeura ferme.

Novatien & le ſchiſmatique Novat venu d'Afrique, publioient diverſes calomnies contre le pape Corneille, diſant: Qu'il avoit pris un billet du magiſtrat pour éviter la perſécution: & qu'il avoit communiqué avec des evêques coupables d'avoir ſacrifié aux idoles, entre autres avec un nommé Trophime. Sur ces fondemens, Novatien ſépara pluſieurs confeſſeurs & pluſieurs autres fidelles de la communion de Corneille; & paſſant plus avant il ſe fit lui même ordonner evêque de Rome: quoi qu'il euſt proteſté & avec ſerment, qu'il ne de-

Cypr. ep. 52.

Epist. Corn. ap. Eus. VI. hist. c. 43.

siroit point l'épiscopat. Il choisit deux de ses partisans les plus desesperés, & les envoya en un coin de l'Italie : où ils s'adresserent à trois evêques gens rustiques & tres-simples ; & ayant inventé un prétexte, leur persuaderent de venir à Rome en diligence : asseurant que leur présence y étoit nécessaire, pour appaiser la division, avec les autres evêques qui s'y trouveroient. Ces pauvres evêques s'étant ainsi laissé séduire & étant arrivés à Rome : Novatien accompagné de quelques gens de sa sorte, les tint enfermés, & les fit boire & manger avec excés ; & comme ils furent yvres, à quatre heures aprés midi, il les força de lui imposer les mains & de l'ordonner evêque de Rome, comme si le siege eût été vacant : ne comptant pour rien l'ordination de Corneille, ni le consentement de tout le clergé & de tout le peuple, qui étoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-deux acolytes, cinquante-deux tant exorcistes que lecteurs & portiers ; quinze cens veuves & autres affligés, que l'église nourrissoit : le reste du peuple Chrétien étoit innombrable. Un des evêques qui avoit eu part à la fausse ordination de Novatien, revint peu de temps aprés à l'église, pleurant & confessant son peché ; & S. Corneille lui accorda la communion, à la priere de tout le peuple : mais seulement la communion laïque. Car il demeura déposé aussi bien que les deux autres, & S. Corneille envoya d'autres evêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape, & le chef du premier schisme dans l'église Romaine.

Au schisme il joignoit l'heresie, soustenant que

l'église ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans la persecution, quelque penitence qu'ils fissent : & qu'il n'étoit jamais permis de communiquer avec eux. Aussi ses disciples se nommerent en grec *Cathares*, c'est à dire purs, & affecterent de porter des habits blancs ; & cette secte dura plus d'un siecle. Pour retenir ses partisans dans le schisme, Novatien les faisoit jurer sur la sainte eucharistie. Car aprés l'oblation, distribuant à chacun sa part, il lui prenoit les deux mains, & ne le quittoit point, qu'il ne lui eût fait faire au lieu de benediction un serment en ces propres termes : Jure moi par le corps & le sang de N. S. J. C. de jamais ne me quitter, pour retourner à Corneille : & le malheureux qui faisoit ce serment, ne mangeoit point qu'il n'eût prononcé cette malediction, & qu'il n'eût dit : Je ne retournerai plus à Corneille : au lieu de dire amen, comme on avoit accoûtumé de le dire, en recevant le pain sacré.

Socr. VI. hist. c. 20.

Cornel. ibid.

Novatien incontinent aprés son ordination, envoya des deputés à diverses églises avec des lettres, par lesquelles il donnoit avis de son élection, suivant la coûtume, feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les evêques à ne point admettre les apostats à la participation des mysteres : mais seulement les exciter à penitence, & en laisser le jugement à Dieu : & il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape S. Corneille. Ce qui leur donnoit autorité étoit le témoignage des confesseurs qu'il avoit séduits, & qui écrivoient en même temps.

Socr. IV. hist. c. 23.

Ces lettres troublerent presque toutes les églises; car on ne croyoit pas se pouvoir tromper en suivant ceux qui avoient confessé J. C. si glorieusement, & soufert une année de prison. Mais S. Denis evêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien: Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerés en cedant volontairement. Car il falloit tout soufrir, pour ne pas diviser l'église de Dieu: & le martyre que vous auriés enduré pour ne pas faire de schisme: n'eût pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer, & même plus grand selon moi. Car ici chacun soufre le martyre pour sa seule ame, & là pour toute l'église. Maintenant si vous persuadés aux freres de se réünir, l'action sera plus belle que la faute n'a été grande; on ne vous l'imputera plus, & vous recevrés des loüanges; si vous n'étes plus le maître des autres, sauvés au moins vôtre ame, à quelque prix que ce soit. Je vous souhaitte une bonne santé avec la paix du Seigneur.

Ap. Euseb. VI. hist c. 45. Hier. de script. in Dion.

LIV. Premier concile de S. Cyprien.

Cypr. epist. 44. p. 41. & 55. p. 52.

S. Cyprien sorti enfin de sa retraite, tenoit un concile avec un grand nombre d'evêques: qui aprés avoir celebré les fêtes de pâques chacun chés-eux, s'étoient assemblés à Carthage, pour regler les affaires de l'église. D'abord ayant receu les nouvelles de l'élection de Corneille, & du puissant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils suspendirent leur jugement; & avant que de le reconoître pour evêque, & de communiquer avec lui, ils voulurent s'instruire plus à fonds, de la regularité de son ordination. Pour cét effet ils envoyerent à Rome deux evêques Caldonius & Fortunat: & aussi pour travailler à réünir les

membres de l'église, & à y rétablir la charité. Cependant S. Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome, de s'informer quel étoit le parti de l'église catholique, & de s'y attacher.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime prêtre, Augendus diacre & deux autres nommés Machée & Longin : les evêques d'Afrique ayant connû que les schismatiques avoient poussé leur audace, jusques à se faire un autre evêque, furent touchés de l'irregularité de cette ordination ; & resolurent aussi-tôt de refuser leur communion aux deputés de Novatien ; ne laissant pas toutefois de refuter les calomnies, qu'ils soûtenoient avec obstination. Alors Pompée & Estiene evêques Africains revinrent de Rome, & instruisirent leurs collegues de ce qui s'y étoit passé. C'étoient des personnages si graves & d'une fidelité si connuë, qu'aprés leur témoignage on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les députés de Novatien. Ils ne laisserent pas de faire grand bruit dans l'assemblée, & de demander à haute voix, que les evêques & le peuple examinassent publiquement les accusations, dont ils se disoient porteurs, & qu'ils offroient de prouver. Les evêques d'Afrique pesant toutes choses, eurent plus d'égard à leur honneur commun, & à la sainteté du sacerdoce : & répondirent qu'il ne convenoit pas à leur gravité, de soufrir que la reputation de leur confrere fût encore attaquée : aprés qu'il avoit été éleu, ordonné & approuvé par tant de sufrages ; & que dans une si grande assemblée, où les pontifes de Dieu étoient assis & l'autel dressé,

Cypr. epist. 45. al. 42.

on ne devoit, ni lire, ni entendre un libelle diffamatoire. On dit pour toute réponſe aux ſchiſmatiques, qu'un evêque étant une fois établi & approuvé, par le témoignage & le jugement des evêques & du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les ſchiſmatiques ainſi rejettés ne ſe rendirent pas : mais ils continuerent à aller de maiſon en maiſon, & de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. S. Cyprien & les evêques d'Affrique envoyerent au pape S. Corneille le prêtre Primitif, pour l'inſtruire amplement de tout ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion.

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cauſe de Feliciſſime & des cinq prêtres qui l'avoient ſuivi. Ils furent oüis, condamnés & excommuniés, & le concile en écrivit au pape S. Corneille une lettre ſynodale ſouſcrite de la main des evêques. En ce concile fut auſſi examinée la cauſe des apoſtats qui y avoit été reſervée. Les ſaintes écritures y furent long-temps alleguées de part & d'autre, & on trouva enfin ce temperamment : de ne pas leur ôter tout à fait l'eſperance de la communion, de peur que le deſeſpoir ne rendît leur cheute encore pire; & que voyant l'égliſe fermée pour eux, ils ne retournaſſent au ſiecle pour vivre en payens. D'ailleurs on ne voulut pas relâcher la diſcipline, en les admettant ſans choix à la communion : mais on reſolut de tirer en longueur leur penitence, de prier pour eux avec larmes le pere des miſericordes, d'examiner les cauſes, les volontés & les beſoins de chacun en particulier. Ce decret du concile fut redigé en pluſieurs ar-

Cypr. epiſt. 45. p. 42. 55. p. 52.

ticles ou canons, que l'on envoya à Rome & aux autres égliſes. Ce ſont ces canons que l'on a depuis appellés penitentiaux, qui regloient la conduite des evêques à l'égard des pecheurs penitens, ſuivant les divers degrés des pechés. Avec ces canons & la lettre ſynodale, S. Cyprien envoya auſſi une lettre qu'il écrivit en ſon particulier au pape S. Corneille par Mettius ſoudiacre & Nicephore acolyte ; & il écrivit en même temps aux confeſſeurs, qui étoient tombés dans le ſchiſme de Novatien : mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, & de ne les point rendre ſi le pape ne le jugeoit à propos, de peur qu'on ne lui fiſt dire autre choſe que ce qu'il diſoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par S. Cyprien depuis la perſecution. Il paroît avoir duré long-temps, ou plûtôt avoir eſté interrompu & repris pluſieurs fois.

Epiſt 45. p. 42.

Epiſt 47. p. 43. 46. l. 44.

LV. Concile de Rome.

Le pape S. Corneille ayant receu ces lettres d'Afrique ; aſſembla à Rome un concile de ſoixante evêques, & d'un plus grand nombre de prêtres & de diacres. Le decret du concile de Carthage touchant les apoſtats y fut receu & confirmé : entre autres le canon qui portoit, que les evêques tombés dans le crime, ſeroient receus à l'égliſe, aprés avoir fait penitence : mais ſeulement au rang des laïques, ſans jamais pouvoir ofrir de ſacrifice, ni faire aucune fonction ſacerdotale. Ce même concile condamna Novatien, ſon ſchiſme & ſa cruelle doctrine : qui refuſoit la communion à ceux qui étoient tombés, quelque penitence qu'ils fiſſent. S. Corneille fit part aux autres égliſes de ce qui s'étoit paſſé en ce con-

Cypr epiſt. 67.

Euſ. VI. hiſt. c. 43.

cile. Il en écrivit entre autres à Fabius evêque d'Antioche, lui montrant que toutes les égliſes d'Italie & d'Afrique étoient du méme ſentiment : il en écrivit auſſi à Denis d'Alexandrie. Il ſe tint des conciles ſemblables dans les autres provinces, touchant le ſchiſme & l'erreur des Novatiens. On dit que ce fut en ce même temps & à l'occaſion de leur condamnation : que les evêques ajoûterent au canon, ou catalogue du clergé de chaque égliſe, un prêtre penitencier, pour recevoir les confeſſions de ceux qui ſeroient tombés aprés le baptême. Novatien ſe voyant ainſi vaincu à Rome, envoya en Afrique un evêque de ſon parti nommé Evariſte, Novat le prêtre de Carthage, un diacre nommé Nicoſtrate confeſſeur & deux autres ſchiſmatiques nommés Primus & Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du party : & S. Corneille en donna auſſi-toſt avis à S. Cyprien, par une lettre dont il chargea le confeſſeur Augendus.

Socr hiſt lib. V. c. 19.

LVI. Retour des confeſſeurs ſchiſmatiques.

Ap Cypr. ep. 50.

Novat étant parti de Rome, les confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, revinrent à eux. Ils pouvoient auſſi avoir veu la lettre de S. Denis d'Alexandrie à Novatien: ils avoient receu celles que S. Cyprien leur avoit écrites ; & peut-eſtre ſon traité de l'unité de l'égliſe, qu'il écrivit en ce même temps & l'envoya à Rome. On s'apercevoit déja qu'ils étoient adoucis & moins enflés. Urbain & Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'égliſe Romaine, diſant que Maxime prêtre & confeſſeur vouloit revenir à l'égliſe avec eux : mais comme ce qu'ils avoient fait, donnoit ſujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les oüiſſent

Epiſt Corn. ap. Cypr 49.

Euſ. VI. hiſt. 43.

condamner

condamner de leur propre bouche leur erreur. Ils vinrent : les prêtres leur demanderent compte de leur conduite, & particulierement des lettres remplies de calomnies qui venoient d'estre envoyées sous leur nom, & qui avoient troublé la pluspart des églises. Ils assurerent qu'ils avoient été trompés, & qu'ils n'avoient point sceu ce que contenoient ces lettres : que véritablement ils étoient entrés dans le schisme & l'hérésie, soufrant que l'on imposât les mains à Novatien pour le faire evêque : & comme on leur en fit des reproches & de tout le reste de leurs fautes, ils suplierent que le tout fût oublié.

Tout cela étant raporté au pape il assembla ses prêtres, avec cinq evêques qui s'y trouverent. Ils deliberent, & résolurent d'un commun avis, ce qui devoit estre observé à l'égard de ces confesseurs schismatiques : & la déliberation fut redigée par écrit. Cela fait on fit entrer dans l'assemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, & la plus part des freres qui s'étoient joints à eux : qui prierent tres-instament, que le passé fût oublié, & que tout fût remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part & d'autre. Ensuite, comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action : afin qu'il vît dans l'église ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidelle ayant apris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendoit que des actions de graces renduës à Dieu tout d'une voix : ils exprimoient par leurs larmes la joye de leur cœur : embrassant les confesseurs, comme s'ils n'étoient sortis de prison que ce jour-là. Les confesseurs firent leur déclaration pu-

blique en ces termes : Nous ſavons que Corneille eſt evêque de la tres-ſainte égliſe catholique, par le choix de Dieu tout-puiſſant & de J. C. nôtre Seigneur. Nous confeſſons nôtre erreur : on nous a impoſé par des diſcours captieux : encore qu'en aparence nous euſſions quelque communication avec un homme ſchiſmatique & hérétique, nôtre cœur a toûjours été ſincerement dans l'égliſe. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur J. C. que nous avons confeſſé, un S. Eſprit ; & qu'il ne doit y avoir qu'un evêque dans l'égliſe catholique.

Aprés cette déclaration des confeſſeurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre ſa place, & receut tous les autres avec un grand aplaudiſſement du peuple : remettant le tout à Dieu, qui a tout en ſa puiſſance. Au même moment, il dépêcha l'acolyte Nicephore, pour en porter la nouvelle à S. Cyprien, qui l'avoit envoyé à Rome ; & il le fit partir du lieu même, où l'égliſe êtoit aſſemblée, pour s'embarquer en diligence. Il avertit S. Cyprien d'envoyer ſa lettre aux autres égliſes : afin que tout le monde ſceût, que le parti ſchiſmatique s'évanoüiſſoit de jour en jour. Avec cette lettre S. Corneille envoyoit à S. Cyprien l'acte de la déliberation qu'il avoit faite avec les prêtres de l'égliſe Romaine & les cinq evêques, qui s'étoient trouvés préſens. Il chargea auſſi l'acolyte Nicephore d'une petite lettre à S. Cyprien, où il l'avertit pour la ſeconde fois du paſſage de Novat & des autres quatre ſchiſmatiques en Afrique, & l'inſtruiſit des crimes d'Evariſte & de Nicoſtrate ; qui ſeul de tous les confeſſeurs étoit de-

Ap. Cypr. epiſt. 50. Pam. 48.

meuré dans le ſchiſme. Evariſte avoit été depoſé de l'épiſcopat comme auteur de ſchiſme, & Zetus mis à ſa place. Nicoſtrate avoit volé une femme dont il étoit eſclave, & dont il faiſoit les affaires: & depuis étant diacre, il avoit emporté des depoſts conſidérables de l'égliſe. L'acolythe Nicephore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des ſchiſmatiques.

Ep. 52. Pam. 49.
Cypr. ep. 49. 52.

LVII. Mort de Decius Gallus empereur. *An. 251.*

L'empereur Decius n'étoit déja plus à Rome le 27e. d'Octobre de cette année 251. étant occupé ſur la frontiere du Danube à repouſſer les Carpes, eſpece de Scythes, qui pilloient la Trace. Mais Gallus, à qui il avoit laiſſé la garde du Tanaïs, le trahit; & étant d'intelligence avec les barbares, l'engagea dans un marais où il s'enfonça avec ſon cheval, & y périt: enſorte qu'on ne trouva pas même ſon corps: c'étoit prés d'Abrut en Meſie. Son fils mourut avec lui en cette occaſion: & ainſi finit l'empereur Decius, aprés avoir regné trente mois & vécu cinquante ans. Gallus qui ne l'avoit fait périr que pour prendre ſa place, ſe fit reconoître empereur avec Hoſtilien, ſecond fils de Decius, qu'il adopta; & fit déclarer Céſar ſon propre fils Voluſien. Les noms de cet empereur ſont Caius Vibius Trebonianus Gallus. Hoſtilien mourut bien-toſt aprés: ou de peſte, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirâſt l'amour du peuple. La paix fut entierement renduë à l'égliſe par la mort de Decius, que les Chrétiens regarderent comme une punition divine.

Trebellin. Valer. init.
Lact. de Mort. n. 4.
Zoſim. lib. 1. p. 643.
Aurel. de Caeſar. & in epit.
Eutrop. lib. 9.
Dexip. apud. Syncel. p. 366.
Cypr de lapſ. init.

LIVRE SEPTIÈME.

I.
Traité de S. Cyprien de l'unité de l'église.
ep. Cypr. 51. p. 47.
ep. 52. p. 47.
ep. 54. p. 51.

SAINT Cyprien ayant apris la réconciliation des confesseurs de Rome, écrivit au pape S. Corneille pour l'en feliciter & pour lui dépeindre la personne & les crimes de Novat : car comme il étoit prestre de l'église de Carthage, il y étoit mieux connu qu'à Rome. S. Cyprien écrivit aussi aux confesseurs réconciliés, & leur envoya deux traités qu'il venoit de composer : celui de l'unité de l'église & celui *de lapsis*, c'est-à-dire de ceux qui étoient tombés dans la persécution. Dans le premier de ces traités il dit : que les heresies viennent de ce que l'on ne remonte point à la source de la verité, qu'on ne cherche point le chef & qu'on ne garde point la doctrine du maître celeste. Le Seigneur dit à

Matt. XVI. 18.

Pierre : Je te dis que tu es Pierre, & sur cette pierre, je bâtiray mon église, & le reste. Il a bâti son église sur un seul, & quoi qu'aprés sa resurrection il donne à tous ses apôtres une puissance égale : toutefois pour montrer l'unité, il a établi une chaire ; & a posé l'origine de l'unité, en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre, ils participoient au même honeur & à la même puissance : mais le commencement vient de l'unité. La primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une église de J. C. & une chaire : ils sont tous pasteurs, mais on ne

void qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

Et enſuite : L'epiſcopat eſt un, & chaque evêque en poſſede ſolidairement une portion : l'égliſe de même eſt une, & ſe répand par ſa fecondité en pluſieurs perſonnes. Et encore : Celuî qui ſe ſepare de l'égliſe de J. C. ne recevra jamais les recompenſes de J. C. c'eſt un étranger, c'eſt un prophane, c'eſt un ennemy. Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour pere, qui n'a point l'égliſe pour mere. Si quelqu'un a peu ſe ſauver hors de l'arche de Noé, l'on ſe peut ſauver auſſi hors de l'égliſe. Et enſuite: Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Chriſt qu'une égliſe : l'unité ne peut eſtre diviſée, & un corps ne ſubſiſte plus quand il eſt demembré: quiconque ſe ſepare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs : Que perſone ne s'imagine que les bons puiſſent ſortir de l'égliſe : le vent n'emporte point le froment, mais ſeulement la paille legere. Ce ſont ceux qui ſans ordre de Dieu s'élevent d'eux même ſur une troupe de temeraires : qui ſe font prelats contre les loix de l'ordination, qui ſe donnent le nom d'evêques ſans recevoir l'epiſcopat de perſone. Et enſuite : Le ſchiſme eſt un crime ſi énorme, que la mort même ne peut l'expier : celui qui n'eſt point dans l'égliſe ne peut eſtre martyr : il peut eſtre tué, mais il ne peut eſtre couronné.

V. ſup. lib. VI. n. 46.

Comme il y avoit encore des confeſſeurs dans le ſchiſme, il répond à ce prejugé en diſant : que la confeſſion du nom de J. C. ne met pas à couvert des attaques du demon: autrement, dit-il, les confeſſeurs

ne tomberoient ni dans l'adultere, ni dans les autres crimes, où nous en voyons avec douleur quelques-uns : un confesseur quel qu'il soit, n'est ni plus vertueux ni plus cheri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de sauvé que celui qui perseverera jusques à la fin. Et ensuite : Les apôtres ne perdirent pas leur foi & leur fermeté : pour avoir esté abandonnés par Judas : ainsi l'infidelité de quelques confesseurs ne détruit pas la sainteté de tous les autres. Enfin il ordonne de se separer des schismatiques & de les fuïr.

II. Punitions miraculeuses des apostats.

Dans le traité de ceux qui étoient tombés, il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remedes propres à les guérir. Et afin de rendre plus sensible l'énormité de leur crime : il raporte plusieurs punitions miraculeuses, dont il avoit une conoissance particuliere. Un d'eux, qui étoit monté volontairement au Capitole, pour nier la foi:, devint müet, aussi-tost qu'il eut renoncé à J. C. Une femme étant allée au bain, aprés avoir commis ce crime : tomba saisie du malin esprit, se déchira la langue de ses dents, & mourut peu de temps aprés, tourmentée de douleurs du ventre & des entrailles. Des parens en s'enfuyant laisserent une petite fille à la mamelle, entre les bras de sa nourrice, qui la porta aux magistrats : comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin, qui restoit du sacrifice. La mere ayant depuis repris sa fille, & ne sachant point ce qui s'étoit passé : l'aporta à l'église, comme S. Cyprien offroit le S. sacrifice. L'enfant pendant toutes les prieres ne fit que pleurer & se

tourmenter. Aprés la consécration, lorsque le diacre vint présenter le calice aux assistans : le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lévres, & refusa le calice. Le diacre insista & lui fit avaler malgré elle du sacrement contenu dans le calice : alors elle se mit à sangloter & à vomir, & rejetta ce qu'elle avoit pris de l'eucharistie. Une femme adulte, qui étoit tombée dans l'apostasie, s'étant aussi présentée, comme S. Cyprien sacrifioit ; & ayant receu la communion par surprise : perdit tout d'un coup la respiration, & tomba tremblante & palpitante : un autre ayant ouvert son cofre, où étoit la sainte eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouventa ; & elle n'osa y toucher. Un homme qui avoit apostasié, ayant receu en cachete sa part aprés la celebration du sacrifice ; quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre. Plusieurs furent saisis des esprits immondes : plusieurs perdirent la raison & devinrent furieux.

S. Cyprien eut soin par les ordres & par les avis qu'il donna aux autres evêques d'Afrique, d'empêcher que les schismatiques n'y trouvassent créance, & n'y fissent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui étoit evêque en Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien : dont il avoit d'abord rejetté la communion pour s'attacher à S. Corneille, suivant le conseil de S. Cyprien. Il demandoit quelle hérésie Novatien avoit introduite, & comment Corneille avoit communiqué avec Trophime & avec ceux qui avoient encensé des idoles. S. Cyprien lui répondit premierement : que les hommes graves & une fois fondés

III. Lettre à Antonien.

ſur la ſolidité de la priere, ne doivent pas eſtre ébranlés, non ſeulement par des petits vents, mais par les tempeſtes les plus violentes. Enſuite il rend raiſon de la diverſe conduite qu'il avoit tenuë à l'égard des apoſtats. Dans le fort de la perſécution on leur refuſoit la reconciliation, hors le cas de l'extrémité de la vie : afin de les animer à retourner au combat. La perſécution étant apaiſée, le concile d'Afrique & celui de Rome accorderent la réconciliation à ceux, qui avoient accompli une ſérieuſe penitence : ſuivant les diſtinctions portées par les canons, qui en furent dreſſés. Il lui explique le mérite du pape Corneille & la régularité de ſon élection, & le purge des calomnies des ſchiſmatiques. Sachés, dit-il, que nos collegues ont reconu tres certainement, qu'il n'eſt coupable ni d'avoir pris un billet de ſeureté, ni d'avoir eu une communication ſacrilege avec les evêques, qui ont ſacrifié aux idoles. A l'égard de Trophime, une grande partie du peuple qui s'étoit ſéparée avec lui, ne ſeroit point revenuë ſans lui ; & il les ramenoit avec une humilité & une ſatisfaction entiere. Corneille en ayant déliberé avec pluſieurs de nos collegues, Trophime a été receu : mais ſeulement à la communion laïque, & non comme les malicieux vous ont écrit, pour avoir le rang d'evêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifferemment avec ceux qui ont ſacrifié, eſt encore un faux bruit inventé par les apoſtats. Si quelqu'un eſt ſurpris de maladie, on le ſecourt dans le péril, comme il a été reſolu : mais aprés que nous leur avons ainſi donné la paix, nous ne pouvons pas les

les étoufer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont receu la paix que comme mourans. Il montre ensuite les differens degrez de chute. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'est présenté volontairement au sacrifice abominable ; & celui qui aprés avoir resisté & combatu long-temps, y est venu par nécessité. Celui qui s'est livré avec tous les siens ; & celui qui s'est exposé au peril pour tous, mettant à couvert sa femme, ses enfans, & sa famille. Celui qui a poussé au crime ses hostes, ou ses amis ; & celui qui les a épargnés, & qui a receu chés lui plusieurs freres qui s'enfuyoient en exil, & leur a donné la retraite: ofrant au Seigneur plusieurs ames vivantes & saines, qui prient pour la siene.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire : J'avois leu & j'avois oüi prêcher à l'evêque, qu'il ne faut point sacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occasion s'étant présentée d'avoir un billet, je suis venu au magistrat, où j'ay chargé un autre qui y alloit, de lui dire : que j'étois Chrétien, qu'il ne m'étoit pas permis de sacrifier, ni d'aller aux autels du demon, que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continuë S. Cyprien, ce même homme ayant apris de nous, qu'il ne devoit pas même prendre de billet : pleure, se lamente, proteste qu'il a peché par erreur, plustost que par malice, & qu'à l'avenir il sera plus ferme. Si nous rejettons ces penitens ; aussi-tost le demon les jettera dans l'heresie ou dans le schisme avec leurs femmes & leurs enfans, qu'ils avoient conservez. Les

Stoïciens ont d'autres maximes, eux qui disent que tous les pechez sont égaux, & qu'un homme grave ne doit pas aisement se laisser fléchir : mais les Chrétiens sont fort éloignez des philosophes : ce qu'il dit à cause de Novatien, qui d'abord avoit fait profession de la philosophie Stoïcienne ; & il conclut : Il a donc été resolu, aprés avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques seroient admis dés à présent, & que ceux qui ont sacrifié, seroient secourus à la mort.

Au reste il ne faut pas craindre que cette indulgence diminuë le nombre des martyrs : il ne laisse pas d'y avoir des vierges & des continens, quoi que l'on accorde la penitence aux adulteres : il est vray qu'autrefois quelques evêques de cette province leur ont entierement fermé l'entrée de la penitence; mais ils ne se sont pas separez pour cela des autres evêques. Sans rompre le lien de la concorde, chaque evêque regle sa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu. Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs pechez, par des témoignages manifestes : nous avons été d'avis, de leur ôter toute esperance de communions, s'ils commencent à la demander dans la maladie. Car ce n'est pas le regret du peché qui les presse, mais la crainte de la mort ; & celui-là ne merite pas d'estre consolé à la mort, qui n'a pas songé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette discipline, que les Novatiens accusoient de relâchement : S. Cyprien continuë.

Quant à ce que vous me demandez quelle heresie Novatien a introduite : Sachez premierement

que nous ne devons point eſtre curieux de ce qu'il enſeigne, puiſqu'il enſeigne dehors. Il n'y a qu'une ſeule égliſe, que J. C. a diviſée en pluſieurs membres par tout le monde: & un epiſcopat, qui s'étend par la multitude des evêques que la concorde réunit: & celui-ci aprés l'inſtitution de Dieu, s'éforce de faire une égliſe humaine; & envoye ſes nouveaux apôtres en pluſieurs villes, pour mettre de nouveaux fondemens. Et quoi qu'il y ait depuis long-temps en chaque province des evêques ordonnez, venerables par leur âge, par l'integrité de leur foi, & leur conſtance dans la perſécution: il oſe créer encore d'autres faux evêques. Quand il auroit été evêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des evêques & l'unité de l'égliſe. C'eſt ce que S. Cyprien écrivoit à Antonien.

Fabien evêque d'Antioche ſembloit incliner au ſchiſme & à la doctrine de Novatien. Surquoi S. Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui diſoit beaucoup de choſes de la penitence, & de ceux qui avoient ſoufert depuis peu le martyre à Alexandrie: puis il ajoûtoit: Je veux vous propoſer un exemple, qui eſt arrivé parmi nous. Il y avoit icy un vieillard fidelle nommé Serapion, qui aprés avoir paſſé ſans reproche la plus grande partie de ſa vie, étoit enfin tombé dans la perſécution. Il avoit ſouvent demandé grace, & on ne l'avoit point écouté, parce qu'il avoit ſacrifié. Etant tombé malade, il demeura trois jours de ſuitte ſans voix & ſans ſentiment.: le quatriéme jour s'étant un peu éveillé, il apella le fils de ſa fille & lui dit: Eh mon enfant

IV.
Hiſtoire du vieillard Serapion.
Euſ. VI. hiſt. c. 44.

jusques à quand veut-on me retenir ? de grace qu'on se depêche, pour me congedier au plustost : apelle moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre : il étoit nuit & le prêtre étoit malade : il ne put donc y aller. J'avois donné ordre, que l'on donnât l'absolution aux mourans s'ils la demandoient, & principalement s'ils l'avoient instamment demandée auparavant : afin qu'ils s'en allassent avec une bonne esperance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'eucharistie : lui ordonnant de la tremper & la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna, & comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Serapion étant encore revenu à lui dit : Viens-tu mon enfant : le prêtre n'a pû venir, mais fais vîte ce qu'il a ordonné & me délivre. L'enfant trempa l'eucharistie & la fit aussi-tost couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'esprit aprés un leger soupir. N'est-il pas manifeste qu'il fut conservé jusques à ce qu'il fût absous de son peché & reconu pour fidelle, à cause de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites ?

S. Denis d'Alexandrie fit plusieurs autres écrits à cette occasion. Une lettre à tous les Chrétiens d'Egypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apostats : distinguant les divers degrés de pechés. Une exhortation à son troupeau d'Alexandrie, & une lettre à Origene en particuiler, sur le martyre ; par ou l'on void qu'il le tenoit en sa communion. Il écrivit un traité de la penitence, adressé à Conon evêque d'Hermopolis : une lettre aux freres de Laodicée, dont Thelymidres étoit évêque ;

Eus. VI. hist. c. ult.

une à ceux d'Armenie dont l'evêque étoit Merouzane.

D'ailleurs le pape S. Corneille écrivit à Fabien d'Antioche, depuis la reconciliation des confesseurs: outre deux lettres, qu'il lui avoit écrites auparavant, touchant la condamnation de Novatien & le consentement des autres églises. Dans cette derniere il expliquoit au long les crimes de Novatien & l'irrégularité de son ordination : le retour des confesseurs qu'il avoit séduits, & comme tout le monde l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des evêques assemblés à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, & les noms de leurs églises. On y lisoit aussi les noms & les églises de ceux, qui étant absens, avoient envoyé à Rome leur avis & leur consentement par lettres : & c'est peut-estre ce que S. Jerôme apelle le concile d'Italie.

V. Concile d'Antioche contre Novatien. *Eus. VI. hist. c. 43.*

de script. in Corn.

S. Corneille écrivit aussi à S. Denis d'Alexandrie contre Novatien : & S. Denis dans sa réponse lui marquoit, qu'il avoit été invité de se trouver à un concile, qui se devoit tenir à Antioche: où quelques-uns s'efforçoient d'établir l'hérésie de Novatien. Ceux qui avoient invité S. Denis à ce concile étoient Helenus evêque de Tarse en Cilicie, Firmilien de Césarée en Cappadoce, Theoctiste de Césarée en Palestine : tous trois evêques de metropoles voisines d'Antioche. Mais avant la celebration du concile, Fabien mourut, aprés avoir tenu le siege environ deux ans depuis le martyre de S. Babylas. A Fabien succeda Demetrien quatorziéme evêque d'Antioche. Il tint le concile, où Novatien fut condam-

Eus. VI. hist. c. 46.

Eus. chr. an. 253.

Lib. Synod. to. 1. Conc. 719.

né & deposé, comme favorisant le peché, en rendant la penitence impossible.

VII. Second concile de S. Cyprien. Epist. 56. P. 53. An. 252.

Dans le temps de pâque de la même année 252. S. Cyprien receut une lettre de Fortunat & de cinq autres evêques d'Afrique : qui étant assemblés à Capse, pour l'ordination d'un evêque : furent consultés par l'evêque Superius, touchant trois Chrétiens tombés dans la persécution, nommés Ninus, Clementien & Florus. D'abord ayant été pris, ils avoient confessé le nom du Seigneur, & vaincu la violence des magistrats municipaux & l'emportement du peuple : ensuite étant cruellement tourmentés devant le proconsul, ils cederent à la rigueur des tourmens. Mais quoique leur chute eût été si peu volontaire, ils ne cesserent point de faire penitence pendant trois ans. Fortunat & les autres evêques consultoient saint Cyprien, pour savoir s'il étoit permis d'admettre alors ces penitens à la communion. S. Cyprien répondit : Il me semble que c'est assés, qu'ils ayent perdu la gloire de la confession, sans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois parce que vous m'avés écrit de traiter cette afaire avec plusieurs de nos confreres ; & qu'à présent ils sont presque tous arrestés chés eux avec les freres, dans les premieres solemnités de la pâque ; quand la feste sera passée & qu'ils s'assembleront avec moy ; je l'examineray plus à fond:, afin de vous écrire une resolution certaine par le conseil de plusieurs evêques.

La pâque étoit cette année-là l'onziéme d'Avril.

Am. Cypr. an. 252. n. 6.

Aprés qu'elle fut passée, les evêques se rendirent à

Carthage, où le concile fut celebré le jour des ides de May, c'eſt à dire le quinziéme. Ce fut le ſecond concile où S. Cyprien préſida, & il y eut quarante-deux evêques. On y examina les cauſes de tous ceux qui étoient tombés pendant la perſécution. On fit grande différence entre ceux qui étoient demeurés dans l'égliſe, & ceux qui avoient apoſtaſié : ſoit qu'ils fuſſent retournés au ſiecle & menaſſent un vie payenne ; ſoit qu'ils ſe fuſſent joints aux hérétiques ou ſchiſmatiques, pour faire la guerre à l'égliſe. Ceux qui étoient demeurés dans l'égliſe, pleurant continuellement leur peché & implorant la miſericorde divine, furent traités avec indulgence : & au lieu que dans le concile précédent il avoit été réſolu, de ne leur donner la paix, que quand ils ſeroient en péril de mort : on ordonna dans celui-ci de la leur donner inceſſamment. La raiſon de ce changement de conduite, fut l'aproche de la perſécution : car les evêques conurent par des viſions & par des révélations fréquentes & certaines, qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

On diſoit contre cette indulgence : que ceux qui aprés leur chute ſoufriroient le martyre, ſeroient aſſés purifiés par leur ſang, ſans avoir beſoin de recevoir la paix de l'evêque : qu'il étoit à craindre que pluſieurs ne la demandaſſent avec diſſimulation, & qu'aprés l'avoir receuë ils ne refuſaſſent de combattre. Mais on répondoit premierement : que pour eſtre propre au martyre : il falloit recevoir de l'égliſe les armes ſpirituelles, & eſtre ſoutenu par l'euchariſtie : que ceux qui s'enfuiroient dans les deſerts,

quittant tout pour ſuivre le Seigneur, ne devoient pas mourir ſans la paix de l'égliſe : comme il arriveroit s'ils devenoient malades, ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, diſoit-on, ils ſe trompent eux-mêmes : les evêques jugent par l'exterieur, il n'y a que Dieu qui ſonde les cœurs : il n'eſt pas juſte que les mauvais nuiſent aux bons, mais plûtoſt que les bons ſervent aux mauvais. Enfin l'on conclut, de recevoir ſans delai à la paix tous ceux que l'on jugeoit véritablement penitens : & on en écrivit une lettre ſynodale adreſſée au pape S. Corneille, qui porte en teſte les noms de quarante-deux evêques, dont S. Cyprien eſt le premier.

Epiſt. 57. *P.* 54.

VII Schiſme de Fortunat.

Epiſt. 59.

L'hérétique Privat qui avoit été evêque de Lambeſe en Numidie, mais depoſé pour ſes crimes, par un concile de quatre-vingt-dix evêques : vint ſe préſenter à ce concile de Carthage, accompagné du faux evêque Felix, qu'il avoit ordonné depuis ſa ſéparation : accompagné auſſi de Jovin & de Maxime, condamnés par neuf evêques, pour des ſacrifices impies ; & pour d'autres crimes & de nouveaux excommuniés par le concile de Carthage, de l'année précédente. Privat ſe préſenta donc à ce concile, diſant qu'il vouloit ſe juſtifier : mais il n'y fut pas receu. De dépit il ordonna un faux evêque de Carthage, ſavoir Fortunat l'un des cinq prêtres, qui l'année précédente avoient été chaſſés de l'égliſe. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime & Repoſte de Tuburſique : qui non ſeulement étoit tombé dans la perſécution, mais en avoit entraîné pluſieurs autres. Ces cinq evêques, accompagnés de quelque peu de ceux qui

qui avoient ſacrifié, reconurent Fortunat pour evêque.

Il envoya auſſi-toſt à Rome, pour demander la communion du S. ſiege, comme evêque de Carthage. Le chef de la légation fut Feliciſſime, ancien ennemy de Cyprien & auteur du ſchiſme. Il ſe chargea de lettres, qui portoient: que Fortunat avoit été élcu par vingt-cinq evêques, & contenoient pluſieurs autres menſonges & pluſieurs calomnies contre S. Cyprien: & il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de ſa faction. S. Cyprien ne s'empreſſa pas de donner à S. Corneille la nouvelle de cet attentat: non plus que de l'ordination du prêtre Maxime, qui ayant été envoyé en Afrique par Novatien, y avoit été rejetté de la communion de l'égliſe, & que ſon party avoit depuis fait evêque. Il mépriſoit ces impertinenices des hérétiques & des ſchiſmatiques; & ne croyoit pas qu'il convint à la dignité de l'égliſe catholique, de ſe mettre en peine de leurs folles entrepriſes. Il ſavoit que Feliciſſime & Fortunat étoient aſſés conus à S. Corneille, par les lettres de l'année précédente: comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniés par les evêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des evêques d'Afrique, qui étoient catholiques, & ſans reproche: afin qu'il ſeuſt à qui lui & les autres evêques devoient écrire, & de qui ils devoient recevoir les lettres; & que tous les autres étoient, ou tombés dans l'idolatrie ou hérétiques. Saint Cyprien ſe repoſoit ſur tout cela. Toutefois ayant trouvé l'occaſion de l'acolyte Felicien, homme de

confiance, que le pape S. Corneille lui avoit envoyé avec l'evêque Persée : entre autres avis, il lui donna encore celui-ci, de l'entreprise de Fortunat. Mais Felicien fut retardé : soit par le vent, soit par d'autres lettres de S. Cyprien qu'il attendoit : & le schismatique Felicissime ayant usé de diligence, le prévint.

Quand il fut arrivé à Rome, il se présenta à l'église accompagné d'une troupe de schismatiques desesperés, prétendant faire reconoître Fortunat pour évêque de Carthage: mais le pape S. Corneille ne voulut pas seulement l'écouter, & le rejetta de l'église avec une vigueur sacerdotale : comme ayant été legitimement condamné pour de grands crimes. Car ce Felicissime avoit détourné de l'argent qu'il avoit en dépost, corrompu des vierges & commis des adulteres. S. Corneille en donna avis à S. Cyprien, par une lettre pleine de charité & de force, dont il chargea Satur acolyte. Les schismatiques se voyant rejettés, revinrent à la charge, avec des menaces & des emportemens furieux : disant que s'il ne recevoit les lettres, dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choses honteuses ; & faisant sonner haut le nombre de vingt-cinq evêques, qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. S. Corneille fut ébranlé par ces menaces, & écrivit une seconde lettre à S. Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point receu d'avis de sa part, touchant la prétenduë ordination de Fortunat : car l'acolyte Felicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de S. S. Cyprien ayant receu cette seconde lettre de S.

Corneille, lui répondit en ces termes : S'il est ainsi, mon tres-cher frere, que l'audace des méchans se fasse craindre, & qu'ils emportent par leur insolence, ce qu'ils ne peuvent obtenir par la justice : c'est fait de la vigueur épiscopale, & de la puissance sublime & divine du gouvernement de l'église. Car les gentils & les Juifs nous menacent : les hérétiques & tous ceux que le demon obsede témoignent leur rage, par des discours furieux : il ne faut pas toutefois ceder pour cela, ni croire que l'ennemi soit plus grand que J. C. parce qu'il a tant de puissance dans le siecle. Nous ne devons pas seulement considerer les menaces des gentils & des Juifs. Il n'importe qui nous trahisse ; & ce ne nous est pas une honte, de soufrir de nos freres comme J. C. en a soufert : ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et ensuite : Les hérésies & les schismes ne sont venus que faute d'obeïr au pontife de Dieu, & de songer, qu'il y a dans l'église un seul evêque & un seul juge pour un temps, qui tient la place de J. C. Autrement il ne se trouveroit persone, qui aprés le jugement de Dieu, le sufrage du peuple, le consentement des autres evêques : se fist juge, non de l'evêque, mais de Dieu même : si ce n'est qu'il y ait quelqu'un assés impie & assés insensé, pour croire qu'un evêque se fait sans le jugement de Dieu : tandis qu'il nous dit, qu'un passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté. Il y a des evêques qui ne se font pas par la volonté de Dieu : mais ce sont ceux qui se font hors de l'église. Le Seigneur lui-même a soufert que plusieurs le quittassent, se contentant de dire à ses apôtres : Vou-

Cyprien à S. Corneille. Epist. 59. p. 55.

Joan. VI. 67. lés-vous aussi vous en aller ? Mais Pierre, sur qui il avoit bâti l'église, répondit pour tous : Seigneur, à qui irons-nous ? montrant que ceux qui quittent J. C. périssent par leur faute : que l'église qui croit en lui ne le quitte jamais ; & que ceux-là sont l'église, qui demeurent dans la maison de Dieu.

Ensuite, parlant des calomnies des schismatiques : Je ne dois pas, dit-il, les imiter en raportant le détail de leurs crimes : nous devons considerer ce que doivent dire & écrire des pontifes de Dieu : la douleur doit moins me faire parler que la modestie : & je ne dois pas donner lieu de croire, qu'étant attaqué je me défende par des médisances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'église : je passe les conjurations, les adulteres, & divers genres de crimes : il y en a un seul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit ni de mon interest, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'est que dés le premier jour de la persécution : lors que les pechés étoient recens, & que la fumée des sacrifices abominables se voyoit encore, non seulement sur les autels, mais dans les mains & la bouche des apostats ; ils n'ont point cessé de communiquer avec eux, & de les détourner de la penitence. En effet, les deux schismes, qui divisoient alors l'église, étoient fondés sur des excés oposés. Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'absolution ni la paix, à ceux qui étoient une fois tombés dans l'idolatrie : quelque penitence qu'ils fissent. Felicissime vouloit qu'on les reçût d'abord, sans leur imposer de penitence. S. Cyprien continüe : Non contents

d'avoir ôté aux pecheurs l'eſperance de la ſatisfaction, leur faiſant perdre tout le ſentiment & le fruit de la penitence : ils ont encore établi hors de l'égliſe & contre l'égliſe une aſſemblée de leur faction, composée d'une troupe de gens, qui ne veulent point ſatisfaire à Dieu, pour les crimes dont ils ſe ſentent coupables.

Aprés cela ils oſent encore paſſer la mer ; & porter des lettres de la part des ſchiſmatiques à la chaire de Pierre & à l'égliſe principale, qui eſt la ſource de l'unité ſacerdotale : ſans penſer que ceux à qui ils s'adreſſent ſont ces Romains, dont l'apôtre a loüé ſi hautement la foi ; & auprés de qui l'infidelité ne peut trouver d'accés. Mais quelles raiſons ont-ils d'y aller, & d'y porter la nouvelle d'un faux evêque établi contre les evêques veritables ? Car ou ils ſont contents de ce qu'ils ont fait ; ou s'ils s'en repentent, ils ſavent où ils doivent revenir. Il eſt établi entre nous tous & avec juſtice, que chaque coupable ſoit examiné au lieu où le crime a été commis : une portion du troupeau eſt attribuée à chaque paſteur, pour la gouverner & en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous ſont ſoumis courent ça & là, & mettent la deſunion entre les evêques : mais qu'ils plaident leur cauſe au lieu où ils peuvent avoir des accuſateurs & des témoins de leur crime. Si ce n'eſt que ce petit nombre de deſeſperez ne trouve pas ſuffiſante l'autorité des evêques d'Afrique, qui les ont déja jugez & condamnez. Leur cauſe a été examinée, leur ſentence prononcée : & il eſt indi-

Rom. 1. 8.

gne de la gravité des evêques, qu'on leur pût reprocher d'estre legers & inconstans : puisque le Seigneur nous aprend que nous ne devons dire que ; Ouy, ouy : Non, non. Si l'on compte ceux qui les jugerent l'année derniere avec les prêtres & les diacres: on en trouvera plus, qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'est ainsi que S. Cyprien, écrivant au pape même, se plaint d'une appellation à Rome, comme d'un procedé notoirement irregulier.

Il ajoûte que la plûpart des schismatiques revenoient à l'église, mais qu'il ne les recevoit pas sans choix. Car, dit-il, il y en a, à qui plusieurs crimes, où l'opposition de nos freres font un tel obstacle, qu'il n'est pas possible de les recevoir, au scandale du plus grand nombre : pour recueillir de miserables fragments il ne faut pas blesser ce qui est sain & entier. Et ensuite : Je souhaite que tous retournent à l'église : je remets tout, je dissimule, je n'éxamine pas en toute rigueur les fautes commises contre Dieu : je peche presque moi même, par trop de facilité : j'embrasse avec joye & avec amour ceux qui reviennent avec repentir & qui confessent humblement leur peché. Mais si quelques-uns croyent se pouvoir ouvrir la porte de l'église, par les menaces & par la terreur, plûtost que par les prieres & les soumissions : qu'ils sachent que le camp invincible de J. C. ne cede point à des menaces. Un evêque tenant l'évangile & gardant les preceptes de J. C. peut estre tué, mais il ne peut estre vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'église catholique, afin

que celui qui y preside soit jugé par ceux qui en sont dehors? Que reste t-il sinon que l'église cede au Capitole? que les prêtres se retirent, emportant l'autel du Seigneur; & que les idoles avec leurs autels prophanes, passent au milieu de nôtre sanctuaire? Ce sanctuaire étoit un demi cercle, où les prêtres étoient assis, ayant l'evêque au milieu d'eux, & environant la table sacrée, où l'on offroit le S. sacrifice. S. Cyprien continüe : Ne seroit-ce pas donner à Novatien une ample matiere de declamer contre nous : si ceux qui ont renié publiquement J. C. non seulement sont receus sans penitence, mais encore se rendent terribles ? S'ils demandent la paix qu'ils quittent les armes : s'ils veulent satisfaire pourquoi menacent-ils ? qu'ils sachent que les prêtres de Dieu ne le craignent point. Quand l'Antechrist viendra, on ne lui cedera pas, parcequ'il menacera de mort ceux qui lui resisteront. Il ne nous importe, par qui & quand nous soyons tuez; puisque nous recevrons toûjours de N. S. la recompense de nôtre mort. Et quoi que je sache, que l'affection que nous nous devons, vous oblige de lire toujours mes lettres à vôtre clergé & à vôtre peuple : je vous prie neanmoins de faire cette fois à ma priere, ce que vous faites de vous même : afin que si les discours empoisonnez que l'on a répandus contre moy, ont laissé quelque mauvaise impression, elle soit entierement effacée. Enfin il avertit les fidelles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les schismatiques, non pas même dans les repas ou les conversations. C'est ce qui m'a semblé de plus remarquable dans

cette lettre de S. Cyprien à S. Corneille.

IX. Persecution de Gallus. Cypr ep. 58. Euseb. chr. an. 253. Oros. VII. c. 21.

La persecution dont les evêques avoient été avertis du ciel étoit déja commencée, à l'occasion d'une peste violente qui s'étendit en plusieurs parties de l'empire. L'empereur Hostilien en étoit mort : & comme elle augmentoit, Gallus & son fils Volusien eurent recours à leurs dieux; & envoyerent des edits par toutes les provinces, pour ordonner des sacrifices. S. Cyprien fut demandé pour la seconde fois dans le cirque, par les cris du peuple de Carthage, pour estre exposé à un lion; & on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation au martyre. Le pape S. Corneille fut le premier à Rome, qui confessa le nom de J. C. dans cette persecution: son exemple encouragea tellement les fidelles, que tous ceux qui seurent qu'il étoit interrogé accoururent, pour confesser avec lui : & plusieurs de ceux qui étoient tombés se releverent en cette occasion. S. Corneille ayant donc refusé de sacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'huy Civitavechia, qui étoit un lieu tres-agreable à 45. milles de Rome. Là il receut une lettre de S. Cyprien, qui le congratuloit & toute l'église Romaine, de sa glorieuse confession. Il marque la difference de Novatien, que les persecuteurs laissoient cependant en repos : puis il conclut : Puisque nous sommes avertis par la providence divine, que le jour de nôtre combat approche : appliquons-nous sans cesse avec tout le peuple aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. Souvenons-nous les uns des autres, & qui que soit de nous,

Cypr. ep. 59. p. 55.

Plin. VI. epist. 31.

Cypr. ep. 60. p. 57.

qui sorte d'icy le premier, par la misericorde de Dieu que nôtre charité continuë auprés de lui : & que nos prieres ne cessent point pour nos freres. Ainsi parloit le confesseur Cyprien au confesseur Corneille.

X
Martyre de S. Hippolyte. & du Pape S. Corneille.
Act. sinc. p. 155 ex Prudent

Un des plus illustres martyrs de Rome, que l'on raporte à cette persecution, & à l'an 252. fut S. Hippolyte prêtre, qui avoit suivi le schisme de Novat & de Novatien. Comme on le menoit au martyre : le peuple dont il avoit le soin, & qui par affection le suivoit en grand nombre, le consulta quel estoit le meilleur parti. Fuyés, dit-il, le malheureux Novat & revenés à l'église catholique. Je voi maintenant les choses tout autrement ; & je me repens de ce que j'ay enseigné. Aprés qu'il eut ainsi detrompé son peuple, il fut mené à Ostie : où le prefet de Rome étoit allé ce jour-là, pour estendre la persecution hors la ville, qu'il avoit déja remplie de sang. Il étoit sur son tribunal environné de bourreaux & d'instrumens de supplices, & devant lui des troupes de fideles, dont la crasse & les cheveux longs monstroient qu'ils avoient croupi long-temps en prison. Mais voyant que les tourmens étoient inutiles, & qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la teste, il fit mettre l'autre en croix : il en fit jetter plusieurs dans une barque pourrie, qui coula promptement à fonds.

On lui presenta le vieillard Hippolyte chargé de chaînes ; & une foule de jeunes gens crioit tout autour, que c'estoit le chef des Chrétiens : qui devoit perir par quelque nouveau genre de supplice. Com-

ment s'appelle-t-il : dit le prefect ? Ils répondirent, qu'il se nommoit Hippolyte. Qu'il soit donc traitté comme Hippolyte, dit le prefet ; & qu'il soit traîné par des chevaux indomptés. Il faisoit allusion à Hippolyte fils de Thesée, fameux dans les poëtes profanes : qui fuyant la colere de son pere, rencontra un monstre, dont ses chevaux furent épouvantés : ensorte qu'il tomba de son chariot , fut traîné & mis en pieces. Aussi-tost on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches : on les attache ensemble à grande peine, & on passe entre-eux au lieu de timon une longue corde, au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis ils excitent les chevaux par de grands cris, des coups de foüet & des aiguillons. Les dernieres paroles du saint, que l'on entendit furent : Seigneur, ils déchirent mon corps, prenés mon ame. Les chevaux commencerent à l'emporter avec furie, dans les bois, sur les rochers & sur les épines. Ils abattent les hayes & rompent tous les obstacles : leur chemin est arrosé du sang du martyr; & son corps déchiré en mille pieces, qui demeurent éparses de tous costés. Les fidelles suivoient fondant en larmes ; & conduits par les traces de son sang ramassoient soigneusement ses reliques, & jusques au sang ; dont la terre où les arbres étoient imbibés, & qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin ils l'ensevelirent à Rome dans les Catacombes, auprés d'un autel. On celebre sa memoire le 13. d'Aoust.

Ovid xv. metam fab. 45.

Le pape S. Corneille mourut dans son exil cette même année 252. le 14. de Septembre ; aprés avoir tenu le S. siége un an & environ cinq mois. Les

lib. Pontif. Pagi an 252. n. 11. Hier. script. in Corn.

quatre lettres qu'il avoit écrites à Fabius evêque d'Antioche au sujet de Novatien, restoient du temps de S. Jerôme. Au pape S. Corneille succeda Lucius, l'un des prêtres confesseurs, qui avoient été exilez avec lui : mais Lucius fut encore relegué par les persecuteurs, peu de temps aprés son élection. Si-tost que S. Cyprien l'eut apprise, il lui écrivit : pour se réjouir avec lui du double honeur qu'il avoit receu, de la confession & du sacerdoce. L'exil du pape Lucius ne fut pas long & il lui fut permis de revenir à Rome : & S. Cyprien avec les evêques ses confreres, lui écrivit une seconde lettre, pour le congratuler de son retour. Nous comprenons, dit-il, mon tres-cher frere, les salutaires conseils de Dieu, & pourquoi cette persecution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les heretiques ; & montrer quelle étoit l'église, quel étoit l'unique evêque eleu par son ordre, les prêtres unis à l'evêque, le veritable peuple de J. C. qui étoient ceux que l'ennemi attaquoit, qui étoient au contraire ceux que le demon épargnoit, comme lui étant acquis. Le pape Lucius ne tint le S. siége que cinq mois ; & mourut le 4. de Mars l'an 253. Le 13. de May suivant on éleut Estienne : qui gouverna quatre ans & prés de trois mois.

ep. 61. *lib. Pontif.* *ead. ep. 61.* *Eus. chr. 254.* *Idem VII. hist. c. 2.* *Calend. Rom.* *Buch. Pagi. an. 253. n. 2.*

XI. Conversion de Neocesarée

Greg. Nyss. vita Thaum. p. 1007. D

Cependant la peste qui continuoit avec violence, fut cause dans le Pont de la conversion de plusieurs infideles. Car elle y commença dans une feste solemnelle, qu'ils celebroient à Neocesarée en l'honeur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du païs y venoit en foule, le theatre étoit plein, & cette

année la presse y fut si grande : que ni les musiciens, ni les joueurs de gobelets & les autres charlatans ne pouvoient se faire entendre, ni montrer leur adresse. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix: Jupiter fais nous de la place. S. Gregoire Thaumaturge l'ayant apris, envoya un des siens leur dire: qu'ils auroient bien-tôt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet la peste se mit dans cette même assemblée, & changea les danses & les chants de joye en cantiques funebres: ce fut comme un feu, qui s'étendit promptement dans toutes les maisons. Les temples étoient pleins de malades qui alloient implorer le secours de leurs dieux & y demeuroient morts : on les voyoit autour des fontaines chercher du rafraîchissement, qu'ils ne trouvoient point. Plusieurs alloient eux mêmes dans les sepulcres : parceque les vivans ne suffisoient plus pour ensevelir les morts. Des spectres entroient dans les maisons, comme pour les avertir, & la mort suivoit aussi-tôt. En cette extremité ils eurent recours à S. Gregoire ; & si-tôt que le spectre funeste étoit entré dans une maison, on prioit le S. evêque d'y venir faire des prieres. Il chassoit par tout la maladie, & le bruit s'en répandant d'une maison à l'autre, on ne cherchoit plus d'autre remede : on ne consultoit plus les oracles, on ne faisoit plus de sacrifices, on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le saint evêque, & chacun vouloit l'attirer chez soi : la recompense qu'il tiroit d'eux étoit le salut de leurs ames. Ainsi, il les convertit tous : les uns pour les avoir delivrez de la maladie, les autres par la crainte d'y tomber.

En Afrique la maladie ne fut pas moindre : chacun fuyoit les malades, & les exposoit sans pitié. Carthage étoit pleine de corps morts, dont persone ne prenoit soin, sinon autant que l'interest l'y engageoit. Alors S. Cyprien assembla le peuple & l'excita aux œuvres de charité, par les exemples de l'écriture sainte : ajoûtant que nous devons imiter la bonté de Dieu, & assister même nos ennemis. Il distribua aussi-tôt à chacun des fidelles sa fonction selon les conditions : les pauvres contribuoient de leur travail, les riches de leurs biens. Ainsi on donna un secours considerable, non seulement aux Chrétiens, mais aux payens même, qui persecutoient l'église.

XII. Traité de S. Cyprien de la mortalité.

Pont. in vita Cypr.

S. Cyprien écrivit aussi le traité de la mortalité, pour consoler les fidelles & les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, sont touchés de ce que cette maladie attaque les nôtres, aussi bien que les infidelles. Comme si le Chrétien n'avoit embrassé la foi, qu'afin d'estre exempt de maux, & de joüir heureusement de ce monde : & comme si en soufrant toutes les adversités temporelles, il n'étoit pas reservé aux délices de la vie future. Si un Chrétien comprend à quelles conditions il est entré dans l'église : il saura qu'il doit soufrir dans le siecle plus que les autres ; ayant à soûtenir de plus grands combats contre le demon. Mais quelqu'un dira : Ce qui m'afflige, est que je m'étois préparé à la confession de la foi ; & que je suis privé du martyre, qui m'étoit seur. Premierement le martyre n'est pas en vôtre pouvoir : Dieu en favorise qui il lui plaît ; & vous

ne pouvés dire, que vous ayés perdu, ce que vous ne saviés si vous merités de recevoir. De plus Dieu qui sonde les cœurs, voit vôtre bonne disposition, & ne la laissera pas sans récompense. Et ensuite : Enfin pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine providence : un des evêques nos confreres abbatu par la maladie & alarmé des aproches de la mort ; demandoit un peu de temps : alors il se présenta à lui un jeune homme si majestueux, d'une taille si avantageuse, d'un regard si éclatant ; qu'un mortel eût eu peine à le voir, s'il n'eust été prest à sortir du monde. Ce jeune homme, témoignant quelque indignation par le son de sa voix, lui dit : Vous craignés de soufrir : vous ne voulés point sortir d'ici: que voulés-vous que je vous fasse ? Puis il ajoûte : Moi-même qui suis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t-il commandé en revelation, de prêcher souvent, qu'il ne faut point pleurer nos freres quand il les apelle ; puis que nous savons qu'ils ne sont pas perdus, mais seulement partis les premiers, comme pour un voyage : & que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puis que nous savons qu'ils en portent là haut de blancs : ni donner sujet aux infidelles de nous reprocher, que nous pleurons comme perdus, ceux que nous disons qui vivent avec Dieu. Ce que S. Cyprien dit ici des habits noirs, marque que les Chrétiens d'Afrique ne portoient pas d'ordinaire cette couleur, comme plusieurs autres. Au reste chés les Romains les hommes portoient le deüil avec du noir, les femmes avec du blanc.

Baron. an. 256. n. 18 &c. Herodian lib. IV. init. Plut. quaest. Rom. 26.

XIII. S. Cyprien

Outre la peste l'empire étoit affligé de plusieurs

guerres, les Scythes, les Goths & d'autres barbares ravageoient l'Europe : les Perses vinrent jusques à Antioche, la prirent & la pillerent. On rejettoit à l'ordinaire sur les Chrétiens la cause de tous ces maux. C'est le sujet du livre de S. Cyprien contre le juge Demetrien : où parlant de la foiblesse des faux dieux, il dit : O si tu voulois les écouter, & voir, quand nous les conjurons pour les chasser des corps qu'ils possedent, comme ils sont tourmentés par nos armes spirituelles : comme ils pleurent & comme ils crient, sentant les coups de la puissance divine ! Reconois la verité de ce qui je dis : crois-en du moins ces dieux, que tu adores. Tu verras ceux que tu pries nous prier eux-mêmes : ceux que tu respectes comme tes maîtres, trembler sous nos mains comme enchaînés. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils sont, si tost que nous les interrogeons ; & ne pouvoir cacher leur illusion, même en vôtre présence.

contre Demetrien. *Zosim. in Volus. p. 645.*

Il dit que Dieu envoye toutes ces playes, pour vanger le sang innocent des Chrétiens : quoi que les Chrétiens en soient frapés eux-mêmes. Car les adversités du monde ne sont des peines, que pour celui qui met toute sa joye & sa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y estre mal, qui ne peut estre bien ailleurs, qui met ici tout son bonheur : à qui, quand il sera sorti de cette vie courte & fragile, il ne reste que le suplice & la douleur. Pour nous ni les adversités ne nous abbattent, ni les pestes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'esprit que par la chair : & nous savons que ce qui

eſt pour vous un ſuplice, eſt pour nous une épreuve. Croyés-vous que nos ſoufrances ſoient égales, voyant que nous les portons d'une maniere ſi différente ? Chés vous on ne void qu'une impatience plaintive : chés nous une patience courageuſe, pieuſe, toûjours tranquille, toûjours reconoiſſante envers Dieu : perſonne de nous ne cherche ici ni joye ni proſperité : mais il demeure doux, paiſible, & ferme contre les revolutions du monde, attendant le temps des promeſſes divines. Nous avons la force de l'eſperance & la fermeté de la foi ; l'eſprit élevé au milieu des debris du monde, qui tombe en ruine : une vertu immobile, une patience toûjours contente, une ame toûjours aſſurée de ſon Dieu. Tels étoient alors les Chrétiens.

XIV. Charité des Chrétiens envers les captifs.

Aug. ad Heſych. ep. 199. n. 35.

Pluſieurs villes de Numidie furent affligées d'une incurſion de barbares ; aparemment de ceux, qui habitant les terres plus avancées vers les deſerts, ne furent jamais ſoûmis aux Romains. Ils emmenerent en captivité pluſieurs Chrétiens de l'un & de l'autre ſexe. Huit evêques des villes où ce malheur étoit arrivé, en écrivirent à S. Cyprien : lui demandant quelques ſecours, pour racheter ces captifs. Cyprien ne put lire ces lettres ſans répandre des larmes ; & il fut particulierement touché du péril des vierges. Il fit part de ces lettres aux fidelles de Carthage : qui touchés de la même douleur contribuerent tous à cette bonne œuvre, aiſément & abondamment. Tout ce que donna le clergé & le peuple de Carthage montoit à cent mille ſeſterces ; c'eſt à dire, environ ſept mille cinq cens livres. D'autres evêques qui

qui se trouverent présens, donnerent aussi quelques petites sommes, pour eux & pour leur peuple. S. Cyprien envoya tout cet argent aux evêques de Numidie, avec une lettre, où il disoit : Si pour éprouver nôtre charité il arrivoit quelque pareil accident, ne feignés point de nous l'écrire ; & encore que toute nôtre église demande par ses prieres, qu'il n'arrive plus rien de tel ; soyés assurés que s'il arrive, elle donnera du secours volontiers & abondamment. Et afin que vous priés à l'intention de nos freres & de nos sœurs, qui ont contribué de bonne grace à cette bonne œuvre : j'ay mis ici les noms de chacun d'eux. *Epist 62.*

XV
S. Cyprien condamne les Aquariens.
Epist 63.

Dans ce même temps de la persécution, S. Cyprien receut ordre de Dieu, de faire observer l'institution de J. C. dans l'oblation du calice au S. sacrifice. Car il y avoit quelques evêques, qui par ignorance, ou par simplicité, n'y employoient que de l'eau : parce qu'ils ofroient le S. sacrifice de grand matin, & craignoient d'estre reconus pour Chrétiens, à l'odeur du vin. Au reste, ils ne faisoient point de difficulté d'ofrir du vin le soir à l'heure du souper. Car il étoit encore en usage, d'ofrir le S. sacrifice de l'eucharistie deux fois le jour, le matin & le soir : mais le sacrifice du soir étoit moins solemnel, parce que l'on ne pouvoit pas y assembler le peuple. Cet abus de consacrer le matin avec de l'eau seule, avoit passé en coûtume ; & pour la combattre, S. Cyprien écrivit à Cecilius : s'excusant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres, sur l'ordre exprés qu'il en avoit receu de Dieu. La regle qu'il donne est, que dans le S. sacrifice nous devons seulement faire *Tertull. Coron. c. 3.*

ce que le Seigneur a fait le premier pour nous.

Il prouve par les figures de l'ancien testament, la nécessité d'ofrir du vin : principalement par l'exemple de Melchisedech, selon l'ordre duquel J. C. est sacrificateur. Et cet ordre, dit-il, consiste en ce que Melchisedech fut sacrificateur du Dieu tres-haut, en ce qu'il ofrit du pain & du vin, & qu'il benit Abraham. Car qui est plûtost sacrificateur du Dieu tres-haut que N. S. J. C. qui a ofert un sacrifice à Dieu le Pere, qui a ofert le même, que Melchisedech avoit ofert, à savoir son corps & son sang : & a beni Abraham, en benissant tout le peuple fidelle ? Il dit que l'eau dans les saintes écritures signifie le baptême, & que le vin signifie l'eucharistie : que comme le vin commun relâche l'esprit & délivre de la tristesse : ainsi en beuvant le sang du Seigneur, nous perdons la memoire du vieil homme, nous oublions la premiere vie passée dans le siecle ; & le cœur affligé de ses pechés, est dilaté par la joye de la misericorde divine. Que l'eau signifie le peuple, comme il est dit dans l'écriture. Ainsi quand on mesle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidelle avec J. C. en qui il croit, & dont il ne peut estre séparé : d'où il conclud que dans la consécration du calice, on ne peut non plus ofrir de l'eau seule, que du vin seul. Il ajoûte : Le prêtre est véritablement vicaire de J. C. quand il imite ce que J. C. a fait : & il ofre alors dans l'église un véritable sacrifice à Dieu le Pere, quand il l'ofre comme J. C. l'a ofert. Ainsi parle S. Cyprien du sacrifice de l'eucharistie.

Psalm. 109. *Apoc. XVIII. 15.*

XVI. Fin d'Origene.

Origene mourut vers ce temps-là, sous le regne

de Gallus, & au commencement de l'année 253. Il avoit ſoixante-neuf ans ; & s'étoit occupé juſques à la fin à ſervir l'égliſe, par ſes diſcours & par ſes écrits. Un de ſes derniers & le plus utile de ceux qui nous reſtent, eſt l'ouvrage contre Celſe philoſophe Epicurien, qui du temps de l'empereur Adrien avoit écrit un livre plein de calomnies & d'injures contre la religion chrétiene ; Origene entreprit cette réponſe à la ſollicitation de ſon amy Ambroiſe : & la commence en diſant : qu'il euſt peut-eſtre été plus à propos, d'imiter J. C. qui ne répondoit aux calomnies de ſes ennemis, que par les merveilles de ſa vie ; gardant le ſilence devant ſes juges. Ainſi quoi qu'il ſoit toûjours calomnié, tant qu'il y aura de la malice dans les hommes : il ne ſe défend que par la vie de ſes veritables diſciples, dont l'éclat l'emporte ſur tous les menſonges. Cette réponſe, dit-il, eſt inutile pour les véritables fidelles. S. Paul ne compte point les paroles entre les tentations, qui pourroient nous ſéparer de la foi : j'écris ſeulement pour les infidelles & pour les foibles Chrétiens.

ne. Son ouvrage contre Celſe.

Sup, liv. III. *n* 21. *p.* 388.

Orig. in Celſ. lib. 1. *p* 8.

Rom. VIII. 37. 38.

Il ne ſe contente pas de détruire les objections particulieres de Celſe, il en ſappe les fondemens ; & établit ſolidement la religion chrétiene, non par des raiſonnemens, mais par des faits conſtans : par les prophéties qui ont promis J. C. par ſes miracles & par les mœurs de ſes diſciples. La foi, même ſans raiſonnemens eſt néceſſaire, parce que le commun des hommes n'a ni la capacité, ni le loiſir d'examiner : toute la vie humaine roule ſur la créance de certaines maximes communes de conduite : & les philo-

Lib. IV. *init.*

Lib. 1. *p.* 9. 10.

ſophes qui ſe piquoient tant de raiſonnement ; choiſiſſoient une ſecte plûtoſt qu'une autre, ſur quelques préjugés, ſouvent legers & téméraires. Il eſt bien plus raiſonnable, puis qu'il faut croire, de ſuivre l'autorité divine. Le ſtile de l'écriture, que les payens mépriſoient comme trop-ſimple, il étoit néceſſaire pour ce deſſein, de ſe faire entendre à tous les hommes : au lieu que les écrits de Platon & des autres philoſophes, n'étoient d'uſage que pour les gens d'eſprit & les ſavans. Mais quoi que les Chrétiens s'apliquent à l'inſtruction des ſimples, où les raiſonnemens ſont peu d'uſage : ils ne negligent pas la converſion des ſages, ni les raiſonnemens qui leur conviennent. Ils ont apris de S. Paul à ne pas croire témerairement.

Lib. VI. init. Lib. III. p. 143. Lib. VI. p. 281. I. Cor. XV. 2.

Quant aux prophéties : il eſt juſte d'ajoûter foi aux livres des Juifs, du moins comme à ceux des autres nations : chacune pour ce qui regarde ſes antiquités. Or on ne peut douter de l'antiquité des Juifs, ſi l'on conſidere les preuves que donne Joſeph dans les livres contre Appion & Tatien contre les Grecs. Il étoit néceſſaire que les Juifs euſſent des prophetes, quand ce n'euſt été que pour les détourner de conſulter les oracles & les devins des payens : autrement la vraie religion euſt paru inferieure aux fauſſes. Origene raporte les principales propheties, qui ont prédit diſtinctement la naiſſance, la paſſion, la mort & les autres circonſtances de l'avenement de J. C. & obſerve que depuis qu'il eſt venu, les Juifs n'ont plus ni propheties, ni miracles, ni aucune marque de l'aſſiſtance divine : comme l'on en

Lib. I. p. 13. P. 14. P. 25. P. 39. &c. P. 62. lib. II.

void chés les Chrétiens. On opoſoit aux prophetics les oracles des payens : mais les plus ſages d'entre eux n'y ajoûtoient guére de foi ; & quand il y euſt eu quelque choſe de ſurnaturel : le peu de vertu de ceux qui les rendoient, & la maniere honteuſe dont la pythoneſſe étoit inſpirée, devoient faire croire que des eſprits impurs en étoient les auteurs : au lieu que les prophetes de Dieu étoient d'ordinaire les plus ſaints perſonages. L'obſcurité ſembloit commune aux uns & aux autres : mais il y a cette différence, que les oracles prophanes étoient toûjours obſcurs ou ambigus : au lieu que les prophetes parlent clairement, dans tout ce qui devoit eſtre entendu auſſi-toſt, principalement dans les exhortations & les inſtructions morales. Auſſi a-t-on conſervé leurs diſcours, pour ſervir à la poſterité, par les inſtructions & par les prédictions. Il y a des choſes obſcures, pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier: mais il n'y a preſque rien que l'on ne puiſſe entendre, quand on confere les manieres de parler ſemblables, & quand on prend toute la ſuite de la doctrine : en ſorte qu'il n'eſt pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

p 338.

XVII. Miracles de J. C.

Celſe ne nioit pas que J. C. euſt fait des miracles : mais il les attribuoit à la magie, qu'il avoit diſoit-il, apriſe en Egypte ; & comme l'évangile même fait mention de faux prophetes & de faux miracles : il vouloit les confondre & attribuer tout également à l'art magique & à l'operation des demons. Origene ſoutient, que poſant une fois quelque puiſſance au deſſus de la nature, s'il y en a une

mauvaiſe, il faut qu'il y en ait une bonne encore ſuperieure ; & par conſequent s'il y a de faux miracles, dont les demons ſoient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu : or il y a des moyens ſeurs de les diſcerner : les mœurs de ceux qui les font leur doctrine & les effets qui en ſuivent.
Lib. II. p. 61. Moïſe & les prophetes, J. C. & ſes diſciples n'ont rien enſeigné que de tres-digne de Dieu, conforme à la raiſon, utile aux bonnes mœurs & à la ſocieté civile : ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enſeignoient ; & l'effet a été grand & permanent. Moïſe a formé une nation entiere, gouvernée par des loix
Lib. I. p. 54. ſaintes & des mœurs pures : J. C. a raſſemblé toutes les nations dans la connoiſſance du vray Dieu, & dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raiſon. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes, étant eux-mêmes tres-cor-
Lib I. p. 44. rompus ; & les miracles des impoſteurs ont eu peu
Lib. VI. p. 282. de ſuitte. Je ne crois pas, dit Origene, qu'il reſte trente ſectateurs de Simon le magicien, dans tout le monde, quoy que jamais ils n'ayent été perſécutez : les diſciples de Theudas & de Judas de Galilée furent bien-tôt diſſipez.

La reſurrection de J. C. ne peut être ſoupçonnée
Lib. II p. 95. d'aucun artifice. Il eſt mort en public, ſur une croix, à la face de tout le peuple Juif, avec toutes les autres circonſtances de ſa mort & de ſa ſepulture, que les évangeliſtes ont remarquées. Et il ne faut point demander : pourquoy il n'a pas diſparu étant ſur la croix, ou pourquoy il n'a pas apparu à tout
P. 102. le monde aprés ſa reſurrection ? Ce n'eſt pas à nous

à preſcrire à Dieu comment il doit faire ſes miracles. Il ſuffit que J. C. a apparu à Pierre, comme aux premices des apôtres : puis à tous les douze, puis à cinq-cens diſciples tout à la fois. S'ils ne l'avoient veu reſſuſcité & n'avoient été perſuadés de ſa divinité : comment leur ſeroit-il venu dans l'eſprit, de ne point craindre d'eſtre traités comme lui : d'affronter le péril, & de quitter leur païs pour enſeigner, ſuivant ſon ordre, la doctrine qu'ils avoient receuë de lui ? Sa mort honteuſe devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient conceuë ; ils devoient ſe regarder comme trompés, & eſtre les premiers à le condamner. Il falloit qu'ils euſſent veû quelque choſe de bien extraordinaire, qui les obligeaſt, non ſeulement à ſuivre ſa doctrine, mais à la faire ſuivre aux autres : & pour cet effet embraſſer une vie errante, s'expoſer à une mort certaine en oſant innover par tout, & renoncer à l'amitié de tous ceux qui ne changeoient pas d'opinions & de mœurs. On doit croire ceux, qui ſoufrent tous les tourmens & la mort même, plûtoſt que de bleſſer la vérité, ſeulement d'une parole, en ce qui regarde Dieu,: qui raportent de bonne foi, ce qui ſemble honteux à leur maître & à eux-mêmes.

P. 100.

Lib. 1. p. 24.

Lib. 5. p. 269.

p. 81.

D'ailleurs les apôtres n'étoient ni des ſages, ni des ſavans : mais des hommes de la lie du peuple, qui n'avoient pas même apris à lire ; & chargés de pechés, comme Celſe le reprochoit, & ils le confeſſent eux-mêmes. D'où leur eſt venuë cette force, pour perſuader tant de Juifs & de Gentils ? J. C. étoit donc plus qu'un homme, puis qu'il a répandu

Lib. 1. p. 48.

Lib. 11. in fin.

ibid. p. 68. ſa religion par tout le monde, comme il l'avoit prédit, & ſurmonté tout ce qui lui réſiſtoit ; les empe-
Lib. v. p 165. reurs, les gouverneurs, le ſenat, les magiſtrats & le peuple. Toute la puiſſance Romaine n'a pû empêcher, que la parole de Dieu ſortie d'un coin de la Judée, ne ſe répandiſt ſur tous les hommes : les efforts qu'a fait le demon, pour détruire le Chriſtia-
Lib. IV. p.181. niſme, n'ont ſervi qu'à l'étendre & à l'affermir. Et non ſeulement J. C. a attiré des ſages : mais les plus dé-raiſonnables, les plus paſſionnés & les plus difficiles
Lib. I. p. 22. les à convertir : & cela en ſi peu de temps. Jamais aucune hiſtoire n'a rien raconté de ſemblable d'aucune doctrine.

Il ne faut pas ſeulement conſiderer les merveil-
Lib VIII. p. 408. les, que chaque nation peut raconter à ſon avantage : il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, & l'effet qu'ils ont produit. Il n'eſt point vrai-ſemblable, ni que les apôtres, hommes ignorans & vulgaires, ayent oſé entreprendre de prêcher : s'ils ne ſe fuſſent ſentis ſoûtenus par une vertu divine : ni que leurs auditeurs euſſent quitté les anciennes coûtumes de leurs anceſtres, pour paſſer à une doctrine qui en étoit ſi éloignée : ſans avoir été touchés, par une puiſſance extraordinaire & par des faits miraculeux.

Lib. I. p. 5. Il reſtoit encore du temps d'Origene des veſtiges de ce don des miracles, parmi les véritables Chré-
P. 34. tiens. Ils guériſſoient pluſieurs malades, & chaſſoient
P. 20. les demons, ſans cérémonies magiques, ni aplica-
Hom. 23. in Jeſ. tion de drogues : mais par des prieres & de ſimples conjurations, y joignant quelquefois des jeûnes.

Ils

jeûnes. Ils les chassoient en prononçant le nom de J. C. & recitant les évangiles. Ce saint nom avoit seul tant de force, qu'il chassoit les demons, quelquefois même étant prononcé par les méchans. Il y avoit des payens qui sans conoître Abraham, employoient le nom du Dieu d'Abraham pour exorciser les demons ; les Egyptiens & tous les magiciens mêloient à leurs enchantemens les noms d'Abraham, d'Isaac de Jacob & d'Israël. Les Chrétiens chassoient les demons, non seulement des hommes, mais des bestes & des lieux dediez aux demons. Plusieurs voyant les peines que soufroient les esprits immondes, se convertissoient à la foy : plusieurs se corrigeoient ; & sur tout les possedez.

lib 3. p. 133. lib. 7. p. 334. lib. 1 p. 7.

p. 17.

lib. 4. p. 184. lib. 7. p. 376.

hom. 1. in 1. Reg. hom. 16. in Num.

XVIII. Mœurs des Chrétiens. *lib. 1. p. 21.*

Le grand effet de la predication de l'évangile est la conversion des mœurs. Si quelqu'un avoit guéry cent persones de l'impureté, de l'injustice, du mépris de la divinité, on auroit peine à croire qu'il n'y eust rien de surnaturel : que doit-on donc penser d'une si grande multitude de Chrétiens, tellement changez depuis qu'ils ont receu cette doctrine, que les payens traitoient de tromperie embrassant même la continence parfaite ; & cela par tout le monde ? car il n'y a point de nation sous le ciel où cette doctrine ne soit établie. Elle est si éloignée de la sedition que le legislateur des Chrétiens leur a defendu tout homicide, & a condamné l'entreprise de ses disciples, même contre les plus méchans hommes. Il a voulu qu'ils se laissassent égorger comme des brebis, plûtôt que de se défendre contre leurs persecuteurs. Aussi combat-il pour eux, en sorte qu'ils ga-

Lib. 2. p. 68. lib. 3. p. 115.

gnent plus par cette douceur, qu'ils ne feroient par la resistance ; & bien loin que l'on ait pû les exterminer, le nombre des martyrs est petit, en comparaison des autres. Les loix politiques étoient nécessaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état, qu'il falloit défendre au dehors contre les étrangers, & punir les crimes au dedans : les Chrétiens, vivans sous l'empire Romain, n'avoient point besoin de loix particulieres pour le temporel.

p. 116. lib. 7. p. 349.

p. 116. Le zele des Chrétiens pour la conversion des infideles étoit tel : que quelques-uns faisoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs, & les villages : & de peur qu'on ne les soupçonnast d'interest, quelquefois ils ne recevoient pas même leur subsistance : ou si le besoin les y obligeoit, ils se contentoient du necessaire, quoyque l'on voulust leur donner plus. A quoy Origene adjoûte : Maintenant que dans la multitude de ceux qui se convertissent, il y a des riches, des persones constituées en dignité, des femmes nobles & opulentes : peut-estre quelqu'un oseroit dire, que quelque petite gloire attire à enseigner nôtre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce soupçon du commencement, lorsque le peril étoit grand principalement pour les docteurs ; & à present même l'honeur que nous pouvons recevoir de quelques-uns des nôtres, n'égale lib. 3. p. 142. pas le mépris, que nous soufrons des payens. Le zele des conversions n'empêchoit pas les Chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit possible, ceux qui vouloient les écouter. Ils les préparoient en particulier par des éxorcismes, avant que de les recevoir dans

l'aſſemblée : & quand ils les trouvoient ſuffiſamment avancez dans le deſir de bien vivre, ils les y introduiſoient : les diſtinguant encore en deux ordres, l'un des commençants qui n'avoient pas encore apris le ſymbole : l'autre de ceux qui paroiſſoient entierement réſolus à ſuivre les maximes du Chriſtianiſme. Il y avoit des perſones prepoſées, pour examiner leur conduite : pour éloigner ceux, qui faiſoient des choſes defenduës : & recevoir les autres de tout leur cœur, les rendant meilleurs de jour en jour. On ne propoſoit pas aux catecumenes de croire au hazard, & on les inſtruiſoit peu à peu, ſelon leur portée, ayant égard aux mœurs & à la condition. On exhortoit à croire ſimplement, ceux qui n'étoient pas capables de plus : on s'efforçoit de démontrer aux autres la verité, par des queſtions & des réponſes ſuivies. *lib. 6. 182.*

Les aſſemblées des Chrétiens inſtruits de la ſorte, comparées aux aſſemblées populaires des villes, qu'ils habitoient, étoient comme les lumieres du monde. Car, dit Origene, qui ne confeſſera, que les pires de l'égliſe, dont le nombre eſt petit en comparaiſon des meilleurs ; valent beaucoup mieux, que ceux qui compoſent les aſſemblées populaires ? L'égliſe de Dieu, qui eſt ſi vous voulez à Athenes, eſt douce & paiſible, ne cherchant en tout qu'à plaire à Dieu : l'aſſemblée des Atheniens eſt ſeditieuſe & nullement comparable à celle-cy. Il en eſt de même de l'égliſe de Corinthe & de celle d'Alexandrie, comparées avec les aſſemblées populaires des mêmes villes. Quiconque voudra l'éxaminer ſans paſſion, s'étonnera que l'on ait entrepris & que l'on ait pû exécuter, *lib. 3. p. 128.*

de former par tout de ces divines assemblées. De même si l'on compare le senatde l'église, avec le senat de chaque ville : on trouvera que les senateurs de l'église sont dignes de gouverner la cité de Dieu ; au lieu que les autres n'ont rien dans leurs mœurs qui les rende dignes de leur rang, & qui les mette au dessus du commun des citoyens. Il faut comparer de même celui qui gouverne la ville : afin de voir une tres-grande difference de mœurs, au dessus des magistrats : même dans les evêques & les prêtres les plus relâchés, & les plus éloignés de la perfection. Les prêtres étoient le senat de l'église, dont l'evêque étoit le chef.

lib. 4. p. 177. Les maximes des Chrétiens reconuës de tout le monde, les mettent au dessus des autres nations, bien loin qu'il y eust sujet de les comparer, comme faisoit Celse à des grenoüilles, des chauves-souris, des fourmis & des vers plongés dans la bouë. Les autres adoroient des bestes, des statuës, & enfin des creatures : les Chrétiens portoient leur culte au dessus de toutes les choses visibles ou créées, jusques à celui de qui tout dépend, & qui voit jusques au plus secretes pensées : prests à tout soufrir, plûtost que de renoncer à la pieté. Ils conservoient soigneusement le lien de la societé civile, qui est la justice : ils pratiquoient la bonté & l'humanité. Pour plaire à Dieu ils domtoient les inclinations les plus violentes des plaisirs sensuels : au lieu que les payens se plongeoient dans les plus sales voluptés, sans s'en cacher, & soutenant au contraire qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honeste homme. Les Chrétiens les plus

ignorans étoient ſur cette matiere bien au deſſus des philoſophes, des veſtales & des pontifes les plus purs des payens. Aucun Chrétien, dit Origene, n'eſt taché de ces vices, de ceux qui ſont Chrétiens à proprement parler : s'il s'en trouve quelqu'un, il n'eſt pas de ceux, qui viennent aux aſſemblées & qui participent aux prieres : ſi ce n'eſt quelqu'un qui ſe cache dans la multitude, ce qui arrive rarement. *p. 365. lib. 7.*

En effet, on chaſſoit de l'égliſe ceux qui tomboient dans quelque peché, principalement d'impureté. On les pleuroit comme morts à Dieu : mais s'ils reſſuſcitoient par la penitence, on les recevoit: Toutefois aprés de plus longues épreuves que pour le baptême ; & ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans l'égliſe. Celſe reconoiſſoit lui-même qu'il y avoit parmi les Chrétiens de la modeſtie & de l'humilité. Elle ne conſiſte pas, dit Origene, à s'abaiſſer d'une maniere abjecte & indécente, à ſe mettre à genoux, ſe proſterner, porter un habit ſale & ſe couvrir de pouſſiere : on ne peut mettre l'humilité dans cet exterieur, que par une groſſiere ignorance. Elle conſiſte à s'abaiſſer ſous la main puiſſante de Dieu, ayant d'ailleurs des penſées nobles & grandes. *lib. 6. p. 235.*

XIX. Divinité de J. C.

Les objections de Celſe ſupoſoient que J. C. étoit reconû par les Chrétiens pour un Dieu : & il témoignoit que les Chrétiens reprochoient aux Juifs de ne l'avoir pas crû. La divinité de J. C. étoit donc cruë du temps d'Adrien. Origene en rend auſſi dans cet ouvrage pluſieurs illuſtres témoignages. Les mages, dit-il, lui aporterent des préſens, comme à un compoſé, *lib. 1. p. 54. 55.* *lib. 2. p. 61.* *lib. 1. p. 46.*

pour ainsi dire, de Dieu & d'un homme mortel. Et ensuite : Nous croyons ce que dit JESUS de la divinité qui étoit en lui. Je suis la voye, la vérité & la vie : & de ce qu'il avoit un corps mortel : Maintenant vous cherchés à faire mourir un homme qui vous a dit la verité. Nous disons donc qu'il étoit quelque chose de composé. Il ajoûte : L'homme, qui paroissoit, étoit proprement le Fils de Dieu, le Verbe de Dieu, la puissance & la sagesse de Dieu. Et un peu aprés il l'appelle Dieu, qui pour nous faire du bien a paru dans un corps humain.

Ibid. p. 51. — p. 52. — p. 54.

Il fait voir comment il entendoit l'incarnation en disant : Nous ne séparons point le Fils de Dieu de JESUS ; car aprés ce mystere, l'ame & le corps de JESUS sont parfaitement un avec le Verbe de Dieu. Et ensuite parlant du corps de J. C. il dit : que c'étoit le vray temple du Verbe de Dieu, de la vérité & de la sagesse. Et ailleurs : Il étoit utile au genre humain de recevoir JESUS comme Dieu, Fils de Dieu, venu dans une ame & un corps humain. Et ensuite : Sachent nos calomniateurs, que celui que nous croyons estre dés le commencement Dieu & Fils de Dieu : c'est celui-là qui est la raison même, la sagesse même, la vérité même. Et nous croyons que son corps mortel & son ame humaine, lui sont si parfaitement unis, qu'ils participent à la divinité. Ailleurs parlant de l'immutabilité de Dieu, il dit : Si Celse s'imagine que le Verbe de Dieu immortel soit changé, pour avoir pris un corps & une ame humaine : qu'il aprene, que le Verbe demeurant Verbe en sa substance, ne soufre rien de ce que soufre le corps & l'ame. Et en-

ibid. p. 64. — ibid. — lib. 3. p. 128. — Ibi p. 135. 136. — lib. 4. p. 170.

ſuite: On peut répondre à ceci, en diſtiuguant la nature du Verbe divin, qui eſt Dieu, d'avec l'ame de JESUS.

Celſe demandoit pourquoi les Juifs & les Chrétiens n'adoroient pas le ſoleil & les aſtres. Origene y répond, & dit entre autres choſes : qu'ils ont apris à s'élever noblement au deſſus de toutes les creatutes: & que comme les adorateurs du ſoleil, n'adoroient pas une étincelle de feu, ou une lampe : ainſi ceux qui p. 238.
ont compris comment Dieu eſt lumiere , & comment le Fils de Dieu eſt la vraye lumiere, qui éclaire tout homme, & comment il dit : Je ſuis la lumiere du monde : ne peuvent raiſonnablement adorer cette petite étincelle de la vraye lumiere, qui eſt dans le ſoleil & dans les aſtres. Non que nous mépriſions ces grands ouvrages de Dieu, mais parce que nous ſavons combien Dieu & ſon Fils unique, ſont infiniment au deſſus. Il marque encore la différence infinie du Verbe & des creatures , en di- lib. 6 p. 287.
ſant : Perſone ne peut conoître dignement celui qui eſt increéé, & premier né de toute nature créée, ſinon le Pere qui l'a engendré : & perſone ne peut conoître le Pere, que ſon Verbe animé, ſa ſageſſe & ſa vérité. Et enſuite il diſtingue cette pro- p. 320.
poſition : que Dieu n'eſt point comprehenſible à la raiſon. Il l'accorde , ſi on parle de la raiſon, qui eſt en nous : il la nie, ſi on parle de la raiſon, qui étoit au commencement , qui étoit en Dieu , qui étoit Dieu : c'eſt à dire du Verbe. Car le même mot *Logos* ſignifie en grec l'un & l'autre , parole & raiſon. Et encore : Quel autre peut ſauver l'ame de l'homme & p. 322.
la conduire à Dieu , ſinon le Verbe de Dieu, qui é-

tant en Dieu au commencement, s'est fait chair, pour ceux qui étoient attachés à la chair, & qui étoient comme devenus chair : afin qu'ils pussent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir, entant qu'il étoit Verbe & en Dieu, & Dieu lui-même.

lib. 8 p. 385. Celse reprochoit aux Chrétiens qu'ils avoient tort d'accuser les autres d'adorer plusieurs dieux, puis qu'eux-mêmes, outre le Dieu souverain, adoroient encore J. C. A quoy Origene répond, par cette parole de J. C. Le Pere & moy nous sommes un : le Pere est en moy, & moy dans le Pere : & aprés avoir pris ses précautions contre ceux qui en vouloient inférer l'unité de persone, il conclut : Nous adorons donc un seul Dieu le Pere & le Fils. C'est par ces témoignages clairs & certains, tirés de l'ouvrage d'Origene, qui nous reste le plus entier ; & conformes à ce que l'église a toûjours enseigné sur la Trinité : qu'il faut juger de ses sentimens sur ce mystere, & s'en servir pour expliquer quelques expressions, qui paroissent dures & contraires à celles des peres, qui ont écrit depuis le concile de Nicée.

V. Bull defens. fid. Nic. sect. 2. c. 9. § 22.

XX.
Traitté d'Origene de la priere.
de Orat n. 50

Ce qui fait le plus de peine, est ce qu'il dit dans le traité de la priere : qu'il ne faut prier que le Pere, sans y joindre aucune autre persone, non pas même J. C. Mais il s'explique ensuite, en montrant qu'il craint seulement, que l'on n'adresse la priere au Pere & au Fils, en nombre pluriel, comme si c'étoient deux dieux : & il veut que l'on prie le Pere par le Fils, suivant la pratique ancienne & universelle de l'église. Dans ce même traité de la priere, il dit, que J. C. n'est pas le seul qui prie pour nous : mais

n. 33.

encore

encore les anges : Il le prouve par le livre de Tobie, n. 46.
& ne marque que les Juifs, qui en rejettassent l'autorité. n. 34.
Il prouve aussi par l'histoire des Machabées, 1. Mac. 27. 14.
que les saints prient pour nous : & il ajoûte. car il est absurde de croire, que comme les saints ont receu la perfection de la science, ils n'ayent pas aussi la perfection des autres vertus : dont une des principales est la charité du prochain. Il veut que l'on prie au n. 38.
moins trois fois le jour ; le matin, à midy, le soir, & encore la nuit : ce qu'il prouve par les exemples de l'écriture. Il refute ceux qui disoient que la n. 14. 15.
priere est inutile, puisque Dieu a tout préveu & tout ordonné, & que nos prieres ne changeront rien à ses decrets éternels : il répond, que ces decrets enferment mêmes les prieres, ausquelles Dieu a résolu d'accorder certaines graces. Il marque le pouvoir de n. 59. §. 17.
remettre les pechés, donné particulierement aux apôtres, par ces paroles : Recevés le S. Esprit : ceux Joan. xx. 23.
dont vous aurés remis les pechés & le reste. Ce pouvoir, dit-il, a passé des apôtres à leurs successeurs, & regarde les pechés commis contre Dieu : au lieu que chacun de nous peut & doit remettre les pechés pour ce qui regarde l'offense qu'il a reçuë. Mais c'est assés parlé d'Origene & de ses écrits.

XXI.
Mort de Gallus. Emilien empereur. Puis Valerien.
Zosim. p. 645. Eutrop. lib. IX. Victor. de Caes.

Comme l'empire étoit exposé de tous côtés aux barbares sous le foible gouvernement de Gallus : Emilien, qui commandoit les legions de Pannonie, encouragea ses troupes, repoussa les barbares jusques sur leurs terres, & remporta contre eux des avantages au dessus de toute esperance : aussi ses troupes le déclarerent empereur. Il marcha prom-

tement vers l'Italie, pour ſurprendre Gallus : qui de ſon côté s'avança avec ce qu'il avoit de troupes ; & cependant envoya des ordres à Valerien, pour amener les legions de Gaule & de Germanie. Mais quand les deux armées d'Emilien & de Gallus furent proches : les troupes de Gallus ſe voyant beaucoup plus foibles, & connoiſſant ſa négligence & ſa lâcheté, le tuerent avec ſon fils Voluſien, prés d'Interamna en Umbrie, & ſe joignirent à l'armée d'Emilien. Gallus & Voluſien périrent ainſi, aprés avoir regné dix-huit mois. Ils furent tués l'an de J. C. 253. vers le mois de May : le pere avoit quarante-ſept ans.

Dexipp. ap. ſyncel p. 376. an. 246.

An. 253.

Cependant Valerien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule & de Germanie, & qui l'avoient declaré empereur dans le Norique. Il étoit réſolu de combattre Emilien : mais l'armée de celui-ci voyant qu'il agiſſoit plus en ſoldat qu'en capitaine ; le fit mourir, comme peu propre à regner. Il fut tué prés de Spolete, aprés avoir regné quatre mois & vécu quarante-ſix ans. Licinius Valerien fut donc reconu empereur, du conſentement de tout le monde. Il étoit de famille noble, cenſeur & chef du ſenat dés le temps de Decius. Auſſi-toſt ſon fils Licinius Gallien, fut déclaré Céſar à Rome par le ſenat : & le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'été.

Zoſ. p. 646.

Entrop.

Victor. epit.

Trebell. Valer.

XXII. Troiſiéme concile de S. Cyprien.

Dionyſ. Alex. ap. Euſ. VII. hiſt. c. 10.

L'empereur Valerien favoriſa d'abord les Chrétiens, plus qu'aucuns des empereurs ſes prédeceſſeurs : ſans en excepter les Philippes : toute ſa maiſon étoit pleine de perſones pieuſes. Ainſi la perſé-

cution cessa, & l'église fut en paix, pendant plus de trois ans. Les evêques en profiterent, pour tenir des conciles & réparer la discipline de l'église. Il s'en tint un à Carthage de soixante-six evêques, où entre autres choses furent leuës des lettres de l'evêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit été prêtre & étoit tombé dans la persécution: à qui l'evêque Therapius avoit donné la paix, avant l'accomplissement de sa penitence. Le second chef étoit touchant les enfans nouveaux nés, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiser, avant le huitiéme jour: suivant la loy de la circoncision. Quant au premier chef: les evêques trouverent mauvais que Therapius n'eust pas observé le decret du Concile précedent, en donnant la paix avant que la penitence fût accomplie: sans qu'il y eust ni maladie pressante, ni persécution qui obligeât d'user d'indulgence. Toutefois aprés une meure déliberation, ils se contenterent de faire une réprimande à Therapius, & de l'avertir de n'en pas user de même à l'avenir: mais ils ne crurent pas que la paix une fois accordée par un evêque, de quelque maniere que ce fust, deust estre ôtée. *Cypr. epist. 64.*

Quant à la question du baptême des enfans, tous les evêques du concile de Carthage déclarerent: que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux persones; & que la circoncision n'étoit qu'une image du mystere de J. C. ils conclurent donc que les evêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure persone du baptême & de la grace de Dieu. S. Cyprien qui présidoit à ce concile en écrivit les

décisions à Fidus en son nom & au nom de ses confreres ; & ces paroles de sa lettre sont remarquables: Si les plus grands pecheurs venant à la foi reçoivent la remission des pechés & le baptême : combien doit-on moins le refuser à un enfant, qui vient de naître & qui n'a point peché ; si ce n'est entant qu'il est né d'Adam selon la chair, & que par sa premiere naissance il a contracté la contagion de l'ancienne mort : il doit avoir l'accés d'autant plus facile à la remission des pechés, que ce ne sont pas ses pechés propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis. C'est ainsi que S. Cyprien reconoissoit le peché originel.

Cyp. epist. 3. Pam. 65.

Ce fut peut-estre à ce même concile que fut aportée la lettre de l'evêque Rogatien, par laquelle il se plaignoit d'un de ses diacres, qui l'avoit injurié & maltraité, sans respecter sa dignité, ni son grand âge. S. Cyprien lui répondit : Vous nous avés fait honeur & vous avés suivi les sentimens de vôtre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous, plûtost que d'user de la puissance épiscopale, pour le punir aussi-tôt ; étant asseuré que tous vos confreres l'auroient agréable. Et ensuite : Les diacres se doivent souvenir, que le Seigneur a choisi les apôtres, c'est à dire les evêques : & que ce sont les apôtres, qui, aprés l'ascension du Seigneur, ont établi les diacres, pour estre les ministres de leur épiscopat & de l'église. Si nous pouvons entreprendre quelque chose contre Dieu, qui fait les evêques ; les diacres peuvent aussi entreprendre contre nous, qui faisons les diacres. C'est pourquoi il faut que le diacre, dont vous écrivés, fasse penitence de son audace ;

& satisfasse à son evêque, avec une entiere humilité. Ce mépris des superieurs est le commencement des hérésies & des schismes. Que s'il continuë à vous outrager, vous userés de vôtre puissance, pour le déposer ou l'excommunier avec ses complices. Nous les exhortons néantmoins plûtost à se convertir : car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience, que de les vanger par l'autorité sacerdotale.

On peut aussi raporter à ce concile la réponse qu'il fit à l'église de Furnes en Afrique, sur ce qu'un Chrétien nommé Geminius Victor avoit par son testament nommé tuteur le prêtre Geminius Faustin. S. Cyprien les evêques & les prêtres qui étoient avec lui, furent touchés de cette nouvelle, parce que dans un concile précédent on avoit ordonné, que personne ne fist un clerc tuteur ou curateur par son testament, pour ne le pas détourner de la priere & du service de l'autel ; & que si quelqu'un l'avoit fait, on n'ofriroit point pour lui, & on ne celebreroit point le sacrifice pour son deceds. Ils conclurent donc, que le decret du concile devoit estre executé, & que l'on ne devoit faire ni oblation, ni aucune priere, pour Geminius Victor. Ces regles ecclésiastiques n'empêchoient pas les magistrats payens d'imposer à tous les Chrétiens indistinctement la charge des tutelles; puisque la diversité de religion n'étoit pas une cause pour s'en excuser, & que les Juifs étoient contraints de prendre la tutelle, de ceux mêmes qui n'étoient pas Juifs. Aussi le decret de ce concile ne parle, ni des tutelles legitimes qui étoient déferées par droit de parenté : ni des tutelles datives, imposées par le

Cypr. epist. 11 Pam. 66.

l. spaden. 15. §. 6 ff. de excus. tutor.

magiſtrat : mais ſeulement des tutelles teſtamentaires, qui dépendoient de la diſpoſition des particuliers. Il eſt marqué dans cette lettre, ,que les prêtres étoient aſſis dans le concile avec les evêques : & ce qui eſt bien plus important, on y void que la priere & le ſacrifice pour les morts étoient dés lors des pratiques ancienes.

XXIII. Evêques tombés. Baſilide & Martial. *Cyp. epiſt. 65.*

Dans cet intervalle de repos, pluſieurs evêques & pluſieurs prêtres tombés dans la perſécution, faiſoient éfort pour ſe rétablir. En Afrique Fortunatien evêque d'Aſſure, vouloit aprés ſa chute exercer ſes fonctions, comme auparavant. S. Cyprien l'ayant apris en fut ſenſiblement affligé, & écrivit à Epictete qui étoit alors evêque en ſa place ; & au peuple d'Aſſure, qu'ils ne le devoient point ſoufrir : marquant que ces faux paſteurs ne s'empreſſoient à redemander leurs places que par des motifs d'intereſt, pour les queſtes, les oblations & les feſtins. Il conclut: que s'ils continuent dans leur aveuglement, on doit ſéparer d'eux tous les freres : c'eſt à dire, les excommunier.

Epiſt. 67. Pam. 68.

En Eſpagne Baſilide & Martial, l'un evêque de Leon, l'autre d'Aſturie, avoient pris des billets d'idolatrie, & commis d'autres crimes. Baſilide étoit convaincu par ſa propre confeſſion, d'avoir blaſphémé contre Dieu étant malade ; & preſſé par ſa conſcience, il avoit quitté volontairement l'épiſcopat & s'étoit mis au rang des penitens : ſe tenant bienheureux d'avoir la communion laïque. On avoit élcu Sabin à ſa place, ſuivant les regles: Depuis Baſilide étoit allé à Rome ſolliciter le pape

Estienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguisant le fait, & prenant avantage de l'éloignement, qui l'empêchoit d'estre instruit de la verité : il avoit obtenu par suprise des lettres favorables. Martial avoit long-temps frequenté les festins impurs & les compagnies des payens : il avoit enterré ses enfans dans leurs sepulcres profanes : il avoit déclaré par acte public devant le procurateur ducenaire, qu'il obeïssoit à l'ordre de sacrifier aux idoles, & qu'il renioit J. C. à sa place Felix avoit été éleu evêque. Les ducenaires étoient des officiers de finance à deux cens sesterces de gages, chargés du recouvrement des tributs : & sous ce pretexte ils recherchoient les Chrétiens, pour en tirer de l'argent dans le temps de persécution. *Rigalt. hic. epist. 68.*

Comme Basilide & Martial s'efforçoient toûjours de rentrer dans leurs sieges : Felix & Sabin leurs legitimes successeurs, allerent à Carthage, avec des lettres des églises de Leon, d'Asturie & de Merida, & d'un autre Felix evêque de Saragoce, conu en Afrique comme attaché à la foi, & défenseur de la vérité. Ces lettres furent leuës dans un concile de trente-six evêques, à la teste desquels étoit S. Cyprien : qui répondit au nom de tous, par une lettre adressée au prêtre Felix & au peuple fidelle de Leon & d'Asturie ; & au diacre Lelins avec le peuple de Merida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des écritures, que les evêques doivent estre sans reproche, & que leur ordination se doit faire avec la participation du peuple..

Il faut, dit-il, avoir grand soin d'observer cette

regle, qui vient de la tradition divine & de la pratique des apôtres ; & qui s'obſerve auſſi parmi nous, & preſque par toutes les provinces. Que pour rendre les ordinations legitimes, les evêques qui ſont les plus proches dans la même province, s'aſſemblent au lieu pour lequel on ordonne l'evêque : & qu'il ſoit choiſi en preſence du peuple, qui conoît parfaitement la vie & la conduite de ceux qu'il a toûjours veus. C'eſt pourquoi le concile aprouve les ordinations de Sabin & de Felix : & ſans avoir égard aux lettres que Baſilide avoit obtenuës du pape S. Eſtienne, pour eſtre rétabli, & qui ne ſervent, dit S. Cyprien, qu'à rendre Baſilide plus criminel, pour avoir uſé de ſurpriſe : il veut que l'on obſerve ce qui avoit eſté ordonné par tous les evêques du monde, & en particulier par le pape S. Corneille ; que ces ſortes de pecheurs fuſſent admis à la penitence, mais exclus de l'honeur du ſacerdoce & de toute entrée dans le clergé.

XXIV.
Marcien evêque d'Arles ſchiſmatique.
Puppien.
Cypr. epiſt. 68.

Dans les Gaules Marcien evêque d'Arles étoit attaché à la ſecte de Novatien : contre les ſentimens de tous les evêques catholiques, il refuſoit la paix aux penitens ; & en avoit laiſſé mourir pluſieurs en cet état, pendant les années précedentes. Il ſe vantoit même depuis long-temps, de s'eſtre ſeparé de la communion des autres evêques, pour s'attacher à Novatien. Fauſtin de Lion & les autres evêques de la même province en écrivirent au pape S. Eſtienne & à l'égliſe Romaine. Fauſtin en écrivit auſſi deux fois à S. Cyprien : ce qui l'obligea d'écrire à S. Eſtienne : C'eſt à nous, dit-il, mon trés-cher frere, à y remedier,

dier, à nous, qui tenons la balance pour gouverner l'église : c'est pourquoi il faut que vous écriviés des lettres tres-amples à nos confreres les évêques des Gaules & au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en substituer un autre à sa place, & rassembler le troupeau de J. C. dissipé par ce schisme. C'est pour cela qu'il y a un si grand corps d'évêques, uni par les liens de la concorde : afin que si quelqu'un d'eux entreprend de faire une hérésie ou un schisme, les autres viennent au secours : car encore que nous soyons plusieurs pasteurs, nous paissons toutefois un seul troupeau. Et à la fin de la lettre : Ne manqués pas de nous faire savoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous sachions à qui nous adresserons nos freres, & à qui nous écrirons.

S. Cyprien étoit alors dans la sixiéme année de son episcopat, l'an 254. de J. C. & il crut qu'il étoit temps de répondre quelque chose aux calomnies atroces d'un evêque d'Afrique nommé Florentius Puppien ; qui aprés avoir esté confesseur dans la persecution de Decius, s'étoit attaché au parti de Novatien, & ne vouloit point reconoître S. Cyprien pour evêque. Il offre de le recevoir à sa communion, s'il se repent : mais à la charge de consulter Dieu auparavant. Car je me souviens, ajoûte-il, de ce qui m'a esté revelé : ou plûtost de ce que le Seigneur a ordonné à un serviteur qui le craint. Il lui a dit, entre autres choses : Celui qui ne croit pas J. C. lors qu'il fait un evêque, commencera à le croire, lors qu'il le vengera. Je n'ignore pas que les songes & les visions

Cypr. ep. 66.
An. 254.

ſemblent ridicules à certaines gens : mais c'eſt à ceux, qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les evêques, que de croire les evêques. Il conclut par ces terribles paroles : Vous avés ma lettre & moi la voſtre : au jour du jugement toutes deux ſeront leuës devant le tribunal de J. C.

XXV. Divers reglemens de diſcipline.

On peut raporter à cette paix de l'égliſe quelques lettres de S. Cyprien ſur divers points de diſcipline, deſquelles on ne ſait point le temps précis.

epiſt 2. al. 61.

Eucratius evêque le conſulta touchant un comedien, qui ayant quitté le theatre, continuoit à inſtruire de jeunes payens dans le même métier : ſavoir s'il devoit demeurer dans la communion de l'égliſe. S. Cyprien lui répondit : Je croi qu'il ne convient ni à la majeſté de Dieu ni à la diſcipline de l'évangile, de ſoüiller l'honeſteté de l'égliſe, par une telle infamie.

Deut. XXV. 5

Car puis que la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes : combien eſt-ce un plus grand crime d'y ajoûter des geſtes effeminés & deshoneſtes ? Ce qu'il dit, parce qu'alors c'étoient des hommes qui joüoient ſur les theatres les perſonages

Juven. Sat. 3.

des femmes. Il ajoûte : Si celui-ci allegue ſa pauvreté, l'égliſe peut le ſecourir avec les autres : pourveu toutefois qu'il ſe contente d'une nourriture frugale, & qu'il ne pretende pas qu'on lui doive une recompenſe pour le retirer du peché, puis que c'eſt ſon intereſt & non pas le nôtre. Que ſi chez vous l'égliſe ne peut ſuffire aux beſoins de ſes pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui ſera neceſſaire.

Un autre evêque nommé Pompone écrivit à S. Cyprien, touchant certaines vierges, qui aprés une

ferme resolution de garder la continence: avoient esté convaincuës ensuite, de dormir en même lit avec des hommes & même avec un diacre. Elles le confessoient & soûtenoient néanmoins qu'elles avoient gardé leur integrité. Pompone avoit excommunié le diacre & les autres, qui avoient été trouvés avec ces vierges. Sa lettre fut leuë devant S. Cyprien avec quatre autres evêques, Cecilius, Victor, Sedatus, Tertullus & quelques prestres qui se trouverent presens, & S. Cyprien fit la réponse en leur nom. Elle porte: que les evêques doivent faire observer la discipline & ne permettre pas que les Chrétiens vivent à leur fantaisie : que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'est de bonne foi, dit-il, qu'elles se sont consacrées à J. C. qu'elles perseverent dans la pureté, sans donner sujet de parler d'elles. Si elles ne veulent, ou ne peuvent perseverer : il vaut mieux qu'elles se marient que de tomber dans le feu par leurs crimes ; du moins qu'elles ne fassent point de scandale. Il ne paroît point que ces vierges eussent fait de vœu irrevocable. S. Cyprien ajoûte : Les prestres & les diacres doivent estre les plus attachés à la discipline. Car comment peuvent-ils faire observer la continence, s'ils sont les premiers à y manquer ? Il aprouve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient été trouvées : & quant à elles, il décide ainsi : Si elles se repentent & sont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion : à la charge que si elles retournent avec les mêmes hommes, ou habitent sous un même toit : elles soient chassées de l'é-

epist. 4. al. 62.

glise, avec une censure plus rigoureuse, & n'y rentrent pas facilement. Que si quelqu'une se trouve corrompue : qu'elle fasse la penitence pleine, comme ayant commis un adultere contre J. C. & qu'on lui prescrive un certain temps, aprés lequel elle revienne à l'église. S'ils demeurent obstinés à ne se point séparer : qu'ils sachent que nous ne les recevrons jamais.

XXVI. Question du baptême des heretiques.

En ce temps sous le pontificat du pape S. Estienne, s'émeut une grande question entre les evêques catholiques, touchant la validité du baptême des hérétiques. Ce fut premierement en Afrique qu'elle fut agitée ; & S. Cyprien fut le premier de ce temps-là, qui soûtint que le baptême des hérétiques étoit nul ; & qu'il falloit les baptiser, quand ils revenoient à l'Eglise. Car tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, & qu'on ne peut rebaptiser celui qui a été une fois baptisé legitimement. S. Cyprien tenoit cette doctrine dés auparavant, comme il paroît dans son traité de l'unité de l'église: & il la tenoit de son prédecesseur Agrippin evêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coûtume. S. Cyprien frapé des raisons, trés-fortes en aparence, que l'on aportoit contre le baptême donné par les hérétiques ; & ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coûtume, déja attaquée dans sa province : crut devoir soûtenir ce qui lui paroissoit le plus veritable.

Eus. VII. hist. c. 3.

Sup liv. VI. n. 3.

Aug. lib. II. de bap. contr. Donat. c. 8.

S. Denis evêque d'Alexandrie étoit dans les mêmes sentimens que S. Cyprien, & il écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. La premiere au pape S. Estienne:

Hier de script. in Dionys. Euseb. VII. hist. c. 2. 4.

où aprés plusieurs discours sur cette question, il lui donnoit avis à la fin, que la persecution de Gallus étant apaisée, toutes les églises avoient rejeté les nouveautés de Novat, c'est à dire de Novatien : car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ses paroles : Sachés maintenant, mon frere, que toutes les églises, qui étoient auparavant divisées, sont unies : celles d'orient & celles qui sont encore au delà : tous les evêques sont d'accord & ont une joie excessive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas. Demetrien à Antioche, Theoctiste à Cesarée, Mazabane à Elia, c'est Jerusalem : Marin à Tyr, Heliodore à Laodicée, Helenus à Tarse, & toutes les églises de Cilicie : Firmilien & toute la Cappadoce. Je me suis contenté de nommer les plus considerables evêques, pour ne vous estre pas à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie, que vous assistés toûjours & à qui vous avés écrit maintenant : la Mesopotamie, le Pont & la Bithynie : tous en un mot en tous lieux se réjoüissent & remercient Dieu, de la concorde & de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien ; c'étoit une agreable nouvelle pour le pape S. Estienne, de voir son successeur & les autres evêques d'orient réünis sur ce point. Mais la question du baptême pensa les diviser de nouveau.

S. Cyprien écrivit plusieurs lettres sur ce sujet : la premiere à Magnus, qui l'avoit consulté, si l'on devoit mettre les Novatiens au rang des autres hérétiques ? A quoi S. Cyprien répondit : qu'il faut donner

le baptême de l'église généralement à tous ceux qui viennent à l'église. Magnus demandoit encore, si ceux qui avoient été baptisés en maladie, devoient estre tenus pour Chrétiens legitimes ; veu qu'ils n'avoient pas été lavés, mais seulement arrosés. Cette question pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit été baptisé en maladie : or la coûtume étoit de baptiser par immersion, en plongeant entierement dans le bain sacré, & on ne s'en dispensoit que dans les cas de necessité. S. Cyprien répond : que les bien-faits de Dieu ne peuvent estre affoiblis, quand ils sont receus avec une foi entiere & que le sacrement ne lave pas les pechés, à la maniere du bain corporel. Il prouve par l'écriture que l'aspersion suffit pour purifier : il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de Cliniques, que quelques-uns donnoient à ceux qui avoient été baptisés dans le lit, au lieu de les nommer Chrétiens. Il conclut : que quiconque a receu la grace dans l'église doit estre jugé Chrétien légitime ; & ajoûte qu'il a dit son avis sans faire la loi à persone.

Il fut ensuite consulté par plusieurs evêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime & quinze autres faisant en tout le nombre de dix-huit. Ils soûtenoient l'opinion de rebaptiser, & ne laissoient pas de demander l'avis des evêques d'Afrique, non sur les Novatiens en particulier, mais sur tous les heretiques & les schismatiques en general. Leur lettre fut leuë dans un concile de trente-deux evêques

Cypr. epist. 70. & de plusieurs prêtres, où S. Cyprien présidoit. Ils répondirent suivant la doctrine établie depuis long-

temps par leurs predecesseurs : que persone ne peut estre baptisé hors de l'église. En cette lettre S. Cyprien marque expressement l'onction d'huile sanctifiée sur l'autel, qui accompagnoit le baptême, & l'interrogation en ces mots : Crois-tu en la vie eternelle & la remission des pechés par la sainte Eglise ?

Quintus evêque de Mauritanie, chargea le prêtre Lucien de consulter S. Cyprien sur cette même question ; & S. Cyprien dans sa lettre s'efforça de répondre à deux raisons des evêques, qui ne rebaptisoient point. La premiere, que le baptême est un & ne peut estre réïteré : la seconde, qu'il faut suivre l'ancienne coûtume. Il demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême : mais il soûtient, que cet unique baptême n'est que dans l'église : que chés les hérétiques on ne reçoit rien, parce qu'il n'y a rien : & qu'il ne sert de rien, suivant l'écriture, d'estre baptisé par un mort. Quant à la coûtume, il en convient ; mais il dit que la raison doit l'emporter. Pierre, dit-il, que le Seigneur a choisi le premier, sur qui il a édifié son église : quand Paul disputa avec lui touchant la circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance, pour dire qu'il avoit la primauté, & que les nouveaux venus devoient plûtost lui obeïr. Et il ne méprisa point Paul, parce qu'il avoit persécuté l'église, mais il reçut son conseil & ceda à ses raisons : pour nous aprendre à n'estre point opiniâtrement attachés à nos opinions, & à tenir pour nôtres les sentimens qui nous sont suggérés par nos freres, quand ils sont véritables. Car ce n'est pas nous vaincre, que de nous montrer le meilleur avis. Cet exemple de S.

epist. 79.

Eccli. xxxix.

Pierre ſemble regarder le pape S. Eſtienne. S. Cyprien ajoûte l'autorité du concile tenu par Agrippin ſon prédeceſſeur, avec les evêques d'Afrique & de Numidie.

XXVII. Concile de S. Cyprien rejetté par S. Eſtienne.

Cypr. epiſt. 72. & 73.

Mais voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu, avec trente-un evêques de la province proconſulaire d'Afrique, ne ſuffiſoit pas pour apaiſer cette diſpute: il en convoqua un ſecond, où il apella auſſi les evêques de Numidie. Ils s'aſſemblerent au nombre de ſoixante & onze. Pluſieurs autres afaires y furent traitées & terminées: mais on y décida encore, qu'il n'y a point d'autre baptême, que celui qui ſe donne dans l'égliſe catholique: que ceux qui ont été ſoüillés de l'eau profane des hérétiques, doivent eſtre baptiſés, quand ils viennent à l'égliſe, & qu'il ne ſuffit pas de leur impoſer les mains, afin qu'ils reçoivent le S. Eſprit. Ce concile ordonna deplus: que ſi quelques prêtres ou quelques diacres, aprés avoir été ordonnés dans l'égliſe catholique, avoient paſſé chés les hérétiques, ou ſi quelqu'un avoit été ordonné chés les hérétiques: ils ne ſeroient reçus dans l'égliſe, qu'à la charge de ſe contenter de la communion laïque, ſans pouvoir jamais exercer aucune fonction eccléſiaſtique.

epiſt. 72.

S. Cyprien donna avis de ce concile au pape S. Eſtienne, & lui envoya en même-temps copie de la lettre ſynodale de ſon concile précedent, adreſſée aux evêques de Numidie, & de celle qu'il avoit écrite à l'evêque Quintus de Mauritanie. J'ay cru, dit-il, vous devoir écrire ſur ce ſujet qui regarde l'unité & la dignité de l'égliſe catholique, & en devoir

voir conferer avec une persone aussi grave & aussi sage que vous, persuadé que vôtre pieté & vôtre foi vous rendront agréable, ce qui est conforme à la verité. Au reste nous savons qu'il y en a, qui ne veulent point quitter les sentimens dont ils sont une fois imbus; & qui gardent leurs usages particuliers, sans préjudice de la concorde entre les evêques: en quoi nous ne faisons violence, ni ne donnons la loi à persone. Avec ces lettres S. Cyprien envoya à Rome deux evêques deputez: mais le pape S. Estiene ne voulut ni leur parler, ni les voir; & défendit même aux fidelles de les recevoir ni d'exercer envers eux la simple hospitalité. Il écrivit à S. Cyprien une lettre, où il décidoit la question en ces termes: Si quelqu'un vient à nous de quelque hérésie que ce soit: que l'on garde, sans rien innover, la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la penitence. Par cette même lettre, il rejettoit la decision du concile d'Afrique; & declaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien & les autres evêques du même sentiment, s'ils ne quittoient leur opinion. Il écrivit de même touchant Helenus de Tarse, Firmilien de Cesarée, & tous les evêques de Cilicie, de Cappadoce de Galatie & de tous les païs voisins, sachant qu'ils tenoient tous la même opinion & la même pratique, de rebaptiser les hérétiques; & déclara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

Cypr. epist. 74. ad Pompei.

Dionys. Alex. ap. Eus. VII. c. 5.

XXVIII. Lettres de S. Cyprien à Jubaïen & à Pompée.

epist. ad Jubai. 73.

Cependant S. Cyprien écrivit un traité du bien de la patience; pour apaiser les esprits, qu'il voyoit s'aigrir de jour en jour sur cette question. Mais il eut la discrétion de n'y rien dire de particulier, qui pust

choquer persone, & de s'en tenir aux considerations générales. On croit que ce fut aussi vers ce même temps, qu'il composa le traité de la jalousie & de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un evêque nommé Jubaïen, qui l'avoit prié de lui mander son avis
epist. 73. sur cette question. Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déja écrites, & lui en écrivit à lui-même une grande : où il dit, qu'il faut regarder quelle est la créance des hérétiques, & s'ils croyent le même Pere, le même Fils, le même S. Esprit, la même église. Puis examinant en particulier les Marcionites, il soûtient que leur baptême ne peut estre bon: puis qu'ils ne croyent pas que le createur soit le Pere de J. C. ni que le Verbe se soit fait chair. Il insiste sur la nécessité de l'imposition des mains, que l'on faisoit aux hérétiques : d'où il prétend inferer la nécessité du baptême ; & parlant de l'imposition des
Act. VIII. 14. mains, que les apôtres donnerent aux Samaritains baptisés, il dit : C'est ce qui se fait encore à présent parmi nous : ceux qui ont été baptisés dans l'église sont présentés aux prélats, & par nôtre oraison & l'imposition de nos mains, ils reçoivent le S. Esprit, & sont perfectionnés, c'est à dire confirmés, par le signe du Seigneur. Il reconoît, qu'on lui oposoit la tradition apostolique, & répond : qu'il ne paroît point que les apôtres ayent receu persone avec le baptême des hérétiques. Il dit, qu'il ne sufit pas que le baptême ait été donné au nom de J. C. s'il n'a été donné avec la vraie foi de J. C. Que le baptême n'est pas plus fort que le martyre : qui toutefois ne sert de rien à ceux qui sont tués hors de l'église. Il est vrai

que le martyre ſauve les catecumenes, ſans baptême : mais ils tiennent la foi entiere & l'unité de l'égliſe, & reçoivent le baptême de leur ſang, qui ſufit avec la vraye foi : comme on void par l'exemple du bon larron. Que deviendront donc ceux qui par le paſſé venant de l'héréſie à l'égliſe, ont été receus ſans baptême ? Dieu eſt aſſés puiſſant pour leur faire miſericorde : mais parce que l'on s'eſt quelquefois trompé, il ne s'enſuit pas que l'on doive ſe tromper toûjours. C'eſt ainſi que Cyprien écrivoit à Jubaïen.

Cependant il receut la réponſe du pape S. Eſtienne ; & les autres évêques en ayant eu la nouvelle, un d'eux nommé Pompée pria S. Cyprien de lui mander, ce que contenoit cette réponſe. S. Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la réfuter. Nous n'avons epiſt. 74. 3
point la lettre de S. Eſtienne. Comme il inſiſtoit ſur la tradition, S. Cyprien s'efforce de montrer, que ce n'eſt qu'une tradition humaine qui doit céder à l'écriture & aux préceptes de J. C. ſuivant leſquels nous devons fuïr l'héréſie & tout ce qui en vient, & nous attacher à l'unité de l'égliſe. La coûtume, dit-il, ſans la verité n'eſt qu'une vieille erreur. S. Eſtiene ſe ſervoit de l'exemple des hérétiques, qui ne ſe rebaptiſoient point quand ceux d'une ſecte paſſoient à l'autre : ce qu'il entendoit aparemment en ce ſens : La tradition de ne point rebaptiſer a jetté de ſi profondes racines, que les hérétiques même n'oſent la combattre. S. Cyprien apuïe ſur la comparaiſon de la confirmation & du baptême, en diſant : que puis que l'on

confirme les hérétiques, on doit à plus forte raison les baptiser ; & qu'ils ne peuvent pas plus donner le S. Esprit par un sacrement que par l'autre. Il dit que l'effet du baptême étant la régénération, l'hérésie ne peut engendrer à Dieu des enfans par J. C. dont elle n'est point l'épouse : il insiste sur l'unité de l'église, marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine scellée & le puits d'eau vive. Comment, dit-il, celui qui est hors de l'église peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine ? Il paroît irrité de ce que le pape avoit declaré, qu'il ne communiqueroit plus avec les evêques, qui défendoient cette opinion : il l'accuse d'aveuglement, de dureté & d'obstination ; & dit qu'un evêque doit estre docile ; & non seulement enseigner, mais aprendre & s'instruire tous les jours.

Cant. IV. 12.

XXIX. Dernier concile de S. Cyprien. *An 256. Conc. Carth. ap. Cypr.*

S. Cyprien convoqua ensuite un concile des trois provinces, d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, qui fut tenu à Carthage le premier jour de Septembre 256. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq evêques, avec les prêtres, les diacres & une grande partie du peuple ; & entre ces evêques il y avoit quinze confesseurs, dont quelques-uns furent martyrs. On y leut les lettres de Jubaïen & de S. Cyprien, puis il dit : Vous avés oüi, mes chers collegues, ce que nôtre confrere Jubaïen m'a écrit, & ce que je lui ay répondu : on vous a leu aussi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle répondant à la mienne, non seulement y a consenti, mais suivant le mouvement de sa pieté, il m'a remercié de l'avoir instruit. Il reste que chacun de nous dise son

avis sur le même sujet: sans juger persone, ou separer de la communion celui qui ne seroit pas de nôtre avis. Car aucun de nous ne s'établit evêque des evêques, & ne reduit ses collegues à lui obeïr, par une terreur tyrannique: puis que tout evêque a une pleine liberté de sa volonté & une entiere puissance; & comme il ne peut estre jugé par un autre, il ne le peut aussi juger. Attendons tous le jugement de N. S. J. C. qui seul a la puissance de nous préposer au gouvernement de son église, & de juger de nôtre conduite.

Il est aisé de voir, que par ces mots d'evêque des evêques, S. Cyprien marque le pape S. Estiene, comme Tertullien en avoit usé en parlant de S. Zephyrin, & c'est au pape qu'il reproche d'user de terreur tyrannique: toutefois S. Estienne avoit raison dans le fonds, & soûtenoit le bon party, que toute l'église catholique a embrassé. Quant à ce que dit S. Cyprien; que chaque evêque est libre dans sa conduite, & n'en doit rendre compte qu'à Dieu: cela est vray, dans les points sur lesquels il n'y a encore ni décision de l'église ni canons universellement receus. C'est ainsi que S. Augustin l'explique:& c'est par ce principe, qu'il excuse S. Cyprien de s'être trompé dans cette question si difficile.

Sup. liv. v. n. 46.

Aug. de bapt. contr. Donat. lib. III. c. 3. n. 15.

Aprés que S. Cyprien eut ainsi parlé, pour l'ouverture du concile, chacun des evêques dit son avis de suitte, commençant par les plus anciens selon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que repeter les mêmes raisons & les mêmes autoritez de l'écriture, que S. Cyprien avoit employées dans ses lettres,

Conc. n. 7. 77

chacun s'attachant à celle qui l'avoit le plus frapé.
num. 8. On y void les exorcismes avant le baptême : c'est Crescent evêque de Cirthe en Numidie qui en fait
n 18. mention. Sedat de Tuburbe en Mauritanie, parle de l'eau sanctifiée dans l'église par la priere de l'evêque
n 30. pour le baptême. Libosus de Vaga dit : Le Seigneur
Jo. XIV. 6. dit dans l'évangile : Je suis la verité ; & non pas je
n. 34. suis la coûtume. Janvier de Muzule dit : L'église & l'hérésie sont deux differentes choses : si les hérétiques ont le baptême, nous ne l'avons pas : si nous
Prudent. n. 71. Victor. n. 78. l'avons, les hérétiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui disent, qu'estant nouveaux evêques, ils
n. 83. ont attendu l'avis de leurs anciens. Natalis d'Oée parle pour lui & pour deux absens dont il a pouvoir ; & un de ces absens est Pompée de Sabrate dans la province de Tripoli : aparemment celui à qui S. Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux absens sont comptez, comme ceux des presens : ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt sept evêques. S. Cyprien comme y presidant dit son avis le dernier, & renvoyea sa lettre à Jubaïen. Tel fut le troisiéme concile de Carthage, touchant le baptême des hérétiques.

XXX. Lettre de Firmilien.

S. Cyprien savoit que le pape S. Estiene avoit écrit sur ce sujet aux evêques d'Orient, & avoit dé-
Dion Alex. ap. Eus. VII. 6, 5. claré, qu'il n'auroit plus de communion avec ceux, qui rebaptisoient les hérétiques. Un des plus illustres evêques d'Orient & un des plus attachés à cette opinion, étoit Firmilien evêque de Césarée metropo-
ap. Cypr. epist. 75. le de la Cappadoce. S. Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea aussi des copies de ses

lettres à Eſtiene & à Jubaïen : Firmilien le renvoya vers l'hyver avec une grande lettre pour S. Cyprien: où il montre par tout une grande eſtime & une grande affection pour lui : mais en même temps il fait éclater ſon indigation contre le pape avec une entiere liberté. Il marque en ces termes la coûtume de tenir des conciles tous les ans : On obſerve chés nous comme une regle néceſſaire , que tous les ans tous tant que nous ſommes de prêtres & d'evêques , nous nous aſſemblons , pour regler ce qui eſt de nôtre charge , & conſulter en commun ſur les afaires les plus importantes. Sur l'argument de la tradition apoſtolique , il dit, que ceux de Rome n'obſervent pas en tout les traditions originales ; puis qu'on voit chés eux quelques diverſités touchant la célébration de la pâque & de pluſieurs autres myſteres , & qu'ils n'obſervent pas toutes choſes preciſément comme on les obſerve à Jéruſalem. Ces paroles de Firmilien ſemblent montrer qu'il faiſoit la pâque le quatorziéme de la lune, comme la pluſpart des Aſiatiques. Il ajoûte : Ainſi dans pluſieurs autres provinces il y a une grande varieté , ſuivant les lieux & les perſones : ſans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix & l'unité de l'égliſe catholique : comme Eſtiene a maintenant oſé faire.

Il dit encore : L'hérétique ne peut ni ordonner , ni impoſer les mains , ni baptiſer , ni faire aucune fonction ſpirituelle : étant étranger de l'eſprit & de la ſainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a long-temps , à Icone en Phrygie , où nous étions aſſemblés de Galatie , de Cilicie & des païs voiſins ; &

nous avons résolu de le soûtenir fortement contre les hérétiques : car quelques-uns en doutoient, à cause des Montanistes, qui semblent reconoître le même Pere & le même Fils que nous.

Le baptême des hérétiques est charnel ou spirituel ; s'il est charnel, il ne differe en rien de celui des Juifs, qui n'est qu'un bain ordinaire pour se nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême spirituel, puis qu'ils n'ont point le S. Esprit ? La synagogue des hérétiques n'est point l'épouse, c'est une adultere ; & par conséquent elle ne peut engendrer des enfans de Dieu. Si ce n'est que nous disions comme Estiene, que l'hérésie enfante & expose : & que l'église éleve ces enfans exposés, & les nourrit comme les siens. Il ne peut y avoir chés les hérétiques de rémission des pechés : la puissance de les remettre a été donnée aux apôtres & aux églises qu'ils ont établis, étant envoyés par J. C. & aux evêques qui sont à leur place, par une ordination successive. Mais les ennemis de l'unique église catholique, dans laquelle nous sommes, & de nous qui avons succedé aux apôtres : qui s'attribuent entre nous un sacerdoce illicite, & érigent des autels profanes ; que sont-ils autre chose que Coré, Dathan & Abiron ?

Quant à l'argument de la coûtume il dit : Vous autres Africains vous pouvez dire, que vous avez quitté l'erreur de la coûtume, quand vous avez conu la verité. Mais pour nous, nous joignons la coûtume à la verité, conservant depuis le commencement ce que J. C. & les apôtres ont enseigné ; & nous n'avons point de memoire, que cette pratique

ait

ait jamais commencé chez-nous. C'est que les hé- *V. epist. Basil. ad Amphil. c. 1.*
rétiques de l'Asie mineure, pervertissoient la forme du baptême, pour la pluspart : ne conoissant point la Trinité, ou ne la confessant que de nom. Firmilien s'objecte : Que deviendront donc ceux, qui sortant d'entre les hérétiques, ont été receus dans l'église, sans les baptiser ? S'ils sont morts, nous les mettons au nombre des catecumenes morts sans baptême : s'ils sont encore au monde, qu'on les baptise. Ainsi parloit Firmilien.

XXXI. Défense du pape S. Estienne.

Le sentiment du pape S. Estienne, & de la pluspart des églises fut défendu en ce temps-là par un auteur : dont le traitté nous reste, mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme estant evêque, & c'est peut-estre S. Estienne lui même, ou quelqu'un des papes suivans. Il n'y auroit point eu, dit-il, de dispute, si chacun de nous se contentoit de l'autorité de toutes les églises & conservoit l'humilité sans vouloir innover. Car on doit rejetter tout ce qui est douteux : s'il est jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos saints predecesseurs. On ne tire autre fruit de la nouveauté, sinon qu'un particulier est vanté par des hommes legers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les églises. En quoi ils imitent les hérétiques : dont la consolation, est de montrer qu'ils ne sont pas seuls qui manquent : car toute leur aplication est de charger l'église de calomnies.

De baptis. haeret. inter opusc. Cypr.

Entrant en matiere il distingue deux baptêmes : le baptême d'eau & le baptême du S. Esprit, suivant ces paroles de S. Jean baptiste : Celuy qui vient *Matth. III. 11.*

Act. I. 4. aprés moi vous baptisera au S. Esprit & au feu. Et J. C. même dit: Jean a baptisé d'eau, mais vous serés baptisés du S. Esprit dans peu de jours. Le batême du S. Esprit se trouve séparé, dans l'exemple du Act. x. 44. centenier Corneille, qui receut le S. Esprit avant que d'avoir receu le baptême d'eau : le baptême d'eau se trouve séparé, dans les apostres, qui avoient été baptisés long-temps avant que de recevoir le S. Esprit. Ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne doive ordinairement estre joint : car J. C. a dit : Si quelqu'un Jo. III. 5. ne renaît de l'eau & du S. Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Aussi le baptême d'eau ne serviroit de rien sans celui de l'Esprit : mais le baptême seul ne laisse pas de conferer la grace, quoi qu'il soit séparé de l'imposition des mains, instituée particulierement pour doner le S. Esprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter, qu'il n'arrive souvent encore aujourd'hui, que plusieurs meurent aprés le baptême, sans avoir receu l'imposition des mains de l'evêque ; & ne laissent pas d'estre tenus pour fidelles parfaits. Autrement le salut des evêques seroit impossible, s'ils étoient obligés de subvenir en persone à tous ceux qui sont sous leur charge, & qui peuvent tomber malades en divers lieux : veu que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce secours. Delà il conclut, que quand le baptême au nom de J. C. a précédé: la seule imposition des mains de l'evêque peut conferer le S. Esprit, à un homme penitent & croyant.

Car l'efficace du nom de J. C. est grande : jusques-là que des payens même font quelquefois des mira-

cles en ſon nom. Celui qui a été baptiſé étant dans quelque erreur ou quelque peché, s'il corrige enſuite ſa créance & change de vie, renonçant au peché: s'il vient à l'evêque & à l'égliſe & reçoit l'impoſition des mains, il recevra le S. Eſprit; ſans perdre cette invocation précédente du nom de J. C. celebrée legitimement par le ſacrement: qui toutefois ne lui ſuffiroit pas ſeule pour le ſalut, & qui prend alors la vertu, qu'elle n'auroit pas euë. Les apôtres aprés leur baptême commirent des pechés, principalement quand ils abandonnerent J. C. & S. Pierre quand il le renia, leur foi même étoit encore tres imparfaite: toutefois en cet état ils étoient baptiſés & baptiſoient les autres. Jo. IV. 2.

Mais que dirés-vous de ceux qui ſont baptiſés, comme il arrive ſouvent, par des evêques de trés-mauvaiſe vie? qui étant enfin convaincus ſont privés de l'epiſcopat ou même de la communion? Et que dirés-vous de ceux, qui ſeront baptiſés par des evêques, ou errans dans leur créance ou ignorans? ſi en donnant le ſacrement ils ne parlent pas bien nettement ou s'ils diſent quelque choſe autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à nôtre vraie foi? Reconoiſſons donc la force de la vertu celeſte & de l'operation divine: & puis que nôtre ſalut conſiſte dans le baptême d'eſprit, qui le plus ſouvent eſt joint avec le baptême d'eau: ſi nous donnons nous-même le baptême, l'auteur parle ici en evêque: executons pleinement ce qui eſt écrit avec toute l'integrité & la ſolemnité poſſible, ſans rien retrancher: ou ſi un clerc d'un moindre rang

a donné le baptême en cas de necessité; attendons l'événement, pour supléer nous-même ce qui manque, ou reserver au Seigneur de le supléer. Que s'il a été donné par des étrangers; aportons-y le remede dont la chose est capable. Le S. Esprit n'est point hors de l'église, la foi même ne peut estre saine non seulement chés les hérétiques, mais chés les schismatiques: quand donc ils font penitence & se corrigent, ils n'ont besoin d'autre secours, que du baptême spirituel & de l'imposition des mains de l'evêque: de peur que nous ne semblions mépriser l'invocation du nom de: JESUS, qui ne peut estre effacée: puis que l'apôtre dit, qu'il n'y a qu'un baptême. Ensuite il explique le baptême de sang, marqué par J. C. quand il dit: Je dois estre baptisé d'un autre baptême, ce baptême suplée au baptême d'eau pour les catecumenes, & remplit ce qui manquoit au baptême des hérétiques convertis. Ce ne sont pas deux baptêmes differens, mais deux matieres, qui concourent à donner le même salut: on peut se passer de l'une des deux. Les Catecumenes martyrs se passent d'eau: & toutefois s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau: les fidelles baptisés regulierement se passent du baptême de leur sang. Ce sont les deux fleuves sortant du cœur de J. C. marqués par le sang & l'eau, qui sortirent de son côté à la croix, & qui l'un & l'autre signifient le S. Esprit. D'où vient que l'apôtre S. Jean les joint ensemble, disant; Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau & le sang: & ces trois sont une même chose.

Luc. XII. 50.

Jo. VII. 38.

Jo. XIX. 34.

1 Jo. V. 6.

On ne ſait point quel fut alors l'évenement de cette diſpute. Il eſt certain qu'elle duroit encore ſous le pape S. Sixte ſucceſſeur de S. Eſtiene: on le void par les lettres que S. Denis d'Alexandrie lui écrivit ; & il ne paroiſt pas que S. Cyprien ni Firmilien ayent changé d'avis. Toutefois S. Cyprien eſt compté entre les plus illuſtres martyrs, même dans l'égliſe Romaine : qui le nomme au canon de la meſſe, preferablement au pape S. Eſtienne : & les Grecs dans leur menologe, honorent la memoire de Firmilien. C'eſt avec fondement : puiſque nous le verrons préſider au premier concile d'Antioche, contre Paul de Samoſate ; & que les peres du ſecond concile écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuſe memoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que l'erreur de S. Cyprien & de S. Firmilien ne nuit point à leur ſainteté: c'eſt qu'ils conſerverent toûjours de leur part l'unité de l'égliſe & la charité ; & qu'ils ſoutenoient de bonne foi une mauvaiſe cauſe, qu'ils croyoient bonne, & ſur laquelle il n'y avoit point encore de déciſion, reçûe par un conſentement unanime de toute l'égliſe. C'eſt ainſi qu'en parle S. Auguſtin: ne comptant pas pour derniere deciſion le decret du pape S. Eſtiene, quoique veritable dans le fonds, & reveſtu de toute la force qu'il pouvoit lui donner : aucun des anciens n'a accuſé ces ſaints evêques d'opiniâtreté, pour n'avoir pas obëi à ce decret. Le ſentiment du pape S. Eſtienne touchant le baptême des hérétiques a prevalu : parce qu'il étoit le plus ancien & le plus univerſel, & par conſequent le meilleur. Les mêmes evêques Africains

XXXII. Fin de la queſtion du baptême.

Aug. epiſt. 93. ad Vincent. n. 38.

Menol. 28. Octob.

Euſ. VII. hiſt. c. 30.

Aug. de bapt. contra Don. lib. II. c. 4.

Hier. in Lucifer. c. 8.

qui avoient ordonné avec S. Cyprien de rebaptiser les hérétiques changerent d'avis, & firent un decret contraire : & toutefois, on void encore des Africains qui rebaptisoient, du temps du premier concile d'Arles, cinquante ans aprés S. Cyprien. Les Orientaux se retracterent aussi, & enfin cette question fut entierement terminée par l'autorité du concile universel: c'est-à dire, pour le plus tard, au concile de Nicée.

Conc. Arelat. c. 8.
Aug. III. in Cresc. int.

XXXIII. Persecution de Valerien.
An. 257.

La persécution qui emporta le pape S. Estienne & S. Cyprien lui même, commença la cinquiéme année de l'empire de Valerien 257. de J. C. & dura trois ans & demi, jusques à ce qu'il fût pris par les Perses. Elle dura tout ce temps au moins en Egypte : car S. Denis d'Alexandrie aplique à Valerien ces paroles de l'Apocalypse : Et une bouche lui fut donnée, pour proferer de grands mots & des blasphêmes : & il lui fut donné d'exercer sa puissance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les Chrétiens, fut Macrien, le plus grand personage qui fust alors dans l'empire : le plus grand capitaine, le plus sage politique, le plus experimenté dans les affaires, le plus riche. Il aspiroit à l'empire & les magiciens le lui faisoient esperer : pour y parvenir, il faisoit avec eux des enchantemens & des sacrifices impies ; égorgeant des enfans, les ouvrant & regardant curieusement leurs entrailles. Les Chrétiens dissipoient ces prestiges : non seulement par leurs paroles, mais par leur soufle ou leurs regards. Ainsi Macrien prenant la protection des magiciens d'Egypte persuada à l'empereur, qu'il gouvernoit, de persecuter les Chrétiens.

ap. Eus. VII. hist. c. 10.
Apoc. XIII. 5.

Le pape S. Estienne fut un des premiers martyrs de cette persécution. Il mourut le deuxiéme jour d'Aoust, sous le quatriéme consulat de Valerien & le troisiéme de Gallien, qui est cette année 257. & fut enterré dans le cimetiere de Calliste. Il avoit tenu le S. Siege quatre ans & prés de trois mois. Aprés vingt-deux jours de vacance, on éleut le vingt-quatriéme d'Aoust Sixte ou Xyste, second du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours aprés le martyre de S. Estienne, des soldats trouverent Tarsice acolythe, qui portoit la sainte eucharistie. Ils voulurent savoir de quoi il étoit chargé. Lui plûtost que de découvrir aux profanes les saints mysteres, soufrit d'estre battu jusques à la mort; à coups de pierres & de bâtons : mais quelque soin qu'ils prissent de le foüiller & de retourner son corps, ils ne pûrent rien trouver.

Cal. Bucher.

Sup. liv. 7. n. 8.

Martyr 15. Aug. Damas. carm. 35.

XXXIV. Exil de S. Denis d'Alexandrie.

La persécution étant commencée, Emilien prefet d'Egypte, fit venir devant lui S. Denis evêque d'Alexandrie, suivi du prêtre Maxime & de trois diacres, Fauste, Eusebe & Cheremon. Il y avoit aussi avec eux un Chrétien venu de Rome nommé Marcel. Quand ils furent entrés, Emilien dit : J'ay voulu vous parler aussi de vive voix de l'humanité dont nos princes ont usé envers nous. Car ils font dépendre de vous vôtre salut : si vous voulés adorer les dieux, qui conservent leur empire : & oublier ce qui répugne à la nature. Que dites-vous donc à cela ? je m'attens que vous ne serés pas méconoissans de leur bonté. S. Denis répondit : Tous n'adorent pas tous les dieux ; mais chacun adore ceux, qu'il

Act. ap. Eus. VII. c. 11.

croit. Pour nous c'est le seul Dieu , le createur de toutes choses : qui même a mis l'empire entre les mains des augustes Valerien & Gallien, qui lui sont tres-chers : c'est celui-là que nous honorons & que nous adorons ; & nous lui faisons continuellement des prieres pour leur regne , afin qu'il soit toûjours tranquille. Le prefet Emilien leur dit : Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu s'il est Dieu , avec ceux qui le sont naturellement ? Car on vous ordonne d'honorer les dieux , & les dieux que tout le monde conoît. S. Denis répondit : Nous n'en adorons aucun autre. Emilien dit : Je voy que vous estes ingrats & insensibles à la bonté des empereurs : c'est pourquoi vous ne demeurerés pas en cette ville , mais je vous envoyeray du côté de la Lybie , en un lieu nommé Kefro , que j'ay choisi par leur ordre : & il ne vous sera permis ni à vous , ni à aucun autre de faire des assemblées , ni d'entrer dans ce que vous nommés cimetieres. Si quelqu'un ne se rend pas au lieu que j'ordonne , ou s'il se trouve en quelque assemblée : il se mettra lui même en péril , & le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allés donc où il vous est ordonné.

Quoique S. Denis fût malade , on le pressa de partir, sans lui donner un jour de delai. Il ne savoit où étoit ce lieu de Kefro , où on l'envoyoit , & à peine l'avoit-il ouï nommer auparavant : il y alla de bon cœur. Quand il y fut , il ne laissa pas d'y assembler une église nombreuse : plusieurs Chrétiens le suivirent d'Alexandrie : plusieurs s'y rassemblerent de l'Egypte. Cependant il excitoit avec soin les fidelles d'Alexandrie

d'Alexandrie à s'assembler comme s'il eust été présent. L'évangile n'avoit point encore été anoncé à Kefro, & d'abord les habitans persécutoient S. Denis & ses disciples, jusques à leur jetter des pierres : ensuite il y en eut qui quitterent les idoles, pour se convertir à Dieu, & ils ne furent pas en petit nombre. Il sembloit que Dieu y eust envoyé les saints confesseurs tout exprés pour lui rendre ce service : car incontinent aprés on les transfera à Collouthion dans la Mareote.

Le dessein d'Emilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes & les plus proches de la Lybie: c'est pourquoi il les fit tous venir dans la Mareote, marquant à chacun son bourg, afin de les avoir plus en main, quand il voudroit les prendre tous ensemble. Il mit S. Denis & sa suite sur le chemin, pour les avoir les premiers. Quand S. Denis aprit, qu'ils devoient estre transferés de Kefro à Collouthion, il en fut chagrin : car quoique le lieu lui fût plus conu, il croyoit n'y trouver ni Chrêtiens, ni gens raisonables ; & il savoit qu'il étoit exposé à l'importunité des voyageurs & aux courses des voleurs. Mais les freres lui firent considerer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il est vrai, disoient-ils, qu'à Kefro il se rassemble un grand mélange de Chrétiens d'Egypte, qui font des assemblées plus nombreuses : mais ici le voisinage d'Alexandrie vous donnera le plaisir, de voir plus souvent vos véritables amis, & les persones qui vous sont les plus cheres. Il viendront l'un aprés l'autre aux assemblées, comme dans un fauxbourg éloigné ; & la chose arriva ainsi. De ceux qui

Euf. VII. hift. c. 11. in fi.

accompagnoient S. Denis d'Alexandrie en fa confeffion, le prêtre Maxime lui fucceda en l'épifcopat: le diacre Eufebe fut peu de temps aprés evêque de Laodicée en Syrie: le diacre Faufte vécut jufques à la perfécution de Diocletien, pendant laquelle il eut la tefte tranchée dans une extrême vieilleffe.

XXXV. Lettres de S. Denis d'Alex. fur le baptême.

Euf. VII. hift. c. 5.

Pendant cet exil S. Denis d'Alexandrie écrivit plufieurs lettres, touchant la queftion du baptême. La premiere au pape Sixte, que l'on comptoit pour la feconde de celles qu'il avoit écrites fur cette matiere, où parlant du pape S. Eftiene, il difoit : Il avoit écrit comme ne voulant plus communiquer avec Helenus Firmilien, & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & des païs voifins, parce qu'ils rebaptifoient les hérétiques: quoi qu'en cela ils fuiviffent des decrets de leurs plus grands conciles: je lui écrivis, en le priant pour eux tous. Et enfuite : J'écrivis d'abord en peu de mots à nos chers confreres les prêtres Denis & Philemon, qui étoient de l'avis d'Eftiene, & qui m'avoient écrit fur le même fujet ; & maintenant je leur écris plus au long.

Dans cette même lettre S. Denis d'Alexandrie donoit avis au pape Sixte de l'héréfie de Sabellius qui commençoit alors à paroître. Il s'eft élevé, dit-il, à Ptolemaïde dans la Pentapole une doctrine veritablement impie : contenant plufieurs blafphêmes contre Dieu le pere, tendant à ne point croire fon fils unique, le premier de toute creature, le Verbe incarné, & à ne point reconoître le S. Efprit. J'en ay receu premierement des écrits de part & d'autre, &

ensuite des freres sont venus m'en parler : surquoi j'ay écrit quelques lettres comme j'ay pû avec le secours de Dieu, traitant la question assés dogmatiquement ; & je vous en envoie les copies. En effet, quelques evéques étoient dans les sentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne préchoit presque plus le Fils de Dieu. S. Denis qui avoit le soin de ces églises l'ayant apris, y envoya & exhorta les auteurs de cette erreur de la quitter. Ils n'en firent rien : au contraire ils pousserent leur impieté avec plus d'impudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor & à Ammonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les evangiles : afin de montrer que ce n'est pas le Pere mais le Fils, qui s'est fait homme pour nous, & par consequent, que le Pere n'est pas le Fils, & les amener ensuite à la connoissance de la divinité du Fils. Cette hérésie de Sabellius étoit la même dans le fonds que celle de Praxeas & des Patropassiens, qui nioient la Trinité & la distinction réelle des persones divines : & Sabellius l'avoit aprise de Noëtus, dont il étoit disciple. L'hérésie de Sabellius s'étendit fort loin : il avoit plusieurs sectateurs en Mesopotamie & plusieurs à Rome.

Athanas. de sentent. Dionys. to. 1. p. 552. A

Sup. liv. IV. n. 34.

Epiph. hæres. 62. n. 1.

La lettre que S. Denis d'Alexandrie avoit écrite à Rome au prêtre Philemon, étoit la troisiéme du baptême, & on y voyoit ces paroles remarquables: Je lisois les écrits des hérétiques, sentant bien que mon ame étoit infectée de leurs pensées execrables : mais j'en tirois ce profit, de les convaincre en moimême, & les detester beaucoup davantage. Un de

Eus. VII. c. 7.

nos freres les prêtres m'en détournoit, & me faiſoit craindre de m'engager dans ce bourbier : car il diſoit que mon ame en étoit toûjours infectée, & il me ſembloit qu'il diſoit vrai. Alors Dieu m'envoya une viſion qui me fortifia ; & j'entendis une voix, qui me commanda manifeſtement en ces mots : Lis tout ce qui te viendra dans les mains : car tu es capable de redreſſer & d'éprouver tout : tu as eu cet avantage dés le commencement, & il t'a conduit à la foi. Je receus la viſion, comme conforme à cette parole apoſtolique adreſſée aux plus forts : Soyés bons changeurs. Enſuite aprés avoir dit quelque choſe de toutes les héréſies ; il ajoûtoit : J'ay receu cette regle & cette forme de nôtre bien-heureux pape Heraclas : il chaſſoit de l'égliſe ceux qui venoient de quelque héréſie, aprés s'eſtre ſéparés, ou qui étoient dénoncés, comme frequentant ceux qui enſeignoient une autre doctrine ; & quoi qu'ils le priaſſent, il ne les admettoit point, juſques à ce qu'ils declaraſſent publiquement tout ce qu'ils avoient oüi chés nos adverſaires. Alors il les recevoit ſans qu'ils euſſent beſoin d'un autre baptême: car il le leur avoit donné auparavant dans le S. Eſprit. Aprés avoir amplement traité la queſtion du baptême S. Denis concluoit ainſi : Ce ne ſont pas ſeulement les Africains qui ont introduit cela de nos jours : Il y a long-temps que l'on a fait des decrets ſemblables dans les ſynodes de nos freres, à Icone & à Synnade & en pluſieurs lieux : or je ne puis prendre ſur moi, de les jetter dans des diſputes & des querelles, en renverſant leurs ſentimens. Ces conciles d'Icone & de Syn-

V. Valeſ. hic.

nade ſont les mêmes dont parloit Firmilien dans ſa lettre à S. Cyprien.

La quatriéme lettre de S. Denis d'Alexandrie touchant le baptême, étoit adreſſée à Denis prêtre de l'égliſe Romaine, qui en fut depuis evêque. L'evêque d'Alexandrie y rendoit témoignage, que c'étoit un homme admirable & d'une grande doctrine. La cinquiéme étoit adreſſée encore au pape Sixte, où aprés avoir dit beaucoup de choſes contre les hérétiques, il ajoûtoit cette hiſtoire : Effectivement, mon frere, j'ay beſoin de conſeil, & je vous demande vôtre avis, ſur cette afaire qui m'eſt arrivée, craignant de me tromper. Un de nos freres, qui paſſe pour ancien fidelle; & qui eſt dans nôtre communion dés devant mon ordination, & je croy même devant celle du bienheureux Heraclas ; s'étant trouvé préſent depuis peu à quelques baptêmes, & ayant oüi les interrogations & les réponſes : eſt venu me trouver fondant en larmes ; & ſe jettant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a reçu chés les hérétiques n'eſt point tel, & n'a rien de commun avec celui-ci : & qu'il eſt plein d'impieté & de blaſphêmes. Il ſentoit, diſoit-il, en ſon ame de grands remords, & n'oſoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frapé de l'impieté de ces actions & de ces paroles. C'eſt pourquoi il prioit qu'il pût recevoir cette ablution tres-pure & eſtre admis à l'égliſe & à la grace. Je n'ay pas oſé le faire, diſant que le long-temps qu'il a paſſé dans la communion de l'égliſe doit ſufire. Car aprés qu'il a oüi la conſécration de l'eucariſtie & répondu amen avec les autres : aprés

Euſ. VII. c. 7.

qu'il s'est présenté debout à la table, qu'il a étendu les mains, pour recevoir la sainte nourriture, & qu'il a participé au corps & au sang de N. S. J. C. pendant long-temps : je n'oserois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ay exhorté à prendre courage, & à s'aprocher avec une ferme foy & une bonne esperance de la participation des saints mysteres. Cependant il ne cesse point de s'affliger, il tremble d'aprocher de la table : & à peine peut-on lui persuader d'assister aux prieres. S. Denis d'Alexandrie écrivit une sixiéme lettre en son nom & de son église, adressée à S. Sixte & à l'église Romaine : où il traitoit au long la question du baptême, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas encore terminée. Pendant cette question il écrivit plusieurs Lettres paschales : entre autres une à Domitius & à Didyme ; où il expliquoit le cycle de dix-huit ans, & prouvoit que la pâque ne devoit estre célébrée, qu'aprés l'équinoxe du printemps,

Eus. VII. c. 20

XXXVI. Exil de S. Cyprien

ap. Cypr epist 77.

En Afrique S. Cyprien fut le premier, qui confessa devant le proconsul en cette persécution : puis il fut envoyé en exil, ce qui se passa ainsi. Sous le quatriéme consulat de Valerien & le troisiéme de Gallien, le troisiéme jour avant les calendes de Septembre ; c'est à dire le trentiéme d'Aoust de la même année 257. à Carthage dans la chambre du conseil, le proconsul Paterne dit à l'evêque Cyprien: Les tres-sacrés empereurs Valerien & Gallien m'ont fait l'honeur de m'adresser des lettres, par lesquelles ils m'ont ordonné, que ceux qui ne suivent pas la religion Romaine, la reconoissent desormais. Je de-

acta S. Cypr.

an. 257.

mande donc vôtre nom, que me répondés-vous? Cyprien dit : Je ſuis Chrétien & evêque : Je ne conois point d'autres dieux, qu'un ſeul vray Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. C'eſt ce Dieu que nous ſervons, nous autres Chrétiens, & que nous prions jour & nuit, pour nous & pour tous les hommes, & pour la proſperité des empereurs mêmes. Le proconſul dit : Vous perſeverés donc dans cette volonté? L'evêque Cyprien répondit : La bonne volonté fondée ſur la conoiſſance de Dieu, ne doit point eſtre changée. Le proconſul dit : Vous pourrés donc, ſuivant l'ordre de Valerien & de Gallien, aller en exil à la ville de Curube. L'evêque Cyprien dit : Je m'y en vais. Le proconſul dit : Ils m'ont fait l'honeur de m'écrire, non ſeulement des evêques mais des prêtres. Je veux donc ſavoir de vous, qui ſont les prêtres qui demeurent en cette ville. Cyprien dit : Vous avez fort bien ordonné par vos loix, que nous ne devons point eſtre délateurs : c'eſt pourquoi je ne puis les découvrir, mais on les trouvera chés eux. Le Proconſul dit : Je les cherche aujourd'hui en ce lieu. Cyprien dit : Puiſque nôtre diſcipline defend que perſonne ne s'ofre de lui-même, & que vous ne le trouviez pas bon; ils ne peuvent s'ofrir euxmêmes : mais quand vous les chercherés, vous les trouverez. Le proconſul dit : Je les trouverai. Et il adjoûta : Ils ont auſſi défendu que l'on faſſe des aſſemblées en aucun lieu; ni que l'on entre dans les cimetieres : ſi quelqu'un n'obſerve pas cet ordre ſi ſalutaire, il ſera puni de mort. L'evêque Cyprien

dit : Faites ce qui vous eſt ordonné. Alors le proconſul Paterne commanda que S. Cyprien fût mené en éxil. Il alla donc à Curube & y arriva le quatorziéme de Septembre. C'eſtoit une petite ville à cinquante milles de Carthage, ſur la mer au promontoire de Mercure, qui regardoit la Sicile : le lieu étoit agreable & en bon air, & le logement de S. Cyprien étoit écarté comme il le deſiroit. La premiere nuit qu'il y paſſa, il eut une viſion, qu'il raconta en cette maniere aux compagnons de ſon exil, entre leſquels étoit le diacre Ponce qui a écrit ſa vie : Je n'eſtois pas encore endormi, diſoit S. Cyprien, quand j'ay veu un jeune homme d'une taille plus qu'humaine : il me ſembloit, qu'il me menoit au pretoire, & que l'on me faiſoit aprocher du tribunal, où le proconſul étoit aſſis. Quand il m'eut regardé, il commença auſſi-tôt à écrire ſur une tablette ſa ſentence, que je ne ſavois point : car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordinaire. Mais le jeune homme qui étoit debout derriere lui, leut avec une grande curioſité tout ce qui étoit écrit, & me le fit entendre par ſigne, ne le pouvant faire de parole. Car ayant étendu & aplati ſa main en forme d'épée, il repreſenta le coup de l'éxecution ordinaire, & je compris que c'eſtoit ma ſentence de mort. Auſſi-tôt j'ay commencé à demander, que l'on me donnaſt au moins un jour de delai, juſques à ce que j'euſſe reglé mes affaires : & comme je repetois cetté priere, le juge recommença à écrire je ne ſai quoi ſur ſa tablette. Je compris toutefois par la ſerenité de ſon viſage qu'il étoit touché de ma juſte demande

Pont. diac.

demande : & le même jeune homme me fit entendre promptement par geste, que l'on m'avoit accordé délai jusques au lendemain; en tournant les doits les uns derriere les autres. Ce geste en effet étoit chez les Romains le signe d'un délai dans les poursuittes. Telle fut la vision de S. Cyprien, & l'evenement fit voir que ce jour de délai signifioit une année : car il soufrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eu la vision.

XXXVII. Confesseurs aux mines.

Pendant son exil il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube, & receut de frequentes visites des Chrétiens de dehors. Il sceut que l'on avoit pris neuf evêques avec des prêtres, des diacres, & un grand nombre de peuple fidelle, jusques à des vierges & des enfans; & qu'aprés leur avoir donné des coups de baston, on les avoit envoyés travailler aux mines de cuivre des montagnes de Mauritanie & de Numidie. Tous ces neuf *Strabo. lib. 17. p. 830. D* evêques étoient de Numidie, & tous avoient assisté au dernier concile de Carthage : leurs noms étoient Nemesien, Felix, Lucius, un autre Felix, Litteus, Polien, Victor, Jader, Dativus. S. Cyprien leur *epist. 77.* écrivit & aux autres martyrs qui étoient avec eux, une lettre de consolation: où il dit que la gloire de leurs soufrances est la recompense de leur foi, & de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entre eux avoit déja consommé son martyre; & qu'une partie étoit encore en prison : il décrit leur état présent dans le travail des mines. Ils avoient toûjours les fers aux pieds, & quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoutoit des entraves:

aprés leurs fatigues, ils n'avoient pour lit que la terre nüe : leurs prisons étoient obscures, & pendant tout le jour ils soufroient la mauvaise odeur de la fumée. N'ayant plus la commodité des bains, ils demeuroient sales & crasseux, les cheveux longs & negligés. Leur nourriture n'estoit qu'un peu de pain, les habits leur manquoient dans le froid : soit que ce fust en hiver, ou parce qu'il fait toûjours froid dans les montagnes : car d'ailleurs le païs est chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le S. sacrifice. S. Cyprien conclud ainsi sa lettre : A present que vos prieres sont plus efficaces, demandez plus instamment, que Dieu nous fasse à tous la grace d'amener nôtre confession à sa perfection ; & de nous delivrer glorieusement avec vous de ces tenebres & de ces pieges du monde. Il envoya cette lettre par Herennien soudiacre, Lucain, Maxime & Amantius acolytes ; & les chargea aussi d'une somme d'argent, pour le soulagement des confesseurs. Ils les allerent trouver en trois lieux differens, où ils étoient dispersez, & en raporterent des lettres de remerciment. S. Cyprien demeura environ onze mois en cet éxil à Curube, & profita de ce temps pour regler les affaires de l'église : principalement ce qui regardoit le soin des pauvres.

ap. Cypr. epist. 78. 79 80.

XXXVIII. Martyre du pape S. Sixte. *An.* 258. *Orat Valer. ap. Trebell.*

L'année suivante 258. de J. C. sous le consulat de Memmius Fuscus & de Pomponius Bassus, l'empereur Valerien étant en Orient occupé à la guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien le grand ennemi des Chrétiens. On peut donc croire que ce fut à sa persuasion, que l'em-

pereur écrivit au ſenat une lettre portant, que l'on fiſt mourir ſans délay les evêques, les prêtres & les diacres : que les ſenateurs qui avoient le titre d'*Egregius*, & les chevaliers Romains, perdiſſent leur dignité & fuſſent encore dépoüillez de leurs biens: que ſi aprés avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'eſtre Chrétiens, on les fiſt auſſi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens & ſeroient envoyées en exil ; les Céſariens, ou affranchis de Céſar, qui avoient déja confeſſé ou qui confeſſoient alors : ſeroient confiſquez comme eſclaves de l'empereur, enchaînez & envoyez dans ſes terres. A cette lettre adreſſée au ſenat, l'empereur avoit joint des copies des lettres, qu'il envoyoit aux gouverneurs des provinces touchant les Chrétiens. *Cypr. ad. Luc. epiſt. 82.*

En execution de cette ordonnance on fit mourir à Rome le pape S. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de ſon clergé, comme il étoit au cimetiere de Calliſte, pour celebrer les ſaints myſteres. Lorſqu'on le menoit au ſuplice, S. Laurent le premier des diacres de l'égliſe Romaine le ſuivoit en pleurant, & lui diſoit : Où allez vous mon pere ſans vôtre fils? vous n'avez pas accoutumé d'offrir de ſacrifice ſans miniſtre : en quoi vous ay-je dépleu ? Eprouvez ſi je ſuis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la diſpenſation du ſang de N. S. S. Sixte lui répondit : Ce n'eſt pas moi qui te laiſſe mon fils : mais un plus grand combat t'eſt réſervé: on nous épargne nous autres vieillards : tu me ſuivras dans trois jours. Le pape S. Sixte eut la teſte tranchée le 6. d'Aouſt dans le cimetiere de Calliſte, *Ambr. 11. off. c. 18.*

Cypr. epist. 82. Catalog. Bucher. Pagi an. 258. n. 5.

& avec lui Quartus. Il avoit tenu le S. siége onze mois & six jours. Ce qu'il fit de plus memorable fut la translation des corps de S. Pierre & de S. Paul aux catacombes : peut-estre pour les mettre plus en sureté. Il la fit cette même année 258. le jour de leur feste vingt-neuviéme de Juin. Apres la mort de S. Sixte le siege vaqua prés d'un an : pendant lequel les prêtres gouvernerent l'église Romaine.

XXXIX. Martyre de S. Laurent. Prudent. peristeph. hymn. 2. V. Aug. serm. 302. 303. &c.

Cependant le prefet de Rome croyant que les Chrétiens avoient de grands trésors en reserve & voulant s'en assurer : se fit amener S. Laurent, qui en avoit la garde, comme le premier des sept diacres de l'église Romaine. Le voyant en sa présence il lui dit : Vous vous plaignés d'ordinaire, que nous vous traitons cruellement : il n'y a point ici de tourmens : je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos cérémonies les pontifes ofrent les libations avec des vases d'or : que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent : & que pour éclairer vos sacrifices nocturnes vous avés des cierges fichés à des chandeliers d'or. On dit que pour fournir à ces ofrandes, les freres vendent leurs héritages & réduisent souvent leurs enfans à la pauvreté : mettés au jour ces trésors cachés : le prince en a besoin pour l'entretien de ses troupes. Aussi bien j'aprens que selon vôtre doctrine, il faut rendre à César ce qui lui apartient. Je ne croy pas que vôtre Dieu fasse battre monoye : il n'a pas aporté de l'argent quand il est venu au monde : il n'y a aporté que des paroles : rendés-nous l'argent & soyés riches en paroles.

S. Laurent répondit ſans s'émouvoir : J'avouë que nôtre égliſe eſt riche, & l'empereur n'a pas de ſi grands tréſors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux : donnés-moi ſeulement un peu de temps, pour mettre tout en ordre, en dreſſer l'état, & en faire le calcul. Le préfet content de cette réponſe, & croyant déja tenir les tréſors de l'égliſe, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours S. Laurent courut par toute la ville, pour chercher en chaque ruë les pauvres que l'égliſe nourriſſoit, & qu'il conoiſſoit mieux que perſone : les aveugles, les boiteux, les eſtropiés, les ulcerés. Il les aſſemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'égliſe. Le jour marqué étant paſſé, il va trouver le préfet, & lui dit : Venés voir les tréſors de nôtre Dieu, vous verrés une grande court pleine de vaſes d'or; & des talens entaſſés ſous les galeries. Le préfet le ſuit; & voyant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône : il ſe tourne contre Laurent avec des yeux troublés & menaçans. Dequoi vous fâchés-vous, répondit-il : l'or que vous deſiriés ſi ardemment n'eſt qu'un vil métal tiré de la terre, & ſert de motifs à tous les crimes: le vrai or eſt la lumiere, dont ces pauvres ſont les diſciples. La foibleſſe de leur corps eſt un avantage pour l'eſprit : les vrayes maladies ſont les vices & les paſſions : les grands du ſiecle ſont les pauvres vrayment miſérables & mépriſables. Voilà les tréſors que je vous avois promis : j'y ajoûte les perles & les pierreries : vous voyés ces vierges & ces veuves, c'eſt la couronne de l'égliſe : profités de ces richeſ-

ses pour Rome, pour l'empereur & pour vous-même.

C'est donc ainsi que tu me jouës, dit le préfet. Je say que vous vous piqués vous autres de mépriser la mort : aussi ne te feray-je pas mourir promptement. Alors il fait aporter un lit de fer, & étendre dessous de la braise demi éteinte pour brûler le martyr plus lentement. On le dépoüille, on l'étend & on l'attache sur ce gril. Son visage parut aux Chrétiens nouveaux baptisés, environé d'un éclat extraordinaire, & l'odeur de son corps rôti leur parut agréable : mais les infidelles ne virent point cette lumiere & ne sentirent point cette odeur. Aprés que le martyr eust été long-temps sur un côté, il dit au préfet : Faites-moi retourner, je suis assés rôti de ce côté. Et quand on l'eut tourné, il dit : Il est assés cuit, vous en pouvés manger. Puis regardant au ciel, il pria Dieu pour la conversion de Rome & rendit l'esprit. Des senateurs convertis par l'exemple de sa constance, emporterent son corps sur leurs épaules. Il fut enterré à Veran prés le chemin de Tibur, dans une grotte, le dixiéme d'Aoust de la même année 258.

XL. Dernieres lettres de S. Cyprien. *Pont. & acta.*

S. Cyprien étoit revenu de son exil, par la permission de l'empereur ; & demeuroit dans un jardin prés de Carthage, qu'il avoit vendu au commencement de sa conversion, & que la providence lui avoit rendu. Il l'auroit encore vendu, pour en faire des aumones : s'il n'eust craint d'attirer l'envie des payens, dans ce temps de persécution. Ce fut-là qu'il acheva de regler les affaires de l'église, & de distribuer aux pauvres ce qui lui restoit. Il y aprit que la

persécution avoit recommencé ; & comme on en faisoit courir divers bruits confus , il envoya des gens exprés à Rome, pour savoir des nouvelles certaines. Ils lui raporterent ce que Valerien avoit écrit au senat , le martyre du pape Sixte ; & qu'à Rome les préfets pressoient tous les jours la persécution, pour faire mourir ceux qui leur étoient présentés & confisquer leurs biens. Il en donna avis à son clergé ; non pas aussi-tost, mais quand il put : parce que tous les clercs qui étoient auprés de lui, n'attendant que l'heure du combat , ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fit part de ces nouvelles aux autres evêques, afin que par tout ils pussent préparer les fidelles au martyre : Ensorte, dit-il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité qu'à la mort.

Le proconsul Galere Maxime avoit succedé à Aspase Paterne ; & on n'attendoit que le jour où il envoyeroit prendre S. Cyprien. Grand nombre de senateurs & d'autres persones considerables par leurs charges & par leur naissance , le venoient trouver ; & poussés par l'amitié qu'ils lui portoient depuis long-temps, lui conseilloient de se retirer ailleurs, & lui ofroient des lieux de retraitte. Lui, qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point consentir : mais il ne perdoit aucune occasion d'assister les fidelles , & de les exhorter au mépris des soufrances temporelles: & il souhaitoit que quand il soufriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois ayant apris que le proconsul, qui étoit à Utique, avoit envoyé des soldats pour l'y amener : il ceda au conseil de ses meilleurs amis , & se retira de son jardin, dans un lieu où

il étoit plus caché. Delà il écrivit sa derniere lettre, adressée aux prêtres, aux diacres & à tout le peuple de son église. Il leur rend cette raison de sa retraite : qu'il convient à un evêque de confesser le Seigneur dans la ville, où il gouverne l'église. Car, dit-il, ce que l'evêque dit au moment de sa confession, tout son troupeau le semble dire avec lui. Ce seroit flétrir l'honeur d'une église aussi glorieuse que la nôtre, si je recevois à Utique ma sentence; & si j'en partois pour aller recevoir la couronne du martyre : aussi ne cessay-je point de desirer ardemment & de demander dans toutes mes prieres, que je confesse chés vous le Seigneur, pour vous & pour moi; & que j'en parte pour aller à lui. Et ensuite: Quant à vous, mes freres, observés la discipline : & suivant les preceptes du Seigneur & les instructions que je vous en ay si souvent données dans mes sermons, gardés le repos & la tranquillité. Qu'aucun de vous ne fasse du bruit, à cause de nos freres, ou ne se présente de lui-même aux payens : il suffit qu'il parle lors qu'il sera pris, puis qu'alors c'est le Seigneur qui parle en nous. Ainsi parloit S. Cyprien dans sa derniere lettre.

XLI. Martyre de S. Cyprien.

Le proconsul étant revenu à Carthage, S. Cyprien aussi retourna à son jardin. Comme il y étoit le treiziéme de Septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconsul, le prince ou chef de sa compagnie & le maréchal des logis avec des soldats. Ils pensoient le surprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, & le menerent à un lieu nommé Sexte à six milles

milles de Carthage ſur la mer, & dans le dioceſe : ou le proconſul s'étoit retiré, pour recouvrer ſa ſanté. S. Cyprien y alla avec un viſage gay & un courage ferme, ſe tenant aſſeuré de ſon martyre : mais le proconſul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers : dans la ruë de Saturne, entre celle de Venus & de Salus. Cependant le bruit ſe répandit par toute la ville de Carthage, que Thaſcius Cyprien avoit été mené au proconſul. Comme il étoit conû de tout le monde, principalement par ſes bien-faits, un grand peuple accourut au ſpectacle : les fidelles pour fortifier leur foi, les infidelles par compaſſion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage : qui ne cedoit qu'à Rome, pour le nombre des habitans.

S. Cyprien étoit gardé chés le prince d'une maniere honeſte, enſorte qu'il ne laiſſa pas de manger avec ſes amis & de les avoir auprés de lui, à ſon ordinaire. Cependant le peuple fidelle, qui craignoit que l'on ne fiſt quelque choſe à ſon inſceu pendant la nuit : la paſſa dans la ruë, devant la porte du logis du prince. Ils ſembloient eſtre aſſemblés pour celebrer la veille de ſon martyre. S. Cyprien toûjours vigilant pour ſon troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles, qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain quatorziéme de Septembre au matin, le proconſul envoya querir S. Cyprien. Il ſortit de la maiſon du prince accompagné d'une grande multitude : le ciel étoit fort ſerain & le ſoleil éclatant : la diſtance juſques au prétoire étoit d'une ſtade,

c'eſt à dire de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé, le proconſul ne paroiſſoit pas encore : on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'aſſit ſur un ſiege couvert d'un linge, qui ſe trouva là par hazard ; & on avoit accoûtumé de couvrir ainſi par honeur les ſieges des evêques. Comme il étoit tout trempé de ſueur, à cauſe du chemin qu'il avoit fait: un ſoldat qui avoit été Chrétien lui ofrit des habits à changer : eſperant garder la ſueur du martyr. S. Cyprien lui répondit : Nous voulons remedier à des maux, qui peut-eſtre ne ſeront plus qu'aujourd'hui.

V. Conc. Matiſc c. 19.

Auſſi-toſt on avertit le proconſul qu'il étoit là; & il ſe le fit amener dans la ſale du criminel, où il étoit aſſis. Le proconſul lui dit : Eſtes-vous Thaſcius Cyprien? Il répondit : Ouï c'eſt moi. Le proconſul dit : Eſt-ce vous qui vous eſtes porté pour pape des hommes ſacrileges ? Cyprien répondit : Ouï. Le proconſul dit : Les tres-ſacrés empereurs vous ordonnent de ſacrifier. Cyprien dit : Je n'en ferai rien. Le proconſul dit : Penſés à vous. Cyprien dit : Faites ce qui vous eſt ordonné : en une choſe ſi juſte il n'y a point à conſulter. Le proconſul ayant pris l'avis de ſon conſeil, prononça la ſentence avec beaucoup de peine, parce qu'il ſe portoit mal : elle étoit conçuë en ces mots: Il y a long-temps que tu vis avec un eſprit ſacrilege, que tu aſſembles un grand nombre de perſones d'une conſpiration illicite, & que tu es ennemi declaré des dieux Romains & des loix ſacrées ; & nos tres-ſacrés princes Valerien & Gallien Auguſtes, & Valerien, tres-noble Céſar, n'ont pû te ramener à leurs cérémonies. C'eſt

pourquoi étant convaincu d'estre auteur de crimes si pernicieux, tu serviras d'exemple à ceux que tu as rassemblés avec toi par ton crime: la police sera autorisée par ton sang. Ayant dit cela, il leut le decret écrit sur une tablette en ces mots : Il est dit que Thascius Cyprien sera executé par le glaive. Cyprien dit : Dieu soit loüé. Les Chrétiens qui étoient présens en foule, disoient : Que l'on nous décole aussi avec lui ; & faisoient du bruit.

Comme il sortoit de la porte du prétoire, une troupe de soldats l'accompagnoit, & des centurions & des tribuns, marchoient à ses côtés. On le mena à la campagne, dans un lieu uni environné d'arbres: où plusieurs monterent, pour le voir de loin à cause de la foule. S. Cyprien étant arrivé à cette place, ôta son manteau, se mit à genoux sur la terre, & se prosterna pour prier Dieu : puis il se dépoüilla de sa dalmatique, qu'il donna aux diacres & demeura en chemise. La dalmatique étoit une certaine espece de tunique, dont la mode étoit venuë de Dalmatie, & dont l'usage étoit commun en ce temps-là. L'executeur étant venu, S. Cyprien lui fit donner vingt-cinq sous d'or. Il se banda lui-même les yeux : mais comme il ne pouvoit attacher ses manches, Julien prêtre & Julien diacre les lui attacherent : les Chrétiens mirent devant lui des linges & des mouchoirs, pour recevoir le sang. En cet état il eut la teste tranchée le quatorziéme de Septembre, sous le consulat de Tuscus & de Bassus ; c'est à dire l'an 258. le même jour au bout de l'an, où il avoit eu la vision touchant sa mort. Le proconsul Galere Maxime mourut peu de temps aprés.

Entre les evêques de Carthage S. Cyprien fut le premier qui soufrit le martyre. Pour prévenir la curiosité des gentils, on mit son corps en un lieu proche, avec des torches & des cierges, dans les aires de Macrobiüs Candidus procurateur, au chemin de Mappale prés les piscines : le convoi se fit en grande pompe. Flavien diacre de l'église de Carthage, eut alors cette vision. Il crut voir S. Cyprien, & lui demander si les martyrs sentoient la douleur des coups. S. Cyprien lui répondit : La chair ne soufre point quand l'esprit est dans le ciel, & le corps ne sent rien, si l'ame est entierement dévoüée à Dieu. Le successeur de S. Cyprien dans le siege de Carthage fut Lucien, à qui succeda Mensurius. Nous avons grand nombre d'écrits de S. Cyprien celebres dans tous les siecles qui ont suivi. Dans la suite on érigea deux églises en sa mémoire; l'une au lieu de son martyre que l'on apelloit la table de Cyprien; l'autre au lieu de sa sepulture, nommé Mappalia.

Optat. contra Parm. lib. 1.
Hier. script.
Aug. de divers. serm. 310. n. 2.
Victor Vit. de persec. Vand. lib. 1. p. 6.

XLII. Autres martyrs en Afrique.

Prudent. Peri. Steph. 12. in fi.

Dans la même persécution soufrirent ensemble à Utique plusieurs martyrs, à qui le gouverneur offrit le choix d'estre jettés dans une fosse de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles. Les martyrs ne délibererent point ; & sans lui faire d'autre réponse, ils coururent de toute leur force, se jetter tous ensemble dans la fosse, où ils furent consumés. On retira ensuite leurs reliques, & comme elles ne faisoient qu'un corps avec la chaux, on les apella : La masse-blanche. Ils étoient plus de cent cinquante, d'autres disent jusques à trois cens. Theogene evêque d'Hippone, qui avoit assisté au dernier concile

Aug serm. 311. n. 10.

de S. Cyprien touchant le baptême, ſoufrit le martyre vers le même temps. Il y eut depuis une égliſe erigée en ſon nom. A Tuburbe Lucernaria ſoufrirent trois perſones nobles Maxima, Donatilla & Seconda : cette derniere n'avoit que douze ans.

Conc num 14. Aug. ſerm. 273
Martyr. 26. Janu.
Martyr. 30. Jul.

LXIII. Martyre de S. Lucius S. Montan, &c. *Act. ſincer. p. 233.*

Aprés la mort de Galere Maxime proconſul d'Afrique, Solon procurateur du fiſc continua la perſécution, en attendant qu'il vint de Rome un nouveau proconſul. Il fit prendre huit Chrétiens, la plûpart clercs & diſciples de S. Cyprien, ſavoir Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Renus & Donatien. Flavien étoit diacre : Donatien n'étoit que catecuméne, & ayant été baptiſé dans la priſon, rendit auſſi-tôt l'eſprit. Primolus mourut de même, & n'eut point d'autre baptême, que la confeſſion qu'il avoit faite quelque mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier : où les ſoldats du gouverneur leur diſoient, qu'ils ſeroient condamnés au feu. Ils prierent Dieu avec tant de ferveur de les délivrer de ce ſuplice, qu'il le leur accorda : le gouverneur changea d'avis & les fit mettre dans une priſon tenebreuſe & trés-incommode. Là Renus vit en ſonge que l'on les tiroit l'un aprés l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, & que celui qui n'avoit point de lampe n'étoit point tiré de priſon. Le jour ſuivant on vint tout d'un coup les prendre, pour les mener au procurateur, qui faiſoit la fonction du défunt proconſul. On les mena chargés de chaînes, qui faiſoient grand bruit, tandis qu'on les promenoit au

tour de la place : ne ſachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet ; & aprés qu'ils eurent généreuſement confeſſé, il les renvoya en priſon.

Il leur fit ſoufrir la faim & la ſoif pendant pluſieurs jours, juſques à leur refuſer de l'eau aprés le travail. Le diacre Flavien faiſoit des jeûnes extraordinaires : ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fiſc, avec une épargne ſordide. Alors le prêtre Victor l'un des martyrs eut cette viſion. Il vit un enfant dont le viſage étoit d'un éclat merveilleux, qui étant entré dans la priſon les menoit de tous côtés pour les faire ſortir & toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit : Vous avés encore un peu de peine parce qu'on vous retient : mais prenés courage, je ſuis avec vous : & il ajoûta : Dis leur qu'ils auront une couronne plus glorieuſe. Victor lui demanda : Où eſt le paradis ? L'enfant répondit : Il eſt hors du monde. Montrés-le moi, dit Victor. L'enfant répondit : Et où ſera la foi ? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnés : dites-moi un ſigne que je leur donne. L'enfant dit : Dis leur le ſigne de Jacob. Auſſi-tôt aprés cette viſion le prêtre Victor mourut.

Une Chrétiene nommée Quartilloſa étoit dans la même priſon. Il y avoit trois jours que ſon mari & ſon fils avoient ſoufert le martyre : elle les ſuivit de prés, mais auparavant elle eut cette viſion. J'ai veu, dit-elle, mon fils qui a ſoufert, il étoit dans la priſon aſſis ſur un baſſin d'eau ; & m'a dit : Dieu a veu vôtre peine. Enſuite eſt entré un jeune homme merveilleuſement grand, qui portoit deux fioles, une à

chaque main, & elles étoient pleines de lait. Il a dit : Ayés bon courage. Dieu s'est souvenu de vous: il a donné à boire à tous de ses fioles, & elles ne tarissoient point. Aussi-tôt on a ôté la pierre qui sépare la fenestre en deux : les fenestres ont paru claires & on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droite, l'autre à gauche, & il a dit : Voila que vous estes rassasiés, il en reste, & il vous viendra une troisiéme fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour précédent, & on ne leur donna encore rien le jour qui suivit cette vision : mais enfin Lucien alors prêtre & depuis evêque de Carthage, surmonta tous les obstacles ; & leur fit apporter de la nourriture en abondance, par le soudiacre Herennien & un cathécumene nommé Janvier, qui sembloient estre marqués par les deux fioles. Cet Herennien pouvoit estre le même, que S. Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnez aux mines. Ce secours soulagea extrêmement les martyrs prisoniers, principalement ceux qui étoient tombés malades faute d'eau fraîche.

Montan eut aussi une vision. Il m'a semblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous : ils nous conduisoient par un long chemin, & nous sommes arrivés à une plaine immense, où nous avons rencontré Cyprien & Lucius. Ce Lucius est aparemment celui qui étant en exil avoit écrit à S. Cyprien. Il continue : Nous sommes venus en un lieu lumineux : nos habits sont devenus blancs, nôtre chair encore plus blanche que nos habits, & tellement transparante, que la veuë pénétroit jusques au fond *Cypr. epist. 78.*

du cœur : en me regardant j'ay veu quelques ordures dans mon ſein. J'ay creu m'éveiller & dormant toûjours, j'ay rencontré Lucien, je lui ay raconté ma viſion, & lui ay dit : Savés-vous que ces ordures ſignifient que je ne me ſuis pas accordé auſſi-tôt avec Julien ? là deſſus je me ſuis éveillé. C'eſt ainſi que Montan racontoit ſon ſonge. Juſques ici les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la priſon ce qui leur étoit arrivé : le reſte fut écrit par ceux qui étoient preſens : à qui le diacre Flavien, l'un des martyrs, l'avoit recommandé.

Les martyrs demeurerent pluſieurs mois en priſon & ſoufrirent long-temps la faim & la ſoif. Enfin, ils furent preſentés au gouverneur, & confeſſerent tous glorieuſement : mais les amis de Flavien ſe récrierent, ſoûtenant qu'il n'étoit point diacre, quoi qu'il l'avoüât ; & par conſéquent n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur, pour eſtre condamné à mort. Il fut donc renvoyé en priſon, & les autres jugés : ſavoir, Lucius, Montan, Julien Victoric. On les mena au lieu de l'execution, où il y eut un grand concours de gentils ; & tous les fideles y vinrent : car les inſtructions qu'ils avoient receuës de S. Cyprien, leur faiſoient honorer particulierement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un viſage gai, & chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius naturellement doux & modeſte étoit abatu de maladie & de l'incommodité de la priſon. C'eſt pourquoi il marcha devant, accompagné de peu de perſones : de peur qu'il ne fuſt accablé de la foule & n'euſt pas l'honneur de répandre ſon ſang. Il ne laiſſa pas de parler comme

comme il pût à ceux qui l'accompagnoient. Les freres lui disoient: Souvenés-vous de nous. Vous mêmes, dit-il, souvenés-vous de moi : tant il présumoit peu de la gloire de son martyre. Julien & Victoric exhorterent long-temps les freres à la paix, & leur recommanderent tous les clercs, particulierement ceux qui avoient soulagé leur faim dans la prison.

Montan étoit fort de corps & d'esprit. Il crioit: Celui qui sacrifie aux faux dieux sera exterminé: si ce n'est au Seigneur seul : ce qu'il répéta plusieurs fois. Il réprimoit l'orgüeil & la temerité des hérétiques: leur disant, qu'ils devoient conoître la vraie église, au moins par la multitude de ses martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombés, à ne se point presser & à accomplir leur penitence : les autres à demeurer fermes, les vierges à conserver leur pureté : tous généralement à honorer les evêques : les evêques à la concorde. Car, disoit-il, c'est soufrir pour J. C. que de l'imiter, & donner par nos exemples des preuves de nôtre foi. Le bourreau ayant déja levé l'épée sur sa teste, il étendit les mains à Dieu, & pria à haute voix, ensorte que les payens mêmes l'oüirent : que Flavien les suivît le troisiéme jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit se bander les yeux, & en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit aussi garder pour lui une place dans l'aire, où on devoit les enterrer : afin qu'ils ne fussent pas séparés de sépulture.

Ex. XXII. 20.

XLIV. Martyre de S. Flavien.

Flavien étoit retourné dans la prison fort triste, d'estre séparé d'une si bonne compagnie : mais il se soûmettoit à la volonté de Dieu. Sa mere qui ne le

quittoit point, étoit aussi afligée que lui, de ce retardement. Vous savés, ma mere, lui disoit-il, que j'ay toûjours souhaité d'avoir le loisir de joüir du martyre : de paroître souvent avec les chaînes, & d'estre souvent remis. Une nuit comme il étoit afligé d'estre demeuré aprés ses confreres, un homme lui aparut, & lui dit : Dequoi vous afligés-vous ? vous estes confesseur pour la troisiéme fois, & vous serez martyr par le glaive : ce qui se trouva véritable. Il crut voir aussi l'evêque Successus, qui avoit soufert avec Paul & avec d'autres. Successus avoit le visage & l'habit si éclatans, qu'à peine Flavien le pût reconoître. Je suis venu, dit-il, vous anoncer que vous devés soufrir. Aussi-tôt vinrent deux soldats, qui menerent Flavien en un lieu où les freres étoient assemblés, sa mere y étoit, qui lui dit : Je te louë de ce que persone n'a soufert le martyre comme toi. Ces visions consoloient Flavien.

Cependant les deux jours se passerent, & le troisiéme jour on le fit venir, suivant la prédiction de Montan. Comme les freres s'empressoient au tour de lui pour le saluer ; il leur dit, qu'il leur donneroit la paix à tous dans Fuscien : c'étoit un lieu ainsi nommé. Etant entré dans le prétoire, il demeuroit à la place des prisoniers, attendant qu'on l'apellât. Ceux qui ont écrit cette rélation étoient auprés de lui, & lui tenoient les mains par honeur & par amitié, Quelques payens qui avoient étudié avec lui, lui conseilloient même avec larmes de sacrifier alors, pour faire ensuite ce qu'il voudroit : & de ne pas craindre une seconde mort incertaine, plus que la

mort présente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignoient, en lui donnant le conseil qu'ils croyoient le meilleur : mais il leur dit que pour conserver sa liberté, il valoit mieux mourir, que d'adorer des pierres : qu'il y a un Seigneur souverain, qui a tout fait par son commandement, & qui par conséquent doit estre seul adoré. Ajoûtant que nous vivons aprés la mort : qui est ce que les payens croyoient le moins, quand même ils avoient quelque bon sentiment touchant la divinité.

Le gouverneur l'ayant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentoit, se disant diacre, quoi qu'il ne le fût pas. Flavien répondit : Je ne mens point. Le centenier dit : On m'a donné une déclaration qui porte qu'il feint de l'estre : Flavien répondit : Mais il n'est pas vrai-semblable que je mente en ceci, plûtost que celui qui a donné la déclaration. Le peuple se récrioit & disoit : Vous mentés. Le gouverneur l'interrogea encore s'il étoit vrai qu'il mentît ? Et qu'y gagnerois-je, dit-il ? Le peuple en fut aigri, & demanda par des cris réiterés, qu'il fût tourmenté : mais le gouverneur le jugea aussi-tôt & le condamna à mort. Etant certain de soufrir & rempli de joie, il eut même la consolation de parler à ses amis ; & donna ordre d'écrire la rélation de son martyre, & d'y joindre les visions qu'il avoit euës.

Il marchoit au suplice en grande compagnie & avec beaucoup de dignité. Une pluie douce & abondante survint, qui fit dire à Flavien que l'eau seroit jointe au sang dans sa passion, à l'exemple de celle de N. S. Cette pluie servit aussi à arrester la mau-

vaiſe curioſité des gentils : & donna occaſion au martyr d'entrer dans une hôtellerie prés du lieu nommé Fuſcien, où il donna la paix à tous les freres, ſans qu'aucun profane en fût témoin. Il ſortit enſuite de l'hôtellerie ; & étant monté en un lieu élevé & propre à ſe faire entendre, il étendit la main pour demander du ſilence, & dit : Mes tres-chers freres, vous avés la paix avec nous, ſi vous avés la paix de l'égliſe, & ſi vous gardés l'union de la charité. La derniere choſe qu'il dit & qui fut comme ſon teſtament : c'eſt qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu aprés éleu evêque de Carthage. Ayant achevé de parler, il deſcendit au lieu du martyre : il ſe banda les yeux de la moitié du mouchoir, que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant : s'étant mis à genoux comme pour faire la priere, il acheva ſon martyre avec ſon oraiſon. On honore la memoire de tous ces martyrs en un même jour le vingt-quatriéme de Fevrier.

XLV. S. Jaques S. Marien, &c. *Acta ſinc. p. 225.*

En Numidie, un evêque accompagné de Jaques diacre & de Marien lecteur arriva en faiſant voyage à un lieu nommé Muguas, prés de Cirthe colonie Romaine, à preſent Conſtantine : où la perſécution étoit fort échauſée. On recherchoit même ceux qui avoient été exilés, pour les faire mourir. Entre ceux là étoient les evêques Agapius & Secondin, tous deux recommandables par leur charité ; & l'un même par la perfection de ſa continence. Comme on les menoit du lieu de leur exil, pour les preſenter au gouverneur : ils paſſerent au lieu où étoient les autres confeſſeurs & logerent chés eux. Ils les fortifierent par

leurs exemples & par leurs discours: les exhortant fortement à la constance. Deux jours aprés qu'ils furent partis, une troupe d'infidelles vint au village de Muguas, où étoient les confesseurs; & les emmenerent à Cirthe. Là ils furent mis en prison, puis exposés aux tourmens, par un stationaire accompagné de quelques centurions & des magistrats municipaux de Cirthe. On apelloit stationaires certains officiers du gouverneur, distribués en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passoit. Jaques affecta de confesser non seulement qu'il étoit Chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien se confessa lecteur: on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds: aprés les tourmens on les remit en prison. *Gloss. Cang.*

Marien s'y endormit profondement, & quand il fut éveillé, il raconta un songe qu'il avoit eu en ces termes: J'ay veu un tribunal fort haut & d'une blancheur éclatante, où quelqu'un présidoit tour à tour, à la place du gouverneur. Il y avoit un échafaut où l'on montoit par plusieurs degrés: on y exposoit les troupes de confesseurs l'une aprés l'autre, & le juge les faisoit mener, pour mourir par le glaive. Alors j'entens une voix immense & éclatante qui disoit: Aplique Marien. Je montois à cét échafaut & tout d'un coup j'ay été surpris de voir Cyprien assis à la droite du juge: il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaut; & m'a dit en riant: Venés-vous asseoir avec moi. J'étois donc assis avec eux pendant qu'on interrogeoit d'autres troupes: le juge s'est levé & nous le reconduisions à son prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée

d'arbres chargés de feüilles & d'une belle verdure, avec des ciprés qui montoient jusques au ciel, ensorte que l'on ne voyoit que des bois alentour, & au milieu étoit une fontaine trés-pure & trés-abondante. Le juge a disparu tout d'un coup ; & Cyprien a pris une fiole, qui étoit sur le bord de la fontaine : l'ayant emplie il en a beu, puis la remplie & me l'a presentée : j'en ay beu volontiers, & comme je rendois graces à Dieu, je me suis éveillé au son de ma voix.

Marien ayant ainsi raconté son songe, Jaques lui dit : Je me souviens que ces jours passés, comme nous faisions voyage vous & moi dans un même chariot : vers le midy je m'endormis, quoi que le chemin fust fort rude, & je crus voir un jeune homme extraordinairement grand vêtu d'une robe ouverte par devant, si éclatante, qu'il étoit impossible de le regarder fixement. Ses pieds ne touchoient point à terre, & son visage étoit au dessus des nuës. En passant devant nous il nous jetta à chacun une ceinture de pourpre à vous Marien, & à moi ; & dit : Suivés-moi vîte.

Il y avoit dans la même prison un confesseur nommé Emilien, de l'ordre des chevaliers : qui avoit gardé la continence, bien qu'il fût âgé de prés de cinquante ans : il faisoit dans la prison des jeûnes de deux jours de suite & des prieres trés-frequentes. Il s'endormit en plein jour, & ensuite raconta ainsi ce qu'il avoit veu. On m'a tiré de la prison, & j'ay rencontré un payen qui est mon frere selon la chair : il m'a demandé avec curiosité, & comme pour m'insul-

ter comment nous nous trouvions des tenebres & du jeûne de la prison ? Je lui ay répondu : que la parole de Dieu sert de lumiere & de nourriture aux soldats de J. C. Sachés, m'a-t'il dit, que tous tant que vous estes de prisoniers, si vous vous opiniâtrés, la peine de mort vous attend : & comme je semblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajoûté : Mais vous autres, qui méprisés ainsi la vie, je voudrois savoir, si tous indifferemment vous aurés la même récompense dans le ciel. Je ne suis pas capable, lui ay-je dit, de décider une si grande question : mais levés les yeux au ciel : ces étoiles innombrables, ont-elles toutes la même lumiere ? Il m'a dit encore : S'il y a de la différence, qui sont ceux que Dieu préfere ? Ceux, dis je, dont la victoire est plus rare & plus difficile : comme les riches. C'est ainsi qu'Emilien racontoit sa vision. Il soufrit le martyre au même lieu de Cirthe. Les evêques Agapius & Secondin y finirent aussi le leur ; & avec deux vierges Tertulla & Antonia, qu'Agapius aimoit comme ses filles. Il avoit souvent demandé à Dieu qu'il leur fist cette grace de soufrir le martyre avec lui, & on lui répondit : Pourquoi demandés-vous si souvent ce que vous avés obtenu dés la premiere fois ? *Martyrol. 24. Apr.*

Aprés les visions qui ont été racontées, Jaques & Marien demeurerent encore quelques jours en prison : puis ils furent menés en public & presentés aux magistrats de Cirthe. Un des fidelles, qui étoient spectateurs, attira les yeux de tous les infideles, par les marques de zele qui paroissoient sur son visage : ils lui demanderent avec emportement, s'il étoit de

la même religion : il le confessa aussi-tôt & fut joint aux martyrs, que les magistrats renvoyerent au gouverneur de la province. Ils allerent le trouver en diligence, par un chemin long & difficile; & quand ils lui eurent été presentés, on les mit dans la prison de Lambese. Pendant plusieurs jours le gouverneur fit mourir un grand nombre de fidelles laïques, avant que d'en venir à Jaques & à Marien. Les clercs étoient afligés de cette distinction & du retardement de leur victoire. Dans cette prison Jaques vit en dormant l'evêque Agapius qui faisoit un grand festin, & témoignoit beaucoup de joie : lui & Marien y étoient apellés comme à une Agape, & ils rencontrerent un enfant, l'un de deux jumeaux qui trois jours auparavant avoient soufert avec leur mere. Cét enfant avoit autour du col une couronne de roses, & tenoit à sa main droite une palme tres-verte. Il leur dit : Et où allés vous si vîte ? Réjoüissez-vous, vous souperés demain avec nous.

Le lendemain Marien, Jacques & tous les autres clercs furent condamnés à mort. On les mena au lieu de l'éxecution, qui étoit sur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées des deux côtés comme pour favoriser le spectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de suitte, afin que l'éxecuteur ne fist que passer de l'un à l'autre en coupant les têtes : autrement l'éxecution eust été trop longue, & il y eust eu trop de corps en un monceau, s'il les eust fallu faire venir l'un aprés l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandez, la plupart disoient aux fidelles qui étoient

étoient proche, qu'ils voyoient en haut des chevaux blancs montez par de jeunes hommes vétus de blanc, d'autres disoient qu'ils entendoient le fremissement des chevaux. Marien disoit hardiment, que la vengeance du sang innocent étoit proche, & que le monde seroit affligé de diverses playes : de peste, de captivité, de famine, de tremblements de terre, d'insectes: ce qui marquoit la prise de l'empereur Valerien, & les guerres qui suivirent sous les trente tyrans. La mere de S. Marien nommée Marie étoit presente, qui le voyant mort, se felicitoit elle même, d'avoir mis au monde un tel fils: elle embrassoit son corps, donnoit cent baisers à son cou coupé. L'histoire de ces martyrs fut écrite à leur priere par un de leurs amis, qui avoit été present à tout.

XLVI. S. Fructueux de Tarragone. *Acta sinc. p. 220. August. serm. 273. Prud. peristeph. 6. An. 259.*

En Espagne Fructueux evêque de Tarragone fut pris un jour de dimanche quinziéme de Janvier l'an 259. & avec lui deux diacres, Augure & Euloge. Comme Fructueux étoit dans sa chambre, six soldats, de ceux que l'on apelloit bénéficiers & qui étoient du premier rang, vinrent à sa maison. Les ayant oüi fraper de leur bâton à sa porte, il se leva aussi-tôt & sortit en pantoufles. Ils lui dirent : Venés, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'evêque leur dit : Allons où vous voudrés, je vai me chausser. Les soldats lui dirent: Chaussés-vous à vôtre aise. Si-tôt qu'ils furent venus on les mit en prison. Fructueux asseuré de la couronne & plein de joie, prioit sans cesse: les freres qui s'y trouvoient se recommandoient à lui : le lendemain il baptisa Rogatien. Ils furent six jours en prison : le mercredy ils celebrerent

ſolemnellement la ſtation de la quatriéme ferie, c'eſt à dire le jeûne avec les prieres. On les preſenta pour eſtre oüis le vendredy vingt-uniéme de Janvier. Le gouverneur Emilien dit : Amenés l'evêque Fructueux, Augurius & Eulogius. Les officiers dirent : Le voici. Emilien dit à Fructueux. Avés-vous oüi ce que les empereurs ont ordonné ? Fructueux dit : Je ne ſai ce qu'ils ont ordonné : pour moi je ſuis Chrétien. Emilien dit : Ils ont ordonné que l'on adore les dieux. Fructueux dit : J'adore un ſeul Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qui y eſt compris. Emilien dit : Savés-vous qu'il y a des dieux ? Fructueux répondit, non je n'en ſai rien. Emilien dit : Vous le ſaurés tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, & commença à prier en lui-même. Emilien dit : Qui écoûte-t-on, qui craint-on, qui adore-t-on, ſi on ne ſert pas les dieux, & ſi on n'adore pas le viſage des empereurs ? Puis il dit au diacre Augurius : N'imite pas les diſcours de Fructueux. Augurius dit : J'adore Dieu tout-puiſſant. Emilien lui dit : Adores-tu auſſi Fructueux ? Augurius dit : Je ne ſers pas Fructueux, mais je ſers celui qu'il ſert lui-même. Emilien dit à Fructueux : Es-tu evêque ? Oüi, répondit-il. Emilien dit : Tu ne l'es plus, & commanda qu'ils fuſſent brûlés vifs.

v Pagi. an. 59. n. 8.

v. Aug. ſerm. 273. n. 3. VIII. civit. c. 27. XXII. contr. Fauſt. c. 21.

On mena Fructueux avec ſes diacres à l'amphiteâtre, & tout le peuple le plaignoit : car il étoit aimé même des infidelles, à cauſe de ſa vertu. Les Chrétiens ſe réjoüiſſoient plus de ſa gloire, qu'ils ne s'affligeoient de le perdre. Pluſieurs par un mouvement de charité lui offroient un breuvage, pour le fortifier : mais il dit : Il n'eſt pas encore l'heure de rompre le

jeûne : car il n'étoit que dix heures du matin, & c'étoit le vendredy, jour de station. On void ici l'exactitude des Saints à garder ces pratiques ; & qu'ils croyoient que boire rompoit le jeûne. Comme ils furent arrivés à l'amphiteâtre, un nommé Augustal, qui étoit son lecteur s'aprocha en pleurant, & lui dit : Permettés-moi de vous déchausser. Fructueux répondit : Laissés, mon fils, je me déchausserai avec joie, je suis asseuré de la promesse du Seigneur. Aprés qu'il se fut déchaussé : un Chrétien nommé Felix s'aprocha & lui prit la main, le priant de se souvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, ensorte que tout le monde l'entendit : Je dois avoir dans l'esprit toute l'église catholique, étenduë depuis l'orient jusques à l'occident. Etant à la porte de l'amphiteâtre & prest d'entrer au combat, il consola encore les freres les asseurant qu'ils ne manqueroient point de pasteur. Aprés que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brûlées : l'evêque se mit à genoux & prioit encore, suivant sa coûtume, asseuré de la résurrection. Deux Chrétiens Babylon & Magdonius domestiques du gouverneur virent le ciel ouvert, pour recevoir les martyrs ; & montrerent à une petite fille d'Emilien, l'evêque avec ses deux diacres monter au ciel couronnés ; les pieux où ils avoient été attachés demeurant encore. Ils apellerent Emilien, lui-même, pour lui montrer les martyrs : il ne les vit point alors, mais ensuite S. Fructueux lui aparut avec ses diacres en des habits éclatans, & lui declara, que ce qu'il avoit fait contre-eux n'avoit servi qu'à leur gloire. Cependant les fidelles vinrent

v. Thomass. jeûnes 1 part. c. 19. & 2. part. c. 15.

la nuit à l'amphiteâtre avec du vin, pour éteindre les corps demi brûlés. Ils en ramasserent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put : mais S. Fructueux leur apparut, & les avertit, que chacun rendît ce qu'il en avoit pris, & qu'ils les enterrassent tout ensemble.

XLVII. S. Saturnin de Toulouse. S. Denis de Paris. Sup. liv. VI. n. 49. Acta sinc. p. 110.

On peut raporter à cette persécution de Valerien le martyre de S. Saturnin, premier evêque de Toulouse: qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant. Les oracles des demons cesserent par sa puissance, il découvrit leurs impostures & affoiblit leur autorité: & comme l'église étoit prés du capitole & sa maison au delà, il passoit & repassoit souvent devant le capitole, & sa présence rendoit les idoles muëtes. Les pontifes payens s'en aperceurent & resolurent sa perte. Un jour comme ils avoient assemblé le peuple, & tenoient un taureau prest pour apaiser leurs dieux par un sacrifice: ils virent passer S. Saturnin, qui alloit à son ordinaire celebrer les divins offices. Voilà, dirent-ils, l'ennemi des dieux & l'auteur de cette nouvelle religion : vangeons leur injure : qu'il sacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule & le traînent au capitole lui seul: car un prêtre & deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Comme on le pressoit de sacrifier, il dit à haute voix: Je ne conois qu'un Dieu, je say que les vôtres sont des demons : comment voulés-vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent? Alors la multitude irritée prit le taureau, que l'on alloit sacrifier. Ils l'entourent d'une corde, qu'ils laissent pendre par derriere, & y attachent les pieds du saint: puis ils piquent le taureau avec des éguillons, & le

poussent du haut de leur capitole en bas. A la descente des premiers degrés le saint eut la teste cassée, & sa cervelle se répandit : puis tout le reste de son corps fut déchiré. Le taureau ne laissa pas de le traîner, jusques à ce que la corde se rompît. Le corps y demeura, & fut enterré tout proche par le soin de deux femmes, qui le mirent dans une biere de bois & dans une fosse profonde, de peur que les payens n'achevassent de le dissiper. Les autres Chrétiens qui étoient en petit nombre, n'osoient l'ensevelir : il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de S. Saturnin s'apelle encore le Taur. Depuis il en fut tiré & transferé dans l'église bâtie en son honeur, par les soins de S. Exupere evêque de Toulouse, environ cinquante ans aprés.

On peut croire aussi, que la même persécution emporta S. Denis, premier evêque de Paris, envoyé en même temps que S. Saturnin. La tradition constante est qu'il eut la teste tranchée avec un prêtre nommé Rustique & un diacre nommé Eleuthere: au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé à S. Denis de la chartre & à S. Denis du pas, le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martyrs sont gardées à la fameuse abbaye de S. Denis en France. Les églises voisines de Meaux & de Senlis reconoissent le même S. Denis pour leur fondateur. On raporte à ce même temps de Valerien le martyr S. Ponce, dont les reliques sont à Nice en Provence : S. Privat evêque de Mende, qui

Martyr. 14. Maj.

Martyr. 21. Aug

Greg. Turon. 1. hist. c. 31. 32.

fut tué par les Allemans dans une irruption qu'ils firent, ſous la conduite de Chroc leur Roi ; & pluſieurs autres martyrs dans les Gaules.

XLVIII. S. Felix de Nole. *Acta mart. ſinc. p. 258.*

On peut auſſi raporter avec vrai-ſemblance à cette perſecution les dernieres ſoufrances de S. Felix de Nole. Son pere étoit Syrien nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, & laiſſa deux fils avec de grands biens, Hermias & Felix. Hermias demeura dans le monde : Felix ſe donna à Dieu, & fut ordonné lecteur dans ſes premieres années, puis exorciſte, & enfin prêtre ſous le vieillard Maxime evêque de Nole : qui l'aimoit comme ſon fils, & le deſtinoit pour eſtre ſon ſucceſſeur. La perſecution ayant commencé ſous Decius ou ſous Gallus, l'evêque Maxime s'enfuit dans les lieux deſerts. On chercha Felix, comme le chef du troupeau, on le prit, on le mit en priſon chargé de chaînes : on lui paſſa les pieds dans les entraves, & on ſema la place de pots caſſés, afin qu'il ne pût repoſer. Cependant l'evêque Maxime dans la montagne déſerte où il s'étoit retiré, étoit preſt à perir de faim & de froid : couché ſur la terre expoſé à toutes les injures de l'air, ſans aucune nourriture, accablé d'années, de triſteſſe & d'inquietude, pour le ſalut de ſon troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pas.

Au milieu de la nuit un ange vint dans la priſon de Felix, & l'éveilla par ſes paroles & par l'éclat de ſa lumiere. Felix croyoit d'abord que c'étoit un ſonge ; & diſoit que ſes chaînes, les portes & les gardes l'empêchoient de ſuivre. L'ange lui commande de ſe lever : les fers tombent de ſes mains & de ſon cou,

il tire ſes pieds des entraves , les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis: il ſort, & par des chemins inconnus , il arrive juſques au lieu deſert où étoit le S. vieillard Maxime, preſt à rendre le dernier ſoûpir. L'ayant reconnu il l'embraſſe & le baiſe: mais il le trouve froid, ſans voix, ſans pouls, ſans mouvement: il reſtoit ſeulement un peu de reſpiration. Le plus preſſé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie & aperçoit enfin au deſſus de ſa teſte une grape de raiſin penduë à des ronces: il la prend, l'aproche de la bouche du vieillard mourant, qui avoit déja les dents ſerrées, & ne ſentoit plus rien. Il écarte ſes lévres deſſechées, preſſe la grape & en fait entrer le ſuc.

Le malade reprend un peu de vigueur, la parole lui revient, il reconoît Felix & lui dit : Vous venés bien tard, il y a long-temps que Dieu m'avoit promis que vous viendriés à mon ſecours. L'état où vous me trouvés fait bien voir, que je n'ay pas fui par la crainte de la mort: mais je me ſuis défié de la foibleſſe de mon corps: reportés moi je vous prie à mon troupeau. Felix le charge auſſi-tôt ſur ſes épaules & le porte chés lui. L'evêque étoit logé pauvrement, & n'avoit qu'une vieille femme, pour tous domeſtiques. Felix frape à la porte, la vieille s'éveille fort ſurpriſe, elle ouvre en tremblant & reçoit ſon maître: qui en quittant Felix lui met la main droite ſur la teſte, en lui ſouhaitant toutes ſortes de benedictions. Felix s'en retourna dans ſa maiſon: où il demeura caché, juſques à ce que la perſécution fût finie.

Aprés quelque temps de paix la persécution recommença, apparemment celle de Valerien ; & l'on chercha encore Felix. On alla à sa maison, mais il étoit dehors au milieu de la ville, accompagné à son ordinaire de plusieurs amis, & instruisant les fidelles. Les persécuteurs y vinrent, & l'ayant devant eux ne le reconurent point, ensorte qu'ils demandoient où il étoit : soit que Dieu leur eust troublé la vûë, ou changé le visage de Felix. Quelqu'un s'étant aperceu de leur méprise, les en avertit : ils retournerent sur leurs pas, par où Felix avoit passé. Il entendit le bruit, & se cacha promptement dans une masure, qui se trouva proche : mais comme elle étoit ouverte, il eust été bien-tost pris ; si dans le moment une araignée n'eust fait sa toile, qui ferma l'ouverture de ces ruines. Les persécuteurs y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer, qu'un homme eust pu passer par là, sans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle eust pû estre faite si promptement : ils chercherent Felix par tout ailleurs, & Dieu le sauva par ce miracle.

Quand ils se furent retirés, Felix alla se cacher en un lieu écarté, dans un vieille cisterne seche ; & il y fut nourri par un autre miracle. Une femme consacrée à Dieu logeoit tout proche, & sans sçavoir que Felix y fût caché, elle aportoit du pain & d'autres viandes, qu'elle avoit préparées pour elle-même ; & les mettoit sur le bord de la cisterne, sans conoître ce qu'elle faisoit : croyant au contraire les mettre dans sa maison, & oubliant aussi-tost ce qu'elle avoit fait, & par où elle alloit ou revenoit. Felix demeura

six

ſix mois dans cette ciſterne : un puits voiſin lui fourniſſoit de l'eau, mais il ſécha quelquefois & la pluye y ſupléa. La paix étant renduë à l'égliſe, il retourna à ſa patrie : où il fut receu, comme un homme revenu du ciel.

A Céſarée de Cappadoce un enfant nommé Cyrille montra une conſtance extraordinaire. Il nommoit toûjours J. C. & ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de ſe dire Chrétien. Pluſieurs enfans de ſon âge ſe declaroient ſes ennemis : ſon pere même le chaſſa de ſa maiſon, lui refuſant tout ſecours ; & quelques-uns loüoient & admiroient le pere. Le juge irrité contre Cyrille, ſe le fit amener par ſes officiers, & penſa d'abord l'épouventer : mais il le trouva intrépide & n'eſtimant rien en comparaiſon de la foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes : ton pere te recevra chés lui, tu peux joüir de ſes biens, pourveu que tu ſois ſage & que tu penſe à toi. Le bienheureux enfant dit : J'ay de la joye de ſoufrir ces reproches. Dieu me recevra ; je ſuis bien aiſe d'eſtre chaſſé de ma maiſon : j'en ay une plus grande : je ne crains point la mort pour acquerir une meilleure vie. Comme il parloit ainſi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort : mais le juge avoit donné ordre que l'on ſe contentât de lui faire peur. Quand on lui raporta, que l'enfant n'avoit point jetté des larmes, ni craint le feu, où on le menaçoit de le jetter : il le rapella & lui dit : Mon enfant tu as veu le feu, tu as veu le glaive ; ſois ſage pour rentrer dans la maiſon & dans la fortune de ton pere.

XLIX. Autres Martyrs. *Acta ſinc. p. 253.*

Cyrille répondit : Tyran, tu m'as fait grand tort de me rapeller : ton feu & ton glaive sont inutiles : je vais à une plus grande maison & à des richesses plus excellentes : dépêche-moy promptement, afin que j'en joüisse. Les assistans pleuroient l'entendant ainsi parler : mais il leur disoit : Vous devriés rire & me conduire avec joye au suplice : vous ne savés pas quelle cité je vais habiter, ni quelle est mon esperance. Il alla ainsi à la mort, & fut l'admiration de tous les habitans de Césarée en Cappadoce.

Euseb. VII. hist. c. 12.

A Césarée de Palestine, trois hommes considerables, Priscus, Malcus & Alexandre soufrirent le martyre, dans cette persécution de Valerien. Ils demeuroient à la campagne ; & d'abord s'accuserent de lâcheté, de mépriser une si belle occasion, d'aquerir la couronne du martyre. Puis ayant pris ensemble leur résolution : ils s'en allerent à Césarée, se présenterent au juge & furent condamnés aux bestes.

L. S. Nicephore. *Act. sinc. 244.*

Il y avoit à Antioche un prêtre nommé Saprice & un laïque nommé Nicephore, qui s'aimoient comme deux freres. Aprés avoir vécu long-temps dans cette étroite amitié, ils se diviserent, & devinrent si ennemis, qu'ils évitoient même de se rencontrer dans la rüe. Nicephore revint à lui ; & faisant réflexion que la haine est un vice diabolique : il pria de ses amis d'aller trouver le prêtre Saprice, & de le prier de lui pardonner, & d'avoir égard à son repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicephore lui envoya une seconde fois d'autres amis pour se reconcilier avec lui ; & Saprice ne voulut pas même les écouter. Nicephore pour la

troisiéme fois le fit prier par d'autres de ses plus chers amis, de lui pardonner sa faute : Saprice demeura dur & inflexible. Enfin Nicephore courut à la maison de Saprice, & se jetta à ses pieds en lui disant : Mon pere pardonnés moi pour N. Seigneur. Mais le prêtre endurcy ne voulut point se reconcilier.

Cependant la persécution vint tout d'un coup : Saprice fut pris & présenté au gouverneur, qui lui demanda son nom, & ensuite de quelle race il étoit. Je suis Chrétien, dit Saprice. Clerc ou laïque, dit le gouverneur ? Saprice dit : J'ay le rang de prêtre. Le gouverneur dit : Les empereurs nos maîtres Valerien & Gallien, ont ordonné que ceux qui se diroient Chrétiens sacrifiroient aux dieux immortels, sous peine des tourmens & de la mort. Saprice répondit : Nous autres Chrétiens, nous avons pour roi J. C. qui est le vrai Dieu createur du ciel & de la terre, périssent les idoles qui ne peuvent faire ni bien ni mal. Le gouverneur irrité le fit jetter dans un pressoir où il fut cruellement tourmenté pendant long-temps : & comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la teste. V. Gallon. cruci. mart. p. 36.

Nicephore ayant apris qu'on le menoit au suplice courut au devant de lui, & se jetta à ses pieds, en disant : Martyr de J. C. pardonés-moi si je vous ay offensé. Saprice ne lui répondit rien. Nicephore le prévint encore dans une autre ruë, avant qu'il sortît de la ville, & lui dit : Je vous prie martyr de J. C. faites-moi grace, & me pardonnés l'offense, que je vous ay faite par foiblesse humaine. Vous allés recevoir la couronne des mains du Seigneur, que vous

avés confessé. Mais Saprice demeura dans son endurcissement sans vouloir lui répondre: ensorte que les bourreaux mêmes disoient à Nicephore: Nous n'avons jamais veu un si sot homme que toi. Il va perdre la teste & tu lui demande grace. Nicephore leur dit : Vous ne savés pas ce que je demande au confesseur de J. C. Dieu le sait. Etant arrivé au lieu où Saprice de-
Matth. VII. 7. voit estre executé, il lui dit encore : Il est écrit : Demandés & on vous donnera, & le reste. Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice : que Dieu en punit, & le priva de sa grace.

Les bourreaux lui dirent : Mets toi à genoux, pour avoir la teste coupée. Pourquoi ? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu sacrifier, & que tu as méprisé l'ordonnance des empereurs, pour un homme que l'on nomme Christ. Saprice leur dit : Ne me frapés pas: je fais ce qu'ordonnent les empereurs & je sacrifie aux dieux. Alors Nicephore lui dit: Non mon frere n'apostasiés pas, & ne renoncés pas à N. S. J. C. ne perdés pas la couronne, que vous avés gagnée par tant de tourmens. Mais Saprice ne l'écouta point. Nicephore le voyant perdu, dit aux bourreaux : Je suis Chrétien, & je croi au nom de N. S. J. C. que celui-ci a renoncé : faites-moi donc mourir. Ils n'osoient le fraper sans l'ordre du gouverneur : mais ils s'étonnoient, qu'il se livrât lui-même à la mort. Car il disoit : Je suis Chrétien & je ne sacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur & lui dit : Saprice a promis de sacrifier aux dieux : mais il y en a là un autre, qui veut mourir pour Christ, & qui crie en disant hardiment : Je

ſuis Chrétien, je ne ſacrifie point à vos dieux & n'obeïs point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en diſant: S'il eſt ainſi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre Nicephore eut la teſte coupée; & receut la couronne du martyre, pour recompenſe de ſa foi en J. C. de ſa charité envers le prochain & de ſon humilité.

L I.
Valerien pris par les Perſes.
Gallien empereur.

Zoſim. p. 650

An. 259.

L'empereur Valerien avoit déja regné ſix ans avec ſon fils Gallien : lors que voyant ſes afaires en mauvais état dans l'orient, il voulut acheter la paix de Sapor roi de Perſe, en lui donnant de l'argent. Sapor refuſa de traiter avec d'autres qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conference peu accompagné, & fut pris par le roi de Perſe, qui le tint en captivité le reſte de ſes jours : & ne voulut jamais le rendre, quelque priere que lui en fiſſent les rois voiſins. Sapor faiſoit amener Valerien, quand il vouloit monter à cheval, & lui mettoit le pied ſur le col, pour lui ſervir d'eſtrier : & enfin il le fit écorcher & ſaler. Sa peau fut teinte en rouge & gardée dans un temple, pour la montrer dans la ſuite aux ambaſſadeurs Romains. Les payens s'étonoient de ſon malheur, car ils le comptoient entre les meilleurs empereurs : mais les Chrétiens reconoiſſoient la vengeance divine, pour punir la perſecution. Valerien fut pris la ſeptiéme année de ſon regne 259. de J. C. & vécut encore dix ans dans ſa captivité. Son fils Gallien qui avoit regné ſept années avec lui, en regna encore huit ; & en tout quinze.

Trebell in Valer. Oroſ. VII. c. 22.

Conſtant epiſt. ad Ss. c. 24. Lactant. de Mort. c. 5. Pagi an. 259. n. 6.

Mais ſon regne ne fut pas paiſible ; & aprés la priſe de Valerien il s'éleva pluſieurs tyrans. Macrien

Chr paſch ann. 269 p. 272. Aurel. Vict. epit.

& Baliste récueillirent les débris de l'armée, & consulterent qui ils reconoîtroient empereur : car ils comptoient pour rien Gallien, qui étoit à Rome & negligeoit toutes choses. On reconut pour empereur Macrien le pere avec ses deux fils, Macrien & Quietus : & les deux Macriens marcherent contre Gallien, laissant en orient Baliste & Quietus. Macrien craignoit Valens proconsul d'Achaïe, & envoya Pison pour le tuer : mais Pison trouva que Valens avoit pris l'empire, & se retira en Thessalie, où ayant aussi pris la pourpre il fut tué. Aureolus, qui commandoit l'armée d'Illyrie, fut aussi reconu empereur ; & Macrien étant venu aux mains avec lui, fut tué la neuviéme année de Gallien, qui étoit Consul, la quatriéme fois avec Volusien : c'étoit l'an 261. de J. C. Emilien préfet d'Egypte y prit aussi le titre d'empereur, & Posthume dans les Gaules. On compte jusques à trente tyrans, qui se disoient alors empereurs des Romains. Odenat roi de Palmyre ayant apris la mort de Macrien, fit aussi mourir Quietus & Baliste : ainsi Macrien, qui avoit été auteur de la persécution, perit avec toute sa race.

Trebell. in Gall. init.

Pagi an. 261.

Depuis que Gallien regna seul, la persécution cessa ; & on ne void pas que de son chef il fût grand ennemi des Chrétiens, quoi que d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expresses celles qui avoient été faites contre les Chrétiens. Voici celle qu'il envoya à Alexandrie. L'empereur Cesar Publius, Licinius, Gallien, pieux, heureux, auguste : à Denis, à Pinnas, à Demetrius, & aux autres evêques : J'ay ordonné que l'effet de ma grace s'étendît

Eus. VII. hist. c. 13.

par tout le monde, en ſorte que l'on ſe retire des lieux conſacrés à la religion ; & que vous puiſſiés vous ſervir de la forme de mon reſcrit, ſans que perſone vous trouble : & il y a déja long-temps que j'ay accordé, ce que vous pouvés maintenant executer librement. C'eſt pourquoi Aurélius Cyrenius intendant general, obſerve le reſcrit que j'ay donné. Il y avoit une autre ordonnance adreſſée à d'autres evêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetieres.

Mais quoique l'empereur Gallien eût rendu la paix à toutes les égliſes, Marin homme diſtingué par ſa naiſſance & par ſes richeſſes, & qui avoit un rang conſiderable entre les officiers du gouverneur, ſoufrit le martyre à Céſarée en Paleſtine. Il devoit ſelon l'ordre arriver à une place de centurion qui étoit vacante, & étoit preſt à l'obtenir : lors qu'un autre ſe préſenta au tribunal, & dit que ſuivant les loix il n'étoit pas permis à Marin, d'arriver à cette charge : parce qu'il étoit Chrétien & ne ſacrifioit point aux empereurs : mais que lui qui l'accuſoit devoit l'avoir ſelon ſon rang. Le gouverneur de Paleſtine qui ſe nommoit Achée, demanda à Marin de quel ſentiment il étoit : il confeſſa conſtamment qu'il étoit Chrétien, & le juge lui donna trois heures de temps, pour conſiderer ce qu'il avoit à faire. Comme il ſe fut rétiré du tribunal, l'evêque Theotecne l'aborda, & s'entretenant avec lui, le prit par la main & le mena à l'égliſe. Il le fit entrer juſques dans le Sanctuaire ; & ayant un peu détourné ſon manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au côté,

LII. Martyre de S. Marin. *Euſ. VIII. c. 15.*

& en même temps lui presenta le livre des saints évangiles : lui disant de choisir, ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin sans hesiter étendit la main droite, & prit le livre sacré. Attachez-vous donc, lui dit Theotecne, attachez-vous à Dieu; il vous fortifiera, & vous obtiendrez ce que vous avez choisi : allez en paix. Comme il sortit de l'église, le crieur l'apelloit pour comparoître devant le juge, car le terme préfix étoit passé. Il se presenta au tribunal, & ayant témoigné sa foi encore plus hardiment: il fut aussi-tôt emmené en l'état où il étoit, & executé à mort.

Euseb. VII. c. 16.

Asturius eut soin de sa sepulture. C'étoit un patrice Romain, qui avoit eu la faveur des empereurs; & qui étoit conu de tout le monde, à cause de sa naissance & de ses grands biens. Il se trouva present au martyre de S. Marin, & quoi qu'il fût vêtu magnifiquement, il prit le corps sur ses épaules, l'ensevelit richement & l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exemples de la vertu d'Asturius; & entre autres ce miracle. Auprés de Cesarée de Philippe, sont les sources du Jourdain qui sortent du mont Paneas. Dans une de ces fontaines, qu'ils apelloient la coupe, à cause de la rondeur du bassin, les payens prétendoient qu'il se faisoit un miracle : car on y jettoit une victime, qui ne paroissoit plus ensuitte. Asturius s'étant une fois trouvé à cette ceremonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple; & levant les yeux au ciel, il pria Dieu par J. C. de découvrir l'imposture du demon. Si tôt qu'il eut fait sa priere, la victime revint sur l'eau de la fontaine,

Euseb. VII. c. 17.

ne, & il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Theotecne, disciple d'Origene, étoit alors evêque de Cesarée en Palestine : ayant succedé à Domne, qui avoit tenu ce siége pendant peu de temps, aprés Theoctiste. Hymenée étoit evêque de Jerusalem, aprés la mort de Mazabane. *Eus. VII. c. 14*

LII. Charité des Chrétiens d'Alexandrie.

Emilien prefet d'Egypte y prit le titre d'empereur malgré lui : étant contraint de prendre parti dans une sedition, qui avoit commencé par une querelle particuliere d'un esclave du curateur d'Alexandrie, auec un soldat. L'esclave disoit que ses souliers étoient meilleurs que ceux du soldat : il fut battu, le peuple y prit interest : car il n'en falloit pas davantage pour mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette sedition fut si violente, qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre. L'evêque S. Denis y étoit revenu de son exil, lorsque la paix avoit été renduë à l'église : mais il étoit obligé d'écrire aux fidelles de la ville même, dans la feste de pâques, comme s'il eust été fort éloigné. Il étoit plus facile d'écrire & d'avoir réponse d'orient en occident, que d'Alexandrie à Alexandrie : il y avoit plus de peril dans les rües de la ville, que dans les deserts, le port étoit souvent plein de sang. C'est ainsi que S. Denis lui même en parle à un evêque d'Egypte, nommé Hierax. *Trebell. in Æmil. 21. in 30. tyran p. 191. Eus. VII. hist. c. 21.*

Alexandrie fut aussi affligée de famine, parce qu'Emilien se rendit maître des greniers publics ; & la guerre avec la famine y attirerent peu de temps aprés la peste. Cependant l'empereur Gallien envoya Theo- *Trebell. ibid.*

dote en Egypte avec des troupes ; & enfin Emilien fut pris & étranglé dans la prison.

Eus. VII. c. 22. Pendant que la peste étoit à Alexandrie, comme la feste de pâque aprochoit S. Denis écrivit une lettre aux fidelles, où il marquoit le triste état de la ville. Pour les autres hommes, dit-il, c'est-à dire pour ceux qui ne sont pas Chrétiens, il ne sembleroit pas que le temps fut propre à celebrer une feste, en l'estat où sont les choses : ce n'est que dueil, tous sont afligés, la ville retentit de gemissemens, il n'y a point de maison qui n'ait quelque mort. Et ils le meritent bien : ils nous ont chassez, & nous sommes les seuls, qui étant poursuivis de tout le monde jusques à la mort, n'avons pas laissé de celebrer la feste : le lieu où chacun de nous se trouvoit dans cette opression, lui servoit de lieu d'assemblée : la campagne, le desert, un vaisseau, une hôtellerie, une prison ; & ceux qui ont celebré la feste la plus joyeuse, sont les martyrs admis au banquet celeste. Il dit ensuite, que cette maladie étoit pour les payens, la plus cruelle de toutes les calamités ; & pour les Chrétiens, un exercice & une épreuve : puis il ajoute. : La plûpart de nos freres par l'excés de leur charité, ne se sont point épargnez. Ils ont été les uns aprés les autres visiter les malades, sans precaution, & les ont consolés & servis assidûment, s'attirant volontiers la maladie : de sorte que plusieurs en guerissant les autres sont morts eux mêmes. Les meilleurs de nos freres s'en sont allez de la sorte: quelques prêtres, quelques diacres, & les laïques les plus estimés ; & on a jugé que ce genre de mort

ne differoit en rien du martyre. Ils ont pris les corps de ces saints entre leurs bras, leur ont nettoyé les yeux & fermé la bouche, les ont emportez sur leurs épaules, sans craindre de les toucher & de s'y joindre de si prés : ils les ont étendus, lavez, habillez, & peu de temps aprés ils ont eu le même sort : mais ceux qui restent succedent toûjours aux autres. Les payens font tout le contraire. Dés le commencement de la maladie, ils s'éloignent & fuyent ceux qu'ils aimoient le plus : ils les jettent dans les ruës demi-morts, ils laissent les corps sans sepulture comme du fumier : tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'est pas facile d'éviter quelque artifice qu'ils emploient. Ainsi parloit S. Denis d'Alexandrie : L'église honore encore comme martyrs, ceux que la charité fit mourir à l'occasion de cette peste. *Martyrol. 18. febr.*

LIV. Doctrine de S. Denis d'Alexandrie sur la Trinité.

Ce fut aparemment dans ce temps de trouble, que S. Denis d'Alexandrie fut accusé auprés du pape S. Denis, d'avoir écrit, que le Fils de Dieu étoit une créature & un ouvrage d'une autre substance que le Pere. Dans la lettre à Euphranor & à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius & voulant montrer par le chemin le plus court la distinction des persones divines : il insistoit sur ce qui convient au Fils de Dieu comme homme : par exemple, qu'il est fidele à celui qui l'a fait, & qu'il a été fait plus excellent que les anges: & principalement sur ce que J. C. dit lui-même : Je suis la vigne, & mon Pere le vigneron. Car comme il est impossible, que le même soit le vigneron & la vi- *Sup. n. 35.* *Athan. de sen. Dion. p. 558.* *Heb. 1. 4.*

gne, l'ouvrier & l'ouvrage qui eſt fait : il prouvoit clairement, que Dieu le Pere & J. C. ne ſont pas la même perſone. Cependant quelques fidelles bien inſtruits de la foi, ayant leu ces paroles, & ne s'étant pas enquis de S. Denis lui-même, comment il les entendoit: allerent à Rome & le dénoncerent au pape. Le pape aſſembla un concile, qui deſaprouva la doctrine attribuée à S. Denis d'Alexandrie ; & le pape lui écrivit ſuivant l'avis de tous, le priant d'éclaircir les points dont il étoit accuſé. En même temps le pape écrivit auſſi un traité, où il condamnoit également les deux erreurs opoſées: celle de Sabellius & celle que l'on attribuoit à S. Denis, de dire que le Verbe de Dieu étoit ſa créature & ſon ouvrage. S. Denis d'Alexandrie répondit auſſi-toſt, par un ouvrage diviſé en trois livres, qu'il intitula : Réfutation & apologie, & l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adreſſoit.

Athan. ibid. & de ſynod. p. 918.

Euſeb. VII. hiſt. c. 26. Athan de ſent. p. 561. C.

Dans le premier livre il diſoit ces paroles : Quand j'ay dit qu'il y a des choſes que l'on conçoit comme produites & faites ; j'en ay raporté des exemples en paſſant, comme de choſes moins importantes. Car, ay-je dit : ni la plante n'eſt de même nature que celui qui la cultive, ni la barque n'eſt ſemblable au charpentier. Mais enſuite je me ſuis arreſté à ce qui vient mieux au ſujet : je me ſuis étendu davantage ſur les exemples plus véritables ; & j'en ay cherché pluſieurs de diverſes ſortes, que je vous ay écrits dans une autre lettre. Par où j'ay convaincu de fauſſeté l'accuſation, que l'on a formée contre moi : comme ſi je diſois que J. C. n'eſt pas

consubstantiel à Dieu. Car bien que je dise, que je n'ay trouvé ni leu ce mot, en aucun endroit des écritures divines : toutefois mes preuves suivantes, qu'ils ont passées sous silence, ne s'éloignent pas de ce sens. Car j'ay aporté l'exemple de la génération humaine, où sans doute l'un & l'autre est de même nature: en disant, que les peres ne sont autres que les enfans, qu'en ce qu'ils ne sont pas eux-mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ay déja dit, à cause des circonstances présentes : autrement je vous en envoyerois les propres paroles, ou plûtost la copie entiere; & je le feray quand j'en auray la commodité. Mais je me souviens bien, que j'ay aporté plusieurs comparaisons de choses de même nature. Car j'ay dit qu'une plante, qui vient d'une semence ou d'une racine, est autre, que ce qui la produit; & toutefois demeure absolument de même nature. Qu'un fleuve, qui coule d'une source prend une autre figure & un autre nom : car on ne nomme point la source fleuve, ni le fleuve source : cependant tous les deux subsistent : la source est comme le pere, & le fleuve est l'eau, qui vient de la source. Ces circonstances fâcheuses, qui empêchoient S. Denis d'envoyer à Rome la copie de sa lettre : semblent marquer un temps auquel il étoit hors de chés lui & n'avoit pas ses papiers : comme le temps de la guerre d'Emilien, ou son exil pendant la persécution. Il faut bien remarquer ici le mot de *consubstantiel* dont il se sert; & qui fut ensuite consacré, par la décision du concile de Nicée.

Dans le premier livre il disoit encore: que Dieu *Athan. de sent. p. 559. D.*

n'a jamais été ſans eſtre Pere, & que J. C. a toûjours été Verbe, ſageſſe & vertu : car Dieu ne les a pas engendrées aprés avoir été ſans elles. Mais il diſoit, que le Fils n'eſt pas de lui-même, & qu'il tient l'eſtre de ſon Pere. Et enſuite : Etant la ſplendeur de la lumiere éternelle, il faut auſſi qu'il ſoit éternel : puis que la lumiere eſt toûjours, il eſt clair que la ſplendeur eſt toûjours auſſi : car c'eſt par ſa ſplendeur que l'on entend qu'il eſt lumiere, & une lumiere ne peut eſtre ſans éclairer. Revenons aux comparaiſons. Si le ſoleil eſt, la ſplendeur eſt, le jour eſt: ſi l'un & l'autre manque, il n'y a point de ſoleil. Si donc le ſoleil étoit éternel, le jour ne ceſſeroit point: mais parce qu'il ne l'eſt pas, le jour commence & finit avec lui. Or Dieu eſt une lumiere éternelle, qui n'a point commencé & ne finira jamais : il a donc une ſplendeur éternelle, qui eſt toûjours avec lui & eſt toûjours engendrée, procédant de lui ſans commencement. C'eſt cette ſageſſe qui dit : Je ſuis celle avec qui il ſe plaiſoit ; & tous les jours je me réjoüiſſois devant ſa face en tout temps. Il ajoûtoit enſuite : Le Pere donc étant éternel, le Fils auſſi eſt éternel, & lumiere de lumiere : car s'il y a un Pere, il y a un Fils : s'il n'y avoit point de Fils, comment & de qui ſeroit-il Pere ? mais l'un & l'autre eſt, & eſt toûjours.

Prov. VIII. 30. Gr.

Dans le ſecond livre, S. Denis répondoit au reproche que l'on lui faiſoit, de parler du Pere ſans nommer le Fils, & de parler du Fils ſans nommer le Pere : de les diviſer ainſi & les éloigner l'un de l'autre. Il diſoit : Chacun des noms que j'ay dit eſt

Athan. de ſent p. 561. A

inséparable. J'ay nommé le Pere ; & avant que de parler du Fils , je l'ay marqué dans le Pere. J'ay nommé le Fils : quand je n'aurois pas parlé du Pere , on l'a déja compris dans le Fils. J'ay ajoûté le S. Esprit ; mais en même temps j'ay ajoûté d'où & par qui il est venu. Mais ils ne savent pas , que le Pere ne peut estre séparé du Fils , entant que Pere : car ce nom établit en même temps la liaison. Le Fils non plus ne peut estre séparé du Pere ; car le nom de Pere montre l'union ; & l'Esprit est entre leurs mains , puis qu'il ne peut estre sans celui qui l'envoye & sans celui qui le porte. Comment donc en me servant de ces noms, peut-on penser que je les divise , ou que je les sépare l'un de l'autre ? Et un peu aprés : Ainsi nous étendons l'unité indivisible à la trinité : & nous renfermons la trinité dans l'unité , sans la diminuer. Il disoit encore : Si quelqu'un de mes calomniateurs, par ce que j'ay dit que Dieu est l'auteur & l'ouvrier de toutes choses, croit que je dise qu'il l'est aussi de J. C. qu'il prenne garde, que je l'ay nommé Pere auparavant : en quoi le Fils est aussi marqué par avance. Car aprés avoir nommé le Pere auteur, j'ay ajouté : Et il n'est pas pere des choses dont il est auteur , si on entend proprement le pere qui a engendré : car nous prouverons dans la suitte, l'étenduë du nom de pere. Le pere non plus n'est pas auteur, si on n'attribuë ce nom qu'aux ouvriers : car chez les Grecs les savans sont nommés poëtes, c'est-à-dire, auteurs de leurs discours.

Athan. de sent. p. 563. D

Il disoit encore : Nôtre pensée pousse la parole de

Athan. p. 565. D.

Ps. 44. son fonds ; suivant cette expression du prophete: Mon cœur a poussé une bonne parole ; & chacune est distinguée de l'autre, ayant un lieu propre & separé ; l'une dans le cœur, l'autre sur la langue : toutefois elles ne sont pas éloignées, & ne peuvent estre l'une sans l'autre : car la pensée n'est point sans la parole, ni la parole sans la pensée : mais la pensée fait la parole, en laquelle elle paroît ; & la parole montre la pensée, en laquelle elle est. La pensée est comme une parole cachée au dedans, & la parole une pensée qui se produit au dehors : la pensée passe dans la parole, & la parole communique la pensée aux auditeurs. L'une est comme le pere, sçavoir la pensée, qui est d'elle-même : l'autre comme le fils, savoir la parole : puis qu'il est impossible qu'elle soit avant la pensée, ni qu'étant avec elle, elle viene de dehors. Ainsi le Pere étant la grande pensée la pensée universelle, a pour premier interprete & premier ange son Fils le Verbe. Et ailleurs: La pensée, qui sort par la bouche, est autre que celle, qui est dans le cœur. Car celle-ci ayant envoyé l'autre, demeure telle qu'elle étoit, & celle-là étant envoyée, s'envole & va par tout. L'une est dans l'autre, & toutefois distinguée de l'autre : elles sont un, quoi qu'elles soient d'eux. C'est ainsi qu'il a été dit, que le Pere & le Fils sont un, & qu'ils sont l'un dans l'autre. Il disoit encore : Au commencement étoit la parole : mais la parole n'est pas celui qui l'a proferée : car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur est la sagesse engendrée : donc celui qui a produit la sagesse n'étoit pas la sagesse: car, dit-elle, j'étois celle en qui il se plaisoit. Il finissoit le second livre par

Athan. p. 565. C.

cette

cette formule de loüange, qu'il disoit avoir receuë de ses anciens. A Dieu le Pere & au Fils N. S. J. C. avec le S. Esprit, gloire & puissance dans les siecles des siecles. Amen. Il disoit encore : La vie a engendré la vie : c'est comme un fleuve qui a coulé d'une source ; & une lumiere éclatante allumée d'une lumiere, qui ne s'éteint point. C'est ainsi que S. Denis evêque d'Alexandrie expliquoit le mystere de la Trinité dans son apologie ; & c'est ce qui nous en reste. Il se justifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, & demeura dans l'église & dans sa dignité.

Basil. ad Amph. de Sp. S. c. 29. p. 218. B

Athanas. p. 550. D

LI. Traité de S. Denis d'Alexandrie contre les Millenaires. *Euseb. VII. hist. c. 24.*

Depuis long-temps l'erreur des Millenaires étoit établie en Egypte. Leur principal auteur avoit été l'evêque Nepos, qui prenant trop judaïquement les promesses des saintes écritures, disoit que J. C. régneroit sur la terre pendant mille ans, & que pendant ce temps, les saints joüiroient de tous les plaisirs du corps. Il se fondoit principalement sur l'apocalypse de S. Jean ; & avoit écrit un traité sur ce sujet intitulé: Réfutation des allegoristes. S. Denis d'Alexandrie y répondit, par un traité qu'il intitula : Des promesses, & qu'il divisa en deux livres. Car quoi que Nepos fût mort, plusieurs suivoient avec attachement son opinion. S. Denis disoit dans le second livre de ce traité :

En plusieurs autres choses, je reçoi Nepos, & je l'aime à cause de sa foi, de son affection au travail, de son étude de l'écriture ; & des cantiques qu'il a composez, dont plusieurs de nos freres reçoivent encore à present de la consolation : j'ay encore

plus de respect pour lui, parce qu'il n'est plus au monde: mais j'aime & j'honore la verité, par dessus tout. S'il étoit present & n'enseignoit que de parole, la simple conversation suffiroit, pour le convaincre, par des questions & des réponses: mais il reste un écrit, qui semble à quelques-uns tres-convaincant: & il y a des docteurs, qui ne comptant pour rien la loi & les prophetes, & sans s'attacher ni aux évangiles ni aux epîtres des apôtres: prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand mystere. Ils ne permettent point aux plus simples d'entre nos freres, d'avoir des pensées hautes du glorieux avenement de N. S. ni de nôtre resurrection & de nôtre ressemblance avec lui: mais ils leur persuadent de n'en esperer dans le royaume de Dieu, que des choses petites, perissables & semblables à celles de la vie presente. C'est ce qui nous oblige à parler à Nepos, comme s'il étoit present. Il disoit ensuite:

Etant dans le canton d'Arsinoé, où comme vous savez cette doctrine a eu cours depuis long-temps, jusques à faires de schismes dans les églises: j'assemblay les prêtres & les docteurs des freres, qui sont dans les bourgades; & en présence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitay à examiner publiquement cette matiere. Ils proposoient ce livre comme une forteresse invincible. Je m'assis donc avec eux trois jours de suite, depuis le matin jusques au soir; & je tâchay d'examiner cet écrit. Là j'admiray extraordinairement la solidité de ces freres, leur amour pour la vérité, leur facilité à me suivre, leur intelligence: avec quel ordre & quelle douceur nous

faisions les questions & les objections : comment nous convenions de plusieurs points, sans vouloir soûtenir en toute maniere & avec contention, ce que nous avons une fois jugé vrai, si nous ne le trouvions tel en effet; & sans éluder les objections. Nous faisions bien nos efforts, pour apuyer nos sentimens: mais s'ils étoient détruits par raison, nous en changions & n'avions point honte de l'avoüer: nous recevions sans dissimulation & avec des cœurs simples devant Dieu, ce qui étoit établi par les saintes écritures. Enfin Coracion, qui étoit le chef & le docteur de cette opinion, nous protesta en présence de tous les freres, qu'il ne s'y arresteroit plus : qu'il ne l'enseigneroit, n'en parleroit, ni n'en feroit aucune mention; & tous les freres, qui étoient présens, se réjouïrent de cette conformité de sentimens. Rare exemple d'une dispute vrayement chrétiene.

Dans ce même ouvrage S. Denis d'Alexandrie traitoit de l'autorité de l'Apocalypse, qui étoit le principal fondement des Millenaires. Il dit que quelques-uns de leurs prédecesseurs la rejettoient entierement : comme portant un faux titre, & étant l'ouvrage de l'hérésiarque Cerinthe. Pour moy, dit-il, je n'ose rejetter ce livre, dont plusieurs de nos freres font tant de cas: mais j'estime qu'il est au dessus de ma capacité, & je soupçone qu'il contient une doctrine cachée & merveilleuse. Car quoi que je ne l'entende pas, je me doute que ses paroles enferment un sens plus profond; & je ne les mesure pas par ma raison particuliere : je donne plus à la foi; & loin de condamner ce que je n'entends pas, ce

m'eſt plûtoſt une raiſon pour l'admirer. Or quoi qu'il convint, que l'auteur de ce livre étoit un ſaint, & un homme inſpiré de Dieu : il ne croyoit pas toutefois, que ce fût S. Jean l'évangeliſte. Car, dit-il, je croy qu'il y en a eu pluſieurs de même nom que Jean l'apôtre : qui ont été éxcités à prendre ce nom, par l'amour qu'ils portoient à ſa perſone, l'admiration & l'émulation de ſes vertus, & le deſir d'eſtre aimés du Seigneur comme lui : ainſi nous voyons que les enfans des fidelles portent ſouvent les noms de Pierre & de Paul. Les raiſons de S. Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypſe n'eſt pas S. Jean l'apôtre, ſont tirées la plûpart de la différence du ſtyle : mais ſon opinion ſur ce point n'a pas été ſuivie; & toute l'égliſe catholique a reconu le livre de l'Apocalypſe : non ſeulement pour écriture canonique; mais pour l'ouvrage de S. Jean l'apôtre.

LVI. Epître canonique de S. Denis d'Alexandrie. *Conc. tom. 1. p. 832.*

De tous les écrits de S. Denis d'Alexandrie, le ſeul qui nous reſte entier & indubitable, eſt la lettre canonique à l'evêque Baſilide : qui l'avoit conſulté ſur pluſieurs points de diſcipline. Le premier, de ſavoir à quelle heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de pâque. Quelques-uns diſoient qu'il falloit attendre le chant du coq, aprés avoir paſſé tout le ſamedi ſans manger : & tel étoit l'uſage de Rome. Les Egyptiens mangeoient plûtoſt, & quelques-uns dés le ſoir du ſamedi. S. Denis répond : Il eſt certain que l'on ne doit commencer la feſte & la joye paſcale, qu'au temps de la réſurrection de N. S. Mais il eſt difficile, de déterminer l'heure préciſe de ſa réſurrection : à cauſe que les évangeliſtes

ne l'ont point marquée, & se sont exprimés différemment, sur l'heure que les saintes femmes vinrent au sepulcre. Car S. Matthieu, dit le soir du samedi: S. Jean, le matin, étant encore nuit: S. Luc, à la premiere pointe du jour: S. Marc, le soleil étant déja levé. Il montre toutefois comment on les doit concilier; d'où il résulte que J. C. est résuscité le dimanche avant le jour: puis il ajoûte: Cela étant ainsi, nous déclarons à ceux qui veulent savoir precisément, à quelle heure, quelle demie-heure, ou quel quart-d'heure, il faut commencer la joye pascale: que nous blâmons d'intemperance ceux qui se hâtent trop, & qui rompent le jeûne lors qu'ils voyent aprocher minuit: que nous loüons le courage de ceux, qui tiennent ferme jusques à la quatriéme veille: & que nous n'inquietons pas ceux, qui se reposent cependant, selon leur besoin & leur commodité. C'est que les plus fervens passoient la nuit entiere sans dormir. Il ajoûte: Aussi bien tous n'observent pas également les six jours de jeûne. Il y en a qui les passent tous six sans manger: d'autres en passent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, & qui ensuite se trouvent foibles & presque défaillans; on doit leur pardonner s'ils mangent plûtost: quant à ceux qui non seulement n'ont point continué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chere pendant les quatre premiers jours; & qui venant ensuite aux deux derniers, au vendredy & au samedi, les passent sans manger, & croyent faire beaucoup d'attendre jusques à l'auro-

Matth. XXVIII 1.
Joan XX 1.
Luc. XXIV. 1.
Marc. XVI. 2.

re : je ne croy pas que leur combat ſoit égal, à ceux qui ſe ſont exercés pendant pluſieurs jours.

S. Denis conclut ainſi cette lettre : Vous nous avés fait ces queſtions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honeur, & entretenir la concorde : & moy j'ay declaré ma penſée, non pour faire le docteur ; mais pour uſer de la ſimplicité, avec laquelle nous devons parler enſemble. Vous en jugerés ſuivant vôtre ſcience, & m'écrirés ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faiſoit parler ainſi: car en effet, ſon autorité étoit tres-grande; par la dignité de ſon ſiege, par ſon âge, par la gloire de la confeſſion; qu'il avoit deux fois acquiſe, par ſes vertus & par ſa ſcience. Auſſi cette lettre a-t-elle toûjours été comptée par l'égliſe d'orient, entre les canons ou regles de diſcipline.

LVI. Epître canonique de S. Gregoire Thaum. *Tom. 1. conc. p. 837.* *Trebell. in Gall. p. 178. A* *Zoſim. lib. 1. p. 151.* *Oroſ. VII. c. 22.*

Vers le même temps S. Gregoire Thaumaturge en écrivit une, qui n'eſt pas de moindre autorité. Pendant la foibleſſe de l'empire de Gallien, les Gots avoient couru la Thrace & la Macédoine, & avoient paſſé dans l'Aſie, & dans le Pont. Ils pillerent & brûlerent le temple de Diane à Epheſe ; & firent de grands ravages : qui donnerent occaſion à pluſieurs Chrétiens de commettre des crimes. Un evêque dont on ne ſait pas le nom, demanda à S. Gregoire des regles, pour les mettre en penitence ; & S. Gregoire

Can. 1.

lui répondit en ces termes : Ce qui nous fait peine, tres-ſaint pape, ne ſont pas les viandes, que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres : veu principalement que l'on convient tout d'une voix, que les barbares,

qui ont couru nos quartiers, n'ont point ſacrifié aux idoles. L'apôtre dit : La viande eſt pour l'eſtomac ; & le reſte : & le Seigneur, qui purifie toutes les viandes, dit : Ce n'eſt pas ce qui entre qui ſoüille l'homme, mais ce qui ſort. Nous ne ſommes pas non plus ſi touchez des violences, qu'ont ſouffert les femmes captives. Car ſi dés devant il y en avoit dont la vie fut notée : l'habitude criminelle forme contre elles un grand ſoupçon, pour le temps de la captivité ; & elles ne doivent pas eſtre facilement admiſes à la communion des prieres. Mais s'il y en a quelqu'une, qui ait vecû dans une parfaite continence ; qui ſe ſoit conſervée pure, même de tout ſoupçon, & qui maintenant ſoit tombée, par violence, dans un malheur inévitable: nous avons un exemple dans le Deuteronome, touchant la jeune fille, qu'un homme auroit forcée en pleine campagne. Vous ne lui ferez rien, dit la loi, & elle n'eſt point digne de mort. Car c'eſt comme ſi un homme s'éleve contre ſon prochain & le tuë : la fille a crié, & il ne s'eſt trouvé perſonne pour la ſecourir.

1. Corint. VI. 13.

Matth. XV. 11.

Deuter. XXII. 25.

Tous les uſurpateurs du bien d'autruy doivent eſtre bannis de l'égliſe. Mais dans le temps d'une incurſion d'ennemis, s'imaginer que la ruine commune ſoit une occaſion de profit : il n'y a que des impies & des ennemis de Dieu, qui en ſoient capables. Il eſt donc reſolu de les excommunier tous : de peur que la colere de Dieu ne tombe ſur tout le peuple, & premierement ſur les prelats, qui n'en feroient pas juſtice. Que ſi quelques-uns de ceux, qui étoient déja en penitence, à cauſe des pechez

Can. 2.

que l'avarice leur avoit fait commettre, du temps de la paix; ſont retournez aux mêmes crimes, dans le temps de la colere de Dieu: profitant du ſang & de la ruine
can. 3. des fugitifs, des captifs, ou des morts: que doit-on attendre, ſinon qu'ils accumulent la vengeance, pour eux & pour tout le peuple. Il propoſe l'exem-
Joſ. VII. 18. ple d'Achan dans le livre de Joſué: puis il ajoute:

can. 4. Que perſone ne ſe trompe ſoi-même, ſous prétexte d'avoir trouvé: il n'eſt pas même permis de profiter de ce que l'on trouve. Le Deuteronome
Deu. XXII. 1. dit: Si tu trouve le veau, ou la brebis de ton frere
Ex. XXIII. 4. égarée dans le chemin, tu ne les negligeras pas: & dans l'Exode, il en eſt dit autant, des beſtes de l'ennemi: il eſt ordonné de les lui remener. Que ſi dans la paix, il n'eſt pas permis de profiter aux dépens d'un frere, ou d'un ennemi, qui neglige ſon bien par pareſſe: combien moins aux dépens d'un malheureux, qui l'abandonne par la néceſſité de fuir les ennemis? D'autres ſe trompent, en retenant le
can. 5. bien d'autrui qu'ils ont trouvé, au lieu du leur, qu'ils ont perdu: ainſi parce que les Borades & les Gots ont exercé contre eux des hoſtilitez, ils ſont eux mêmes Borades & Goths, pour les autres. Nous avons donc envoyé nôtre frere le prêtre Euphroſine vers vous, pour ce ſujet: afin que ſuivant la forme que nous ſuivons ici, il nous marque ceux dont il faut recevoir les accuſations, & ceux qu'il faut exclure des prieres.

can. 6. On nous a raporté une choſe incroyable; & qui ne peut convenir qu'à des infidelles: que l'on dit toutefois eſtre arrivée dans vôtre païs. Savoir que quelques-uns

quelques-uns ſont allés juſques à cet excés d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuyoient. Envoyés dans le païs : de peur que la foudre ne tombe ſur les coupables. Quant à ceux qui ſe ſont enrôllés avec les barbares dont ils étoient captifs, qui ſe ſont mêlés à leurs courſes, ſans ſe ſouvenir qu'ils étoient Pontiques & Chrétiens ; & qui ſont devenus barbares, juſques à étrangler leurs compatriotes, ou les tuer à coups de bâton, & montrer aux barbares les chemins ou les maiſons qu'ils ne conoiſſoient pas : ceux-là doivent eſtre exclus, même du rang des auditeurs : juſques à ce que l'on en ait ordonné en commun, dans l'aſſemblée des ſaints, où préſidera le S. Eſprit.

Ceux qui ont eu la hardieſſe d'entrer dans les maiſons d'autrui : s'ils ſont accuſés & convaincus, ils ſeront privés même du rang des auditeurs : s'ils ſe dénoncent eux-mêmes & reſtituent, ils ſe proſterneront au rang des convertis. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maiſons quelque choſe que les barbares avoient laiſſé : s'ils ſont accuſés & convaincus, ils ſeront auſſi entre les proſternés : s'ils dénoncent & reſtituent, ils ſeront même admis à la priere. Ceux qui accompliſſent le commandement de Dieu, le doivent accomplir ſans aucun intereſt ſordide : ſans rien demander, ni pour avoir indiqué, ni pour avoir ſauvé, ni pour avoir trouvé, ni ſous quelque autre prétexte que ce ſoit. Telle eſt l'épître canonique de S. Grégoire Thaumaturge. On y void pluſieurs degrés de penitence diſtingués dés-lors : quelques-uns étoient ad-

can. 8. *can. 9.* *can. 10.*

mis aux prieres publiques, mais prosternés : d'autres n'étoient admis qu'aux instructions : d'autres en étoient même exclus. On y void, comme dans celle de S. Denis d'Alexandrie, que ces anciens casuïtes décidoient tout par l'autorité de l'écriture.

LVIII. Conversions des Barbares. *Oros. lib. VII. c. 22.*

Ce ne fut pas seulement l'Asie & la Grece, qui soufrirent par les incursions des barbares : les Germains passerent les Alpes, traverserent la Retie & entrerent en Italie jusques à Ravenne : les Allemans coururent les Gaules & passerent aussi en Italie : les Quades & les Sarmates ravagerent la Pannonie, des Germains plus reculés entrerent en Espagne, les Parthes vinrent jusques en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire : & il fut affligé en même temps par la guerre, par la peste, qui continuoit toûjours ; par des tremblemens de terre & des inondations. La peste étoit si grande à Rome & dans les villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille persones. Sous le consulat de Gallien & de Faustin l'an 262. de J. C. il y eut un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, avec des tenebres & un mugissement souterrain. Plusieurs moururent de peur : le plus grand mal fut dans les villes d'Asie : Rome & la Lybie furent aussi secoüées : la terre s'ouvrit en plusieurs lieux, & les fossés étoient remplis d'eau salée : la mer inonda plusieurs villes. Ainsi Dieu commençoit à faire éclater sa vengeance contre les persecuteurs de l'église : mais l'église croissoit, même hors de l'empire, à l'occasion de ces calamités publiques. Les barbares qui ravagerent l'Asie, emmenerent entre

Trebell. in Gal. p. 177. D

Oros. VII. c. 22.

leurs captifs plusieurs saints evêques, qui guerissoient les malades, chassoient les demons, par le nom de J. C. & enseignoient la vertu, par leurs discours & par leurs exemples. Les barbares les admiroient, les trouvoient sages, & se persuadoient qu'en les imitant ils trouveroient Dieu propice. Ainsi plusieurs se faisoient instruire, recevoient le baptême & s'assembloient à la maniere des autres Chrétiens. Tel fut le commencement de la conversion de ces barbares.

Sozom. lib. II c. 5.

LIX. Plotin philosophe. *Porphyr. vita Plot.*

Le philosophe Plotin étoit alors en grand crédit, même aupres de l'empereur Gallien & de sa femme Salonine. Il avoit étudié plusieurs années à Alexandrie sous Ammonius, dont nôtre Origene fut aussi disciple: mais on croit qu'il y avoit en même temps un autre Origene ami de Plotin, & peut-estre un troisiéme son disciple. La curiosité de conoître la philosophie des Perses & des Indiens engagea Plotin à suivre l'empereur Gordien le jeune en Orient: mais cet empereur ayant été tué, il vint à Rome âgé de quarante ans, & y demeura vingt-six ans. Il faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon: y joignant celle de Pythagore, & prenant quelque chose des Stoïciens & des Peripateticiens. Il passoit pour ne rien ignorer dans les mathematiques: c'est à dire dans la géometrie, l'arithmetique, la méchanique, l'optique, la musique. Il étoit si modeste, qu'il n'alloit point aux bains; & si attaché à son abstinence Pythagorique, qu'il refusa d'user de theriaque, à cause de la chair de vipere qui y entre. Il sembloit avoir honte d'estre dans un corps, en sorte

qu'il ne vouloit point permettre que l'on fist son portrait, ni parler de sa naissance, de ses parens & de son païs. Aussi toute son aplication étoit à considerer la nature des esprits & des idées universelles: comme nous voyons par ses écrits, remplis de speculations métaphysiques de peu d'usage.

Il pretendoit avoir un genie, ou demon familier, comme Socrate : mais celui de Plotin étoit, disoit-on, au dessus des simples demons & du rang des dieux : ensorte que les enchantemens n'avoient aucun pouvoir sur lui. Un magicien nommé Olympius en avoit fait l'experience ; & un prestre Egyptien ayant invoqué le demon de Plotin, dans le temple d'Isis, car c'estoit le seul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome : avoit veu un dieu au lieu d'un demon. Delà vient que comme Amelius un des disciples de Plotin, alloit sacrifier dans les temples aux nouvelles lunes & aux autres festes, & prioit Plotin d'y venir avec lui : il répondit, C'est à eux de venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux : montrant le peu de cas qu'il faisoit des dieux vulgaires. Ses disciples n'oserent lui demander le sens de cette parole. Ils pretendoient que par la lumiere de son genie, il s'étoit élevé jusques au souverain Dieu qui n'a ni forme ni idée, & qui est au dessus de tout esprit & de toute intelligence. Car ces philosophes reconoissoient, suivant la doctrine de Platon, un estre souverain : mais sans préjudice des dieux & des demons, qu'ils mettoient au dessous en divers ordres : ainsi ils suivoient & autorisoient toutes les superstitions de l'idolâtrie, & même de la magie.

Aug. VIII. civit. c. 12.

Plotin eut un grand nombre d'admirateurs, d'amis & de disciples, même des senateurs Romains & des femmes de qualité. L'empereur Gallien & sa femme Salonine l'honoroient particulierement ; & pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétablissement d'une ville de la Campanie, qui étoit ruinée : pour s'y établir avec tous ses amis, & y vivre en philosophes, suivant les loix de Platon : aussi la ville devoit-elle s'apeller Platonopolis. Il eust facilement obtenu ce qu'il demandoit : si quelques-uns des confidens de l'empereur ne l'en eussent détourné. Tant la philosophie étoit foible, même avec la faveur des princes : tandis que la religion chrétiene triomphoit par tout malgré eux.

Le plus fameux disciple de Plotin fut Porphyre. Il étoit de Tyr, & son nom Syriaque étoit Malco qui signifie roi : d'où vient qu'on le nommoit aussi en grec Basile. Il vint à Rome la dixiéme année de Gallien 262. de J. C. & commença à estre disciple de Plotin estant âgé de trente ans. Ce fut lui qui eut le soin de corriger & mettre par ordre les écrits de Plotin, & qui écrivit sa vie. Comme la peste duroit long-temps à Rome, Porphyre, disoit : Il ne faut pas s'en étonner, puisque ni Esculape ni les autres dieux ne viennent plus à nous. Car depuis que l'on a commencé d'adorer Jesus ; on n'a plus senti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétiene : dont il estoit ennemi declaré, aprés l'avoir abjurée : car il avoit esté Chrétien. Plusieurs hérétiques & plusieurs autres imposteurs, se servoient alors du

Theodor. cont. Gen. 12 in fin.

nom de Chrétiens & de Gnostiques, pour tromper les peuples ; faisant valoir de pretenduës revelations de Zoroastre & de quelques autres. Plotin les combattit, parce qu'ils soutenoient que Platon n'avoit pas penetré le fonds de l'essence intelligible : & Porphyre convainquit de fausseté & de nouveauté le livre attribué à Zoroastre.

Plotin mourut de cette peste ou maladie populaire : dont le principal accident étoit une enflure interieure de la gorge, qui étoufoit le malade. Eustochius son ami l'estant venu voir, comme il estoit prest de mourir, il dit : Je t'attens encore ; & je m'efforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin, à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un serpent passa sous son lit & alla se cacher dans un trou de la muraille ; & aussi-tost Plotin rendit l'esprit, âgé de soixante & six ans, la seconde année de l'empereur Claude 269. de J. C. Les disciples de Plotin prirent sans doute ce serpent pour son demon familier. Aprés sa mort Amelius consulta l'oracle d'Apollon pour savoir où son ame étoit allée : & l'oracle répondit, en faisant l'éloge de Plotin, d'un stile plus pompeux que solide, & le mettant aux champs Elysées avec Platon & Pythagore : ce qu'il n'y avoit point de poëte qui ne peust dire ; & toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.

LIVRE HUITIE'ME.

ODENAT roi de Palmyre étoit maître de tout l'orient : sa femme Zenobie, plus illustre que lui, étoit une princesse d'une vertu & d'une conduite admirable : savante même dans les auteurs Grecs, qu'elle avoit étudiés avec le reteur Longin. Elle étoit Juive de religion ; & voulant aussi conoître la doctrine des Chrétiens, elle s'adressa à Paul de Samosate evêque d'Antioche, qui avoit succedé à Demetrien. Il ne lui enseigna rien de J. C. qu'elle ne pût croire aisement. Car il en avoit lui même des sentimens bas & terrestres : ne lui attribuant que la nature d'un homme ordinaire, contre la doctrine de l'église : sa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la sainteté de son ministere. Ainsi les evêques d'orient resolurent de s'assembler, pour remedier à ce desordre. S. Denis d'Alexandrie fut invité à ce concile : mais il demanda un delay, s'excusant sur son âge & sur la foiblesse de sa santé. Cependant il envoya une lettre qui contenoit son avis sur la question : mais il l'adressa à toute l'église d'Antioche, sans faire l'honeur à Paul de le saluer, ni de lui adresser la parole. Le concile fut tenu à Antioche, la douziéme année de l'empereur Gallien, 264. de J. C. Les evêques les plus illustres qui s'y trouverent furent, Firmilien de Cesarée en Cappadoce : Gregoire Thaumaturge, evêque de Neocésarée, & son frere Athenodore evêque d'une autre église dans le Pont : Helenus de Tarse

I. Hérésie de Paul de Samosathe.

Trebell. in Gall. & tyran. 29.

Athan. ad solit. tom. 1. p. 857. D.

Euseb. VII. hist. c. 27.

Euseb. VII. c. 30.

An. 264.

en Cilicie : Nicomas d'Iconie : Hymenée de Jerusalem, élcu cette même année, aprés la mort de Mazabane : Theotecne de Cesarée en Palestine : Maxime de Bosre. Il y en avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres & de diacres : ils s'assemblerent plusieurs fois & la question fut amplement traitée. Les sectateurs de Paul s'efforçoient d'enveloper leurs erreurs : les catholiques s'apliquoient à les mettre au jour, & à montrer qu'ils blasphemoient contre J. C. Firmilien, qui semble avoir présidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi.

Euseb. VII. c. 28.

Synod. ap. Euseb. VII. c. 30.

Athan. de synod. p. 19. D. 920. A. C.

La doctrine de Paul de Samosate rouloit principalement sur ce fondement : que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son estre ; & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme : Si J. C. n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au Pere, & il faut de nécessité qu'il y ait trois substances : une principale, & les deux autres, qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les peres du concile d'Antioche dirent : que J. C. n'étoit pas consubstantiel au Pere, prenant le mot de consubstiel au sens de Paul, c'est à dire corporellement. Mais ils ne prirent pas ce mot dans sa signification exacte, & parlerent assés simplement de la divinité du Fils : tout leur soin fut de montrer, que le Fils étoit avant toutes choses, & qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes : mais qu'étant Dieu il s'étoit revétu de la forme d'esclave ; & qu'étant Verbe

V. Bull. sect. 2. c. 13.

il

il avoit esté fait chair. Paul étant convaincu, promit de changer : Firmilien le crut, & esperant que l'affaire s'accommoderoit, sans attirer de reproche contre la religion, il differa le jugement : mais Paul le trompa.

II. Mort de S. Denis d'Alexandrie & de S. Gregoire Thaum. *Eus. VII. c. 8. Hier. script. in Dion Greg. Nyss. p. 1006. D. An. 264.*

S. Denis evêque d'Alexandrie mourut cette année douziéme de Gallien 264. de J. C. aprés avoir tenu le siege dix-sept ans : La plûpart des anciens le nomment le grand Denis : son successeur fut Maxime. Peu aprés mourut aussi S. Gregoire Thaumaturge. Se voyant prés de la mort, il s'informa exactement s'il restoit encore quelques infidelles dans toute la ville & le territoire : il aprit qu'il n'en restoit que dix-sept. Il est fâcheux, dit-il, regardant le ciel, qu'il manque quelque chose à la plenitude de ceux qui se sauvent : mais je dois à Dieu de grandes actions de graces de ne laisser à mon successeur qu'autant d'infidelles que j'ay trouvé de Chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour son sepulcre. Afin, dit-il, que la posterité sache, que Gregoire n'a eu la proprieté d'aucun heritage, & qu'aprés sa mort il a emprunté le sepulcre d'un autre. L'église honore la memoire de ces deux saints, Denis & Gregoire le même jour dix-septiéme Novembre. Les ennemis même de l'église apelloient S. Gregoire un autre Moïse, à cause de ses miracles.

Basil. de Sp. S. c. 29 p. 210. Hier. de script.

III. Mort de Gallien. Claude II. Empereur.

L'empire Romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtés ; & ceux qui se trouvoient à la teste des armées, pour les repousser, prenoient la plûpart le titre d'empereur : tandis que Gallien étoit à Rome, abandoné à ses plaisirs. Il marcha

Zosim. p. 652. Trebell. in Valer. p. 181. D. toutefois contre les Scythes ; & pendant qu'il leur faisoit la guerre, il aprit la revolte d'Aureolus. Il l'avoit laissé à Milan, pour s'opposer à Postume : qui étant depuis plusieurs années maistre des Gaules, vouloit entrer en Italie. Gallien vint donc en Italie : mais comme tout le monde étoit las de ses débauches & de ses cruautés ; son préfet du prétoire Heraclien résolut de s'en défaire, de concert avec Claude, qui aprés l'empereur avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie Dalmate nommé Cecropius se chargea de l'execution. Comme Gallien soupoit, celui-ci vint lui donner une fausse alarme, & dire qu'Aureolus paroissoit. Il se leve de table, monte à cheval, crie aux armes ; & sort à la hâte, sans attendre ses gardes : Cecropius prend son temps & le tuë. On fit aussi mourir son frere & ses enfans. C'étoit sous *Eus. Chr. an. 268. Victor. epit.* le consulat de Paterne & de Marinien, l'an 268. de J. C. Gallien étoit âgé de cinquante ans, & en avoit regné quinze entiers.

Trebell. Claud. Claude fut reconu empereur, & son élection particulierement aprouvée du senat, par de grandes acclamations. C'étoit un homme de merite, éprouvé depuis long-temps à la guerre & dans les gouvernemens. Il étoit d'Illyrie, & portoit ces noms : Marcus Aurelius Flavius Claudius : Il avoit deux freres Quintillus & Crispus. Claudia fille de ce dernier épousa Eutrope homme tres noble de la nation des Dardaniens, dont elle eut l'empereur Constantius.

IV. Second concile contre Paul de Samosate.

Comme on s'aperceut que Paul de Samosate n'avoit fait que dissimuler, & ne corrigeoit ni sa doctrine ni ses mœurs ; les evêques s'assemblerent de nou-

veau au nombre de ſoixante & dix, dont les principaux étoient Helenus de Tarſe, Hymenée de Jeruſalem, Theotecne de Ceſarée en Paleſtine, Maxime de Boſre, Nicomas d'Icone. Le concile étant déja aſſemblé, on attendoit Firmilien de Cappadoce: qui y avoit été invité, & s'étoit mis en chemin, nonobſtant ſon grand âge. Mais quelque temps aprés on eut nouvelle, qu'il étoit mort à Tarſe le vingt-huitiéme d'Octobre de l'année 269. Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samoſate fut Malchion, homme tres ſavant & grand philoſophe: qui gouverna long-temps les écoles des lettres humaines à Antioche, & à cauſe de la pureté de ſa foi fut honoré de la prêtriſe dans la même égliſe. Ce fut le ſeul qui pût convaincre Paul, dévéloper ſes artifices, & découvrir malgré lui ſes ſentimens. Leur diſpute fut écrite par des notaires, & les actes en demeurerent.

Athan. de ſynod.
Synodica ap. Euſ VII. hiſt. c. 30.

Pagi an. 271. n. 2.
An. 269.

Paul étant convaincu fut depoſé & excommunié par le concile; & en ſa place, ils éleurent Domne fils de Demétrien, qui avoit glorieuſement rempli la même chaire. Domne auſſi étoit orné de toutes les vertus, qui conviennent à un evêque. Tout cela ayant été reglé d'une commune voix: le prêtre Malchion écrivit une lettre ſynodale au nom de tous les evêques, les prêtres & les diacres, & de toute l'égliſe d'Antioche & des lieux circonvoiſins. Elle étoit adreſſée nommement aux evêques des deux premiers ſieges au pape S. Denis & à Maxime d'Alexandrie; & en général à tous les evêques, les prêtres, les diacres, & à l'égliſe univerſelle, & fut envoyée par toutes les provinces. Par cette lettre ils rendoient

Hier. de ſcript. Malch.

compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans les deux conciles : & particulierement de l'héréſie de Paul, des queſtions qui lui avoient été propoſées & de la maniere dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient auſſi le déréglement de ſes mœurs en ces termes : Il étoit pauvre auparavant, & n'avoit point de bien qu'il eût herité de ſes parens, ou acquis par quelque profeſſion réglée : maintenant il eſt arrivé à une richeſſe exceſſive, par des ſacrileges, par des demandes injuſtes, & des concuſſions qu'il exerce ſur les freres, ſe faiſant un profit de leurs pertes. Car il ſe fait payer le ſecours qu'il leur promet : il les trompe & abuſe de la facilité que l'on trouve, en ceux qui ont des affaires, & qui donnent tout pour en eſtre délivrés. Comme les evêques étoient les arbitres ordinaires entre les Chrétiens : c'étoit une matiere de concuſſion, à ceux qui étoient intereſſés. La lettre continuë : Il ne regarde la réligion que comme un moyen de gagner. D'ailleurs, il eſt plein de vanité & imite les dignités ſeculieres : il aime mieux le nom de ducenaire que celui d'evêque. Le ducenaire étoit un officier de finance : comme il a été dit. Il marche avec faſte dans la place : il lit des lettres & y répond publiquement en marchant. Il eſt environné d'une grande troupe de gens, qui marchent devant & aprés comme des gardes : ſon arrogance attire l'envie & la haine contre la foi. Dans les aſſemblées eccleſiaſtiques il employe des artifices de theatre, pour frapper l'imagination & s'attirer de la gloire, en étonnant les ſimples. Il s'eſt dreſſé un tribunal & un trône élevé, non tel que le doit avoir un diſci-

v Valeſ. hic. Sup. liv. VII. c. 23.

ple de J. C. il a un cabinet ſecret, comme les magiſtrats ſeculiers, & lui donne le même nom. En parlant au peuple, il frape de la main ſur ſa cuiſſe & des pieds ſur ſon tribunal. Il ſe fâche contre ceux, qui ne le loüent pas : qui ne ſecoüent pas leurs mouchoirs, comme dans les theâtres, qui ne crient pas & ne ſe levent pas, comme font ceux de ſon parti hommes & femmes, qui l'écoutent de cette maniere indécente. Il reprend & maltraite ceux qui écoûtent avec ordre & modeſtie, comme étant dans la maiſon de Dieu. Il s'emporte auſſi contre les evêques défunts : les déchirant en public & parlant avantageuſement de lui-même, comme un ſophiſte & un charlatan, plûtoſt que comme un evêque. Il a ſuprimé les cantiques compoſés en l'honeur de N. S. J. C. comme étant nouveaux & faits par des auteurs modernes : cependant il en fait chanter par des femmes à ſon honeur de lui-même, au milieu de l'égliſe, le grand jour de pâque, qui font horreur à entendre : & il permet à ſes flateurs, ſoit des evêques des villes & des villages voiſins, ſoit des prêtres, de tenir le même langage en parlant au peuple. Par ces evêques des villages on peut entendre des chorévêques. Il ne veut pas confeſſer que le Fils de Dieu *Valeſ. hic.* ſoit venu du ciel : mais ceux qui le loüent, dans leurs cantiques & dans leurs ſermons, diſent qu'il eſt lui-même un ange deſcendu du ciel. Et il ne l'empêche pas : il ſoufre qu'on le diſe même en ſa préſence, l'inſolent qu'il eſt.

Que dirons-nous de ſes femmes ſous-introduites, comme on les nomme à Antioche, & de celles de

ſes prêtres & de ſes diacres : dont il couvre les pechez, quoi qu'il les conoiſſe & qu'il les en ait convaincus ? mais il veut les tenir dans ſa dépendance par la crainte ; & les empêcher de l'accuſer. Il les a même enrichis, afin de ſe faire aimer de ceux qui ſont intereſſés. Nous ſavons, nos chers freres, que l'evêque & tout le clergé doit donner au peuple l'exemple de toutes ſortes de bonnes œuvres : & nous n'ignorons pas combien il y en a qui ſont tombés, pour avoir eu des femmes avec eux : combien ont été ſoupçonnés. Ainſi, quand on lui accorderoit, qu'il ne fait rien de deshoneſte : il devoit du moins craindre le ſoupçon, que produit une telle conduite : de peur de ſcandaliſer quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car comment pourroit-il reprendre un autre, ou l'avertir, de ne point fréquenter une femme de peur de broncher, comme il eſt écrit : lui qui en a déja renvoyé une, & en retient deux avec lui, qui ſont bien faites & dans la fleur de leur âge, & qu'il mene par tout où il va : & cela vivant délicieuſement & mangeant avec excés ? Tous en gemiſſent en ſecret : mais ils craignent tellement ſa puiſſance & ſa tyranie, qu'ils n'oſent l'accuſer. On pourroit juger ſur tout cela un homme qui ſeroit des nôtres, & qui tiendroit la foi catholique : mais nous croyons n'avoir aucun compte à demander, à celui qui a renoncé à nos myſteres, & qui fait gloire de l'infame héréſie d'Artemas.

Eccl. IX. 9.

Sup. liv. IV. n. 33.

Enſuite les peres du concile raportoient au long les dogmes de Paul, & comment ils avoient été refutés : & vers la fin de la lettre ils marquoient ſa dé-

poſition & l'élection de Domne : puis ils ajoûtoient : Nous vous le faiſons ſavoir, afin que vous lui écriviés & que vous receviés ſes lettres de communion. Pour celui-ci, qu'il écrive à Artemas, & que les ſectateurs d'Artemas communiquent avec lui.

Le pape S. Denis, à qui cette lettre ſynodale étoit adreſſée, mourut le vingt-ſixiéme de Decembre, ſous le conſulat de l'empereur Claude & de Paterne, qui eſt l'an 269. de J.C. aprés avoir tenu le S. ſiege plus de dix ans. Par conſéquent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitiéme du même mois fut éleu pape Felix, qui gouverna prés de cinq ans. Il écrivit une lettre à Maxime & au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainſi de l'incarnation du Verbe : aparemment à l'occaſion de Paul de Samoſate : Nous croyons en N. S. J. C. né de la Vierge Marie : nous croyons que lui-même eſt le Fils eternel de Dieu & le Verbe : non pas un homme que Dieu ait pris, enſorte que cet homme ſoit un autre que lui. Car le Fils de Dieu étant Dieu parfait, a été fait auſſi homme parfait, étant incarné de la Vierge.

Lib. Pontif.

Pagi an. 271. n. 2. 7.

An. 269.

Conc. Eph. act. 1. p. 512.

V. Euſebe & Anatolius d'Alexandrie.

Euſ. VII. hiſt. c. 32.

A l'occaſion de ces conciles d'Antioche, Euſebe & Anatolius tous deux d'Alexandrie vinrent en Syrie: où ils furent retenus, & gouvernerent l'un aprés l'autre l'égliſe de Laodicée. Ils avoient rendu de grands ſervices à leur patrie. Car Alexandrie étant aſſiegée par une armée Romaine & diviſée au dedans : la partie qui tenoit contre les Romains ſoufroit une famine cruelle ; & Anatolius y étoit. Euſebe étoit dans l'autre, qui tenoit pour les Romains : ils étoient

d'intelligence & s'écrivoient. Eusebe qui étoit en grande considération auprés du général de l'armée Romaine, lui demanda en grace, de vouloir bien recevoir les transfuges ; & il l'obtint. Anatolius en étant averti, fit assembler le conseil de la ville ; & persuada de mettre dehors les bouches inutiles, pour ne garder que les hommes de service. Sous ce prétexte, il sauva la plus grande partie des assiegés, les faisant sortir de nuit déguisés en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Eusebe en prenoit soin ; & leur donnoit tous les secours necessaires, aprés les soufrances d'un long siege. Ils sauverent ainsi premierement les Chrétiens, puis un grand nombre d'infidelles.

Eusebe donc estant venu en Syrie, à l'occasion de l'affaire de Paul de Samosate : ceux qui gouvernoient l'église en cette province, ne le laisserent point retourner chés lui, & le retinrent pour estre evêque de Laodicée, aprés Socrate. En effet, Eusebe étoit un homme d'une pieté singuliere, suivant le témoignage de S. Denis d'Alexandrie son evêque : dont il avoit été diacre, & avoit confessé la foi avec lui. Anatolius étoit tres savant dans les lettres humaines & dans la philosophie. Il étoit grand retoricien, & savoit la dialectique, la physique, l'arithmetique, la geométrie, l'astronomie en perfection : ses citoyens lui avoient déféré l'école d'Aristote, trés considérable à Alexandrie. Comme il se trouva en Syrie à l'occasion du concile d'Antioche : Theotecne evêque de Césarée le retint & lui imposa les mains pour l'épiscopat, le destinant à lui succeder : & ils gouvernerent

Sup. liv. VII. c. 34.

gouvernerent

vernerent ensemble cette église quelque peu de temps. Mais ensuite passant à Laodicée, il y fut arresté par les freres, & ils l'éleurent evêque à la place d'Eusebe son ami qui étoit mort. Il laissa plusieurs ouvrages.

VI. Commencemens de S. Antoine.

Soz. lib 1. c. 13. Athanas. vita Anton.

Ce fut environ ce temps, que le grand S. Antoine auteur des communautés monastiques, se retira du monde pour vivre en solitude. Il étoit Egyptien, né à Coma prés d'Héraclée, dans la haute Egypte ou Arcadie, ses parens étoient nobles & riches; & étant Chrétiens, ils l'éleverent chrétienement : ils le nourrirent en leur maison, & il ne conoissoit qu'eux & leur famille. Lors qu'il vint à croître, il ne voulut point estre instruit aux lettres : pour éviter la communication avec les autres enfans. Ainsi il ne seut jamais ni lire ni écrire, ni aucune langue que l'Egyptienne. Il alloit à l'église avec ses parens, mais il n'y assistoit pas négligemment : il étoit tres-attentif aux lectures, & en conservoit le fruit dans son cœur. Il rendoit une grande obeïssance à son pere & à sa mere; & bien qu'ils fussent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépense d'une nourriture délicate; mais se contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Aug. doctr. Christ. prol. n. 4.

Son pere & sa mere étant morts, & l'ayant laissé à l'âge de dix-huit à vingt ans, avec une sœur encore fort jeune, il prit le soin qu'il devoit d'elle & de la maison : mais à peine six mois furent-ils passés, qu'allant selon sa coûtume à l'église; il avoit l'esprit recüeilly, & pensoit en lui-même durant le chemin, comment les apôtres avoient abandonné toutes choses, pour suivre J. C. & comment ceux

Matt. XIX. 27.

dont il eſt parlé dans les Actes, vendoient leurs biens,
Act. IV. 35. & en mettoient le prix aux pieds des apôtres, pour eſtre diſtribué à ceux qui en avoient beſoin; & quelle eſt l'eſperance qui leur eſt réſervée dans le
Coloſſ. I. 5. ciel. Plein de ces penſées, il entra dans l'égliſe, au même temps que l'on liſoit l'évangile, où nôtre Seigneur dit à un riche: Si tu veux eſtre parfait, va,
Matth. XIX. vends tout ce que tu as, donne le aux pauvres, & viens & me ſuis; & tu auras un tréſor au ciel. Antoine regarda le ſouvenir de l'exemple des ſaints comme envoyé de Dieu; & la lecture de l'évangile comme faite pour lui; & ſi-toſt qu'il fut ſorti de l'égliſe, il diſtribua à ſes voiſins, afin qu'ils n'euſſent rien à démêler avec lui, ni avec ſa ſœur; tous les héritages qu'il avoit de ſon patrimoine, qui étoient trois cens arures de terre, tres-fertile & tres-agréable: l'arure eſt un peu moins de demi-arpent. Quant à ſes meubles, il les vendit tous; & en ayant tiré une ſomme notable, il donna cet argent aux pauvres: à la réſerve de quelque peu, qu'il retint pour ſa ſœur.

Vita Ant. cap. 2. Etant une autre fois entré dans l'égliſe, & enten-
Matth. VI. 34. dant lire l'évangile où J. C. dit: Ne ſoyés point en ſouci du lendemain, il ne put ſe réſoudre à demeurer davantage: & ayant encore donné aux pauvres ce qui lui reſtoit, & mis ſa ſœur entre les mains de quelques filles Chrétiennes de ſa conoiſſance, pour l'élever avec elles: il quitta ſa maiſon, pour embraſſer la vie aſcetique, veillant ſur lui-même, & gardant une tres grande temperance. L'Egypte n'avoit pas encore tant de maiſons de ſolitaires; & aucun d'eux ne

conoiſſoit le grand déſert : mais chacun de ceux qui vouloient penſer à leur ſalut, demeuroit ſeul en quelque lieu prés de ſon bourg.

Dans le voiſinage d'Antoine, vivoit un vieillard qui dés ſa jeuneſſe s'étoit exercé à la vie ſolitaire : l'ayant veu, il fut touché d'une loüable émulation ; & commença premierement à demeurer auſſi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux ſolitaire, il l'alloit chercher ; & ne s'en retournoit point ſans l'avoir veu ; & avoir receu de lui quelque inſtruction. Il demeura là du commencement, affermiſſant ſon eſprit : enſorte qu'il ne penſoit plus ni aux biens de ſes parens ni à ſes amis, & s'apliquoit tout entier à acquerir la perfection de la vie ſolitaire. Il travailloit de ſes mains, ſachant qu'il eſt écrit : Que celui qui ne travaille point, ne doit point manger : & ne retenant que ce qu'il lui faloit pour vivre, il donnoit le reſte aux pauvres : il prioit continuellement, parce qu'il avoit apris, qu'il faut prier ſans ceſſe : car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échapoit ; & ſa memoire enſuite lui ſervoit de livres.

2. Theſſ. III. 10.

1. Theſſ. v. 17.

Par cette maniere de vivre, il ſe rendoit aimable à tous : il ſe ſoûmettoit ſincerement à ces ſerviteurs de Dieu qu'il alloit viſiter, & remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit : l'humeur agréable de l'un, l'aſſiduité à prier de l'autre ; la douceur de celui-ci, & la bonté de celui-là ; les veilles, l'amour de l'étude : il admiroit la patience des uns, les jeûnes & les auſterités de quelques autres, qui n'avoient pour lit que la terre ; il ſe rendoit attentif à voir la

benignité de l'un, & la constance de l'autre ; leur pieté à tous pour J. C. & leur charité entre-eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans sa solitude : où repassant les vertus qu'il avoit veuës séparées en tant de personnes, il s'efforçoit de les rassembler en lui seul. Il n'eut jamais aucune contestation avec ceux de son âge : si ce n'est pour ne paroistre pas le second, dans les exercices de la vertu ; en cela même il ne contristoit personne, au contraire il leur donnoit de la joie : ainsi tous ces saints amis l'apelloient le bien-aimé de Dieu, & le saluoient les uns du nom de fils, & les autres du nom de frere.

VII. Premieres tentations de S. Antoine. *Vita c. 3.*

Le demon ne pouvant soufrir ce zele en un homme de cet âge ; l'attaqua par diverses tentations. D'abord il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittés, le soin qu'il devoit prendre de sa sœur, sa noblesse, le desir de la gloire, les plaisirs de la vie. D'ailleurs, il lui répréséntoit d'extrêmes difficultés dans le chemin de la vertu : la foiblesse de son corps, la longueur de la vie, & un nuage épais de diverses autres pensées. Antoine les ayant dissipées, par sa foi & par ses prieres continuelles : le demon l'attaqua violemment par des pensées d'impureté, dont il le tourmentoit jour & nuit : mais Antoine les surmonta, par la consideration de la noblesse que J. C. nous a donnée, de la spiritualité de l'ame & des peines de l'enfer : ensorte que le demon se présenta à lui sous la forme d'un enfant noir ; disant qu'il étoit l'esprit de fornication, & se confessant vaincu.

c. 4.

Aprés cette premiere victoire, Antoine loin de se relâcher augmenta ses austerités. Il veilloit tellement,

que ſouvent il paſſoit la nuit entiere ſans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour, aprés le ſoleil couché : quelquefois de deux en deux jours : & ſouvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain & du ſel, & il ne beuvoit que de l'eau. Pour la chair & le vin, c'étoit déja l'uſage établi chés tous les autres ſolitaires, de s'en abſtenir. Son lit n'étoit qu'une natte : mais le plus ſouvent il couchoit ſur la terre nuë. Jamais il ne ſe frotoit d'huile : ce qui étoit en ce païs une auſterité conſiderable. Il diſoit que les ſolitaires devoient ſe propoſer pour modelle le prophete Elie.

L'Egypte étoit pleine de ſepulcres, qui étoient c. n des bâtimens conſiderables. Antoine en choiſit un des plus éloignés du bourg, où il alla s'enfermer : ayant prié un de ſes amis de lui aporter du pain de temps en temps. Le demon l'y vint attaquer la nuit ; & le battit de telle ſorte, qu'il le laiſſa étendu par terre, ſans pouvoir parler, & ſentant des douleurs exceſſives. Le lendemain ſon ami vint à l'ordinaire lui aporter du pain : ayant ouvert la porte & le voyant étendu comme mort, il le porta à l'égliſe du bourg, où il le mit à terre ; & pluſieurs de ſes parens & de ſes voiſins le croyant mort, vinrent s'aſſeoir auprés de lui. Sur le minuit Antoine s'éveilla ; & les vit tous endormis, hors ſon ami ſeul. Il lui fit ſigne d'aprocher, & le pria de le reporter dans le ſepulcre, ſans éveiller perſone : ce qu'il fit ; & Antoine ayant refermé la porte continua d'y demeurer ſeul. Ne pouvant ſe ſoûtenir à cauſe des coups qu'il avoit receus, il prioit couché & défioit le demon. Alors il oüit

un si grand bruit, que tout le bâtiment en fut ébranlé : les demons comme ayant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule sous diverses formes de bestes affreuses : de lions, d'ours, de leopards, de taureaux, de loups, de scorpions, d'aspics, & d'autres serpens : chacun jettant son cri ; & s'élançant sur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups demeura ferme & continua de les mépriser. Enfin, levant les yeux il vit le toit comme s'ouvrir ; & un rayon de lumiere qui venoit à lui : les demons disparurent, ses douleurs cesserent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit : Où étiés-vous, Seigneur, & pourquoi n'estes-vous pas venu dés le commencement ? Il oüit une voix qui répondit : J'étois ici : mais je voulois estre spectateur de ton courage : puis que tu as résisté, je t'assisterai toûjours & te rendrai celebre par toute la terre. Antoine se leva pour prier, & sentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant : & partit dés le lendemain, pour aller dans le desert. Il avoit environ trente-cinq ans : & ainsi se passerent les quinze premieres années de sa retraite.

VIII. Mort de Claude. Aurelien empereur. Persecution

Euseb. Chr. 271.

l. 2. Cod. de div. rescr.

Trebell. Claud. p. 206. c.

Vopisc. Aurel.

L'emperer Claude II. mourut la troisiéme année de son regne, vers le mois de Novembre, sous le consulat d'Antiochien & d'Orfitus : c'est à dire l'an 270. de J. C. Les soldats éleurent empereur son frere Quintillus : mais il leur devint odieux pour sa severité, & se voyant abandonné, il se coupa les veines, & mourut aprés avoir regné seulement vingt jours : laissant l'empire à Aurelien, qui commandoit sous Claude toute la cavalerie, & qui étoit fameux dés le

temps de l'empereur Valerien. Il étoit né en Pannonie de parens obſcurs ; & s'étoit élevé par les armes. Il étoit juſte, mais tres-ſevere : principalement à ſes domeſtiques & aux gens de guerre. Ses noms étoient Domitius Valerius Aurelianus. Il commença à regner ſur la fin de cette année 270. de J. C.

Deux ans aprés il marcha en Orient contre Zenobie, qui y ſoutenoit toûjours ſon empire, ſous le nom de ſes enfans. Il prit Tyane ; & comme il l'aſſiégeoit, il fut frapé de quelques preſtiges, qui lui firent embraſſer le culte d'Apollonius, à qui il promit une ſtatuë & un temple. Il prit Antioche ; & aprés avoir gagné une bataille prés d'Emeſſe : il aſſiegea Zenobie dans Palmyre ſa capitale, qu'il prit enfin, & emmena Zenobie dans les fers. Paul de Samoſate s'étoit ſoûtenu juſques-là, par la protection de cette reine. Il demeuroit toûjours à Antioche : ſans obeïr à la condamnation du concile, ni quitter la maiſon, qui apartenoit à l'égliſe. Les Chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurelien : & il ordonna que la maiſon fuſt adjugée, à ceux à qui les evêques d'Italie & de Rome adreſſeroient leurs lettres. Tant il êtoit notoire, même aux payens, que la marque des vrais Chrétiens étoit la communion avec l'égliſe Romaine. Paul de Samoſate fut donc chaſſé de l'égliſe, par le magiſtrat ſeculier, avec la derniere infamie.

Euſ. Chr.

Vopiſc. Aurel.

Euſeb. VII. hiſt. c. 30.

Mais l'empereur Aurelien ne fut pas toûjours ſi favorable aux Chrétiens. Il étoit fort attaché aux ſuperſtitions payenes : & ayant apris que le ſenat doutoit, s'il falloit conſulter les livres des Sybilles : il

leur témoigna qu'il s'en étonoit : comme si vous parliés dans l'église des Chrétiens, & non pas dans le temple de tous les dieux. Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations produisoient toûjours de grands sacrifices, il ajoûte : Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espece d'animaux : car on sacrifioit même des hommes, dans ces ceremonies profanes. Il fonda des temples en orient ; & à Rome un temple du soleil, tres magnifique. Tous les temples de Rome étoient pleins de ses offrandes ; & il mit en un seul quinze mille livres d'or.

Vopisc in Aurel. p. 215 E

Sur la fin de son regne il fit des édits contre les Chrétiens : mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit. Car tous ces persécuteurs pensoient abolir le christianisme : & la mort l'empescha de continuer. Il ne nous reste aucuns actes certains des martyrs de cette persécution : mais les martyrologes y en raportent un grand nombre, particulierement dans les Gaules : où nous voyons sainte Colombe vierge à Sens, à Troyes l'evêque S. Savinien, à Austun S. Reverien aussi evêque. A Preneste en Italie on remarque S. Agapit, âgé seulement de quinze ans : & on dit que l'exemple de sa constance dans les tourmens convertit un corniculaire ou greffier, nommé Anastase, qui soufrit aussi le martyre. On compte plusieurs martyrs à Rome dans cette persécution ; & il y a aparence que le pape S. Felix fut du nombre : car il mourut le vingt-deuxiéme de Decembre sous le consulat de l'empereur Aurelien & de Capitolin, c'est à dire, l'an 274. aprés avoir tenu le S. siege prés de cinq

Eus. VII. hist. 30. Lactant. de mort. n. 6.

Martyrol. 31. Decemb. 19. Janu. 1. Jun.

18 Aug.

21. Aug.

lib. Pontific.

An. 274.

cinq ans. Le cinquiéme de Janvier ſuivant on éleut à ſa place Eutychien qui gouverna prés de neuf ans.

L'empereur Aurelien s'attira la haine des ſiens, en ſuivant ſon humeur ſevere ; juſques à faire mourir ſa niéce, pour un ſujet aſſés leger. Il menaça ſur quelque ſoupçon un affranchi, qui étoit ſon ſecretaire : & celui-ci ſachant qu'il ne pardonnoit point, contrefit ſon écriture, dreſſa un memoire de pluſieurs officiers des troupes, à qui Aurelien vouloit du mal, & il n'y oublia pas ſon nom. Il montra ce memoire à ceux, qui y étoient nommés. La crainte & le dépit d'eſtre ſi mal récompenſés, ne manqua pas de les animer : ils prirent leur temps comme il marchoit dans la Thrace, entre Byzance & Heraclée, en un lieu nommé Cenofrurium : ils ſe jetterent ſur lui & le tuerent. C'étoit environ le mois d'Avril l'an de J. C. 275. Aurelien regna quatre ans & quatre mois.

IX. Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus.

Vopiſc. in Aur. p. 221. B Zoſim. p. 662.

An. 275.

L'empire vaqua ſix mois. Les ſoldats ne voulant élire aucun de ceux, qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils cheriſſoient : déférerent l'élection au ſenat. Le ſenat la renvoya aux ſoldats, ſachant qu'ils ne recevoient pas volontiers les empereurs que le ſenat avoit choiſis : ils ſe renvoyerent ainſi l'élection les uns aux autres, juſques à trois fois. Enfin, le ſenat éleut Tacite le vingt-cinquiéme Septembre de la même année 275. mais il ne regna que ſix mois & mourut à Tyane au mois d'Avril de l'année 276. Le ſenat & le peuple Romain avoient conceu de grandes eſperances de ce prince : auſſi pour les conſoler de ſa mort, les aruſpices prirent occaſion de la fou-

Vopiſc in Tac.

dre, qui avoit abatu ſes ſtatuës & celles de Florien ſon frere, & publierent une prédiction : Qu'un jour de cette famille viendroit un empereur Romain, ſoit par les mâles, ſoit par les femmes; qui donneroit des juges aux Parthes & aux Perſes, qui ſoumettroit aux loix Romaines les Francs & les Alemans, qui ne laiſſeroit point de barbares dans toute l'Afrique, qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane & à la Bretagne, qui commanderoit aux Sarmates, & s'aſſujettiroit toute la terre que l'ocean environe : qu'enſuite il rendroit l'empire au ſenat, & vivroit ſuivant les ancienes loix : qu'il vivroit ſix vingts ans, & mourroit ſans heritier. Il devoit venir dans mille ans du jour que la foudre avoit renverſé les ſtatuës. Telle fut la vaine prophetie des aruſpices.

Vopiſc. in Flor. p. 231. C

Aprés la mort de Tacite, ſon frere Florien s'empara de l'empire, de ſon autorité propre : mais à peine avoit-il regné deux mois, qu'il fut tué à Tarſe par les ſoldats. Cependant on aprit, que les troupes d'orient avoient éleu celui que le ſenat avoit deſiré, & que le peuple Romain avoit demandé par ſes acclamations : c'étoit Marc Aurelius Valerius Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie & fils de Maxime tribun militaire. Le merite de Probus lui avoit attiré l'eſtime des empereurs Aurelien & Tacite : & il avoit repouſſé par de grandes victoires les barbares, qui vouloient inonder l'empire.

Euſ. Chr. an. 276. Vopiſc. in Prob. p. 234. B

X. Origine de l'hereſiarque Manés.

Euſ Chr. Cyrill. Hier.

Ce fut la ſeconde année de Probus, lors qu'il étoit conſul avec Paulin : c'eſt à dire, l'an de J. C. 277. que parut l'hereſiarque Manés : dont il faut re-

prendre l'origine de plus haut. Il y avoit en Egypte un nommé Scythien, Sarrasin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le christianisme ni avec le judaïsme. Il demeuroit à Alexandrie, & suivoit la secte d'Aristote. Il composa quatre livres : il nomma le premier évangile, le second des chapitres, le troisiéme des mysteres, le quatriéme des tresors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'evangile de J. C. que le simple titre. Scythien mourut de maladie, avant que de passer en Judée, qu'il se proposoit d'infecter de sa doctrine. Il avoit un disciple nommé Terbinthe, qui fut l'heritier de ses livres, de sa doctrine, & de l'argent qu'il avoit amassé, en trafiquant aux Indes par la mer rouge. Terbinthe vint en Palestine & en Judée, où étant connu & condamné, il résolut de passer en Perse : & pour n'y estre pas connu, il changea de nom & se fit appeller Boudas. Il y trouva aussi pour adversaires les prêtres de Mithra, & aprés plusieurs disputes, il fut convaincu d'erreur & chassé ; & se retira chés une veuve. Là étant monté sur la terrasse de la maison, pour invoquer les demons de l'air, il fut frapé de Dieu, tomba de la terrasse & expira. La veuve herita de ses livres & de son argent.

Catech. 6. p. 57. Epiph. her. 66. Leo de Pentec. serm. 74. c. 6.

Comme elle n'avoit point de parens, elle acheta de cet argent un jeune esclave nommé Coubric qu'elle adopta pour son fils, & le fit instruire dans les sciences des Perses : ensorte qu'il devint considerable entre leurs sages. La veuve étant morte, il herita des livres & de l'argent : & afin que l'on ne lui pût reprocher sa servitude, il quitta le nom de Coubric & prit ce-

lui de Manés, qui en Perſan ſignifioit converſation; parce qu'il croyoit exceller dans la dialectique. Il diſoit qu'il étoit le Paraclet, & ſe vantoit de faire des miracles. Le fils du roi de Perſe étoit malade: il y avoit grand nombre de medecins; mais Manés promit de le guerir par ſes prieres. Les medecins ſe retirerent: l'enfant mourut. Manés fut mis en priſon. Il trouva moyen de s'échaper; le roi fit mourir les gardes: Manés s'enfuit en Meſopotamie. Etant encore dans les deſerts qui ſéparoient l'empire Romain de celui de Perſe, il entendit parler de Marcel, homme de grande pieté: qui demeuroit à Caſchare ville de Meſopotamie, & faiſoit de grandes aumônes. Manés eſpera de le gagner, & par ſon moyen pluſieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un château nommé Arabion, ſur le fleuve Stranga, & l'envoya par un de ſes diſciples, nommé Turbon. La lettre étoit conceuë en ces termes.

Epiph. hær. 66.

Manés apôtre de J. C. & tous les ſaints & les vierges qui ſont avec moi: à Marcel mon fils bien-aimé, grace, miſericorde, paix de la part de Dieu le Pere & de N.S.J. C. & que la main droite de la lumiere vous préſerve du ſiecle préſent, de ſes accidens & des pieges du méchant, Amen. J'ay bien eu de la joie d'aprendre la grandeur de vôtre charité: mais je ſuis fâché, que vôtre foi ne ſoit pas conforme à la vraie doctrine. C'eſt pourquoi étant envoyé pour redreſſer le genre humain, & ayant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur: j'ay cru néceſſaire de vous écrire cette lettre, afin que vous aqueriés la diſcrétion, qui manque aux docteurs des ſimples. Car ils enſeignent

que le bien & le mal viennent du même principe : ne discernant pas la lumiere des ténébres, ni ce qui est hors de l'homme, d'avec ce qui est dedans : ils meslent incessamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les unissés pas comme le commun des hommes fait sans raison. Car ils attribuent à Dieu le commencement & la fin de ces maux. Leur fin est proche de la malédiction. Ils ne croyent pas même ce que N. S. dit dans l'évangile : Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits : ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils osent dire, que Dieu soit l'auteur & le créateur de Satan & de ses mauvaises œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'eussent pas été plus loin ; & qu'ils n'eussent pas dit, que le Fils unique descendu du sein du Pere est fils d'une certaine Marie, formé du sang & de la chair, & du reste de l'impureté des femmes. Je n'en diray pas davantage dans cette lettre, de peur de vous fatiguer, n'ayant pas l'éloquence naturelle. Mais vous aprendrés tout quand je seray auprés de vous, si vous avés encore soin de vôtre salut : car je ne mets la corde au cou à personne, comme font les moins sages du vulgaire. Comprenés ce que je dis, mon trés-cher fils.

Heb. VI. 8.

Matth. VII. 17.

1. Cor. VII. 35.

Quand Marcel receut cette lettre, Archelaus evêque de la ville étoit chés lui. Marcel fut surpris : l'evêque plein de zele grinçoit les dents, & vouloit aussi-tôt aller chercher Manés, & le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel qui étoit prudent l'adoucit, & voulut renvoyer Turbon à Manés : mais il aima mieux demeurer, & Marcel lui

envoya un des ſiens en diligence ; avec une lettre, par laquelle il le prioit de venir, pour declarer ſa doctrine. Cependant Turbon expliqua amplement à Marcel & à Archelaus tous les dogmes de Manés : qui ayant receu la lettre accourut à Caſchare. Archelaus pouſſé par ſon zele, vouloit que, s'il étoit poſſible, on l'arreſtât & on le fiſt mourir, comme une beſte dangereuſe : Marcel crut qu'il faloit avoir la patience d'entrer en conférence avec lui. Quand il fut arrivé avec ſa ſuite, Archelaus étant bien préparé, par la ſcience qu'il avoit des ſaintes écritures, & par ce qu'il avoit oüi de Turbon : la conférence ſe fit publiquement à Caſchare, & d'un commun accord, on prit pour juges des payens : ſavoir Marſipe philoſophe, Claude medecin, Egialée grammairien & Cleobule ſophiſte. Archelaus prit de tels juges, afin que l'on ne dît pas, que des Chrétiens le favoriſaſſent.

XI. Diſpute de Manés contre Archelaus & ſa mort.

Etant aſſemblés, Archelaus dit à Manés : Dites ce que vous prêchés. Manés dit : Le Dieu de l'ancien teſtament eſt l'auteur du mal, puis qu'il dit de lui-même : Je ſuis un feu devorant. Archelaus répondit : De qui donc eſt fils celui qui dit : Je ſuis venu mettre le feu ſur la terre ? Si vous accuſés celui qui dit : Le Seigneur donne la mort & la vie : pourquoi honorés vous Pierre, qui a reſſuſcité Tabitha & a fait mourir Saphira ? Si vous vous plaignés de celui qui a préparé le feu, pourquoi ne vous plaignés vous pas de celui qui dit : Retirés-vous de moi & allés dans le feu eternel ? Si vous accuſés celui qui dit : Je ſuis Dieu, qui fait la paix & qui crée le mal : ex-

Luc. XII. 49.
1. *Reg.* II. 6.
Matth. XXV. 41.
Iſa. XLV. 7.

pliqués comment Jesus dit : Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive ? puis que tous deux parlent le même langage ; pourquoi accusés-vous l'un plûtost que l'autre, Manés dit : Et quel est un Dieu qui aveugle ? Car Paul dit : Le Dieu de ce siecle a aveuglé les esprits des infidelles, de peur que la lumiere de l'évangile ne les éclaire. Lisés un peu devant, dit Archelaus : Que si nôtre évangile est caché, il est caché à ceux qui perissent. Car il ne faut pas donner aux chiens les choses saintes. Et puis n'y a-t-il que le Dieu de l'ancien testament, qui a aveuglé les esprits des infidelles ? Jesus n'a-t'il pas dit lui-même : C'est pour cela que je leur parle en paraboles : afin qu'en voyant ils ne voyent pas ? Est-ce parce qu'il les haïssoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils vissent : ou parce qu'ils en étoient indignes, & qu'ils fermoient les yeux ? où la malice est affectée, de là se retire la grace : car il sera donné à celui qui a, & celui qui n'a point on lui ôtera ce qu'il semble avoir. Le soleil aveugle ceux qui ont la vûë foible : non qu'il soit fait pour aveugler, mais parce que les yeux sont mal disposés. Ainsi les fidelles qui ont le cœur malade, ne peuvent regarder les rayons de la divinité. Et il ne dit pas : Il a aveuglé les esprits, ensorte qu'ils n'écoutent pas l'évangile : mais ensorte qu'ils ne soient pas éclairés, par la lumiere de la gloire de l'évangile. Car il est permis à tous d'écouter l'évangile : mais la gloire de l'évangile n'est reservée qu'aux vrais Chrétiens. C'est ainsi qu'Archelaus combatoit contre Manés ; & il écrivit en Syriaque cette conference.

Matth. x. 34.
2. Cor. IV. 4.
ibid. 3.
Matth VII. 6.
Matth. XIII. 13.
Matth. XIII. 12.
Hier. de script. in Archel.

Epiph de Mens. n 20.
Id hæres. 66. n. 12.

Manés confondu se retira secrettement, & s'en alla dans un petit bourg nommé Diodoride : où il disputa avec un saint prêtre nommé Tryphon, qui le confondit encore ; & le peuple l'auroit lapidé, si l'évêque Archelaus, qui y accourut, ne l'eust délivré. Manés s'enfuit : mais il tomba entre les mains des gardes du roy de Perse, qui le cherchoient de tous côtés. Il fut pris & mené au roy : qui lui reprocha ses mensonges, sa fuite, sa servitude ; & pour expier la mort de son fils & des gardes de la prison : le condamna, suivant la coûtume des Perses, à estre écorché avec une pointe de roseau. Son corps fut donné aux bestes pour le devorer, la peau fut penduë aux portes de la ville : telle fut la triste fin de Manés.

XII. Disciples de Manés & sa doctrine.
Cyr Catec. 6. p. 61.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ses principaux disciples, Thomas, Baddas, & Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile; que quelques-uns par simplicité croyoient estre de l'apôtre S. Thomas. On compte entre les disciples de Manés Acua, d'où ses sectateurs furent nommés Acuanites. Il y eut aussi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi & les prophetes. Un autre nommé Leucius ou Seleucus, écrivit des actes sous le nom des apôtres, & un petit livre de la nativité de la sainte Vierge. Les disciples de Manés avoient aussi des actes, les uns sous le nom de S. André, d'autres de S. Jean, d'autres de S. Pierre, d'autres de S. Paul. Manés lui-même se nommoit apôtre de J. C. non pour se mettre au rang de S. Pierre, de S. Paul, il prétendoit bien estre au dessus : mais pour dire, qu'il étoit envoyé de la part de J. C. étant le Paraclet promis.

Epiph. hær. 66.
De fide cont. Man. c 38 in append Aug.
de Nativ. S. Mar. ap. Hier. to. ult.
Philastr. apocryph. c. 40.

Toute

Toute la doctrine de Manés rouloit sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit prince de la lumiere ; & le mauvais, qu'il nommoit prince des tenebres : & il ne prenoit pas ces mots de lumiere & de ténébres par métaphore, mais au pied de la lettre ; car il ne reconoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élémens de la nation de ténébres : la fumée, les ténébres, le feu, l'eau & le vent. Dans la fumée étoient nés les animaux à deux pieds & les hommes mêmes : dans les ténébres, les serpens, dans le feu, les animaux à quatre pieds : dans l'eau, les poissons : dans l'air, les oiseaux. Pour combattre ces cinq élémens, Dieu en avoit envoyé cinq autres de sa substance : & dans le combat ils s'étoient meslés : savoir, l'air à la fumée, la lumiere aux ténébres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaise, le bon vent au mauvais. Le soleil & la lune étoient deux vaisseaux vogans dans le ciel, comme en une grande mer : le soleil composé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la trinité divine. Le Pere habitoit dans une lumiere reculée, le Fils dans le soleil, la sagesse dans la lune, le S. Esprit dans l'air. Ainsi le Fils n'étoit qu'une partie de la substance du Pere. Dans ces deux vaisseaux, le soleil & la lune étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils apelloient les vertus saintes : les princes des ténébres qui étoient aussi des deux sexes en devenoient amoureux, & de ces amours

Epip. hær. 66. n. 13 &c.

Aug lib. v. Confess. c. 10. & lib VII.

Id. hæres c. 46.

Id de Mor. Man.

Aug. xx. cont. Faust. c. 6. 7.

Cyrill. Cat. 6. p. 63.

ſuivoient des effets merveilleux, entre-autres la pluie.

Aug de duab. anim init.

En chaque homme il y avoit deux ames : l'une bonne, qui venoit du bon principe : & qui étoit une partie de ſa ſubſtance, corporelle comme lui : l'autre ame étoit une partie du mauvais principe. Les ames des fidelles, c'eſt à dire des Manichéens, étoient purgées par les élémens, & portées dans la lune : d'où elles paſſoient dans le ſoleil, qui les reportoit à Dieu, pour y eſtre réünies. Les ames de ceux qui n'avoient pas receu ſa doctrine, étoient envoyées en enfer: pour eſtre tourmentées un temps par les demons, à proportion de leurs crimes. Etant ainſi purgées, elles étoient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes, ou de plantes ; & ſi elles ne ſe corrigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le grand feu. Ainſi, tout le myſtere de la rédemption conſiſtoit à détacher les particules de la divinité, des corps mauvais où elles étoient engagées ; pour les réunir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de ſéparer les ames, & celui qui le faiſoit devoit ſoufrir la même peine : celui qui avoit tué un animal, devoit eſtre changé au même animal : celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit eſtre changé en la même plante. Ils ne laiſſoient pas d'en manger quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un Manichéen, il diſoit : Retirés-vous un peu, que je faſſe ma bénédiction. Alors il prenoit le pain, & diſoit : Je ne t'ay pas fait, & le jettoit en haut, maudiſſant celui qui l'avoit fait. Puis il ajoûtoit : Je ne t'ay pas ſemé : que

Id. hæreſ. c. 46.

Cyrill. Cat. 6. p. 61. C

celui qui t'a semé, soit semé lui-même. Je ne t'ay pas moissonné : que celui qui t'a moissonné, soit moissonné lui-même. Je ne t'ay pas fait cuire : que celui qui t'a cuit, soit cuit lui-même. Aprés ces protestations il en mangeoit en seureté. En haine de la chair, qui étoit du mauvais principe, il faloit empêcher la génération, & par conséquent le mariage. Il ne faloit point donner l'aumône : ni honorer les reliques des Saints, ce qu'ils traitoient d'idolatrie : ni croire que J. C. se fust incarné & qu'il eust véritablement soufert. Voilà le principal de la doctrine de Manés.

Quelque absurde qu'elle fût, elle ne laissa pas de s'étendre loin & de durer tres-long-temps. Ceux qui l'enseignoient, disoient qu'ils ne vouloient point employer d'autorité, mais la raison toute simple: pour délivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faisons pas comme vous, disoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire: nous ne voulons que l'on croye qu'aprés avoir examiné & reconu la vérité. Ils étoient puissans dans la réfutation : ils avoient des manieres douces & insinuantes, & usoient d'un grand art, pour engager insensiblement dans leurs pensées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, disant qu'il ne les pouvoit plus soufrir & qu'il les haïssoit : le Manichéen lui dit : Qui les a faites ? Le catholique, dans la colere où il étoit, n'osa dire que ce fust Dieu. Le Manichéen dit : Si ce n'est pas Dieu, qui donc les a faites ? Je croy, répondit-il, que c'est le demon. Le Manichéen dit : Si le demon a fait la mouche, comme le bon sens vous le fait avoüer, qui a fait

Aug de util. cred. c. 1.

Aug. in Jo. tract. 1. c. 14.

l'abeille ? L'autre n'oſa dire que Dieu eût fait l'abeille, plûtoſt que la mouche. De l'abeille le Manichéen le mena à la ſauterelle, à un leſard, à un oiſeau, à un mouton, à un bœuf, à un éléphant, enfin à l'homme : & lui perſuada que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Les Manichéens étoient diviſés en deux ordres : les auditeurs & les éleus. Les éleus faiſoient profeſſion de pauvreté, & d'une abſtinence tres-rigoureuſe : les auditeurs pouvoient avoir du bien, & vivre à peu prés comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abſtenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage : parce qu'ils diſoient, que ces corps n'avoient aucune partie de la ſubſtance divine. Entre les éleus il y en avoit douze, qu'ils nommoient Maîtres ; & un treiziéme, qui étoit le premier, à l'exemple de Manés & de ſes douze diſciples. Au deſſous étoient ſoixante-douze evêques, ordonnés par les maîtres : & ces evêques ordonnoient des prêtres & des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu : ils celebroient l'euchariſtie, mais avec un mélange ſi exécrable, qu'on n'oſe l'écrire.

Aug. v. cont. Fauſt. c. 5. xx. c. ult.

Cyrill. Cat. 6. p. 62. B.

Aug hær. c. 46.

XIII. Succeſſions d'evêques.

Euſeb. VII. hiſt. c. 32. & chron. an. 280.

Domne evêque d'Antioche étoit mort l'an 275. & Timée lui avoit ſuccedé. A Timée ſucceda Cyrille l'an 281. De ſon temps vivoit à Antioche un prêtre nommé Dorothée natif de Tyr. C'étoit un homme de merite, inſtruit des lettres humaines, & ſi zelé pour la ſcience de la réligion, qu'il étudia l'hebreu, & entendoit l'écriture en original : il vécut juſques à cent-cinq ans. Maxime evêque d'Alexandrie mourut en 282. & Theonas lui ſucceda. A Ceſarée de

Anaſt. Chron.

Pagi an. 283. n. 3.

Palestine aprés Theodore, Agapius fut evêque : à Jerusalem aprés Hymenée, Zambdas, puis Hermon. Du temps de Theonas l'église d'Alexandrie avoit deux prêtres illustres. Achillas & Pierius. Achillas avoit la charge de l'école chrétienne : c'étoit un excellent philosophe, & un modele parfait de la pratique de l'évangile. Pierius étoit recommandable par sa pauvreté & l'austerité de sa vie ; par les sciences divines & humaines qu'il possedoit. Il savoit parfaitement la dialectique & la rétorique : étoit grand Theologien, fort exercé à expliquer l'écriture & à parler dans l'église: on le nommoit le jeune Origene. Une veille de pâque il expliqua le prophete Osée, par un sermon tres-long, qui demeura par écrit. Il survécut à la persécution de Diocletien, & passa le reste de sa vie à Rome. En même temps vivoit dans le Pont-l'evêque Meletius, surnommé le miel attique, par allusion à son nom ; à cause de son éloquence admirable. Il étoit d'une érudition consommée & parfait en toutes les sciences : sa vertu n'étoit pas moindre que sa capacité. Pendant la persécution il s'enfuit en Palestine, & y demeura sept années entieres. A Rome le pape Eutychien mourut l'an 283. le septiéme Decembre, aprés avoir tenu le S. siege prés de neuf ans. Caius fut élu à sa place le quinziéme du même mois, & gouverna douze ans.

Eus. ibid.
Basil. de Sp. S. c. 29. p. 221. B
lib. pontif.

XIV. Mort de Probus. Carus empereur : puis Diocletien & Maximien.
An. 282.
Eus. Chr. an. 282. & VII.

Cependant l'empereur Probus ayant regné six ans, fut tué par ses soldats, prés de Sirmium en Illyrie, l'an 282. A sa place ils éleurent Marcus Aurelius Carus préfect du prétoire : qui fit Cesars ses deux fils, Carin & Numerien. Carus étoit de Narbone : regna en-

hist. c 30. Vopisc p 241. B. 250 A. Aur. vict Eutrop. lib 9. Eus an. 283. viron deux ans, & mourut en faisant la guerre aux Perses. Ses deux fils continuerent de regner : Numerien en orient, où il étoit avec Probus ; Carin en occident, où il l'avoit laissé. Numerien malade d'affliction de la mort de son pere, fut tué quelques mois aprés, dans sa litiere, par l'ordre d'Aper son beau-pere : qui vouloit regner lui-même, & cacha quelque temps sa mort, sous pretexte de la maladie. Mais l'odeur du corps l'ayant enfin découvert: l'armée déclara empereur Caius Aurelius Valerius Diocles, qui prit le nom de Diocletien & le surnom de Jovius. Il commença à regner le dix-septiéme de Septembre l'an 284. & son regne est une époque fameuse dans la suite. Il étoit Dalmate de nation, de basse naissance, & avoit été afranchi du senateur Anullinus. Cependant Carin regnoit toûjours en occident : & pour lui opposer un adversaire, Diocletien declara cesar Marcus Valerius Maximien qui prit le surnom d'Hereulius, & commença à regner le vingtiéme de Novembre de la même année 284. Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du senat & des soldats, par ses mœurs infames & son arrogance. Les Gaules se révolterent, & il s'y éleva une faction nommée les Bagaudes, sous la conduite d'Elien & d'Amand. En Illyrie Julien vouloit aussi se faire empereur. Carin marcha contre lui : Julien fut tué : mais peu aprés, Carin ayant gagné une bataille contre Diocletien, comme il poursuivoit sa victoire, il fut tué par les siens, prés de Murge au bord du Danube, en la haute Mysie. C'étoit sous le consulat de Diocletien & d'Aristobule,

Eus. an. 284 Lact. de mort. n. 9.

Eutrop ibid.

Vopisc. Carin.

Victor. Cæsar.

Pagi. an. 281.

l'an 285. de J. C. L'année ſuivante le premier d'A- *An 285.*
vril Diocletien donna à Maximien le titre d'Auguſte à Nicomedie : ils regnerent depuis enſemble avec égale autorité , & ce regne dura vingt ans : ce qui ne s'étoit point veu depuis plus d'un ſiecle.

XV
S. Antoine au deſert.
Vita Ant. c. 6.

Il y avoit déja quinze ans que S. Antoine vivoit en ſolitude : lorſque pouſſé d'un nouveau zele, il alla trouver le vieillard, qui avoit été ſon premier maïtre ; & le pria de trouver bon, qu'ils demeuraſſent enſemble dans le deſert. Le bon homme s'excuſa ſur ſon âge, & ſur ce que ce n'étoit pas encore la coûtume : & Antoine partit auſſi-toſt pour la montagne. Dans le chemin il creut avoir un grand plat d'argent : il s'arreſta & dit en le regardant : D'où vient un plat en ce deſert, ce n'eſt point ici un chemin battu : ce plat eſt trop grand, pour eſtre tombé ſans qu'on s'en ſoit aperceu , & ſans qu'on ſoit venu le chercher. C'eſt un artifice du demon · mais tu ne ralentiras pas par là l'ardeur qui me pouſſe, ton argent periſſe avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles , que le plat s'évanoüit comme de la fumée.

Antoine continuant ſon chemin y vit répanduë une grande quantité d'or , non plus imaginaire, mais réel : ſoit l'ennemi qui le lui fit voir, ſoit un ange pour l'éprouver. Antoine paſſa ſur cet or , comme ſur un feu ; & ſans ſe tourner prit ſa courſe , afin de n'en pas même remarquer la place. Il arriva donc à la montagne ; où ayant trouvé au delà du Nil à l'orient, un vieil château abandonné depuis long-temps & plein de reptiles , il s'y arreſta & y établit ſa demeure. Tous ces animaux s'enfui-

rent aussi-tost, comme si on les en eust chassés: il ferma l'entrée & fit provision de pain pour six mois: car en Thebaïde on en faisoit de tel; & qui duroit même un an entier sans se corrompre: il y avoit de l'eau là dedans. Il y demeura seul sans en sortir, & sans voir persone de ceux qui y vinrent.

Il vécut long-temps de cette sorte, recevant seulement deux fois l'année du pain, qu'on lui jettoit de dessus le toit. Ceux de ses amis qui venoient le visiter, étant contraints, à cause qu'il ne les laissoit pas entrer, de passer souvent au dehors les jours & les nuits: ils entendoient au dedans comme des troupes de gens, qui murmuroient, qui faisoient grand bruit, & qui crioient avec des voix lamentables: Retire-toy d'un lieu qui nous apartient: qu'as-tu afaire dans le desert? tu ne resisteras pas à nos attaques. Ses amis croyoient d'abord que c'étoient des hommes qui étant descendus avec des échelles, disputoient contre lui: mais ayant regardé par une fente, & ne voyant persone, ils conclurent que c'étoient des demons: & saisis de frayeur, ils apelloient Antoine, qui ne témoignoit pas moins de charité pour eux, que de mépris pour les demons. Ses amis venoient continuellement ainsi le voir; & croyant le trouver mort, ils l'entendoient, qui chantoit des pseaumes pour invoquer le secours de Dieu & montrer sa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraitte: sans sortir, ni se laisser voir à persone.

XVI. Martyre de Claude, Astere & Neon.

Les empereurs Diocletien & Maximien furent long-temps favorables aux Chrétiens, & ne firent des édits contre eux, qu'à la fin de leur regne. Nous trouvons

trouvons toutefois des martyrs dés le commencement : ce qu'il faut attribuer aux occaſions particulieres & à l'humeur des gouverneurs de provinces, qui agiſſoient en vertu des ancienes loix. A Egée en Cilicie Claude, Aſterius & Neon, furent deferés au magiſtrat municipal, par leur belle-mere : comme Chrétiens & ennemis des dieux. Domnine & Theonille furent accuſées du même crime, & on les mit tous en priſon, juſques à l'arrivée du proconſul Lyſias. *Euſ. VIII. hiſt. c. 1.* *Acta ſincera. p. 279.*

Le proconſul viſitant la province vint à Egée, où étant aſſis ſur ſon tribunal, il dit : Qu'on amene devant moi les Chrétiens, que les officiers ont livrés au magiſtrat de cette ville. Eulalius géolier dit : Suivant vos ordres, Seigneur, le magiſtrat de cette ville vous préſente ce qu'il a pû prendre de Chrétiens. Il y a trois jeunes freres & deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous, que voulés-vous qu'on en faſſe ? Lyſias lui dit : Comment t'appelle-tu ? Il répondit : Je m'appelle Claude. Lyſias dit : Ne perds point ta jeuneſſe par cette folie, viens ſacrifier aux dieux, ſuivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourmens qui te ſont préparés. Claude dit : Mon Dieu n'a point beſoin de tels ſacrifices, il aime mieux les aumônes & l'innocence de la vie : mais vos dieux ſont des demons impurs, qui ſe plaiſent à ces ſacrifices, & qui préparent des peines eternelles à ceux qui les font. Vous ne me perſuaderés jamais de les adorer. Lyſias dit : Qu'on l'attache, pour eſtre battu de verges, autrement je ne pourray le mettre à la raiſon.

Claude dit : Quand vous me feriés soufrir des peines plus cruelles, vous ne me nuisés point ; vous préparés à vôtre ame un suplice eternel. Lysias dit : Les empereurs ont ordonné que les Chrétiens sacrifient aux dieux, qu'on punisse ceux qui refuseront, & que l'on promette des honeurs & des récompenses à ceux qui obéïront. Claude dit : Leurs récompenses sont temporelles : la confession de J. C. sauve éternellement.

Alors le Proconsul commanda qu'on le pendist au chevalet, qu'on lui apliquast le feu aux pieds, qu'on lui coupast de petits morceaux de chair aux talons, & qu'on les lui présentast. Claude dit : Le feu ni les tourments ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu, cela leur sert pour le salut éternel. Lysias commanda qu'on le déchirast avec les dents de fer : puis qu'on lui frotast les côtes avec des morceaux de pots cassez, & que l'on y apliquast des flambeaux allumez. Claude dit : Vôtre feu & tous vos tourments sauveront mon ame. Je compte comme un grand profit de souffrir pour Dieu, & comme une grande richesse de mourir pour J. C. Telle est nostre condition, qu'en souffrant nous aquerons la vie éternelle. Lysias dit : Détachez-le, remenez-le en prison, & amenez-en un autre.

Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, seigneur, voilà Asterius le second frere. Lysias lui dit : Croy-moi du moins, sacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux, les tourments, qui sont préparez à ceux qui le refusent. Asterius dit : Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, & qui regarde les choses les plus basses,

en ſa grande puiſſance : mes parents m'ont apris à l'adorer & à l'aimer. Je ne conoîs poïnt ceux que vous adorez & que vous nommez dieux. Lyſias le fit pendre au chevalet, en diſant : Serrez lui les côtes & lui dites : Croy du moins maintenant, & ſacrifie aux dieux. Aſterius dit : Je ſuis frere de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même eſprit & une même confeſſion : mon corps eſt en vôtre pouvoir, non pas mon ame. Lyſias dit : Prenez les moufles de fer, liez lui les pieds, & le tourmentez fortement. Aſterius dit : Inſenſé pourquoy me tourmentez-vous ? N'avez-vous pas devant les yeux la recompenſe que le Seigneur vous en rendra ? Lyſias dit : Mettez-lui ſous les pieds des charbons ardens, frappez-le de verges & de nerfs, ſur le dos & ſur le ventre. Aſterius dit : Faites, faites, qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne ſouffre. Lyſias dit : Détachez-le, gardez-le avec les autres : amenez le troiſiéme.

On amena Neon. Lyſias lui dit : Mon fils aproche, ſacrifie aux dieux, afin d'éviter les tourments. Neon répondit : Si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils ſe défendent eux-mêmes de ceux qui les nient, ſans avoir beſoin de vôtre défenſe. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux & que vous : puiſque je ne vous obeïs point, ayant le vray Dieu, qui a fait le ciel & la terre. Lyſias dit : Frapez-le ſur le coû & lui dites. Ne blaſphême point contre les dieux. Neon dit : Vous trouvez que je blaſphême, en diſant la verité. Lyſias dit : Etendez-le par les pieds : mettez des charbons

ſur lui, & lui déchirez le dos, à coups de nerfs. Aprés que cela fut fait, Neon dit : Je feray ce qui eſt utile à mon ame : on ne peut m'oſter cette réſolution.

XVII. Martyre de Domnine & de Theonille.

Lyſias dit : Eulalius concierge & Archelaüs ſpiculateur, prendront ſoin que ces trois freres ſoient crucifiés, comme ils méritent, hors de la ville, afin que les oiſeaux déchirent leurs corps. Eulalius concierge dit : Suivant vos ordres, Seigneur, voici Domnine. Lyſias lui dit : Tu vois femme quels feux & quels tourmens on te prépare. Si tu veux les éviter, aproche & ſacrifie. Domnine répondit : Je ne le feray pas, de peur de tomber dans le feu eternel & les tourmens perpetuels. J'adore Dieu & ſon Chriſt, qui a fait le Ciel & la terre & tout ce qu'ils contienent. Vos dieux ſont de pierre & de bois, faits par les mains des hommes. Lyſias dit : Oſtés-lui ſes habits: Etendés-la, & déchirés tous ſes membres à coups de verges. Archelaüs ſpiculateur, dit à Lyſias : Par vôtre grandeur Domnine eſt déja morte. Lyſias dit: Qu'on jette ſon corps au fonds de la riviere.

Eulalius dit : Voilà Theonille. Lyſias dit : Tu as veu femme de quels ſuplices & de quelles flammes l'on a puni, ceux qui n'ont point obeï : C'eſt pourquoi rends honeur aux dieux & ſacrifie. Theonille répondit : Je crains le feu éternel, qui peut faire périr l'ame & le corps : & principalement de ceux qui abandonnent Dieu & adorent les idoles & les demons. Lyſias dit : Donnés-lui des ſoufflets, jettés-la par terre, liés-lui les pieds, tourmentés-la vigoureuſement. Theonille dit : Eſt-il raiſonnable de fai-

re ſoufrir de telles peines à une femme étrangere, de condition libre ? Vous le ſavés, & Dieu voit ce que vous faites. Lyſias dit: Pendés-la par les cheveux & frapés-la ſur le viſage. Theonille dit : Ne ſuffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nuë, ce n'eſt pas moi ſeule, c'eſt vôtre mere & vôtre femme que vous avés couvertes de confuſion en ma perſone, nous ſommes toutes de même nature ? Lyſias dit: As-tu un mary, es-tu veuve ? Theonille dit: Je ſuis veuve depuis vingt-trois ans. Je ſuis demeurée dans cet état, pour l'amour de mon Dieu : m'apliquant aux jeûnes, aux veilles & aux prieres, depuis que j'ay quitté les idoles impures. Lyſias dit: Raſés-lui la teſte, afin qu'elle ait plus de confuſion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendés-la à quatre pieux & la frapés de courroyes, non ſeulement ſur le dos: mais par tout le corps: mettés-lui auſſi des charbons ſur le ventre & qu'elle meure ainſi. Eulalius géolier & Archelaüs ſpiculateur dirent: Seigneur, elle a déja rendu l'ame. Lyſias leur dit : Couſés ſon corps dans un ſac ; liés-le bien & le jettés à l'eau. Eulalius & Archelaüs dirent : Nous avons executé les ordres de vôtre grandeur touchant les corps des Chrétiens. Ces ſaints martyrs ſoufrirent à Egée le dixiéme des calendes de Septembre, ſous le conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule, c'eſt à dire le vingt-troiſiéme d'Aouſt l'an 285. de JESUS-CHRIST. Les illuſtres martyrs S. Coſme & S. Damien, freres & medecins, ſoufrirent dans la même ville d'Egée, *Martyr. 27. Sep.* ſous le même Lyſias, & on lui attribuë un grand nombre d'autres martyrs.

XVIII. S. Maurice & sa legion. *Entrop. lib. 9. Diocl*

Acta mart. sinc. p. 190.

L'empereur Maximien passa en Gaule dés le commencement de son regne, contre Amand & Elien & la faction des Bagaudes, qu'il défit. Il fit venir d'orient une légion nommée la Thebéene toute composée de Chrétiens. Comme il voulut s'en servir à persécuter les Chrétiens ainsi que des autres soldats, ils refuserent d'obeïr. L'empereur pour se reposer de la fatigue du voyage, s'étoit arresté dans les Alpes en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais: la légion Thebéene étoit proche à Agaune, au pied de la montagne, que l'on nomme à présent le grand S. Bernard. Maximien irrité de cette desobeïssance, ordonna que la légion fust decimée; & réitera ses ordres, pour contraindre le reste à persécuter les Chrétiens. La decimation étoit une peine militaire, établie contre les corps coupables. Les soldats Thebéens ayant apris ce second ordre: commencerent à crier par tout le camp, qu'ils soufriroient plûtost toutes sortes d'extrémités, que de rien faire contre la réligion chrétiene. Maximien commanda qu'on les décimast une seconde fois, & que l'on fist obeïr les autres. On fit donc encore mourir le dixiéme, suivant le sort: & les autres s'exhortoient à perséverer.

V. Baron. ad martyr. 22. Septemb.

Ils étoient principalement encouragés par trois de leurs officiers généraux, Maurice, Exupere & Candide: qui leur proposoient l'exemple de leurs camarades, que le martyre avoit déja conduits au ciel. Par leur conseil ils envoyerent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en substance. Nous sommes vos soldats, Seigneur, mais serviteurs de Dieu,

nous le confessons librement : nous vous devons le service de guerre, à lui l'innocence : nous recevons de vous la paye, il nous a donné la vie : nous ne pouvons vous obéïr en renonçant à Dieu nôtre createur & nôtre maître ; & le vôtre, quand vous ne le voudriés pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense : nous vous obéïrons, comme nous avons fait jusques à présent ; autrement nous lui obéïrons plûtost qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce soit ; mais nous ne croyons pas permis de les tremper dans le sang des innocens. Nous avons fait serment à Dieu, avant que de vous le faire, vous ne devés point vous fier au second, si nous violons le premier. Vous nous commandés de chercher des Chrétiens, pour les punir : vous n'avés que faire d'en chercher d'autres : nous voici. Nous confessons Dieu le pere, auteur de tout & son fils J. C. nous avons vû égorger nos compagnons sans les plaindre : nous nous sommes réjoüis de l'honeur qu'ils ont eu de soufrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité ni le désespoir ne nous a point portés à la révolte : nous avons les armes à la main & nous ne résistons pas : parce que nous aimons mieux mourir innocens, que vivre coupables.

Maximien désesperant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir ; & fit marcher des troupes, pour les environner & les tailler en pieces. Ils ne firent aucune résistance, mais ils mettoient les armes bas & presentoient le col aux persecuteurs. La terre fut couverte de leurs corps ; on voyoit couler des ruisseaux de sang. On

Veget. 2. de re milit. c. 2. croit qu'ils étoient environ ſix mille ; car c'étoit le nombre ordinaire des legions.

Un ſoldat veteran nommé Victor, qui n'étoit point de cette légion & ne ſervoit plus : ſe rencontra en paſſant ſon chemin, au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martyrs, & qui ſe réjoüiſſoient, en faiſant bonne chere de leurs dépoüilles. Ils l'inviterent à manger avec eux & lui contérent avec plaiſir tout ce qui s'étoit paſſé. Comme il ſe retiroit déteſtant le feſtin & ceux qui le faiſoient : ils lui demanderent s'il n'étoit point auſſi Chrétien. Il répondit qu'il l'étoit & qu'il le ſeroit toûjours : auſſitoſt ils ſe jetterent ſur lui & le tuérent. On dit que de la même légion étoient Urſus & Victor, dont les reliques demeurerent à Solodore, c'eſt-à dire Soleure en Suiſſe. On en compte auſſi cinquante, que l'on dit avoir ſouffert le martyre à Cologne, ſoit devant, ſoit aprés les autres. *Greg Tur. 1. de glor. mart. c. 62.*

XIX. Autres martyrs en Gaule. *Eutrop. lib. 9 Diocles.*

On peut raporter pluſieurs autres martyrs celebres, aux voyages que Maximien fit dans les Gaules : non ſeulement contre les Bagaudes, mais contre le party de Carauſe. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commiſſion de tenir la mer libre ſur les côtes de la Belgique & de l'Armorique, contre les courſes des Francs & des Saxons ; & qui enfin, étant devenu ſuſpect, ſe révolta & ſe rendit maître de la grande Bretagne : où il ſubſiſta ſept ans. On compte donc à Nantes en Armorique S. Donatien & S. Rogatien. C'étoient deux freres illuſtres par leur naiſſance. Donatien étoit le plus jeune : mais il ſe convertit le premier, & ayant receu le baptême, il travailloit à la *Acta ſinc. p. 295.*

conversion

conversion des autres. Rogatien son frere aîné en fut touché : il voulut aussi estre Chrétien, & pria Donatien de lui faire recevoir le baptême, avant la persécution ; afin qu'elle ne le surprist pas payen, ou catecumene. Mais l'absence de l'evêque qui s'étoit enfuy, l'empêcha d'estre baptisé. Cependant le gouverneur qui persécutoit les Chrétiens, étant venu dans la ville : Donatien lui fut deferé, comme détournant les autres du culte des dieux, & particulierement son frere. Le gouverneur se le fit amener: il confessa constamment, & fut mis en prison les fers aux pieds. Rogatien étant aussi présenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement & s'efforça de le gagner par ses promesses : mais le voyant aussi ferme que son frere, il le fit aussi mettre en prison. Rogatien s'affligeoit d'avoir été pris, avant que d'avoir receu la grace du baptême. Son frere pria pour lui, que sa foy & son sang qu'il devoit répandre le lendemain, lui tint lieu de baptême : ainsi ils passerent la nuit en veilles & en priere. Le lendemain le gouverneur les fit encore présenter à son tribunal: & les voyant fermes, les fit pendre au chevalet, où ils furent tourmentés, & ensuite eurent la teste coupée.

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de séjour ; & c'est aussi, où nous trouvons plus de martyrs de son temps. A Amiens, l'evêque S. Firmin : dans la même ville, Victorie & Fuscien, avec Gentien leur hoste. A Auguste, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, S. Quentin. A Soissons S. Crespin & S. Crespinien. A Tournay S. Piat ou

Piaton prêtre. A Fiſmes, prés de Reims, la vierge ſainte Macre : A Louvre en Pariſis S. Juſt ou Juſtin : qui allant à Amiens avec ſon pere & ſon frere ; & n'ayant pas voulu découvrir aux perſécuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la teſte tranchée. On compte encore pluſieurs martyrs à Tréves, ſous Rictiovare, gouverneur de la Gaule Belgique, à qui l'on attribuë auſſi la pluſpart des précédents. Dans la grande Bretagne on marque entre autres S. Alban : qui ayant receu chés lui un clerc, qui fuyoit la perſécution, ſe livra lui-même pour le ſauver.

Jan. 6.
8. Aug.
Beda.

En Aquitaine S. Capraiſe evêque d'Agen, ſe cacha par la crainte de la perſécution : mais enſuite il ſe montra, & ſoufrit le martyre : excité par l'exemple de ſainte Foy vierge. Prés d'Agde, Tibere, Modeſte & Florentia. A Vienne Ferreole tribun militaire : & un de ſes ſoldats, nommé Julien, eut la gorge coupée à Brive en Auvergne. A Embrune Vincent, Oronce & Victor. A Arles Genés greffier, encore jeune & catecumene, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour perſécuter les Chrétiens, & ne pouvant ſe réſoudre à l'écrire : jetta devant les pieds du juge les tablettes cirées ſur leſquelles il écrivoit, s'enfuit & ſe cacha. Le juge ordona de le prendre ; & comme on ne le pût trouver, il le condamna à perdre la teſte, ſitoſt qu'on l'auroit trouvé. Cependant le martyr fit demander à l'evêque, par des gens fidelles, de le baptiſer. L'evêque, ſoit qu'il n'en pûſt trouver le temps, ou qu'il ſe défiaſt de ſa jeuneſſe : lui fit dire qu'il ſeroit ſuffiſamment baptiſé dans ſon ſang.

6. Oct.
28. Aouſt.
1. Febru.
Acta ſinc. p. 603.

Enfin Dieu permit qu'il fuſt découvert. Il voulut encore s'échaper en paſſant le Roſne à la nage; mais il fut pris de l'autre côté, & eut la teſte tranchée. On ne ſait point le temps de ſon martyre: toutefois il eſt trop mémorable, pour l'omettre, faute d'en ſavoir la place.

Quant à S. Victor de Marſeille, il eſt certain, qu'il ſoufrit le martyre, par les ordres de l'empereur Maximien préſent, & aprés la légion Thebéene. C'étoit un ſoldat Chrétien, ſi zelé qu'il alloit pendant la nuit viſiter les fidelles & les encourager au martyre. Etant pris, il fut d'abord préſenté aux préfets, qui l'exhorterent à ne pas perdre ſes ſervices & la faveur du prince, pour le culte d'un homme mort: car ils regardoient ainſi J. C. Il répondit avec une liberté, qui attira les cris & les injures de tout le peuple infidelle, qui l'environoit. Mais parce que c'étoit un perſonage conſidérable, les préfets le renvoyerent à la perſone de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de conſtance à ce tribunal. L'empereur irrité commanda qu'on le traînât par toute la ville. On le lia par les bras & par les pieds, & on le traîna de la ſorte expoſé aux coups & aux injures de la populace: dont chacun euſt crû faire un crime en ne lui inſultant pas. Il fut ramené tout déchiré & tout ſanglant, au tribunal des préfets: qui le croyant abattu par cet affront, le preſſerent encore, par les raiſons ordinaires des payens. Le martyr au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit, en témoignant également ſa fidelité pour l'empereur, & ſon mépris pour les faux dieux: dont il releva les in-

XX.
S. Victor de Marſeille.
Acta ſinc. 300.

famies, leur opoſant la véritable grandeur de J. C. Aprés qu'il eut parlé long-temps, les préfets lui dirent. Victor ne ceſſeras-tu point de philoſopher ? Choiſis en un mot, ou d'apaiſer les dieux ou de périr miſérablement. Puis que vous me le propoſés, dit-il, il faut confirmer mon diſcours par mon exemple. Je mépriſe les dieux, je confeſſe J. C. faites-moi ſoufrir tous les tourmens que vous pourrés. Les préfets irrités voulant le tourmenter l'un plus que l'autre ſe diviſerent, l'un d'eux nommé Euticius ſe retira, la charge de faire tourmenter le martyr demeura à Aſterius. Il le fit attacher auſſi-tôt, & tourmenter long-temps & cruellement. Le martyr tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle eſt le don. J. C. lui aparut tenant ſa croix entre les mains, & lui dit : La paix ſoit avec toi, Victor ; Je ſuis Jeſus, qui ſoufre dans mes ſaints : prens courage : je t'aſſiſte dans le combat. Ces paroles firent évanoüir la douleur & les tourmens. Le martyr commença à loüer Dieu, d'un viſage gai : les bourreaux déja fatigués, virent qu'ils n'avançoient rien, & le préfet ordonna de le détacher du chevalet, & de le mettre dans une priſon tres obſcure.

Au milieu de la nuit J. C. l'envoya viſiter par des anges : la priſon fut ouverte & remplie d'une lumiere plus claire que le jour : le martyr chantoit avec les anges les loüanges de Dieu. Trois ſoldats, qui le gardoient voyant cette lumiere ſe jettent aux pieds du ſaint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martyr les inſtruiſit ſoigneuſement ſelon que le temps lui permettoit ; & ayant fait ve-

nir des prêtres la même nuit : il les mena à la mer, où ils furent baptisés de sa main, & il les retira de l'eau, c'est à dire, qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin & Felicien. Le lendemain matin leur conversion étant divulguée, l'empereur envoya des apariteurs, qui les prirent avec Victor, & les amenerent à la place publique, où toute la ville accourut. Les trois soldats persévererent fidellement dans la confession ; & aussi-tôt par ordre de l'empereur ils eurent la teste tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes, qu'il pût estre compagnon de leur martyre. Il fut encore frapé, suspendu & battu cruellement, à coups de bâtons & de nerfs de bœuf. On le remit en prison : où il demeura trois jours en prieres, recommandant à Dieu son martyre, avec une grande contrition de cœur & des larmes abondantes. Ensuite l'empereur se le fit encore amener, & aprés l'avoir interrogé & menacé, fit aporter un autel de Jupiter, auprés duquel étoit le sacrificateur tout prest. Alors l'empereur dit à Victor : Mets de l'encens, apaise Jupiter & sois nôtre ami. Le martyr s'aprocha comme pour sacrifier, & prenant l'autel de la main du sacrificateur le renversa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied, sur le champ. Ensuite, il le fit mettre sous la meule d'un moulin à bras : que les bourreaux firent tourner, & commencerent ainsi à l'écraser & lui briser même les os. Mais la machine se rompit, & comme il sembloit respirer encore un peu, on lui coupa la teste. On entendit d'en haut une voix celeste, qui dit : Tu as vaincu bienheureux Victor, tu as vaincu. L'em-

pereur fit jetter dans la mer les corps des martyrs; mais ils vinrent à bord & furent ensevelis par les Chrétiens dans une une grotte taillée dans le roc, & il s'y fit ensuite plusieurs miracles.

XXI. Constantius & Galerius Césars. *Eutrop. lib. 9.*

Diocletien ne se contenta pas d'avoir associé à l'empire Maximien Herculius avec le titre d'Auguste: mais pour soûtenir les guerres, dont l'empire étoit attaqué de toutes parts: il en joignit encore deux autres, au second rang & avec le nom de Césars, savoir Constantius Chlorus & Galerius Maximien surnommé Armentarius, qui étoit le quatriéme. Diocletien adopta celui-ci pour son fils, & lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouser sa fille Valeria, qu'il avoit euë de l'imperatrice Prisca. Maximien adopta Constans, & lui fit répudier Helene, dont il avoit déja Constantin, qui fut depuis empereur, pour épouser Theodore sa belle-fille: ces adoptions se firent le premier jour de Mars l'an 293. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes, que l'empire entier n'en entretenoit auparavant: & pour les entretenir, ils firent des impositions extraordinaires, ensorte que les terres demeuroient desertes. Ils diviserent les provinces & multiplierent les gouvernemens & les officiers: ainsi les juges manquant d'afaires civiles, faisoient plusieurs concussions & plusieurs procés criminels, sous de legers pretextes. Constantius eut pour son partage tout ce qui étoit au deça des Alpes, sous l'obeïssance des Romains; c'est à dire les Gaules & la grande Bretagne: Herculius eut l'Afrique & l'Italie. Galerius, l'Illyrie & le reste jusques au Pont-Euxin.

Eusеb. 8. hist. c. 5.

Lactant de mort n. 7. 8. 9. Au. Victor.

Diocletien étoit homme de guerre & politique, & il défendit assés bien l'empire, contre les barbares: mais il étoit avare; & nonobstant la dépense de la guerre, il amassoit des trésors immenses. Il aimoit passionément les bâtimens; & obligeoit les provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Là il faisoit une basilique, là un cirque, là un hostel des monoyes, là un arsenal: là une maison pour sa femme, ou pour sa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé, par la ruine des provinces, souvent il disoit: Il n'est pas bien fait: qu'on le fasse d'une autre maniere. Il falloit abbatre & recommencer. Il bâtissoit principalement à Nicomedie, qu'il vouloit égaler à Rome: parce qu'il y faisoit son séjour le plus ordinaire. Maximien Herculius son frere d'adoption, n'étoit pas moins avide: mais ayant dans son partage des provinces riches, comme l'Afrique & l'Espagne: il ne se mettoit pas tant en peine de thesauriser. Il fit accuser par calomnie plusieurs senateurs, d'avoir aspiré à l'empire, pour usurper leur bien. Il étoit débauché, jusques à violer des filles de la premiere qualité: par tout où il passoit on les enlevoit à leurs parens, pour les lui présenter. Il suivoit brutalement toutes ses passions: étoit cruel & imprudent, sans foi & sans parole; amateur des nouveautés. La rudesse de son humeur paroissoit à son visage & à son air négligé; aussi-n'avoit-il ni politesse, ni éducation: comme étant né en Pannonie de parens rustiques. *Victor. de Cæs.*

Le César Constance étoit le meilleur des quatre; & on ne lui reproche aucun vice: mais le César Ga-

lerius Maximien étoit le pire. C'étoit une beste feroce, qui tenoit plus du barbare que du Romain : aussi sa mere étoit-elle venuë d'audelà du Danube. Il étoit grand & gros à faire peur : le regard, le geste, la voix, les discours, tout en étoit terrible : son beaupere Dioclctien naturellement timide, le craignoit horriblement. Tels étoient ceux qui gouvernoient alors l'empire.

Eus. VIII. hist. init. Ils laisserent d'abord les Chrétiens en liberté : ce qui n'empêcha pas qu'Herculius suivant son humeur brutale & inégale, ne les persecutât quelquefois : comme nous avons veu dans les Gaules. Les autres leur furent même favorables, jusques à leur confier des gouvernements de provinces, & leur donner des charges dans leurs palais : soufrant qu'à leur veuë, ils parlassent librement de la vraye religion & l'éxerçassent avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domestiques. Ils les distinguoient & les cherissoient plus, que leurs autres serviteurs. Tels étoient à Nicomedie, auprés de Diocletien, Dorothée le plus cher & le plus fidelle de ses officiers : à qui les gouverneurs & les magistrats rendoient de grands honeurs; & Gorgonius aussi fort celebre. Les assemblées ecclesiastiques étoient si nombreuses dans toutes les villes, que les anciens bâtimens n'étant plus suffisans, il falut en faire par tout de nouveaux dés les fondemens : & personne n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette prosperité causa du relâchement. Les Chrétiens étoient envieux les uns des autres, & se déchiroient par des injures & des médisances. Les peu-

ples

ples étoient séditieux, & les chefs divisés contre les chefs. L'hypocrisie & la dissimulation étoit grande: les pasteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalousies entre-eux, exerçoient des haines, usoient de menaces, & poursuivoient avec ambition les charges ecclesiastiques, comme des dominations temporelles. Ces pechés attirerent la persecution, & voici quel en fut le commencement.

XXII. Commencement de persecution. *Lactant de mort. n. 10.*

Diocletien étoit en Orient : comme il étoit craintif & curieux de l'avenir, il faisoit immoler des bestes pour consulter leurs entrailles : quelque-uns de ses serviteurs Chrétiens qui étoient presens, firent sur le front le signe de la croix : ce qui troubla les sacrifices. Les aruspices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoûtumées; & quelque quantité qu'ils en fissent immoler, elles ne leur montroient rien : enfin leur chef, soit par soupçon, soit qu'il l'eust veu : dit qu'il y avoit-là des hommes profanes, dont la presence empêchoit que les sacrifices ne réussissent. Alors l'empereur en furie commanda que l'on fist sacrifier, non seulement ceux qui servoient aux sacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais; & que s'ils refusoient, ils fussent châtiés à coups de foüet. Il écrivit aussi à ceux qui commandoient les troupes de contraindre les soldats à sacrifier, & de casser ceux qui n'obéïroient pas. Ainsi la persécution commença par les Chrétiens, qui servoient dans les armées: & plusieurs quitterent volontiers le service, plûtost que de renoncer à Dieu. On se contenta d'abord de cette peine, & on en fit mourir peu : car les empe-

Eus. VIII. c. 4.

reurs craignoient le grand nombre des Chrétiens.

Sous le consulat de Tuscus & d'Anulinus, le qua-

XXIII. M rtyre de S. Maximilien. *Acta sincera p. 309.* *Ap. 296.*

triéme des ides, c'est à dire, le douziéme de Mars l'an 296. à Tebeste en Numidie, Fabius Victor fut présenté avec son fils Maximilien dans la place devant le proconsul Dion : & Pompeien avocat demanda, que ce jeune homme fust mésuré, pour estre engagé au service de guerre. Car chés les Romains tous les jeunes gens étoient obligés à servir un certain nombre de campagnes : & sur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choisissoit les plus grands & les mieux faits. Le proconsul Dion lui demanda comment il s'apelloit. Maximilien répondit : Pourquoi voulés-vous savoir mon nom ? Il ne m'est pas permis de porter les armes, parce que je suis Chrétien. Ce n'étoit pas la profession des armes précisément que les Chrétiens rejettoient : mais l'idolatrie, qui en étoit presque inséparable, comme on void en d'autres actes. Le proconsul dit:

V. inf. n. 27.

Apliqués-le à la mesure. Maximilien dit ; Je ne puis porter les armes: je ne puis mal faire : je suis Chrétien. Le proconsul dit : Qu'il soit mesuré. Il le fut, & un officier dit tout haut : Il a cinq pieds & dix

Veget. lib. 1. c. 5. *Ibid. c. 8. & lib. 11. c. 5.*

pouces. C'étoit la mesure suffisante. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. C'étoit aussi l'usage de les marquer, par des piqueures sur la peau, ou autrement. Maximilien résistoit, en disant : Je n'en ferai rien: je ne puis porter les armes. Dion lui dit: Il faut que tu les portes, ou que tu périsses. Maximilien dit : Je n'en ferai rien. Coupés-moi la teste; je ne sers point le siecle, je sers mon Dieu. Dion

dit : Qui te l'a persuadé ? Mon esprit, dit Maximilien & celui qui m'a apellé. Dion dit à Victor : Conseille ton fils. Victor répondit : Il a son conseil ; il sait ce qui lui est bon. Dion dit à Maximilien: Reçoi la marque. Il répondit: Je ne la recevrai point : j'ai déja la marque de J. C. mon Dieu. Dion dit : Je t'envoyerai tout à l'heure à ton Christ. Je voudrois , répondit-il , que vous le fissiés tout à l'heure : c'est ma gloire. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. Il résistoit en disant : Je ne recevrai point la marque du siecle. Si vous me la donnés, je la rompray , parce qu'elle ne vaut rien. Je suis Chrétien. Il ne m'est pas permis de porter du plomb à mon cou, aprés le signe salutaire de J. C. Fils du Dieu vivant, que vous ne conoissés pas. Le proconsul aprés l'avoir encore pressé plusieurs fois , lui dit : A la suite de nos maîtres , Diocletien & Maximien , Constance & Maxime, il y a des soldats Chrétiens , qui font le service. Maximilien dit : Ils savent ce qui leur convient : pour moi, je suis Chrétien, & je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui servent , dit le proconsul ? Maximilien répondit : Vous savés ce qu'ils font. On void par là qu'ils ne refusoient pas le service de guerre, comme mauvais par lui-même : mais à cause des occasions du peché ; principalement sous des empereurs payens.

Dion voyant qu'il ne pouvoit le persuader, dit: Mettés son nom : puis il ajoûta : Parce que tu as refusé le service, par un esprit rebelle , tu seras condamné comme tu mérites, pour donner exemple aux autres. Et il recita la sentence sur la tablette : Parce

que Maximilien a refusé le serment militaire, par un esprit de revolte, il est ordonné qu'il sera puni par le glaive. Maximilien répondit : Dieu soit loüé. Il étoit âgé de vingt & un an trois mois & dix-huit jours. Comme on le menoit au supplice, il dit : Mes chers freres, hâtés-vous de toutes vos forces & avec tout l'empressement possible, d'aller voir le Seigneur, & d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à son pere d'un visage gay : Donnés à cet executeur l'habit neuf que vous m'aviés préparé pour la guerre : ainsi puissions-nous estre ensemble dans la gloire avec le Seigneur. Aussi-tost il fut executé. Une dame nommée Pompeïene obtint son corps du juge : le mit dans sa litiere, le conduisit à Carthage & l'enterra sous une petite montagne prés de S. Cyprien. Elle mourut treize jours aprés ; & y fut aussi enterrée. Victor, pere du martyr, retourna chés lui avec une grande joye : rendant graces à Dieu à qui il avoit envoyé devant un tel présent, qu'il suivit bientost aprés : mais on ne sait lequel c'est de plusieurs martyrs du même nom de Victor, qu'honoroit l'église d'Afrique.

XXVI. Successions d'evêques. Schisme de Melece. *Lit. pont. Euseb. Chr. an. 296.*

L'année suivante 296. de J. C. sous le sixiéme consulat de Diocletien, & le second de Constantius le vingt & uniéme d'Avril, mourut le pape Caius aprés avoir tenu le S. siege douze ans & quatre mois. On éleut à sa place Marcellin ; qui gouverna l'église huit ans. La même année 296. treiziéme de Diocletien, Zambda succeda à Hymenée evêque de Jerusalem. Zambda mourut deux ans aprés la quinziéme année de Diocletien 298. de J. C. & Hermon

lui ſucceda. L'année ſuivante 299. de J. C. Cyrille evêque d'Antioche eſtant mort Tyran lui ſucceda. Ce fut le dixiéme evêque d'Antioche : qui gouvernoit cette égliſe du temps de la perſécution. Du même temps vivoit à Tyr l'evêque Tyrannion, qui ſoufrit le martyre. Theonas evêque d'Alexandrie mourut la dix-ſeptiéme année de Diocletien 300. de J. C. aprés avoir gouverné cette égliſe dix-neuf ans. Pierre lui ſucceda & la gouverna douze ans : trois ans avant la perſécution, & neuf ans dépuis, juſques à ce qu'il ſoufrit le martyre.

Euſ. Chr. an. 303.
Euſ. VIII. hiſt. c. 13.
Euſeb. VII. hiſt. c. ult.
Athanaſ 2. apol.

De ſon temps ſe forma un ſchiſme en Egypte. Car Melitius ou Melece evêque de Lycopolis en Thebaïde, ayant été convaincu de pluſieurs crimes, & entre autres d'avoir ſacrifié aux idoles : fut depoſé dans un concile, par Pierre evêque d'Alexandrie. Melece n'eut point recours à un autre concile, & ne chercha point à ſe juſtifier devant les ſucceſſeurs de Pierre, car il vécut long-temps aprés : mais il fit un ſchiſme, ſe ſéparant de Pierre & des autres evêques, contre leſquels il commença à publier des calomnies, pour couvrir la honte de ſa dépoſition. Il prétendoit s'eſtre ſéparé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis, touchant la réconciliation des apoſtats ; & l'accuſoit de trop d'indulgence. Ce ſchiſme commença vers l'an 301. & eut de grandes ſuites.

Athanaſ. Or 1. in Ar. p. 305. B. & Apol. 2. p. 777. B.
Socr. lib. 1. c. 3.
Epiph. hær. 68.
Pag. an. 306. n. 24.

XXV. Edit de Diocletien contre les Manichéens.

Dés l'an 296. ou environ, l'empereur Diocletien recouvra l'Egypte, aprés avoir défait Achille, qui y regnoit depuis ſix ans. Etant à Alexandrie, il répondit à Julien proconſul d'Afrique, qui l'avoit conſulté touchant les Manichéens. Dans ce reſcrit il

Eutrop. lib. IX.

Collat. leg. Mosaic. tit 15. ex Cod. Greg.

dit que l'oisiveté excite les hommes à passer les bornes de la nature, & à introduire des superstitions vaines & honteuses : mais qu'il n'est pas permis de résister à ce que les dieux ont ordoné, & ce que plusieurs grands hommes ont aprouvé & établi, par de sages conseils. L'anciene religion, continuë-t-il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle : car c'est un tres-grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois defini, & qui a pris un cours certain & un état fixe. C'est pourquoy nous avons une grande aplication à punir l'opiniâtreté des méchans, dont l'esprit est corrompu : & qui introduisent des sectes nouvelles & inconnuës, pour exclure à leur fantaisie par de mauvaises religions celles que les dieux nous ont accordées. Ce discours semble regarder en géneral tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens. Le rescrit continuë : Nous avons apris que les Manichéens, dont vous nous avez écrit, sont comme de nouveaux monstres, venus depuis tres-peu de temps en nôtre monde, de chés les Perses nos ennemis ; & qu'ils commettent quantité de crimes, en troublant le repos des peuples : desorte qu'il est à craindre que dans la suite du temps ils n'introduisent chés les Romains les coûtumes exécrables & les loix infames des Perses. Et comme ce que vous nous écrivés de leur religion, a un raport manifeste avec les malefices des magiciens : nous ordonons qu'ils subissent les mêmes peines. Que les auteurs & les chefs soient brûlés avec leurs écritures abominables : que les sectateurs opiniâtres soient punis de mort, & leurs

biens confiſqués : excepté les perſones conſtituées en dignité, qui ſeront ſeulement condamnées aux mines, avec confiſcation de biens. Les empereurs chrêtiens ont depuis ſuivi ces loix contre les Manichéens.

L. 4. 5. 11. 12. 16 Cod. de heret & Manich.

XXVI. Héréſie d'Hierax. *Epiph. her. 67.*

Vers le même-temps s'éleva en Egypte une héréſie nouvelle, dont l'auteur fut Hierax ou Hieracas. Il étoit Egyptien de Leonto, fort inſtruit dans les ſciences des Grecs & des Egyptiens : parlant bien l'une & l'autre langue, ſur tout la ſiene. Etant Chrétien il tomba dans l'erreur & fit une ſecte particuliere. Il nioit la reſurrection de la chair, & n'admettoit que celle de l'ame : c'eſt-à-dire la reſurrection ſpirituelle du peché à la grace. Il condamnoit le mariage, comme étant de l'imperfection de l'ancienne loi : & diſoit que la continence étoit cette ſanctification, ſans laquelle perſone ne verra Dieu : que les enfans qui meurent avant l'uſage de la raiſon, ſont exclus du royaume des cieux ; parce qu'il eſt écrit que perſone ne ſera couroné, s'il n'a combattu dans les regles : que Melchiſedec étoit le ſaint Eſprit, dont il eſt écrit, qu'il prie pour nous par des gemiſſemens inénarrables, & diſoit que c'eſt lui qui eſt le prêtre éternel. Il ſe fondoit principalement ſur un livre apocryphe nommé la Montée d'Iſaïe. Hierax s'attiroit des ſectateurs par l'auſterité de ſa vie : car il s'abſtenoit du vin & de la plûpart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ſes diſciples que des vierges, des veuves, ou des continents ; & ſéduiſit pluſieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie aſcetique. Il compoſa un grand nombre de livres en grec & en egyptien,

Heb. XII. 14.

1. Tim. II. 5.

entre autres une explication de l'ouvrage de ſix jours, mêlée de pluſieurs fables. Il compoſa auſſi pluſieurs cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt dix ans : & juſques à la fin il avoit la main bonne pour écrire, & ſes yeux ne s'étoient point affoiblis.

Dioclétien étant en Egypte envoya le Céſar Galerius contre Narſes roy de Perſe ; qui à l'exemple de Sapor ſon ayeul, avoit fait une grande entrepriſe, pour envahir les provinces Orientales de l'empire Romain. Diocletien craignant l'exemple de Valerien, aima mieux y envoyer Galerius que d'y aller en perſone ; & demeura cependant en orient. Galerius défit par adreſſe les Perſes embaraſſés de grands équipages : Narſes s'enfuit : Galerius prit ſes femmes & ſes enfans, & revint chargé de butin, aprés avoir repris la Meſopotamie & borné l'empire par le Tigre. C'étoit ſous le cinquiéme conſulat d'Herculius, & le ſecond de Galerius : c'eſt à dire l'an 297. Cette victoire le rendit inſolent & terrible à Diocletien. Ayant receu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de Céſar, il s'écria d'un ton & d'un regard farouche : Quoi toûjours Céſar ? Il vouloit paſſer pour le fils de Mars, ſans ſe mettre en peine de l'honeur de ſa mere Romula.

Lact. de mort. c. 9.

Idac. faſt Chr. Paſch An. 297.

XXVII. S. Marcel centurion, & S. Caſſien martyrs.

Proſp. in chr. Euſ. chr. édit Pontac. An. 298.

Ce fut alors que les ſoldats Chrétiens commencerent à eſtre perſécutés par Veturius, maître de la milice, l'an 298. ſous le conſulat de Fauſtus & de Gallus. On peut raporter au même temps le martyre de quarante ſoldats Chrétiens, qui ſoufrirent de grands tourmens à Lauriac dans le Norique : ville à préſent ruinée, qui étoit ſur la riviere d'Ens, prés ſon

ſon embouchûre dans le Danube. Florien leur compagnon ſe joignit à eux, & le prefet Aquilin le fit battre à coups de bâton, & enſuitte le jetter dans la riviere d'Ens.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie prés le détroit, le jour de la naiſſance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux feſtins & aux ſacrifices ; Marcel centurion dans la legion de Trajan tenant ces feſtins pour prophanes, ôta la ceinture militaire devant les enſeignes de la legion, & dit à haute voix : Je ſuis ſoldat de J. C. le roy éternel. Il jetta auſſi ſon ſerment de vigne & ſes armes, & ajoûta : Je ne veux plus ſervir dans les troupes de vos empereurs, ni à vos dieux de bois & de pierre : qui ſont des idoles ſourdes & muettes. Si la condition des gens de guerre eſt telle, qu'ils ſoient obligés de ſacrifier aux dieux & aux empereurs : je laiſſe le ſerment de vigne & la ceinture, & je renonce au ſervice. On void ici manifeſtement la cauſe qui obligeoit les Chrétiens à deſerter ; c'eſt qu'on les forçoit de prendre part à l'idolâtrie. Au reſte la ceinture où pendoit l'épée, étoit la marque de la milice, & le ſerment de vigne étoit la marque des centurions. Car ils s'en ſervoient pour châtier les ſoldats, & ne les frapoient point autrement.

Acta ſinc. p. 312.

V. Baron. hic an. 298. n. 3.

Les ſoldats furent ſurpris d'entendre Marcel parler ainſi : ils l'arrêterent & en donnerent avis à Anaſtaſe Fortunat, preſident de la legion, qui le fit mettre en priſon. Quand les feſtins furent finis, comme il étoit aſſis dans ſon conſiſtoire, il commanda qu'on fiſt entrer le centurion Marcel. On l'amena,

& Fortunat lui dit : Dequoy vous eſtes vous aviſé de jetter le baudrier & le ſerment de vigne, contre la diſcipline militaire ? Marcel dit : Dés le douziéme jour des calendes d'Aouſt, lorſque vous celebriez la feſte des empereurs : je répondis tout haut devant tout le monde, & devant les enſeignes de cette légion, que j'étois Chrétien, & que dorénavant je ne pouvois plus ſervir que J. C. fils de Dieu le pere tout-puiſſant. Cette autre feſte de l'empereur devoit eſtre le jour qu'Herculius avoit eſté nommé Ceſar : le vingt & uniéme de Juillet. Fortunat dit : Je ne puis diſſimuler vôtre temerité : ainſi j'en donneray avis aux empereurs & au Ceſar. Vous ſerés conduit ſain & ſauf à monſeigneur Aurelien Agricolaus vicaire des prefets du pretoire. Regulierement le prefet de la legion devoit juger les ſoldats ſans les renvoyer au gouverneur de la province : Mais le prefet du pretoire, dont Agricolaus tenoit la place, avoit juridiction ſur les gens de guerre.

Pagi an 298. n. 2.

l. deſert ff. de re milit. l. 1 ff. de ff. praf. prat.

Marcel fut donc mené ſous garde dans la Mauritanie Tingitane, devant Aurelien Agricolaus. Il lui fut preſenté le trentiéme d'Octobre, & un des officiers dit : Anaſtaſe Fortunat preſident de la legion renvoye devant vous Marcel centurion, qui eſt ici preſent. Voici la lettre qu'il en a écrite, je la liray ſi vous l'ordonnés. Agricolaus dit : Qu'on la liſe. Un officier dit : Ce ſoldat a jetté la ceinture militaire, a témoigné qu'il étoit Chrétien & a prononcé devant tout le peuple pluſieurs blaſphémes contre les dieux & contre Ceſar : c'eſt pourquoy nous l'avons renvoyé devant vous, afin que vous en

ordoniés comme il vous plaira. Aprés la lecture de la lettre, Agricolaus dit : Avez-vous ainsi parlé en presence du président ? Marcel dit : Oüy, j'ay parlé ainsi. Agricolaus dit : Etiés-vous centurion ordinaire ? Marcel dit : Oüy, je l'étois. Agricolaus dit : Quelle fureur vous a fait jetter les marques de vôtre serment, & dire de telles paroles ? Marcel répondit : Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaus dit : Avés-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du président ? Je l'ay dit, reprit Marcel. Agricolaus dit : Avés-vous jetté vos armes ? Marcel répondit : Je les ay jettées, parce qu'il ne faut pas qu'un Chrétien, qui sert J. C. serve pour les embarras du siecle. Agricolaus dit : Ce que Marcel a fait, est de telle nature, que la discipline doit être observée, pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui : Il est dit, que Marcel, qui étoit centurion ordinaire, qui s'est deshonoré en renonçant publiquement à son serment : & qui a proferé en présence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera executé à mort. On lui coupa la teste, & il mourut ainsi pour le nom de J. C. La desertion principalement accompagnée d'un autre crime comme d'impieté & de desobeïssance, étoit un crime capital par les loix Romaines.

l non omn. 5. §. qui desert. ff. de re milit. l. omne 6. §. consimm. 2. ff. eod.

Le greffier qui devoit écrire cette sentence, aprés avoir écrit tout ce qui est raporté ci-dessus : étoit Cassien. Mais voyant la constance de Marcel, il témoigna à haute voix, que cette condamnation lui faisoit horreur ; & jetta à terre les tables & le

Acta sinc. p. 515.

ſtilet dont il écrivoit. Tous les officiers furent ſurpris : Marcel rioit : le juge ſe leva de ſon ſiege tout émeu , & lui demanda pourquoi il avoit jetté les tables avec dédain. Caſſien répondit : Parceque vous avés dicté une ſentence injuſte. Il le fit auſſi-toſt prendre & mettre en priſon. Marcel qui avoit ry de joye, prévoyant que Caſſien ſeroit compagnon de ſon martyre , fut exécuté le même jour trentiéme d'Octobre. Comme on le menoit au ſuplice , il dit au juge Agricolaus : Dieu vous faſſe du bien. Enſuite il eut la teſte tranchée. Un mois aprés & le troiſiéme de Decembre, Caſſien fut ramené au même lieu, où Marcel avoit été interrogé : il fit à peu prés les mêmes réponſes, & obtint auſſi la couronne du martyre.

XXVIII. Perſecution générale. *An. 302. Lactant. de mort. perſec. n. 10. 11. Pagi hoc an.*

L'empereur Diocletien vint paſſer l'hyver à Nicomedie, la dix-neufiéme année de ſon regne 302. de J. C. Le Céſar Galerius Maximien aprés avoir défait les Perſes, y vint auſſi, pour l'exciter à perſécuter les Chrétiens : pouſſé lui-même par ſa mere, femme ſuperſtitieuſe, qui adoroit les dieux des montagnes, & faiſoit tous les jours des ſacrifices & des feſtins de viandes immolées. Les Chrétiens loin d'y prendre part, jeûnoient cependant, & s'apliquoient à la priere. Elle en conceut de la haine contre eux ; & par ſes plaintes, excita ſon fils à les perdre : car il n'étoit pas moins ſuperſtitieux qu'elle. Il délibera ſur cette afaire avec Diocletien pendant tout l'hyver : & comme perſone n'étoit admis à ce conſeil, on croyoit qu'il s'agiſſoit de l'intereſt capital de l'empire. Le vieil empereur réſiſta long-temps à l'emportement de

Galerius, montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde, & de répandre tant de ſang. Que les Chrétiens ne demandoient qu'à mourir, qu'il ſe falloit contenter de détourner de cette religion les officiers du palais & les gens de guerre.

Galerius ne ſe rendit point à ces raiſons. Diocletien voulut donc prendre conſeil : car il avoit cette malice, de ne point conſulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir ſeul l'honeur : mais de conſulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejetter le blâme ſur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de juſtice & de guerre, & on leur demanda leur avis ſuivant leur dignité. Quelques-uns pouſſés par leur haine particuliere, diſoient qu'il falloit ôter les ennemis des dieux & de la religion publique ; & ceux qui étoient d'un autre avis firent ſemblant d'eſtre de celui-ci, voyant où penchoit Galerius. Diocletien ne ſe rendit pas pour cela : il dit qu'il falloit principalement conſulter les dieux, & envoya un aruſpice à Apollon de Milet. Apollon répondit, non par la prêtreſſe, mais du fonds d'un antre obſcur : Que les juſtes, qui étoient ſur la terre, l'empêchoient de dire la verité ; & que c'étoit la raiſon pourquoy les oracles qu'il rendoit du trepied, étoient faux. La prêtreſſe diſoit la même choſe, ayant les cheveux épars, & ſe lamentant du malheur du genre humain. Diocletien demanda à ſes officiers, qui étoient ces juſtes ſur la terre. Un de ceux, qui ſervoient aux ſacrifices, dit : Ce ſont les Chrétiens ſans doute. L'empereur l'écouta avec plaiſir, & réſolut la perſecution : ne pouvant réſiſ-

Conſtantin. ap. Euſ. lib. XI. vit. c. 50.

ter à ses amis, au Cesar & à Apollon. Il vouloit toutefois garder la moderation, de ne point répandre de sang : aulieu que Galerius vouloit que l'on brûlast vifs ceux qui refuseroient de sacrifier.

Eus. VIII. hist. c. 2. Pagi an. 301. n. 5.

Le jour qui fut marqué pour l'execution, comme un jour convenable & heureux : fut la feste des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année Romaine, qui étoit le vingt-troisiéme de Fevrier : comme pour terminer en ce jour la religion Chrétienne. Ce jour étant donc venu l'an 303. de J. C. qui étoit le vingtiéme du regne de Diocletien, son huitiéme consulat, & le septiéme de Maximien Herculius : dés la pointe du jour, un préfet avec des capitaines des tribuns & des trésoriers, vint à l'église de Nicomedie. Ayant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les écritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage ; on prend, on court de tous côtés. L'église étoit en un lieu élevé, que l'on voyoit du palais. Dioclétien & Galerius la regardoient, & consulterent long-temps s'il ne valoit pas mieux la brûler. Diocletien fut d'avis que non, & l'emporta : de peur qu'allumant un si grand feu on ne brûlast une grande partie de la ville : car l'église étoit environnée de toutes parts de plusieurs grandes maisons. On envoya des soldats prétoriens, qui marchoient en bataille avec des cognées & d'autres ferrements : ils environnerent le bâtiment ; & quoyqu'il fût fort élevé, en peu d'heures ils le raserent.

Le lendemain on afficha un édit, portant que toutes les églises seroient rasées, & les écritures

brûlées : que tous ceux de cette religion ſeroient privés de tout honeur & de toute dignité : qu'ils ſeroient ſujets aux tourments, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fuſſent : que l'on auroit action contre eux, & qu'ils n'en auroient contre perſone : non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour ſe plaindre d'une injure, ou d'un adultere : que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un Chrétien d'une qualité diſtinguée, qui pouſſé d'un zéle exceſſif eut la hardieſſe d'arracher publiquement cet édit, & de le déchirer : ſe moquant des victoires contre les Gots & les Sarmates dont il faiſoit mention. Ce Chrétien fut pris auſſi-toſt, tourmenté & brûlé ; ce qu'il ſouffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bien-toſt ſuivi d'un autre : qui ordonoit de prendre par tout les evêques, les mettre aux fers, & enſuite les contraindre à ſacrifier, par toutes ſortes de moyens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius, & au Ceſar Conſtance, de faire la même choſe de leur côté : quoy qu'on n'eût pas attendu leur avis, pour une affaire de cette importance.

XXIX. Martyrs de Nicomedie. *Lact. n.* 14.

Le Céſar Galerius non content de ces édits, & voulant pouſſer Diocletien à une perſécution plus cruelle : fit mettre le feu ſecrettement au palais ; & quelque partie ayant été brûlée, on en accuſoit les Chrétiens, comme des ennemis publics. On diſoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques, de faire périr les deux empereurs : qui avoient penſé eſtre brûlés vifs dans leur propre maiſon. Diocletien tout fin qu'il croyoit eſtre, ne ſoupçona rien de cet artifice ; mais brû-

lant de colere, il ordonna aussi-tost, que l'on tourmentât cruellement tous les siens. Il étoit assis, faisant griller ces innocens. Tous les juges & tous les chefs des offices du palais faisoient donner la question, par le pouvoir qu'il leur avoit attribué : c'étoit à qui découvriroit le premier quelque chose : mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la question les serviteurs de Galerius, entre lesquels étoient les coupables. Il étoit présent & fort empressé, pour ne pas laisser ralentir la furie du vieil empereur. Quinze jours aprés il entreprit encore un autre embrasement : mais on s'en aperceut de bonne heure, sans toutefois découvrir l'auteur. Galerius qui avoit préparé son voyage partit le même jour, quoique ce fust encore au fort de l'hyver : disant hautement, qu'il s'enfuyoit pour n'estre pas brûlé tout vif.

Diocletien étendoit sa colere, non seulement contre ses domestiques, mais contre tous. Il contraignit sa fille Valeria toute la premiere, & sa femme Prisca de sacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois trespuissans, qui avoient soutenu & le palais & lui-même. Dorothée le premier d'entre eux avec Gorgonius, & plusieurs qui étoient sous sa charge, furent étranglés aprés de longs tourmens. Pierre, ayant refusé de sacrifier, fut élevé nud en l'air & foüetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré jusques à lui découvrir les os, sans ébranler sa constance : on mit du sel & du vinaigre dans ses playes ; on aporta un gril & du feu, & on le fit rôtir: comme les viandes que l'on veut manger : lui déclarant

clarant qu'il ne sortiroit point de cet état, s'il ne vouloit obeïr : il demeura ferme & mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martyrs domestiques de l'empereur, l'eunuque Indes, Mygdonius & Mardonius. *Martyrol. 26. dec.*

On prit les prêtres & les diacres ; & sans aucun examen, sur leur confession on les condamnoit & on les menoit au suplice, avec tous les leurs. Anthime evêque de Nicomedie eut la teste coupée : plusieurs autres furent égorgés ; plusieurs de tout âge & de tout sexe furent brûlés : non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes & des femmes, qui par un excés de zele sauterent d'eux-mêmes dans le bucher. D'autres liés par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques & jettés en mer, avec de grosses pierres au coû. On jetta aussi dans la mer les corps des officiers de l'empereur, que l'on avoit enterrés d'abord ; mais ensuite on les fit déterrer, depeur que s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne les adorast comme des dieux : car c'est ainsi que les payens jugeoient des honeurs que l'on rendoit aux martyrs. Toutefois Diocletien & Maximien avoient eux-mêmes décidé, que les criminels supliciés ne devoient pas être privés de sépulture. *Lactant. n. 15.* *Eus. VIII. c. 6.* *l. obnox Cod. de relig.*

La persécution s'étendit sur tout le peuple de Nicomedie. Les juges dispersés par tous les temples contraignoient tout le monde à sacrifier : les prisons étoient pleines. On inventoit des tourmens inoüis : & depeur de se méprendre, en rendant justice à des Chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux, *Lactant.*

& dans les cabinets des juges : pour faire ſacrifier les parties, avant que de plaider leurs cauſes. On vit dans la même province de Bythinie un gouverneur transporté de joye, comme s'il eût vaincu un peuple barbare ; parce qu'un Chrétien, qui avoit réſiſté pendant deux ans avec une grande force, parut à la fin céder.

Lactant. lib. v. Inſtit. c. 11.

XXX. Ecrits contre la religion chrétiene. *Id. ibid. c. 2.*

Dans le même temps que l'on abattoit l'égliſe de Nicomédie, il y eut deux auteurs, qui publierent des écrits, contre la religion chrétiene. L'un étoit philoſophe de profeſſion, mais dont les mœurs étoient contraires à ſa doctrine : en public il recommandoit la moderation, la frugalité, la pauvreté ; mais il aimoit l'argent, le plaiſir & la dépenſe ; & faiſoit meilleure chere chés lui qu'au palais. Tous ſes vices ſe couvroient par l'exterieur de ſes cheveux & de ſon manteau : par ſes grandes richeſſes & le crédit qu'il avoit auprés des magiſtrats : dont il vendoit les jugemens, & intimidoit ſes voiſins : qui n'oſoient ſe plaindre des maiſons & des terres, qu'il avoit uſurpées ſur eux. On ne ſait qui étoit ce philoſophe : mais on ſait qu'il publia trois livres contre la religion chrétiene. Il diſoit d'abord, qu'il étoit du devoir d'un philoſophe de remédier aux erreurs des hommes : les ramenant au vrai chemin, c'eſt à dire, au culte des dieux, qui gouvernoient le monde ; & de ne pas ſouffrir que les gens ſimples demeuraſſent en proye à la malice des ſéducteurs : qu'il vouloit montrer la lumiere de la ſageſſe à ceux, qui ne la voyoient pas, & les guerir de cette obſtination qui les faiſoit ſouffrir inutilement tant de tourmens. Afin que l'on

Pagi an. 302. n. 13.

ne doutast pas du motif qui l'excitoit : il s'étendoit sur les louanges des princes, relevoit leur pieté & leur sagesse, qui se signaloit même dans la défense de la religion, en réprimant une superstition impie & puérile. Mais lors qu'il vouloit entrer en matiere, il ne savoit ce qu'il attaquoit ; seulement il découvrit sa malice, d'avoir choisi ce temps pour publier cet ouvrage.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, & un de ceux qui avoient conseillé la persecution. On croit que c'étoit Hierocles, né en une petite ville de Carie, & depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres qu'il intitula Philalethes, c'est à dire amis de la verité, & adressa son discours aux Chrétiens mêmes : pour ne pas paroître les attaquer, mais leur donner de salutaires conseils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les écritures saintes ; & en paroissoit si bien instruit, qu'il sembloit avoir été Chrétien. Il attaquoit principalement S. Pierre, S. Paul & les autres disciples, qu'il accusoit d'imposture, les reconoissant toutefois pour des pescheurs grossiers & ignorans : sans considerer combien il étoit impossible, que des ignorans fussent d'habiles trompeurs. Il disoit que J. C. ayant été chassé par les Juifs, avoit assemblé neuf cens hommes, avec lesquels il pilloit le païs. Voulant réfuter ses miracles sans oser les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils, ou même de plus grands. C'est ainsi qu'à Nicomédie on attaquoit les Chrétiens, par la violence & par les discours.

Epiph. hær. 68.

Peu de temps aprés il y eut quelque entreprise contre l'empire vers Melitine en Armenie; & une autre en Syrie, où un nommé Eugene fut reconnu empereur par ses soldats. Ce fut l'occasion d'un nouvel édit contre les Chrêtiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les églises fussent mis aux fers : en sorte que c'étoit un spectacle pitoyable. On voyoit par tout les prisons remplies; non plus d'homicides & de scelerats, mais d'evêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs & d'exorcistes : il n'y restoit plus de place pour les malfaicteurs. Ensuite il vint d'autres lettres, portant que les prisonniers qui sacrifieroient, seroient mis en liberté; & que ceux, qui persevereroient, seroient tourmentés en toutes manieres. Ce qui produisit une multitude innombrable de martyrs en chaque province : principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thebaïde & en Egypte : dont plusieurs passerent d'une ville & d'une province à l'autre. Un entre-autres, nommé Donat, à qui Lactance adresse l'écrit de la mort des persecuteurs, fut tourmenté jusques à neuf fois, par trois differents juges : par Flaccus préfet de Bithynie, par Hiérocles, un de ceux qui avoient conseillé la persécution; & enfin par Priscillien son successeur.

Eus. VIII. c. 6. & ibi Vales.

Lactant. de mort. n. 16.

XXXI. Martyrs de Palestine.

Eus. de martyr Palest. c. 1. Acta sinc. p. 372.

En Palestine le premier qui soufrit le martyre fut Procope : qui dés sa jeunesse avoit conservé la chasteté & pratiqué toutes les vertus. Son corps abattu d'austerités sembloit estre mort, & ne se soutenir que par la vigueur de l'ame : sa nourriture n'étoit que du pain & de l'eau : encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout

de ſept jours. Il méditoit jour & nuit les ſaintes écritures : mais il ne s'étoit guere apliqué aux lettres humaines. Le lieu de ſa naiſſance étoit Elia, c'eſt à dire, Jeruſalem : mais ſa réſidence étoit à Scythopolis, où il faiſoit trois fonctions dans l'égliſe : de lecteur, d'interprete en langue ſyriaque & d'exorciſte. Les lectures publiques de l'écriture ſe faiſoient en grec, & il l'expliquoit au peuple en ſyriaque, qui étoit la langue vulgaire.

Etant envoyé de Scythopolis à Céſarée avec quelques autres, il fut arreſté à la porte de la ville & mené au gouverneur nommé Flavien. Ainſi il ne fut point mis en priſon, mais d'abord qu'il fut préſenté au tribunal, & qu'on lui eut ordonné de ſacrifier aux dieux; il dit qu'il n'en conoiſſoit qu'un, à qui on doit ſacrifier, ainſi qu'il le veut lui-même : & comme on lui ordonna d'ofrir des libations aux quatre empereurs : il dit un vers d'Homere, qui porte, qu'il n'eſt pas bon d'avoir pluſieurs maîtres; & auſſi-toſt on lui coupa la teſte, le ſeptiéme de Juillet un mercredy, à Céſarée en Paleſtine. Aprés lui dans la même ville pluſieurs evêques du païs ſoufrirent de grands tourmens.

Quelques-uns cederent par lâcheté à la premiere attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit les mains, en l'aprochant de l'autel des idoles, & on lui jettoit dedans du ſacrifice prophane, afin qu'il paruſt y participer; & quoi qu'il n'y euſt pas touché, il ſe retiroit ſans rien dire : tandis que l'on diſoit qu'il avoit ſacrifié. Un autre emporté demy-mort étoit jetté, comme s'il euſt déja rendu l'ame : on le relâchoit &

le comptoit entre ceux qui avoient ſacrifié. Un autre crioit & proteſtoit qu'il n'obeïroit pas ; mais on le frapoit au viſage, pluſieurs mains lui fermoient la bouche, & on le repouſſoit de force quoi qu'il n'euſt pas ſacrifié. Les payens comptoient pour beaucoup de paroître réüſſir dans leur deſſein. Deux ſeuls d'entre tous ceux-là receurent la couronne du martyre, Alphée & Zachée : dont le dernier étoit diacre de l'égliſe de Gadare, ou Gaddi. Aprés avoir été foüettés, déchirés & tourmentés en pluſieurs manieres, ils furent tenus jour & nuit dans les entraves écartés juſques au quatriéme trou ; & eurent enfin la teſte tranchée, le dix-ſeptiéme du mois Dius ou Novembre.

Romain ſoufrit le même jour à Antioche. Il étoit de Paleſtine, diacre & exorciſte de l'égliſe de Céſarée : car en ces temps-là comme les clercs étoient en petit nombre, ils faiſoient ſouvent pluſieurs fonctions. Il ſe trouva à Antioche lors que l'on abatit les égliſes ; & voyant pluſieurs perſones qui s'aprochoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfans : ce ſpectacle lui parut inſuportable. Il s'avança & leur fit des reproches à haute voix. Cette hardieſſe fut cauſe qu'on l'arreſta : & comme le juge Aſclepiade le faiſoit tourmenter cruellement : il ne laiſſoit pas, au milieu des tourmens, de montrer la vanité de l'idolâtrie & l'excellence du Chriſtianiſme. Enfin il propoſa au juge d'interroger un enfant innocent, pour voir ce qu'il en diroit.

Prudent. Periſteph hymn. 10
Acta ſinc. p. 379.

On en prit un d'environ ſept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux

adorer, J. C. & par lui le Pere : ou la multitude des dieux. L'enfant répondit : Il n'y a qu'un Dieu : & J. C. est le vray Dieu. Le juge fit aprocher sa mere : en présence de laquelle il le fit foüetter si cruellement, que le sang couloit de tous côtés. Tous les assistans & les bourreaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes : la mere l'encourageoit, & le reprit comme d'une foiblesse, de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en prison, & on recommença à tourmenter Romain : qui fut enfin condamné au feu, & l'enfant à perdre la teste. La mere le porta entre ses bras jusques au lieu du suplice ; & le donna au bourreau sans pleurer : seulement elle le baisa & se recommanda à ses prieres. Elle étendit son manteau pour recevoir le sang & la teste , qu'elle emporta dans son sein.

Cependant on amena Romain au même lieu : on l'attacha au pieu, & on l'entoura de bois, que l'on alloit allumer. On attendoit seulement l'ordre de l'empereur Galerius, qui étoit présent à Antioche. Jl y avoit des Juifs qui disoient : Chés nous les trois enfans furent sauvés de la fournaise : mais ceux-ci brûlent. Aussi-tost le ciel se couvrit , & il vint une si grande pluye , qu'on ne pût pas même allumer le feu. Le martyr s'écria : Où est donc ce feu? L'empereur le fit délivrer : mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un medecin nommé Ariston, qui par foiblesse avoit renié la foi, se trouva présent. Il avoit sur lui les instrumens nécessaires pour cette opération : car les medecins faisoient alors la chirurgie. On le contraignit malgré lui à couper la lan-

gue du martyr : & il la garda, comme une relique prétieuse. Le martyr fut envoyé en prison. En entrant le géolier lui demanda son nom : il le dit, & parla encore depuis, à toute occasion : prononçant mieux qu'il ne faisoit, avant qu'on lui eust coupé la langue : car naturellement il bégayoit. Le juge & l'empereur l'ayant apris, ils soupçonnerent le medecin comme Chrétien de l'avoir épargné. On le fit venir : il montra la langue qu'il avoit gardée, & dit: Qu'on fasse venir un homme qui ne soit point assisté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue : s'il peut vivre aprés, accusés-moi d'artifice. On prit un condamné, on mesura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant, & aussi-tost il mourut. Cependant S. Romain étoit aux fers, où il demeura long-temps, les deux pieds étendus jusques au cinquiéme trou. Enfin la feste de la vingtiéme année du regne étant proche, comme on délivroit tous les prisoniers ; on le laissa seul en prison, & on l'y étrangla, sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la premiere année, lors que la persécution n'attaquoit que les ministres de l'église.

Eus. VIII. *hist.* c. 7. A Tyr plusieurs martyrs aprés avoir soufert des coups de foüet innombrables, avec une constance merveilleuse : furent exposés à des leopards, des ours & des sangliers, que l'on excitoit avec le fer & le feu. Ces bestes venoient avec des cris terribles ; & les martyrs les attendoient de pied ferme, mais elles n'osoient en aprocher ; & se retournoient contre les payens, qui les excitoient. Il n'y avoit que les martyrs qu'elles épargnoient, quoy qu'ils

qu'ils fussent nuds, & qu'ils remuassent les mains pour les attirer : car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançoient contre-eux; mais il sembloit qu'une force divine les repoussast en arriere. Une premiere bête n'ayant rien fait, on en faisoit venir une seconde & une troisiéme contre le même martyr : un d'eux, qui n'avoit pas vingt ans, se tenoit debout, les mains étenduës en forme de croix, & prioit tranquillement, sans faire aucun mouvement; au milieu de ces bêtes, qui sembloient l'aller devorer, & qui par une vertu secrette retournoient en arriere. Cinq autres, qui étoient Egyptiens, furent exposés à un taureau furieux : il jettoit en l'air de ses cornes les payens, qui s'aprochoient de lui, & les laissoit demy-morts; mais venant en furie contre les martyrs, il ne pouvoit s'aprocher d'eux, & retournoit en arriere, trépignant des pieds, & donnant des cornes de côté & d'autre. On leur présenta encore d'autres bêtes, & enfin on leur coupa la tête à tous, & on les jetta dans la mer. Eusebe depuis evêque de Cesarée raconte ces faits, pour les avoir veus de ses yeux.

XXXII. Martyrs d'Egypte. *Eus. VIII. hist. c. 8.*

En Egypte une infinité d'hommes, de femmes & d'enfans moururent en diverses manieres. Les uns, aprés avoir soufert les dents de fer, les foüets & les tortures, furent brûlés : les autres noyés dans la mer : d'autres eurent la teste tranchée, d'autres moururent dans les tourmens, d'autres moururent de faim : d'autres furent crucifiés, les uns à l'ordinaire, comme les malfaicteurs, les autres cloüés la teste en bas; & on les gardoit jusqu'à ce qu'ils

mouruſſent de faim ſur leurs poteaux. En Thebaïde on exerça des cruautés incroyables. Au lieu d'ongles de fer, on ſe ſervoit de teſts de pots caſſés, pour déchirer les martyrs par tout le corps, juſqu'à ce qu'ils expiraſſent. On attachoit des femmes par un pié, & on les élevoit ainſi en l'air avec des machines : en ſorte qu'elles demeuroient penduës la teſte en bas entiérement nuës, donnant un ſpectacle également honteux & cruel. Il y avoit des hommes, que l'on lioit par les jambes à de groſſes branches de deux arbres, que l'on avoit aprochées avec des machines ; puis on les lâchoit pour reprendre leur ſituation naturelle, & en ſe redreſſant elles démembroient les martyrs.

Ces cruautés ne durerent pas peu de temps. Mais pendant les années entieres, on en faiſoit mourir par jour tantoſt dix, tantoſt vingt, tantoſt trente, tantoſt ſoixante, tantoſt cent : avec leurs femmes & leurs enfans tous petits. Euſebe dit avoir apris étant ſur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de teſtes, que le fer en étoit émouſſé, & ſe caſſoit même quelquefois ; & que les bourreaux étoient ſi las de tuer, qu'ils ſe relayoient les uns les autres. Il dit avoir veu lui-même, ſitoſt que des Chrétiens étoient condamnés, d'autres accourir de toutes parts, au tour du tribunal, en ſe confeſſant Chrétiens ; & recevoir leur condamnation de mort avec joye en riant & en chantant des cantiques d'action de graces juſques au dernier ſoupir. Il y en avoit entre eux de diſtingués par leur naiſſance, par leur réputation, par la ſcience & la philoſophie.

Tel étoit Philorome, qui exerçoit une charge considerable à Alexandrie, & qui tous les jours rendoit la justice entouré de gardes, suivant l'usage des magistrats Romains. Tel étoit aussi Phileas evêque de Thmoüis. Il s'étoit acquitté dignement des charges publiques de son païs, & étoit célebre pour la philosophie. Ces deux étoient sollicités par une infinité de persones parens & amis, par les magistrats, par le juge même, de s'épargner, & d'avoir pitié de leurs femmes, & de leurs enfans : mais ils demeurerent fermes, & eurent tous deux la teste coupée. Quelque temps auparavant Phileas étant à Alexandrie avoit écrit à son peuple de Thmoüis une lettre, où il disoit en parlant des martyrs :

Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnés ? Car comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraitter, on se servoit de tout pour les fraper : de gros bâtons, de baguettes, de foüets, de lanieres, & de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derriere le dos, puis on les attachoit au poteau, & on les étendoit avec des machines : ensuite on leur déchiroit avec les ongles de fer, non seulement les côtés, comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes & les joües. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, soufrant une douleur excessive par l'extension des jointures. D'autres étoient liés à des colonnes contre le visage, sans que leurs piés portassent à terre : afin que le poids du corps tirast leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non seulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais

Eus. VIII. hist. c. 10.

presque tout le jour. Car quand il passoit à d'autres, il laissoit des officiers pour observer les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un, qui cedast à la force des tourmens. Il ordonoit de serrer les liens sans misericorde, & quand ils seroient prests à rendre l'ame, les détacher & les traîner par terre. Car ils ne nous comptoient pour rien, non plus que si nous n'étions plus.

Il y en avoit qu'aprés les tourmens on mettoit aux entraves, étendus au quatriéme trou : en sorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchés sur le dos, ne pouvant plus se soutenir. D'autres jettés sur le pavé, faisoient plus de pitié à voir, que dans l'action de la torture : à cause de la multitude des playes dont ils étoient couverts. Les uns sont morts constamment dans les tourmens : d'autres étant mis en prison demy-morts, ont fini peu de jours aprés par les douleurs : les autres ayant été pensés, sont encore devenus plus courageux, par le temps & par le sejour de la prison. De sorte que quand on leur a donné le choix, de demeurer libres en s'aprochant des sacrifices profanes, ou d'être condamnés à mort, ils ont choisi la mort sans hésiter : car ils savoient ce qui est marqué dans les divines écritures : Celui

Ex. XXII. 10. XX. 3. qui sacrifie à des dieux étrangers sera exterminé : & encore : Tu n'auras point d'autres dieux que moy. C'est ainsi que le martyr Phileas écrivoit peu avant sa mort, étant encore en prison, pour encourager son troupeau.

XXXIII. S. Phileas, & S. Philorome.

Lors qu'il fut sur l'échafaut, Culcien gouverneur d'Egypte le pressa de sacrifier, du moins au seul Dieu

qu'il reconoissoit. Phileas répondit : Il ne desire pas de tels sacrifices : parlant des sacrifices sanglants. Culcien dit : Quels sont donc les sacrifices qui lui plaisent ? Phileas répondit : La pureté du cœur & des sens, & la verité dans les paroles. Culcien dit : Moïse n'a-t'il pas sacrifié ? Phileas répondit : Il étoit ordonné seulement aux Juifs, de sacrifier à Dieu seul, à Jerusalem : les Juifs pechent maintenant, en célebrant ailleurs leurs solemnités. Culcien dit : Laisse ces paroles inutiles, & sacrifie. Phileas répondit : Je ne soüilleray point mon ame. Culcien dit : Perdons-nous l'ame ? Phileas répondit : L'ame & le corps. Culcien dit : Ce même corps, cette chair ressuscitera-t'elle ? Ouy, dit Phileas. Culcien dit encore : Paul n'a-t'il pas nié J. C ? Non, dit Phileas, à Dieu ne plaise. Culcien ajoûta : Paul n'étoit-il pas persecuteur ? Phileas répondit : Non, à Dieu ne plaise. Culcien dit : Paul n'étoit-il pas un homme du commun : un Syrien, qui parloit Syriaque ? Phileas répondit : Non : il étoit Hebreu, & parloit Grec, & avoit une sagesse au dessus de tous les hommes. Culcien dit : Tu diras peut-estre qu'il étoit au dessus de Platon. Phileas répondit : Il étoit plus sage, non seulement que Platon, mais que tous les philosophes : car il a persuadé les sages : & si vous voulez, je vous diray ses discours.

Acta sincera. p. 548.

Culcien dit : Sacrifie donc. Phileas dit : Je n'en feray rien. Est-ce par conscience, dit Culcien ? Ouy, répondit Phileas. Pourquoy donc, dit Culcien, ne fais-tu pas conscience d'abandonner ta femme & tes enfans ? Parce, dit Phileas, que je dois à Dieu un

plus grand amour. A quel Dieu, dit Culcien ? Phileas étendit les mains au ciel, & dit : Au Dieu qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Les avocats vouloient empêcher Phileas de tant parler, & lui disoient : Pourquoi résistés-vous au gouverneur ? Phileas répondit : Je répons à ce qu'il me demande, & en suite : Ce ne sont pas seulement les Chrétiens qui font ainsi, voyés l'exemple de Socrate comme on le menoit à la mort, sa femme présente avec ses enfans ne le fit pas revenir. Culcien dit : J. C. étoit-il Dieu ? Oui, répondit Phileas. Culcien dit : Comment es-tu persuadé qu'il étoit Dieu ? Phileas répondit : Il a fait voir des aveugles & oüir des sourds : il a purifié des lépreux, ressuscité des morts, rendu la parole à des muets, gueri grand nombre de maladies, & fait plusieurs autres miracles. Culcien dit : Un crucifié est-il Dieu ? Phileas répondit : Il a été crucifié pour nôtre salut : il savoit qu'il le devoit être, & qu'il devoit souffrir des affronts, & il s'est livré à toutes ces souffrances pour nous. Car tout cela avoit été prédit de lui par les saintes écritures, que les Juifs croyent avoir, & ne les ont pas : vienne qui voudra, voir s'il n'est pas ainsi.

Culcien dit : Souviens-toy que j'ay épargné ton honeur. Car j'aurois peu te maltraiter dans ta ville, & je ne l'ay pas fait. Phileas répondit : Je vous en remercie ; mais faites-moi la grace entiere. Que desires-tu, dit Culcien ? Phileas répondit : Suivés vôtre humeur, faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : veux-tu ainsi mourir sans sujet ? Non pas

ſans ſujet, dit Phileas, mais pour Dieu & pour la verité. Culcien dit : Paul étoit-il Dieu ? Non, répondit Phileas. Qu'étoit-il donc ? dit Culcien. Phileas répondit : Un homme ſemblable à nous ; mais le ſaint Eſprit étoit en lui, & par la vertu du ſaint Eſprit il faiſoit des miracles. Culcien dit : Je te donne en grace à ton frere. Phileas répondit : Faites-moy la grace entiere, ſuivés vôtre paſſion, & faites ce qui vous eſt commandé. Culcien dit : Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas : mais parce que tu as beaucoup de bien, & que tu peux nourrir preſque toute la province, je t'épargne, & je te conſeille de ſacrifier. On void par là quelles étoient les aumônes des Chrétiens riches. Culcien dit : Ta pauvre femme te regarde. Phileas répondit : JESUS-CHRIST eſt le Sauveur de tous nos eſprits. Il m'a apellé à l'heritage de ſa gloire, il peut auſſi l'y apeller. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un delay, & ſe jetterent à ſes pieds avec tous les officiers, le curateur, & tous ſes parens : le priant d'avoir égard à ſa femme, & de prendre ſoin de ſes enfans. Il demeura ferme, comme un rocher battu par la tempête : diſant qu'il devoit tenir pour ſes parens les ſaints martyrs & les apôtres. *Euſ VIII. hiſt. c. 8.*

Philorome, ce magiſtrat d'Alexandrie dont j'ay parlé, ſe trouva préſent : & voyant la fermeté de Phileas il s'écria : pourquoy faites-vous de vains efforts contre la conſtance de cet homme : pourquoi le voulés-vous rendre infidelle à Dieu. Ne voyés-vous pas qu'il ne vous void ni ne vous entend, & qu'il eſt tout

occupé de la gloire celeste ? Ces paroles tournerent la colere de tout le monde contre Philorome : ils demanderent qu'il fût condamné comme Phileas, par le même jugement. Le juge y consentit volontiers, & ordonna que tous deux eussent la teste coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'exécution, le frere de Phileas, qui étoit un des avocats, s'écria : Phileas demande abolition. Culcien le rapella & lui dit : As-tu apellé ? Phileas répondit : Je n'ay point apellé, Dieu m'en garde : Ne prenés pas garde à ce malheureux : pour moi je rends de grandes actions de graces aux empereurs, & à vous, d'estre devenu coheritier de J. C. Quand ils furent arrivés au lieu de l'exécution, Phileas étendit les mains vers l'orient, & dit à haute voix : Mes chers enfans, vous qui cherchés Dieu, veillés sur vos cœurs : car l'ennemi comme un lion rugissant, cherché à vous abattre : nous n'avons pas encore souffert, nous commençons à souffrir, & à estre disciples de J. C. Mes chers enfans attachés-vous à ses préceptes. Invoquons celui qui est sans tache, incomprehensible, assis sur les cherubins, auteur de tout : le commencement & la fin : à lui soit gloire dans les siecles des siecles amen. Quand il eut ainsi parlé, les boureaux leur couperent la teste à tous deux.

XXXIV. Martyrs de Syrie, &c.

Eus. VIII. hist. c. 12.

Il y eut à Alexandrie plusieurs martyrs à qui on coupa le nés, les oreilles & les mains; puis on mettoit le reste du corps en pieces. A Antioche on en grilla plusieurs, pour les faire souffrir longtemps : d'autres aimerent mieux laisser brûler leur main droite, que de toucher aux sacrifices profanes :

nes : d'autres fuyant la tentation, avant que de tomber entre les mains des persécuteurs, se précipiterent de dessus des toits élevés. Ce qui doit estre attribué à une inspiration particuliere du S. Esprit, sans estre tiré à conséquence. Il y eut deux sœurs vierges, à Antioche même; d'une noblesse, d'une beauté, d'une pieté singuliere : que les persécuteurs firent jetter dans la mer. Dans la même ville on compte encore pour martyrs Basilisse, Antoine prêtre, Anastase & plusieurs autres ecclesiastiques: Marcionille, un enfant nommé Celse, sept freres & plusieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Augusta Euphratesia, Sergius & Bacchus : depuis tres-illustres par leurs miracles.

Aug. l. de Civ. c. 26.

Martyr. 9. Janu.

En Mesopotamie plusieurs furent pendus par les pieds, & étouffés d'un petit feu allumé au dessous: En Arabie on les tuoit à coups de cognées. En Capadoce on leur brisoit les jambes. Dans le Pont on leur fichoit sous les ongles des roseaux pointus : à d'autres on répandoit sur le dos du plomb fondu: & on leur faisoit souffrir des tourmens si infames, qu'il n'est pas même possible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de supplices, comme s'ils eussent combattu pour gagner un prix. En Phrygie il se trouva une petite ville dont le gouverneur, le tresorier, tous les officiers & tout le peuple confesserent qu'ils étoient Chrétiens, & refusérent d'obeïr à ceux qui les vouloient faire idolatrer. On envoya des gens de guerre, qui entourerent la ville, y mirent le feu, & la brûlerent avec les femmes & les enfans, qui invoquoient

Eus. VIII. c. 12.

Eus. VIII. c. 11.

J. C. Dieu ſouverain. Celui de cette ville, qui ſe ſignala le plus, fut un officier Romain nommé Adaucus : d'une nobleſſe conſiderable en Italie, qui avoit paſſé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou tréſorier géneral.

XXXV. Hiſtoire de S Theodote hôtelier. *Acta ſinc.* c 354.

Le gouverneur de Galatie, nommé Theotecne, étoit un homme violent & cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le chriſtianiſme. Sur le ſeul bruit de ſon arrivée dans la province, les egliſes furent diſſipées ; & un grand nombre de fidelles s'enfuirent dans les deſerts & ſur les montagnes. Car il fit marcher devant lui pluſieurs officiers l'un aprés l'autre chargés de menaces terribles, & enfin des édits qui ordonnoient la démolition des egliſes & le reſte de la perſecution. Les payens étoient dans les feſtins & dans la joye : ils ſe jettoient dans les maiſons des Chrétiens, & prenoient tout ce qu'ils rencontroient, ſans que l'on oſaſt leur réſiſter ſeulement d'une parole : autrement on étoit accuſé de ſédition. Aucun Chrétien n'oſoit plus paroître en public : les principaux étoient en priſon chargés de fers : les femmes de condition étoient traînées par des hommes inſolens : la pluſpart ſe retiroient dans les deſerts, où ils ſe cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d'herbes & de racines. Etant accoutumés à une vie plus commode, ils ſuccomboient à cette miſere ; les uns mouroient de faim, les autres revenoient ſe faire prendre.

A Ancyre, capitale de cette province, étoit un Chrétien nommé Theodote, marié & menant une vie commune en aparence ; juſques là qu'il tenoit

une hôtellerie : mais en effet d'une vertu ſinguliere. Dés ſa jeuneſſe il avoit mépriſé les plaiſirs & les richeſſes, s'apliquant au jeûne & à l'aumône. Il ſecouroit les malades & les affligés, travailloit à la converſion des pecheurs, & par ſes exhortations fit pluſieurs martyrs. Il avoit même le don des miracles, & gueriſſoit des maladies incurables, par ſes prieres & par l'impoſition de ſes mains.

Pendant la perſecution il aſſiſtoit les confeſſeurs priſoniers, & enterroit les corps des martyrs : quoy qu'on l'euſt défendu ſous peine de mort. C'étoit lui qui fourniſſoit du pain & du vin, pour le ſaint ſacrifice : car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait offrir aux idoles tous les vivres, que l'on trouvoit en public. Mais Theodote avoit fait ſes proviſions, & ſon métier lui donnoit occaſion de donner à manger & même de loger pluſieurs perſones : en ſorte que ſon hôtellerie devint l'egliſe, où on celebroit les myſteres, l'hoſpice des étrangers, & le refuge de tous les Chrétiens.

Il alla à un bourg nommé Mal, diſtant de la ville environ quarante milles ou treize lieuës, pour recueillir les reliques du martyr Valens, que l'on avoit jettées dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques Chrétiens, qui avoient été arreſtés peu auparavant par leurs parens, pour avoir renverſé un autel de Diane ; & qu'il avoit délivrés avec beaucoup de peine & de dépenſe. Ils lui rendoient grace, comme au bienfacteur commun de tous les affligés. Il les pria de manger avec lui, pour continuer en ſuite leur voyage ; & ils s'aſſirent enſemble ſur l'herbe prés d'une ca-

verne, au bord du fleuve, à deux ſtades du bourg en un lieu orné de toutes ſortes de fleurs, & environné de beaux arbres, d'où les oiſeaux ſe faiſoient entendre. Theodote envoya quelques-uns de ſes compagnons, au bourg inviter le preſtre de manger avec eux, & leur faire les prieres ordinaires des voyageurs. Car autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point ſans la bénediction d'un preſtre. Ceux qui étoient envoyez, trouverent le preſtre qui ſortoit de l'egliſe, aprés la priere de l'heure de Sexte. Il leur demanda s'ils étoient Chrétiens, & les pria d'entrer chez lui. Puis il ajoûta : Voilà mon ſonge. J'ay veu deux hommes qui vous reſſembloient, & qui m'ont dit qu'ils aportoient un tréſor à ce païs. Il eſt vray, dirent-ils, nous avons un tréſor, qui eſt Theodote, homme d'une pieté ſinguliere : mais montrez-nous le preſtre de ce bourg. C'eſt moy-même, dit Fronton, car il ſe nommoit ainſi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez-moy Theodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y a des Chrétiens. Ils ſe joignirent & ſe baiſerent : Theodote s'excuſoit de venir chez le preſtre Fronton, parce qu'il étoit preſſé de retourner à Ancyre, pour ſecourir les Chrétiens. Aprés qu'ils eurent mangé, Theodote dit au preſtre en ſouriant : Ce lieu me paroiſt bien propre à mettre des reliques. Le preſtre dit : Il en faut avoir, avant que de ſonger à bâtir. C'eſt mon affaire, dit Theodote, ou plûtoſt celle de Dieu, de vous fournir des reliques : ayez ſoin ſeulement de bâtir l'egliſe, & n'y perdez point de temps ; les reliques viendront bien-toſt. En diſant cela il tira ſon anneau de

ſon doigt, & le donna au preſtre, en prenant Dieu à témoin de ſa promeſſe. Enſuite il vint à la ville, où tout étoit renverſé par la perſécution, comme en un tremblement de terre.

XXXVI. Martyre de ſept vierges.

Il y avoit ſept vierges âgées & exercées à la vertu, depuis leur premiere jeuneſſe : que le gouverneur voyant fermes dans les tourments, avoit livrées à de jeunes inſolents, pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains & les yeux au ciel, invoquant J. C. protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe ayant tiré à part Tecuſe la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, & lui dit : Mon fils, que cherches-tu avec des perſones conſumées, comme tu vois, de vieilleſſe, de jeûnes, de maladies, de tourments. J'ay plus de ſoixante & dix ans, & les autres ne ſont guére plus jeunes, tu nous verras bien-toſt déchirer par les beſtes & par les oiſeaux. Car le gouverneur a défendu qu'on nous donne la ſepulture. Elle ôtoit ſon voile en diſant ces paroles, pour lui montrer ſes cheveux blancs, & ajoûtoit : Tu as peut-être une mere de cet âge, laiſſe-nous nos larmes, & prends pour toy l'eſperance de la récompenſe, que tu recevras de J. C. Les jeunes hommes ſe mirent à pleurer avec elles, & ſe retirerent.

Pour les tenter d'une autre maniere, le gouverneur voulut les faire prêtreſſes de Diane & de Minerve. On avoit accoûtumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voiſin : & cette feſte ſe rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots, il fit mettre auſſi dans des cha-

riots les vierges debout & nuës par dérision. Aprés suivoient les idoles & une grande foule de peuple, avec des flustes & des cymbales; & des femmes qui dansoient les cheveux épars, comme des bacchantes. Cependant Theodote prioit pour les vierges exposées, craignant la foiblesse du sexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maison apartenant à un nommé Theocharis, prés l'église des Patriarches, avec Polychronius neveu de la vierge Tecuse & quelques autres Chrétiens. Ils étoient demeurés prosternés en oraison, depuis le grand matin jusques à l'heure de Sexte : quand la femme de Theocharis leur vint dire, que les vierges avoient été noyées dans le lac. Alors Theodote se levant de sur le pavé, mais encore à genoux, étendit les mains au ciel, fondant en larmes, & dit: Seigneur, je vous rends graces de n'avoir pas voulu que mes pleurs fussent inutiles. Puis il demanda à la femme ce qui s'étoit passé. Elle qui avoit été présente à tout avec les autres dit : Toutes les promesses du gouverneur ont été inutiles; les prétresses de Diane & de Minerve qui présentoient aux vierges la couronne & l'habit blanc, pour marques du sacerdoce, ont été de même rejettées avec injures: enfin le gouverneur a commandé qu'on leur attachâst des pierres au coû, si grosses, que chacune auroit chargé une charette; qu'on les mit dans de petits batteaux, & qu'on les portast au plus profond de l'étang. Elles y ont donc été noyées environ à vingt pieds du bord.

Theodote demeura au même lieu consultant avec Polychronius & Theocharis, comment ils pourroient

tirer les corps de l'étang. Sur le ſoir un jeune homme nommé Glycerius, qui étoit auſſi Chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des ſoldats prés de l'étang pour garder les corps. Theodote en fut fort affligé, & quitta les autres, pour aller à l'égliſe des Patriarches : mais les payens en avoient muré la porte. Ainſi il ſe proſterna en dehors, prés de la conque où étoit l'autel; & y demeura quelque temps en priere. Delà il alla à l'égliſe des Peres qu'il trouva auſſi murée : & pria de même. Ayant entendu derriere lui un grand bruit, il crût qu'on le pourſuivoit & revint chés Theocharis, où il s'endormit. Alors la vierge Tecuſe lui aparut & lui dit : Tu dors, mon fils Theodote, ſans te ſoucier de nous. Ne te ſouviens-tu pas des inſtructions que je t'ay données en ta jeuneſſe, pour te conduire à la vertu, contre l'attente de tes parens. Tu m'honorois comme ta mere, & tu m'oublie aprés ma mort : ne laiſſe pas nos corps en proye aux poiſſons. Un grand combat t'attend dans deux jours : leve-toy, va à l'étang : mais garde-toy d'un traître.

Il ſe leva ; raconta ſa viſion à ſes compagnons, & le jour étant venu, ils envoyerent Glycerius & Theocharis reconoître plus exactement la garde : eſperant que les ſoldats ſe ſeroient retirés, à cauſe de la feſte de Diane : mais ils étoient demeurés. Les Chrétiens laiſſerent donc paſſer encore ce jour-là. Le ſoir ils ſortirent étant à jeun, & portant des ſerpes tranchantes, pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obſcure, ſans lune & ſans étoiles. Etant arrivés au lieu où l'on executoit les cri-

minels, plein de testes coupées fichées sur des pieux, & de restes hideux de corps brûlés, ils furent saisis d'horreur : mais ils entendirent une voix qui leur dit : Aproche hardiment Theodote. Chacun d'eux fit sur son front le signe de la croix, & aussi-tost ils virent une croix lumineuse vers l'orient: ils se mirent à genoux & adorerent vers ce côté. Ils continuerent à marcher dans une telle obscurité, qu'ils ne se voyoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande pluye, & la bouë étoit telle, qu'à peine ils pouvoient se soûtenir. Ils s'arresterent encore à prier: ils virent un feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revestus d'habits éclatans, avec la barbe & les cheveux blancs, qui leur dirent : Courage Theodote, le Seigneur a écrit ton nom entre les martyrs : il nous a envoyés pour te recevoir : c'est nous que l'on apelle les Peres. Tu trouveras sur l'étang S. Sosandre armé, qui épouvante les gardes: mais tu ne devois pas amener un traître avec toy.

En effet le martyr Sosandre aparut aux gardes armé d'une cuirasse, d'un casque, d'un bouclier & d'une lance, qui jettoient le feu de toutes parts; & en même temps la pluye & le vent étoient violents avec des tonnerres & des éclairs. Les gardes épouvantés s'enfuïrent dans les cabanes voisines. Le vent étoit si grand, qu'en chassant l'eau vers les bords, il découvroit le fonds où étoient les corps des vierges: ainsi Theodote & les siens couperent les cordes, tirerent les corps, les mirent sur des chevaux & les aporterent à l'église des Patriarches, auprés de laquelle ils les enterrerent. Les noms de ces sept vierges

ges étoient Tecuſe, Alexandra, Phaïna, Claudia, Euphraſie, Matrone & Julitte. Les trois premieres avoient renoncé à tout, pour mener la vie apoſtolique.

Le lendemain le bruit s'étant répandu que ces corps avoient été enlevés, toute la ville fut en rumeur. Dés qu'un Chrétien paroiſſoit on le traînoit à la queſtion. Theodote ayant ſeu que l'on en avoit pris ainſi pluſieurs, vouloit ſe livrer lui-même: mais les freres l'en empêcherent. Polychronius voulant s'aſſeurer de la vérité, ſe déguiſa en païſan, & s'en alla dans la place: mais il fut pris & amené au gouverneur, où aprés avoir été battu, ſe voyant menacé de mort, il avoüa que Theodote avoit enlevé les reliques des vierges, & indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées & brûlées. Ainſi les Chrétiens reconurent, que c'étoit le traître, dont ils avoient été avertis. On le dit à Theodote, qui dit adieu aux freres, les exhorta à prier pour lui ſans relâche, & ſe prépara au combat. Il pria long-temps avec eux & demanda à Dieu la fin de la perſécution & le repos de l'égliſe: il les embraſſa avec quantité de larmes de part & d'autre, & leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec ſon anneau, de lui donner ſes reliques, s'il pouvoient les dérober. En diſant cela il fit le ſigne de la croix ſur tout ſon corps, & marcha hardiment au lieu du combat.

Il rencontra deux citoyens de ſes amis, qui lui voulurent perſuader de ſe ſauver, pendant qu'il étoit encore temps; mais il leur dit: Si vous voulez me faire XXXVII. Martyre de S. Theodote.

plaisir, allez plûtost dire aux magistrats : Voilà Theodote que les prestres de Minerve & de Diane accusent avec toute la ville, il est à la porte. Etant entré, il regardoit en soûriant le feu, les chaudieres boüillantes, les roües & plusieurs autres instruments de suplices, que l'on avoit préparez. Le gouverneur luy proposa de le mettre au nombre de ses amis, & de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront, dit-il, l'honeur de t'écrire, & de recevoir tes lettres : tu seras sacrificateur d'Apollon, avec pouvoir sur toute la ville, tu ordonneras les autres sacrificateurs : tu representeras aux magistrats les besoins du païs, & tu envoyeras des députations aux empereurs, pour les causes communes. Theodote lui répondit, en relevant d'un côté les crimes des faux dieux & les infamies que les payens mêmes leur attribuoient, & de l'autre côté la grandeur & les miracles de J. C. La multitude des idolâtres fut irritée de son discours : les sacrificateurs déchiroient leurs habits & leurs courones : le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Theodote au chevalet, & plusieurs bourreaux l'un aprés l'autre le déchirerent long-temps, avec les ongles de fer. On ajoûta du vinaigre sur ses playes, & on y mit le feu. Le martyr sentant l'odeur de sa chair brûlée, détourna un peu le visage ; & le gouverneur crut qu'il commençoit à ceder aux tourmens. Non, dit Theodote, mais fais-toy mieux obeïr : tes ministres se relâchent. Invente de nouveaux tourmens, pour m'éprouver, ou plûtost reconois le courage que me donne J. C. & qui fait que je te méprise

comme un vil esclave, & tes empereurs aussi. Le gouverneur lui fit battre les mâchoires avec des pierres, pour lui casser les dents. Le martyr dit : Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les Chrétiens sans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoya en prison ; mais en passant dans la place il montroit à tout le monde son corps déchiré, comme une preuve de la puissance de J. C. & de la force qu'il donne aux siens, de quelque condition qu'ils soient, sans distinction de persones. Il est juste, disoit-il, de lui offrir de tels sacrifices : puisqu'il a soufert le premier pour chacun de nous.

Au bout de cinq jours le gouverneur se fit amener Theodote, & aprés avoir fait rouvrir ses playes, comme on l'eut déchiré de nouveau, & mis sur des tessons brûlans, qui lui firent une extrême douleur : le voyant invincible, il le condamna à perdre la teste, & ordonna que le corps fust brûlé, de peur que les Chrétiens ne l'ensevelissent. Le martyr étant arrivé au lieu de l'execution, demanda encore à J. C. la fin de la persécution, & la paix de l'église : puis se tournant vers les freres, il leur dit : Ne pleurez point, rendez graces à N. S. J. C. qui m'a fait achever ma course, & vaincre l'ennemy : desormais je prieray Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit, il receut le coup avec joye. On mit le corps sur un grand bucher ; mais il y parut une si grande lumiere, que persone n'osa en aprocher pour l'allumer. Le gouverneur l'ayant apris, ordonna des soldats, pour garder la teste & le corps au même lieu.

Cependant le prestre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martyr, & esperant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une asnesse chargée de vin vieux de son crû & de sa vigne, qu'il cultivoit lui-même. Il arriva sur le soir, & son asnesse se coucha au lieu où étoit le corps du martyr. Les gardes l'inviterent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roseaux & de branches de saule, & le corps étoit auprés, couvert d'herbes & de feüillées : le feu étoit allumé, & le soupé prest. Le prestre ayant déchargé son asnesse, leur fit goûter de son vin : qu'ils trouverent excellent. En beuvant ils parloient des coups qu'ils avoient soufferts, pour avoir mal gardé des femmes, qui avoient été jettées dans l'étang ; & qui en avoient été tirées par un homme de fer, dont ils gardoient encore le corps. Fronton les fit expliquer, & il se trouva que cet homme de fer étoit Theodote : qu'ils nommoient ainsi, parce qu'il avoit paru insensible à tous les tourments. Alors le prestre Fronton rendit graces à Dieu, & invoqua son secours : puis quand il vit les gardes profondement endormis ; il prit le corps du martyr, lui remit son anneau au doigt, le chargea sur son asnesse, & remit les feüilles & les herbes afin que les gardes ne s'aperceussent de rien. Il laissa aller son asnesse, qui d'elle-même retourna au bourg ; & s'arrêta en un lieu, où depuis fut bâtie une eglise en l'honeur de S. Theodote. Cette histoire a été écrite par Nil témoin oculaire : qui avoit passé sa vie avec le martyr, avoit été en prison avec lui, & étoit parfaitement informé de tout.

La persecution se faisoit aussi en Occident : aprés que Maximien Herculius & Constantius Chlorus eurent receu les lettres de leurs collegues d'Orient. Constantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de Chrétiens entre ses officiers, & dans son palais. Il leur proposa le choix, ou de demeurer dans leurs charges, s'ils sacrifioient aux idoles ; ou s'ils le refusoient, d'être bannis de sa présence, & perdre ses bonnes graces. Plusieurs préfererent l'interest temporel à la religion, plusieurs demeurerent fermes : mais ils furent tous bien étonnés, quand Constantius déclara, qu'il tenoit les apostats pour des lâches & des interessez ; & que n'esperant pas qu'ils lui fussent plus fidelles qu'à Dieu, il les éloignoit pour jamais de son service : au contraire ceux qui s'étoient montrez vrais serviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprés de lui, de leur confier la garde de sa persone & de son état, & de les compter entre ses meilleurs amis. Le César Constantius se contenta de cette feinte, pour executer l'édit de Diocletien. Il est vray qu'il fit abattre les eglises, considerant qu'elles pouvoient être rebasties ; mais il ne fit mourir persone : & il n'y eut point alors de sang répandu dans les Gaules. En Italie le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obeït volontiers aux ordres de Diocletien.

XXXVIII. Persecution en Occident. *Lactant. mort. n. 15. Eus. vit. Const. lib. 1. c. 16.*

Lactant. ibid.

Le quatorziéme d'Avril de cette année 303. comme il étoit à Rome à celebrer les jeux dans le grand cirque : à la sixiéme course il gagna sur la faction bleuë, & la plus grande partie du peuple s'écria :

Acta S. Sabini Baluz. to. 2. Miscell. p. 47. An. 303.

Oſtés les Chrétiens & aſſeurés nos plaiſirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur; point de Chrétiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduiſoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleuë, la verte & la rouge, ſuivant la couleur de leurs habits : le peuple faiſoit divers cris, pour demander ce qu'il ſouhaitoit aux magiſtrats qui préſidoient aux ſpectacles : ces acclamations étoient ſoigneuſement marquées; & comme on en abuſoit ſouvent, les mêmes empereurs Diocletien & Maximien avoient ordonné, que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple : quand il demanderoit l'abſolution d'un coupable, ou la condamnation d'un innocent.

l. Decur. Cod. de pœn.

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogenien prefet de Rome : Auguſte autant que vous aimés la victoire, demandés au prefet ce que nous diſons. Alors Hermogenien fit ſavoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'aſſemblaſt au Capitole : & une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dixneufiéme d'Avril. L'empereur leur parla en ces termes : Vous qui aimés la religion, il nous ſemble juſte qu'elle s'augmente ſous nôtre regne, par vos bons avis. C'eſt pourquoi je donneray pouvoir de faire arreſter les Chrétiens, par tout où on en trouvera, par le prefet de Rome, ou par ſes officiers, & les faire ſacrifier. Alors le peuple ſe ſépara criant tout d'une voix : Auguſte ſoyés victorieux & floriſſant avec les dieux.

Enſuite un particulier vint trouver Hermogenien

prefet de Rome, & lui dit : Il y a un evêque qui fait tous les jours des aſſemblées avec les Chrétiens, & leur explique les livres, ſéduiſant le peuple. Le prefet en donna auſſi-toſt avis à l'empereur Maximien, qui en eut de la joye, & fit écrire le dernier d'Avril une lettre à Venuſtien gouverneur de Toſcane : portant que par tout où l'on trouveroit des Chrétiens, on les contraignît de ſacrifier aux dieux : autrement qu'ils périſſent par les ſuplices, & que leurs biens fuſſent confiſqués.

Venuſtien gouverneur de Toſcane, commença donc à chercher avec ſoin s'il trouveroit quelque Chrétien caché. On lui découvrit l'evêque Sabin, & il le fit arreſter à Aſſiſe : où il fut mis en priſon avec deux diacres, Marcel & Exuperance & pluſieurs clercs. Venuſtien vint à Aſſiſe, & le lendemain ſe fit dreſſer un tribunal au milieu de la place : on lui préſenta l'evêque & ſes deux diacres. Le gouverneur lui demanda ſon nom, puis ſa condition, s'il étoit libre ou eſclave. Il falloit que ſon extérieur fuſt bien pauvre. Sabin répondit : Je ſuis eſclave de J. C. délivré de la ſervitude du demon. Venuſtien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit : Bien que pecheur & indigne, je porte le nom d'evêque. Et ces deux, dit Venuſtien, quelle charge ont-ils ? Ce ſont mes diacres, dit Sabin. Venuſtien lui dit : Quel pouvoir te donne la hardieſſe de faire des leçons en ſecret, & d'enſeigner au peuple à quitter les dieux, pour ſuivre un homme mort. Sabin dit : Vous ſavés donc que N. S. J. C. eſt mort ? Venuſtien dit : Et il a été véritablement mis à mort &

XXXIX. Martyre de S. Sabin d'Aſſiſe.

ensevely. Sabin dit : Vous ne savés pas qu'il est ressuscité le troisiéme jour ? vous devriés pourtant savoir le tout. Venustien dit : Choisis l'un des deux, ou de sacrifier aux dieux & de vivre, ou de mourir dans les tourmens que tu merites : & ressuscite ensuite comme le Christ ton Seigneur. Sabin dit : C'est ce que je desire, d'estre tué & de mourir, afin que je ressuscite comme mon Seigneur J. C.

Sabin continua de parler de la grandeur de J. C. & de la vanité des idoles ; & ajoûta : Pour vous montrer qu'il ne sert de rien d'adorer les demons, que l'on aporte ici vôtre dieu. Venustien commanda que l'on aportast son dieu qu'il avoit dans sa chambre, par tout où il logeoit : c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtemens étoient d'or. On l'aporta dans les mains, avec des flambeaux, en faisant de grands cris, & Venustien dit : Voilà nôtre protecteur. Sabin lui demanda la permission d'en faire ce qu'il voudroit, & ayant pris l'idole entre ses mains & fait sa priere, il la jetta contre le pavé & la brisa. Venustien se frapa le front de colere, & fit aussi-tost couper à Sabin les deux mains. Marcel & Exuperance, ses deux diacres, furent saisis de crainte, & tremblerent tres longtemps : mais l'evêque Sabin ayant les mains coupées les encourageoit.

Venustien ramassa les morceaux de son idole dans des linges, & dans une boëte d'argent, qu'il envoya chez lui, & fit pendre au chevalet les deux diacres en présence de l'evêque. Comme il leur commandoit de sacrifier, Marcel dit : Nous nous sommes

mes une fois offerts en ſacrifice à Dieu. Ils furent long-temps frapés à coup de bâton, & crierent Nous ſommes renouvellés au nom de N. S. J. C. Venuſtien dit : Je vai vous renouveller. Et leur fit déchirer les côtés avec les ongles de fer. Ils expirerent tous deux dans ce tourment : le juge fit jetter leurs corps dans la riviere, & envoya l'evêque Sabin en priſon. Un peſcheur & un prêtre recueillirent les corps des ſaints martyrs Exuperance & Marcel, & les enſevelirent prés le chemin, le dernier jour de May.

Une dame Chrétiene nommée Serene de la ville de Spolete, qui étoit veuve depuis trente & un an, apliquée à la priere, au jeûne & à l'aumône : ayant apris ceci venoit de nuit ſervir l'evêque Sabin, lui embraſſer les pieds & les baiſer. Elle ramaſſa ſes mains coupées & les ſerra dans ſa maiſon : les embauma dans un vaiſſeau de verre, les touchoit jour & nuit, & les mettoit ſur ſes yeux. Son petit fils nommé Priſcien, qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle : quoique les medecins euſſent épuiſé leur art pour le guérir. Elle le préſenta à l'evêque Sabin, & lui dit : Seigneur, je vous conjure par J. C. en qui vous croyés, de mettre vos bras ſur ſon ſerviteur que voici, & de prier Dieu le créateur, & je crois qu'il ſera éclairé. Alors Sabin à genoux & répandant des larmes dit : Seigneur, écoutés-moy pecheur que je ſuis. Eclairés nos ténébres, vous qui eſtes la lumiere de vérité & de vie : par N. S. J. C. & le S. Eſprit, qui vit & regne avec vous dans les ſiecles des ſiecles. Ils répondirent : Amen. L'evêque Sabin mit les bouts de ſes bras ſur les yeux de l'aveu-

gle, disant : Celui-là t'ouvre les yeux, qui a ouvert la mer & fait passer Israël au milieu : qu'il introduise sa lumiere dans tes yeux, afin que toutes les nations conoissent qu'il est le créateur de toutes choses, visibles & invisibles ; que c'est lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle né. Alors les yeux de Priscien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la prison, voyant les merveilles de Dieu, se jetterent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiser. Ils furent baptisés le même jour au nombre d'onze. Ce miracle de l'aveugle guéry ne put demeurer caché.

Un mois aprés le gouverneur de Toscane Venustien eut un si grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture & le sommeil ; & les medecins ne pouvoient le soulager. On lui dit que l'evêque Sabin avoit guéry un aveugle : il envoya sa femme & ses deux fils pour prier l'evêque avec grand honeur. Sabin remercia Dieu & vint chés Venustien : on le prit entre les mains & on le jetta aux pieds de l'evêque, qui le voyant en cet état, dit tout haut avec larmes : Que J. C. vous éclaire, lui qui a éclairé l'aveugle né. Venustien répondit en pleurant avec sa femme & ses enfans : Nous avons peché. Sabin répondit : Si vous croyés de tout vôtre cœur & avec repentir, rien ne sera refusé à vôtre foi : que l'on aporte ici les morceaux de l'idole. On les lui aporta & il les fit mettre en poudre & jetter dans la riviere. Venustien étoit pressé de ses douleurs. Sabin lui dit : Croyés-vous de tout vôtre cœur ? Venustien répondit : Je croy, mais vous me représentés le peché que j'ay commis contre vous : & c'est ce qui me

tourmente. Sabin répondit : Mes pechés en ſont la cauſe : ſeulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur J. C. & recevoir le baptême : vous ſerés gueri, & vous obtiendrés la vie eternelle. Venuſtien dit : Baptiſés-moi au nom de N. S. J. C. afin que je reçoive l'effet de vos promeſſes. Alors l'evêque Sabin pria à genoux, & quoi qu'il eût les mains coupées, le fit catéchumene avec ſa femme & ſes fils ; & ayant pris de l'eau les baptiſa, en diſant : Croyez-vous en Dieu le Pere tout-puiſſant ? Venuſtien répondit, Je croy. Et en J. C. ſon Fils ? il répondit : Je croy. Et au S. Eſprit ? Il répondit : Je croy. Et en celui qui eſt monté aux cieux, & qui doit encore venir pour juger les vivans & les morts, & le monde par le feu ? Il répondit : Je croy. Et en ſon avénement & en ſon regne : la rémiſſion des pechés & la réſurrection de la chair ? Venuſtien répondit : Je croy en J. C. Fils de Dieu qui m'éclairera.

En même temps on le leva du baſſin & ſes yeux furent ouverts, enſorte qu'il ne ſentoit plus aucune douleur aprés ſon baptême. Il tenoit les pieds de Sabin & les arroſoit de ſes larmes, en diſant : Priés N. S. J. C. qu'il me pardonne le mal que je vous ay fait. Sabin répondit : Mon fils, j'ay ſouffert tout cela à cauſe de mes pechés, vous ne m'avés point offenſé : & ils demeurerent enſemble. L'empereur Maximien étant averti que Venuſtien avoit été baptiſé : en fut irrité, & envoya le tribun Lucius avec commiſſion de faire mourir Sabin & Venuſtien. Le tribun Lucius vint, & ſans forme de procés, fit couper la teſte à Venuſtien gouverneur de Toſcane,

avec sa femme & ses fils, en la ville d'Assise. Les Chrétiens cacherent si bien leurs corps, qu'on ne put les retrouver. En même temps le tribun arresta l'evêque Sabin & l'amena à Spolete, où il le fit battre jusques à la mort. La veuve Serene qui avoit deja récueilli ses mains, les réjoignit à son corps: qu'elle ensevelit à deux milles ou environ de Spolete, le septiéme de Décembre.

XXXIX
Persécution en Afrique. Recherche des livres.
Gesta purgat. Cæcil. Baluz. Miscell. tom. 2. p. 91. An. 303.

L'édit de la persécution fut apporté en Afrique: on abatit les églises, & on fit la recherche des livres sacrés. A Cirthe colonie Romaine de Numidie, Munatius Felix qui en étoit curateur ou premier magistrat, & qui étoit aussi flamine perpetuel; c'est à dire, sacrificateur des idoles: alla avec ses officiers faire cette recherche, le dixneuviéme de May. Quand ils furent arrivés à la maison, où les Chrétiens s'assembloient, depuis la démolition des églises: le curateur Felix dit à Paul, qui étoit l'evêque de la ville: Montrés-nous les écritures de la loi & tout ce que vous avés ici: pour executer l'ordre, que nous avons receu. L'evêque dit: Ce sont les lecteurs qui ont les écritures: ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Felix dit à l'evêque Paul: Montrés les lecteurs: ou les envoyés querir. L'evêque dit: Vous les conoissés tous. Felix dit: Nous ne les conoissons pas. Vos officiers, dit l'evêque, je veux dire Edesius & Junius vos notaires les connoissent. Felix dit: Sans préjudice des lecteurs, que les officiers montreront; donnés toûjours ce que vous avés. L'evêque Paul étant assis, & avec lui Montan Victor, Deusatelius & Memorius prêtres; Mars

& Helius diacres étant debout, avec Marcuclius, Catullin, Silvain & Carose soudiacres : Janvier, Meracle, Fructuoses, Miggin, Saturnin, Victor, & les autres fossoyeurs. Victor fils d'Aufidius écrivit ainsi en un memoire : Deux calices d'or, six calices d'argent, six burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, sept lampes d'argent, deux grands chandeliers, sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes, onze lampes de cuivre avec leurs chaînes : quatrevingt-deux tuniques de femmes, trente-huit voiles de teste, seize tuniques d'hommes, treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme. C'étoit des habits, que l'on gardoit pour les pauvres : & l'on peut juger de la richesse des grandes églises, par ces vases d'or & d'argent trouvés en une ville de Numidie. Le curateur Felix dit à Marcuclius, à Silvain & à Carose : Montrés-nous ce que vous avés. Silvain & Carose dirent : Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Felix leur dit: Les actes sont chargés de vôtre réponse.

Lors qu'on fut arrivé à la bibliotheque, on y trouva les armoires vuides. Silvain montra des chapiteaux & des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derriere un grand vase. Victor fils d'Aufidius lui dit : Tu étois mort si tu ne les avois trouvées. Le curateur Felix dit à Silvain : Cherche mieux, de peur qu'il n'y soit demeuré quelque chose. Silvain dit : Il n'y a plus rien. Nous avons mis tout dehors. Quand on eut ouvert la salle à manger, on y trouva quatre vaisseaux de vin & six d'huile. Felix dit : Montrés-nous les écritures que vous avés, afin que nous

puissions obéïr aux ordres des empereurs. Catulin leur donna un livre extraordinairement grand. Felix dit à Marcuclius & à Silvain : Pourquoy n'avés-vous donné qu'un livre ? donnés les écritures que vous avés ; Ils dirent : Nous n'en avons pas davantage, car nous sommes soudiacres : les lecteurs ont les livres. Felix dit : Montrés-nous les lecteurs. Marcuclius & Catulin dirent : Nous ne savons où ils demeurent. Si vous ne le savés pas, dit Felix, dites nous leurs noms. Catulin & Marcuclius dirent : Nous ne sommes pas traîtres : nous voici faites nous tuer. Felix dit : Qu'on les arreste.

Lors qu'on fut arrivé à la maison d'un des lecteurs nommé Eugene, Felix lui dit : Donnés les écritures que vous avés pour obéïr à l'ordre. Il tira quatre livres. Felix dit à Silvain & à Carose : Indiqués les autres lecteurs. Ils dirent : L'evêque a déja dit, qu'Edusius & Junius notaires les conoissent tous : qu'ils vous menent chés eux. Edusius & Junius dirent : Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maison de Felix marbrier : car les clercs exerçoient aussi des métiers, il donna cinq livres. Ensuite on alla chés Victorin, qui en donna huit : puis chés Projectus, qui en donna cinq grands & deux petits. Lors qu'on fut arrivé en la maison du grammairien Victor, Felix lui dit : Donnés les écritures que vous avés, pour obéïr aux ordres. Victor le grammairien présenta deux volumes & quatre cahiers. Le curateur Felix lui dit : Donnés les écritures ; vous en avés davantage. Victor le grammairien dit : Si j'en avois eu davantage, je les aurois don-

nés. On alla chés Euticus de Cesarée, & Felix lui dit : Donnés les écritures que vous avés, pour obéïr aux ordres. Euticus dit : Je n'en ay point. Felix dit : Vôtre déclaration est dans les actes. Ensuite on alla en la maison de Coddeon, & sa femme donna six volumes: car les lecteurs étoient mariés. Felix dit : Cherchés si vous n'en avés pas davantage, donnés-les. La femme répondit : Je n'en ay point. Felix dit au nommé le Bœuf, serviteur public : Entre & cherche, de peur qu'il n'y en ait encore. Le serviteur public dit : J'ay cherché & je n'en ay point trouvé. Felix dit à Victorin, à Silvain & à Carose : Si vous n'avés pas fait ce que vous deviés, vous en répondrés. Ainsi les livres & les meubles de l'église de Cirthe furent livrés aux persécuteurs; & le soudiacre Silvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en executant les ordres de l'evêque Paul: ne laissa pas d'estre éleu evêque depuis, par brigue & par simonie.

XL. Martyre de S. Felix de Tibiure. *An 301. Acta sinc. p. 376.*

L'édit de la persécution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particuliere ou proconsulaire, le cinquiéme jour de Juin. Felix qui en étoit evêque étoit allé ce jour là même à Carthage: Magnilien curateur de la ville, se fit amener Aper prêtre, Cyrus & Vital lecteurs; & il leur dit : Avés vous les livres divins ? Aper dit : Nous les avons. Magnilien dit : Donnés-les, afin qu'on les brûle. Aper dit : Nôtre evêque les a chés lui. Magnilien dit : Où est-il ? Je ne say : dit Aper. Magnilien dit : Vous serés entre les mains des officiers, jusqu'à ce que vous rendiés raison de vôtre conduite au proconsul Anulin. L'evêque Felix revint le jour suivant de Carthage

à Tibiure. Magnilien l'envoya querir par un officier & lui dit : Evêque Felix donnés tous les livres & les parchemins que vous avés. Felix evêque dit : Je les ay : mais je ne les donneray pas. Magnilien dit : Ce que les empereurs commandent l'emportera ſur ce que vous dites : donnés les livres afin qu'on les brûle. Felix dit : Il vaut mieux qu'on me brûle moy-même, que ces écritures divines ; car il faut plûtoſt obeïr à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit : Ce que les empereurs ont commandé vaut mieux, que ce que vous dites. L'evêque Felix dit : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit : Penſés y bien. Le troiſiéme jour le curateur commanda qu'on lui amenaſt l'evêque Felix, & lui dit : Y avés-vous bien penſé ? Felix dit : Ce que j'ay dit d'abord je le dis maintenant, & je le diray encore devant le proconſul. Magnilien dit : Vous irés donc devant le proconſul & lui rendrés compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celſin décurion de la ville de Tibiure. Felix partit de Tibiure le huitiéme des calendes de Juillet, c'eſt à dire le vingt-quatriéme de Juin : on le conduiſoit lié. Le proconſul ordonna qu'on le mît dans la priſon, lié comme il étoit.

Le lendemain avant le jour l'evêque Felix fut préſenté au proconſul, qui lui dit : Pourquoi ne rendés-vous pas ces écritures inutiles ? Felix dit : Je les ay ; mais je ne les donneray pas. Le proconſul ordonna qu'on le miſt lié au fonds de la priſon. Au bout de ſeize jours on amena l'evêque Felix de la priſon avec ſes liens devant le proconſul Anulin, la

quatriéme heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procedures la nuit: car c'étoit en Afrique, au mois de Juillet. Anulin dit à l'evêque Felix : Que ne donnés-vous ces écritures inutiles ? Felix répondit : Je ne les donneray pas. Alors le proconsul ordonna qu'on le meneroit au préfet du prétoire le quinziéme de Juillet. Le préfet le fit mettre dans la prison avec des chaînes plus pesantes ; & neuf jours aprés il ordonna qu'on l'embarqueroit, pour le mener aux empereurs. L'evêque Felix entra dans le vaisseau avec de grosses chaînes, & demeura au fonds de cale pendant quatre jours, ayant les pieds dans l'eau. Il arriva au port sans avoir ni beu ni mangé, dans la ville d'Agrigente en Sicile: où les freres le receurent & ceux qui l'accompagnoient, avec un grand honeur. Delà ils allerent à la ville de Catane, où ils furent receus de même. Ensuite ils arriverent à Messine, puis à Tauromine, où ils furent receus de la même maniere. Ils passerent le détroit & arriverent à une ville de Lucanie, puis à Venuse en Apulie. Alors le préfet fit ôter les chaînes à Felix, & lui dit: Felix que ne donnés-vous les écritures ; est-ce que vous ne les avés pas ? Il répondit: Je les ay: mais je ne les donneray pas. Le préfet dit : Faites mourir Felix par le glaive. L'evêque Felix dit à haute voix : Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentiéme jour d'Aoust on le mena au lieu où il devoit soufrir. La lune devint rouge comme du sang ce même jour: c'est à dire qu'il y eut une éclipse. L'evêque Felix éleva les yeux au ciel, & dit

tout haut. Je vous rends graces, mon Dieu : j'ay vécu cinquante-ſix ans en ce monde. J'ay gardé la virginité : j'ay conſervé l'évangile : j'ay prêché la foy & la vérité. Seigneur J. C. Dieu du ciel & de la terre, je baiſſe la teſte pour vous eſtre immolé, à vous qui vivés éternellement.

XLI. Martyrs d'Abitine. *Acta ſinc. p.* 409. *An.* 304.

Dans une autre ville de l'Afrique proconſulaire nommée Abitine, les Chrétiens s'aſſemblerent en la maiſon d'un nommé Octave Felix le douziéme de Février, ſous le neufiéme conſulat de Diocletien, & le huitiéme de Maximien ; c'eſt à dire l'an 304. Pendant qu'ils y celebroient les divins myſteres, ſuivant la coûtume : les magiſtrats de la colonie vinrent accompagnés des ſoldats ſtationaires. Ils arreſterent Saturnin prêtre & ſes quatre enfans. Savoir Saturnin le jeune & Felix lecteurs, Marie religieuſe & Hilarien enfant. Ils arreſterent auſſi Dativus ſenateur, Felix, Emeritus, Ampelius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thelica, & pluſieurs autres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes & dix-ſept femmes : qui marchoient gayement à la place où on les menoit, ayant Dativus à leur teſte. Le prêtre Saturnin étoit entouré de ſes enfans. Dans cette même place l'evêque Fondanus avoit livré les écritures divines ; & comme le magiſtrat les eut miſes dans le feu, quoique le temps fût ſerein, il vint tout d'un coup une grande pluye, avec une grêle, qui gâta tout le païs. Dativus, Saturnin & les autres, ayant confeſſé J. C. on les chargea de chaînes, & on les conduiſit à Carthage. Pendant le voyage ils témoignoient leur joye, par le chant des hymnes & des cantiques.

Ils furent livrés aux officiers du proconsul Anulin, qui les lui présenterent, & lui dirent que c'étoient des Chrétiens, que les magistrats d'Abitine renvoyoient devant lui : pour s'estre assemblés & avoir celebré les mysteres contre l'édit des empereurs & des césars. D'abord le proconsul interrogea Dativus, de quelle condition il étoit, & s'il avoit assisté à l'assemblée. Il répondit : Qu'il étoit Chrétien, & qu'il s'étoit trouvé à l'assemblée. Le proconsul lui demanda, qui avoit présidé à l'assemblée ; & aussi-tost il commanda aux officiers de le mettre sur le chevalet, de l'étendre & de préparer les ongles de fer. Les boureaux lui avoient déja mis les côtés à nud, & tenoient leurs instrumens tout prests, quand Thelica se jetta au milieu d'eux. Et s'écria : Nous sommes Chrétiens, nous avons fait l'assemblée. Le proconsul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre sur le chevalet & déchirer avec des ongles de fer. Cependant Thelica disoit : Je rends graces à Dieu. J. C. Fils de Dieu délivrés vos serviteurs en vôtre nom. Comme il répetoit cette priere, le proconsul lui dit : Qui est avec vous l'auteur de vôtre assemblée ? Il répondit : C'est le prêtre Saturnin & tous les autres. Le proconsul cherchoit Saturnin, il le lui montra, non pour le trahir, puisqu'aussi-bien il étoit présent : mais pour montrer que la collecte avoit été celebrée toute entiere, puis qu'il y avoit un prêtre.

Cependant Thelica dans ses douleurs prioit le Seigneur, & demandoit pardon pour ses ennemis: il disoit au proconsul & à ses bourreaux : Vous

faites une injuſtice, malheureux, vous agiſſés contre Dieu ; Dieu tres-haut ne conſentés point à leurs pechés. Vous pechés, miſérables, de mettre en pieces des innocens : nous ne ſommes point homicides, nous n'avons fait tort à perſone. Mon Dieu ayés pitié d'eux. Je vous rends graces : donnés moi la force de ſouffrir pour vôtre nom : délivrés vos ſerviteurs des peines de ce monde : je vous rends graces, & ne puis aſſés vous rendre graces. Pendant qu'on redoubloit les coups des dents de fer, & que le ſang couloit en abondance de ſes côtés, le proconſul lui diſoit : Commence tu à ſentir ce qu'il faut que tu ſouffre ? Il répondit : C'eſt pour ma gloire : je commence à voir le royaume eternel, le royaume incorruptible. Seigneur J. C. nous ſommes chrétiens, vous eſtes nôtre eſpérance : Dieu trés-ſaint, Dieu trés-haut, Dieu tout-puiſſant, nous vous rendons nos actions de graces. Pendant qu'il prioit ainſi, le proconſul lui dit : Tu devois obéïr aux ordres des empereurs & des ceſars. Thelica répondit : Je ne me ſoucie que de la loi de Dieu, que j'ay apriſe. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mît en priſon.

Cependant Dativus étendu ſur le chevalet répetoit ſouvent qu'il étoit Chrétien, & qu'il avoit aſſiſté à la collecte. Fortunatien avocat frere de la martyre Victoire, & alors éloigné de la réligion Chrétiene, dit au proconſul : C'eſt lui Seigneur qui pendant que nous étudyons ici a ſéduit nôtre ſœur Victoire, & l'a menée de cette ville de Carthage avec Reſtituta & Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'eſt ja-

mais entré dans nôtre maiſon, que pour attirer ces jeunes filles par ſes perſuaſions. Victoire ne ſouffrit pas qu'on accuſaſt fauſſement Dativus. Perſone, dit-elle, ne m'a perſuadée de ſortir, & je ne ſuis point venuë à Abitine avec lui, je puis le prouver par des citoyens. J'ay tout fait de mon propre mouvement & par ma volonté: j'ay aſſiſté à l'aſſemblée & celebré le myſtere du Seigneur avec les freres, parce que je ſuis Chrétiene. Alors ſon frere ſe mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus au contraire deſſus le chevalet, répondoit à tout & ſe juſtifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçaſt les dents de fer, & les boureaux lui déchirerent les côtés, enſorte que l'on voyoit le dedans de la poitrine. Dativus diſoit : Seigneur J. C. que je ne ſois pas confondu. Le proconſul fit ceſſer les tourmens, puis il lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte : c'eſt à dire à l'aſſemblée. Il répondit, qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit aſſiſté au myſtere du Seigneur, & qu'un ſeul d'entre-eux étoit la cauſe de ce qu'on avoit celebré la collecte. Sa réponſe irrita le proconſul qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus répeta ſa priere. Je vous prie J. C. que je ne ſois pas confondu. Et il ajoûta, qu'ay-je fait ? Saturnin eſt nôtre prêtre.

Le proconſul dit à Saturnin: Eſt-ce toi qui les as aſſemblés contre l'ordre des empereurs & des ceſars ? Saturnin répondit : Nous n'avons point craint de celebrer le myſtere du Seigneur. Pourquoi ? dit le proconſul. Il répondit : Parce qu'on ne peut pas y manquer. Auſſi-toſt qu'il eut fait cette réponſe, le

XLII. Confeſſion du prêtre Saturnin. n. 9.

proconſul le fit attacher auprés de Dativus, qui prioit cependant, & diſoit : Seigneur J. C. ſecourés moi je vous prie : ayés pitié de moi, conſervés mon ame, gardés mon eſprit. Je vous prie Seigneur que je ne ſois pas confondu, donnés-moi la patience. Le proconſul lui diſoit : Tu devois bien plûtoſt travailler dans cette ville, à tirer les autres de l'erreur, que de déſobéïr aux ordres des empereurs & des ceſars. Dativus crioit encore plus haut : Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit : C'eſt aſſés, & le fit mettre en priſon.

Le prêtre Saturnin étoit ſur le chevalet, déja teint du ſang que les autres martyrs y avoient laiſſé : on lui demanda s'il étoit l'auteur de l'aſſemblée ? il dit : Oüi : j'ay été préſent à la collecte. Alors le lecteur Emeritus ſe préſenta pour le combat, & dit : C'eſt moi qui en ſuis l'auteur, puiſque la collecte s'eſt faite dans ma maiſon : aparemment il logeoit avec Octave Felix. Le proconſul continuoit d'interroger le prêtre, & lui diſoit : Saturnin, pourquoi faiſois tu contre les ordonnances ? Saturnin lui répondit : On ne peut omettre la célébration du ſaint myſtere : la loi l'ordone. Le proconſul dit : Tu ne devois pas pourtant mépriſer les défenſes des empereurs : puis il commanda aux boureaux de le tourmenter. Ils ſe jetterent ſur le corps de ce vieillard, & le déchirerent de telle ſorte, qu'au milieu du ſang on voyoit les os à découvert. Cependant Saturnin diſoit : J. C. exaucés-moi je vous prie : je vous rends graces mon Dieu. Commandés qu'on me coupe la teſte. J. C. ayés pitié de moi je vous prie ; Fils de Dieu ſecou-

rés-moi. Le proconſul lui dit : Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances ? Saturnin dit : La loi l'ordone; la loi l'enſeigne. Alors Anulin dit : C'en eſt aſſés : & le fit mettre en priſon, le deſtinant au ſuplice qu'il ſouhaitoit.

Quand Emeritus fut attaché, le proconſul lui dit: L'on a donc celebré la collecte dans ta maiſon, contre les ordres des empereurs ? Oüi , dit Emeritus, nous avons celebré les myſteres du Seigneur dans ma maiſon. Pourquoi , dit le proconſul, leur permettois-tu d'y entrer ? Parce, dit-il, qu'ils ſont mes freres , & que je ne pouvois pas les en empeſcher. Le proconſul dit : Tu devois les empêcher. Je n'ay pû , lui répondit-il, car nous ne pouvons pas nous paſſer du S. myſtere. Le proconſul commanda qu'on l'étendiſt ſur le chevalet , & qu'on le tourmentaſt. Pendant qu'un bourreau tout frais le frapoit violemment,il diſoit. J. C. ſecourés-moy je vous prie : Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous eſtes. Le proconſul dit : Tu ne devois pas les recevoir. Il luy répondit : Je ne pouvois me diſpenſer de recevoir mes freres. Il valoit mieux, dit le Proconſul, obeïr aux ordres des empereurs & des céſars. Emeritus dit : Dieu eſt plus grand que les empereurs. Je vous prie J. C. à vous la loüange : Seigneur J. C. donnés-moy la patience. Pendant qu'il prioit ainſi , le proconſul dit : As-tu quelques écritures en ta maiſon ? Il répondit. J'en ay : mais c'eſt dans mon cœur. Le proconſul ajoûta : En as-tu dans ta maiſon, ou non ? Emeritus dit : Je les ay dans mon cœur. Je vous prie J. C. à vous la

loüange. J. C. délivrés-moy: Je ſoufre en vôtre nom, je ſoufre peu de temps, je ſoufre volontiers J. C. que je ne ſois pas confondu. C'en eſt aſſés, dit le proconſul : enſuite il mit ſon interrogatoire au greffe avec les autres, & dit : Vous ſerés tous châtiés, comme vos réponſes le méritent.

Felix ſe préſenta pour le combat. Le proconſul fatigué, leur dit à tous d'une voix plus foible : J'eſpere que vous prendrés le party de conſerver vôtre vie, en obeïſſant aux ordonnances. Ils répondirent tous d'une voix : Nous ſommes Chrétiens, nous ne pouvons faire autre choſe, que de garder la loi ſainte du Seigneur, juſques à répandre nôtre ſang. Le proconſul dit à Felix : Je ne te demande pas ſi tu es Chrétien : mais ſi tu as aſſiſté à la collecte, ou ſi tu as quelques écritures. Felix dit : Les Chrétiens ne peuvent ſe paſſer du myſtere du Seigneur, ni le myſtere ſe celebrer ſans les Chrétiens. Nous avons celebré la Collecte avec grande religion : nous nous aſſemblons toûjours, pour lire les écritures divines. Le proconſul le fit fraper à coups de bâton, juſques à ce qu'il rendiſt l'ame. Un autre Felix fit la même confeſſion, & fut traité de même; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il mourut dans la priſon.
n. 13. Aprés eux, ſoufrit Ampelius gardien fidele de la loy & des écritures divines. Le proconſul lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte. Il répondit gayement & d'une voix ferme : J'ay aſſiſté à la collecte avec mes freres : j'ay celebré le myſtere du Seigneur, je porte avec moy les écritures divines : mais c'eſt dans mon cœur, qu'elles ſont écrites. Je vous

rends

rends graces J. C. exaucés-moy J. C. Aprés qu'il eut ainſi parlé, on le frapa ſur le cou, & on le mit en priſon avec les autres. Rogatien confeſſa le nom du Seigneur, & fut joint à eux, ſans qu'on le fiſt ſouffrir. Quintus étant apliqué à la queſtion confeſſa hautement le nom du Seigneur : on le frapa à coups de bâton & on le mit dans la priſon, pour eſtre reſervé au martyre. Maximien qui le ſuivoit fit la même confeſſion & ſoûtint le même combat. Aprés lui le jeune Felix dit tout haut, que le myſtere du Seigneur étoit l'eſperance & le ſalut des Chrétiens. Pendant qu'on le frapoit à coups de bâton : il dit : J'ay celebré le myſtere de tout mon cœur : j'ay aſſiſté à la collecte avec mes freres, parce que je ſuis Chrétien. Il merita par cette confeſſion d'eſtre joint à eux.

Enſuite on apella le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconſul lui demanda : Et toi Saturnin y as tu aſſiſté ? Il répondit : Je ſuis Chrétien. Le proconſul, dit : Je ne te demande pas cela : mais ſi tu as aſſiſté aux myſteres. Saturnin répondit : J'y ay aſſiſté, parce que J. C. eſt nôtre Sauveur. A ce mot de Sauveur le proconſul en colere le fit étendre ſur le chevalet, où avoit été ſon pere, & lui dit : Que dis-tu Saturnin, regarde où tu es: as-tu quelques écritures ? Il répondit : je ſuis Chrétien : Le proconſul lui dit : Je demande ſi tu as été à l'aſſemblée, & ſi tu as des écritures ? Il répondit : Je ſuis Chrétien: aprés J. C. nous n'avons point de nom à reverer. Le proconſul dit : Puis que tu demeure dans ton obſtination, il faut auſſi te tourmenter : dis ſi tu as

XLIII. Confeſſion de Saturnin le jeune, &c.

quelques écritures, & il dit aux officiers : Tourmentés-le. Les licteurs commencerent à lui déchirer les côtés, avec des dents de fer encore teintes du sang de son pere. Il crioit à haute voix : J'ay les écritures divines ; mais c'est dans mon cœur. Je vous prie J. C. donnés-moi la patience, j'espere la vie. Le proconsul dit : Pourquoi faisois-tu contre l'ordonance ? Il répondit : parce que je suis Chrétien. Aprés cette réponse le proconsul dit : C'est assés. On cessa de le tourmenter, & on le mit en prison avec son
n. 15. pere. La nuit s'aprochoit, le proconsul & les bourreaux étoient fatigués : ne pouvant plus attaquer chacun des confesseurs en particulier, il leur dit à tous : Voyés-vous ce qu'ont souffert ceux qui ont persévéré dans leur confession, & ce que souffriront ceux qui persévéreront encore ? Que ceux d'entre-vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur sauve la vie ? Les confesseurs crierent tous, Nous sommes Chrétiens. Le proconsul les fit mettre en prison, les destinant au martyre.

n. 16. Les femmes & les vierges ne furent pas privées de la gloire du combat. Victoire étoit distinguée par sa naissance & par sa beauté, & plus encore par sa vertu. Dés l'enfance elle avoit donné des marques d'un amour singulier pour la pureté ; & ses parens la voulant marier malgré elle, elle se jetta par une fenestre & se sauva à l'église, où elle consacra sa virginité à Dieu. Le proconsul lui demanda ce qu'elle professoit : elle répondit à haute voix ; Je suis Chrétiene. L'avocat Fortunatien son frere vouloit mon-

trer par de vains raiſonnemens qu'elle avoit perdu l'eſprit ; mais elle répondit : Je ſuis en mon bon ſens, je n'ay jamais changé. Le proconſul lui dit : Voulés-vous aller avec Fortunatien vôtre frere ? Elle répondit : Non, parce que je ſuis Chrétiene ; & ceux là ſont mes freres, qui gardent les commandemens de Dieu. Enſuite le proconſul quittant ſon autorité de juge tâcha de la perſuader. Songés à vous, diſoit-il, vous voyés que vôtre frere cherche les moyens de vous ſauver. Victoire répondit : Je ſuis en mon bon ſens : je n'ay point changé ? J'ay été à l'aſſemblée, & j'ay celebré le myſtere du Seigneur avec mes freres : parce que je ſuis Chrétiene. Sa réponſe irrita le proconſul, il l'envoya en priſon avec les autres, & les deſtina tous au martyre. Il ne reſtoit plus *n.* 17.
qu'Hilarien un des fils du prêtre Saturnin, encore en bas-âge. Le proconſul lui dit : As-tu ſuivi ton pere & tes freres ? Il répondit avec ſa voix d'enfant : Je ſuis Chrétien ; j'ay été à l'aſſemblée, de mon propre mouvement, avec mon pere & mes freres. Le proconſul dit : Je te couperai les cheveux, le nés & les oreilles, & je te laiſſerai en cet état. Le jeune Hilarien répondit à haute voix : Faites tout ce que vous voudrés, je ſuis Chrétien. Le proconſul ordonna qu'on le mît auſſi en priſon : Hilarien dit avec joie : Je rends graces à Dieu. Ces martyrs demeurerent long-temps en priſon : & la plûpart y moururent de faim, les uns aprés les autres.

XLIV. Conduite de Menſurius evêque de Cartage. *Aug. brev.*

L'evêque de Carthage étoit alors Menſurius, qui avoit ſuccedé à Lucien, ſucceſſeur de S. Cyprien. Craignant que les perſécuteurs ne trouvaſſent les li-

Collat. die. 3. c. 13.

vres ſacrés, il les emporta & les ſerra : laiſſant dans la baſilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvés des hérétiques. Les perſécuteurs les trouverent, les emporterent & ne lui demanderent rien davantage. Quelques décurions de Carthage donnerent avis au proconſul, qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter & de brûler les écritures des Chrétiens : qu'ils n'avoient laiſſé que des écrits qui ne les regardoient point : & que leurs vraies écritures étoient dans la maiſon de l'evêque, d'où il faloit les tirer, pour les brûler : mais le proconſul ne le voulut pas. Menſurius écrivit tout cela à Second evêque de Tigiſi, & alors primat de Numidie ; & dans la même lettre il blâmoit ceux, qui ſans eſtre pris s'offroient aux perſecuteurs ; & diſoient d'eux-mêmes ſans qu'on leur demandaſt, qu'ils avoient des écritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaiſoit à Menſurius, & il défendoit que ces témeraires fuſſent honorés comme martyrs. Il ſe plaignoit auſſi dans cette lettre de quelques-uns, qui étant chargés de crimes & de dettes envers le fiſc, ſe faiſoient prendre à l'occaſion de la perſécution : pour ſe délivrer de leur miſere par une mort honorable : ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croyoient, ou pour gagner de l'argent & faire bonne chere dans la priſon, en abuſant de la charité des Chrétiens. Second de Tigiſi répondit à Menſurius, & lui raconta ce que les perſécuteurs avoient fait en Numidie : comme pluſieurs avoient été pris, pour ne vouloir pas livrer les ſaintes écritures: combien ils avoient ſouffert, & comment aprés plu-

ſieurs grands tourmens on les avoit fait mourir. Il diſoit qu'on les devoit honorer comme martyrs, & les loüoit par l'exemple de cette femme de Jericho, qui ne voulut pas livrer les eſpions de Joſué à ceux qui les pourſuivoient. *Joſ. ii.*

Optat. cont. Parm. lib. i.

Cependant un des diacres de l'égliſe de Carthage nommé Felix, fut accuſé d'avoir compoſé un libelle diffamatoire contre l'empereur. La crainte le fit cacher chés l'evêque Menſurius : on le lui redemanda, il nia de l'avoir, l'empereur en fut averti: il vint un ordre, portant que ſi Menſurius ne rendoit pas le diacre Felix, on l'envoyât lui-même à la cour. Ayant receu cet ordre, il ſe trouva fort embaraſſé: car l'égliſe de Carthage avoit quantité de vaſes d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfoüir en terre, ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards, qu'il eſtima les plus fidelles: & en fit un memoire qu'il donna à une vieille femme; à condition que s'il ne revenoit pas, aprés que la paix ſeroit renduë aux Chrétiens: elle les rendiſt à celui qu'elle trouveroit aſſis dans la chaire epiſcopale. Menſurius étant arrivé à la cour, plaida ſi bien ſa cauſe, qu'il fut renvoyé à Carthage : mais il mourut avant que d'y arriver.

XLV. Arnobe écrit pour la religion.

Hier. add. ad Chr. Euſeb.

En ce même temps Arnobe rheteur fameux en Afrique écrivit pour la défenſe de la religion Chrétiene. Comme il enſeignoit la rhetorique dans la ville de Sicca, étant encore payen, il fut preſſé par des ſonges d'embraſſer la foy : mais parce qu'il l'avoit toûjours combattuë, les evêques ne pouvoient croire, qu'il vouluſt ſérieuſement être Chré-

tien. Pour leur donner un gage de sa conversion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolatrie, & refute les calomnies que l'on avançoit contre les Chrétiens. Mais il lui est échapé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas assés instruit de la religion Chrétiene, n'étant pas encore baptisé. Il se plaint que l'on avoit abattu les églises & brûlé les livres sacrés : disant que l'on devoit plûtost brûler les livres des poëtes payens & démolir les theatres. Il compte mille cinquante ans ou environ, depuis la fondation de Rome, jusqu'au temps où il écrivoit : & environ trois cens ans, depuis qu'il y avoit des Chrétiens.

Arnob lib. 4. in fi.

Id. lib. 2. sub fin.

Lib. 1.

XLVI. Martyrs d'Espagne S. Vincent, sainte Eulalie.

Acta sinc. p. 387. Prudent. peristeph hymn. 5. Aug. serm. 275. 274 &c.

En Espagne le gouverneur Dacien exerçoit la persécution. On prit à Saragoce l'evêque Valere & Vincent le premier de ses diacres, né à Huesca d'une famille illustre, car son ayeul paternel Agressus avoit été consul. Il étoit jeune & bien fait, il avoit tres-bien étudié ; & l'evêque, aprés l'avoir instruit de la science divine, lui avoit donné la charge d'instruire les autres à sa place : parce qu'il ne parloit pas facilement. Dacien les fit amener chargés de chaînes à Valence, où il étoit. Comme il les eut exhortés à sacrifier, Vincent voyant que Valere gardoit le silence, & sachant sa difficulté de parler, lui dit : Mon pere, si vous l'ordonnés, je répondray. Mon cher fils, dit Valere, comme je t'ay confié la parole de Dieu, je te charge aussi de répondre pour la foy, que nous soûtenons icy. Alors Vincent déclara qu'ils étoient Chrétiens, & prests à tout souffrir pour le vray Dieu. Dacien envoya l'evêque en

exil, & fit mettre Vincent à la queſtion. On l'attacha au chevalet, & on l'étendit. Il diſoit : Voilà ce que j'ay toûjours deſiré : voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ſes bourreaux, & les fit battre de verges & de bâtons, croyant que c'étoit par leur faute qu'il ne ſentoit pas les tourments. Enſuite il le fit étendre ſur un gril en forme de lit de fer, rouge & poſé ſur le feu: où on le brûloit encore pardeſſus, en lui appliquant des lames brulantes, & on jettoit du ſel ſur le feu, qui en petillant entroit par les playes juſqu'au dedans du corps. Le martyr demeuroit immobile & prioit, les yeux levés vers le ciel. Dacien le fit ôter de là,& le fit mettre dans un cachot noir, ſemé de pots caſſés, pour renouveller ſes playes: il y fut enfermé & laiſſé ſeul, ayant les pieds étendus dans les entraves. Il s'y endormit, & à ſon réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumiere celeſte, les entraves rompuës, les teſts changés en fleurs : il vit une troupe d'anges qui le venoient conſoler & commença à chanter avec eux les loüanges de Dieu. Les gardes entendant ces voix ſi douces, regarderent par les fentes de la porte, & virent le martyr qui ſe promenoit en chantant. A ce miracle ils ſe convertirent, & le martyr les confirma par ſes diſcours.

Dacien l'ayant apris, & voulant lui oſter la gloire de mourir dans les tourmens : le fit mettre ſur un lit mollet, pour le laiſſer repoſer, & enſuite le tourmenter de nouveau. Les fidelles de la ville y accoururent : ils baiſoient ſes playes, & les eſſuyoient avec des linges, pour garder ſon ſang chés eux; comme la benediction de leurs familles. Le mar-

tyr mourut aussi-tost qu'il fut sur ce lit. Dacien fit jetter le corps dans un champ, pour estre mangé des bestes. Mais un corbeau le garda contre les autres oyseaux, & chassa même un loup qui vouloit en aprocher. Dacien le fit jetter en haute mer cousu dans un sac & attaché à une meule : mais le martyr aparut à un saint homme; lui declara qu'il étoit arrivé à terre, & lui marqua l'endroit. Comme celuici hésitoit, doutant de la vérité de sa vision, une sainte veuve fut aussi avertie en songe du lieu, où le corps étoit caché dans le sable : elle le dit à plusieurs Chrétiens, & les ayant menés avec elle, ils trouverent le saint corps & le porterent à une petite église, où ils l'enterrerent.

Martyr. 3. Nov. Prud. hym. 4. Martyr. 16. April. Acta sinc. p. 516.

Dans la même ville de Sarragoce où S. Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martyrs sous le même Dacien : entre autres dix-huit dont les reliques furent conservées dans le même sepulcre, savoir : Optat, Lupercus, Successus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Felix, Cecilien, Evotius, Primitius, Apodemius, & quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps déchiré, une mamelle coupée, & une partie du foye arrachée. En cet état elle fut mise en prison, vivant encore, & ne mourut que de la corruption de ses playes. A Geronde ou Girone on marque Felix, qui mourut dans les tourmens. A Barcelone Cucuphas martyr illustre & Eulalia : A Cordoüe Acisclus & Zoïle. Osius, qui en étoit evêque, confessa la foy dans cette persecution, & vécut plus de soixante ans aprés.

Prud. ibid. Martyr. 1. Aug. 25. Jul.

Athan. ad Solit.

A Merida,

A Merida, capitale de Lusitanie, Eulalie vierge de famille noble, soufrit le martyre âgée seulement de douze ans. Dés l'enfance elle avoit témoigné son amour pour la virginité : en méprisant les ornements, & montrant une gravité au dessus de son âge. Elle montroit aussi une telle ardeur pour le martyre ; que ses parens la tenoient cachée loin de la ville, dans une maison de campagne. Mais elle s'échapa de nuit toute seule, vint à la ville, à pied, à travers champ, & se presenta le matin au tribunal, en criant : Vous cherchés les Chrétiens, me voicy : je méprise les idoles, parce qu'elles ne sont rien, & Maximien, parce qu'il les adore. Le gouverneur aprés avoir en vain essayé de l'adoucir, la menaça des tourments. Eulalie lui cracha contre les yeux, renversa les idoles, & foula aux pieds la farine qu'on leur offroit. Aussi-tost deux bourreaux lui déchirerent les costés jusqu'aux os. Elle contoit les coups, & disoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de J. C. Elle ne jettoit ni larmes ni gemissements, & paroissoit insensible. On lui apliqua les flambeaux ardens, le feu prit à ses cheveux épars, dont elle se couvroit le sein par modestie, & la flamme estant montée à sa teste, elle ouvrit la bouche pour la recevoir, & en fut étoufée. On vit pancher sa teste mourante, & en même temps une colombe blanche comme nege parut sortir de sa bouche & s'élever au ciel, representant son ame pure : les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de Decembre : aussi-tost il tomba quantité de nege sur la place, qui couvrit le corps *Prudent. hymn. 3.*

Martyr. 9 Decemb. de la martyre, & parut l'enſevelir. La vierge Leocadie étoit en priſon à Tolede : ayant apris les tourments de ſainte Eulalie & des autres martyrs : elle ſe mit à genoux, & rendit l'eſprit en priant Dieu.

Prud hymn 4. Martyrol. 6. Aug. A Complut Juſte, & Paſteur deux jeunes enfans, qui étoient aux écoles, mais déja bien préparés au martyre : voyant tous les Chrétiens étonnés de l'arrivée du gouverneur Dacien, qui venoit les perſecuter : jetterent leurs livres, & s'offrirent tous deux gayement au martyre. Dacien les fit tourmenter cruellement, & leur fit couper la teſte. La jeuneſſe pouvoit excuſer ces excés de ferveur : mais en general il étoit défendu de ſe préſenter au martyre. Voilà les plus illuſtres martyrs d'Eſpagne ſous cette perſecution. On croyoit y avoir éteint le chriſtianiſme, *Ap. Gruter. p. 210.* comme il paroiſt par ces inſcriptions que l'on dit y avoir trouvée : Diocletien, Jovius, Maximien Herculius Ceſars Auguſtes, aprés avoir étendu l'empire Romain en Orient & en Occident, & avoir aboli le nom des Chrétiens, qui renverſoient l'état. Et cette autre : Diocletien, Ceſar Auguſte, aprés avoir adopté Galerius en Orient, avoir aboli par tout la ſuperſtition de CHRIST, & étendu le culte des dieux.

XLV. S. Euplius. *Acta ſinc. p. 438. An 304.* En Sicile la même année 304. ſous le neuviéme conſulat de Diocletien, & le huitiéme de Maximien, le douziéme d'Aouſt, dans la ville de Catane, Euplius diacre étant amené prés du cabinet du gouverneur & hors du rideau, s'écria : Je ſuis Chrétien, & je deſire mourir pour le nom de J. C. Le gouverneur, qui étoit le conſulaire Calviſien l'ayant

oüi, dit : Qu'on faſſe entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet du juge portant les evangiles. Un des amis de Calviſien, nommé Maxime, dit : Il ne doit pas tenir de tels écrits, contre les ordres des empereurs. Calviſien dit à Euplius : D'où viennent ces écrits, ſont-ils ſortis de ta maiſon ? Euplius répondit : Je n'ay point de maiſon, mon ſeigneur J. C. le ſait. Calviſien dit : Les as-tu aportez icy ? Euplius dit : Je les ay aportez icy moy-même comme vous voyez, on m'en a trouvé ſaiſi. Calviſien dit : Lis-les. Euplius les ouvrit, & leut : Bienheureux ceux qui ſoufrent perſecution pour la juſtice, puiſque le royaume des cieux eſt à eux. Et en un autre endroit : Que celuy qui veut venir aprés moi porte ſa croix, & qu'il me ſuive. Pendant qu'il liſoit, Calviſien dit : Que veut dire cela ? Euplius dit : C'eſt la loi de mon Seigneur, qui m'a été confiée. Calviſien dit : Par qui ? Euplius répondit : par J. C. fils du Dieu vivant. Calviſien prononça cet interlocutoire: Puiſque ſa confeſſion eſt évidente, qu'il ſoit interrogé à la queſtion, qu'on le livre aux bourreaux. Aprés qu'on l'eut livré, l'on commença le ſecond interrogatoire à la queſtion.

Matth. v. 10.

Matth. xvi. 24.

Le même jour Calviſien dit à Euplius, comme on l'eut préſenté à la queſtion : Que dis-tu maintenant de ce que tu nous as avoüé aujourd'huy ? Euplius fit ſur ſon front le ſigne de la croix de la main qu'il avoit libre, & dit : Je confeſſe encore ce que j'ay déja dit : que je ſuis Chrétien, & que je lis les divines écritures. Calviſien dit : Pourquoy as-tu gardé ces écritures, que les empereurs ont défenduës,

au lieu de les livrer ? Euplius répondit : C'est que je suis Chrétien, & qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer : il vaut mieux mourir. La vie éternelle y est : celui qui les livre perd la vie eternelle, pour ne la pas perdre je donne ma vie. Calvisien prononça cet interlocutoire : Qu'on donne la question à Euplius, qui a leu les écritures au peuple, au lieu de les livrer suivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends graces, J. C. vous pour qui je soufre ces tourments, conservez-moy. Calvisien dit : Quitte cette folie, Euplius : adore nos dieux, & on te délivrera. Euplius dit : J'adore J. C. je déteste les démons, faites ce qu'il vous plaira, je suis Chrétien ; il y a long-temps que je desire cecy, faites ce qu'il vous plaira : ajoûtez d'autres tourments, je suis Chrétien. Aprés que les bourreaux l'eurent tourmenté long-temps, Calvisien les fit cesser, & dit : Miserable, adore les dieux, adore Mars, Apollon & Esculape. Euplius dit : J'adore le Pere, le Fils, & le S. Esprit ; j'adore la sainte Trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu : perissent les dieux, qui n'ont pas fait le ciel, la terre, & ce qu'ils contiennent ! je suis Chrétien. Calvisien dit : Sacrifie, si tu veux être délivré. Euplius dit : Je me sacrifie maintenant à J. C. mon Dieu, je ne puis faire davantage ; vos efforts sont vains : je suis Chrétien. Calvisien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends graces, J. C. secourez-moi, J. C. c'est pour vous, J. C. que je soufre ces tourments. Il le répeta plusieurs fois. Comme

les forces lui manquoient, il disoit encore ces paroles, ou d'autres semblables, des lévres seulement, sans voix.

Calvisien entra derriere le rideau, & dicta sa sentence: puis il sortit avec une tablette, & leut: J'ordonne qu'on punisse par le glaive Euplius Chrétien, pour avoir méprisé les édits des princes, & blasphémé contre les dieux, sans avoir voulu s'en repentir: menez-le. Alors on lui pendit au cou l'evangile dont on l'avoit trouvé saisi, & un crieur disoit: Euplius Chrétien, ennemi des dieux & des empereurs. Euplius joyeux disoit toûjours: Je rends graces à J. C. mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, il pria long-temps à genoux, & rendant encore graces il presenta son cou, que le bourreau lui coupa. Les Chrétiens enleverent son corps, l'embaumerent & l'ensevelirent. Dans la même persecution à Syracuse soufrit Luce ou Lucie vierge & martyre illustre.

XLVII. S Genés, & autres martyrs à Rome.

L'Empereur Diocletien étoit en Italie, & y passa une grande partie de cette année 304. Il étoit venu à Rome dés l'année précedente celebrer la vingtiéme année du regne de Maximien Herculius, qui commençoit le vingtiéme de Novembre, & en même temps il triompha des Perses. On peut raporter à ces réjoüissances le martyre de S. Genés. Il étoit comédien & joüant sur le theatre devant l'empereur & tout le peuple, il se coucha comme s'il eust été malade, & dit: Ah, mes amis, je me sens bien pesant, je voudrois estre soulagé. Les autres répondirent: Comment te soulagerons-nous? Veux-tu que

Lact. mort. c. 17. Acta sinc. p. 283.

nous te faſſions raboter, pour te rendre plus leger? Inſenſés, dit-il : Je veux mourir Chrétien. Pourquoi? dirent-ils : Afin qu'en ce grand jour Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre & un exorciſte · c'eſt à dire des comédiens qui en faiſoient le perſonage : s'étant aſſis prés de ſon lit, ils lui dirent : Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyés querir ? Genés fut changé tout d'un coup par inſpiration divine, & leur répondit ſérieuſement : Parce que je veux recevoir la grace de J. C. & renaiſtre, pour eſtre délivré de mes pechés. Ils accomplirent les ceremonies du baptême ; & quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des ſoldats le prirent en continuant le jeu & le préſenterent à l'empereur, pour eſtre interrogé comme les martyrs.

Alors il parla ainſi, du lieu élevé où il étoit : Ecoutés empereur & toute la cour, les ſages & le peuple de cette ville : Toutes les fois que j'ay ſeulement oüi nommer un Chrétien, j'en ay eu horreur, & j'ay inſulté à ceux qui perſeveroient dans la confeſſion de ce nom. J'ay deteſté mes parens même & mes alliés, à cauſe du nom Chrétien : & j'ay mépriſé cette religion juſques à m'informer exactement de ſes myſteres, pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nud, & quand j'ay été interrogé, j'ay répondu que je croyois : j'ay une main qui venoit du ciel, & des anges lumineux au deſſus de moi: ils ont leu dans un livre tous les pechés que j'ay commis, depuis mon enfance : les ont lavés dans la même eau, dont j'ay été arroſé en vôtre préſence ; & m'ont enſuite montré le livre plus blanc

que la nege. Vous donc maintenant grand empereur, & vous peuple, qui avés ry de ces mysteres, croyés avec moy que J. C. est le véritable Seigneur, qu'il est la lumiere & la vérité ; & que c'est par lui que vous pouvés obtenir le pardon. L'empereur Diocletien extrémement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, & le mit entre les mains du prefet Plautien, pour le contraindre à sacrifier. Le prefet le fit mettre sur le chevalet, où il fut long-temps déchiré avec les ongles de fer & brûlé avec des flambeaux ; mais il disoit constamment : Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ay veu : je l'adore & je le sers ; & quand on me tueroit mille fois pour son service, je seray toûjours à lui, les tourmens ne m'osteront J. C. ni de la bouche ni du cœur. J'ay grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ay euë de son saint nom ; & d'estre venu si tard à l'adorer. Enfin il eut la teste tranchée le vingt-cinquiéme d'Aoust.

Diocletien ne demeura pas à Rome jusques à la fin de l'an 303. mais choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtiéme de Decembre, & se rendit à Ravenne : où il commença son neuviéme consulat, le premier de Janvier de l'an 304. En ce voyage la pluye, le froid & encore plus le chagrin, lui causerent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'été. Cependant à Rome la même année 304. il y eut plusieurs martyrs, entre autres Soteris vierge de noble race de la même famille dont vint S. Ambroise : elle contoit des prefets, & des consuls entre ses ancestres. On lui comman-

Lact. de mort. n. 17.

Acta sincera. p. 405.

Ambrof. de exhortat. Virg c. 12 & de virgin. lib. 3. c. 6.

da de facrifier, elle le refufa : le perfécuteur lui fit donner des foufflets : elle ôta fon voile & découvrit volontiers pour le martyre fon vifage, qu'elle avoit accoûtumé de cacher avec foin : car elle étoit d'une rare beauté. Elle foufroit conftamment la honte & la douleur des coups, qui la défiguroient : fans tourner le vifage, fans jetter ni larme, ni foupir : enfin elle mourut par le glaive qu'elle defiroit. Dans le même temps foufrit auffi à Rome Pancrace illuftre martyr, âgé de quatorze ans. Agnés jeune vierge de douze ans, qui eut la tefte coupée, étonnant les bourreaux mêmes par fa fermeté. C'eft auffi le temps du martyre de S. Sebaftien. Il étoit de Milan, mais la perfécution n'y avoit pas encore commencé, ou étoit déja ralentie : il vint à Rome où elle étoit violente, & il y foufrit le martyre. Marcellin prêtre & Pierre exorcifte eurent la tefte coupée dans une foreft par ordre du juge, afin que perfone ne conuft le lieu de leur fepulture. Ils nettoyerent la place de leurs propres mains ; & aprés qu'ils furent executés, leurs corps demeurerent dans une caverne, d'où une fainte femme nommée Lucille les retira : en ayant été avertie par eux-mêmes en revelation. Le boureau qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damafe, alors enfant, & enfuite pape : qui en a confervé la mémoire. Cette foreft nommée auparavant la foreft noire, fut depuis nommée la foreft blanche ; & on y bâtit une ville, qui devint un fiege epifcopal. On marque plufieurs autres martyrs à Rome dans cette perfécution, dont on peut voir les noms dans les martyrologes.

Martyr. 12. Maj.

Ambrof. de virg lib. 1. Prud. hymn. 14.

Ambrof. in pf. 118. n. 44.

Damaf. carm. 12.

loges. Le pape Marcellin mourut cette même année 304. aprés huit ans & trois mois de pontificat, & le S. siege vaqua trois ans. *Lib. Pontif. Pagi an. 304. n. 9.*

On compte un grand nombre de martyrs dans le reste de l'Italie. A Bologne Agricola fut pris avec Vital son esclave : l'esclave fut mis en croix & executé le premier, pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les Juifs, d'où S. Ambroise les retira dans la suite. A Milan Nazarius & Celsus, Nabor & Felix, Gervais & Protais : dont le même saint Ambroise découvrit les reliques. A Aquilée Cantius & Cantien freres, & Cantianille leur sœur, qui étoient de la famille consulaire Anicia. Ils vouloient se retirer de la ville & étoient montés sur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup, comme ils n'étoient pas encore loin : on les arresta : & ils soufrirent le martyre avec Protus leur gouverneur. *Serm. S Max. inter Ambr. 4. de SS.*

XLVIII. Sainte Afre. *Acta sinc. p. 501.*

Dans la Retie à Auguste, aujourd'hui Ausbourg, on prit une femme nommée Afre, conuë pour avoir été abandonnée à la débauche publique. Le juge nommé Gaius l'ayant interrogée & sachant qui elle étoit, lui dit : Sacrifie aux dieux : il t'est plus avantageux de vivre, que de mourir dans les tourmens. Afre répondit : J'ay assés commis de pechés avant que de conoître Dieu : mais je ne feray jamais ce que vous me commandés. Gaius dit : Va sacrifier au capitole. Afre répondit : Mon capitole est J. C. que j'ay devant les yeux : je lui confesse tous les jours mes pechés ; & parce que je suis indigne de lui ofrir un sacrifice, je desire de me sacrifier moi-même pour

ſon nom ; afin que le corps par lequel j'ay peché, ſoit purifié par les tourmens. Gaius dit : A ce que j'aprens tu es une femme publique : ſacrifie, puis que tu es étrangere au Dieu des Chrétiens. Afre répondit : Mon Seigneur J. C. a dit, qu'il étoit deſcendu du ciel pour les pecheurs. Ses évangiles témoignent, qu'une femme perduë lui arroſa les pieds de ſes larmes & receut le pardon; & qu'il n'a jamais mépriſé ni ces femmes, ni les publicains; à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit : Sacrifie, afin que tes amans continuent à t'aimer & à t'enrichir. Afre répondit : Je ne recevray jamais de cet argent deteſtable : j'ay jetté comme des ordures ce que j'en avois, en ſentant ma conſcience chargée. Mes freres, les pauvres, n'en vouloient point : mais je les ay obligés par mes prieres à le recevoir, afin qu'ils priaſſent pour mes pechés. On void ici l'anciene diſcipline : ſuivant laquelle l'égliſe ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pecheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaiſes voyes.

Conſtit. apoſt. lib. IV. c. 5. 6.

Gaius dit : J. C. ne veut point de toy. C'eſt en vain que tu veux le reconoître pour ton Dieu : une femme publique ne peut eſtre nommée Chrétiene. Afre répondit : Il eſt vray que je ne merite pas le nom de Chrétiene : mais la miſericorde de Dieu, qui ne regarde pas le merite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaius dit : Comment le ſais-tu ? Afre répondit : Je conois que Dieu ne m'a pas rejettée de devant ſa face, en ce qu'il me permet de venir à la glorieuſe confeſſion de ſon S. nom, par laquelle j'eſ-

pere recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit : Ce ſont des contes : ſacrifie plûtoſt aux dieux qui te ſauveront. Afre répondit : Mon Sauveur eſt J. C. qui étant à la croix promit les biens du paradis au larron qui le confeſſoit. Gaius dit : Sacrifie ; que je ne te faſſe foüetter en préſence de tes amans. Afre répondit : Je n'ay de la confuſion que de mes pechés. Le juge dit : Sacrifie donc. Je ſuis honteux de diſputer ſi long-temps avec toy. Sinon tu mourras. Afre répondit : C'eſt ce que je deſire, ſi je n'en ſuis pas indigne : de trouver le repos par cette confeſſion. Gaius dit : Sacrifie, autrement je te feray tourmenter & enſuite brûler vive. Afre répondit : Que ce corps dans lequel j'ay peché, reçoive divers tourmens : pour mon ame je ne la ſoüilleray point, par les ſacrifices des demons.

Alors le juge dicta cette ſentence : Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'eſt déclarée Chrétiene & qui n'a pas voulu participer aux ſacrifices, ſoit brûlée vive. Auſſi-toſt les executeurs l'enleverent & la menerent dans une iſle du Lec, où ils la dépoüillerent & la lierent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel & pria avec larmes, diſant : Seigneur Dieu tout-puiſſant, J. C. qui n'eſtes pas venu apeller les juſtes, mais les pecheurs à penitence ; qui avés promis par vôtre parole inviolable, qu'à quelque heure que le pecheur ſe convertiſſe, vous oublierés ſes pechés : recevés à cette heure la penitence de mes ſoufrances ; & par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrés-moy du feu éternel, qui brûle l'ame & le corps. Enſuite on l'environna de ſarment & on

y mit le feu. On l'entendit qui disoit : Je vous rends graces, Seigneur J. C. de l'honeur que vous me faites, de me recevoir en victime pour vôtre nom: vous qui avés été offert en la croix, victime unique pour tout le monde: juste pour les injustes, exempt de peché, pour tous les pecheurs. Je vous offre mon sacrifice : à vous mon Dieu qui regnés avec le Pere & S. Esprit dans les siecles des siecles. Amen. En disant cela elle rendit l'esprit. Cependant Digna, Eumenia & Euprepia, qui avoient été ses esclaves, pecheresses comme elle, & baptisées avec elle par le S. evêque Narcisse, étoient sur le bord du fleuve. Elles se firent passer dans l'isle, & trouverent le corps de sainte Afre tout entier. Un garçon qui étoit avec elles repassa à la nage, & en porta la nouvelle à Hilaria mere de la martyre. Elle vint la nuit avec les prestres de Dieu, enleva son corps, & le mit à deux milles de la ville, dans un sepulcre qu'elle avoit basti pour elle & pour les siens. Gaius l'ayant apris y envoya; avec ordre de leur persuader de sacrifier, s'il étoit possible : sinon, de les brûler dans le sepulcre même. Les soldats aprés avoir employé en vain les promesses & les menaces : les voyant fermes à refuser de sacrifier, emplirent le sepulcre de sarment & d'épines seches, le fermerent sur elles, y mirent le feu, & se retirerent. Ainsi le même jour que sainte Afre avoit été ensevelie, sa mere & ses trois servantes soufrirent aussi le martyre. Les sepulcres des anciens étoient des bastiments élevés, souvent assés grands pour contenir des logements.

A Sirmium ville celebre dans la Pannonie le gou-

verneur Probus commença la persécution par le clergé. Il prit Montan prestre de l'eglise de Singidum, & le fit mourir. Ensuite Irenée evêque de Sirmium fut aussi arrêté ; & comme il refusoit constamment de sacrifier aux idoles, Probus le fit tourmenter cruellement. Son pere & sa mere le voyant dans les tourments le prioient de se laisser fléchir. Ses enfans encore petits le prenoient par les pieds en disant : Mon pere, ayez pitié de vous & de nous : des femmes éplorées s'efforçoient aussi de le toucher : tous ses parens, ses domestiques, ses voisins & ses amis l'exhortoient en pleurant, à avoir pitié de sa jeunesse. Le gouverneur lui dit : Que-dis-tu ? laisse toi fléchir à leurs larmes, conserve ta jeunesse, & sacrifie. Il répondit: Je me conserve pour l'éternité, en ne sacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en prison, où il demeura long-temps, soufrant divers tourmens. Au second interrogatoire aprés l'avoir encore pressé de sacrifier, il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irenée : & des enfans ? Je n'en ay point ; & des parens ? Je n'en ay point. Et qui sont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire ? Irenée répondit : Mon Seigneur J. C. a dit: Qui aime son pere ou sa mere, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses freres, ou ses parens plus que moi, n'est pas digne de moi. En disant cela il levoit les yeux au ciel : comme pour dire, qu'il ne conoissoit plus persone sur la terre. Probus dit: Sacrifie du moins à cause d'eux. Irenée dit : Mes enfans ont le même Dieu que moi, qui peut les sauver. Probus dit: Je prononceray ta sen-

XLIX. S. Irenée de Sirmium. *Acta sinc. 430. Ibid. p. 432.*

Matth. x. 37.

tence. Je vous en ſerai obligé, dit Irenée. Probus prononça donc ainſi : J'ordonne qu'Irenée deſobeiſſant aux ordres des empereurs, ſoit précipité dans le fleuve. Irenée dit : Aprés tant de menaces j'attendois de grands tourmens, & que vous me feriés mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin que vous voyés combien la foi donne aux Chrétiens de mépris pour la mort. Probus irrité commanda qu'on lui coupaſt auſſi la teſte. Irenée en remercioit Dieu, comme d'une ſeconde victoire. Etant venu ſur le pont il ſe dépoüilla de ſes habits, & dit, les mains étenduës au ciel : Seigneur J. C. qui avés bien voulu ſoufrir pour le ſalut du monde, ouvrés-moi vos cieux, puis que je ſoufre pour vôtre nom & pour le peuple de vôtre égliſe catholique de Sirmium. Daignés par vôtre miſericorde me recevoir, & les confirmer dans vôtre foi. Ainſi il eut la teſte tranchée & fut jetté dans la Save le ſixiéme d'Avril.

L. S. Pullion. Enſuite le gouverneur Probus vint à Cibale autre ville de Pannonie, dont il ne reſte plus aujourd'hui de veſtige, quoi que ce fuſt alors une ville epiſcopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion premier des lecteurs, & on le lui préſenta, comme un homme qui ne ceſſoit de parler inſolemment contre les dieux & contre les princes. Probus lui demanda ſon nom : s'il étoit Chrétien : quelle charge il avoit : ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit : Ceux qui ont accoûtumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oüi, dit Probus, ces gens qui ſéduiſent des femmes legeres, les empêchant de ſe marier, & leur perſuadant, à ce que

l'on dit, une chasteté inutile. Pullion répondit: Ceux-là sont legers & imprudens, qui quittent leur créateur pour suivre vos superstitions. Mais ceux-là sont fermes & fidelles à leur roi éternel, qui s'éforcent d'accomplir malgré les tourmens les preceptes qu'ils ont leus. Probus dit: Quels commandemens? de quel roi? Les saints commandemens de J. C. dit Pullion. Quoi, dit Probus, que disent-ils? Pullion répondit: Ils enseignent, qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonerre, que l'on ne peut nommer Dieu, ce qui est fait de bois ou de pierre; ils corrigent les pecheurs: ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges, à garder l'estat sublime de l'integrité: aux femmes, la continence qui convient à la production des enfans: aux maistres, à commander avec douceur à leurs freres: aux esclaves, à servir plus par amour que par crainte: à obeïr aux rois & aux puissances, quand ils commandent des choses justes: à rendre l'honeur aux parens, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoyens, l'humanité aux hostes, la compassion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à persone, soufrir patiemment les injures, n'en faire aucune, ceder ses biens: ne point desirer ceux d'autrui, pas même d'un regard de complaisance. Enfin que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi méprisera la mort d'un moment, que vous pouvés nous donner. Si ces maximes vous déplaisent, vous pouvés les condamner avec conoissance de cause. Probus dit: Et que servira tout cela à un homme mort, privé de la lumiere & de tous les biens du corps? C'est, dit Pul-

lion, que la lumiere perpetuelle & les biens permanens valent mieux. Que ſert tout cela, dit Probus: fais ce que les empereurs ordonnent, ſacrifie, ou tu mourras par le glaive. Pullion dit: Faites cē qui vous eſt ordonné: pour moi je dois ſuivre de toute ma force les traces des evêques, des prêtres & de tous les peres, qui m'ont inſtruit. Probus le condamna au feu. Auſſi-toſt les executeurs l'emmenerent à un mille de la ville, où il accomplit ſon martyre en loüant Dieu, le vingt-ſeptiéme d'Avril.

LI. S. Philippe d'Heraclée, &c. *Acta ſinc. p. 443.*

Philippe vieillard venerable, étoit evêque d'Heraclée, métropole de Thrace. Il avoit été diacre, puis prêtre; & enfin ſon merite l'éleva à l'epiſcopat. Il avoit deux diſciples entre autres, Severe prêtre & Hermes diacre, qu'il confirmoit dans la ſainte doctrine, par de fréquens entretiens. La perſécution étant ouverte, pluſieurs lui conſeilloient de ſortir de la ville: mais au contraire, il ne bougeoit de l'égliſe, exhortant les freres à la patience. Vers le ſaint jour de l'épiphanie, comme il leur parloit, Ariſtomaque ſtationaire de la ville, vint mettre le ſcellé à l'égliſe, par ordre du gouverneur. S. Philippe dit: Homme inſenſé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles, plûtoſt que dans les cœurs des hommes? Le lendemain le ſtationaire ſortit, aprés avoir trouvé & ſcellé tous les vaſes ſacrés de l'égliſe. Les freres qui ſe trouverent préſens, étoient abattus de triſteſſe: mais S. Philippe apuyé ſur la porte de l'égliſe, qu'il ne quittoit point, les encourageoit & leur donnoit à chacun les inſtructions convenables. Enſuite, comme ils s'étoient aſſemblés le gouverneur

Baſſus

Bassus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'église. Il les fit amener devant son tribunal, & dit : Qui de vous est le docteur des Chrétiens ? Philippe dit : Je suis celui que vous cherchés. Bassus dit: Vous avés tous oüi la loi de l'empereur, qui défend aux Chrétiens de s'assembler, & ordonne qu'ils sacrifient ou qu'ils perissent. Aportés donc en ma présence tout ce que vous avés de vases d'or ou d'argent, ou de quelque métail que ce soit & de quelque valeur ; & les écritures dont vous vous servés pour lire & pour enseigner : de peur que vous ne le fassiés aprés les tourmens. Philippe dit : Si vous vous plaisés à nous tourmenter, nous sommes prests à le soufrir. Quant aux vases que vous demandés, nous allons vous les donner : nous méprisons tout cela, ce n'est pas par les métaux prétieux, que nous honorons Dieu, mais par la crainte : & l'ornement du cœur lui plaît davantage, que l'ornement de l'église. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir, ni à moi de les donner. Alors le gouverneur fit amener les bourreaux, & il en vint un nommé Mucapor tres-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Severe, dont il ne put rien tirer. Il fit long-temps tourmenter Philippe & le diacre Hermes qui étoit proche, dit : Quand vous auriés pris toutes nos écritures, en sorte qu'il ne parût plus sur la terre de trace de la vraye doctrine : nos enfans feront de plus grands volumes par le soin, qu'ils auront de la memoire de leurs peres & du salut de leurs ames, & enseigneront avec plus d'ardeur à craindre J. C.

Aprés cela il entra dans le lieu, où on avoit caché toute l'argenterie & les écritures. Publius asseſſeur du gouverneur, homme intereſſé, le ſuivit, & voulut détourner quelques vaſes : comme Hermes s'efforçoit de l'en empêcher Publius le frapa ſur le viſage, juſques au ſang. Le gouverneur Baſſus en fut irrité contre Publius, & commanda que l'on prît ſoin d'Hermes: mais il fit donner à ſes officiers tous les vaſes & les écritures que l'on avoit trouvées : & fit mener à la place Philippe, & les autres entourés de gardes, pour réjouïr les infidelles & épouventer les Chrétiens. Afin qu'ils ne puſſent s'aſſembler , il fit découvrir l'égliſe & en oſter les tuiles, ce qui fut executé promptement. Cependant il chargea ſes ſoldats des écritures & les fit brûler : la flame s'éleva ſi haut, qu'elle épouvanta les aſſiſtans. On le vint dire à Philippe dans le marché, où il étoit aſſis entouré de pluſieurs perſones : il prit occaſion de ce feu, pour parler aux aſſiſtans de la vengeance divine , dont les impies ſont menacés : & leur répréſenta leurs temples, leurs idoles & leurs dieux mêmes , brûlés en diverſes occaſions, commençant par la mort d'Hercule protecteur d'Heraclée, & dont elle avoit pris le nom. Tout cela tendoit aparemment à montrer, que la religion n'étoit point intereſſée à ce brûlement des écritures.

Cependant Cataphronius ſacrificateur parut dans la place avec ſes miniſtres, qui portoient l'apareil du ſacrifice & du feſtin profane. Alors Hermes dit : Ce repas que vous voyés eſt une invocation du demon, & on l'aporte pour nous en infecter. Incontinent

aprés le gouverneur Baſſus entra dans la place, ſuivi d'une grande multitude de tout ſexe & de tout âge: dont les uns, ſuivant la legereté du peuple, étoient affligés du ſuplice des Chrétiens ; les autres n'en étoient que plus irrités, principalement les Juifs. Baſſus preſſa Philippe de ſacrifier, premierement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville ; & lui dit enfin : Sois au moins touché de la préſence d'Hercule ; dont tu vois la ſtatuë ſi grande & ſi belle. A quoi Philippe répondit, en deteſtant le culte des idoles, & en demontrant l'abſurdité. Baſſus vint enſuite à Hermes, & lui dit : Sacrifie au moins toi. Je ne ſacrifie point, dit Hermes, je ſuis Chrétien. Baſſus dit : De quelle condition es-tu ? Hermes répondit : Je ſuis décurion, & j'obeïs en tout à mon maître : parlant de l'evêque. Baſſus dit : Si l'on perſuade à Philippe de ſacrifier, ſuivras-tu ſon autorité? Hermes répondit : Je ne le ſuivrois pas : mais on ne lui perſuadera pas. Aprés l'avoir encore inutilement menacé & preſſé de ſacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en priſon.

Comme ils y alloient, quelques inſolens pouſſoient le S. vieillard Philippe & le faiſoient ſouvent tomber : mais il ſe relevoit avec un viſage gay, ſans témoigner ni indignation, ni douleur. Tous admiroient ſa patience. Ils entrerent avec joye dans la priſon, diſant un pſeaume, pour remercier Dieu, de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours aprés on leur permit de demeurer dans la maiſon d'un nommé Pancrace, voiſine de la priſon. Là pluſieurs Chrétiens venoient de divers endroits, & ils les inſtruiſoient des myſte-

res de la religion. Ils furent remis dans la prison, qui étoit contiguë au theatre ; en sorte qu'il y avoit une entrée secrette de la prison dans le theatre, fermé de tous côtés. Ils y recevoient le peuple, qui venoit les voir en foule ; avec tant d'empressement, qu'ils les visitoient même la nuit, & se prosternoient à terre, pour baiser les pieds de S. Philippe.

Cependant le temps du gouvernement de Bassus finit & Justin lui succeda. Les Chrétiens en furent affligés ; car il étoit beaucoup plus rude que Bassus, qui souvent se rendoit à la raison, parce que sa femme servoit Dieu depuis quelque temps. Alors Zoile magistrat de la ville, entouré de peuple & de soldats, fit amener S. Philippe au tribunal du gouverneur Justin, qui lui demanda s'il étoit l'evêque des Chrétiens ? Je le suis, répondit Philippe : je ne le puis nier. Justin lui declara l'ordre des empereurs, & le pressa de sacrifier. Philippe répondit : Je suis Chrétien, c'est pourquoi je ne le puis faire, vous avés ordre de punir, non pas de contraindre. Justin dit : Tu ne sais pas les tourmens qui t'environnent. Philippe répondit : Vous pourrés me tourmenter, non pas me vaincre, persone ne m'obligera de sacrifier. Justin dit : Tu seras traîné par les pieds au milieu de la ville, & si tu vis encore on te mettra en prison, pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit : Plust à Dieu que tu le voulusse faire. Justin commanda qu'on lui liast les pieds & qu'on le traînast. Il choqua contre tant de pierres, qu'il fut déchiré par tout le corps, & les freres le reporterent dans la prison. Le peuple s'empressoit avec fureur, pour chercher le prêtre Se-

vere, qui s'étoit caché. Mais enfin poussé du S. Esprit il se présenta lui-même & fut amené au gouverneur : qui ayant essayé en vain de l'intimider, le fit mettre en prison. Il traita de même Hermes : & tint les martyrs en prison dans le mauvais air, pendant sept mois de suite : puis il les fit amener à Adrianopolis, ou Andrinople. Les Chrétiens d'Heraclée furent sensiblement affligés, de l'absence de leur saint docteur.

Les martyrs étant arrivés à Andrinople, furent gardés dans la maison de campagne d'un nommé Sempor jusques à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain tenant sa séance publique dans les thermes, il fit amener Philippe ; & l'ayant trouvé toûjours de même, commanda qu'on le dépoüillast. Il fut battu de verges jusques à lui découvrir les entrailles. Son courage étonoit les bourreaux & Justin même, qui le fit mettre en prison. Alors il appella Hermes, à qui tous les officiers étoient favorables, à cause de la charge de decurion qu'il avoit exercée : & qui lui avoit donné occasion de leur faire plaisir. Mais il alla aussi dans la prison, où les saints martyrs rendirent avec grande joye leurs actions de graces à J. C. pour ce commencement de victoire : S. Philippe qui avoit toûjours eu le corps delicat, ne sentoit aucune incommodité.

LII. S. Philippe & ses compagnons transferés à Andrinople.

Trois jours aprés Justin les fit encore amener devant son tribunal : & ayant inutilement pressé Philippe d'obeïr aux empereurs, il dit à Hermes : Si l'aproche de la mort dégoute ce vieillard des biens de la vie, rends-toi plus heureux en sacrifiant. Her-

mes lui répondit, en montrant l'aveuglement & l'absurdité de l'idolatrie : Ensorte que Justin s'écria en colere : Tu me parle comme si tu pouvois me faire Chrétien. Hermes répondit : Je souhaite que non seulement vous, mais tous les assistans, puissent devenir Chrétiens. Enfin Justin prononça leur sentence en ces termes. Philippe & Hermes qui méprisant l'ordre des empereurs : se sont rendus indignes même du nom de Romains, nous commandons qu'ils soient brûlés vifs, afin que les autres aprenent à obeïr à l'empereur. Ils alloient au feu avec joye. Le prêtre Severe, qui étoit demeuré seul dans la prison, ayant apris qu'on les menoit au martyre : se réjouït de leur gloire, & pria Dieu instamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puis qu'il avoit été avec eux dans la prison & confessé avec eux. Il fut exaucé & soufrit le martyre dés le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds, qu'il ne pouvoit marcher, & on le portoit au supplice. Hermes le suivoit à grande peine, affligé du même mal ; & lui disoit : Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur : ne soyons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de besoin. Puis il dit à la multitude qui suivoit : Le Seigneur m'avoit fait conoître par revelation ce que je devois soufrir. Pendant que je dormois j'ay cru voir une colombe blanche comme neige, qui estant entrée dans la chambre, s'est arrestée sur ma teste ; & descendant sur mon estomac, m'a presenté une viande fort agréable. J'ay conu que le Seigneur m'apelloit & me vouloit honorer du

Sup. l. v. n. 11. martyre. En effet cette viande délicieuse semble mar-

quer l'euchariſtie, que les martyrs recevoient avant le combat.

Quand ils furent arrivés au lieu du ſuplice : les bourreaux ſuivant la coutume couvrirent de terre les pieds de Philippe juſques aux genoux, & lui ayant lié les mains derriere le dos, les cloüerent au poteau. Ils firent auſſi deſcendre Hermes dans une foſſe, & comme il ſe ſoutenoit d'un bâton, par ce que ſes pieds trembloient, il dit en riant. Ah ! demon tu ne peux même me ſoufrir icy. Auſſi-toſt on lui couvrit les pieds de terre, mais avant que l'on allumât le feu : il apella un Chrétien nommé Veloge, & lui dit : Je vous conjure par N. S. J. C. de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépoſts que j'ay receus, de peur qu'il ne m'en reſte quelque ſcrupule : les loix même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore qu'il eſt jeune, & qu'il doit gagner ſa vie de ſon travail,comme il m'a vû faire, & me bien conduire avec tout le monde. Il étoit aſſés naturel que les Chrétiens confiaſſent leurs dépoſts à un diacre ; choiſi, à cauſe de ſa fidelité, pour garder les treſors de l'égliſe. Hermes ayant ainſi parlé fut auſſi attaché les mains derriere le dos. On mit le feu au bucher, & les martyrs rendoient graces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvés entiers : Philippe ayant les mains étenduës comme dans la priere, Hermes ayant le teint frais, les oreilles ſeulement un peu livides. Juſtin commanda de jetter leurs corps dans l'Hebre : mais quelques citoyens d'Andrinople monterent dans des barques avec des filets, les pêcherent encore entiers,

& les cacherent pendant trois jours, en un lieu nommé Ogestiron, à douze milles de la ville.

LIII. Sainte Agape & sainte Chionie. *Acta. sinc. p. 42.* *Ann.* 304.

A Thessalonique la même année 304. le gouverneur Dulcetius étant sur son tribunal, Artemensis greffier dit : Je liray si vous l'ordonnés l'information faite touchant les personnes qui sont presentes, envoyée par le stationaire. Dulcetius dit : Je t'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit : Je vous liray par ordre, Seigneur, tout ce qui est écrit : Voicy ce que mande le beneficier Cassander. Ces beneficiers étoient des soldats, qui servoient sous les gouverneurs : ainsi nommés à cause des bienfaits qu'ils avoient reçûs du prince. Cassander disoit donc : Sachés seigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irene, Cassia, Philippa & Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux : c'est pourquoy je les ay fait conduire devant vous. Alors Dulcetius leur dit : Quelle folie est la vostre, de ne vouloir pas obéïr aux ordres pieux des empereurs & des Cesars ? & parlant à Agathon : Toi qui allois aux sacrifices, selon la coûtume de ceux qui sont consacrés aux dieux, pourquoi n'as-tu pas mangé de ces sacrifices ? Agathon répondit : Parce que je suis Chrétien. Dulcetius luy dit : Es-tu encore aujourd'huy dans cette resolution ? Asseurément dit Agathon, Dulcetius dit : Et toi Agape que dis-tu ? Elle répondit je croy au Dieu vivant ; & je ne veux pas perdre la satisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit : Et toi Chionia ? Parce, dit-elle, que je crois au Dieu vivant, je n'ay point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur se tourna vers Irene & luy dit :

dit: Que réponds-tu ? pourquoi n'as-tu pas obeï aux ordres tres-pieux des empereurs & des césars ? Par la crainte de Dieu, dit Irene. Ensuite le gouverneur dit: Et toy Casia que dis-tu ? Je veux sauver mon ame, dit Casia. Et le gouverneur ajoûta: Ne veux-tu pas participer aux sacrifices ? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit: Et toi Philippa que dis-tu ? Elle répondit: Je dis la même chose: Quelle est, dit-il, la même chose que tu dis ? Philippa lui dit: J'aime mieux mourir, que de manger de vos sacrifices. Le gouverneur dit: Et toy Eutychia que dis-tu ? Je dis de même, dit-elle, J'aime mieux mourir, que de faire ce que vous commandés. Le gouverneur lui dit: As-tu un mari ? Il est mort, répondit Eutychia. Le gouverneur dit: Combien y a-t-il qu'il est mort ? Eutychia dit: Il y a bien-tost sept mois. Le gouverneur ajoûta: Et de qui donc es-tu grosse ? Eutychia répondit: De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit: Je t'exhorte Eutychia à quitter cette folie, & à rentrer dans des sentimens raisonables: qu'en dis tu? veux-tu obeïr à l'édit des empereurs. Eutychia répondit: Je n'y veux point obeïr; car je suis Chrétiene servante du Dieu tout-puissant. Alors il dit: Puis qu'Eutychia est enceinte, qu'on la garde dans la prison. Car suivant les loix Romaines on n'executoit point à mort les femmes enceintes. *l. pragn. ff. de pœnis.*

Ensuite Dulcetius ajoûta: Et toy Agape que dis-tu? Veux-tu faire tout ce que nous faisons, nous qui sommes dévoüés aux empereurs & aux césars. Agape dit: Il n'est point à propos de me dévoüer à Satan. Ces dis-

cours ne me tournent pas l'esprit, il est invincible. Le gouverneur dit: Et toy Chionie que dis-tu à cela? Chionie répondit: Persone ne peut pervertir nôtre esprit. Le gouverneur dit: N'y a-t-il point chés-vous quelques mémoires des Chrétiens impies, quelques parchemins, ou quelques livres? Chionie répondit: Nous n'en avons aucun, seigneur; les empereurs qui regnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit: Qui vous a donné ces sentimens? Chionie répondit: C'est le Dieu tout-puissant. Il ajoûta: Qui sont ceux, qui vous ont fait venir cette folie? Dieu tout-puissant, dit Chionie, & son Fils unique N. S. J. C. Le gouverneur dit: C'est une chose manifeste, qu'il faut que nous soyons tous soûmis aux ordres des empereurs & des césars. Puis donc qu'aprés tant de temps, tant d'avertissemens, tant d'édits & de menaces, vous avés eu l'audace & la témérité de mépriser leurs ordres, en gardant le nom impie de Chrétiens: & puis que jusques à présent vous n'avés pas voulu obeïr aux stationaires & aux principaux soldats, qui vous ont sollicitées de renoncer par écrit à J. C. recevés les peines que vous mérités. Ensuite il leur leut ainsi la sentence qui étoit écrite: Agape & Chionie pour avoir, par un esprit de malice & de contradiction, contrevenu à l'édit sacré des empereurs & des césars; & faire encore à présent profession de la téméraire & fausse religion des Chrétiens, que toutes les persones pieuses ont en horreur: je les condamne à estre jettées au feu. Et il ajoûta, Pour Agathon, Casia, Philippa & Irene, qu'on les garde en prison, tant qu'il me plaira.

Aprés que ces saintes femmes eurent été consommées par le feu ; l'on mena derechef Irene devant le gouverneur, qui lui parla ainsi : Ta folie est manifeste par ta conduite, d'avoir voulu garder jusques à présent tant de parchemins, de livres, de mémoires & d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de Chrétiens : on te les a représentés, tu les as reconus ; quoi que tu eusse nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du suplice qu'on a fait soufrir à tes sœurs, tu n'as point la crainte de la mort devant les yeux : ainsi il faut te punir. Cependant je ne refuse pas d'user encore de quelque condescendance : si tu veux du moins à présent reconoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc ? feras-tu ce que les empereurs ont commandé ? es-tu preste d'immoler aux dieux, & de manger des sacrifices ? Irene répondit : Nullement, nullement, par ce Dieu tout-puissant qui a créé le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Car on menace de la peine terrible du feu éternel, ceux qui auront renoncé à JESUS le Verbe de Dieu. Le gouverneur dit : Qui t'a persuadé de garder jusques à aujourd'hui ces livres & ces écrits ? Irene dit : Le Dieu tout-puissant, qui nous a commandé de l'aimer jusques à la mort. C'est pourquoi nous n'avons pas osé le trahir : mais nous avons mieux aimé estre brûlées vives, ou soufrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit : Qui savoit que ces écrits étoient dans la maison où tu demeurois ? Irene répondit : Persone ne le savoit,

LIV.
Sainte Irene.

que Dieu tout-puiſſant, à qui rien n'eſt caché : car nous nous cachions même de nos domeſtiques comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accuſaſſent : ainſi nous ne les avons montrées à qui que ce ſoit.

Le gouverneur dit : Où vous cachâtes-vous l'année paſſée, lors que l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs & des céſars ? Irene dit : Nous nous cachâmes où il pluſt à Dieu: Nous fûmes ſur les montagnes à découvert, Dieu le ſait. Le gouverneur dit : Chés qui viviés-vous ? Irene répondit : Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le Gouverneur dit : Qui étoient ceux qui vous fourniſſoient du pain. Dieu, dit Irene, qui donne la nourriture à tous. Le gouverneur dit : Vôtre pere ſavoit-il cela ? Irene répondit : Non, par le Dieu tout-puiſſant, il ne le ſavoit pas, il n'en a pas eu la moindre conoiſſance. Le gouverneur dit : Qui ſont donc ceux de vos voiſins, qui en ont eu conoiſſance ? Irene dit ? Interrogés nos voiſins, informés-vous des lieux, ou de ceux qui ſavent où nous étions. Le gouverneur dit : Quand vous fuſtes revenuës des montagnes, comme vous dites, liſiés-vous ces écrits devant quelqu'un ? Irene répondit : Ils étoient dans nôtre maiſon, & nous n'oſions les en tirer : c'eſt pourquoi nous étions dans une extrême peine ; de ne pouvoir les lire jour & nuit : comme nous avions toûjours fait, juſques à l'année derniere, que nous les cachâmes. Le gouverneur dit : Tes ſœurs ont ſoufert le ſuplice auquel nous les avions condamnées : pour toy, quoi qu'avant ta fuite

tu aye été condamnée à mort, pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meure ſi promptement : mais j'ordonne que par les ſoldats & par Zoſime bourreau public, tu ſois expoſée nuë dans un lieu infame, que tu n'aye qu'un pain par jour du palais, & que les ſoldats ne te permettent pas de ſortir de ce lieu-là. Quand les ſoldats & le bourreau Zoſime furent venus, le gouverneur leur dit : Sachés que ſi j'aprens qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ay ordonné, vous ſerés punis du dernier ſuplice. Il ajoûta : Qu'on tire ces écrits hors des cofres & des caſſettes d'Irene.

Irene fut donc expoſée dans un lieu public de débauche: mais par la grace du S. Eſprit qui la protegeoit, pas un homme n'oſa aprocher d'elle, ni lui faire, ou lui dire rien de deshonneſte. Le gouverneur la fit encore amener devant ſon tribunal, & lui dit : Perſiſte-tu dans la meſme folie ? Ce n'eſt point dans la folie, dit Irene, c'eſt dans la pieté envers Dieu que je perſiſte. Le gouverneur ayant demandé du papier, écrivit cette ſentence contre elle : Puiſque Irene n'a pas voulu obeïr aux ordres des empereurs & immoler aux dieux, qu'au contraire elle perſevere encore à preſent dans la religion des Chrétiens: J'ordonne qu'elle ſera preſentement brûlée vive, comme ſes deux ſœurs l'ont été.

Le gouverneur Dulcetius ayant donné cette ſentence: les ſoldats ſe ſaiſirent d'Irene, la menerent en un lieu élevé, où ſes deux ſœurs avoient ſouffert le martyre ; & ayant allumé un grand bucher, ils lui commanderent de monter deſſus. Sainte Irene chantant des pſeaumes & celebrant la gloire de Dieu ſe

jetta dans le bucher, & y fut consommée le 25. de
An. 304. Mars l'an 304.

LV. Sainte Anysie, S. Demetrius. *Acta ap. Sur. 30. Decemb. & ap. Baron. an. 303. n. 48.*

Dans la même ville de Thessalonique, il vint en pensée à une vierge Chrétiene nommée Anysie d'aller à l'assemblée des fidelles. Comme elle passoit par la porte de Cassandre, il s'excita un tumulte parmy le peuple. Un des gardes de l'empereur l'ayant veuë fut épris de sa beauté: il alla au devant d'elle, & lui dit: Demeure-là, où vas-tu? Anysie voyant son insolence, & pensant à la tentation, fit sur son front le signe de la croix. Le soldat se trouvant offensé de son silence, la saisit, & lui demanda rudement: Qui es-tu? où vas-tu? Je suis, dit-elle, servante de J. C. & je vas à l'assemblée du Seigneur. Je t'empêcheray bien, dit-il, d'y aller, je t'emmeneray sacrifier aux dieux; car nous adorons aujourd'huy le soleil: les payens nommoient le dimanche le jour du soleil. En disant cela il lui arracha le voile pour découvrir son visage. Anysie tâcha de l'en empêcher, & lui dit en lui soufflant au visage: Va miserable J. C. te punira. Le soldat emporté de colere, tira son épée, qu'il lui passa au travers du corps par le côté. Elle tomba aussi-tost par terre, tremblante & palpitante, baignée de son sang.

On compte plusieurs autres martyrs à Thessalonique pendant cette persecution: le plus illustre de tous est S. Demetrius. Il fut arresté par ceux qui étoient deputez pour prendre les chrétiens. L'empereur Maximien Galerius, qui étoit à Thessalonique, alloit à l'amphitheatre voir les gladiateurs: comme il en étoit proche on lui presenta Demetrius; ayant

Acta tom. 1. Analect. p. 65.

appris que c'étoit un Chrétien, il commanda qu'on le gardast là auprés en un bain public, & alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus que l'empereur aimoit fort, & qui passoit pour invincible. L'empereur promit une grande recompense, à celuy qui oseroit le combattre. Un jeune homme nommé Nestor se leva des degrez d'en haut & accepta le combat, quoy que l'empereur l'en voulust détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba sur le champ : & l'empereur en eut un tel dépit, qu'il se leva sur l'heure, & retourna tout chagrin à son palais, sans rien faire donner à Nestor. On le fit souvenir de Demetrius, & dans sa colere il commanda qu'on le perçast à coups de lance au même lieu où on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachete enlever le corps du martyr, avec la poussiere & la terre où il estoit, & le conserverent.



LIVRE NEUVIEME.

I. Actes de S. Tharaque, S. Probus & S. Andronic. *Acta sinc. p. 457.*

A Tarse Metropole de Cilicie le gouverneur Numerien Maxime étant assis sur son tribunal, Demetrius centurion lui presenta Tharaque, Probus & Andronic, en disant : Vous voyez, seigneur, devant vôtre tribunal, ceux qui ont été presentez à vôtre grandeur à Pompeïople, par les spiculateurs Eutolmius & Palladius, comme étant de la religion impie des Chrétiens, desobéissans aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Taraque : Comment t'appelles-tu ? car tu dois répondre le premier, puisque tu es le premier en rang & le plus avancé en âge. Taraque dit : Je suis Chrétien. Maxime dit : laisse ce mot impie ; Quel est ton nom, dis. Taraque dit : Je suis Chrétien. Maxime dit, frapés-le sur la bouche, & lui dites : Ne répons pas l'un pour l'autre. Taraque dit : Je dis mon vray nom : si vous demandez mon nom d'usage, mes parens m'ont nommé Taraque, & quand je portois les armes, on me nommoit Victor. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Taraque répondit : Ma condition est militaire, ma famille Romaine : je suis né à Claudiopolis en Isaurie ; & parce que je suis Chrétien j'ay maintenant quitté le service. Maxime dit : C'est qu'il ne t'étoit pas permis de servir à cause de ton impieté. Qui t'a donc donné ton congé ? Taraque dit : J'ay prié Fulvion chef de file, & il m'a congedié. Maxime dit : Et moy aussi en consideration de tes cheveux

veux blancs je veux te favoriser, te procurer de l'honneur & l'amitié des empereurs : pourveu que tu m'obeïsse. Aproche donc & sacrifie aux dieux, comme les empereurs font eux mêmes, par toute la terre. Taraque dit : Ils se trompent eux-mêmes, entraînez par la grande erreur de satan. Maxime dit : Cassez lui les mâchoires, pour avoir dit que les empereurs se trompent. Taraque dit : Je l'ay dit, & je le dis toûjours, qu'ils se trompent comme hommes. Maxime dit : Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos peres, & quitte ta fantaisie. Taraque dit : Je sers le Dieu de mes peres, non par des sacrifices sanglans, mais par la pureté de cœur ; car Dieu n'a pas besoin de tels sacrifices. Maxime dit : J'ay encore pitié de ta vieillesse, & je te conseille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du respect pour nous, & d'observer les loix de nos peres. Taraque dit : Je ne m'éloigne point de la loi de mes peres. Maxime dit : Aproche donc & sacrifie. Taraque dit : Je ne puis faire une impieté : j'ay dit que j'honore la loi de mes peres. Maxime dit : Quelle autre loi y a-t'il donc ? miserable. Taraque dit : Oüi il y en a une & vous la violez, en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit : Frappez-le sur le cou, en lui disant : Quitte ta folie. Taraque dit : Je ne quitte point cette folie qui me sauve. Maxime dit : Je te la feray bien quitter & je te rendray sage. Taraque dit : Faites ce que vous voudrez, mon corps est en vôtre puissance.

Maxime dit : Ostez-lui sa tunique & le battez de verges. Taraque dit : C'est maintenant que vous m'avez rendu vrayment sage, en me

fortifiant par les coups, pour me donner plus de confiance au nom de Dieu & de son Christ. Maxime dit : Impie & maudit comment nie-tu les dieux, toy qui confesse que tu sers deux dieux. Taraque dit : Je confesse le Dieu qui est réellement. Maxime dit : Tu as encore nommé Dieu un certain Christ. Taraque dit : Il est ainsi. Car ce Christ est le Fils du Dieu vivant : c'est l'esperance des Chrétiens ; c'est lui qui nous sauve par les soufrances. Maxime dit : Quitte ces vains discours, approche & sacrifie. Taraque dit : Je ne suis point un discoureur, j'ay desormais soixante ans, j'ay été ainsi élevé, & je ne quitte point la verité. Demetrius centurion dit : Mon ami, épargne-toy : croy-moy, sacrifie. Taraque dit : Retire-toi ministre de satan, & prends pour toi tes conseils. Maxime dit : Qu'on le mette aux grands fers & qu'on le remene en prison. Amenez celui qui est le second en âge.

Demetrius centurion dit: Le voila, seigneur. Maxime dit : Laisse à part le langage inutile, dis, comment t'appelles-tu ? Probus dit : Premierement & principalement je m'appelle Chrétien, en suite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Probus dit : Mon pere étoit de Thrace, je suis né à Side en Pamphylie, Paganus. je suis du peuple, & Chrétien. Maxime dit : Ce nom ne sert de rien, croi-moi sacrifie aux dieux : afin que tu sois honoré par les empereurs, & que tu ayes nôtre amitié. Probus dit : Je n'ay pas besoin de l'honeur des empereurs & ne me soucie pas de vôtre amitié. J'avois des biens considerables, que j'ay méprisez pour servir au Dieu vivant par J. C.

Maxime dit : Otez-lui ſon manteau, ceignez-le, étendez-le & le frapez de nerfs de bœuf. Cette maniere de ceindre les patiens, marquée même dans l'évangile, ſervoit aparemment à ne les pas expoſer nuds: on leur faiſoit donc comme une ceinture de leur tunique, ou de quelque autre choſe. Tandis que l'on frapoit Probus à coups de nerfs, le centurion Demetrius lui dit : Epargne-toi, mon ami, tu vois ton ſang couler par terre. Probus dit : Je vous abandonne mon corps : vos tourmens me ſont des parfums. Maxime dit : Ne quitteras-tu pas enfin ta folie ? qu'attens-tu miſerable ? Probus dit : Je ne ſuis point fou, je ſuis plus ſage que vous, puiſque je n'adore point les demons. Maxime dit : Tournez-le, & le frapez ſur le ventre. Probus dit : Seigneur aſſiſtez vôtre ſerviteur. Maxime dit : Dites-lui en le frapant : où eſt celui qui t'aſſiſte ? Probus dit : Il m'aſſiſte & m'aſſiſtera : car je mépriſe ſi bien vos tourmens, que je ne vous obéïs pas. Maxime dit : Regarde ton corps miſerable, la terre eſt remplie de ton ſang. Probus dit : Sachez qu'autant que mon corps ſoufre pour J. C. autant mon ame eſt plus vigoureuſe. Maxime dit : Mettés-le aux fers; étendés-le au quatriéme trou, & ne ſouffrés pas que perſone le penſe. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Jo. XXI. 7. 18.

Demetrius centurion dit : Le voila, ſeigneur. Maxime dit : Comment t'appelles-tu ? Andronic dit: Je ſuis Chrétien : car c'eſt ce que vous voulez ſavoir. Je vous le dis donc, je ſuis Chrétien. Maxime dit: Puiſque ce nom n'a ſervi de rien à ceux qui ont paſſé devant toy, dis moi en un mot ton nom· que je te

demande. Andronic dit : Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime dit : De quelle naiſſance es-tu ? Andronic dit : Je ſuis noble & fils des premiers de la ville d'Ephese. Maxime dit : Laiſſe tous ces diſcours recherchez : je te parle en pere, croi-moi : ceux qui ont paſſé devant toi ont voulu faire les inſenſés : ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, ſacrifie aux dieux de nos peres & on te fera du bien. Andronic dit : Vous les nommez bien les dieux de vos peres, puiſque vous avés pour pere ſatan, & vous êtes devenus des demons : car vous faites ſes œuvres. Maxime dit : Ta jeuneſſe te rend inſolent. Andronic dit : Je vous parois jeune par l'âge : mais mon eſprit eſt avancé & preparé à tout. Maxime dit : Laiſſe tous ces diſcours & ſacrifie, pour éviter les tourmens. Andronic dit : Croyés-vous à mon âge que je n'aye pas de ſens, & que j'aye moins de courage que les autres ? je ſuis preſt à tout.

Le gouverneur dit : Deshabillés-le, ceignés-le & l'attachés. Demetrius centurion lui dit : Obéïs mon ami, avant que ton corps ſoit perdu. Andronic dit : Il vaut mieux perdre mon corps que mon ame, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéïs & ſacrifie avant que je commence à te faire perir. Andronic dit : Je n'ay jamais ſacrifié aux demons dés mon enfance, je ne commenceray pas à preſent. Maxime dit : Qu'on le touche. Athanaſe corniculaire, c'étoit une eſpece de greffier, lui dit : Obéïs au gouverneur, par l'âge je ſuis ton pere, & je te le conſeille. Andronic dit : Retire-toi, prens ton conſeil pour toi, tu n'en es pas plus ſage pour être vieux : tu te

presses bien de me donner ce beau conseil, de sacrifier aux pierres & aux demons. Le gouverneur lui dit: Miserable, es-tu insensible aux tourmens, pour n'avoir pas pitié de toi, & ne pas quitter cette folie? Andronic dit: Cette folie nous est necessaire, à nous qui esperons en J. C. mais la sagesse temporelle attire la mort éternelle, à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit: Qui t'a appris cette folie? Andronic dit: Nôtre Sauveur, pour qui nous vivons & vivrons dans le ciel, aïant nôtre esperance en lui. Le gouverneur Maxime dit: Quitte cette folie, avant que je te fasse perir par des tourmens plus rigoureux. Andronic dit: Mon corps est devant vous, vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit: Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic dit: Dieu le voye & juge promptement: je n'ay point fait de mal & vous me tourmentés comme un meurtrier. Maxime dit: Tu es impie envers les dieux, tu méprise les empereurs & mon tribunal, & tu dis que tu ne fais point de mal? Andronic dit: Je combats pour la pieté envers le vrai Dieu. Maxime dit: Si tu avois de la pieté, tu honorerois les dieux; que les empereurs mêmes honorent avéc pieté. Andronic dit: C'est impieté cela & non pieté: de laisser le Dieu vivant, pour adorer du bois & des pierres. Maxime dit: Les empereurs sont donc impies: boureau? Andronic dit: Oüi à mon avis ils le sont. Vous-même, si vous voulez raisonner droit, vous voyés bien que c'est une impieté, de sacrifier aux demons. Maxime dit: Retournez-le & piquez-lui les côtez. Andronic dit: Je suis devant vous, faites souffrir à mon corps tout ce qu'il vous

plaira. Le Gouverneur dit : Mettés-y du sel & lui frottés les côtés avec des tessons. Andronic dit : Vous avés fortifié mon corps par les playes. Maxime dit : Je te ferai perir petit à petit. Andronic dit : Je ne crains point vos menaces, ma resolution est plus forte, que toutes vos inventions & toute vôtre malice : c'est pourquoi je méprise vos tourmens. Le gouverneur dit : Mettez-lui les fers au cou & aux pieds, & le gardez dans la prison.

II. Second interrogatoire.

Le second interrogatoire se fit à Mopsueste. Le gouverneur Maxime dit : Faites venir ces impies, qui suivent la religion des Chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà, seigneur. Le gouverneur, dit à Taraque : Il me semble que la pluspart des hommes honorent la vieillesse, à cause qu'elle est accompagnée de bon sens. Prends donc de toy-même un bon conseil, & ne suis pas aujourd'hui tes premiers sentimens : sacrifie aux dieux, & tu recevras la loüange que merite la pieté. Taraque dit : Je suis Chrétien : pour cette loüange que vous dites, je souhaite que vous & les empereurs sortiés de vôtre aveuglement, pour prendre des pensées plus raisonables : afin que le vray Dieu vous fortifie & vous donne la vie. Le gouverneur dit : Frapés lui la bouche à coups de pierre, & dites : Quitte cette folie. Taraque dit : Si je n'étois sage je serois fou comme vous. Le gouverneur dit : Regarde tes dents ébranlées, & prens pitié de toi, miserable. Taraque dit : Vous ne m'affligeriés point, quand vous me feriés couper tous les membres l'un aprés l'autre : mais je demeurerois ferme en celui qui me donne de la force, qui est J.

C. Le gouverneur dit : Croy moy ; car c'eſt ton intereſt : aproche & ſacrifie. Taraque dit : Si je ſavois qu'il me fût plus avantageux, je ne ſoufrirois pas tout ceci. Et comme Taraque ne parloit plus, le gouverneur dit : Frapés-lui la bouche, & lui dites qu'il crie. Taraque dit : Mes dents ſont tombées, & j'ay les mâchoires briſées : je ne puis parler. Maxime dit: Et en cet état tu n'obeïs pas, inſenſé ? aproche des autels & ſacrifie aux dieux. Taraque dit : Si vous m'avés oſté l'uſage de la parole, du moins vous ne me ferés pas changer de ſentiment ; au contraire, vous avés encore accreu ma fermeté, par vos ſuplices. Le gouverneur dit : Je ſauray bien t'ôter cette fermeté, impie. Taraque dit : Je ſuis preſt à ſoûtenir tous vos aſſauts ; mais je vous ſurmonte, au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit : Ouvrés-lui les mains & en aprochés du feu. Taraque dit: Je ne crains point vôtre feu temporel ; je crains ſeulement d'eſtre condamné au feu éternel, ſi je vous obeïſſois. Le gouverneur dit : Voilà tes mains toutes perduës par le feu : quitte ta folie, inſenſé, & ſacrifie. Taraque dit : Vous parlés à moi, comme ſi je refuſois vos cruelles inventions : aprenés maintenant du moins, que je ſuis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit : Liés-le par les pieds, attachez-le en haut, & mettez ſous ſon viſage une fumée piquante. Taraque dit : Je me ſuis moqué de vôtre feu, & je ne craindray point vôtre fumée. Maxime lui dit : Tandis que tu es ſuſpendu conſens de ſacrifier. Taraque lui dit : Sacrifiés vous-même proconſul comme vous avés accoûtumé de ſacrifier à

des hommes : pour moi, Dieu me garde de le faire. Maxime dit : Mettés de bon vinaigre avec du sel & versés lui dans les narines. Taraque dit : Ton vinaigre est doux & ton sel est insipide pour moi. Maxime dit : Meslés de la moutarde au vinaigre & lui mettés dans le nés. Taraque dit : Tes ministres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde. Maxime dit : Je chercheray pour toy de nouveaux tourmens à la prochaine séance & je te rendray sage. Taraque dit : Et moi je viendray plus préparé contre tes inventions. Maxime dit : Détachés-le, mettés-le aux fers & le livrés au geolier. Apellés celui qui suit.

Demetrius centurion dit : Le voici, seigneur. Maxime dit : Dis-moi, Probus, as-tu resolu de te délivrer des tourmens, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie ? Je te conseille d'approcher & de sacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le salut de tous les hommes. Probus dit : Je viens devant vous aujourd'huy mieux preparé, & fortifié par la question que j'ay déja soufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions : car ni vous, ni vos empereurs, ni les demons que vous servez, ni vôtre pere satan, ne me persuaderont jamais cette impieté, d'adorer des dieux que je ne connois point. J'ay mon Dieu, le Dieu vivant qui est au ciel, c'est celui-là que j'adore & que je sers. Maxime dit : Et ceux-ci ne sont pas des dieux vivans ? impie. Probus dit : Ceux qui sont dans des pierres & dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils être des dieux vivans ? vous vous trompez proconsul, c'est

c'eſt une grande ignorance de les ſervir. Maxime dit : Tu crois donc méchant que je me trompe, quand je t'avertis & quand je ſers les dieux ? Probus dit : Periſſent les dieux, qui n'ont point fait le ciel & la terre, & tous ceux qui les ſervent. Maxime dit : Laiſſe tes fantaiſies, ſacrifie aux dieux Probus & te ſauve. Probus dit : Je ne ſers point les dieux: mais je ſers & j'adore le Dieu, que je conois véritable. Maxime dit : Et bien aproche de l'autel de Jupiter & ſacrifie ; afin de ne pas ſervir pluſieurs dieux, comme tu dis. Probus dit : J'ay un Dieu dans le ciel, c'eſt celui-là que je crains : mais je ne ſers point ceux que vous apellés dieux. Maxime dit : Je te l'ay déja dit, & je le repete : ſacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui void tout. Probus dit: Au mari de ſa propre ſœur : à cet adultere, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le témoignent, pour ne pas dire le reſte de ſes infamies : vous eſtes aſſés injuſte pour m'obliger à lui ſacrifier ? Maxime dit : Frapés-le ſur la bouche & lui dites : Ne blasfêmes pas: Probus dit : Pourquoi me maltraités-vous ? je vous ay dit ce que diſent d'eux ceux qui les adorent : je ne mens donc pas ; je dis la vérité , vous le ſçavés bien.

Maxime dit : J'entretiens ta folie en ne te puniſſant pas. Faites rougir des fers & le mettés deſſus. Probus dit : Vôtre feu eſt froid & ne me touche pas. Maxime dit : Rougiſſés-les plus fort & le mettés deſſus, le tenant des deux côtés. Probus dit : Vôtre feu eſt devenu plus froid , vos miniſtres ſe moquent de vous. Maxime dit : Liés-le, étendés-le, & lui dé-

chirés le dos avec des nerfs crus, en lui disant : Sacrifie & sois sage. Probus dit : Je n'ay pas craint vôtre feu, & je ne me soucie pas de vos tourmens. Si vous avés inventé quelque autre suplice, montrés-le, afin que je montre la puissance de Dieu, qui est en moy. Maxime dit : Rasés-lui la teste ; & y mettés des charbons ardens. Probus dit : Vous m'avés brûlé les pieds & la teste, & vous voyés que je suis serviteur de Dieu, & que je soufre vos menaces. Maxime dit : Si tu étois serviteur des dieux tu leur sacrifirois & serois pieux. Probus dit : Je suis serviteur de Dieu & non des dieux, qui sont perdus & perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime dit : Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne sont-ils pas autour de mon tribunal, honorés des dieux & des empereurs ? ils vous regardent avec mépris vous autres, que l'on punit pour vôtre impieté: Probus dit : Croyés-moi ; ils sont perdus s'ils ne se repentent & s'ils ne servent le Dieu vivant. Maxime dit : Déchirés lui le visage, afin qu'il ne dise pas le Dieu, mais les dieux. Probus dit : Vous me faites fraper, parce que je dis la vérité. Maxime dit : Qu'on le remette aussi en prison : & faites venir celui qui suit.

Demetrius centurion dit : Voici Andronic. Maxime dit : Ceux qui ont été examinés devant toy, ont souffert inutilement plusieurs tourmens : mais aprés mille supplices, ils ont été contraints d'honorer les dieux, & sont prests à recevoir des empereurs des honeurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourmens, sacrifie aux dieux, & tu recevras les honneurs convenables : sinon je te jure par les dieux &

par les empereurs invincibles, que je puniray extraordinairement ta désobeïssance. Andronic dit: N'accuse pas d'une telle foiblesse ceux qui t'ont répondu devant moi, & ne croi pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéisse : je ne seray pas si lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ay en mon Seigneur : & je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploye donc toutes tes menaces & tous tes tourmens. Maxime dit : Etendés-le aux pieux & le foüettez de nerfs crus. Andronic dit : Tu ne me fais pas grande chose, aprés ce grand serment, par tes dieux &par les empereurs. Athanase corniculaire dit: Tout ton corps n'est qu'une playe, & tu trouve que ce n'est rien, miserable ? Andronic dit : Ceux qui aiment le Dieu vivant ne se soucient pas de cela. Maxime dit : Frottés-lui le dos avec du sel. Andronic dit: Fais-moi saler davantage, afin que je sois incorruptible, & que je resiste mieux à ta malice. Maxime dit : Tournez-le & le frappés sur le ventre, afin d'aigrir ses premieres playes, & que la douleur penetre jusques aux moüelles. Andronic dit : Je suis entierement guéri des playes, que m'avoient faits les tourmens de la premiere journée: comme vous l'avez veu, quand on m'a presenté à vôtre tribunal. Celui qui m'a guéri alors me guerira encore. Maxime dit : Méchans soldats ne vous avois-je pas défendu, que personne les pensast, afin qu'ils fussent réduits à nous obéïr. Pegase geolier dit : Par vôtre grandeur, persone d'eux n'a été pensé, & personne n'est entré à eux : on les a gardés enchaînés dans le plus profond de la prison. Si vous me trouvés menteur, ma teste en répondra. Maxime dit,

Comment donc leurs bleſſures ont-elles diſparu ? Pegaſe geolier dit : Je ne ſçai comment ils ont été gueris : par vôtre vertu. Andronic dit : Inſenſé, nôtre Sauveur & nôtre medecin eſt grand. Il guerit ceux qui eſperent en lui, non par l'application des medicamens ; mais par ſa parole. Quoy qu'il habite les cieux il nous eſt preſent, parce qu'il eſt par tout : mais tu ne le conois pas, inſenſé que tu es. Maxime dit : Ces ſots diſcours ne te ſerviront de rien ; mais approche & ſacrifie aux dieux, de peur que je ne te faſſe un méchant parti. Andronic dit : Je n'ay rien à répondre, que ce que je vous ay dit une & deux fois ; car je ne ſuis pas un enfant, pour me laiſſer amuſer par des flatteries. Le gouverneur dit : Vous ne me ſurmonterez pas vous autres , & ne mépriſerez pas mon tribunal. Andronic dit : Nous ne nous laiſſerons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combatans par la force que Dieu nous donne en N. S. J. C. Et vous conoiſſez peut-être bien, proconſul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourmens. Le gouverneur dit: Qu'on me prepare divers ſuplices pour la prochaine ſéance : qu'on mette celui-ci en priſon avec des chaînes de fer , & qu'on ne les laiſſe voir à perſone dans le cachot.

III. Troiſiéme interrogatoire de S. Taraque.

Le troiſiéme interrogatoire ſe fit à Anazarbe en Cilicie. Numerius Maxime dit : Apellez ces impies de la réligion des Chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà Seigneur. Taraque étant venu , le gouverneur lui dit : Veux tu du moins à preſent ceder aux coups , quitter ta confeſſion impudente ;

& ſacrifier aux dieux, par qui toutes choſes ſubſiſtent. Taraque dit : Malheur à toy & à eux, ſi le monde eſt gouverné par ceux qui ſont deſtinez au feu & à des tourmens éternels ; & non ſeulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté. Le gouverneur dit : Ceſſeras-tu de blaſphémer, mechant, penſes-tu l'emporter par ton impudence, & m'obliger à te faire couper la tête, pour me défaire de toi. Taraque dit : Si je pouvois mourir promptement, ce ne ſeroit pas un grand combat : mais allonge & fais ce que tu voudras, afin que ma courone augmente devant le Seigneur. Le gouverneur dit : Les autres priſonniers que les loix font punir en ſouffrent autant. Taraque dit : C'eſt en quoy eſt vôtre erreur & vôtre grand aveuglement, de ne pas voir, que ceux qui font des crimes meritent ce qu'on leur fait ſouffrir : mais ceux qui ſouffrent pour J. C. recevront de lui leur recompenſe. Le gouverneur dit : Impie & maudit, quelle récompenſe attends-tu aprés une ſi miſerable mort ? Taraque dit : Il ne t'eſt pas permis de t'en informer, ni de ſavoir quelle eſt la récompenſe, qui nous eſt reſervée : c'eſt pourquoy nous ſouffrons l'inſolence de tes menaces.

Le gouverneur dit : Tu me parles, malheureux, comme ſi tu étois mon égal. Taraque dit : Je ne ſuis pas ton égal, ni deſire de l'eſtre : mais je parle librement & perſone ne peut m'en empêcher, à cauſe de Dieu qui me donne de la force, par N. S. J. C. Le gouverneur dit : Je t'oſteray bien cette liberté, méchant. Taraque dit : Perſone ne peut m'ôter la liberté de parler : ni toi, ni tes empereurs,

ni vôtre pere ſatan , ni les demons que tu adores. Le gouverneur dit : Parce que je te parles impie, je te rens inſolent. Taraque dit : Ne t'en prends qu'à toy-même. Pour moi, le Seigneur que je ſers ſait que ton viſage même me fait horreur, bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit : Enfin ſonge à ne te pas faire tourmenter davantage, & viens ſacrifier. Taraque dit : Dans ma premiere confeſſion à Tarſe & dans la ſeconde à Mopſueſte , j'ay confeſſé que je ſuis Chrétien : je ſuis encore ici le même; car il ne m'eſt pas permis de renverſer la vérité. Maxime dit : Quand je t'auray perdu de tourmens, à quoi te ſervira de te repentir, miſerable? Taraque dit: Si je me repentois j'aurois craint tes toutmens, la premiere ou la ſeconde fois, & j'aurois fait ta volonté: maintenant je ſuis ferme, & par la grace de Dieu, je ne me ſoucie point de toi. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit : J'ay accru ton impudence en ne te puniſſant pas. Taraque dit : Je l'ay dis & le dis encore ; mon corps eſt en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Liés-le & l'attachés , afin qu'il devienne ſage. Taraque dit : Si j'étois fou je ſerois impie comme toi. Le gouverneur Maxime dit : Pendant que tu es attaché obeïs, avant que de ſoufrir les peines que tu merites. Taraque dit : Quoy qu'il ne te ſoit pas permis de me faire ſoufrir toutes ſortes de peines , à cauſe de ma condition militaire : je ne refuſe pourtant pas tes inventions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit : Un ſoldat qui honore avec pieté les dieux & les empereurs, reçoit des dons & avance dans les honeurs : pour toi, tu n'es qu'un

impie, & tu as été caſſé honteuſement ; c'eſt pourquoi je te feray ſoufrir des tourmens plus grands. Taraque dit : Uſes-en comme il te plaira. Je t'en ay prié pluſieurs fois, que differes-tu ? Le gouverneur dit : Ne penſe pas, comme j'ay dit, que je te veuille promptement ôter la vie. Je te puniray petit à petit ; & ce qui reſtera de ton corps je le donneray aux beſtes. Taraque dit : Ne te contentes pas de promettre ; fais au plûtoſt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit : Tu te flates méchant, qu'aprés ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums : mais j'auray ſoin d'en diſſiper les reſtes. Taraque dit : Et maintenant & aprés ma mort, fais de mon corps ce que tu voudrus.

Le gouverneur dit : Aproche te dis-je & ſacrifie aux dieux. Taraque dit : Je te l'ay dit pluſieurs fois ſtupide que tu es, que je ne ſacrifie point à tes dieux, & n'adore point tes abominations. Le gouverneur dit : Prenés-lui les jouës & lui déchirés les lévres. Taraque dit : Tu as défiguré mon viſage, mais tu as renouvellé mon ame. Maxime dit: Tu me forces miſerable à te traiter autrement que je n'ay fait. Taraque dit : Ne crois pas m'épouventer par des paroles : je ſuis preſt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime dit : Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nud & tout couvert de playes ? Taraque dit : Tu es trop aveugle pour les voir : mais avec cette armure divine, je puis éteindre tous les traits enflammés de ton pere le demon. *Eph.* IV. 13. 16.
Maxime dit : Je ſoufre ta folie. Tes réponſes ne

m'aigriront pas, jusques à te faire mourir promptement. Taraque dit : Quel mal ay-je fait, de dire que tu ne peux voir mes armes ; n'ayant point le cœur pur, mais étant impie & ennemi des serviteurs de Dieu. Maxime dit : Je te soupçonne d'avoir mal vécu dés auparavant ; & d'avoir été, comme on dit, un enchanteur, avant que de venir à mon tribunal. Taraque dit : Je n'ay point été tel, ni ne le suis ; car je ne sers point les demons, comme vous autres, mais je sers Dieu, qui me donne la patience & me suggere les paroles, que je dois dire. Maxime dit : Ces raisonnemens ne te serviront de rien : sacrifie, pour te délivrer de ces soufrances. Taraque dit : Tu me crois bien insensé, de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement : & m'attacher à toy, qui peux soulager mon corps pour un moment, en tuant mon ame pour l'éternité.

Le Gouverneur dit : Faites rougir des broches & les mettés sur ses mammelles. Taraque dit : Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un serviteur de Dieu à adorer les demons. Le gouverneur dit : Aportés un rasoir, coupés lui les oreilles, & lui rasés la teste : puis avec le rasoir ôtés lui tout au tour la peau de la teste. Taraque dit : Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur dit : Prenés les broches toutes rouges & lui mettés dans les côtés. Taraque dit pendant qu'il soufroit : Que Dieu voye du ciel & qu'il juge. Le gouverneur dit : Quel Dieu invoques-tu maudit. Taraque dit : Celui que tu ne conois pas, qui rendra à un chacun selon ses œuvres. Le gouverneur

neur dit : Je l'ay déja dit, je ne ſoufriray pas que ces femmes envelopent tes reliques dans du linge & les enbaumont avec des parfums; mais je te ferai brûler, malheureux, & jetter tes cendres au vent. Taraque dit : Je te l'ay déja dit & je te le dis encore : fais ce que tu voudras : mon corps eſt en ta puiſſance. Le gouverneur dit : Qu'on le remette en priſon, & qu'on le garde pour l'expoſer demain aux beſtes. Amenés-en un autre.

IV. Troiſiéme interrogatoire de S. Probus.

Demetrius centurion dit: Seigneur voilà Probus. Le gouverneur dit : Penſe à toy, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je ſuis perſuadé que tu es devenu ſage, & que tu veux ſacrifier, afin d'eſtre honoré de nous, comme pieux envers les dieux. Probus dit : Nous ſommes dans le même ſentiment : nous ſervons au Seigneur nôtre Dieu. N'eſperés pas nous entendre parler autrement: ni vos flatteries, ni vos menaces ne ſerviront de rien; vous n'amollirés pas mon courage : je me préſente hardiment devant vous, mépriſant vôtre dureté. Qu'attendés-vous donc ? que ne déployés-vous vôtre fureur ? Le gouverneur dit : Vous avés tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et aprés quelques réponſes de Probus, Maxime dit : Liés-le : mettés-lui la ceinture & le pendés par le bout des pieds. Probus dit : Tu ne ceſſe point d'eſtre impie, tyran, & de combattre pour les demons tes ſemblables. Le gouverneur dit : Croy moy, épargne ton corps, avant que d'eſtre tourmenté, tu vois les maux qu'on te prepare. Probus dit : Tout ce que tu me feras ſera utile à mon ame. Ainſi fais ce que tu

voudras. Le gouverneur dit : Rougiſſés les broches & mettés lui ſur les côtés, afin qu'il ſoit ſage. Probus dit : Plus je te paroîs fou, plus je ſuis ſage devant mon Dieu. Le gouverneur ajoûta : Rougiſſés davantage les broches & lui brûlés le dos. Probus dit : Mon corps eſt en ton pouvoir. Que le Seigneur voye du ciel mon abaiſſement & mes ſoufrances : & qu'il juge entre toy & moy. Maxime dit : Celui que tu invoque, miſerable, c'eſt lui qui t'a livré comme tu merites, pour ſoufrir ceci. Probus dit : Mon Dieu eſt bon, il ne veut mal à aucun des hommes : mais chacun conoît ce qui lui eſt avantageux, étant libre & maître de ſa raiſon. Maxime dit : Verſés-lui du vin des autels & lui mettés de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur J. C. Fils du Dieu vivant, voyés d'enhaut la violence qu'on me fait, & jugés ma cauſe. Le gouverneur dit : Tu as bien ſoufert, miſerable : & enfin tu as mangé du ſacrifice. Que feras-tu maintenant ? Probus dit : Tu n'as rien fait de merveilleux, de me faire prendre par force des ſacrifices impurs : le Seigneur conoît ma réſolution. Le gouverneur dit : Tu en as bû & mangé, ſtupide : promets-tu de le faire de toy-même, pour eſtre tiré de tes liens ? Probus dit : Malheur t'arrive, méchant, plûtoſt que tu ſurmontes ma réſolution, & que tu profanes ma confeſſion : mais ſaches, que quand tu m'aurois fait avaler tous tes ſacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal. Car le Seigneur voit du ciel la violence que je ſoufre.

Le gouverneur dit : Rougiſſés les broches & lui brûlés le gras des jambes. Probus dit : Ni ton feu,

ni tes tourmens, ni ton pere ſatan, ne peuvent obliger le ſerviteur du vray Dieu, à ſe départir de ſa confeſſion. Le gouverneur dit : Tu n'as plus de partie ſaine en ton corps, & tu perſiſte dans ta folie, miſerable. Probus dit : Je t'ay abandonné mon corps, afin que mon ame demeure ſaine & entiere. Maxime dit : Faites rougir des clous pointus & lui en percés les mains. Probus dit : Je vous rends graces Seigneur J. C. de ce que vous avés bien voulu que mes mains ſoient clouées en vôtre nom, à l'imitation de vôtre paſſion. Le gouverneur dit : Le grand nombre des tourmens t'a rendu encore plus fou. Probus dit : Ta grande puiſſance & ta malice ſans bornes, t'a rendu non ſeulement fou, mais encore aveugle; car tu ne ſais ce que tu fais. Maxime dit : Impie tu oſe nommer fou & aveugle celui qui combat pour la pieté des dieux. Probus dit : Pleuſt à Dieu, que tu fuſſes aveugle des yeux & non pas du cœur ! Le gouverneur dit : Eſtropié de tout le corps, tu te plains de moi, parce que je t'ay laiſſé encore les yeux ſains; & aprés quelques autres réponſes il dit : Crevés-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit : Tu m'as ôté les yeux du corps; mais malheur à toy, cruel tyran, il ne ſera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivans. Le gouverneur dit : Tu es tout en tenebres, miſerable, & tu parles? Probus dit : Si tu conoiſſois tes tenebres, impie, tu m'eſtimerois heureux. Maxime dit : Tu es mort de tout le corps, & tu ne ceſſe pas de diſcourir. Probus dit : Tant que mon eſprit demeure en moy, je ne ceſſeray point de parler, par le Dieu qui

me fortifie. Maxime dit : Aprés tous ces tourmens espere tu encore vivre ? & ne vois-tu pas, que je ne te laisseray point la liberté de mourir ? Probus dit : C'est pour cela que je combats , afin que ma bonne confession soit parfaite , de quelque maniere que tu me fasse mourir , impitoyable & ennemy du genre humain. Le gouverneur dit : Emportés-le , mettés-le dans les fers , gardés-le dans la prison : ne permettés pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux & les louë, de ce qu'ils sont demeurés dans leur impieté. Bien entendu qu'au premier combat des bestes on les exposera. Apellés l'impie Andronic.

V. Troisiéme interrogatoire de S. Andronic.

Demetrius centurion dit : Le voilà seigneur. Le gouverneur dit : A present au moins as-tu pitié de ta jeunesse , & as-tu pris la sage résolution, d'estre pieux envers les dieux ? autrement tu ne trouveras point de misericorde. Aproche donc , sacrifie aux dieux & te sauve. Andronic dit : Malheur à toy ennemi de toute vérité ; beste impudente , tyran , j'ay soufert toutes tes menaces , & maintenant tu croy me persuader de mal faire. Non tu ne rompras pas ma confession : je suis prest à soûtenir toutes tes attaques par le Seigneur , & à te montrer la vigueur de ma jeunesse & la fermeté de mon ame. Maxime dit : Il me semble que tu es en furie & possedé du demon. Andronic dit : Si j'estois possedé du demon , je t'obeïrois ; mais comme je n'ay point de demon , je n'obeïs point. Car tu es tout entier au demon , & tu fais les œuvres des demons. Le gouverneur dit : Ceux qui ont passé devant toy , ont dit ce qu'ils ont voulu

avant les tourmens: mais la cruauté des peines les a persuadés d'estre pieux envers les dieux & soûmis aux empereurs, & ils se sont sauvés. Andronic dit: Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaises maximes. Car ceux que tu adores ne sont point demeurés dans la vérité: tu es menteur comme ton pere. C'est pourquoi Dieu te jugera promptement, ministre de satan. Maxime dit: Si je ne te traite en impie, & si je n'abaisse ta suffisance, je ne gagneray rien. Andronic dit: Je ne crains ni toy, ni tes menaces au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit: Faites des paquets de papier & mettés-lui le feu sur le ventre. Andronic dit: Quand tu me brûlerois tout entier, tant que je respire tu ne me vaincras pas, maudit tyran: le Dieu que je sers m'assiste & me donne des forces. Le gouverneur dit: Tu resiste encore, insensé; demande du moins à mourir, pour ton interest. Andronic dit: Tant que je suis en vie je surmonte ta méchanceté, & je pretends que tu me fasses mourir tout entier; car c'est là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit: Chaufés des broches & les lui mettés toutes rouges entre les doigts. Andronic dit: Insensé qui méprises Dieu, tout rempli des pensées de satan; tu vois mon corps brûlé par les tourmens, & tu penses que je craigne tes inventions. J. C. est en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit: Ne sais-tu pas insensé que celui que tu invoques est un certain malfaicteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur nommé Pilate, & que nous en avons les actes? Andronic dit: Tais-toy, maudit, il ne t'est pas permis de dire

cela ; car tu n'es pas digne de parler de lui, impie: Si tu en étois digne, tu ne persécuterois pas les serviteurs de Dieu : mais tu n'as point de part à son esperance. Le gouverneur dit : Et toy, quel profit trouve-tu à croire & à esperer en cet homme, que vous apellés le Christ ? Andronic dit : J'y trouve un grand profit, & j'auray une grande récompense, pour tout ce que je soufre. Aprés quelques autres discours, le gouverneur dit : Ouvrés-lui la bouche, mettés-y des viandes de dessus l'autel, & versés-y du vin. Andronic dit : Seigneur mon Dieu, voyés la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit : Que feras-tu maintenant, maudit demon ? ceux à qui tu n'as pas voulu sacrifier, tu goûtes de leur autel. Andronic dit : Insensé tu m'en as fait verser par force, je n'en suis point soüillé, parce que je ne l'ay point fait volontairement. Dieu le sait, lui qui sonde les pensées & qui peut me délivrer de la fureur de satan & de ses ministres. Maxime dit : Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ay tort de te soufrir, je te rends plus insensé. Andronic dit : Je t'en prie, fais-moy couper les lévres & la langue, où tu crois que j'ay receu tes abominations. Maxime dit : Quoy donc, insensé, jusques à quand te laisseras-tu tourmenter, voy que tu en as goûté, comme j'ay dit. Andronic dit : Malheur à toy, infame tyran, & à ceux qui t'ont donné cette puissance, je ne goûteray jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur dit: Méchant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une si longue

paix ? Andronic dit : J'ay maudit, & je maudis ces pestes & ces sanguës, qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde & les perde. Le gouverneur dit : Mettés un fer dans sa bouche, détachés-lui les dents, & coupés sa langue blasphême, afin qu'il aprene à ne pas injurier les empereurs. Emportés ses dents & sa langue ; brûlés-les & les reduisés en cendres, que vous semerés par tout : de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme ne les recüeille pour les emporter & les garder comme quelque chose de précieux & de saint : pour lui remenés-le & le gardés dans la prison, pour estre exposé aux bestes avec ses compagnons au premier combat.

Aprés que les martyrs eurent été ainsi interrogés pour la troisiéme fois, Maxime appella Terentien pontife de Cilicie, & luy ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Aussi-tôt Terentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de se tenir prêts. Dés le grand matin toute la ville jusques aux femmes & aux enfans, sortit pour aller à l'amphitheatre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint & assista aux spectacles. Aprés que les jeux eurent duré une partie du jour, comme il y avoit déja plusieurs hommes par terre, tués ou par les gladiateurs ou par les bêtes : Maxime envoya tout d'un coup des soldats, pour amener les martyrs. Le feu & les autres tourmens les avoient mis hors d'état de marcher : ainsi les soldats furent contraints de les

VI. Dernier combat des martyrs.

aporter. Quelques chrétiens qui les obſervoient ſecretement pour être les témoins de leur combat, ſe mirent alors ſur une montagne voiſine, & s'étant aſſis entre des rochers, ils prioient avec des larmes & des ſoupirs. Quand les martyrs furent aportés au milieu de l'amphitheatre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Pluſieurs étoient indignés de leur condamnation injuſte : pluſieurs pour ne point voir ce ſpectacle, ſe retirerent diſant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, & de les citer devant luy le lendemain, pour les condamner.

On lâcha pluſieurs bêtes, qui ne toucherent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colere. Il fit venir leur gouverneur, le fit foüeter, & luy dit avec de grandes menaces : Si tu as quelque bête bien furieuſe, lâche-la promptement contre ces criminels. Celuy-cy tout tremblant lâcha une ourſe, qui avoit déja tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche, elle paſſa pardeſſus les autres & courut à Andronic, puis elle s'aſſit auprés de luy & léchoit ſes playes. Andronic mettoit ſa tête ſur elle & s'éforçoit de l'irriter, pour ſortir plûtôt de la vie : mais l'ourſe demeura couchée auprés de luy. Maxime en colere la fit tuer, & elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Terentien le pontife craignant que Maxime ne s'en prît à luy-même, commanda de lâcher une lione, qu'Herode pontife d'Antioche luy avoit envoyée. Quand elle parut elle fit trembler les ſpectateurs, par ſon rugiſſement & le grincement de ſes dents ; & voyant les martyrs étendus par terre, elle vint

vint à Taraque, ſe baiſſa & ſe proſterna à ſes pieds. Taraque étendit la main, & la prenant par les crins & par les oreilles, l'attiroit à luy. Elle ſe laiſſoit tirer comme un mouton, ſans reſiſter: puis elle ſecoüa la main de Taraque & retourna vers la porte, ſans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on luy ouvrît; & la lione prenant les planches avec les dents s'éforçoit de les rompre, en ſorte que le peuple épouvanté cria qu'on luy ouvrît. Maxime indigné s'en prenoit à Terentien, & commanda que l'on fît entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs: ce qui fut executé.

Maxime ſortant du ſpectacle laiſſa dix ſoldats, avec ordre de garder les corps des martyrs, que l'on avoit jettés pêle-mêle avec les corps des criminels. Il étoit déja nuit. Alors les chrétiens qui obſervoient cecy deſcendirent de la montagne, ſe mirent à genoux & prierent Dieu, qu'il leur fit la grace de pouvoir retirer les reliques des ſaints martyrs. Aprés leur priere s'étant aprochés, ils virent les gardes qui faiſoient bonne chere, & un grand feu allumé auprés des corps. Ils ſe retirerent un peu, ſe mirent encore à genoux, & prierent tous d'une voix Dieu & ſon Chriſt par le S. Eſprit de leur accorder ſon ſecours, pour délivrer ces ſaints corps d'entre les corps profanes & immondes. Auſſi-tôt la terre trembla, l'air fut agité de tonerres & d'éclairs, il vint une pluye épouvantable & la nuit étoit fort noire. Un peu aprés le tems s'étant apaiſé, ils prierent encore & s'aprocherent des corps; ils trouverent que la pluye avoit éteint le feu & que les

gardes s'étoient retirés. Voyant cela ils aprocherent plus hardiment : mais comme ils ne pouvoient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel, & prierent Dieu de les leur faire reconoître. Aussi-tôt il leur envoya du ciel une étoille brillante, qui leur marqua les corps, en s'arêtant sur chacun. Ils les emporterent avec joye, & retournerent à la montagne voisine, en priant Dieu qui les favorisoit. Ayant passé une grande partie de la montagne, ils se déchargerent pour se reposer un peu : & prierent Dieu d'achever leur ouvrage & de leur faire conoître le lieu, où ils devoient mettre les reliques de ces saints. Il les exauça, & leur envoya encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuse & y cacherent les corps avec grand soin, puis revinrent à la ville, voir ce qui se passoit : car ils savoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet Maxime fit punir les gardes, d'avoir laissé dérober les corps, & se retira de la ville. Aprés quoi, c'est à dire au bout de trois jours, trois de ces chrétiens, savoir Marcion, Felix & Barbas demeurerent au lieu où étoient les saintes reliques, pour le rendre plus seur : resolus d'y passer leur vie, & esperant d'être enterrés auprés d'eux. Les fideles eurent soin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martyrs, & en obtinrent une copie d'un des spiculateurs nommé Sabaste, moyennant deux cens deniers, qui sont prés de quatre-vingts livres de nôtre monoye. Ensuite ils envoyerent ces actes aux fideles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui

avoient été ſpectateurs de l'execution, & les chargerent d'une lettre dont le titre eſt tel : Pamphile, Marcien, Lyſias, Agatocles, Parmenon, Diodore, Felix, Gemellus, Athenion, Taraque & Oroſe : à Aquilus Baſſus, Berulle, Timothée & tous les freres qui ſont à Icone. Enſuite ils les prient d'envoyer cès actes aux freres de la Piſidie & de la Pamphylie, pour les édifier & les fortifier dans la foi. Aprés les actes & le recit de l'execution ils mettent la date en ces termes : Les ſaints martyrs ont été conſommés la premiere année de la perſecution, le cinquiéme des ides d'Octobre, ou l'onziéme d'hyperberetée. la nuit ſuivante ont été mis dans la montagne les corps des ſaints martyrs Probus, Taraque & Andronic à l'illuſtre ville d'Anazarbe.

Dans la même province de Cilicie, à Tarſe qui en étoit la metropole, Julitte ſoufrit le martyre avec ſon enfant. Elle étoit de Lycaonie, de race royale, & craignant la perſecution, qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien; elle abandonna ſes biens qui étoient grands, & s'enfuit avec deux ſervantes & ſon fils Cyrique, âgé ſeulement de trois ans. Elle arriva à Seleucie où elle trouva la perſecution encore plus violente, ſous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien. Elle paſſa donc à Tarſe : mais Alexandre y arriva en même tems, comme de concert. Elle fut priſe tenant ſon enfant entre ſes bras : les ſervantes s'enfuirent & regardoient ce qu'elle deviendroit. On la preſenta au tribunal, Alexandre lui demanda ſon nom, ſa condition, ſon païs; elle répondit : Je ſuis chrétiene. Alexandre lui fit ôter ſon enfant, qui re-

VII. Sainte Julitte & S. Cyrique. *Acta ſinc.* p. 521.

ſiſtoit de tout ſon pouvoir, & ne quitoit point les yeux de deſſus elle : mais les boureaux le porterent au gouverneur, qui fit étendre la mere & batre cruellement à coups de nerfs. Elle répondoit ſeulement: je ſuis chrétiene & je ne ſacrifierai jamais aux demons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant ſur ſes genoux, le flatoit de la main, tâchoit de le baiſer & de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant ayant toûjours les yeux ſur ſa mere, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit: détournoit la tête, le repouſſoit des mains & des pieds, dont il lui donnoit des coups dans les côtés, lui égratignoit le viſage de ſes petits ongles, & diſoit comme ſa mere : Je ſuis chrétien. Le gouverneur irrité le prit par le pié & le jetta à terre, du haut de ſon tribunal. La tête de l'enfant ſe caſſa, ſa cervelle fut répanduë ſur les coins des degrés, & toute la place d'alentour aroſée de ſon ſang. Sa mere le vit & dit : Je vous rens graces Seigneur, de ce que vous avés bien voulu que mon fils reçût avant moi la courone immortelle.

Mais le juge affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtés, & répandre ſur ſes piés de la poix boüillante, que l'on aporta dans une chaudiere. En même tems il lui faiſoit dire par un crieur: Julitte prens pitié de toi & ſacrifie aux dieux, de peur que tu ne meure malheureuſement comme ton fils. Elle répondit en criant : Je ne ſacrifie point aux ſtatuës ſourdes & muetes, c'eſt à dire aux demons: mais j'adore J. C. fils unique de Dieu, par qui le Pere a tout fait, & je me preſſe de rejoindre mon fils dans le roïaume des cieux. Le juge ordo-

na qu'elle eût la tête coupée, & que le corps de ſon fils fût jeté au lieu des ſupliciés. Les boureaux lui ayant mis un bâillon dans la bouche la menerent au lieu ordinaire des executions : où aprés qu'elle eu fait ſa priere à J. C. elle eut la tête coupée, & ſon corps fut jetté hors la ville, avec celui de ſon fils : c'étoit le ſeiziéme de Juillet. Le lendemain ſes deux ſervantes enleverent les corps de nuit & les enterrerent. Une d'elles vécut juſques au tems de Conſtantin & de la liberté de l'egliſe : elle découvrit le lieu aux fideles, & les ſaintes reliques furent honorées.

VIII. Martyrs de Paleſtine. *Euſ. de Mart. Palæſt. c. 3.*

Cette ſeconde année la perſécution fut plus violente en Paleſtine, que la précédente. Urbain qui en étoit gouverneur reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnoient generalement que tout le monde dans les villes ſacrifiât aux idoles : ſans ſe reſtraindre au clergé ſeul, comme auparavant. A Gaza Timothée, aprés pluſieurs tourmens, fut brûlé à petit feu. Avec lui ſouffrirent Agapius & Thecle, qui furent condamnés à être devorés par les bêtes. En ſuite comme les payens celebroient une fête & un ſpectacle ordinaire, le bruit courut que l'on expoſeroit aux bêtes ceux qui venoient d'eſtre condamnés. Alors ſix jeunes hommes, Timolaus né dans le Pont, Denis de Tripoli de Phenicie, Romulus ſoudiacre de Dioſpolis, deux Egyptiens Pauſis & Alexandre, un autre Alexandre de Gaza : ces ſix ſe lierent les mains pour montrer qu'ils étoient prêts au martyre ; & comme le gouverneur Urbain alloit au ſpectacle des bêtes, ils s'aprocherent de

lui en courant & confessant qu'ils étoient chrétiens. Le gouverneur & ceux qui l'acompagnoient furent surpris. On mit les martyrs en prison ; & peu de jours aprés on leur en joignit deux autres : un second Agapius, qui avoit déja souffert plusieurs tourmens pour la foy, en une autre ocasion ; & un second Denis qui le servoit. Ces huit eurent la tête coupée à Cesarée, tous en un même jour le 24. du mois Dystrus ou de Mars.

IX. Saint Dydime & Ste Theodore. *Acta sinc. p. 427.*

En Egypte à Alexandrie le juge Proculus étant assis sur son tribunal dit : Appellés la vierge Theodore. Un officier dit la voila. Le juge dit : De quelle condition estes-vous ? Theodore répondit : Je suis Chrétiene. Estes vous née libre ou esclave. Je vous l'ay déja dit : Je suis Chrétiene. J. C. est venu me délivrer : car en ce monde je suis née de parens libres. Le juge dit : Appellés le curateur de la ville ; & quand il fut venu il lui dit : Que savez-vous de la vierge Theodore. Lucius curateur dit : Par vôtre grandeur elle est libre & de trés bonne maison. Le juge dit à Theodore : Pourquoi donc n'avés-vous pas voulu vous marier ? Elle répondit : Pour J. C. car venant en ce monde dans la chair, il nous a tirés de la corruption & nous a promis la vie éternelle. Le juge dit : Les empereurs ont ordonné que vous autres vierges sacrifiés aux dieux ou soyés exposées aux lieux infames. Theodore répondit : Je croy que vous n'ignorés pas que Dieu regarde la volonté, & que la violence que l'on soufre n'est plus un crime. Le juge dit : J'ay pitié de toy, par la consideration de ta naissance & de ta beauté. Je t'avertis de ne me pas mé-

priser : car tu n'y gagneras rien , par tous les dieux. Puis il repeta la même ordonnance des empereurs. Theodore fit la même réponse, & ajoûta : Si vous voulés me couper la teste, ou la main ou le pied, ou mettre mon corps en pieces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon vœu consiste dans la promesse que j'ay faite à Dieu par sa grace : il est le maître & conserve son bien-fait comme il lui plaist. Le juge dit : Ne deshonore pas ta famille, par une infamie éternelle : puisque suivant le témoignage du curateur tu es noble & digne d'honeur. Theodore dit : Je confesse premierement J. C. qui m'a donné l'honeur & la noblesse : il sait comment il conservera sa colombe. Le juge lui dit ; Donnés-lui de grands souflets & lui dites : Ne sois point insensée, aproche & sacrifie aux dieux. Theodore répondit : Par le secours du Seigneur je ne sacrifie point & je n'adore point les demons. Le juge dit : Tu m'as contraint malgré ta condition de te faire un affront, devant tout ce peuple qui attend ton jugement. Et ensuite : Je te donne trois jours de temps ; & par les dieux si tu n'obéïs je t'exposerai : afin que toutes les femmes te voyent, & que cet affront les corrige. Theodore dit : Ces trois jours sont déja passés pour moi. Faites ce que vous voudrés : mais je vous prie de me mettre à couvert d'insulte, jusques à ce que vous donniés vôtre sentence. Le juge dit : J'ordonne que Theodore soit sous seure garde jusques à trois jours, pour voir si elle reviendra de son opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cause de sa noblesse.

Trois jours aprés il s'assit & fit appeller Theodore,

& voyant qu'elle perſiſtoit dans ſa réſolution, il dit: La crainte des empereurs m'oblige à prononcer contre toi de peur de me rendre coupable moi-même: c'eſt toi qui te livre au lieu infame. Voyons ſi ton Chriſt pour qui tu t'opiniâtres à réſiſter t'en délivrera. Theodore répondit : Dieu qui conoît les choſes cachées & qui ſait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardée ſans tache juſques à preſent ſaura bien auſſi me garantir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, & y étant entrée elle leva les yeux au ciel & dit : Pere de N. S. J. C. ſecourés-moi & me tirés d'icy, vous qui avés ſecouru Pierre dans la priſon, & l'en avés tiré ſans aucun mal; tirés-moi d'icy ſans tache, afin que tous voyent que je ſuis vôtre ſervante. Le peuple étoit autour de la maiſon, obſervant qui entreroit le premier : mais Dieu ſuſcita un chrétien nommé Didyme, qui s'habilla en ſoldat & y entra. Theodore le voyant fut troublée, & fuyoit par les coins de la chambre. Il lui dit. Je ne ſuis pas ce que vous penſés: Je ſuis vôtre frere, qui n'ay pris cet habit profane, que pour vous délivrer. Venés, changeons d'habit : prenés celui cy, qui vous a fait peur & ſortés : je demeureray avec le vôtre. Elle y conſentit, & prit entre-autres un chapeau qu'il portoit & l'enfonça ſur ſon viſage comme de honte, ſuivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit auſſi de baiſſer les yeux & de ne parler à perſone. Ainſi elle ſortit heureuſement.

Une heure aprés un autre entra & trouvant un homme au lieu d'une fille, il fut ſurpris & dit en lui-même : Eſt-ce que Jeſus change auſſi les filles en

hommes:

hommes ? Celui qui étoit entré eſt ſorti : qui eſt celui-ci ? où eſt la fille que l'on y a enfermée ? J'avois bien oüi dire qu'il avoit changé l'eau en vin, & je croyois que ce fût une fable. Je crains qu'il ne me change moi-même en femme. Mais Didyme ne ſe cacha point & dit : Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné auſſi-bien qu'elle. Vous ne la tenés plus : prenés-moi. Celui qui étoit entré le dernier ſortit : & le juge ayant apris ce qui s'étoit paſſé, fit amener Didyme. Il lui demanda ſon nom : & qui l'avoit envoyé, pour faire cette action. C'eſt Dieu, répondit Didyme. Le juge dit : Confeſſe avant les tourmens où eſt Theodore. Didyme répondit : Par J. C. fils du Dieu vivant je n'en ſai rien. Ce que je ſai certainement, c'eſt qu'elle eſt ſervante de Dieu, & qu'il l'a conſervée ſans tache. Le juge dit : Didyme de quelle condition es-tu ? Didyme répondit : Je ſuis Chrétien délivré par J. C. Le juge le menaça s'il ne ſacrifioit aux dieux de le faire tourmenter doublement : comme Chrétien & comme ayant délivré Theodore : mais le voyant ferme, il ordonna qu'il eût la teſte coupée & que ſon corps fût jetté au feu.

Theodore courut au lieu du ſuplice, pour lui diſputer la couronne du martyre. C'eſt moi, diſoit Didyme, qui ay été condamné. Et moi, diſoit Theodore, je ne veux pas eſtre coupable de vôtre mort : j'aime mieux mourir innocente. J'ay conſenti que vous m'ayés ſauvé l'honeur, mais non pas la vie ; j'ay fui l'infamie & non pas la mort. Si vous m'aviés privée du martyre, vous m'auriés trompée. Enfin,

Amb. II. de virg. c. 4.

ils gagnerent tous deux & furent tous deux martyrs.

Ce sont les principaux martyrs qui soufrirent pendant la seconde année de la persécution 304. de J. C: & elle cessa deslors en occident. Eusebe qui vivoit alors le témoigne en ces termes : Toute l'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Espagne, la Mauritanie & l'Afrique, receûrent promptement la paix par un regard favorable de Dieu, avant que les deux premieres années de la persécution fussent finies.

Eus. de Mart. Palæst. c. 3. in fin.

X. Diocletien renonce à l'empire.

Lactan. de mort. persecut. n. 17. & ibi Tomard.

L'empereur Diocletien fut malade pendant toute l'année 304. & son neuviéme consulat. Aprés avoir passé l'esté à Ravenne, il fit le tour de la Pannonie, par le Danube, & se rendit à Nicomedie : où sa maladie devint considerable. Il ne laissa pas de se montrer, pour faire la dédicace d'un cirque, au bout de l'an de sa vingtiéme année. Sa maladie augmenta tellement, que l'on faisoit des prieres dans tous les temples pour sa vie. Le treiziéme de Decembre on le crut mort. Il revint le lendemain : mais l'esprit lui demeura si affoibli, qu'il tomboit en démence à certaines heures, puis revenoit en son bon sens. La pluspart crurent que l'on celoit sa mort, en attendant le césar Galerius ; & ils n'en furent desabusés que quand il parut en public, le premier jour de Mars de l'année 305. Comme il étoit malade depuis prés d'un an, à peine étoit-il conoissable. Galerius arriva à Nicomedie peu de jours aprés cet accident, & il se prévalut de l'état où il trouva Diocletien son pere adoptif, pour l'obliger à quitter l'empire : comme il l'avoit déja persuadé à Maximien Herculius, lui faisant peur d'une guerre civile. D'abord il s'y

Lactant. de mort. n. 17.

prit doucement comme par affection : repréſentant à Diocletien ſon grand âge, ſes infirmités, & le beſoin qu'il avoit de ſe repoſer, aprés ſes grands travaux. Il lui alleguoit l'exemple de Nerva, qui avoit cedé l'empire à Trajan. Diocletien diſoit, qu'il ſeroit honteux aprés l'éclat d'une ſi haute élevation, de tomber dans l'obſcurité d'une vie baſſe : & qu'il ne ſeroit pas même trop ſeur, à cauſe de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit faits, dans un ſi long regne : que Nerva n'avoit regné qu'un an, & étoit revenu à la vie privée : dans laquelle il avoit vieilli, que ſi Galerius deſiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on ne les apellaſt tous Auguſtes.

Galerius, qui vouloit quelque choſe de plus qu'un nom ; répondit : Il faut toûjours garder l'ordre que vous avés établi, que l'empire ait deux chefs ſouverains, & deux moindres, pour les aider. La concorde peut aiſément ſe maintenir entre-deux : mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulés pas ceder, je prendray mes meſures, pour n'eſtre pas plus long-temps au dernier rang. Il y a déja quinze ans que je ſuis relegué en Illyrie, ou ſur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares: tandis que les autres regnent à leur aiſe, dans des païs plus libres & plus paiſibles. Le foible vieillard l'oyant ainſi parler, dit en pleurant : Soit ; ſi vous le voulés. Il avoit déja receu des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galerius lui avoit dit ; & il avoit apris que Galerius augmentoit ſes troupes. Etant donc réſolu que Diocletien & Maximien Herculius ſe retireroient ; & que Conſtan-

tius & Galerius de Césars deviendroient Augustes; c'est à dire empereurs: il restoit de choisir deux Césars, pour remplir leur place. Il sembloit que l'on deust choisir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un nommé Maxence, gendre de Galerius. Constantius avoit un fils nommé Constantin. Maxence étoit méchant & de mauvais naturel; & si superbe, qu'il n'adoroit ni son pere, ni son beau-pere. Aussi le haissoient-ils tous deux. Le respect que l'on rendoit aux empereurs s'apelloit adoration. Constantin étoit un jeune homme bien fait de corps & d'esprit, de bonnes mœurs, qui avoit du genie pour la guerre, & une honesteté singuliere: ensorte que les soldats l'aimoient & le peuple le désiroit: il y avoit long-temps que Diocletien l'avoit fait tribun du premier rang; & il étoit alors présent à Nicomedie. Mais Galerius craignit de n'estre pas assés le maître, s'il faisoit César un homme de ce mérite & si agréable à tout le monde: il voulut avoir des gens, qui dépendissent de lui absolument. Qui ferons-nous donc Césars? dit Diocletien. Galerius dit: Severe. Quoy, dit Diocletien, ce danseur, cet yvrogne, qui fait de la nuit le jour, & du jour la nuit? Il en est digne, dit Galerius, il a fidellement commandé les troupes: & je l'ay envoyé à Maximien, pour recevoir de lui la pourpre. Diocletien dit: Soit. Quel autre nous donnerés-vous? Celui-ci, dit Galerius, montrant son neveu fils de sa sœur nommé Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi barbare, à qui Galerius avoit donné le nom de Maximin aprochant de son nom de Maximien. Diocletien dit en soupi-

rant : Ce ne ſont pas là des gens capables de ſoûtenir l'état. Mais c'eſt deſormais vôtre afaire : j'ay aſſés travaillé : s'il arrive quelque inconvenient, on ne s'en prendra pas à moy.

Les choſes eſtant ainſi réſoluës ils parurent le premier jour de May l'an 305. A trois milles de la ville étoit une éminence au haut de laquelle Galerius lui-même avoit receu la pourpre, & on y avoit érigé une colomne, avec une ſtatuë de Jupiter. Ils y allerent & aſſemblerent les ſoldats pour les haranguer. Le vieil empereur dit en pleurant : qu'il étoit infirme & demandoit du repos aprés ſes travaux, qu'il laiſſoit l'empire aux autres plus vigoureux & ſubſtituoit d'autres Ceſars. On étoit dans une grande attente, & tout le monde jettoit les yeux ſur Conſtantin, qui étoit ſur le tribunal. Tout d'un coup Diocletien déclare Ceſars Severe & Maximin. La ſurpriſe fut grande. On demandoit ſi Conſtantin avoit changé de nom. Mais Galerius étendant la main repouſſa Conſtantin, tira Daïa, qui étoit derriere : lui ôta ſon habit ordinaire & le mit en preſence. Tout le monde demandoit qui il étoit & d'où il étoit venu ? mais ils étoient ſi ſurpris, que perſone n'oſa parler. Diocletien ſe dépoüilla de ſa pourpre & la jetta ſur ce jeune homme. Ils deſcendirent du tribunal : Diocletien traverſa la ville en chariot, & fut renvoyé dans ſon païs, étant redevenu Diocles & ſimple particulier : il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau Ceſar Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'orient. Il n'y avoit pas longtemps qu'il avoit été tiré des foreſts, où il gardoit des

troupeaux: il avoit été d'abord écuïer, puis protecteur, c'est à dire garde du corps, puis tribun & enfin Cesar, & tout cela en tres-peu de temps: il ne savoit ni la guerre ni les affaires.

XI. Tyranie de Maximien Galerius.

Son oncle Maximien Galerius se regarda deslors comme le maître du monde. Ce n'est pas qu'il n'eût partagé avec Constantius, ensorte que Galerius avoit l'Illyrie, la Grece & l'Orient, & Constantius la Gaule, l'Espagne, l'Italie & l'Afrique : mais il refusa l'Italie & l'Afrique ; & d'ailleurs Galerius ne le comptoit guere. Car Constantius étoit doux naturellement, & alors afoibli par la maladie : ensorte qu'il esperoit le voir mourir bien-tôt, ou le dépoüiller aisément : croyant qu'il ne pourroit lui seul résister à trois. Galerius avoit un ami qu'il consultoit sur toute sa conduite, ayant contracté avec lui une liaison fort étroite dés le commencement qu'il avoit porté les armes ; c'estoit Licinius. Mais il n'avoit pas voulu le faire Cesar, de peur de l'adopter pour son fils: il le reservoit pour le nommer Auguste & frere, à la place de Constantius ; faire Cesar son fils Candidien, qui n'avoit encore que neuf ans ; & se déposer luimême, mais pour garder la souveraine autorité sur les quatre autres: savoir sur Licinius & Severe Augustes, Maximien & Candide Cesars: ensorte qu'ils ne fussent que les remparts de sa puissance, & qu'à cet abri il passât tranquilement sa vieillesse. Tels étoient les projets de Galerius.

Cependant il gouvernoit tyraniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perses il loüoit hautement leur gouvernement despotique & leur coûtume de trai-

ter leurs ſujets comme des eſclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faiſoit mettre à la torture toutes ſortes de perſones, ſans avoir égard aux dignités : on enlevoit de force pour ſon palais des femmes libres & même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il reſſembloit aſſés bien : il leur faiſoit dévorer des hommes pour ſe divertir, principalement pendant ſon ſouper. Il ſe plaiſoit à faire brûler les gens à petit feu, & s'eſtant exercé à tourmenter les Chrétiens, il traitoit de même tous les autres, qu'il comptoit pour coupables : enſorte que c'eſtoit une faveur, d'avoir la teſte coupée. Sous ſon regne l'éloquence fut éteinte, les avocats & les juriſconſultes furent bannis ou tués : les études lui ſembloient pernicieuſes & il haïſſoit les gens de lettres. Les juges qu'il envoyoit dans les provinces étoient des ſoldats groſſiers & ignorans : ils n'avoient point d'aſſeſſeurs, & il leur donnoit toute ſorte de licence, ſans reſpect pour les loix. Il déſola les provinces par la grandeur des cens & des capitations, & par la rigueur de l'exaction. Il ſembloit vouloir ſe vanger ſur tous les Romains, de ce que Trajan avoit fait pour ſubjuguer les Daces ſes anceſtres : & afin que perſone ne s'exemptât de ſes impoſitions, ſous pretexte de mendicité : il fit aſſembler tout ce qu'il pût de mendians, les fit mettre dans des barques & jetter tous dans la mer. Telle étoit la tyranie de Galerius Maximien. Il l'exerça principalement contre les Chrétiens : ainſi cette troiſiéme année de la perſécution fut la plus cruelle ; mais ſeulement en orient. Il n'y avoit plus de diſtinction de clercs & de laï-

ques, on faiſoit mourir indifferemment tous les Chrétiens. Le Ceſar Maximin qui gouvernoit ſous lui la province d'orient, le ſecondoit bien : la confuſion étoit grande, pluſieurs s'enfuyoient & ſe diſperſoient en divers lieux.

Euſeb. de martyr. Paleſt. c. 4.

XII. Martyre de S. Apphien.

A Ceſarée en Paleſtine il y avoit un jeune homme nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie de parens fort riches & avoit étudié à Beryte ; où étoit alors une école celebre de droit Romain : mais il s'y étoit preſervé des tentations de ſon âge & des mauvaiſes compagnies : vivant avec la pureté & la modeſtie que demandoit le Chriſtianiſme. Etant retourné à ſa ville, où ſon pere tenoit le premier rang ; il ne pût demeurer avec ſes parens n'y ayant pas la liberté de vivre ſuivant ſa réligion ; & s'enfuit ſecretement, ſans même emporter de quoi ſubſiſter : tant il ſe fioit à la providence. Elle le conduiſit à Ceſarée : où il vécut avec Euſebe l'hiſtorien, & en peu de temps s'inſtruiſit autant qu'il étoit poſſible des ſaintes écritures, & ſe prépara courageuſement au martyre par des exercices de pieté.

La perſécution fut alors excitée pour la ſeconde fois, la troiſiéme année depuis ſon commencement. Il vint des lettres du nouveau Ceſar Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire ſacrifier tout le monde, ſans diſtinction. Par toute la ville de Ceſarée les crieurs apelloient les hommes avec leurs femmes & leurs enfans aux temples des idoles, & les tribuns apelloient chaque ſoldat par ſon nom ſur les roolles. Alors Apphien ſans avoir communiqué ſon deſſein

à perſonne,

à persone, non pas même à Eusebe, ni aux autres avec qui il vivoit : alla trouver le gouverneur Urbain, comme il sacrifioit, & s'approcha de lui, sans que les gardes qui l'environnoient s'en aperceussent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier, & lui parlant gravement, lui conseilla de se désabuser : lui representant qu'il n'étoit pas raisonable de quitter le seul vrai Dieu, pour sacrifier à des idoles & à des demons. Aussi-tôt ceux qui entouroient le gouverneur se jetterent sur Apphien, comme des bestes farouches, lui donnerent mille coups par tout le corps & le mirent en prison : où il demeura un jour & une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

Le lendemain il fut presenté au gouverneur, qui le voulant contraindre à sacrifier, lui fit soufrir des tourmens tres cruels : il eût les côtés déchirés, non seulement une & deux fois, mais plusieurs : ensorte que l'on voyoit les os & les entrailles ; & son visage devint si enflé de coups qu'il avoit receus, qu'il n'étoit plus reconoissable. Comme il ne se rendoit point, les bourreaux lui entourerent les pieds de méches trempées d'huile & les allumerent. Le feu lui fondoit la chair & pénétroit jusques aux os ; & le suc de son corps dégoutoit, comme de la cire fonduë : mais il demeura toûjours ferme & fut remis en prison. Le troisiéme jour il fut encore presenté au juge : il persista dans sa confession, & quoi que demi-mort il fut jetté dans la mer. Aussi-tôt il s'éleva une si grande tempeste, non seulement sur la mer mais dans l'air, que la terre & toute la ville en fut ébranlée ; & la mer, comme ne pouvant porter

le corps du martyr, le jetta devant les portes de la ville. Tous ceux qui étoient alors à Cesarée furent témoins de cette merveille, entre-autres Eusebe, qui la raconte. Ce fut le deuxiéme jour du mois Xantique, ou le deuxiéme d'Avril un vendredy. Dans le même temps & les mêmes jours un jeune homme nommé Ulpien soufrit le martyre à Tyr. Aprés avoir été foüetté & tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir, avec un chien & un aspic & jetté dans la mer : c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frere de pere nommé Edesius. Il confessa plusieurs fois & aprés une longue prison, il fut condamné à travailler aux mines de Palestine. Il avoit plus étudié que son frere & avant que d'estre Chrétien il avoit été philosophe, & en gardoit encore l'habit. Enfin, se trouvant à Alexandrie & voyant les excés ausquels le juge se laissoit emporter contre les Chrétiens, en tourmentant des hommes graves & livrant des femmes d'une pieté singuliere, & des vierges mêmes à des infames marchands d'esclaves : il s'aprocha hardiment, & ayant couvert le juge de confusion par ses reproches : il soufrit genereusement plusieurs sortes de tourmens, & fut enfin jetté dans la mer comme son frere. Ceci arriva peu de temps aprés.

XIII. Concile de Cirthe. *Aug. brevic. Collat. die tert. c. 15. 17. Id. cont Cresc lib. III. c. 26. 27. Optat. Milevit. lib. 1.*

En Afrique, la persécution étant cessée, mais les églises n'étant pas encore rebâties, onze ou douze evêques de Numidie s'assemblerent à Cirthe; pour élire un successeur à l'evêque de cette ville qui étoit mort. Ce fut le quatriéme jour de Mars, aprés le neu-

viéme consulat de Dioclétien : autrement sous le cinquiéme de Constantius & de Galerius, c'est à dire cette année 305. de J. C. Ils s'assemblerent donc dans la maison d'Urbain Donat. Second evêque de Tigisite, qui tenoit la premiere chaire, s'étant assis, dit: Commençons par nous éprouver, afin que nous puissions ordonner ici un evêque : puis il dit à Donat de Masculite : On dit que vous avés livré les écritures. Donat répondit : Vous savés, mon frere, comme Florus m'a cherché, pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je sois tombé entre ses mains : mais puis que Dieu m'a pardonné, réservés-moy aussi à Dieu. Second dit : Que ferons-nous donc des martyrs, qui ont été couronnés pour ne les avoir pas livrées ? Donat dit : Renvoyés-moi à Dieu, je lui en rendray compte. Second lui dit : Passés d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite : On dit que vous les avés aussi livrées. Marin répondit : J'ay donné de petits papiers à Pollus, mais j'ay conservé mes livres. Second dit : Passés de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame : On dit que vous avés livré les écritures. Donat répondit : J'ay donné des livres de medecine. Second dit: Passés à côté. Puis il dit à Victor de Russicade : On dit que vous avés livré les quatre évangiles. Victor répondit : C'est Valentin, le curateur : c'est lui qui m'a forcé à les jetter au feu : je savois bien qu'il les falloit perdre : pardonnés-moy ce peché, & Dieu me le pardonnera. Second dit : Passés à côté.

An. 305.

Ensuite il dit à Purpurius de Limate : On dit que vous avés fait mourir les deux enfans de vôtre sœur

GGgg ij

à Milée dans la prison. Purpurius répondit : Pensés-vous m'épouvanter comme les autres ? Et vous qu'avés-vous fait, lors que le curateur & le senat vous ont arresté, pour vous faire livrer les écritures ? comment vous estes vous tiré de leurs mains, sinon en donnant ou en faisant donner tout ce que vous aviés ? Ils ne vous laissoient pas aller aisément. Pour moy j'ay tué & je tuë ceux qui sont contre moy : ne m'obligés pas d'en dire davantage ; vous savés que je ne me soucie de personne. Second le jeune dit à son oncle Second : Entendés-vous ce qu'il dit contre vous ? il est prest à se retirer & à faire schisme, non seulement lui, mais tous ceux que vous accusés : je say qu'ils doivent vous quitter & donner une sentence contre vous : vous demeurerés seul comme un heretique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait ? ils en rendront compte à Dieu. L'evêque Second dit à Felix de Rotaria, & à Victor de Garbe : Que vous en semble ? Ils répondirent : Ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit : Vous le savés & Dieu aussi : asseyés-vous. Ils répondirent tous : Dieu soit loüé. Aprés ce preliminaire, ces evêques traditeurs par leur propre confession, ne laisserent pas de proceder à l'élection d'un evêque de Cirthe capitale de Numidie.

XIV. Concile d'Eluire. *Concil. to. 1. p. 967. Mendoza lib. 1. c. 1.*

On raporte à ce même temps, où la persécution étoit apaisée en occident, le concile tenu en Espagne à Eluire, c'est à dire Eliberis ou Illiberis, dans la province Betique : cette ville est à present ruinée ; mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf evêques s'y assemblerent : entre autres Osius de

Cordouë ; déja confesseur , & depuis encore plus celebre : Sabin de Seville, Flavius d'Eluire, Liberius de Merida, Valere de Sarragoce, fameux confesseur: Decentius de Leon, Melanthius de Tolede, Vincent d'Ossone , Quintien d'Evora , Patrice de Malaga. Avec les evêques vingt-six prêtres prirent séance au concile , les diacres étant debout , & tout le peuple présent. On y fit quatre-vingt-un Canons de discipline, qui commencent par l'idolatrie comme le plus grand de tous les crimes.

Le premier porte : que quiconque aprés le ba- *cap. 1.*
ptême étant en âge de raison sera venu à un temple pour idolatrer & l'aura fait, ne recevra pas la communion même à la fin de sa vie. Les fréquentes cheutes que l'on avoit veuës pendant la persécution, pouvoient obliger à cette severité , en- *c. 59.*
vers ceux qui auroient apostasié volontairement. On défend aux Chrétiens de monter au capitole des payens, même pour voir le sacrifice : si un fidele l'a fait, il est condamné à dix ans de penitence. Jl y avoit des Chrétiens foibles, qui prenoient les *c. 2. & ibi*
charges de flamines ou sacrificateurs des idoles, à *Albaspin.*
cause de la dignité temporelle qui y étoit jointe : le concile les condamne comme les autres , s'ils ont sacrifié : mais s'ils ont seulement donné les specta- *c. 3.*
cles , on leur accorde la communion à la fin, aprés avoir fait la penitence legitime. S'ils sont catecume- *c. 4.*
nes & qu'ils se soient abstenus des sacrifices : aprés trois ans ils seront admis au baptême. Les prêtres des faux dieux qui auront seulement porté la cou- *c. 55.*
rone, sans sacrifier, ni contribuer aux frais du servi-

ce des idoles, sont receus à la communion aprés
Act. XIV. 12. deux ans. Une des cérémonies des sacrifices profanes étoit de se couroner de fleurs. Le duumvir pendant l'année de sa magistrature, devoit s'abstenir d'entrer dans l'église : parce qu'il ne pouvoit s'exempter
c. 57. d'assister au moins à quelque cérémonie payene. Il est défendu aux femmes de donner leurs habits, pour l'ornement d'une pompe séculiere, c'est à dire payene : sous peine d'estre privées de la communion pen-
c. 40. dant trois ans. Il est défendu aux proprietaires des terres de passer en compte ce qui aura été employé pour une idole, sous peine de cinq ans d'excommu-
c. 41. nication. On exhorte les fideles de ne point soufrir d'idoles dans leurs maisons, autant qu'il sera possible : s'ils craignent la violence de leurs esclaves, qu'au moins ils se conservent purs eux-mêmes. Les esclaves étoient en grand nombre, la pluspart ido-
c. 60. lâtres & soûtenus par les magistrats. Si quelqu'un brise des idoles & est tué sur la place : il ne sera point receu au nombre des martyrs : parce que cela n'est point écrit dans l'évangile ; & on ne trouve point qu'il y ait jamais été pratiqué sous les apôtres.

c. 6. Celui qui en aura fait mourir un autre par maléfice, parce qu'il n'a pû commettre ce crime sans idolâtrie, il ne recevra pas la communion même à
c. 5. la fin. Une maîtresse qui aura foüetté si cruellement son esclave, qu'elle en soit morte : s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera penitence pendant
c. 73. 74. sept ans : si c'est involontairement, pendant cinq ans.
c. 75. 52. Si un fidele s'étant rendu dénonciateur, a fait proscrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la

communion même à la fin : si la cause est plus legere, c. 7.
il la recevra dans les cinq ans. Le faux témoin sera puni à proportion de l'accusation: si c'est contre un evêque, un prêtre, ou un diacre, & qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion même à la mort. Ceux qui seront trouvés mettre des libelles diffamatoires dans l'église, seront anathematisés.

Si un fidele est tombé dans l'adultere, & aprés
avoir été mis en penitence, retombe dans la forni- c. 47.
cation : il ne recevra pas la communion même à la fin. Si un fidele marié a commis adultere plusieurs fois : on l'ira trouver à l'article de la mort, s'il pro-
met de cesser, on lui donnera la communion : s'il c. 69.
guérit & retombe, on ne soufrira pas qu'il se jouë davantage de la communion. Si un homme marié tombe une fois, il fera cinq ans de penitence : la
femme de même. Le mary complice de l'adultere c. 65. c. 70.
de sa femme ne recevra pas la communion, même à la mort : s'il la quitte, il sera admis aprés dix ans. Si une femme devenuë grosse d'adultere fait périr son fruit, on lui refusera la communion, même à la fin: à cause du double crime. De même si elle a vêcu dans l'adultere jusques à la mort. Si elle l'a quitté, elle recevra la communion aprés dix ans de penitence. Une catecumene qui aura étoufé son fruit con-
ceu d'adultere, recevra le baptême à la fin. Si une c. 63.
veuve épouse celui avec qui elle aura peché : elle sera admise à la communion, aprés cinq ans de peniten-
ce : si elle le quitte pour en épouser un autre, elle c. 64.
n'aura pas la communion, même à la mort. Ceux c. 68. c. 72.
qui abusent des garçons ne recevront pas la com- c. 71.

c. 12. munion, même à la fin. Une mere, ou toute autre qui fait un trafic infame d'une fille : ne recevra pas la communion, même à la mort. Il ſemble que dans ce concile le mot d'adultere ne ſe prend pas toûjours en ſon propre ſens, mais quelquefois pour la ſimple fornication.

c. 8. Les divorces ſont défendus : les femmes qui ſans cauſe auront quitté leurs maris, pour en épouſer d'autres, ne recevront pas la communion, même à la fin.
c. 9. Si une femme Chrétiene quitte ſon mari adultere, mais Chrétien ; & veut en épouſer un autre, qu'on l'en empêche : ſi elle l'épouſe, qu'elle ne reçoive la communion, qu'aprés la mort de celui qu'elle aura
c. 10. quitté. Celle qui épouſe un homme, qu'elle ſait avoir quitté ſa femme ſans cauſe, celle-là ne rece-
c. 15. vra pas la communion même à la mort. Quant aux mariages ; il eſt deffendu de donner à des gentils des filles Chrétienes : depeur de les expoſer en
c. 16. la fleur de leur âge à l'adultere ſpirituel. Il en eſt de même des Juifs & des payens ; & les parens qui violent cette deffenſe, ſont retranchez de la com-
c. 17. munion pour cinq ans : mais ceux qui donneroient leurs filles aux ſacrificateurs des idoles, ne rece-
c. 54. vroient pas la communion, même à la fin. Les parens qui auront fauſſé la foi des fiançailles, ſeront retranchez pour trois ans : ſi ce n'eſt que le fiancé
c. 61. ou la fiancée ſoient trouvez en faute griéve. Celui qui épouſera la ſœur de ſa deffunte femme, ſera re-
c. 66. tranché pour cinq ans : celui qui commettra un inceſte, en épouſant la fille de ſa femme : ne recevra pas la communion, même à la fin.

Touchant

Touchant les ordinations. Il eſt défendu d'ordonner dans une province, ceux qui auront été baptiſez dans une autre, par ce que leur vie n'eſt pas connuë. *c. 24.* On ne doit point ordonner les afranchis dont les patrons ſont dans le ſiecle, c'eſt-à-dire payens. *c. 51.* C'eſt à cauſe des devoirs des affranchis, qui étoient un reſte de ſervitude. *c. 80.* *V. ff. de oper. libert.* On ne doit point ordonner ſous-diacres, ceux qui ont commis un adultere en leur jeuneſſe; de peur qu'enſuitte ils n'arrivent par ſubreption à un degré plus élevé: ſi on en a ordonné ils ſeront dépoſés. *c. 30.* Il eſt ordonné generalement aux evêques, aux preſtres, aux diacres & à tous les clercs qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs femmes: ſous peine d'eſtre privez de l'honneur de la cléricature. *c. 33.* Si on découvre qu'un evêque, un preſtre, ou un diacre, ait commis adultere depuis ſon ordination: il ne recevra pas la communion, même à la mort: tant pour le crime que pour le ſcandale. *c. 19.* L'evêque ou tout autre clerc, n'aura avec lui que ſa ſœur ou ſa fille, qui ſoit vierge ou conſacrée à Dieu, mais point d'étrangere. *c. 27.* Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des uſures, il ſera degradé & excommunié. Si un laïque en eſt convaincu, & qu'il ſe corrige, on lui pardonnera: s'il perſevere dans cette iniquité, on le chaſſera de l'égliſe. *c. 20.* Les evêques, les preſtres & les diacres, ne quitteront point leurs places pour trafiquer, & ne voyageront point par les provinces, pour frequenter les foires & les marchés. *c. 19.* Toutefois ils pourront envoyer leur fils, leur affranchy ou quelqu'autre perſone, pour ſe procurer la ſubſiſtance; & s'ils veu-

lent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les églises n'avoient point encore de revenus fixes, & la plufpart des clercs étoient pauvres, jufques aux evêques.

c. 13. Les vierges confacrées à Dieu qui auront trahy leur vœu & vécu dans la débauche, n'auront pas la communion, même à la fin: mais fi elles ne font tombées qu'une fois, par féduction ou par foibleffe; & ont fait penitence toute leur vie: on leur donne-
c. 14. ra la communion à la fin. Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, fi elles époufent ceux qui les ont corrompuës, feront réconciliées aprés un an de penitence: mais fi elles ont conû d'autres hommes, elles feront penitence pendant cinq ans.

XV. Suite du concile d'Eluire. c. 42. Touchant le baptême. Ceux qui commencent à fe convertir à la foy, s'ils font de bonnes mœurs, doivent eftre admis dans deux ans à la grace du baptême: fi la maladie n'oblige de les fecourir plûtoft.
c. 48. On corrigera la coûtume de mettre de l'argent dans les fonts, en recevant le baptême: de peur que l'evê-
Cang. Gloff. Cancha. que ne femble vendre ce qu'il a receu gratuitement. Les evêques ne doivent pas leur laver les pieds, mais
c. 38. les clercs. En voyage fur mer, ou fi l'églife n'eft pas proche, un fidele qui a gardé l'intégrité de fon baptême, & qui n'eft point bigame, pourra baptifer un ca-
c. 77. tecumene, en néceffité de maladie; à la charge, s'il fur-
c. 44. c. 61. vit, de le mener à l'evêque, pour le perfectioner par l'impofition des mains; c'eft à dire, le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple, a baptifé quelques perfones fans evêque & fans prêtre: l'evêque doit les perfectioner par fa benediction; s'ils décedent auparavant,

chacun sera sauvé selon sa foy. On void ici des diacres qui avoient une espece de paroisses. Celle qui a été prostituée publiquement & ensuite mariée, si elle vient à la foy, doit estre receuë sans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent se convertir : qu'ils renoncent premierement à leur métier, sans esperance d'y retourner. Si aprés avoir été receus, ils contreviennent à cette défense : qu'on les chasse de l'église. Si les gentils étant malades desirent qu'on leur impose les mains, & que leur vie ait quelque chose d'honeste : on leur imposera & on les fera Chrétiens : c'est à dire catecumenes, puis qu'il n'est parlé que d'imposition des mains: Celui qui a été catecumene & qui pendant un temps infiny, n'est point venu à l'église : si quelqu'un du clergé le reconoît pour Chrétien, ou si quelques fideles en sont témoins : on ne lui refusera pas le baptême. On void ici que le nom de Chrétien se donne au catecumene, & le nom de fidele à celui qui est baptisé. Ceux qui sont tourmentés par les esprits immondes, étant à l'article de la mort, doivent estre baptisés, ou recevoir la communion, s'ils sont déja fideles.

c. 39.

c. 45.

V. Aug. tract. 44. in Joan. c. 2.

c. 37.

Si un fidele devenu apostat n'est point venu à l'église pendant un temps infini ; & qu'il revienne sans avoir été idolâtre, il recevra la communion aprés dix ans. Celui qui étant dans la ville manquera de venir à l'église par trois dimanches : sera exclus autant de temps, pour correction. Les evêques ne doivent point recevoir de présens de celui qui ne communie point. Le nom d'un énergumene ne doit point

c. 46

c. 21.

c. 28.

c. 29.

estre récité à l'autel avec l'oblation : & on ne doit point lui permettre de servir dans l'église de sa main.
c. 22. Si quelqu'un passe de l'église Catholique à une hérésie & revient : il sera dix ans de penitence, & ensuite recevra la communion. Les petits enfans qui
c. 25. auront été pervertis, seront receus sans differer : parce qu'il n'y a point de leur faute. On donnera seulement des lettres de communion à ceux qui aporteront des lettres de confession ; de peur qu'ils n'abusent du nom glorieux de confesseurs, pour exercer des concussions sur les simples. Les Chrétiens en voyage prenoient des lettres de leurs evêques pour témoigner qu'ils étoient dans la communion de l'é-
c. 58. Thomass. p. 1. liv. 1. c. 3 n. 4. c. 81. glise : s'ils avoient confessé la foy devant les persécuteurs, on le marquoit, & quelques-uns en abusoient. Par tout & principalement au lieu de la premiere chaire episcopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour savoir si tout va bien. Ainsi chaque evêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit estre instruit de l'état de toutes les églises. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adressées à elles seules.

c. 23. Touchant diverses cérémonies. On célébrera tous les mois les jeûnes doubles : excepté les deux mois de Juillet & d'Aoust ; à cause de la foiblesse de quel-
Cang Gloss 1. Superpositio. ques-uns. Ces jeûnes doubles ou renforcés étoient des jours que l'on passoit entiers sans manger. Le
c. 26. concile ajoûte : On corrigera l'abus, ensorte que l'on observe le jeûne double tous les samedis. On void donc que deslors on jeûnoit en Espagne le sa-

medi comme à Rome, & qu'outre les deux jours de jeûne de chaque ſemaine, on en obſervoit un tous les mois. Il faut corriger la mauvaiſe coûtume, enſorte que ſuivant l'autorité des écritures, on célebre la pentecôte non le quarantiéme jour aprés la pâque, mais le cinquantiéme : qui ne le fera pas ſera noté comme introduiſant une nouvelle héréſie. On traite d'héréſie l'erreur ſur ces cérémonies principales. On n'allumera point de cierges pendant le jour dans les cimetieres, pour ne point inquieter les eſprits des ſaints : c'eſt à dire, ne point troubler l'attention des fideles, qui s'y aſſembloient pour prier. Il eſt défendu aux femmes de paſſer la nuit en veilles dans les cimetieres : parce que ſouvent il ſe commet des crimes en ſecret, ſous prétexte de priere. Il ne doit point y avoir de peintures dans les égliſes : de peur que ce qui eſt ſervi & adoré ne ſoit peint ſur les murailles. Peut-eſtre craignoit-on que ces peintures ne pouvant eſtre enlevées dans le temps de la perſécution, ne fuſſent profanées par les infideles. Il eſt défendu aux clercs & à tous les fideles de manger avec les Juifs, ſous peine d'excommunication. Si un fidele jouë de l'argent aux dez, il ſera excommunié : s'il ſe corrige, il pourra eſtre réconcilié aprés un an.

c. 43.
Levit. XXIII.
Deut. XVI.
c. 34.
c. 35.
c. 36.
c. 50.
c. 79.

Sur la penitence. Celui qui eſt tombé dans une faute mortelle, ne doit pas recevoir la penitence d'un prêtre, mais de l'evêque : toutefois ſi la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion, par ordre de l'evêque. Il faut entendre par la communion le viatique, ou quelque ab-

c. 32.
Thomaſſ. diſcipl. liv. 1. c. 25. n. 8.

ſolution de juriſdiction : non celle qui eſt attachée à l'ordre ſacerdotal: comme dans la lettre de S. Cyprien. Tous les evêques ſont convenus, que chacun doit recevoir la communion de l'evêque qui l'en a privé pour quelque crime. Si un autre evêque oſe l'admettre, ſans le conſentement de celui qui l'avoit excommunié : qu'il ſache qu'il en rendra compte à ſes confreres au péril de ſa place : c'eſt à dire, que c'eſt une cauſe de dépoſition. Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Eluire, le plus ancien dont il nous reſte des canons de diſcipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux ſacremens & aux prieres publiques de l'égliſe, & la communication libre avec les fideles : quoy qu'en quelques canons ce concile ſemble le prendre comme nous, pour la participation de l'euchariſtie. Le mot d'excommunication ſe prend pour un retranchement de la communion pendant quelque temps, tendant à la correction du pecheur ; non pour l'anathême, par lequel un incorrigible eſt retranché pour toûjours & mis au rang des infideles.

Cypr. ep. 18. Pam. 13. ſup. liv. VI. n.

c. 53.

c. 37.

XVI. Hiſtoire de Boniface & d'Aglaé.

Valeſ. ad lib. 27. Amm. p. 332.

Il y avoit à Rome une femme puiſſante nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit été proconſul : de race de ſenateurs. Elle avoit donné trois fois les jeux publics à ſes dépens à Rome. Elle avoit ſoixante & treize intendans pour gouverner ſon bien, & un au deſſus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes ſortes de débauches : mais il avoit trois bonnes qualités, l'hoſpitalité, la liberalité, la

compassion. S'il voyoit un étranger ou un voyageur, il le servoit avec toute sorte d'affection : la nuit il alloit par les places & par les ruës ; & donnoit aux pauvres ce dont ils avoient besoin. Aprés plusieurs années Aglaé touchée de componction, l'apella, & lui dit : Mon frere Boniface, tu vois en quels pechés nous sommes engagés, sans songer qu'il faudra nous présenter devant Dieu, & lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ay oüi dire aux Chrétiens, que si quelqu'un sert les saints qui combattent pour J. C. il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens aussi d'aprendre que les serviteurs de J. C. combattent contre le demon en orient, & livrent leurs corps aux tourmens pour ne point nier J. C. Va donc & nous aporte des reliques des saints martyrs: afin que nous les servions, que nous leur bâtissions des oratoires dignes d'eux, & que par leur moyen nous soyons sauvés, nous & plusieurs autres.

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques & pour donner aux pauvres : avec douze chevaux trois litieres & divers parfums, pour honorer les martyrs. En partant il dit à sa maîtresse par plaisanterie : Madame, si je trouve des reliques de martyrs, je les aporteray : mais si mes reliques viennent sous le nom de martyrs, recevés-les. Aglaé lui dit : Quitte tes folies & songe que tu vas querir des reliques des saints martyrs. Pour moy, pauvre pecheresse, je t'attends dans peu, & je prie le Dieu tout-puissant, qui a pris pour nous la forme d'esclave & répandu son sang, pour le salut du genre humain ;

d'envoyer ſon ange devant toy, de conduire tes pas par ſa miſericorde, & d'accomplir mon deſir, ſans conſiderer mes pechés. Boniface partit, & par le chemin il diſoit en lui-même : Il eſt juſte que je ne mange point de chair & que je ne boive point de vin, puis que tout indigne & tout pecheur que je ſuis je dois porter les reliques des ſaints martyrs : & levant les yeux au ciel ; il dit : Seigneur Dieu tout-puiſſant, Pere de vôtre Fils unique, venés à mon ſecours & conduiſés mon voyage, afin que vôtre nom ſoit glorifié dans tous les ſiecles. Amen.

Aprés quelques jours de chemin il arriva à la ville de Tarſe, & ſachant qu'il y avoit des martyrs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Mes freres, allez chercher une hôtellerie, & faites repoſer les chevaux : je m'en vais voir ceux que je deſire le plus. Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourments. L'un pendu la teſte en bas & du feü étendu deſſous : un autre étendu à quatre pieux : un autre ſié par les bourreaux, un autre déchiré : un autre avoit les mains coupées : un autre avoit un pieu fiché dans la gorge, & étoit ainſi cloüé à terre : un autre avoit les pieds & les mains renverſées & attachées par derriere, & les bourreaux le frapoient à coups de bâton. Ils étoient juſques au nombre de vingt hommes ; & leurs tourments faiſoient grande horreur aux ſpectateurs. Boniface s'aprocha des martyrs & les baiſoit en criant : Qu'il eſt grand le Dieu des chrétiens ; qu'il eſt grand le Dieu des Saints martyrs. Je vous prie ſerviteurs de J. C. priez pour moy, afin que j'entre en part avec vous

vous au combat contre le demon. Il s'aſſit à leurs pieds & embraſſoit leurs liens les baiſant & diſant : Combattez martyrs de J. C. foulez aux pieds le demon, un peu de patience, le travail eſt petit, & la recompenſe eſt grande.

Le gouverneur jettant les yeux ſur le peuple l'aperceut & dit : Qui eſt celuy-là qui ſe moque ainſi de moy & des dieux ? qu'on l'amene à mon tribunal. Puis il luy dit : Dis-moy, qui és-tu, toy, qui mépriſe la ſplendeur de mon ſiege ? Boniface dit : Je ſuis Chrétien, & ayant J. C. pour maître, je vous mépriſe vous & vôtre tribunal. Le gouverneur dit : Comment t'appelles-tu ? Boniface dit : Je vous l'ay déja dit : Je ſuis chrétien. Mais ſi vous voulez ſavoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit : Avant que je te touche les côtez ; approche & ſacrifie. Boniface dit : Je vous ay déja dit pluſieurs fois, que je ſuis chrétien, & que je ne ſacrifie point aux demons. Si vous voulez faire quelque choſe, faites : voilà mon corps devant vous. Le gouverneur en colere fit aiguiſer des roſeaux, & les lui fit enfoncer ſous les ongles des mains : Boniface regardoit le ciel & ſoufroit patiemment. Ce que voyant le gouverneur il commanda qu'on lui ouvrît la bouche & qu'on y verſaſt du plomb boüillant. Avant qu'on le fiſt, Boniface regardant au ciel fit cette priere : Je vous rends graces, Seigneur J. C. fils de Dieu : venez au ſecours de vôtre ſerviteur, ſoulagez-moy dans ces peines, & ne permettez pas que je ſois vaincu par cet infame gouverneur. Vous ſavez que c'eſt pour vôtre nom que je ſoufre. Ayant achevé

XV. Martyre de S. Boniface.

ſa priere il cria aux autres martyrs : Je vous prie, ſerviteurs de JESUS-CHRIST priez pour moy Les martyrs dirent tous d'une voix : Nôtre Seigneur J. C. luy-même envoyera ſon ange pour vous délivrer de cet infame, il achevera dans peu vôtre courſe, & placera vôtre nom entre les premiers nez. Aprés qu'ils eurent achevé leur priere & dit, amen : Le peuple ſe mit à pleurer, & cria à haute voix : Il eſt grand le Dieu des chrétiens : il eſt grand le Dieu des martyrs. J. C. fils de Dieu ſauvez-nous. Nous croyons tous en vous, & nous avons recours à vous: anathême aux idoles des gentils. Alors tout le peuple courut renverſer l'autel & jetter des pierres au gouverneur. Il ſe leva & ſe retira effrayé de ce tumulte.

Le lendemain il s'aſſit ſur ſon tribunal, fit amener Boniface, & luy dit : Miſerable d'où te vient cette fureur, de mettre tes eſperances en un homme, & un homme qui a été crucifié, comme malfaiteur ? Boniface luy dit : Tais-toy, n'ouvre pas tes lévres infames, pour nommer nôtre Seigneur J. C. Serpent dont l'eſprit eſt ténebreux, qui as vieilly en de mauvais jours. Malheur à toy ; car J. C. mon maître a ſoufert pour ſauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudiere de poix, & que quand elle ſeroit boüillante on y jettât Boniface la teſte la premiere. Le martyr ayant fait le ſigne de la croix y fut jetté. Mais un ange deſcendit du ciel & toucha la chaudiere, qui fondit auſſi-tôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface, mais elle brûla pluſieurs

des miniſtres. Le gouverneur épouvanté de la puiſſance de J. C. & de la patience du martyr, commanda qu'on luy coupât la teſte avec l'épée, diſant : Nous ordonnons que celuy qui n'obeït pas aux loix des empereurs ſoufre la peine capitale. Les ſoldats le tirerent promptement du tribunal. Le martyr ayant fait le ſigne de la croix pria les bourreaux de luy donner un peu de temps pour prier : & ſe tenant debout, tourné vers l'orient, il dit : Seigneur Dieu tout-puiſſant, pere de N. S. J. C. venez au ſecours de vôtre ſerviteur, envoyez vôtre ange, & recevez mon ame en paix : afin que le dragon meurtrier ne luy puiſſe nuire. Mettez-moy en repos avec le chœur de vos Ss. martyrs, & délivrez vôtre peuple de cette opreſſion des impies. Car à vous appartient l'honeur & la puiſſance avec vôtre fils unique, & le S. Eſprit dans les ſiecles des ſiecles, amen. Ayant achevé ſa priere il fut executé : & il ſe fit un grand tremblement de terre, enſorte que tous s'écrierent : Il eſt grand le Dieu des chrétiens, & pluſieurs crurent en J. C.

XVIII. Reliques de S. Boniface.

Cependant les compagnons de Boniface le cherchoient par tout : & ne le trouvant point ils ſe diſoient l'un à l'autre : Il eſt à preſent dans un cabaret ou ailleurs à ſe réjoüir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En diſcourant ainſi ils rencontrerent le frere du geolier & luy dirent : N'avez-vous point veu icy un étranger venu de Rome ? Il leur dit : Hier il y eut un étranger qui fut martyriſé pour J. C. & il eut la teſte coupée. Et où eſt-il, dirent-ils ? Il répondit : Dans l'arene, & ajoûta : Comment eſt-il fait ? Ils dirent. C'eſt un homme quarré,

épais, blond, qui porte un manteau d'écarlatte. Il dit : Celuy que vous cherchez ſoufrit hier le martyre. Ils répondirent : Celuy que nous cherchons eſt un yvrogne & un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. Il leur dit : Que vous coûtera t'il de venir juſques à l'aréne & de le voir ? Ils le ſuivirent, & il leur montra ſon corps étendu. Ils le prierent de leur montrer auſſi ſa teſte, il l'alla querir, & leur aporta. Le viſage du martyr étant preſenté à ſes compagnons ſe mit à rire par la vertu du S. Eſprit. Eux l'ayant reconnu pleurerent amerement en diſant : Ne vous ſouvenez pas de nôtre péché & du mal que nous avons dit de vous, ſerviteur de J. C. Et ils dirent à l'officier : Voilà celuy que nous cherchons ; nous vous prions de nous le donner. Il refuſa de le leur donner gratuitement, ils lui en payerent 500. ſous d'or & l'emportérent. Ils l'embaumérent, l'envelopérent de linges precieux, le mirent dans une des litieres, & reprirent leur chemin avec joye, loüant Dieu de l'heureuſe fin du S. martyr.

Cependant un ange apparut à Aglaé, & lui dit : Celuy qui étoit vôtre eſclave, eſt à preſent nôtre frere : recevez-le comme vôtre Seigneur, & le placez dignement. Car tous vos pechez vous ſeront remis par ſon interceſſion. Elle ſe leva promptement, & prit avec elle des eccléſiaſtiques pieux : ainſi faiſant des prieres avec des cierges & des parfums, ils allerent au devant des ſaintes reliques ; qui furent miſes à cinquante ſtades de Rome : & elle y fit bâtir un oratoire digne du martyr. Il s'y fit pluſieurs miracles,

les demons y étoient chassez, & les maladies gueries. S. Boniface soufrit le martyre à Tarse métropole de Cilicie, le quatorziéme de May : & fut ensevely à Rome le sixiéme de Juin. Aglaé renonça au monde, donna tout son bien aux pauvres, & affranchit tous ses esclaves ; retenant seulement quelque peu de ses filles, qui renoncérent au monde avec elle. Elle se consacra ainsi au service de J. C. & lui devint si agreable qu'elle chassoit les demons, & guerissoit toutes sortes de maladies par ses prieres. Elle vécut encore dans les exercices de pieté treize ans, aprés lesquels elle s'endormit en paix, & fut enterrée auprés de S. Boniface.

XIX. S. Antoine sort du château. *An.* 305. *Vita S. Ant. c.*

Saint Antoine avoit passé environ vingt ans dans le chasteau desert, où il s'étoit enfermé, sans sortir & sans estre veu de personne. Enfin plusieurs desirant avec ardeur imiter sa maniere de vivre ; & ses amis voulant à toute force rompre sa porte : il sortit comme d'un sanctuaire, où il s'étoit consacré à Dieu & remply de son Esprit : & parut pour la premiere fois hors du château, à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement, de voir son corps dans le même état : ni grossi manque d'exercice, ni attenué par tant de jeûnes & de combats contre les demons : il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant sa retraite. Son ame étoit tranquille, ni abbatuë de tristesse, ni dissipée par la joye : il ne fut ni troublé de voir une si grande multitude, ni réjoüi des compliments qu'il recevoit : mais il étoit égal en tout, comme gouverné par la raison, & ferme dans son état naturel. Dieu guerissoit par lui plusieurs malades,

délivroit plusieurs possedés : & donnoit tant de grace à ses paroles , qu'il consoloit les affligez & réconcilioit ceux qui étoient mal ensemble, leur disant à tous : qu'il n'y a rien dans le monde de préférable à l'amour de J. C. Il les exhortoit aussi à penser sérieusement aux biens à venir, & à la bonté que
Rom. VIII. 32. Dieu nous a témoignée, en livrant son propre fils à la mort pour nôtre salut. Ainsi il persuada à plusieurs d'embrasser la vie solitaire ; ce qui fut la cause de tant de monasteres, qui s'établirent depuis dans les montagnes, & qui peuplérent les deserts. Les uns demeurérent prés de lui, à l'orient du Nil, en un lieu nommé Pisper : les autres à l'occident vers la ville d'Arsinoé.

L'obligation de visiter ses disciples l'ayant engagé à traverser le canal d'Arsinoé, qui étoit plein de crocodiles : il se mit en priere & le passa, sans que luy, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient receût le moindre mal. Etant retourné à son monastere, il continua les mêmes travaux. Ses frequentes exhor-
c. 14. tations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déja embrassé la vie monastique ; & portoient plusieurs autres à l'embrasser ; & ainsi par l'attrait de ses paroles il se fit plusieurs monasteres ; qu'il gouvernoit tous comme leur pere. Un jour entre autres, comme ils étoient tous assemblés autour de lui, il leur fit un grand discours en sa langue Egyptienne : les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux passés, & leur découvrant les divers artifices des demons & les moyens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monasteres rem-

plis de solitaires, qui passoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à se réjoüir dans l'esperance des biens à venir ; à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conservant entr'eux la charité & l'union. Ainsi l'on pouvoit voir veritablement comme un païs particulier de pieté & de justice. Il n'y avoit là persone qui fît tort à autruy, ou qui en receût ; on n'y entendoit point la voix du collecteur; *Job.xxxix.10.* tous n'avoient autre desir que de s'avancer dans la vertu.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans son monastere particulier : augmentant ses exercices, & soupirant sans cesse par la pensée des demeures celestes. Considerant la fragilité de cette vie & la noblesse de l'ame : il avoit honte d'estre obligé à manger, à dormir & à descendre aux autres nécessités du corps. Souvent lors qu'il étoit prêt à manger avec ses disciples, se ressouvenant de la nourriture spirituelle, il s'en abstenoit & s'éloignoit d'eux. Ainsi il mangeoit d'ordinaire seul, & ne laissoit pas de manger souvent avec ses freres, lors qu'ils l'en prioient : afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des discours utiles. Il disoit qu'il faut plûtost donner tous nos soins à l'ame qu'au corps : que nous ne devons accorder au corps que fort peu de temps, par necessité ; & tout employer à l'utilité de l'ame, afin qu'elle ne soit pas entraînée par les plaisirs du corps, & qu'au contraire elle le réduise en servitude. Telles étoient les maximes de S. Antoine.

La persécution du César Maximin fut cruelle en XX. Persécution

en Capadoce. S. Theodore. Greg. Naz. orat. 20 p. 319.

Cappadoce comme dans le reste de l'Orient. Il se piquoit de paroître plus zélé pour l'idolatrie, que les autres princes, & ils paroissoient humains au prix de lui. Plusieurs martyrs combattirent jusques à la mort: plusieurs en ayant été fort proches, furent conservés, pour estre l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent: entre autres le pere & la mere de Basile, pere du grand S. Basile depuis evêque de Cesarée. Ils savoient la regle du martyre: qui étoit de ne point aller au combat volontairement, pour épargner & les persecuteurs & les chrétiens foibles; mais de ne pas reculer, quand on étoit en présence. Ils se retirérent donc dans les forests de Pont avec tres-peu de domestiques, & y menérent une vie tres-rude pendant sept ans, c'est à dire depuis l'an 306. jusques à l'an 313 & la fin de la persecution. Ils étoient riches & accoûtumez à une vie differente, de celle qu'ils passoient dans ces bois inhabitez: loin de leurs amis, exposez aux injures du temps, réduits à une nourriture tres-chétive. Ils priérent Dieu de les soulager, comme il avoit secouru son peuple dans le desert: & aussi-tôt il leur envoya quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

Greg. Nyss. Orat. in Theo. Acta sinc. pag. 531.

A Amasie métropole du Pont on prit Theodore pauvre & nouveau soldat venu d'Orient, qui étoit là avec sa légion en quartier d'hiver. Il fut présenté au gouverneur & au tribun ensemble, qui lui demandérent pourquoy il n'obeïssoit pas aux empereurs. Il répondit: Je ne connois point les dieux: mon Dieu est J. C. le fils unique de Dieu. Frapez, déchirez, brûlez-moy: coupez-moy la langue, si

mes

mes paroles vous choquent. Un ſoldat des premiers rangs voulut ſe moquer de cette réponſe, & dit : Quoy donc, Theodore, ton Dieu a-t'il un fils ? Eſt-il ſujet à l'amour & aux paſſions comme les hommes ? Non, répondit-il, mon Dieu n'eſt point ſujet aux paſſions, & toutefois je reconnois qu'il a un fils dont la naiſſance eſt digne de lui. Mais toy, n'as-tu pas de honte d'adorer une deeſſe comme une femme mere de douze enfans ? C'étoit Cybele la mere des dieux, que l'on adoroit à Amaſie. On donna à Theodore du temps pour déliberer : & pendant cet intervalle, pouſſé d'un zele extraordinaire, il brûla le temple de Cybele bâty ſur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, & étant de nouveau preſenté devant les juges il le confeſſa, ſans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laiſſerent pas de le flatter, & de lui promettre de l'élever au deſſus de la baſſeſſe de ſa naiſſance, & de lui donner la dignité de pontife. Il s'en moqua diſant, qu'il eſtimoit les pontifes les plus malheureux de tous les idolatres, comme étant les plus criminels.

Alors ils le firent pendre au chevalet & tourmenter cruellement : mais il ne diſoit que ce verſet du pſeaume : Je beniray Dieu en tout temps : ſa *Pſ. 33.*
loüange ſera toûjours en ma bouche. On le mit en priſon, où la nuit on entendit une multitude de perſonnes, qui chantoient, & on vit des flambeaux allumez comme dans les veilles des chrétiens. Le geolier étonné de cette viſion entra dans le cachot, où il ne trouva que le martyr & les autres priſonniers tous endormis. Aprés pluſieurs épreuves Theodore fut con-

damné au feu, & consomma ainsi son martyre.

XXI. Epitre canonique de S. Pierre d'Alexandrie. An. 306.

La quatriéme année de la persécution, qui étoit l'an 306. de J. C. Pierre evêque d'Alexandrie voyant aprocher la pâque, & étant pressé de plusieurs, qui étoient tombés dans la persécuion & demandoient d'estre réconciliés à l'église : donna les regles suivantes, dans un traité de la penitence.

to. 1. conc. p. 936. Can. 1.

Ceux qui ont été présentés & mis en prison : qui ont soufert les foüets & d'autres tourmens insuportables, & qui ensuite ont été trahis par la foiblesse de la chair : quoyque nous ne les ayons pas receus d'abord à cause de la grandeur de leur chute, toutefois, parce qu'ils ont long-temps résisté, qu'ils ne sont tombés que par foiblesse, qu'ils portent en leurs corps les stigmates de J. C. & qu'il y en a qui sont dans le deüil depuis trois ans: il suffit de leur ordonner aprés leur retour encore quarante jours, que N. S. jeûna aprés son baptême. Pendant lesquels ils s'exerceront extraordinairement : ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prieres & méditeront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer : Retire-toy satan : & le reste. Ceux qui ont soufert l'infection & les autres incommodités de la prison ; & ont ensuite été vaincus sans combat ; une année leur suffira, outre le reste du temps : puis qu'enfin ils se sont donnés à la persécution pour le nom de J. C. Quant à ceux qui n'ont rien soufert, mais qui, trahis par la crainte, se sont livrés comme des transfuges, & maintenant viennent à la penitence : il faut leur proposer la parabole du figuier stérile, que le maître vouloit faire couper, & le jardinier demanda encore un

Matth. IV.

Can. 2.

Can. 3.

Luc. XIII. 6.

an de penitence. S'ils montrent des fruits dignes de penitence, ils pourront estre secourus dans le même espace de temps. Car pour ceux qui sont entierement desesperés, qui ne font point de penitence, qui ne changent point de peau non plus que l'Ethiopien, ou sont changeans comme le leopard; on leur dira ce qui est dit à un autre: Puisse-t'on ne jamais manger de ton fruit: aussi sécha-t'il incontinent. Can. 4. Marc. XI. 13.

Ceux qui ont imité David, qui feignit d'estre epileptique: & n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé les artifices des ennemis, comme des enfans plus habiles que les autres: par exemple, s'ils ont passé devant les autres, s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoyé des payens à leur place; quoy qu'ils ayent, à ce qu'on dit, entraîné quelques-uns des confesseurs: toutefois parce qu'ils ont évité avec grand soin d'allumer le feu de leurs mains, & d'offrir l'encens aux demons, & qu'il est constant qu'ils ont agi par ignorance; on leur donnera six mois pour faire penitence. Quelques-uns ont substitué à leur place des esclaves chrétiens. Les esclaves qui étoient sous la main de leur maître, & pour ainsi dire, dans leurs prisons, feront un an de penitence: & aprendront desormais comme esclaves de J. C. à faire sa volonté, & à ne craindre que lui. Les maîtres seront en penitence trois ans; tant parce qu'ils ont dissimulé, que parce qu'ils ont fait sacrifier leurs esclaves. Qu'ils regardent ce qu'ils ont fait, d'avoir attiré à l'idolatrie nos conserviteurs. Can. 5. 1. Reg. XXI. 13. Can. 6. Can. 7.

Ceux qui aprés leur chute sont revenus au combat, se declarant Chrétiens, & ont souffert la prison Can. 8.

& les tourmens: il eſt juſte de les conſoler, & de communiquer avec eux en tout, & pour la paix & pour la participation du corps & du ſang & pour l'exhortation: puis que ſi tous ceux qui ſont tombés euſſent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite converſion.

XXII. De ceux qui ſe livroient eux-mêmes. *Can. 9.*

Quant à ceux qui ſe ſont aprochés du combat à l'étourdi, au lieu de le différer avec prudence; s'exposant à la tempeſte, ou plûtoſt l'excitant contre les freres: il ne faut pas laiſſer de communiquer avec eux, puis qu'ils l'ont fait au nom de J. C. Quoy qu'ils n'ayent pas bien conſideré ces paroles: Ne nous expoſés pas à la tentation. Peut-eſtre auſſi ne ſavent-ils pas, qu'il s'eſt ſouvent détourné de ceux qui le vouloient prendre; & qu'au temps de ſa paſſion il ne ſe livra pas, mais attendit que l'on vint à lui avec des épées & des bâtons. Il a dit: On vous livrera aux tribunaux, & non pas: Vous vous livrerés; & encore: Quand on vous pourſuivra en une ville fuyés à une autre. Car il ne veut pas que nous allions chercher les ſatellites du demon: de peur que nous ne ſoyons cauſe de leur perte, en les aigriſſant & les portant à commettre des crimes: mais que nous attendions & nous tenions ſur nos gardes. C'eſt ainſi qu'Eſtiene fut lapidé par les Juifs, Jacques décollé par l'ordre d'Herode, Pierre le premier des apôtres ſouvent pris, mis en priſon, traité avec oprobre, & enfin crucifié à Rome. Ainſi Paul aprés pluſieurs perſécutions & pluſieurs périls, eut la teſte tranchée en la même ville: toutefois à Damas il ſe fit deſcendre de nuit par la muraille dans une corbeille. Car ils ſe propo-

Matth XXVI.
Marc. XIII.

ſoient principalement d'annoncer la parole de Dieu: & cherchoient ce qui étoit utile, non à eux, mais aux ſalut de pluſieurs.

Il n'eſt pas juſte de laiſſer dans le miniſtere les clercs, qui ſe ſont livrés eux-mêmes & ſont tombés, puis ont combattu de nouveau. Comment oſent-ils demander ce qu'ils ont quitté dans le temps, où ils pouvoient eſtre utiles aux freres? Tant qu'ils ſont demeurés fermes, on leur pardonnoit leur impudence: mais puiſqu'ils ſont tombés, ils ne peuvent plus ſervir; comme étant prévaricateurs, & s'étant ſoüillés eux-mêmes. Qu'ils ſongent plûtoſt à faire penitence & à ſe corriger de la vaine gloire. La communion leur ſuffit: mais il faut en avoir un ſoin particulier, de peur qu'on les afflige, juſques à leur donner pretexte de chercher à ſortir de cette vie: ou que quelques-uns ne prétendent excuſer leur cheute, par la crainte du châtiment. Can. 10.

Il y en a qui ſe ſont préſentés dans la premiere chaleur de la perſécution, entourant le tribunal & regardant les ſaints martyrs, dont le zele les excitoit par une loüable émulation, principalement parce qu'ils voyoient tomber ceux qui ſe retiroient: mais ils ſont tombés, aprés avoir ſoufert la priſon, la faim, la ſoif, ou les tourmens. Puis que l'on demande avec empreſſement des prieres pour eux, il eſt juſte de leur accorder. Il ne peut nuire à perſonne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parens, leurs freres ou leurs enfans: & nous ſavons que Dieu a fait quelquefois des graces aux uns, pour la foy des autres; en remettant les pechés, en rendant Can. 11.

la ſanté corporelle, en reſſuſcitant des morts.

Can. 12. Ceux qui ont donné de l'argent pour ſe délivrer entierement de la vexation des méchans, ſont exempts de reproche. Ils ont ſoufert de la perte en leurs biens, pour éviter la perte de leur ame: ce que d'autres plus intereſſés n'ont pas fait. On ne peut accuſer non plus ceux qui ſe ſont retirés, aprés avoir tout quitté: comme ſi les autres avoient été pris pour eux. Car à Epheſe on prit dans le theatre Caïus & Ariſtarque, qui accompagnoient Paul: & quoi qu'il voulût ſe montrer au peuple, on l'en empêcha, parce que la ſédition étoit excitée à cauſe de lui. Pierre, le prince des apôtres, fut délivré de priſon par un ange; ce qui fut cauſe qu'Herode fit mourir les gardes: & toutefois on n'en accuſe point Pierre.

Can. 13.

Act. XIX.

Act. XII.

Can. 14. Si on a fait violence à quelques-uns, ſi on leur a mis un bâillon à la bouche: s'ils ont ſoufert conſtamment, qu'on leur brûlât les mains, en les traînant aux ſacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur priſon les bienheureux martyrs qui ſont en Libye, & d'autres de nos confreres: ils doivent eſtre comptés entre les confeſſeurs & même entre les miniſtres ſacrés: puis qu'ils ne pouvoient plus parler ni ſe remuer, pour réſiſter à la violence, & qu'ils n'ont point conſenti aux crimes des perſécuteurs.

Telles ſont les regles de penitence de S. Pierre d'Alexandrie: où ſuivant l'uſage de ces premiers ſiecles il réſout tous les cas, par l'autorité de l'écriture. Il ajoûte à la fin cette regle touchant les jeûnes de l'égliſe:

Can. 15. Perſone ne doit nous reprendre, de ce que nous jeû-

nons la quatriéme & la sixiéme ferie, comme il nous est ordonné, suivant la tradition. La quatriéme à cause du conseil que tinrent les Juifs de trahir le Seigneur : la sixiéme à cause de sa passion. Pour le Dimanche, nous le passons en joye, à cause de sa resurrection : & nous avons apris à ne pas même fléchir les genoux en ce saint jour.

XXIII. Mort de Constantius Chlorus. Constantin empereur.

Lactan de mort persec. 24. Zosim lib. 2.

L'empereur Constance étoit dans la grande Bretagne malade à l'extrémité. Il avoit écrit à l'empereur Galerius Maximien, auprés duquel étoit son fils Constantin, de le lui envoyer pour le voir : & depuis long-temps il le demandoit inutilement. Mais Galerius cherchoit à se défaire du jeune Constantin, & l'avoit souvent exposé aux bestes ; sous pretexte de jeux & d'exercices. Car il n'osoit pas l'attaquer ouvertement, de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile ; & principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin ne pouvant plus lui refuser son congé ; un soir il lui donna une lettre & lui dit de partir le lendemain matin aprés avoir receu ses ordres : prétendant le retenir, sous quelque pretexte, ou écrire devant à Severe de l'arrester. Constantin le prévit bien, & aprés le souper, quand Galerius fut endormy, il partit en diligence ; & enleva les chevaux publics de plusieurs journées. Le lendemain Galerius dormit exprés jusques à midy, puis il demanda Constantin. On lui dit qu'il étoit parti aussi-tost aprés le souper. Il commença à murmurer & à s'emporter : il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevés par toutes

Eus. vita Const. c. 12. 13 &c.

les postes : à peine put-il retenir ses larmes. Mais Constantin faisant une diligence incroyable, arriva
Id. hist. c. 26. 29. prés de son pere Constance, comme il étoit prest à mourir. Constance le recommanda aux soldats, le marquant ainsi son successeur à l'empire, & mourut
An. 306. dans son lit avec consolation à Yorc le vingt-cinquiéme de Juillet l'an de J. C. 306. Il avoit regné treize ans
Idac. in fast. comme César, & prés de quinze mois comme empereur. Les soldats reconnurent Constantin pour empereur & le revêtirent de la pourpre, sitost qu'il
Gallican. in panegyr. 4. parut en public. Du côté de son pere il descendoit de l'empereur Claude II. qui descendoit de Vespa-
Zosim. lib. II. Eutrop. lib. X. Ambros. in fin. Theodos. sien, d'où lui vint le nom de Flavius. Sa mere étoit Helene, premiere femme de Constance, d'une naissance obscure : mais bonne chrétiene. Constance l'avoit répudiée en 293. pour épouser la belle-fille de Maximien Herculius nommée Theodore, dont il laissa plusieurs enfans, Constance, Dalmace, Annibalius & deux filles, Constantia & Eutropia. Constantin avoit trente-un an quand il vint à l'empire : il étoit de belle taille & de bonne mine, robuste, adroit à toutes sortes d'exercices, & instruit des bonnes lettres : le latin étoit sa langue naturelle, & le grec lui étoit presque aussi familier. La premiere ordonnance qu'il fit à son avenement à l'empire, fut
Lact. n. 24. pour rendre aux Chrétiens le libre exercice de leur religion.

Id. n. 26. Les images de Constantin furent aportées à Rome. C'étoit l'usage de faire ainsi reconoître les nouveaux empereurs. Maxence fils d'Herculius y étoit, qui profitant de la disposition des soldats & des citoyens

toyens mécontens de Galerius, prit lui-même le titre d'empereur; c'est à dire de césar, le vingt-septiéme d'Octobre de cette année 306. D'abord il fit semblant d'embrasser la foy chrétiene, pour flater le peuple Romain. Il commanda à ses sujets de cesser la persécution ; & voulut paroître beaucoup plus doux & plus humain, que ses predecesseurs. On trouve vers ce même temps, que Melchiade, alors prêtre de l'église Romaine & depuis pape : envoya le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence & du préfet du prétoire, au préfet de Rome : pour rentrer dans les lieux, que l'on avoit ôtés aux Chrétiens pendant la persécution. L'image de Constantin fut aussi portée à Galerius en orient, couronée de laurier, suivant la coûtume. Galerius délibera long-temps s'il la recevroit. Il pensa la brûler & celui qui l'avoit aportée; mais ses amis lui représenterent, qu'il avoit fait des césars inconus, malgré les soldats; qui en étant irrités se joindroient volontiers à Constantin. Il receut donc son image à contre-cœur, & lui envoya à lui-même ensuite la pourpre : pour faire croire qu'il l'associoit volontairement à l'empire.

Eus. hist. VIII. c. 14.

Aug. brevic. diei 3. c. 18. & ad Donat. c. 12. & 13.

Lact. n. 25.

XXIV. Martyre de S. Agapius. Sainte Domnine, &c.

Cependant la persécution continuoit en orient. Cette année, qui en étoit la quatriéme, le Vendredy vingtiéme de Novembre à Cesarée de Palestine, le césar Maximin étant présent & celebrant la feste de sa naissance par des spectacles : on amena dans l'arene, pour combattre contre les bestes Agapius, qui y avoit été déja exposé avec Thecle, la deuxiéme année de la persécution. Il avoit été plus de trois fois tiré de prison, pour estre produit dans l'arene avec les

Eus de martyr. Pal. c. 6. An. 306.

Ibid c. 3.

malfaicteurs ; & les juges avoient toûjours differé son suplice : soit par pitié, soit par esperance de le faire changer. Ce jour donc il fut amené en présence du césar au milieu de l'arene : avec un esclave, qui avoit, disoit-on, tué son maître. Ce criminel ayant quelque temps combattu contre les bestes, le peuple en eut pitié ; l'empereur lui accorda la liberté avec honeur ; & le peuple se mit à jetter de grands cris, dont l'amphitheatre retentit : pour loüer l'empereur de la grace, qu'il avoit faite à ce misérable. L'empereur appella ensuite Agapius, & lui proposa de renoncer au christianisme : mais il confessa à haute voix, & protesta qu'il étoit prest à soufrir tout, avec plaisir, pour le créateur de l'univers. En même temps il courut au devant d'une ourse, qu'on avoit lâchée contre lui, & qui aprés l'avoir déchiré, le laissa respirant encore. Il fut remis en prison où il vécut un jour : & le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds, & on le jetta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

Eus. VIII. hist. c. 12. Act. sinc. p. 821 ex S. Chrysost.

C'est environ le temps du martyre de sainte Domnine, avec ses deux filles, Prosdoce & Berenice. C'étoit une femme des plus nobles & des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand esprit & d'une grande réputation. Ses deux filles étoient d'une beauté singuliere & élevées dans la pieté. Pour éviter la persécution, elle s'enfuit avec elles, jusques à Edesse : soufrant toutes les incommodités d'un voyage, qu'elle faisoit sans secours, & chargée de la garde de ses filles. Mais comme l'édit de la persécution portoit, que les parens & les proches seroient obligés de découvrir les Chrétiens : le mari de sainte

Domnine vint à Edesse avec des soldats ; & l'ayant trouvée, l'emmena avec ses filles, & la fit conduire à Hierapolis de Syrie. Dans le chemin se rencontroit une riviere : pendant que les soldats dînoient, sainte Domnine prit ses deux filles, & les tenant toutes deux par les mains, couvertes modestement de leurs habits, elle entra avec elles dans la riviere : où elles se noyerent toutes trois : pour éviter non seulement les tourmens, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'église greque les a toûjours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'eussent cherché la mort, par une inspiration particuliere du S. Esprit.

XXV. Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur. *Lactant de mort. n. 25.*

L'empereur Galerius s'étant enfin résolu à recevoir l'image de Constantin, ne voulut toutefois le reconoître que pour césar ; & donna le titre d'auguste à Severe, qui étoit plus âgé, & qu'il avoit déja fait césar. Ainsi les deux augustes étoient Galerius lui-même & Severe, les deux césars Maximin & Constantin : qui se trouvoit réduit au quatriéme rang, au lieu du second que l'armée lui avoit donné. Il s'en contenta pour lors, & Galerius croyoit avoir bien arangé ses afaires : mais il fut confondu par la nouvelle qui lui vint, que Maxence son gendre avoit été déclaré empereur à Rome. Galerius le haïssoit, & ne pouvoit faire trois césars : c'est pourquoi il résolut de le perdre, & envoya contre lui Severe avec l'armée, qui avoit été commandée par Maximien Herculius. Maxence pour s'attirer cette armée plus seurement, envoya la pourpre à Herculius son pere : qui avoit quitté l'empire & demeuroit

Lact. n. 26.

Zosim. lib. II.

alors en Campanie ; & le nomma auguste pour la seconde fois. Herculius qui aimoit les nouveautés, & qui avoit quitté l'empire malgré lui, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius & son fils Maxence : c'est à dire six en tout. Severe s'avança & marcha jusqu'à Rome : mais aussi-tost ses troupes l'abandonnerent, pour se ranger du côté d'Herculius leur ancien empereur. Severe se retire & s'enfuit à Ravene, où il s'enferme avec peu de troupes : mais voyant qu'on alloit le livrer à Maximien, il se rendit, & remit la pourpre à celui de qui il l'avoit receuë ; c'est à dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement : car peu de jours aprés on lui fit couper les veines.
An. 307. Ainsi finit Severe, environ le mois de Février de l'an 307.

Lact. mort. n. 27. Herculius qui connoissoit la fureur de Galerius, ne douta point, que quand il auroit apris la mort de Severe, il ne vint avec une armée en Italie. C'est pourquoy, ayant laissé Rome en état de défense, il alla en Gaule trouver Constantin : pour l'attirer à son parti, en lui faisant épouser Fausta sa fille cadette, qu'il avoit euë d'Eutropia. Constantin avoit déja une femme ou concubine nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Crispe. En faveur de son mariage avec Fausta, il receut le nom d'auguste, le dernier jour de Mars de cette année 307. Cependant Galerius vint en Italie avec une armée, & marcha droit à Rome : résolu de casser le senat, & de massacrer le peuple. Il trouva tout fermé & fortifié. Il n'avoit pas assés de troupes pour environner Rome,

dont il ne connoiſſoit pas la grandeur ; car il ne l'avoit jamais veuë. Quelques legions l'abandonnerent, irritées de ce qu'il les faiſoit marcher contre ſon beaupere & contre Rome : le reſte branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prieres & aux ſoumiſſions ; & à leur abandonner le pillage de l'Italie, par tout où ils paſſerent. Ainſi, ſans rien faire, il ſe retira en Illyrie. Herculius étant revenu de Gaule à Rome, regnoit avec ſon fils Maxence : mais on obéïſſoit plus volontiers au fils, qui avoit été choiſi empereur le premier, dans ce dernier temps ; & avoit aſſocié ſon pere. Le vieillard en conceut une jalouſie puerile contre ſon fils : & il ne ſe trouvoit pas aſſés libre avec lui. Il aſſembla le peuple & les ſoldats, pour les haranguer : & aprés avoir diſcouru long-temps, ſur les maux de l'état : il ſe tourna, les mains étenduës contre ſon fils, diſant qu'il en étoit la cauſe, & lui arracha la pourpre de deſſus les épaules. Maxence ainſi dépoüillé ſe jetta du tribunal en bas & fut receu par les ſoldats : leurs cris & leur fureur épouventerent le pere dénaturé, & il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque temps. Puis il paſſa en Pannonie, & vint à Carnonte trouver Galerius l'ennemi de ſon fils, ſous prétexte de traiter avec lui : mais en effet pour le perdre s'il pouvoit. Diocles y étoit auſſi : car Galerius l'avoit fait venir, pour donner en ſa préſence l'empire à Licinius, à la place de Severe. La ceremonie s'en fit le dixiéme de Novembre 307. en préſence des deux vieillards Diocles & Herculius. Ainſi il y eut encore ſix empereurs à la fois : Galerius, Licinius, Maximin, Conſtantin,

Herculius & Maxence. Herculius vit par là ses mésures rompuës, & s'estant accommodé avec Galerius ils furent consuls ensemble l'année suivante 308.

XXVI. Martyrs de Palestine. *Euseb. de Martyr. Palæst. c. 7.* *An. 307.*

Cette année 307. la persécution continua en Orient sous le Cesar Maximin, & c'en étoit la cinquiéme année. Le jour de pâque, qui étoit le second de Xantique ou d'Avril, à Cesarée de Palestine, une vierge Tyriene qui n'avoit pas encore dix-huit ans nommée Theodosia, vit quelques prisonniers confesseurs de J. C. assis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les saluer, & les prier de se souvenir d'elle, quand ils seroient devant Dieu. Aussi-tôt elle fut prise par les soldats & presentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtés & les mammelles jusques aux os ; & comme elle respiroit encore & montroit un visage gay, il la fit noyer dans la mer. Ensuite venant aux autres confesseurs, il les envoya tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Palestine.

Le quatriéme de Novembre en la même ville de Cesarée plusieurs autres confesseurs, qui étoient avec le prêtre Silvain furent envoyés travailler aux mêmes mines, par le même gouverneur : aprés leur avoir fait brûler les jointures des pieds. Le prêtre Silvain fut depuis evêque & martyr. Avec ces confesseurs, fut aussi condamné Domnin, qui avoit confessé plusieurs fois, & qui étoit connu de tout le monde en Palestine, pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu, par le gouverneur Urbain qui jugea tous ces martyrs & plusieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à se battre ensemble à coups de poing, comme les athletes. Il fit devorer par les

bêtes un ſage & ſaint vieillard nommé Auxence. Il en envoya d'autres aux mines de cuivre, aprés les avoir fait tailler & rendus eunuques, quoy que ce fuſſent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en priſon, aprés de cruels tourmens : entre leſquels étoit l'illuſtre Pamphile preſtre de l'égliſe de Ceſarée. Mais Urbain qui traitoit ainſi les Chrétiens, & qui s'étudioit à inventer tous les jours contre-eux de nouvelles cruautés, tomba dans la diſgrace du Ceſar Maximin, dont la faveur le rendoit extrémement fier. Il fut accuſé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la teſte tranchée, & executé avec les autres criminels.

L'année ſuivante 308. ſixiéme de la perſécution, entre une multitude innombrable de confeſſeurs relegués depuis long-temps en un lieu de la Thebaïde nommé Porphyrite, à cauſe des carrieres de porphyre : on en prit quatre-vingt dix ſept, hommes, femmes & petits enfans, & on les envoya en Paleſtine, au gouverneur Firmilien ſucceſſeur d'Urbain. Aprés qu'ils eurent confeſſé Dieu le créateur & J. C. il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis avec des ſtilets on leur creva à chacun l'œil droit, & on le brûla avec des fers chauds, juſques au fonds de l'orbite & à la racine. En cet état on les envoya travailler aux mines, qui étoient dans la province. Le ceſar Maximin voulut auſſi voir combatre devant lui les confeſſeurs de Paleſtine, qui avoient eſté condamnés au combat à coups de poing : quoy qu'ils n'euſſent point été nourris à ſes dépens, ni exercés comme les athletes avoient accoûtumé de l'eſtre.

Euſ. Martyr. Palæſt. c. 8.
An. 308.

Ils déclarerent leur fermeté dans la foi & devant les procurateurs de Cesar & devant Maximin lui-même, & souffrirent plusieurs tourmens.

Incontinent aprés on en amena d'autres, que l'on avoit pris à Gaza: parce qu'ils avoient fait une assemblée, pour lire les saintes écritures. Les uns eurent aussi les pieds brûlés & les yeux crevés: les autres eurent les côtés déchirés & soufrirent des tourmens plus cruels. Entre les Chrétiens de Gaza étoit une vierge, qui menacée de perdre l'honeur dit, que le cesar donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainsi contre le prince, on lui donna plusieurs coups; puis l'ayant suspenduë en haut, on lui déchira les côtés. Alors une vierge de Cesarée même nommée Valentine, mal faite de corps & de mauvaise mine; mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule: Tourmenteras-tu long-
An. 308. temps ainsi ma sœur? On la prend: elle confesse hardiment le nom du Sauveur: & comme elle refusoit de sacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle se jette dessus & renverse à coups de pied le bois & tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtés plus cruellement qu'à aucune autre: puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit sa sœur, & les fit brûler toutes deux ensemble.

En même-temps un martyr nommé Paul fut condamné à perdre la teste. Il demanda à l'executeur un peu de temps, & l'ayant obtenu, il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux Chrétiens & de leur accorder au plûtôt la liberté: puis il pria pour la conversion des Juifs, puis pour les Samaritains: ensuite

ſuite pour les Gentils, afin qu'ils vinſſent à la connoiſſance du vrai Dieu & particulierement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné, & pour le bourreau qui l'alloit executer : afin que ce peché ne leur fût pas imputé. Tous les aſſiſtans l'oüirent ainſi prier, & la pluſpart en furent touchés juſques aux larmes. Il ſe prépara lui-même, préſenta ſon col à découvert pour recevoir le coup, & ſoufrit ainſi le martyre, le 25. de Panemus ou Juillet l'an 308. Peu de temps aprés, cent trente confeſſeurs Egyptiens, par l'ordre de Maximin, eurent un pied eſtropié & un œil crevé, & furent envoyés partie aux mines de Paleſtine, partie à celles de Cilicie. An. 308.

Il y eut enſuite quelque relâche à la perſécution, & les confeſſeurs qui travailloient aux mines de Thebaïde furent mis en liberté. Les Chrétiens eſperoient du repos : mais tout d'un coup, on ne ſait comment, la perſécution ſe ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoya des lettres contre-eux dans toutes les provinces ; & les gouverneurs par leurs lettres & par leurs édits ordonnerent à tous les magiſtrats des villes & à tous les commandans des places de faire executer les ordres de l'empereur. Que les temples des idoles, qui étoient ruinés, fuſſent relevés & reparés au plûtoſt : que tous, hommes, femmes, eſclaves, & juſques aux enfans à la mammelle offriſſent des ſacrifices & des libations, & en goûtaſſent réellement : que tous les vivres expoſés dans les marchés fuſſent profanés par ces libations : qu'aux portes des bains il y eût des gardes, pour obli-

ger tous ceux qui en ſortiroient à ſacrifier. Les gentils même étoient fatigués de ces nouvelles véxations, & s'en plaignoient hautement.

Alors à Céſarée, trois Chrétiens, Antonin prêtre, Zebinas natif d'Eleutherople & Germain, s'aprocherent de Firmilien gouverneur de Paleſtine, comme il ſacrifioit ; & l'exhorterent à haute voix de quitter cette folie, puis qu'il n'y a point d'autre Dieu que le createur. Il demanda qui ils étoient ? Ils répondirent hardiment, qu'ils étoient Chrétiens; & Firmilien leur fit couper la teſte, ſans autres tourmens. C'étoit le treiziéme de Novembre. Le même jour une vierge de Scytople nommée Ennathas fut traînée par force devant Firmilien. Aprés qu'il lui eut fait ſoufrir pluſieurs coups & de grands tourmens, un tribun qui commandoit prés de là nommé Maxys, robuſte de corps & brutal: la prit de ſon autorité, la dépoüilla toute nuë de la ceinture en haut, la promena ainſi par toute la ville de Céſarée, la foüettant de lanieres par la place & par les ruës : enſorte qu'il s'en faiſoit un plaiſir. Enfin, il la ramena au tribunal ; & le juge la fit brûler toute vive. Il défendit de donner la ſepulture aux corps des martyrs, & les fit garder jour & nuit à l'air expoſés aux beſtes. Pendant pluſieurs jours il y avoit un grand nombre d'hommes occupés à cette garde : dont quelques-uns étoient en ſentinelle ſur des lieux élevés. Les beſtes & les oiſeaux déchirerent donc ces corps, & en diſperſerent les os & les entrailles: enſorte que ces reſtes hideux étoient ſemés tout autour de la ville , & que leurs ennemis mêmes en avoient horreur. Alors quoy que le temps

fût beau & l'air trés serein, les colomnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de goutes d'eau, la place & les ruës furent moüillées : ce qui fit dire au peuple, que la terre & les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanités. Le quatorze de Decembre ou Apellée on prit dans la même ville de Cesarée des fidelles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie secourir les confesseurs condamnés aux mines. Ils furent arrétés par les gardes qui étoient aux portes de la ville à observer ceux qui entroient ; & ils furent condamnés à la même peine que ceux qu'ils alloient soulager : on leur creva un œil & on leur estropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Ascalon. Le premier nommé Arés fut brûlé : les deux autres Promus & Elie eurent la teste coupée.

Le Cesar Maximin qui persécutoit ainsi les Chrétiens étoit fort adonné à la magie par foiblesse & par superstition ; & n'osoit entreprendre la moindre chose, sans consulter les oracles & les devins. Il fit réparer les temples dans toutes les villes : établit par tout des sacrificateurs des idoles, & en chaque province un pontife, avec une compagnie d'officiers & de gardes & une grande autorité dans l'estat. Il donnoit des dignités & de grands privileges aux enchanteurs & aux magiciens, les regardant comme des hommes pieux & aimés des dieux. Il accabla les provinces, où il commandoit, d'exactions extraordinaires ; & enleva à plusieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, & il donnoit étant yvre des ordres dont il se repentoit à jeun. Son exemple

XXVII. Mœurs de Maximin & de Maxence. *Eus. VIII. hist. c. 14.*

Inf. n. 40.

excitoit ses soldats & les gouverneurs des provinces au luxe & à la débauche. Par toutes les villes où il passoit il corrompoit des femmes & enlevoit des filles : mais il y eut des Chrétienes qui préfererent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui résista courageusement. Elle étoit noble, riche & savante : car ce n'étoit point une chose extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes instruites des lettres humaines & de la philosophie ; & à ces marques quelques-uns ont crû que c'étoit l'illustre Catherine ou Hecaterine. Quoy qu'elle demeurast invincible aux poursuites de Maximin ; il ne se put résoudre à la faire mourir : il se contenta de lui ôter tout son bien & de l'envoyer en exil.

Ambros. de virg. lib. III. c. 7. Chrysost. orat. de Pelag.

A Antioche une vierge nommée Pelagie, âgée d'environ quinze ans, se trouva assiegée dans sa maison, en l'absence de sa mere & de ses sœurs. Comme elle savoit, que l'on en vouloit à sa vie ou à son honeur ; elle préfera la mort, & crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle se précipita du toit de la maison ; & fut honorée comme martyre. Les persécuteurs, voyant qu'elle leur avoit échapé, chercherent sa mere & ses sœurs. Elles s'étoient sauvées à la campagne ; & se trouverent pressées par la riviere qui leur fermoit le chemin, elles releverent modestement leurs robes, pour marcher plus librement, & se tenant par les mains elles entrerent dans la riviere, cherchant les endroits où son lit étoit le plus profond. Ainsi la mere & les filles moururent ensemble, se tenant étroitement embrassées.

Acta sinc. p. 576.

Maxence, qui commandoit cependant à Rome, ressembloit tellement à Maximin par ses vices, que l'on eût pû les prendre pour deux freres. Il n'étoit ni moins impie ni moins infame. *Eus. 8. hist. c. 14.*

XXVIII. Martyrs de Palestine. S. Pamphile, &c.

An. 309. Euseb martyr. Pal. c. 10.

La septiéme année de la persécution, qui étoit l'an 309. de J.C. l'onziéme de Janvier ou Audynée, Pierre Apselam fut martyrisé à Cesarée en Palestine. Il étoit du bourg d'Anea au territoire d'Eleuterople, & menoit la vie ascetique. Le juge & ses conseillers le prierent plusieurs fois d'avoir pitié de lui-même & de considerer sa jeunesse, car il étoit à la fleur de son âge: mais il demeura ferme & fut condamné au feu. Avec lui & dans le même bucher fut brûlé un evêque des Marcionites nommé Asclepius, attaché par un faux zele à son hérésie.

Au mois de Février Pamphile prêtre de Cesarée fut présenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martyrs. Pamphile avoit été ordonné prêtre par l'evêque Agapius. Il passa sa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétienes: l'humilité, le mépris du monde & des esperances passageres, la liberalité à distribuer son bien aux pauvres, la générosité à servir ses parens & ses amis. Il vivoit en vrai philosophe: étudioit les saintes écritures avec une application extraordinaire, écrivit de sa main la plus grande partie des œuvres d'Origene; & composa une apologie pour le défendre. Il avoit une industrie & une patience singuliere, pour venir à bout de ses desseins. Il fut interrogé le premier: ensuite un vieillard vénérable nommé Valens, diacre de l'église d'Elia, c'est à dire de Jerusalem: dont la bonne mine étoit ornée par des

Eus. 7. hist. c. ult. & de mart. c. 11. & ibi Vales.

Hier. de script.

cheveux blancs; & qui ſavoit ſi parfaitement l'écriture, qu'il en citoit par cœur tel paſſage qu'il vouloit auſſi facilement que s'il l'eût leu dans le livre. Le troiſiéme étoit Paul de la ville de Jamnia homme d'une grande pieté & d'une grande ferveur: qui avoit déja confeſſé & ſouffert les fers brûlants. Ces quatre furent envoyés en priſon & y demeurerent deux ans entiers.

Cependant on prit des Chrétiens Egyptiens, qui avoient conduit des confeſſeurs en Cilicie. En revenant ils furent arreſtés à la porte de Ceſarée, par des barbares que l'on y avoit mis en garde, & qui leur demanderent qui ils étoient & d'où ils venoient: ils ne purent cacher la verité & furent réputés pris ſur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu des noms des faux dieux que leurs parens leur avoient donnés avoient pris des noms de prophetes, ſavoir Elie, Jeremie, Iſaïe, Samuel & Daniel. On les mena au gouverneur, & aprés avoir confeſſé la foi ils furent auſſi-toſt envoyés en priſon.

Le lendemain qui étoit le ſeiziéme de Février ou Peritius, le gouverneur fit amener Pamphile & les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier qui étoit un jeune homme: comment il s'apelloit. Elie, répondit-il. Firmilien, ſans pénétrer le myſtere de ce nom lui demanda enſuite ſon païs. Elie répondit que Jeruſalem étoit ſa patrie. Firmilien ne connoiſſoit point ce nom, quoy qu'il fût en Paleſtine: car depuis le temps de l'empereur Adrien on ne ſe ſervoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc ſavoir quelle étoit cette ville & en quel païs. Il fit attacher le martyr les mains

derriere le dos, & tirer ſes pieds avec des machines pour l'obliger à dire la verité. Elie répondit qu'il diſoit vrai : & comme le juge le preſſoit, il dit que cette cité n'étoit la patrie que des gens de bien : & qu'elle étoit ſituée à l'orient. Le juge embaraſſé croyoit que ce fût quelque ville où les Chrétiens ſe vouluſſent fortifier contre les Romains. Enfin, aprés l'avoir bien fait tourmenter & déchirer, voyant qu'il n'en pouvoit tirer autre choſe, il le condamna à perdre la teſte. Les autres moururent de même aprés de pareils combats.

Firmilien vint enſuite à Pamphile & à ceux qui l'accompagnoient ; & aprés les avoir encore interrogés, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les eſclaves de Pamphile qu'il avoit pris ſoin d'inſtruire, nommé Porphyre, voyant la ſentence prononcée contre ſon maître, s'écria du milieu de la foule, & demanda que lui & les autres fuſſent enterrés aprés leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit Chrétien : il répondit qu'oüy. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux ; & comme il refuſa de ſacrifier, il le fit déchirer juſques aux os. Porphyre ne diſoit pas un mot, & ne témoignoit point ſentir la douleur. Firmilien voyant qu'il y perdoit ſon temps, le fit enfin brûler à petit feu. Porphyre marcha au ſuplice avec joye, ayant le corps défiguré, mais le viſage beau : il étoit vêtu d'un manteau de philoſophe qu'il avoit accoûtumé de porter, & marquoit à ſes amis tranquillement ce qu'il deſiroit qu'ils fiſſent pour lui. Il conſerva la gayeté de ſon viſage étant attaché au poteau ; & comme le feu

étoit éloigné tout autour, il ouvroit la bouche pour recevoir la flâme plus aisément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut : JESUS Fils de Dieu secourés-moy : puis il garda le silence, souffrant constamment jusques au dernier soupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confesseur nommé Seleucus, vint en porter la nouvelle à Pamphile, & salua un des martyrs par le saint baiser : des soldats le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna aussi-tost à perdre la teste. Seleucus étoit né en Cappadoce & avoit porté les armes dans les troupes Romaines. C'étoit un jeune homme si bien fait, si grand, si fort, de si bonne mine, que tout le monde en parloit, & il étoit déja avancé dans le service. Il fut cassé comme Chrétien : & embrassa la vie ascetique, c'est à dire la méditation continuelle des saintes écritures & les autres exercices de pieté. Cependant il s'apliquoit à secourir les veuves, les orfelins, les malades, les pauvres & les persones abandonnées, & leur tenoit lieu de pere. Tel étoit le martyr Seleucus, qui fut exécuté le dixiéme en ce même jour. Firmilien fit mourir ensuite Theodule, un de ses propres domestiques & celui qu'il consideroit le plus, tant à cause de sa fidelité inviolable, qu'à cause de son grand âge ; car il étoit bisayeul, & voyoit la troisiéme génération de ses enfans. Son crime étoit le même que celui de Seleucus, d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs : mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de sa famille, & il le fit mettre en croix.

Un Chrétien de Cappadoce nommé Julien, arriva alors

alors à Césarée de Palestine pour la premiere fois. Il étoit d'une vie tres-sainte & recevoit des inspirations du S.Esprit. Ayant apris dans les ruës la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étoient; & voyant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joye, il se mit à les embrasser l'un aprés l'autre. Les exécuteurs de justice le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna à estre brûlé à petit feu. Julien étoit transporté de joye & rendoit tout haut graces à Dieu de l'honeur qu'il recevoit. Ce fut le douziéme de ceux qui soufrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurerent à l'air quatre jours & quatre nuits; gardés par l'ordre de Firmilien : mais ni oiseau, ni chien, ni autre beste n'y toucha : ils furent enlevés entiers & ensevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martyre quand deux Chrétiens du païs nommé Mangance, savoir Adrien & Eubule, vinrent à Césarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient. Ils avoüerent ingenüement la vérité & furent menés à Firmilien; qui leur fit déchirer les côtés, & ensuite les condamna aux bestes. Deux jours aprés, c'est à dire le cinquiéme de Mars de cette année 309. où le peuple de Césarée celebroit la feste de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours aprés, le septiéme de Mars à midy. Le juge lui ofroit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles: mais il préfera la mort. Il fut déchiré par les bestes & tué ensuite par le glaive. Ce fut le dernier de tous, qui soufrit le martyre à Césarée de Pa-

lestine : & la persécution y finit cette septiéme année. Le gouverneur Firmilien qui l'avoit si cruellement exercée, mourut aussi par le glaive, & fut mené au suplice avec d'autres criminels.

XXIX. Autres martyrs. S. Quirin S. Serenus, &c. *Acta sinc. p. 552.*

On raporte à cette année 309. le martyre de S. Quirin evêque de Siscia dans la haute Pannonie, c'est à dire la Croatie imperiale. Le gouverneur Maxime ayant ordonné de le prendre, il sortit de la ville pour se dérober à la persécution : mais il fut pris & présenté au gouverneur, qui lui demanda où il fuyoit. Je ne fuyois pas, dit Quirin : mais j'exécutois l'ordre de mon maître. Car il est écrit : Si on vous persecute en une ville, fuyés en une autre. Maxime dit : Qui a ordonné cela ? Quirin répondit : J. C. qui est le vrai Dieu. Maxime dit : Et ne sais-tu pas que les ordres des empereurs te peuvent trouver par tout, & que celui que tu nommes le vrai Dieu, ne peut te secourir quand tu seras pris, comme tu vois maintenant ? Quirin répondit : Le Dieu que nous adorons est toûjours avec nous, & peut nous secourir quelque part que nous soyons : il est ici qui me fortifie & qui vous répond par ma bouche. Maxime, aprés l'avoir pressé de sacrifier par diverses menaces, lui offrit de le faire sacrificateur de Jupiter. Quirin répondit : Je fais maintenant une vraye fonction de sacrificateur en m'offrant moi-même en sacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en prison & charger de chaînes. Il se mit en priere & dit : Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir receu ces affronts pour vous, & je vous prie, que ceux qui sont en cette prison connoissent que j'adore le vrai Dieu & qu'il

Matth. x. 23.

l. 26. ff de oper. libert.

n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit il parut une grande lumiere dans la priſon : le geolier Marcel l'ayant veuë ſe jetta aux pieds de S. Quirin, lui diſant avec larmes : Priés le Seigneur pour moy, car je croy qu'il n'y a point d'autre Dieu, que celui que vous adorés. Le ſaint evêque l'ayant long-temps exhorté le marqua au nom de N. S. J. C. c'eſt à dire, au moins qu'il le fit catecumene. Trois jours aprés Maxime envoya S. Quirin à Amantius gouverneur de la premiere Pannonie, pour eſtre jugé ſouverainement.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient ſur le Danube, juſques à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes Chrétienes lui aporterent à boire & à manger ; & comme il beniſſoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tomberent de ſes mains & de ſes pieds. Amantius ſe le fit preſenter dans le theâtre aprés avoir veu les actes de ce qui s'étoit paſſé devant Maxime, & tâcha de l'ébranler par la conſidération de ſon grand âge : mais le voyant inflexible il lui fit attacher une meule au cou, & le fit jetter dans le fleuve. Au lieu d'aller à fonds il demeura long-temps ſur l'eau au grand étonnement du peuple, qui le regardoit aſſemblé en foule ſur les bords. S. Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foi & à ne craindre ni les tourmens ni la mort. Mais voyant qu'il n'enfonçoit point, & craignant de perdre la couronne du martyre, il dit : Jeſus tout-puiſſant il n'eſt pas extraordinaire que vous arrétiés les fleuves, comme vous arrétâtes le Jourdain, ni que vous faſſiés marcher ſur

Prud. periſteph. hym. 7.

les eaux, comme vous fites marcher Pierre sur la mer: ce peuple a assés veu en moy l'effet de vôtre puissance, accordés moy la grace qui reste & qui est la plus précieuse, de mourir pour vous J.C. mon Dieu. Aprés cette priere il rendit l'esprit, & coula à fonds : Son corps fut trouvé assés proche & honoré ensuite comme il meritoit. Il mourut le quatriéme de Juin.

Acta sinc. p. 546. Dans la même province de Pannonie à Sirmium vivoit un vieillard nommé Serenus grec de naissance, qui s'y étoit établi, & cultivoit un jardin pour vivre, ne sachant point d'autre métier. La crainte de la persécution le fit cacher pendant quelques mois, puis il retourna à son jardin. Un jour il y vint une femme avec deux filles pour se promener. Le vieillard lui dit : Que cherchés-vous ici ? Je prends plaisir, dit-elle, à me promener dans ce jardin. Serenus dit : Une femme de vôtre condition ne doit pas se promener à heure induë : il est déja midy : vous estes venuë ici à quelque autre dessein : retirés-vous & gardés la bien-séance, qui convient aux persones de vôtre sorte. Il étoit ordinaire aux Romains de se reposer à midy, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit & de colere, parce qu'en effet le saint vieillard avoit deviné son mauvais dessein; & elle écrivit à son mary, qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, se plaignant de l'affront qu'elle avoit receu. Il en parla à l'empereur, & lui dit : Pendant que nous sommes attachés à vôtre personne on maltraite nos femmes dans les païs éloignés. L'empereur lui donna une lettre, pour le gouverneur de la province, afin qu'il se fist faire

justice. Il partit avec cette lettre, & étant arrivé la présenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût osé attaquer la femme d'un officier servant auprés du prince, & demanda qui c'étoit. C'est, dit le mary, un homme du peuple nommé Serenus jardinier. Le gouverneur le fit venir aussi-tôt, & aprés lui avoir demandé son nom & sa condition, lui demanda pourquoy il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme: mais quand on lui eut parlé du jardin, il dit: Je me souviens d'une qui vint il y a quelques jours se promener dans mon jardin à heure induë: je la repris, & lui dis, qu'il n'étoit pas honeste de sortir à une telle heure de la maison de son mary. Le mary aprenant l'action honteuse de sa femme rougit & se teut, & ne fit plus aucune poursuite auprés du gouverneur: mais le gouverneur faisant reflexion sur la réponse du saint vieillard, dit en lui-même: Cet homme-ci est un Chrétien, qui trouve mauvais qu'une femme soit venuë dans son jardin à heure induë; & lui demanda: De quelle nation es-tu? Il répondit aussitôt: Je suis Chrétien. Le gouverneur dit: Où t'es-tu caché jusques à present, & comment as-tu évité de sacrifier aux dieux? Serenus répondit: Dieu m'a laissé en vie comme il lui a plû. J'étois comme une pierre rejettée du bâtiment: maintenant puisqu'il a voulu que je sois découvert, je suis prest de soufrir pour son nom, afin d'avoir part à son royaume avec ses saints. Le gouverneur fort en colere dit: Puisque tu nous as échapé jusques à present & qu'au mépris des ordres des empereurs, tu n'as pas voulu sacri-

fier aux dieux : nous ordonons que tu perdes la teste.

An. 309. Aussi-tôt il fut emmené au lieu de l'execution & eut la teste coupée le vingt-troisiéme de Février.

Eus. de martyr. c. 12. Cependant plusieurs evêques furent condamnés à garder des chameaux & à nourrir les chevaux de l'empereur. Le procurateur & les magistrats leur firent soufrir plusieurs affronts & plusieurs tourmens pour avoir les vases sacrés & les tresors de l'église. Il est vray que quelques-uns le méritoient par le peu de soin qu'ils prenoient du troupeau de J. C. par leur ambition, par leur facilité à imposer les mains contre les loix de l'église ; par les divisions qu'ils excitoient entre les confesseurs mêmes : par les nouveautés qu'ils introduisoient. Ces desordres des pasteurs attiroient la colere de Dieu sur l'église.

Le pape Marcel mourut cette année 309. aprés avoir tenu le saint siege un an & prés de huit mois.

Damas. carm. 26. Il avoit été odieux à plusieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombés dans la persécution à faire penitence de leur crime ; & la division en vint jusques à la sédition & aux meurtres. Enfin il fut banni par Maxence, qui regnoit à Rome. Le S. Siege vaqua quelques mois : ensuite Eusebe fut éleu au mois d'Avril de l'an 310. & ne dura guere que quatre mois, jusques au vingt-sixiéme de Septembre. Le deuxiéme de Juillet 311. Melchiade ou Miltiade son successeur fut ordonné.

Chr. Dam. Pagi an. 311. n. 7.

Eus. VII. hist. c. ult. Estiene evêque de Laodicée en Syrie aprés Anatolius avoit une grande réputation, pour les lettres humaines & pour la philosophie : mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philosophe, par sa lâcheté

dans la persécution. Son église, qui en paroissoit ébranlée, fut soûtenuë par Theodote son successeur. Il étoit excellent medecin ; d'une grande probité, doux, humain, & secourable envers ceux qui avoient besoin de lui ; & fort exercé dans l'étude de la religion.

XXX. Derniers martyrs de Palestine. *An 310.* *Eus. de Martyr. Palest. c. 13.*

La septiéme année de la persécution finissant, elle s'affoiblissoit insensiblement. Il y avoit un grand nombre de martyrs aux mines de cuivre de Palestine : & ils y joüissoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des églises. Le gouverneur de la Province se trouvant sur les lieux & aprenant leur maniere de vivre, en écrivit à l'empereur. Ensuite l'intendant des mines y vint : & comme par ordre de l'empereur, divisa les confesseurs, en envoya une partie en Chypre, d'autres dans le Liban : dispersa les autres en divers lieux de Palestine, & leur prescrivit differens travaux. Il en choisit quatre qui paroissoient les premiers de tous, & les envoya à celui qui commandoit les armées de ces quartiers-là. C'étoit Pelée & Nil evêques d'Egypte : un prêtre, & Patermouthi, le plus connu par le soin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur proposa de nier leur religion ; & comme ils le refuserent, il les fit consumer par le feu.

Il y avoit d'autres confesseurs à qui l'on avoit donné un quartier séparé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail, comme trop vieux, ou comme invalides : leur chef étoit l'evêque Silvain sorti de Gaza, vray modele de pieté chrétiene. Depuis le premier jour de la persécution, il s'étoit signalé par

plusieurs combats & plusieurs confessions illustres : & sembloit estre réservé pour mettre le seau à la persécution de Palestine. Avec lui étoient plusieurs Egyptiens : entre autres Jean, qui avoit perdu la veuë dés auparavant : & toutefois dans la persécution, aprés lui avoir brûlé le pied, on ne laissa pas de luy brûler l'œil dont il ne voyoit plus. Quoy que sa vertu fust grande, sa mémoire étoit encore plus surprenante. Il savoit toute l'écriture sainte par cœur, ensorte qu'il étoit toûjours prest à en reciter ce qu'il vouloit. J'avouë, dit Eusebe, que moy-même je fus surpris, la premiere fois que je le vis dans l'église, debout au milieu d'une grande multitude, recitant quelque partie de l'écriture divine. Tant que je n'entendis que sa voix, je crus qu'il lisoit, comme on a accoûtumé de le faire dans les assemblées : mais quand je fus assés proche, pour voir ce qui se passoit ; que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour, & que lui, ne se servant que des yeux de l'ame, parloit comme un prophete : je ne pouvois assés admirer & loüer Dieu. Ce sont les paroles d'Eusebe. Tous ces confesseurs qui étoient dans un lieu séparé, s'occupoient à prier, à jeûner, & aux autres exercices de pieté, qui leur étoient ordinaires ; quand il vint un ordre de Maximin, suivant lequel ils furent tous décapités en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Palestine ; & la persécution y dura huit ans, c'est à dire jusques en 310.

XXXI. Mort de Maximin Herculius. *Lactant. de Mort. n. 29.*

Le vieux Maximin Herculius étoit revenu en Gaule & avoit quitté l'empire pour la seconde fois ; dans le

le deſſein de ſurprendre Conſtantin ſon gendre. Les Francs étoient en armes, pour entrer dans les Gaules, & Co ſtantin penſoit à les reprimer : Herculius lui perſuada de ne pas faire marcher contre eux toute ſon armée : diſant qu'un petit corps ſuffiſoit pour les défaire. Conſtantin, qui ne ſe défioit de rien, le crut, comme un vieillard experimenté ; & laiſſa la plus grande partie de ſes troupes. Herculius attendit quelques jours : & quand il crut que Conſtantin étoit ſur les terres des barbares ; tout d'un coup il reprend la pourpre ; s'empare des tréſors, & fait des largeſſes aux ſoldats : publiant des menſonges contre Conſtantin : qui ayant apris ces nouvelles, revint avec ſon armée & fit une diligence incroyable. Herculius fut ſurpris, avant qu'il euſt pourveu à ſes afaires ; & les troupes retournerent à Conſtantin: c'étoit dans la Belgique. Herculius ſe voyant le plus foible, s'enfuit dans la ſeconde Narbonoiſe, & s'enferma dans Arles : étant pourſuivi, il paſſa à Marſeille, où Conſtantin vint l'aſſieger. Herculius parut ſur la muraille : Conſtantin s'aprocha & lui demanda ſans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, & pourquoi il tenoit une conduite ſi indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures: mais cependant on ouvrit les portes de la ville, & on y receut les troupes de Constantin. On lui amena ſon beau-pere : il ſe contenta de lui ôter la pourpre, aprés lui avoir reproché ſes crimes, & lui donna la vie.

Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos : *c. 30.*
Il ſollicite ſa fille Fauſta par prieres & par flatteries,

d'abandonner Conſtantin, luy promettant un mari plus digne : & lui propoſe de laiſſer ſa chambre ouverte & mal gardée. Elle lui promet, & auſſi-tôt le raporte à ſon mari : on prépare tout pour prendre Herculius ſur le fait : un miſérable eunuque eſt mis dans le lit à la place de Conſtantin. Herculius ſe leve au milieu de la nuit & trouve l'occaſion favorable : peu de gardes & éloignés. Il leur dit en paſſant : J'ay fait un ſonge que je veux conter à mon fils. Il entre armé, & aprés avoir tué l'eunuque, il reſſort, ſe vantant de ce qu'il croyoit avoir fait. Conſtantin paroît auſſi-tôt d'un autre côté, avec une troupe de gens armés. On tire de la chambre le corps mort : Herculius demeure ſans voix & ſans mouvement. Enfin on lui donna le choix du genre de mort, il choiſit la corde & eſt étranglé : mort que les Romains eſtimoient la plus honteuſe. Telle fut la fin de Maximin Herculius.

32. Depuis que Licinius avoit été fait empereur Maximin Daia ſoufroit impatiemment de n'avoir que le nom de céſar & le troiſiéme rang : lui qui avoit receu la pourpre le premier. Galerius eſſaya inutilement de le ſoumettre à ſes volontés : enfin Maximin ôta le nom de céſars ſe déclara lui & Licinius auguſtes ; Maxence & Conſtantin, fils des auguſtes : comme ils l'étoient en effet ; mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit enſuite à Galerius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'aſſemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguſte. Galerius receut triſtement cette nouvelle, & com-

manda de nommer empereurs tous les quatre, c'est à dire Licinius & Maximin, Constantin & Maxence.

Galerius étoit entré dans la dix-huitiéme année de son regne le premier de Mars 310. ayant été fait Cesar par Diocletien en 293. En cette dix-huitiéme année Dieu le frapa d'une playe incurable. Il lui vint un ulcere au perinée qui s'étendit assés loin : on y appliqua le fer : la cicatrice étoit formée quand la playe se r'ouvrit, & il perdit du sang jusques à mettre sa vie en peril. On arresta le sang : la cicatrice se referma & se rouvrit encore : il perdit plus de sang qu'auparavant : il devint pâle, ses forces diminuerent. Le sang fut arrêté : mais la gangrene gagnoit tout autour. On apelle de toutes parts les plus fameux medecins : ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Esculape : Apollon donne un remede qui augmente beaucoup le mal. Tout le siege & les parties inférieures s'en alloient en corruption. Les medecins n'esperant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir : mais il se retire au dedans & gagne les intestins : il s'y forme des vers. Une odeur insuportable s'étend non seulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit : les conduits de l'urine & des autres excremens étoient confondus. Ses douleurs insuportables lui faisoient jetter des cris horribles. On faisoit cuire des animaux qu'on lui apliquoit tout chauds, pour attirer les vers, & en effet il en sortoit une quantité prodigieuse : mais la corruption s'étendoit toûjours. Son corps étoit defiguré en deux manieres : le haut jusques à la playe étoit si maigre &

XXXII. Maladie de Galerius.

Pagi an. 311. n. 11.

Lact. c. 33.

Eus. VIII. hist. c. 16.

ſi deſſeché que l'on ne voyoit qu'une peau livide enfoncée entre les os : le bas étoit enflé comme des oudres, & il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galerius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir pluſieurs medecins, qui ne pouvoient aporter de remede à ſon mal ni en ſuporter la mauvaiſe odeur. Un d'eux ſe voyant en ce peril, lui dit : Vous vous trompés, Seigneur, ſi vous croyés que les hommes puiſſent vous ôter le mal que Dieu vous envoye : cette maladie n'eſt pas humaine ni ſujette à nos remedes. Souvenés-vous de ce que vous avés fait contre les ſerviteurs de Dieu & contre la ſainte religion, & vous verrés où vous devés avoir recours. Je puis mourir comme les autres, mais les medecins ne vous gueriront pas. Galerius commença alors de comprendre qu'il étoit homme : dompté par la maladie & preſſé par la douleur, il s'écria qu'il rétabliroit le temple de Dieu & qu'il ſatisferoit pour ſon crime : & n'en pouvant plus, il fit dreſſer un édit en ſon nom, & aux noms de Conſtantin & de Licinius. Galerius lui-même y eſt nommé conſul pour la huitiéme fois, ce qui marque l'an 311. Voici les termes de l'édit.

Lact n. 33. *Euſ. 8. hiſt. c. 17.* *Pagi an. 311.*

XXXIII. Edit en faveur des Chrétiens.

Entre les ſoins que nous prenons continuellement de l'utilité publique : nous avions voulu cy-devant rétablir toutes choſes ſuivant les anciennes loix des Romains, & faire enſorte que les Chrétiens, qui avoient quitté la religion de leurs anceſtres, revinſſent à reſipiſcence. Car ils étoient tellement préoccupés par un certain raiſonement, qu'ils ne ſuivoient plus ces

maximes que leurs peres avoient établies : mais ſelon leur fantaiſie ils ſe faiſoient des loix pour les obſerver, & aſſembloient le peuple en divers endroits. Enfin, comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens : pluſieurs ont été mis en peril & pluſieurs ont peri effectivement. Et comme nous les voyons la pluſpart demeurer dans leurs ſentimens, ſans rendre aux dieux le culte qui leur eſt deub, ni ſervir le Dieu des Chrétiens : ayant égard à nôtre clemence, & à la coûtume, que nous avons toûjours obſervée, de faire grace à tous les hommes : nous avons cru devoir auſſi étendre nôtre indulgence ſur eux, enſorte qu'ils puiſſent eſtre Chrétiens comme auparavant, & rétablir les lieux de leurs aſſemblées : à la charge qu'ils ne faſſent rien contre les regles. Au reſte, nous ferons ſavoir aux juges, par une autre lettre, ce qu'ils devront obſerver. Donc ſuivant cette grace que nous leur faiſons, ils ſeront obligés de prier leur Dieu pour nôtre ſanté, pour l'eſtat & pour eux-mêmes; afin que l'état proſpere de tous côtés, & qu'ils puiſſent vivre en ſeureté dans leurs maiſons.

Cet édit fut dreſſé en latin à Sardique, où étoit l'empereur, & enſuite publié & affiché dans les principales villes, & traduit en grec pour l'orient. Il fut publié par toute l'Aſie & les provinces voiſines, & en particulier à Nicomedie, le dernier jour d'Avril *Euſ. IX. hiſt. c. 1.* ſous le huitiéme conſulat de Galerius & le ſecond de Maximin, l'an 311. Alors les priſons furent ouvertes *An. 311.* aux Chrétiens, & entre les autres confeſſeurs Donat ami de Lactance fut délivré, aprés y avoir demeuré

Euf. IX. hift. c. 1.

ſix ans. Mais dans les provinces qui obeïſſoient à Maximin, c'eſt à dire la Syrie, l'Egypte & leurs dépendances, cet édit ne fut pas publié de même. Il déplaiſoit à Maximin, ennemi capital de la religion Chrétiene : toutefois n'oſant pas s'oppoſer à la volonté de Galerius, il ſuprima l'édit, & ſe contenta d'ordoner de vive voix aux officiers, qui dépendoient de lui, de faire ceſſer la perſécution : & ils s'en donnerent avis par écrit les uns aux autres. Sabin prefet du pretoire d'orient declara la volonté de l'empereur par cette lettre, écrite en latin & depuis traduite en grec.

Il y a long-temps que les empereurs nos divins maîtres ont ordoné avec une application & une devotion particuliere, de ramener tous les eſprits à la maniere de vie la plus ſainte & la plus droite : afin que ceux même que l'on void ſuivre des coûtumes differentes de celles des Romains, rendiſſent aux dieux immortels le culte qui leur eſt deub. Mais l'opiniâtreté & la dureté de quelques-uns a été ſi exceſſive : que ni les juſtes raiſons du commandement n'ont pû leur faire changer de ſentimens, ni les ſuplices n'ont pû les épouvanter. C'eſt pourquoy nos divins maîtres les tres-puiſſans empereurs, pouſſés par leur bonté & leur pieté naturelle, & jugeant indigne de leurs maximes, de laiſſer tant de perſones ſe mettre en peril : m'ont ordoné de vous écrire ; que ſi l'on trouve quelque Chrétien obſervant la religion particuliere de ſa nation, vous le délivrerés de tout trouble & de tout peril, & ne le teniés puniſſable d'aucune peine pour ce ſujet : puiſque l'on

a reconu par un si long-temps, qu'il n'y a aucun moyen de les persuader & de les guerir de cette opiniâtreté. Vous devés donc écrire aux tresoriers, aux gouverneurs & aux curateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils sachent qu'ils ne doivent pas passer plus avant dans la poursuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin prefet du pretoire.

Les gouverneurs & les magistrats des villes & de la campagne, croyant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent conoître par écrit; & commencerent même par l'execution. Tous les confesseurs qui étoient en prison furent délivrés, ceux qui travailloient aux mines furent renvoyés : il sembloit que la lumiere parust tout d'un coup, aprés une nuit obscure. On voyoit dans toutes les villes les églises celebrer leurs assemblées & leurs collectes ordinaires. Les infidelles en étoient surpris, & admirant ce changement si peu attendu, disoient tout haut que le Dieu des Chrétiens étoit grand & le seul vrai Dieu. Les Chrétiens qui avoient été fidelles dans la persécution reprenoient leur premiere liberté : ceux qui étoient tombés cherchoient avec empressement le remede à leurs ames malades, priant ceux qui étoient demeurés fermes, de leur tendre la main, & Dieu de leur estre propice. Les confesseurs délivrés du travail des mines retournoient chés eux & traversoient les villes, remplis d'une joie incroyable. On en voyoit sur les grands chemins & dans les places publiques des troupes nombreuses, qui marchoient en chantant à Dieu des pseaumes & des cantiques : ils achevoient ainsi leur voyage, & revenoient dans leurs

maiſons avec des viſages contens : les infidelles mêmes ſe rejoüiſſoient avec eux.

Zoſim. lib. 2. p. 674.

Maxence de ſon côté rendit auſſi la liberté à l'égliſe, aprés s'eſtre rendu maître de l'Afrique. Il y voulut faire recevoir ſes images, aprés la mort de ſon pere Herculius : mais les ſoldats les refuſerent, & demeurerent fideles à Galerius. Deſlors Maxence y euſt paſſé, s'il n'euſt été retenu par les devins, qui ne trouvoient pas les préſages favorables : & par la crainte d'Alexandre lieutenant du préfet du prétoire ; qui commandoit en Afrique. Maxence eſſaya de s'en défaire par artifice : mais la trahiſon ayant été découverte, les ſoldats donnerent la pourpre à Alexandre : qui ſoutint mal ſa revolte, étant déja vieux & naturellement timide & pareſſeux.

Il ariva cependant à Rome un accident qui penſa la renverſer. Le temple de la Fortune fut brûlé, ſans que l'on peuſt ſavoir d'où venoit le feu. Comme on s'empreſſoit à l'éteindre, un ſoldat dit des paroles injurieuſes à cette prétenduë divinité, & fut tué par le peuple ſuperſtitieux : ce qui excita une ſédition des ſoldats ; & le mal euſt été loin ſi Maxence ne l'euſt promptement arreſté. On peut croire que le ſoldat qui fut tué étoit Chrétien : mais non pas ceux, qui exciterent la ſédition à ſon ſujet : ſeulement on void, que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit deſlors de faire la guerre à Conſtantin, ſous pretexte de vanger la mort de ſon pere Herculius : mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoya des troupes : dés le premier choq celles d'Alexandre plierent : lui-même

même fut pris & étranglé. Cette victoire fut un pretexte à Maxence de piller l'Afrique & de triompher à Rome : & ce fut alors aparemment qu'il envoya en Afrique une indulgence, c'est à dire des lettres d'amnistie ou de grace : & qu'il rendit la liberté aux Chrétiens.

Optat. Milev. lib. 1. cont. Parm.

XXXIV. Commencement du schisme des Donatistes.

L'église étant donc en paix, les evêques s'assemblerent à Carthage, pour élire un evêque à la place de Mensurius. Botrus & Celeusius qui aspiroient à cette chaire firent ensorte que l'on n'apellast que les evêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point nécessaire. Car c'étoit la coûtume, que les evêques des grands sieges étoient ordonnés, non par d'autres métropolitains des provinces voisines ; mais par un evêque de la même province. Ainsi à Rome même l'evêque d'Ostie étoit deslors en possession d'ordonner le pape. Les evêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblés à Carthage, choisirent par le suffrage de tout le peuple Cecilien, diacre de la même église. Felix, evêque d'Aptunge : lui imposa les mains, & il fut ordonné evêque. Comme il fut assis dans la chaire episcopale, on lui remit le mémoire des vases d'or & d'argent que Mensurius son predecesseur avoit confiés en partant aux anciens de Carthage. Le mémoire fut présenté à l'evêque Cecilien en présence de témoins : on apella les anciens, à qui le dépost avoit été confié. Ils avoient compté d'en profiter : & plûtost que de le rendre, ils firent un parti contre Cecilien.

Optat. Milev. ibid.

v. Vales. de schism. Donat. c. 1.

Aug. brevic. coll. c. 16.

Botrus & Celeusius irrités de n'avoir pas été élus,

ſe joignirent à eux : Lucilla s'y joignit auſſi. C'étoit une femme riche, puiſſante & factieuſe, qui depuis long-temps ne pouvoit ſuporter la diſcipline de l'égliſe, & que Cecilien étant diacre avoit choquée pour ce ſujet. Ces trois partis joints enſemble en firent un, qui ſe déclara contre Cecilien, refuſant de communiquer avec lui, & voulant faire caſſer ſon ordination. Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Caſes noires, qui dés le temps que Cecilien étoit diacre, avoit déja fait un ſchiſme : Ils envoyerent à Second evêque de Tigiſi & primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui vinrent Donat de Maſcule, Victor de Ruſſicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Menale & pluſieurs autres evêques, juſques au nombre de ſoixante & dix irrités de n'avoir pas été appellés à l'ordination de l'evêque de Carthage. Tous ceux qui s'étoient avoüés traditeurs dans le concile tenu à Cirthe le quatriéme de Mars de l'année 305. étoient de ce nombre. Silvain evêque de Cirthe y étoit auſſi : lui qui étant ſoudiacre ſous l'evêque Paul, avoit livré une lampe & un chandelier d'argent l'an 304. le dix-neufiéme de May. Ces ſoixante & dix evêques furent receus & logés par le parti contraire à Cecilien : & pas un d'eux n'alla à la baſilique, où preſque toute la ville s'étoit aſſemblée avec lui, où étoit la chaire epiſcopale, & l'autel ſur lequel S. Cyprien, S. Lucien & les autres evêques avoient offert le ſacrifice : mais ils érigerent autel contre autel ; & s'aſſemblerent ſéparement en concile.

Aug. ep. 43. al. 162. c. 6.

Aug brevic. dit 3. c. 12.

S. n. 12.

S. liv. VIII. n. 39.

Ils citerent Cecilien pour comparoître devant eux, mais le peuple catholique ne l'y laissa pas aller; & lui-même ne jugea pas raisonable de quitter l'église, pour aller dans une maison particuliere, s'exposer à la passion de ses ennemis. Il leur manda pour réponse : S'il y a quelque chose à prouver contre moy, que l'accusateur paroisse & qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la persone de Cecilien : mais ils nommerent quelques-uns de ses confreres comme étant traditeurs ; ce qu'ils disoient estre prouvé par des actes publics, & toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accusoient le plus âprement étoit Felix d'Aptunge ordinateur de Cecilien ; & ils disoient qu'il étoit la cause de tout le mal. Cecilien l'ayant apris leur manda pour réponse : Si ceux qui m'ont ordonné sont traditeurs, s'ils croyent que Felix ne m'ait rien donné, par l'imposition de ses mains: qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme si je n'étois encore que diacre. Ce qu'il disoit, non qu'il révoquast en doute son ordination : mais pour se moquer d'eux & leur ôter tout pretexte. Au reste, ce discours semble montrer, que de diacre il avoit été fait evêque, sans jamais avoir été prêtre: comme il a été pratiqué long-temps depuis, même dans l'église Romaine. Les schismatiques ayant receu cette réponse de Cecilien, dirent leurs avis chacun en particulier: commençant par Second de Tigisi qui présidoit à l'assemblée. Un d'eux nommé Marcien donna son avis en ces termes : N. S. a dit dans l'evangile : Je suis la vraye vigne & mon Pere est le vigneron. Il

Aug. brevic. d. 3. c. 14. & epist. 43.

v. Mabillon. comm in ord. Rom. n 16. 18. Aug ibid c.16.

Cont. Fulgent. Donat. ap. Aug. c. ult.

Jo. xv. 1.

coupera & jettera tous les ſeps qui ne portent point de fruit. Donc ni les traditeurs, ni les idolatres, ni ceux qui ſont ordonnés dans le ſchiſme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'égliſe de Dieu: s'ils ne ſont reconciliés par la penitence, aprés avoir reconu & pleuré leur faute. C'eſt pourquoy Cecilien ayant été ordonné dans le ſchiſme par des traditeurs, doit eſtre excommunié. Purpurius de Limate, le même qui avoit avoüé dans le concile de Cirthe d'avoir tué ſon neveu, dit en parlant de Cecilien: Qu'il vienne recevoir l'impoſition des mains, & on lui caſſera la teſte pour penitence.

Enfin, ils condamnerent Cecilien, & fonderent leur jugement ſur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu ſe preſenter à leur concile: ſur ce qu'il avoit été ordonné par des traditeurs: ſur ce que l'on diſoit, qu'eſtant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martyrs, qui étoient en priſon. Ainſi, regardant le ſiege de Cartage comme vacant, ils procederent à une nouvelle élection; & ordonnerent un nommé Majorin domeſtique de Lucilla, qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cecilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cens bourſes: on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres; mais aucun ni des clercs, ni des veuves & du reſte du menu peuple n'en toucha rien; les evêques partagerent tout entre-eux. Enſuite les ſchiſmatiques écrivirent des lettres de tous côtés en Afrique, pour détourner tous les fidelles de la communion de Cecilien. Mais il ſe crut ſuffiſamment juſtifié; étant uni par lettres de com-

Gesta Zenophili consul.

Aug. epist. 43.

munion avec toutes les églises, & principalement avec l'église Romaine: où a toûjours été la primauté de la chaire apostolique. Telle fut l'origine du schisme des Donatistes en Afrique. Car on leur donna ce nom, à cause de Donat des Cases-noires, & d'un autre Donat plus fameux, qui succeda à Majorin dans le titre d'evêque de Carthage. *Aug. har. 69.*

XXXV. Mort de Galerius. Persecution de Maximin.

Cependant l'empereur Galerius se voyant à l'extremité recommanda à Licinius, qui étoit auprés de lui, sa femme Valeria fille de Diocletien, & son fils Candidien âgé de 15. ans : & peu de jours aprés son édit en faveur des Chrétiens, il finit miserablement, tout son corps étant consommé & corrompu : c'étoit la 19. année de son regne, & la vingtiéme devoit commencer le premier de Mars de l'année suivante.

Si-tôt que Maximin eut apris la mort de Galerius, il partit d'orient avec une extrême diligence: pour se rendre maître des provinces jusques au détroit de Calcedoine, pendant l'absence de Licinius, qui s'arrestoit en Illyrie. La guerre étoit preste à se declarer, & ils étoient en armes sur les bords de l'Hellespont chacun de leur côté : enfin, ils s'accommoderent & firent un traité sur le détroit même. Maximin revint aprés avoir mis ses affaires en seureté, & se montra tel à tout l'orient, qu'il avoit été en Syrie & en Egypte. Il résolut d'ôter aux Chrétiens la liberté, que l'édit de Galerius leur accordoit. D'abord il leur défendit sous quelque pretexte, de s'assembler dans les cimetieres : ensuite, pour paroître forcé à révoquer l'edit, il s'attira sous main des députations des villes; qui demandoient, qu'il fût *Lact. de mort. n. 36.* *Eus. IX. hist. c. 2.*

défendu aux Chrétiens de bâtir des lieux d'aſſemblée dans leurs enceintes. Antioche fut la premiere à demander en grace qu'il ne fût permis à aucun Chrétien d'y demeurer. Le chef de cette pourſuite étoit le curateur de la ville nommé Theotecne, homme violent & artificieux: qui avoit perſécuté les Chrétiens de tout ſon pouvoir, s'apliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, & à inventer
Ibid. c. 3. contre-eux toutes ſortes de calomnies: & qui en avoit fait mourir un tres-grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter Philien, c'eſt à dire, preſident à l'amitié; & fit pour la conſacrer des ceremonies, des ſacrifices & des purifications prophanes. Entre autres, il fit voir à l'empereur, pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit, que ſes ennemis les Chrétiens fuſſent bannis de la ville & du territoire.

c. 4. Theotecne ayant ainſi commencé, tous les autres magiſtrats des villes ſujettes à Maximin firent faire des decrets ſemblables: y étant excités encore par les gouverneurs des provinces, qui en faiſoient leur cour à l'empereur. Il répondoit à leurs decrets par des lettres tres favorables: & ainſi la perſécution recommença, aprés environ ſix mois d'intervalle, depuis le commencement de May juſques vers la fin d'Octobre. Maximin établit en chaque ville, pour ſacrificateurs des idoles & pour pontifes au deſſus d'eux, les perſonages les plus conſiderables, & qui avoient le plus paru dans les charges. Ces pontifes étoient d'une inſtitution nouvelle: ils s'a-
Lactant. n. 36. pliquoient avec grand ſoin aux ceremonies de leur

fausse religion, ils faisoient tous les jours des sacrifices devant tous leurs dieux; & avec le secours des anciens sacrificateurs, ils empeschoient les Chrétiens de bâtir des églises, ni de faire l'exercice de leur religion, en public ni en particulier: ils les prenoient de leur autorité, pour les faire sacrifier, ou les presentoient aux juges. Maximin n'en demeura pas là: il choisit dans les provinces des persones plus élevées en dignité, pour en faire des pontifes d'un ordre superieur; & il voulut que les uns & les autres portassent des manteaux blancs. L'empressement extraordinaire du prince excitoit tout le monde: les officiers & les particuliers *Eus. IX. c. 4.* croyoient, que le meilleur moyen d'obtenir toutes les graces qu'ils desiroient, étoit de crier contre les Chrétiens, & d'inventer contre-eux quelque malice nouvelle.

On fabriqua de faux actes de Pilate, contenant plusieurs blasfemes contre J. C. comme si c'eust été la procedure que Pilate avoit faite contre lui: & par l'ordre de l'empereur on les envoya par tout, dans les villes & dans le plat païs, pour estre exposés en public à tout le monde, & pour servir aux enfans de leçons que les maîtres d'écoles leur faisoient apprendre par cœur. Un commandant du nombre de ceux que les Romains appelloient ducs, ayant pris à Damas dans la place de miserables femmes débauchées: les ménaça de les mettre à la question, & leur fit dire, qu'elles avoient été Chrétienes, qu'elles savoient leurs abominations, & qu'ils commettoient des impuretés dans les églises

mémes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion : & leurs dépoſitions furent redigées en forme autentique, communi quées à l'empereur, & par ſon ordre envoyées & publiées dans toutes les villes & les autres lieux. Ce duc ſe tua lui-même peu de temps aprés.

Euſ. IX.c. 7. Ainſi donc les enfans dans les écoles avoient à la bouche tout le long du jour les noms de JESUS & de Pilate; & dans toutes les villes on voyoit des decrets & des reſcrits de l'empereur gravés en tables d'airain. Celui qu'il envoya à la ville de Tyr contenoit ce qui ſuit: A la fin la foibleſſe de l'eſprit humain a ſecoüé l'obſcurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plûtoſt malheureux qu'impies, envelopés des tenebres pernicieuſes de l'ignorance: & ils reconoiſſent qu'ils ſont gouvernés par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joye que nous avons reſſentie, de recevoir cette illuſtre marque de vôtre devotion envers les dieux: quoi que dés auparavant perſone n'ignoraſt, quelle étoit vôtre religion; fondée non ſur une créance de paroles vaines, mais ſur une ſuite continuelle de miracles éclatans. C'eſt pourquoi vôtre ville s'apelle avec juſte titre, le ſiege & l'habitation des dieux immortels: ayant tant de preuves évidentes de leur préſences. Maintenant elle a négligé tous ſes intereſts particuliers: & ſi-toſt qu'elle s'eſt aperceuë que ceux qui ſuivoient la maudite folie recommençoient à ſe gliſſer, & que le feu aſſoupi ſe réveilloit: elle a eu recours à nôtre pieté comme au rempart de toutes les religions. C'eſt le grand

grand Jupiter, lui qui préside à vôtre illustre ville, qui conserve vos dieux domestiques, vos femmes, vos enfans, vos maisons : c'est lui qui vous a inspiré cette salutaire pensée : nous montrant combien il est utile de s'aprocher des saintes cérémonies, avec la vénération qui leur est deuë. Car qui est assés insensé, pour ne pas comprendre, que c'est par la faveur des dieux que la terre donne ses fruits en abondance, que nous sommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempestes, de tremblemens de terre ; au lieu que ces malheurs étoient fréquens auparavant ? Et tout cela arrivoit à cause de la pernicieuse erreur & de l'extravagance de ces scelerats, qui couvroit presque toute la terre de confusion. Voyés la beauté des moissons & des prairies, & la serenité du ciel. Réjoüissés-vous de ce que la puissance du terrible Mars, étant apaisée par vos sacrifices, vous joüissés d'une paix tranquille. Tous ceux qui sortant de cet aveuglement sont revenus à des sentimens raisonables : doivent se regarder comme sauvés d'un naufrage & délivrés d'une dangereuse maladie : mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie, soient chassés au plus loin de vôtre ville & de son territoire, comme vous l'avés demandé : afin que délivrée de toute profanation, elle puisse servir les dieux, suivant les mouvemens de sa pieté. Au reste pour vous faire conoître combien cette demande nous a été agréable : nous vous permettons de nous demander telle grace qu'il vous plaira, en considération de vôtre affection pour le service des dieux. Vous l'obtiendrés sans delay, comme un témoignage éternel à

vous & à vos deſcendans, de la maniere dont nous avons récompenſé vôtre religion.

Tel fut le reſcrit de Maximin pour la ville de Tyr : par où l'on peut juger des autres, & en général des ſolides raiſons que les payens employoient contre la religion Chrétiene. Maximin fit alors par tout ſon empire ce qu'il avoit fait en orient. Il défendoit, ſous prétexte de clemence, de faire mourir les Chrétiens, & commandoit ſeulement de les mutiler. Ainſi on arrachoit les yeux aux confeſſeurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nés, ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir pluſieurs.

Lactant. mort. n. 36.

XXXVI. S. Apollonius & S. Philemon.

Acta ſinc. p. 539. ex Ruf. & Pall.

Le moine Apollonius, qui pour ſon mérite avoit été ordoné diacre, avoit ſoin pendant la perſécution de viſiter les freres & de les encourager ; en ſorte qu'il fit pluſieurs martyrs. Il fut pris & mis en priſon dans la ville d'Antinoüs en Egypte : pluſieurs payens venoient lui inſulter & lui dire des injures : entre autres un nommé Philemon joüeur de flûte, fameux & cheri de tout le peuple. Il traitoit Apollonius d'impie & de ſéducteur, digne de la haine publique. Apollonius lui répondit : Mon fils, Dieu veüille avoir pitié de toy & ne te pas imputer ces diſcours. Philemon fut touché de ces paroles, & en ſentit un effet ſi merveilleux en ſon cœur, que tout à coup il ſe confeſſa Chrétien. Il court au tribunal du juge nommé Arien, & s'écrie devant tout le peuple : Vous eſtes injuſtes de punir les amis de Dieu : les Chrétiens ne font ni n'enſeignent rien de mauvais. Le juge, qui conoiſſoit le perſonage, crut d'abord que c'étoit un jeu : mais quand il vit qu'il

continüoit sérieusement & constamment ; il dit : Tu es fou, Philemon, tu as perdu l'esprit tout d'un coup. Ce n'est pas moy, dit Philemon, qui suis fou ; c'est toy-même, tu es un juge tres-injuste & tres-insensé, de faire périr tant d'hommes justes. Pour moy je suis Chrétien, & il n'y a point de meilleurs gens que les Chrétiens. Le juge aprés avoir essayé de le ramener par la douceur, lui fit soufrir toutes sortes de tourmens.

Mais sachant que ce changement de Philemon venoit des discours d'Apollonius ; il le fit aussi tourmenter cruellement, l'accusant d'estre un séducteur. Apollonius dit : Pleust à Dieu que vous mon juge & tous les assistans qui m'entendent, pûssiés tous suivre cette erreur dont vous m'accusés. Le juge ayant oüi ces paroles le condamna à estre brûlé avec Philemon devant tout le peuple. Mais aprés qu'ils furent entrés dans le feu, S. Apollonius dit à haute voix : Seigneur ne livrés pas aux bestes ceux qui vous confessent : mais montrés-nous évidemment vôtre puissance. Aussi-tôt un nuage plein de rosée les environna & éteignit le feu. Le juge & le peuple étonnés se mirent à crier tout d'une voix : Le Dieu des Chrétiens est grand & unique, c'est le seul immortel. Le prefet d'Alexandrie l'ayant apris en fut extraordinairement irrité: il choisit les plus cruels de ses officiers, & fit amener à Alexandrie chargés de chaînes le juge Arien qui s'étoit converti, & ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voyage S. Apollonius commença à instruire dans la foi ceux qui les conduisoient ; & il les persuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs prisoniers, & se

Ps. 73. 19.

confesserent aussi Chrétiens. Le prefet d'Egypte les voyant immobiles dans la foi, les fit jetter au fonds de la mer, & les baptisa sans y penser. Leurs corps se trouverent ensuite tout entiers sur le rivage, on les mit dans un même sepulcre, & il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

XXXVII. Autres martyrs d'Alexandrie. *Eus. VIII. hist. c. 13.*

Plusieurs autres soufrirent le martyre à Alexandrie, Faustus, Didius & Ammonius prestres : Hesychius, Theodore & Pacome evêques de diverses églises : & un grand nombre d'autres en divers lieux, où leur memoire fut depuis celebre. C'est le temps du martyre de S. Pierre evêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le siege douze ans ; trois ans avant la persécution, neuf ans depuis qu'elle eut commencé. Il passa ces neuf années dans des exercices de pieté plus rigoureux : ne laissant pas de prendre grand soin de son église. Car il n'étoit pas moins recommandable par la science de la religion, que par la vertu. Il fut arresté sans aucun sujet, & lors qu'on s'y attendoit le moins ; par ordre de Maximin, qui lui fit promptement couper la teste, le vingt-cinquiéme de Novembre cette année 311. neuviéme de la persécution. Outre les canons de penitence que j'ay raportés, il avoit écrit un livre de la divinité, où il parloit tres correctement du mystere de l'incarnation, disant : que le verbe Dieu s'est fait homme sans quitter sa divinité. L'église d'Alexandrie demeura un an sans pasteur.

Eus. VII. hist. c ult & IX. c. 6.

An. 311.

Conc. Eph. in Calc. act. 1. to. 4. p. 286.

Gelas. Cyzic. lib. II. c. 1.

Alors S. Antoine quitta son monastere, & vint à Alexandrie avec les martyrs que l'on y conduisoit de toutes parts, disant : Allons aussi combattre ou

Athanas. vita Ant. c. 15. p. 479.

voir les combats. Quelque desir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas se livrer lui-même : mais il servoit les confesseurs dans les mines où ils travailloient & dans les prisons. Il prenoit grand soin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appellés : & aprés qu'ils avoient confessé, il les accompagnoit jusques à l'execution. Le juge voyant la fermeté d'Antoine & de ses compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugemens, ou de séjourner dans la ville. Tous les autres se cacherent ce jour là : mais Antoine méprisa tellement cette ordonnance, que le lendemain il se mit en un lieu élevé : ayant exprés lavé son habit de dessus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il se presenta ainsi au juge comme il passoit avec sa suite, & fut sensiblement affligé de n'avoir pas souffert le martyre : mais Dieu le reservoit pour l'instruction des solitaires. Aprés la mort de S. Pierre d'Alexandrie, l'effort de la persécution étant passé, il retourna à son monastere.

A Emese en Phenicie trois martyrs furent exposés aux bestes & devorés. L'un d'eux étoit l'evêque Silvain, tres avancé en âge, qui avoit passé quarante ans entiers dans l'épiscopat. Mais un des plus illustres martyrs de cette persécution fut Lucien prestre de l'église d'Antioche, tres austere en sa vie, tres savant & tres éloquent. Il fit une édition de l'écriture sainte, ou plûtôt une correction des septante, suivant les meilleurs exemplaires : ensorte qu'il y en avoit trois éditions fameuses. Celle d'Egypte, faite par Hesychius : celle de Palestine, par le martyr

XXXVIII. Saint Lucien d'Antioche. *Eus. IX. hist. c. 6.*

Hier. in Catal. id. ep. 107. & in Ruf.

Pamphile : celle d'Antioche, par le martyr Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque temps ſuſpecte: on l'accuſa d'eſtre dans les ſentimens de Paul de Samoſate, & il demeura ſeparé de la communion ſous trois evêques ; apparemment Domne, Timée & Cyrille. Mais peut-eſtre ne l'accuſoit-on que faute de le bien entendre ; comme S. Denis d'Alexandrie. Quoy qu'il en ſoit, il mourut dans la communion de l'égliſe, conſideré comme un grand aſcete & un grand martyr. Il fut mené à Nicomedie, où l'empereur Maximin demeuroit alors ; & preſenta au gouverneur une apologie de la doctrine Chrétiene, qui ne ſervit qu'à le faire mettre en priſon. Delà, il écrivit pluſieurs lettres : une entre-autres à l'égliſe d'Antioche qui finiſſoit par ces mots : Toute la compagnie des martyrs vous ſaluë. Je vous annonce la bonne nouvelle, que le pape Anthime a terminé ſa courſe par le martyre. Cette lettre fait voir, qu'il étoit en communion avec les autres martyrs & avec l'égliſe d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme eſt l'evêque de Nicomedie.

Athan. in Synop. ſcript.

Euſ. VIII. hiſt. c. 13.

Chr. paſch. an. 303. p. 277.

Le gouverneur aprés avoir inutilement expoſé Lucien a pluſieurs tourmens, le voulut éprouver par la faim : & quand il l'eut long-temps ſoufferte, on dreſſa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles, pour irriter l'appetit par la preſence de l'objet : mais le ſaint martyr demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à ſon tribunal, l'interrogea encore dans les tourmens, & lui demanda ſon païs, ſes parens, ſa profeſſion : mais il répondoit ſeulement à toutes les queſtions : Je ſuis

Chryſoſt. hom. 46.

Chrétien. Il mourut en prononçant cette ſainte confeſſion : l'an 312. le ſeptiéme de Janvier : jour auquel l'égliſe celebre encore ſa memoire. Il fut enterré à Drepane ville de Bythinie, que Conſtantin rétablit depuis, avec exemption de tributs en l'honeur de ce martyr ; & lui donna le nom de ſa mere en la nommant Helenople. Dans le même temps Baſiliſque evêque de Comane ſoufrit auſſi le martyre à Nicomedie.

An. 312. Martyr. Rom. Chr. paſch. an. 327. p. 283.

Pall. vita Chryſ. c. 11. p. 59.

XXXIX. Autres martyrs.

Je raporteray icy trois martyrs illuſtres, dont on ne ſait pas préciſément le temps : S. Gordius, S. Barlaam & ſainte Julite. Gordius étoit de Ceſarée en Cappadoce : il porta les armes & fut centurion. Mais voyant la violence de la perſécution, il quitta le ſervice, abandonna ſes biens, ſes eſclaves, ſes parens, ſes amis, & ſe retira dans les lieux deſerts: où il s'exerça long-temps aux jeûnes, aux veilles, aux prieres, à la méditation de l'écriture ſainte. Quand il crut eſtre aſſés préparé au combat, il revint, & prit le temps d'une feſte, que les payens celebroient en l'honeur de Mars. Tout le peuple étoit aſſemblé pour voir des courſes de chevaux : les Juifs & pluſieurs Chrétiens foibles y aſſiſtoient avec les infidelles. Gordius ſe preſenta hardiment au milieu de la carriere, & s'écria: Voila que ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé : je me ſuis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point. Ces paroles attirerent ſur lui les yeux de toute l'aſſemblée. Il étoit tel, qu'un homme qui depuis long-temps habitoit les montagnes : la barbe longue, les cheveux negligés, le corps ſec : mal vêtu, portant une beſace,

Acta ſinc. p. 567. ex Baſil. hom. 19.

Rom x. 20.

appuyé ſur un bâton. Tous ſe mirent à crier : les Chrétiens de joye, les payens de fureur : le gouverneur qui préſidoit aux jeux fit faire ſilence, & on amena Gordius à ſon tribunal. Il eſſaya en vain les menaces des plus cruels tourmens, & les promeſſes les plus flateuſes : enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nuë, & condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du ſpectacle environoit le tribunal : ceux qui étoient demeurés dans la ville y accoururent auſſi, juſques aux vieillards les plus infirmes & aux filles les plus retirées. Les parens & les amis de Gordius l'embraſſoient en pleurant, pour lui perſuader de ne ſe pas perdre dans la fleur de ſa jeuneſſe, & du moins de diſſimuler ſa foi. Mais il demeura ferme, & leur dit : Ne pleurés point ſur moy, mais ſur les ennemis de Dieu qui perſécutent les Chrétiens, & qui ſe preparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Aprés leur avoir parlé long-temps, il fit ſur lui le ſigne de la croix, & s'en alla au ſupplice avec un viſage ferme & ſans changer de couleur.

Acta ſinc. p. 565. Ex S. Baſil. hom. 18.

Barlaam étoit un homme ruſtique, ſimple & ignorant, mais d'un grand courage. Il fut mis en priſon & ſoufrit tous les tourmens, juſques à laſſer les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin il fut amené devant l'autel des idoles : on lui mit dans la main des charbons ardens avec de l'encens, afin qu'il ſemblaſt l'ofrir en ſecoüant la main. Mais il tint ſa main ferme comme ſi elle eut été de bronze, & aima mieux la laiſſer brûler. En la même ville de Céſarée Julitte, femme chrétiene, fit apeller en

en justice un homme riche & puissant, qui vouloit usurper tout son bien sans fondement. Ne pouvant se défendre, il s'avisa de dire qu'elle n'étoit pas recevable à paroître en justice, parce qu'elle étoit chrétiene ; & en effet les derniers édits le portoient. Le juge laissant le principal de l'afaire civile, fit aporter du feu & de l'encens ; & comme elle refusa de sacrifier, il la condamna au feu. Elle aprés avoir dit beaucoup de choses sur la confession du nom de Dieu, se jetta gayement sur le bucher & y mourut. Son corps demeura entier, & fut ensuite enterré dans le vestibule de la principale église. A sa mort il sortit une fontaine qui fut d'une grande utilité à la ville.

Acta sinc. p. 573. Ex Basil orat. 5.

XL. Famine & peste. *Eus. IX. hist. c. 8.*

Cependant malgré la protection des dieux, dont les payens s'étoient flattés & les beaux discours des édits de Maximien, son empire fut affligé de toutes sortes de maux. Les pluyes d'hyver causes de la fécondité dans les païs chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire : delà vint une famine imprévuë ; & ensuite la peste, avec une autre maladie consistant principalement en un ulcere enflammé, que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps ; mais il attaquoit principalement les yeux, & fit quantité d'aveugles, hommes, femmes & enfans. En même temps Maximin s'attira la guerre avec les Armeniens, anciens amis & alliés des Romains. Ils étoient Chrétiens & affectionnés à la religion : & il se les rendit ennemis, en les voulant obliger à sacrifier aux idoles. Il soufroit beaucoup en cette guerre d'Armenie lui & ses troupes :

& cependant les villes de ſon obïſſance étoient ravagées par la peſte & par la famine. Une medimne de froment ſe vendoit deux mille cinq cens dracmes attiques. La medimne étoit environ deux boiſſeaux & un quart, & les deux mille cinq cens dracmes faiſoient plus de neuf cens ſoixante livres de nôtre monoye. Il mouroit un grand nombre de perſones dans les villes, & plus encore dans la campagne. Enſorte que les regiſtres de cens, qui contenoient les noms des païſans, étoient preſque tout effacés. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher : d'autres aprés avoir vendu leurs fonds petit à petit étoient réduits à la miſere. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin & de mauvaiſes herbes, qui ruinoient leur ſanté. Des femmes des plus nobles étoient réduites à mandier dans les places des villes : la honte qui paroiſſoit ſur leurs viſages & la propreté de leurs habits faiſoient voir leur qualité. Les uns deſſéchés & ſemblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté & d'autre, & tomboient enfin de foibleſſe dans les ruës : puis couchés ſur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain ; & preſts à rendre le dernier ſoupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim, n'ayant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodés étonnés de la multitude de ceux qui demandoient, aprés avoir beaucoup donné, devenoient durs & inſenſibles : craignant de tomber dans le même beſoin. Enſorte que l'on voyoit au milieu des places & des ruës des corps morts tout nuds, qui demeuroient pluſieurs jours ſans ſepulture. Quelques-uns furent

mangés des chiens : ce qui fit que les vivans se mirent à tuer les chiens, de peur qu'ils ne devinssent enragés & ne les attaquassent eux-mêmes.

La peste ne faisoit pas moins de ravage, principalement sur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de persones constituées en dignité, de magistrats & de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de temps ; comme si la famine les eut exprés gardés à la peste. Tout étoit plein de gemissemens dans les places & dans les ruës. On ne voyoit que des enterremens avec les flutes & les tambours : souvent on portoit ensemble deux ou trois corps, & les familles entieres périssoient. Il n'y eut que les Chrétiens, qui montrerent de l'humanité en cette occasion & s'apliquerent à secourir les misérables. On les voyoit occupés tout le jour : les uns à ensevelir les morts, dont persone ne prenoit soin & qui tomboient à milliers : les autres à rassembler les pauvres affamés & leur distribuer du pain. En sorte que tout le monde en parloit, & confessoit hautement que les Chrétiens étoient les seuls, qui conussent la veritable pieté.

XLI. Tyrannie de Maximin. *Lactant. n. 37.*

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare ni moins débauché, pour tous ces malheurs. Les impositions extraordinaires qu'il faisoit, enlevoient tout ce que Diocles & Maximien avoient laissé. On fermoit les greniers des particuliers, on selloit leurs magasins, on exigeoit par avance les tributs des années suivantes. On enlevoit des troupeaux de bétail, pour les sacrifices ordinaires & pour la sub-

ſiſtance des troupes, qui prodiguoient les vivres. Tout cela ne contribua pas peu à la cherté & à la famine. Sa paſſion pour les femmes étoit encore plus inſupportable : il y avoit des eunuques & d'autres miniſtres infames, qui cherchoient par tout. Si-tôt que l'on trouvoit un beau viſage, c'étoit aux maris & aux peres à ſe retirer. On dépoüilloit les femmes & les filles de qualité pour les viſiter, & ſi quelqu'une en faiſoit difficulté, on la faiſoit mourir comme criminelle de leze majeſté. Il y eut des maris qui ſe tuerent eux-mêmes, ne pouvant ſe conſoler qu'il eût abuſé de leurs femmes, qu'ils aimoient pour leur fidelité : ſouvent il les leur renvoyoit aprés en avoir abuſé ; & c'étoit les premiers du Senat qu'il traitoit ainſi.

Sophronie femme du prefet de Rome, étant abandonnée par ſon mari à l'empereur Maximin, demanda un peu de temps pour ſe parer : mais quand elle fut ſeule dans ſa chambre, elle ſe perça d'une épée, & ne laiſſa que ſon corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que perſone ne ſe mariât, ſans ſa permiſſion ; & il faiſoit épouſer à ſes eſclaves des filles nées libres dont il avoit abuſé. Ses officiers ſuivoient ſon exemple : ils enlevoient à leur gré les filles de médiocre condition ; & ils demandoient à l'empereur les plus conſidérables, que perſonne n'oſoit leur refuſer, quand ils avoient une requeſte réponduë de lui. Ses gardes & la pluſpart de ſa ſuite étoient des barbares, principalement des Goths, qui chaſſés par les leurs s'étoient donnés à Galerius.

Maximin n'épargna pas même l'impératrice qu'il venoit d'appeller sa mere, Valerie fille de Diocles, veuve de Galerius. Elle avoit passé dans ses terres croyant y estre plus en seureté, vû principalement qu'il étoit marié : mais elle n'avoit pas encore achevé son deüil, qu'il lui envoya faire des propositions de mariage : étant prest à répudier sa femme, si Valerie consentoit à l'épouser. Valerie répondit, qu'elle ne pouvoit penser à des nopces, dans l'état de deüil où elle étoit ; que s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même : enfin, qu'il étoit sans exemple, qu'une femme de son rang se fût remariée. Ayant receu cette réponse, il entre en furie, la proscrit, lui ôte son bien, ses officiers, fait mourir ses eunuques dans les tourmens : l'envoye en exil avec sa mere, les faisant souvent changer de place comme pour s'en joüer. Il condamne ses amies, sous de faux pretextes d'adultere. L'impératrice Valerie étant ainsi releguée dans les deserts de Syrie, trouva moyen d'en donner avis secretement à Diocles son pere. Il envoya prier Maximin de la lui renvoyer ; & aprés plusieurs ambassades reïterées il ne pût l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Constantin

Zosim. lib. II. p. 675.

Maxence avoit declaré la guerre à Constantin sous pretexte de venger la mort de son pere Herculius. Constantin de sa part avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, & en même-temps celles de Diocletien ; car dans la plus part des peintures ils étoient joints ensemble. Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur, de voir de son vivant ses images abattuës : aussi Diocletien en conceut un tel

chagrin, qu'il résolut de mourir. Maximin avoit de la jalousie contre Licinius, que Galerius lui avoit preferé. Ainsi nonobstant le traité qu'ils venoient de faire, quand il seut que Constantin avoit promis sa sœur à Licinius, la liaison de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoya donc secretement à Rome, pour demander à Maxence son alliance & son amitié. Ce secours parut à Maxence comme venu du ciel : il receut bien les ambassadeurs, on fit le traité, on mit ensemble les images des deux empereurs Maximin & Maxence. Maxence se tenoit enfermé dans Rome, à cause d'un oracle qui le menaçoit de mort, si il sortoit hors des portes. Il ne laissoit pas de faire la guerre par de bons capitaines ; & il étoit le plus fort. Outre l'armée de son pere, dont il avoit dépoüillé Severe, il en avoit une autre de Maures & d'Italiens, qui lui étoit particuliere. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage : enfin Constantin se servant de tout son courage & résolu à tout évenement, aprocha de Rome avec toutes ses troupes ; & campa vis à vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuse. *Euseb. vita Const. lib. 1. c. 17. 23 &*

Comme ses forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir besoin d'un secours supérieur, & pensa à quelle divinité il s'adresseroit. Il considera que les empereurs qui de son temps avoient été zelés pour l'idolatrie & la multitude des dieux avoient peri misérablement : & que son pere Constance, qui avoit honoré toute sa vie le seul Dieu souverain, en avoit receu des marques sensibles de protection. Il résolut donc de s'attacher à ce grand

Dieu ; & ſe mit à le prier inſtamment, de ſe faire connoître à lui, & d'étendre ſur lui ſa main favorable. L'empereur Conſtantin prioit ainſi de toute ſon affection : quand vers le midy, le ſoleil commençant à baiſſer, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel au deſſus du ſoleil une croix de lumiere & une inſcription qui diſoit : Ceci te fera vaincre. Il fut étrangement ſurpris de cette viſion, & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même choſe, ne furent pas moins étonnées. L'empereur long-temps aprés racontoit cette merveille, & aſſuroit avec ſerment l'avoir veuë de ſes yeux, en preſence d'Euſebe evêque de Céſarée, qui en a écrit l'hiſtoire.

Conſtantin fut occupé le reſte du jour de cette merveille, penſant à ce qu'elle pouvoit ſignifier. La nuit comme il dormoit J. C. lui aparut, avec le même ſigne qu'il avoit veu dans le ciel ; & lui ordonna d'en faire une image & de s'en ſervir contre ſes ennemis dans les combats. L'empereur ſe leva avec le jour, & declara le ſecret à ſes amis : puis il fit venir des orfévres & des joüailliers, & s'étant aſſis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enſeigne qu'il vouloit faire ; & leur commanda de l'executer avec de l'or & des pierres précieuſes : en voici la forme. Un long bois comme d'une pique revêtu d'or avoit une traverſe en forme de croix : aubout d'enhaut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries qui enfermoit le ſymbole du nom de Chriſt, c'eſt à dire, les deux premieres lettres

☧ Chi & Ro, le Ro posé au milieu du Chi en cette sorte. A la traverse de la croix pendoit un petit drapeau quarré d'une étoffe trés prétieuse, de pourpre tissuë d'or & chargée de pierreries. Au dessus de ce drapeau & au dessous de la petite croix, c'est à dire du monogramme, étoit en or l'image de l'empereur & de ses enfans. Telle fut l'enseigne que fit faire Constantin: la forme n'en étoit pas nouvelle: mais on ne trouve point avant ce tems, le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toûjours depuis. L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de Christ : ses soldats le portoient sur leurs escus : & les médailles des empereurs Chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes, des plus braves & des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

V. Cang Gloss. Prudent. in Symm. lib. 1.



Euseb. 11. vit. c. 8.

Cependant il fit venir des evêques, & leur demanda quel étoit ce Dieu qui lui avoit aparu, & que signifioit ce signe. Ils lui dirent : Ce Dieu est le fils unique du seul Dieu : le signe que vous avés veu est le trophée de la victoire qu'il a remportée sur la mort, quand il est venu sur la terre. Là dessus ils lui expliquerent la cause

de son

de ſon avenement & le myſtere de l'incarnation. L'empereur écoutoit ces diſçours, & toûjours frapé de ce qu'il avoit veu, les recevoit comme des inſtructions divines. Il voulut deſlors lire les ſaintes écritures, avoir toûjours des evêques auprés de lui, & honorer en toutes manieres le Dieu qui lui avoit aparu.

XLIV. Victoire de Conſtantin.

Euſ. 1. vita Conſt. 33. 34. &c. VIII. hiſt. 16.

Prud. in ſym. lib. 1.

Maxence demeuroit enfermé dans Rome, où il s'abandonnoit à toutes ſortes de crimes. Un jour, ſur un ſujet aſſés leger, il fit maſſacrer une grande multitude de peuple, par les ſoldats prétoriens: ſous divers prétextes il fit mourir pluſieurs ſenateurs l'un aprés l'autre pour avoir leur bien: il réduiſoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort ſuperſtitieux, & cherchoit à s'attirer la victoire par des operations magiques: il faiſoit immoler des lions, & ofroit des ſacrifices déteſtables: juſques à faire ouvrir des femmes enceintes & foüiller dans les entrailles des petits enfans. Effrayé de quelque mauvais augure il quitta le palais avec ſa femme & ſon fils, & ſe retira dans une maiſon particuliere.

Panegyr. 2.

An. 312.

La cinquiéme année de ſon regne finiſſoit le vingt-huitiéme d'Octobre de cette même année 312. Ce même jour Conſtantin encouragé par la viſion celeſte, mit ſes troupes en bataille & s'aprocha de Rome. Maxence fit ſortir les ſiennes ſans ſortir lui-même: elles paſſerent le pont: les deux armées ſe rencontrerent & le combat s'échauffa. Cependant il y eut ſédition dans Rome, & le peuple diſoit tout haut, que Maxence abandonnoit la cauſe publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour

la feste de son avenement à l'empire ; le peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cry il s'enfuit du cirque , apella quelques senateurs & fit consulter les livres des Sibylles. On trouva que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr misérablement : il crut la victoire asseurée pour lui. Il sort & vient à l'armée : une infinité de choüettes vinrent aussi-tost se reposer sur les murailles. A la veuë de Maxence le combat se rallume , ses gens plient , il fuit ; & poussé par la foule , il regagne le pont, qu'il avoit fait faire avec des batteaux : mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre, en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit crû par là tendre un piege à ses ennemis ; & il y fut pris lui-même. Le pont se trouva rompu , les batteaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient dessus , Maxence tout le premier tomba dans le Tibre , ensuite ses gardes : & telle fut la fin de ce tyran. Son corps fut trouvé : on lui coupa la teste, & on la porta dans Rome sur une pique.

Zosim. lib. II. p. 676.

Elle ouvrit aussi-tost ses portes à Constantin , & il y entra victorieux. Le senat & tout ce qu'il y avoit de grand , le peuple Romain & jusques aux femmes & aux enfans , le receurent comme leur liberateur : avec une joye qui paroissoit à leurs regards & à leurs cris. Une grande multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuse nouvelle. Constantin triompha : la pompe fut ornée par les senateurs délivrés des prisons , où les retenoit Maxence : dont la teste fut portée dans le triomphe , & ensuite envoyée en Afrique. Le senat fit ériger un arc de

triomphe à l'honneur de Conſtantin, qui ſe void encore à Rome avec cette inſcription: A l'empereur Céſar Flavius Conſtantin grand, pieux, heureux, le ſenat & le peuple Romain a dédié cet arc de triomphe: parce que pouſſé par la divinité & par ſa grandeur d'ame, accompagné de ſon armée il a vangé l'état en même temps du tyran & de toute ſa faction par ſes juſtes armes. On orna cet arc de pluſieurs bas reliefs excellens qui avoient été faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux, & de Marc-Aurele. On dreſſa une ſtatuë à Conſtantin dans une place publique de Rome où il voulut paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, & fit mettre à la baſe cette inſcription: Par ce ſigne ſalutaire, vraye marque de courage, j'ay délivré vôtre ville du joug du tyran, & j'ay rétably le ſenat & le peuple en ſon ancienne ſplendeur. L'Italie dédia à Conſtantin un écu & une couronne d'or: Rome une ſtatuë d'or, comme d'un dieu: & il demeura à Rome le reſte de cette année. *Euſ. IX hiſt. c. 9. l. VII. c. 4.*

XLV. Mort de Diocletien.

Maximin ayant apris la défaite de Maxence, en fut auſſi afligé, que s'il avoit été vaincû lui-même. Mais ayant apris enſuite que le ſenat avoit donné à Conſtantin le titre de premier empereur que luimeſme s'attribuoit; il en fut tellement irrité, qu'il ſe déclara ouvertement ſon ennemi, & lui diſoit des injures mélées de railleries. Cependant le vieux Diocles étoit toûjours languiſſant. Depuis qu'il eut apris que Conſtantin avoit abattu ſes images avec celles d'Herculius, il réſolut de mourir: il alloit de côté & d'autre agité de continuelles inquietudes, ſans pren- *Lact. n. 44.* *Id. n. 42.*

dre ni nourriture ni repos. Il ne faisoit que gemir & répandre des larmes, il se tournoit & retournoit sans cesse, tantost dans son lit, tantost à terre. Cet empereur qui avoit regné vingt ans si heureusement, tombé depuis sept ans dans une vie obscure, méprisé & maltraité, réduit enfin à haïr la vie: mourut d'épuisement & d'affliction le troisiéme de Decembre de cette année 312.

An. 312.

XLVI. Edit de Constantin & de Licinius en faveur des Chrétiens. *An.* 313.

Lact n 45. *Eus. x. hist* 5.

Constantin ayant passé à Rome deux mois & demi, en partit le dix-huitiéme de Janvier 313. & se rendit à Milan. Licinius s'y trouva aussi, pour recevoir Constantia sœur de Constantin, qu'il devoit épouser; & les noces y furent célébrées. Ce fut là que les deux empereurs firent un édit en faveur des Chrétiens en ces mots: Nous étant heureusement assemblés à Milan, moy Constantin auguste & moy Licinius auguste, & traitant de tout ce qui regarde la seureté & l'utilité publique: nous avons crû qu'un de nos premiers soins devoit estre de regler ce qui regarde le culte de la divinité, & de donner aux Chrétiens & à tous les autres la liberté de suivre telle religion que chacun voudroit; afin d'attirer la faveur du ciel sur nous & sur tous nos sujets. Nous avons donc résolu par un conseil salutaire, de ne dénier à qui que ce soit la liberté d'attacher son cœur à l'observance des Chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui estre la plus convenable: afin que la souveraine divinité, dont nous suivons la religion d'un cœur libre, puisse nous favoriser en tout de ses graces ordinaires. C'est pourquoi vous devés savoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit est adressé:) que

nonobſtant toutes les clauſes des lettres qui vous ont été adreſſées touchant les Chrétiens : il nous a plû maintenant d'ordonner purement & ſimplement, que chacun de ceux qui ont la volonté d'obſerver la religion chrétienne, le faſſe ſans eſtre inquieté ni moleſté en façon quelconque. Ce que nous avons crû devoir vous déclarer nettement, afin que vous ſachiés, que nous avons donné aux Chrétiens la faculté libre & abſoluë d'obſerver leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté: pour maintenir la tranquillité de nôtre regne.

Nous avons deplus ordonné, à l'égard des Chrétiens : que ſi les lieux où ils avoient coûtume de s'aſſembler ci-devant, & touchant leſquels vous aviés receu certains ordres par des lettres à vous adreſſées, ont été achetés par quelqu'un, ſoit de nôtre fiſc, ſoit de quelque perſone que ce ſoit : ils ſoient reſtitués aux Chrétiens, ſans argent ni répétition de prix, & ſans aucun delay ni difficulté. Que ceux qui les auront receus en don, les rendent pareillement au plûtoſt: & que tant les acheteurs que les donataires, s'ils croyent avoir quelque choſe a eſperer de nôtre bonté, s'adreſſent au vicaire de la province, afin qu'il leur ſoit pourveu par nous. Tous ces lieux ſeront incontinent délivrés à la communauté des Chrétiens, par vos ſoins. Et parce qu'il eſt notoire, qu'outre les lieux où ils s'aſſembloient, ils avoient encore d'autres biens apartenans à leur communauté, c'eſt à dire aux égliſes & non aux particuliers : vous ferés rendre à leurs corps & communautés toutes ces choſes

aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation : à la charge que ceux qui les auront restituées sans remboursement, pourront esperer de nôtre grace leur indemnité. En tout ceci vous employerez tres-efficacement vôtre ministere, pour la communauté des Chrétiens : afin d'exécuter nos ordres au plûtost, & procurer la tranquillité publique. Ainsi la faveur divine, que nous avons déja éprouvée en de si grands évenemens : continuera toûjours à nous attirer d'heureux succés, avec le bon-heur des peuples. Et afin que cette ordonnance puisse venir à la connoissance de tous : vous la ferez afficher par tout avec vôtre attache, en sorte qu'elle ne puisse estre ignorée de persone. Tel fut l'édit de Constantin & de Licinius pour la liberté de la religion chrétiene.

XLVII. Guerre de Maximin. *Lact. n. 45.*

Maximin aprenant qu'ils étoient occupés à célébrer des noces : partit de Syrie, fit marcher ses troupes dans la plus grande rigueur de l'hyver ; & doublant les journées, se rendit en Bithynie, avec une armée fatiguée. Il perdit par les pluyes, les neiges, les bouës, le froid & le travail, des chevaux & des bestes de toutes sortes : les chemins en étoient couverts & sembloient montrer une défaite. Il ne se tint pas dans ses bornes : il passa le détroit & vint en armes aux portes de Byzance, où Licinius avoit laissé une garnison pour de tels évenemens. Il usa de prieres & de menaces, & consuma là onze jours : pendant lesquels on envoya des lettres & des couriers à Licinius. La garnison de Byzance étant trop foible se rendit : Maximin passa à Heraclée, où

il perdit encore quelques jours. Licinius étant accouru à grandes journées, étoit déja à Andrinople; & Maximin ayant pris Perinthe à composition, ils se trouverent à deux journées l'un de l'autre. Licinius songeoit plûtost à amuser son ennemi, qu'à le combattre : car à peine avoit-il pû ramasser trente mille hommes, & Maximin en avoit soixante & dix mille : mais les armées étoient si proches, que l'on attendoit de jour en jour une bataille. Alors Maximin fit vœu à Jupiter, que s'il remportoit la victoire il aboliroit entierement le nom des Chrétiens.

La nuit suivante comme Licinius dormoit un ange lui aparut, & l'avertit de se lever promptement, & de prier le Dieu souverain avec toute son armée : lui promettant la victoire s'il le faisoit. A ces mots il crut qu'il s'étoit levé, & qu'étant debout avec celui qui l'avertissoit, il aprenoit de lui la forme & les paroles de la priere. S'étant éveillé il fit apeller un secretaire, & lui dicta les paroles qu'il avoit ouïes en cette sorte : Grand Dieu, nous te prions. Dieu saint nous te prions : nous te recommandons toute justice, nous te recommandons nôtre salut, nous te recommandons nôtre empire. C'est par toy que nous vivons : c'est par toy que nous sommes victorieux & heureux. Dieu grand & saint exauce nos prieres : nous te tendons les bras. Dieu saint & grand exauce nous. On en fit plusieurs copies, que l'on distribua aux prefets & aux tribuns : afin que chacun l'enseignât à ses soldats. Tous sentirent croître leur courage, croyant que le ciel leur promettoit la victoire. Licinius marqua le

jour de la bataille au premier de May de cette année 313. où finissoit la huitiéme année, depuis que Maximin avoit été déclaré César : le premier de May 305. Licinius voulant le vaincre le jour de son avénement à l'empire, comme Maxence avoit été vaincu le jour du sien. Maximin voulut anticiper, & mit ses troupes en bataille le matin du dernier d'Avril : afin de célébrer le lendemain sa feste aprés la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius, que Maximin s'étoit avancé : on prend les armes, on s'avance à sa rencontre. Il n'y avoit entre-deux qu'une plaine stérile, nommée Champ-serein. Déja les deux armées étoient en présence; quand les soldats de Licinius ôterent leurs écus & leurs casques, leverent les mains au ciel, & firent la priere qu'ils avoient aprise, & que leurs chefs & l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leurs voix. Aprés avoir dit trois fois la priere, pleins d'un nouveau courage, ils reprenent leurs casques & leurs écus.

XLVIII. Victoire de Licinius. Fin de la persecution.

Les empereurs s'avancerent & eurent une conference ; mais il fut impossible de porter Maximin à la paix. Il méprisoit Licinius, & croyoit que ses soldats l'alloient abandonner, parce que Licinius étoit ménager & lui prodigue : & il avoit entrepris la guerre sur cette esperance, que prenant l'armée de Licinius sans combat, il doubleroit ses forces pour attaquer Constantin. On s'aproche donc, on sonne les trompettes, on déploye les enseignes : les gens de Licinius fondent vigoureusement sur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantés ne purent ni tirer leurs épées,

épées, ni jetter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons & sollicitoit les troupes de Licinius, tantost par des prieres, tantost par des promesses : persone ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les siens, qui se laissoient tuer sans résistance ; & ce grand nombre de legions tombe comme une moisson, sous les mains d'un petit nombre. Ils sembloient tous avoir oublié leur nom, leur courage, leurs anciennes récompenses; & n'estre pas venus pour combattre, mais pour se faire égorger, comme des victimes dévoüées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déja tombé une grande multitude : quand Maximin voyant tourner la chose autrement qu'il ne pensoit, quitta la pourpre, prit un habit d'esclave & repassa le détroit. Aprés lui persone n'eut honte de s'enfuïr. Il demeura sur la place la moitié de son armée: le reste se rendit, ou prit la fuite. Il arriva à Nicomedie la nuit d'aprés le premier jour de May, ayant fait cent soixante milles en un jour & en deux nuits : il prit à la hâte sa femme, ses enfans, & quelque peu d'officiers de son palais, & marcha vers l'orient: mais il s'arresta en Cappadoce, ayant rassemblé quelques fuyards & quelques troupes d'orient : & ce fut-là qu'il reprit la pourpre. Licinius ayant receu une partie de l'armée de Maximin, qui se rendit à lui, & qu'il distribua dans ses troupes : fit passer son armée en Bithynie peu de jours aprés la bataille. Il entra à Nicomedie & rendit graces à Dieu, qui lui avoit donné la victoire : puis le treiziéme de Juin, sous le troisiéme consulat de Constantin avec lui, c'est à dire l'an 313. il fit publier l'édit donné en faveur des *An. 313.*

Chrétiens à Milan quelques mois auparavant : & les exhorta de vive voix, à rétablir les églises en leur premier état. Ainsi finit la persécution, au bout de dix ans & environ quatre mois. Car elle avoit commencé à Nicomedie, lors que l'église y fut abatuë le vingt-troisiéme de Février l'an 303.

XLIX. Mort de Maximin-Daia.

Licinius avec son armée victorieuse suivit Maximin, qui s'enfuit & se retira dans les détroits du mont-Taurus, dont il ferma les passages par quelques retranchemens : & comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il se retira enfin à Tarse. Là se trouvant en péril par mer & par terre, & ne voyant plus de refuge : la crainte & le chagrin le firent recourir à la mort, comme au remede le plus asseuré. Il se remplit de vin & de viandes, comme ceux qui en prennent pour la derniere fois, puis il avala du poison : mais comme il avoit l'estomac plein, l'effet présent n'en fut pas grand ; & il produisit une langueur, qui le tourmenta plus longtemps. Il sentoit brûler ses entrailles, avec des douleurs si excessives, qu'il en vint jusqu'à la fureur: & que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, comme pressé d'une faim extrême: puis il se battoit la teste contre les murailles, de sorte que ses yeux enflerent & qu'il en perdit la veuë. Alors il crut voir Dieu qui le jugeoit environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui sont à la torture, & disoit: Ce n'est pas moy qui l'ay fait, ce sont les autres. Ensuite il avoüoit, comme vaincu par les tourmens : & de temps en temps il prioit J. C. en pleurant d'avoir pitié de lui. Il rendit

l'esprit avec les gemissemens d'un homme qui se sent brûler ; & telle fut la fin de Maximin-Daïa, le plus cruel de tous les persécuteurs.

Toute leur race périt aussi. Licinius fit mourir Valere & Candidien : on ne sait qui étoit Valere. Candidien étoit fils de Galerius & d'une concubine : mais sa femme Valerie l'avoit adopté, parce qu'elle étoit stérile. Licinius fit aussi punir de mort Severien fils de Severe, qui avoit suivi Maximin dans sa fuite : l'accusant d'avoir voulu prendre la pourpre, aprés la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maximin âgé de huit ans, sa fille âgée de sept ans, fiancée à Candidien : & fit précipiter leur mere dans le fleuve Oronte, qui passe à Antioche, où elle avoit souvent fait noyer des femmes vertueuses. Valerie veuve de Galerius & fille de Diocletien, aprés avoir erré pendant quinze mois en diverses provinces, vêtuë pauvrement : fut enfin reconnuë & arrétée à Thessalonique avec sa mere. Leur suplice fut un grand spectacle, & attira la compassion du peuple, qui considéroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la teste, & on jetta les corps dans la mer. Tout ceci a été écrit dans le temps même, par Lactance en son traité de la mort des persécuteurs : pour faire voir la vengeance divine sur cette race criminelle.

Fin du second tome.



ERRATA.

Pages.	*Lignes.*	*Fautes.*	*Corrections.*
40.	23.	moir	moy
42.	23.	moquent	moquer
93.	23.	il	ils
99.	21.		*oftez* à
166.	31.	Deeius	Decius
180.	27.	des mauvais	de mauvais
184.	10.	Urbain	Urbain,
214.	7.	que demanderez	que vous demanderez
216.	15.	Fortune Victo	Fortune, Victo-
220.	3		*oftés* pas
232.	2.	qu'il	qu'ils
241.	16.	le chercherent	les chercherent
266.	23.	communions	communion
287.	12.	qui	que
292.	6.		*oftez* il
297.	1.		jeûnes *effacés.*
318.	18.	établis	établies
335.	25.	nous	vous
337.	28.	Il	Ils
343.	25.	trouviez	trouvez
350.	13.	euft	eut
377.	28.	des	de
374.	21.	de	des
395.	4.	avons	avions
438.	19.	Hereulius	Herculius
439.	13.	avoir	voir
534.	26.	j'ay une	j'ay veu une
540.	8.	S. Efprit	le S. Efprit
583.	2.	fanguës.	fang-fuës
606.	22.		*oftez* y
681.	17.	Maximien	Maximin

TABLE DES MATIERES.

A

F

G

N

O

Offrandes

P

Q

R

FIN.

LIVRES IMPRIMEZ
dans la même Boutique.

De Mr l'Abbé de Fenelon.

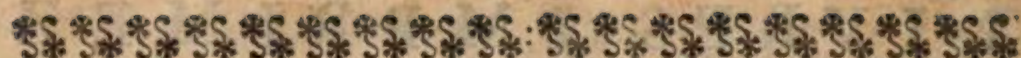
Education des Filles, in douze, 1. liv. 10. ſ.
Miniſtere des Paſteurs, in 12. 1. l. 10. ſ.

Oeuvres de Mr l'Abbé Fleury.

Hiſtoire Eccleſiaſtique, in 4. 2. vol. 11. liv.
Catechiſme Hiſtorique, in 12. 2. vol. 3. liv. 10. ſ.
Mœurs des Iſraëlites, in 12. 1. l. 10. ſ.
—Des premiers Chrétiens, in 12. 2. liv.
Inſtitution au droit Eccleſiaſtique, in 12. 2. vol. 3. l. 10. ſ.
Traité du Choix & de la Methode des Etudes, in 12. 2. l.
Traité du devoir des Maîtres, & des Domeſtiques, in 12. 2. l.
La Vie de la Mere d'Arbouze, Reformatrice du Val-de-grace, in 8. 2. l.
S. Bernardi opera P. Mabillonii, fol. 2. vol. 24. liv.
Connoiſſance de l'Amour de Dieu du P. S. Jure, fol. 12. l.
Plaidoyé de M. Patru, in 8. 5. l.
Caroli Molinæi opera, fol. 5. vol. 66. liv.
Corpus Hiſt. Byzantinæ Græc. Lat. fol. 25. vol. è Typogr. Regia in albis. 300. l.
Les Oeuvres de M. Maimbourg, in 4. 14. vol. 50. l.
—Idem, in 12. 26. vol. 36. l.
Les Voyages de M. Tavernier, 4. 3. vol. 18. l.
Les Voyages de Pietro della Valle, 4. 3. vol. 12. l.
L'Hiſtoire Byzantine, l'Hiſtoire Romaine, & l'Hiſtoire de l'Egliſe, de M. le Preſident Corſin, in 4. 13. vol. 90. l.
Eſtius in loca difficiliora Scripturæ, fol. 9. l.
Les Fables d'Eſope traduction nouvelle, avec les Figures de Sadler, in 8. 4. liv.
Le Parfait Mareſchal de M. de Solleyſel. in 4. 7. liv.
La Theologie Morale de Bonal, in 12. 2. vol. 3. l.
Vie des Saints Illuſtres de M. d'Andilly, in 8. 2. vol. 8. l.

Oevres d'Architecture de M. Boſſe.

l'Architecture in fol. avec des Figures. 11. l.
La Coupe des Pierres in 8. avec des Figures. 4. l.
La Perſpective in 8. 2. vol. avec des Figures. 8. l.
Leçons données ſur la Peinture & la Sculpture in 8. avec des Figures. 4. l.
Les Proportions Humaines, in 12. 1. l.
Les Sentimens ſur la Peinture, in 12. 1. l.
La maniere de graver à l'Eau forte, in 8. avec les Figures 3. l.
Le Peintre converti, in octavo 2. l.



EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. signées BOUCHER. Il est permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, sous-Précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc d'Anjou, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choisir, le Livre qu'il a composé, intitulé *Histoire Ecclesiastique* : & ce pendant le temps & espace de vingt années entieres & consecutives, à commencer du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec défenses à toutes personnes d'en vendre d'autre impression, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende.

Monsieur l'Abbé Fleury a cedé son droit de Privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery, & Charles Clousier, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

Régistré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1690. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celui du Conseil Privé de Sa Majesté du 27. Fevrier 1665. aux clauses du Privilege.

Signé P. TRABOÜILLET, P. AUBOÜYN, & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 15. Janvier 1692.






Digitized by Google

